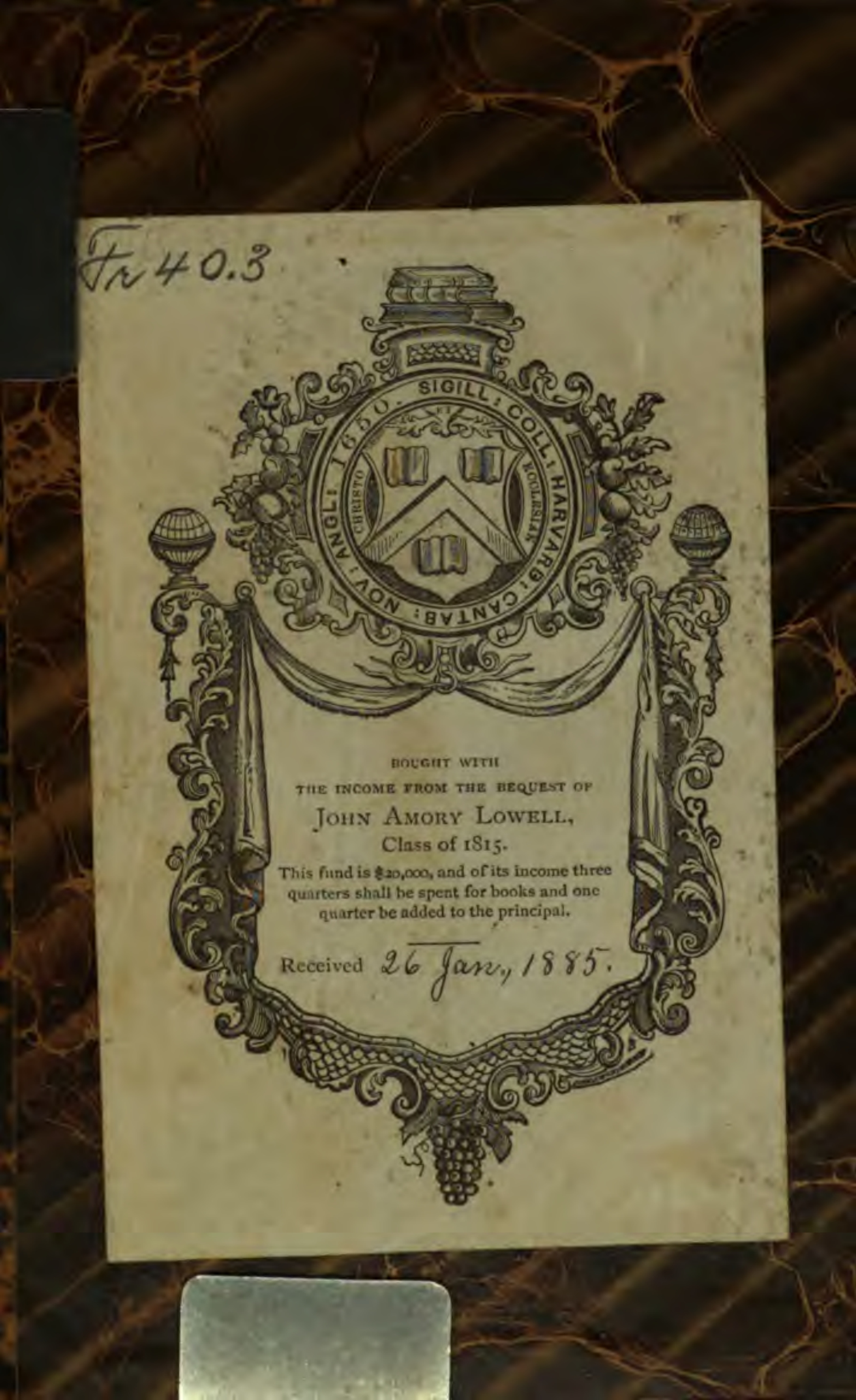



Fr 40.3
SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM THE BEQUEST OF
JOHN AMORY LOWELL,
Class of 1815.
This fund is $20,000, and of its income three
quarters shall be spent for books and one
quarter be added to the principal.
Received 26 Jan., 1885.



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES.

CAEN,

IMPRIMERIE DE CHALOPIN FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

θ

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE LA NORMANDIE. *France-A*

1824. PREMIÈRE PARTIE.



A CAEN,

Chez MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

A PARIS,

Chez PONTHIEU et DELAUNAY, PALAIS ROYAL;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE NORMANDIE.

MDCCCXXV.

(I. 1–10 + atlas 1–10.
II. 1–10.
III. 1–9)
+
Tables 1 to 24.

TABLE

DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA NORMANDIE.

Présidence de M. DE MAGNEVILLE.

EXPOSITION PRÉLIMINAIRE.

La société des Antiquaires de la Normandie a été reconnue par le gouvernement du Roi : des hommes d'état, des administrateurs, des savans illustres, ont promis en acceptant leurs diplômes de la protéger, de lui servir de guide ; et l'on doit espérer qu'en ouvrant sa carrière sous d'aussi favorables auspices elle pourra la parcourir avec fruit et avec honneur. Elle embrasse les départemens de la Seine-inférieure, de l'Eure, de l'Orne, de la Manche et du Calvados, et se réunit à Caen, la ville la plus centrale. Ses statuts

sont arrêtés : elle donne des droits pareils à tous ses membres ; tous participent également à ses travaux, à ses délibérations, quelle que soit leur résidence. Elle tire d'elle-même les fonds dont elle a besoin pour son administration : voici le premier volume de ses mémoires.

Elle se propose de rassembler et de publier des faits propres à éclaircir ou à compléter l'histoire du pays que les Celtes, les Gaulois, les Romains, les Saxons, les Francs, les Neustriens, les Normands ont occupé tour à tour. Les guerres, les conquêtes, les révolutions politiques et religieuses ont dévasté par intervalles ce pays célèbre ; les vaiqueurs irrités ont renversé les ouvrages des vaincus, ont détruit les objets qui pouvaient rappeller ou faire naître des idées dangereuses, et ce n'est souvent que par des ruines découvertes inespérément, ou par des indices puisés dans les institutions et les mœurs échappées au temps, qu'on peut retrouver des documens perdus. Mais chaque membre de la Société se trouvant fixé dans un canton, rien ne pourra lui échapper. Observateur vigilant, investi de la considération

publique, plein des intérêts de son pays natal, que de services il rendra! S'occupera-t-il d'un édifice? il l'examinera à loisir et en saisira l'ensemble. Les remarques des voyageurs, dont les connaissances seront différentes, l'éclaireront: l'érudit fixera des époques historiques par l'examen des médailles et des inscriptions; l'architecte et le statuaire indiqueront les beautés ou les bisarreries des formes, des ornemens et des sculptures; le géomètre et le physicien les difficultés vaincues dans la construction; le minéralogiste et le géologue feront connaître la nature, le nom, l'origine des matériaux; le peintre ou le poëte, des aspects propres à frapper l'imagination et à perpétuer des souvenirs. Le travail d'un seul savant ou d'un seul artiste serait certainement incomplet ou erroné dans quelques parties: le travail commun, rédigé avec attention et impartialité, sera digne de confiance. Notre observateur voudra-t-il rechercher particulièrement les mœurs, les usages et les connaissances des anciens habitans? il étudiera les manuscrits, les traditions, les proverbes,

les contes populaires, les dictons même : des expressions étranges, des tours extraordinaires de la pensée pourront lui donner des fils pour rattacher des nations séparées par de longs intervalles de temps ou de lieux ; il discernera ce qui serait résulté d'une grande migration, et ce qui ne serait établi que dans plusieurs familles où l'on aurait admis des étrangers ; il sera ainsi garanti des méprises où tombent souvent des voyageurs passagers et trop confians : des procédés, des instrumens, lui découvriront le berceau des arts utiles. Enfin, s'il connaît les efforts, les concessions, qu'il a fallu faire pour substituer à des cultes grossiers la vraie religion, et à la loi de nature les lois qui régissent les nations civilisées, il verra jaillir de l'examen des coutumes et des pratiques religieuses des sources abondantes d'antiquités. Il donnera toujours des textes, des *fac-simile*, des modèles, des descriptions, des dessins exacts et même minutieux : pourrait-il oublier que le plus faible indice est devenu souvent d'une grande importance dans la recherche de la

vérité, et que des systèmes séduisans, adoptés avec ardeur, se sont dissipés tout-à-coup par l'insuffisance des faits qui leur servaient de base? Qu'on ne blâme cependant pas la tendance de l'homme à conclure ou à généraliser; sans elle les sciences ne feraient jamais de progrès réels: il suffit de ralentir ou de suspendre son action, lorsqu'on ne peut encore lui présenter des recueils complets d'observations.

La Société rassemblera tous les matériaux qu'elle aura découverts, et les conservera précieusement. Elle espère qu'un jour les Normands, dont le caractère éclatant et les exploits glorieux ont ému l'Europe quand les autres peuples se traînaient encore dans l'avilissement et la barbarie, trouveront un historien digne d'eux, qui coordonnera ces matériaux et les fera servir à élever enfin le monument qu'ils attendent. Les membres de la Société se rappelleront sans cesse d'ailleurs, en faisant des descriptions, que toutes les parties de la science de l'antiquaire s'enchaînent, s'appuient, s'éclaircissent mutuellement. La distribution de l'intérieur des temples fait connaître

ou confirme les pratiques et les cérémonies des cultes ; celle des établissemens publics et des maisons ordinaires, l'état des peuples : on est forcé de conclure que la mécanique avait fait des progrès surprenans chez les Egyptiens, lorsqu'on sait que la chapelle monolythe de Saïs, qu'ils avaient fait venir de loin, pesait six cent milliers ; le souvenir des Grecs serait entièrement perdu, qu'un seul couplet d'Anacréon apprendrait que la Grèce fut la patrie des beaux arts. Si chez deux peuples dont le climat, les mœurs, et les besoins, sont différens on voit les mêmes productions de l'art, l'un d'eux n'est certainement que le copiste servile de l'autre, et n'a que de simples artisans dont le génie étroit ne peut sortir des limites d'un procédé. L'architecture du moyen âge décèle sans doute l'éloignement des premiers chrétiens pour la mythologie romaine et pour tous les ouvrages profanes. Découvre-t-on des traces de superstition dans les mœurs domestiques d'un peuple, affirmons que des crimes souillent son histoire (la mort de Jeanne d'Arc fera toujours frémir d'horreur). Enfin un fragment de la Henriade, un chapitre

du Code Civil, une page du traité de Mécanique Céleste, le pont de Neuilly, la route du Simplon, l'église de Ste.-Geneviève, le palais de la bourse de Paris, et le port de Cherbourg, ne suffiraient-ils pas seuls dans l'avenir pour donner une juste idée des gouvernemens, de l'industrie, du goût, et de la gloire, des peuples de l'Europe au XVIIIe. et au XIXe. siècles? Ainsi la Société, dont le but est le perfectionnement de l'histoire, recommande à ses membres de ne rien négliger pour que leurs descriptions intéressent autant qu'il se pourra tous les savans, tous les artistes. Que des critiques dirigés par un goût pur, mais exclusif, et qui s'empressent de compter Fénélon dans leurs rangs, dédaignent l'architecture gothique (1), qu'ils n'y voient que des assemblages

(1) N'avez-vous pas remarqué (dit Fénélon, en parlant de l'architecture des vieilles églises) ces roses, ces points, ces petits ornemens coupés et sans dessin suivi, enfin tous ces colifichets dont elle est pleine? Voilà en architecture ce que les antithèses et les autres jeux de mots sont dans l'éloquence. L'architecture grecque est bien plus simple, elle n'admet que des ornemens majestueux et naturels; on n'y voit rien que de grand, de proportionné, de mis en sa place. Cette architecture, qu'on appelle gothique, nous est venue des arabes: ces sortes d'esprits étant forts vifs, et n'ayant ni règles ni culture, ne pouvaient manquer

monstrueux de formes et d'ornemens; qu'ils retranchent de la série des temps l'intervalle qui sépare la chute et la renaissance des arts; que d'autres rejettent à leur tour les lettres du moyen âge; qu'ils les trouvent entachées de la grossièreté du langage et des mœurs de cette période qui repoussait le génie immortel de Démosthène et de Pindare, de Cicéron et d'Horace, de Pascal et de Racine; que des légistes, admirant avec raison les lois romaines et les lois françaises, ne veuillent point s'occuper des peuples qui en ont eu de différentes; qu'enfin des moralistes ou des poëtes, rebutés par le caractère dégradé du même âge, n'osent y puiser leurs sujets; la Société indiquera toujours d'une manière fidelle les monumens et les écrits qui pourront faire porter des jugemens impartiaux; et quand ses modestes recherches ne serviraient qu'à désarmer ces critiques par les étincelles de génie ou de vertu qu'on

de se jetter dans de fausses subtilités; de là leur vint ce mauvais goût en toute chose. Ils ont été sophistes en raisonnemens, amateurs de colifichets en architecture, et inventeurs de pointes en poésie et en éloquence : tout cela est du même génie.

aperçoit à quelques époques du sommeil de la civilisation, elles seraient encore utiles, et mériteraient d'être encouragées. L'esprit trouvera en effet des sujets dignes d'admiration ou d'étonnement dans les institutions et les dogmes druidiques; dans les ouvrages sortis de la plume des Ambroise, des Augustin, des Abélard; dans les vastes idées de Charlemagne et de St.-Louis sur la législation et le gouvernement des peuples; dans la chevalerie qui fit éclore les plus sublimes vertus; dans les poésies des troubadours; enfin dans les grands monumens gothiques suspendus dans les airs par des combinaisons profondes sur la forme et l'équilibre des corps. La Société s'attachera cependant à dissiper cet aveuglement populaire qui ne fait établir aucune différence dans les productions des arts. Nos campagnes, nos villes écartées, sont toujours couvertes d'objets grotesques et difformes qui rappellent les temps de barbarie; les règles du goût n'y ont point encore pénétré ou n'ont pu s'y fixer. Que l'Italie est différente! les dernières classes y répètent sans cesse les vers des grands poëtes, sur des chants

harmonieux ; elles indiquent aux étrangers les beautés des tableaux, des statues, des édifices, et prouvent que tout italien suce avec le lait ce goût antique qui fait les délices de l'imagination.

La Société déposera dans un établissement public les objets qu'elle aura recueillis, ou qu'on lui aura confiés ; ils demeureront ensuite sous la protection spéciale du gouvernement. L'ordre qui régnera dans ce dépôt mettra les savans et toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'histoire à portée de faire eux-mêmes de nouveaux examens, de nouvelles descriptions, et ils sauront en même temps quels soins et quels sacrifices devront être payés par la reconnaissance publique.

Il importe de remarquer que la Société ne prétend point attirer au centre de la contrée qu'elle veut étudier les objets d'antiquité qu'on pourra conserver dans les endroits où ils seront découverts ; elle pense qu'ils y auront toujours un plus grand prix : elle désirerait même qu'un document trouvé dans un ancien édifice n'en fût jamais détaché. On peut sans doute

aujourd'hui perpétuer des souvenirs par l'imprimerie ; cependant l'usage soutenu de déposer des médailles sous les premières pierres des monumens dénote toujours la crainte de désastres qui anéantiraient des descriptions imprimées. Il faut, dans un siècle de lumières, se garder d'imiter les barbares, qui s'inquiétaient peu des temps à venir ; on doit découvrir, mais aussi conserver, toutes les indications transmises par les anciens, dont les volontés demandent des égards respectueux.

La Société, ayant pris à tâche de recueillir des faits pour l'histoire, a résolu de s'occuper aussi des monumens et des productions qui honorent les temps modernes, et sur lesquels les ouvrages imprimés n'auraient pas donné des renseignemens assez précis. La richesse, la population, le commerce, l'agriculture, les sciences, les arts, changent continuellement la face de la Normandie, et les historiens seraient déjà embarrassés de fixer les époques et les causes de tous ces heureux changemens. Que de renseignemens précieux manquent sur les ports de Cherbourg, du Havre,

de Rouen, de Dieppe; sur les fortifications, les canaux, les routes et les mines; sur les grands édifices publics; sur les hôpitaux, les prisons, les maisons de détention; enfin sur les manufactures et les autres établissemens de l'industrie! Cette seconde partie de la carrière que la Société se propose de parcourir n'est pas moins importante que la première: on voudra dans l'avenir connaître plutôt les Normands du XVIIIe. et du XIXe. siècles, que les Celtes et les Gaulois; et l'on reprocherait avec raison aux antiquaires de ces deux siècles d'avoir négligé l'étude de l'époque brillante où ils vivaient.

En embrassant ainsi tout le passé, les membres de la Société ne seront point interrompus dans leurs recherches; ils pourront considérer un art ou une science dans toute son étendue, et présenter des tableaux complets. La tâche qu'ils s'imposent est grande sans doute, mais ils se la partageront suivant leurs goûts et leurs facultés; ils sont nombreux, et leur zèle les soutiendra.

Voilà les règles et les motifs de leurs projets. Les autres sociétés ou compagnies formées jusqu'à

ce jour ne pouvaient, dans leur constitution restreinte, donner aux nouvelles recherches l'étendue et l'ensemble dont elles sont susceptibles ; et l'on remarque qu'un grand nombre d'hommes de lettres, de légistes, d'architectes, de dessinateurs, et d'autres artistes répartis dans les cinq départemens de la Normandie, étaient perdus jusqu'ici pour la science de l'histoire, faute d'encouragement et de concert. La nouvelle Société, s'étant donné l'organisation la plus favorable au but qu'elle se propose, est donc à portée d'offrir aux antiquaires, aux historiens, des documens abondans et précieux, qu'un profond oubli menaçait. On observe d'ailleurs avec inquiétude que chaque jour efface les vestiges des mœurs, des usages, des coutumes, des arts, des pratiques religieuses, des habitations, des édifices de nos aïeux; que l'uniformité se répand rapidement sur toutes les contrées de la France ; et qu'il faut ainsi se presser de constater ce qui reste des temps anciens. La Société se gardera néanmoins de troubler des projets formés avant elle, pour l'avancement de la science ; elle sera toujours dis-

posée au contraire à les favoriser : elle ne veut faire que ce qui aurait été négligé, et l'on serait injuste envers elle si l'on pensait qu'elle ait d'autre but que d'augmenter les richesses littéraires des corps qui soutiennent depuis long-temps la gloire de la Normandie, et auxquels elle s'empressera toujours de consacrer ses propres travaux.

PATTU, *Secrétaire.*

STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ.

Dispositions générales.

ARTICLE Ier.

UNE Société est établie, pour la recherche des antiquités, dans les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne et de la Manche; elle porte le nom de Société des Antiquaires de la Normandie.

ART. II.

Le lieu de ses séances est fixé dans la ville de Caen, comme le point le plus central.

ART. III.

La société se compose d'un nombre indéterminé de membres résidants dans les cinq départements, de correspondants dans les autres pays,

et d'associés pris parmi ceux qui, sans faire une étude particulière des antiquités, voudront encourager les travaux de la société.

ART. IV.

La Société a une caisse, des archives, un cabinet de médailles et autres objets d'antiquités. Le nom des donateurs est inscrit sur les objets remis à la société.

Organisation et fonctions des officiers de la Société.

ART. V.

Les officiers de la Société sont au nombre de six ; un directeur, qui pourra être pris indistinctement dans l'un des cinq départements, un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire adjoint et un trésorier ; ces cinq derniers devront résider au chef-lieu.

ART. VI.

Le directeur, le président et le vice-président sont nommés pour un an ; ils ne peuvent être réélus qu'après une année d'intervalle ; le secrétaire, le secrétaire adjoint et le trésorier, sont nommés pour deux ans, et sont indéfiniment rééligibles ; les élections auront lieu à la dernière séance de l'année académique.

ART. VII.

Tous les membres résidant dans les cinq départements pourront voter verbalement ou par écrit sur la nomination des officiers, et sur tout ce qui sera soumis à la délibération de la Compagnie.

ART. VIII.

Le directeur, et, en son absence, le président ou le vice-président, dirigent les travaux de la Société.

ART. IX.

Le secrétaire présente le résumé de chacune des séances, et en signe le procès-verbal, avec le président. Il dresse, à des époques déterminées, le tableau analytique des travaux, et dirige l'impression des ouvrages publiés par la Société. Il entretient une correspondance avec les membres non résidants et les diverses sociétés savantes, françaises et étrangères. Enfin, il a la garde des archives et la direction du cabinet, dont il est conservateur. Il est aidé dans ses fonctions par le secrétaire-adjoint.

ART. X.

Les archives se composent de tous les papiers manuscrits, imprimés ou gravés qui appartiennent à la Société. Le secrétaire tient un catalogue par ordre de date de chaque article dé-

posé, signé de lui et du président. Le cabinet, placé dans un édifice public, sous la protection de l'autorité, comprend les objets d'antiquités architectoniques ou numismatiques, offerts à la Société.

ART. XI.

A l'effet de former instantanément ce cabinet, chaque membre de la Société, résidant ou correspondant, nouvellement admis, est engagé à offrir dans la quinzaine de son admission, un objet relatif aux antiquités.

ART. XII.

Tous les membres de la Société peuvent prendre communication des objets déposés dans le cabinet; mais aucun de ces objets ne peut être déplacé que sur la demande motivée d'un membre, pour un temps déterminé, et sur l'autorisation signée du secrétaire, qui se fera donner un reçu de l'objet donné en communication.

ART. XIII.

Le trésorier touche les fonds de la Société; il est chargé de faire rentrer la contribution fournie par chacun des membres. Il solde toutes les dépenses arrêtées par la Société sur le visa du président, contresigné du secrétaire. Il fait connaître à la Société l'état de la caisse, lorsque l'on propose une dépense extraordinaire, et rend

tous les ans son compte appuyé des pièces justificatives.

ART. XIV.

Les fonds de la Société se composent d'un droit de diplôme et d'une cotisation annuelle de 20 fr., payable, dans les deux premiers mois de l'année académique, par tous les membres résidants dans les cinq départements, et par tous les associés. Ceux qui auront laissé s'écouler plus de 3 ans sans payer, cesseront de faire partie de la Société.

ART. XV.

Mais afin de satisfaire aux dépenses extraordinaires qu'exige l'état actuel de la Société, d'être à portée d'étendre sa correspondance, d'imprimer ses mémoires, de fonder des prix, de lui donner enfin le degré de consistance et d'utilité dont elle est susceptible, il est ouvert dans son sein une souscription volontaire à laquelle les membres, et même les étrangers, sont admis à contribuer, et à désigner l'emploi des sommes qu'ils auront offertes. Le registre particulier de cette souscription, visé par le président et par le secrétaire, est remis entre les mains du trésorier.

Mode d'admission.

ART. XVI.

Pour être reçu membre de la Société, tout candidat doit réunir les quatre cinquièmes des voix des membres présents : l'élection aura lieu au moins un mois après la présentation.

Les nominations ne pourront être faites à moins que l'assemblée ne soit composée d'un nombre égal à celui de la moitié des membres qui résident au chef-lieu.

ART. XVII.

Le candidat qui n'aura pas été admis ne pourra être proposé de nouveau, qu'après six mois révolus, à dater de la séance où le rejet aura eu lieu.

ART. XVIII.

Il est envoyé, au nom de la Société, à chacun des membres, des diplômes qui constatent leur admision ; ces diplômes sont passibles d'un droit de 10 fr., qui seront versés dans la caisse du trésorier.

ART. XIX.

La Société tient ses séances ordinaires le premier vendredi de chaque mois, excepté pendant

la vacance des écoles ; et le troisième vendredi après Pâques.

ART. XX.

Il y a chaque année une séance publique ; elle a pour objet d'offrir au public le tableau raisonné des travaux auxquels la société s'est livrée pendant l'intervalle d'une séance générale à l'autre, la lecture des notices historiques sur la vie et les ouvrages des membres dont la mort aura privé la société, celle des mémoires qui par leur importance auront été jugés dignes de cet honneur, enfin l'annonce des sujets de prix qui auront été proposés par la Société, ou la distribution de ces mêmes prix.

ART. XXI.

Lorsqu'une séance, dont l'époque est fixée par le règlement, tombe un jour férié, elle est remise au lendemain.

ART. XXII.

Tous les membres résidant au chef-lieu seront obligés d'assister régulièrement aux séances ; il leur sera distribué de jetons, comme droit de présence pour les séances auxquelles ils auront assisté.

ART. XXIII.

Les membres des sociétés savantes, nationales et étrangères, pourront assister aux séances,

pourvu que le président en donne l'autorisation.

Il en sera de même des simples particuliers qui désireraient y lire quelque mémoire ou communiquer quelques découvertes.

ART. XXIV.

Chaque membre sera invité par la Société de rechercher dans un arrondissement déterminé, et à sa proximité, les monuments et les décorations architectoniques existant encore, ceux que des fouilles récentes auraient mis à découvert, d'en faire l'historique, d'en constater l'âge et l'état de dégradation, de les dessiner, s'il lui est possible, et de faire parvenir à la Société des observations sur les moyens de les conserver.

ART. XXV.

Dans le cas où ces monuments n'auraient pu être dessinés sur les lieux avec exactitude, et dans le cas où, d'après l'exposé du mémoire envoyé, et l'état de dégradation du monument, la Société jugerait qu'il fût nécessaire de le faire dessiner ou modeler, elle le ferait faire à ses frais.

ART. XXVI.

Messieurs les préfets des cinq départements formés de l'ancienne Normandie sont de droit membres de la Société; on fera auprès d'eux toutes

les démarches nécessaires, afin de les engager à inviter Messieurs les maires de leurs départements à ne faire faire aucune reconstruction, ni démolition, ni regratage des ornements architectoniques ou autres monuments remarquables de leur département, sans que la commission, chargée de la conservation des monuments, ou les membres de la Société qui résideraient dans l'arrondissement, lui aient fait un rapport pour constater l'impossibilité de conserver le monument qu'on aurait le projet d'abattre.

Administration de la Société et impression des mémoires.

ART. XXVII.

Tout manuscrit remis à la Société devient sa propriété ; l'auteur pourra en prendre copie, mais il n'aura point la liberté de le retirer.

ART. XXVIII.

Un membre désigné par le président sera chargé de faire un rapport sur chaque production lue à la Société.

ART. XXIX.

Une commission nommée au scrutin chaque année, et composée de six membres, sera

chargée d'examiner de nouveau le travail, et de décider s'il devra être imprimé en entier ou par extrait ; la même commission désignera les mémoires qui seront lus en séance publique : elle s'assemblera tous les mois ; le directeur, le président et les deux secrétaires en font de droit partie.

ART. XXX.

Après le double rapport du rapporteur et de la commission, la Société votera ou rejettera l'impression des manuscrits qui lui auront été lus : l'impression une fois décidée, aucune délibération ultérieure ne pourra l'empêcher.

ART. XXXI.

Chaque année un volume sera publié sous le titre de *Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie*. Les auteurs qui voudront orner leurs ouvrages de dessins gravés ou lithographiés, seront tenus de fournir les cuivres ou les pierres. Le tirage et le papier seront aux frais de la Société.

ART. XXXII.

Mais, lorsque l'état du trésor le permettra, la Société pourra voter des sommes plus ou moins considérables pour la publication des dessins qui accompagneront les mémoires.

ART. XXXIII.

Les auteurs dont les mémoires seront imprimés, sont autorisés à faire tirer autant d'exemplaires que bon leur semblera. Ils traiteront directement avec le libraire pour les frais.

ART. XXXIV.

La Société déterminera chaque année le prix du volume, et le nombre d'exemplaires qui en sera tiré. L'argent provenant de la vente desdits mémoires sera versé dans la caisse de la Société.

ART. XXXV.

Le présent règlement ne pourra recevoir d'additions qu'autant qu'elles ne seront point en contradiction avec les articles précédents, et aucunes modifications ne pourront avoir lieu que sur la demande prise en considération dans une séance et adoptée dans une autre, où le nombre des membres présents sera au moins égal aux trois quarts de celui des membres résidant à Caen. La majorité devra être des quatre cinquièmes des membres présents.

Signé l'abbé DE LA RUE, *directeur*; DE MAGNEVILLE, *président*; LÉCHAUDÉ-D'ANISY, *vice-président*; PATTU, *secrétaire*; DE CAUMONT, *secrétaire-adjoint*; LANGE, *trésorier*.

LISTE

De MM. les membres Titulaires et Correspondants de la société des Antiquaires de la Normandie.

DIGNITAIRES.

MM.

DE LA RUE (l'abbé), professeur d'histoire à l'académie de Caen, correspondant de l'institut royal de France, de la société des antiquaires de Londres, de la société royale des antiquaires de France, de l'académie de Caen, de la société linnéenne du Calvados, etc.; *directeur.*

DE MAGNEVILLE, membre de l'académie royale de Caen, de la société d'agriculture de la même ville, de la société linnéenne du Calvados et de plusieurs autres sociétés savantes; *président.*

LÉCHAUDÉ-D'ANISY, membre des académies de Caen et de Strasbourg, de la société linnéenne du Calvados; *vice-président.*

PATTU, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'académie de Caen, de la société d'agriculture de la même ville, de la société linnéenne du Calvados, et de plusieurs autres sociétés savantes; *secrétaire-général.*

DE CAUMONT, avocat, secrétaire de la société linnéenne du Calvados, membre de la société d'émulation de Caen; *secrétaire-adjoint.*

LANGE, docteur en médecine, membre de l'académie et de la société de médecine de Caen, président de la société royale d'agriculture de la même ville, de la société linnéenne du Calvados, *trésorier*.

TITULAIRES.

MM.

ASSELIN, chevalier de la légion d'honneur, membre de l'académie de Caen, et de plusieurs autres sociétés savantes, à Cherbourg.

BATAILLE, maire de Valmont, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

CLÉMENT, chevalier de la légion d'honneur, maire de la ville de St.-Lo.

CLOJANSON, à Alençon, juge au tribunal de première instance, conservateur de la bibliothèque.

CAILLEBOTTE, homme de lettres, à Domfront.

DE MIRVILLE (le marquis), maire de Gommerville, membre du conseil général, et de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

D'ESTOURMEL (le comte), préfet du département de la Manche, membre de la société linnéenne du Calvados.

DE MONTLIVAULT (le comte), conseiller d'état, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi, préfet du département du Calvados, membre de l'académie de Caen, de la société linnéenne du Calvados et de plusieurs autres sociétés savantes.

D'ANNEVILLE (à Valognes), chevalier de St.-Louis.

DE BLOSSEVILLE (le marquis), membre de la société d'agriculture d'Évreux, et de plusieurs autres sociétés savantes, à Amfréville (Eure).

DE LA QUÉRIÈRE, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie et de la société d'émulation de Rouen, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

DE LESTRE (le baron), préfet du département de l'Eure.

DE MONTAULT (le comte), gentilhomme de la chambre du

Roi, membre de l'académie de Rouen, de la commission d'antiquités, et du conseil général du département de la Seine-Inférieure.

DE BOISLAMBERT, avocat, docteur en droit, secrétaire de la société d'émulation de Caen.

DE CACHELEU père, chevalier de St.-Louis, membre de la commission d'antiquités du département du Calvados, à Pont-l'Évêque.

DE CACHELEU fils, à Pont-Audemer, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE GERVILLE, à Valognes, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie de Caen, des sociétés d'histoire naturelle et linnéenne de Paris, de la société linnéenne du Calvados.

DE LAUNAY, à Bayeux, membre de l'académie de Caen, de la société linnéenne du Calvados, de la commission d'antiquités du même département.

DE VOLORY (le comte), sous-préfet de l'arrondissement de Vire.

DE BRÉBISSON père, à Falaise, membre de l'académie de Caen, de la société linnéenne du Calvados, et de plusieurs autres sociétés savantes, françaises et étrangères.

DE BRÉBISSON (ALPHONSE), à Falaise, membre de la société linnéenne du Calvados, de la société linnéenne de Paris.

DE LA FRENAYE (FRÉDÉRIC), à Falaise, membre de la société linnéenne du Calvados, de la société linnéenne de Paris.

DE BASOCHES, à Falaise, membre de la société linnéenne du Calvados, et de plusieurs autres sociétés savantes.

DE FORMEVILLE, à Lisieux, substitut du procureur du roi, membre de la société linnéenne du Calvados.

DUCHEVREUIL, à Cherbourg, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE JUIGNÉ (le marquis), à Carentan, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE LA RUE, à Évreux, secrétaire général des sociétés d'agriculture et de médecine de la même ville.

DUBOURG-D'ISIGNY, à Vire, président du tribunal civil, docteur en droit, licencié ès-sciences, membre de la société linnéenne du Calvados.

DE VANSSAY (le baron), maître des requêtes au conseil

d'état, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, préfet du département de la Seine-Inférieure.

DE CLINCHAMPS, à St.-Lo, membre de la société linnéenne du Calvados, de la commission d'antiquités du département de la Manche.

DE LIÉVILLE, à Liéville (Manche), membre de plusieurs sociétés savantes.

DE SAINT-VICTOR, à Avranches, chevalier de St.-Louis, membre de plusieurs sociétés savantes.

DURAND (ADRIEN), à Fécamp.

DE MONS, ancien curé, à Cherbourg.

DE LA LANDE, à Valognes, bâtonnier de l'ordre des avocats.

DUMÉRIL, à Valognes, substitut du procureur du roi.

D'ORVILLE, à Séez, chevalier de St.-Louis, membre de plusieurs sociétés savantes.

DESHAYES, à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.

DESHAYES, à Caen, professeur de dessin.

DUPLESSIS, à Caen, inspecteur de l'université, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE MONTLIVAULT (CHARLES), secrétaire général de la préfecture, membre de la société linnéenne du Calvados.

DE VAUQUELIN, à Caen, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE LA ROQUE, à Caen, chevalier de St.-Louis, membre de l'académie de Caen.

DE JUMILLAC (le comte) à Caen.

D'OSSEVILLE (le comte LOUIS), maire de la ville de Caen, membre de l'académie de la même ville, de la société linnéenne du Calvados.

DE CHENNEDOLÉ, inspecteur de l'université, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères.

ESTANCELIN, à Eu, conservateur des domaines de S. A. R. Monseigr. le duc d'Orléans, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

FERRET, à Dieppe, membre de plusieurs sociétés savantes.

FRÈRE fils, à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.

GUITON DE LA VILLEBERGE, à Avranches.

GOSSEAUME, à Rouen, docteur en médecine, membre de l'académie et de la société d'émulation de la même ville.

GENAS-DUHOMME, chevalier de la légion d'honneur, sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

GERVAIS, à Caen, avocat, membre de la société d'émulation.

HAROU-ROMAIN, à Caen, architecte du département du Calvados.

HÉBERT, à Caen, secrétaire de l'académie, membre de la société d'agriculture, de la société linnéenne du Calvados, conservateur de la bibliothèque.

HOUEL, à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.

LAIR, à Caen, secrétaire perpétuel de la société d'agriculture, membre de l'académie de Caen, de la société phylomatique de Paris, de la société linnéenne du Calvados, et de plusieurs autres sociétés savantes, françaises et étrangères.

LIBERT, à Alençon, médecin en chef des hospices.

LAMBERT, à Bayeux, membre de la société linnéenne du Calvados, de la société d'émulation de Caen.

LICQUET (Théodore), conservateur de la bibliothèque de Rouen, membre de l'académie, et de la société d'émulation de la même ville.

LANGLOIS, peintre, membre de la société royale des antiquaires de France, de la société d'émulation de Rouen, et de plusieurs autres sociétés savantes.

LE PRÉVOST (Auguste), à Rouen, membre de la société royale des antiquaires de France, de la société des antiquaires de Londres, de l'académie de Rouen, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure, de la société linnéenne du Calvados, des societés d'agriculture de Caen, Rouen, Évreux et Bernay.

LEVER (le marquis), chevalier de St.-Louis, à Roquefort, membre de la commission d'antiquités de la Seine-Inférieure.

LE NORMAND, à Vire, avocat, membre de la société linnéenne du Calvados.

MARQUIS, professeur de botanique au jardin des plantes de Rouen, membre de l'académie royale, et de la société d'émulation de cette ville, correspondant de la société de médecine de Paris, de celles d'Évreux, de Toulouse, de la société d'agriculture et de commerce de Caen, etc.

MARIE DE MERVAL, chevalier de la légion d'honneur, inspecteur des contributions directes.

MARTIN DE VILLIERS, maire de Neufchâtel, membre de la chambre des députés, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

DE MARTAINVILLE (le marquis), maire de la ville de Rouen, membre de la chambre des députés.

MÉRITTE-LONGCHAMP, à Caen, chef de bataillon en retraite, chevalier de St.-Louis et de la légion d'honneur.

NOEL-DUROCHER, à Vire, chevalier de St.-Louis, membre du conseil général et de la société linnéenne du Calvados.

NÉEL DE BRÉAUTÉ fils, à la Chapelle-du-Bourgay, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

PRESTAVOINE, ancien maire de la ville de Bernay, membre des sociétés d'agriculture d'Évreux et de Bernay.

PINEL, au Havre, juge de paix, chevalier de la légion d'honneur, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

PARIS, à Caen, capitaine au corps royal du génie.

PLUQUET, à Bayeux, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie de Caen, de la société linnéenne, de la commission d'antiquités du Calvados.

ROGER, juge au tribunal de première instance, professeur suppléant à la faculté des lettres de Caen, membre de la société d'émulation de la même ville.

ROBERGE, avocat, vice-président de la société linnéenne du Calvados, président de la société d'émulation de Caen.

RICHOME, à Caen, membre de la société linnéenne du Calvados, et de la société d'émulation.

REVER, à Pont-Audemer, correspondant de l'institut, membre de l'académie de Rouen, des sociétés d'agriculture de Caen et d'Évreux.

RIAUX, à Rouen, secrétaire-archiviste de la chambre du commerce, membre de l'académie.

SIVARD DE BEAULIEU, à Cherbourg, membre de plusieurs sociétés savantes.

SOLICOFF, à Dieppe, inspecteur des douanes, membre de plusieurs sociétés savantes.

SÉGUIER (le baron), préfet du département de l'Orne, membre de plusieurs sociétés savantes.

SIMON, docteur en médecine, à Lisieux, membre de la société linnéenne du Calvados, de la commission d'antiquités de ce département.

J. SPENCER SMITH, docteur en droit de l'université d'Oxford, membre de la société royale de Londres, de la société des antiquaires et de celle pour l'encouragement de arts, manufactures et commerce de la même ville; des sociétés asiatique et de géographie de Paris; de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Caen; de la société linnéenne du Calvados, etc.

VAUTIER, professeur à l'université de Caen, membre de l'académie de la même ville.

VAUGEOIS, à Laigle, membre de la société royale des antiquaires de France.

CORRESPONDANTS.

MM.

ATHÉNAS, à Nantes, membre de plusieurs sociétés savantes.

BECQUET, à Paris, directeur général des ponts et chaussées et des mines, membre de plusieurs sociétés savantes.

BOTTIN, secrétaire de la société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs sociétés savantes.

BODIN, à Saumur, membre de la société royale des antiquaires de France, et de plusieurs autres sociétés savantes.

COCQUEBERT DE MONBRET (le baron), à Paris, membre de l'institut, de la société royale des antiquaires de France, etc.

DE SURVILLE, à Paris, ingénieur des ponts et chaussées, correspondant de l'académie de Caen, etc.

DE LADOUCETTE (le baron) à Paris, président de la société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

DE LASTERIE (le comte), à Paris, membre de l'institut, de la société royale des antiquaires de France, etc.

DE JOLIMONT, à Paris, correspondant de l'académie de Caen, et de la société linnéenne du Calvados, etc.

DESNOYERS (Jules), membre de la société d'histoire naturelle de Paris, de la société linnéenne du Calvados, et de plusieurs sociétés savantes.

DAUDIN, au Mans, ancien colonel d'artillerie, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, membre de la société

phylomatique de Paris, de la société royale des antiquaires de France, de la société linnéenne du Calvados, etc.

DOZOUVILLE, à Château-Gontier, sous-Préfet.

DESCHAMPS, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE PENHOUET, à Rennes, colonel de gendarmerie, correspondant de la société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs autres sociétés savantes.

DEBEAUREPAIRE DE LOUVAGNY, secrétaire d'ambassade, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE VENDEUVRE (le comte), à Rennes, préfet de l'Ile-et-Vilaine, membre de l'académie de Caen, et de la société linnéenne du Calvados.

HÉRICARD DE THURY (le vicomte), de Paris, membre de l'institut, de la société royale des antiquaires de France, etc.

LE NOURRICHEL, à Paris, correspondant de la société linnéenne du Calvados.

MASSON DE SAINT-AMANS, à Paris, ancien préfet, membre de plusieurs sociétés savantes.

RAOUL-ROCHETTE, à Paris, membre de l'institut, et de la société des antiquaires de France, etc.

RICHELET, au Mans, membre de plusieurs sociétés savantes.

RAIMONT, à Paris, ancien professeur de l'université de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

THOMINE, président de la société académique de la Loire-Inférieure, de la société linnéenne du Calvados, et de plusieurs autres sociétés savantes.

VINCENZO-DEABBATE-D'ALBA (le comte) (Italie), membre de plusieurs sociétés savantes.

La commission d'impression, chargée, aux termes des statuts, de désigner les mémoires qui seront imprimés en entier ou par extrait, et ceux qui seront lus en séance publique, est composée présentement de MM. l'abbé DE LA RUE, *directeur*; DE MAGNEVILLE, *président*; LECHAUDÉ, *vice-président*; PATTU, *secrétaire*; DE CAUMONT, *secrétaire-adjoint*; LANGE, *trésorier*; LAIR, ROGER et ROBERGE, *membres titulaires*.

CATALOGUE

Des objets offerts au Muséum des antiquités de la Normandie, pendant le cours de l'année 1824.

STATUETTE et petits plâtres, représentant différents objets, découverts dans le département de l'Eure; *par M. Rever.*

Papier-glace, préparé avec l'yctiocolle, dans le XIVe. siècle; *par M. Rever.*

Modèle d'un autel à taurobole, découvert au Mont-Dol, département d'Isle-et-Vilaine; *par M. Rever.*

Meule romaine, découverte au vieil Évreux; *par M. Rever.*

Pierre-Cachet, découverte à Vieux; *par M. l'abbé de La Rue.*

Fragments de colonnes antiques, découverts dans les fondements de l'ancien château de Bayeux; *par M. de Caumont.*

Modèle en plâtre d'une tête antique, découverte à Vieux; *par M. Lair.*

Plâtres de plusieurs médaillons en or, trouvés

dans le département de la Manche; *par M. Duchevreuil.*

Médailles celtiques et romaines, trouvées aux environs d'Avranches; *par M. Guiton de la Villeberge.*

Plâtres de différentes médailles romaines, découvertes dans le département de la Manche; *par M. Duchevreuil.*

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 22 AVRIL 1825.

Direction de M. l'abbé DE LA RUE ;
Présidence de M. de MAGNEVILLE.

A midi les portes de la grande salle de l'hôtel de la bourse furent ouvertes ; à midi et demi MM. les membres titulaires de la société, parmi lesquels on remarquait M. le comte de Montlivault, préfet du Calvados, et un grand nombre de savants des cinq départements de la Normandie, occupèrent les places qui leur étaient destinées.

M. de Magneville, président central, ouvrit la séance par un discours dans lequel il s'attacha à rappeler les principaux titres de la gloire militaire, civile et littéraire des Normands (1).

M. Pattu, secrétaire-général, prit ensuite la parole il retraça les nombreux avantages qui résultent de la création de la Société des Antiquaires de la Normandie, et des recherches

(1) Ce discours est imprimé plus bas.

diverses auxquelles elle se livre constamment.

M. de Caumont, secrétaire-adjoint, fit ensuite l'analyse des travaux de la Société, depuis le 24 janvier 1824, époque de son origine, jusqu'au 24 janvier 1825.

M. Auguste Le Prévost, de Rouen, membre de la société Royale des antiquaires de France, lut ensuite une dissertation sur la véritable position du lieu cité sous le nom d'Oscellus, dans les écrits relatifs aux premières invasions des Normands.

M. Deshayes de Caen lui succéda, il lut un discours sur le but et l'utilité des recherches archéologiques.

A deux heures et demie la séance fut levée.

Pour copie conforme,

L'abbé de LA RUE, directeur.
DE MAGNEVILLE, président.
PATTU, secrétaire-général.
DE CAUMONT, secrétaire-adjoint.

RAPPORT

Sur les travaux de la Société des Antiquaires de la Normandie, depuis le 24 janvier 1824, époque de son origine, jusqu'au 24 janvier 1825; par M. DE CAUMONT, *secrétaire adjoint.*

MESSIEURS.

L'HOMME, passager sur la terre, cherche toujours à y laisser un souvenir de son existence; mais tout semble conspirer à en effacer jusqu'aux moindres traces; plus les temps s'éloignent, plus l'obscurité augmente. Au bout de quelques siècles, l'histoire n'est plus qu'un vaste lointain où l'œil distingue à peine les points les plus saillants; chez nous, surtout, les traditions se perdent, les monuments s'écroulent, et de toutes parts la main des hommes détruit ce que le temps avait épargné. L'histoire du grand peuple dont nous des-

cendons a été trop négligée; et, riche en souvenirs glorieux, la Normandie a craint un moment de se voir dépouiller des titres de sa gloire.

A la vérité, des hommes savants, dévoués à tout ce qui est noble et bon, voyant avec douleur l'insouciance de leurs concitoyens et la dévastation toujours croissante, se livrèrent aux travaux archéologiques pour sauver ce qui avait échappé à la destruction; ils travaillèrent avec un zèle infatigable, qui leur mérita l'éloge des principales académies; mais cette heureuse impulsion n'eût produit que des fruits tardifs, il y eût toujours peu d'ensemble dans les travaux, peut-être même l'ardeur se serait ralentie, si une nouvelle circonstance ne fût venue encourager les recherches historiques, et donner un nouveau courage : je veux parler de la création de la Société des Antiquaires de la Normandie, dont je dois vous rappeler l'origine.

Vers la fin de 1823, ces mêmes hommes, voyant que les diverses sociétés savantes de notre province ne s'occupaient de recherches historiques que d'une manière accessoire, que, d'un autre côté, des découvertes intéressantes, mais partielles, devenaient inutiles, parce qu'elles n'étaient pas assez connues, conçurent en même

temps l'idée de former un corps spécialement voué à l'étude de l'histoire de la Normandie, et à la recherche de ses monuments; ce projet reçut des applaudissements unanimes, et la Société fut fondée. Bien convaincus que l'histoire doit être une, qu'elle ne peut se prêter aux divisions administratives sans perdre de sa clarté, sans que l'ordre et l'enchaînement des idées soient intervertis, vous voulûtes que cette académie prit le nom du pays dont l'histoire devait principalement l'occuper, et qu'elle réunît les archéologues de toute la province. La ville de Caen, favorisée par sa position centrale, devint le chef-lieu de la compagnie; mais il fut décidé que les membres qui résidaient dans les départements de la Seine-Inférieure, de l'Orne, de la Manche et du Calvados, seraient titulaires, auraient le droit de prendre part aux délibérations, et que ceux-là seulement seraient correspondants, qui résideraient hors du sol normand. Pour consacrer irrévocablement un ordre si heureusement conçu, vous avez établi un directeur qui pourra être pris alternativement dans l'un de ces cinq départements, et dont le zèle éclairé encouragera et dirigera partout les travaux. Vous avez encore voulu que des artistes distingués pussent se réunir à vous, sans être

astreints à contribuer à vos travaux littéraires; et vous avez établi une troisième classe de membres sous le nom d'associés. Telles sont les bases principales des statuts qui nous régissent: ils ont été rédigés, avec toute la réflexion possible, par les fondateurs mêmes de la Société; et, pour me servir des propres expressions de M. le président, les premiers résultats ont déjà prouvé que la création de la Société des Antiquaires de la Normandie doit être rangée parmi ces conceptions heureuses qui sont toujours couronnées de succès (1).

Ainsi, Messieurs, dès vos premières réunions, vous avez multiplié les mesures conservatrices, vous avez créé des établissements utiles; vous avez senti que les objets d'antiquité disséminés en différents lieux étaient nuls pour la science, tandis que réunis, ils seraient un puissant auxiliaire pour ceux qui voudraient connaître, étudier, ou comparer ces preuves matérielles de l'histoire; et vous avez formé un dépôt où l'on recueille soigneusement tout ce qui concerne l'archéologie. Le muséum des antiquités de la Normandie, pourra devenir un des monuments

(1) Circulaire adressée par M. de Magneville à tous les membres titulaires, dans le courant de 1824.

les plus précieux de cette province, une des collections les plus complètes en son genre. Le numismate y verra les médailles gauloises et romaines trouvées sur notre territoire, les monnaies saxones et normandes, si rares, si précieuses pour nous, et une suite des différentes médailles frappées en Normandie dans le moyen âge. On y verra ces statues, ces patères, ces symboles si variés, témoins de l'idolâtrie de nos pères; enfin les détails les plus curieux de l'architecture du moyen âge, trouveront aussi place dans votre muséum. Lorsque la Société sera dans l'impossibilité de sauver de la destruction quelqu'objet intéressant de sculpture, elle le fera modeler, et le musée des Antiquités de la Normandie, placé sous la protection des autorités, dans un édifice public, transmettra d'âge en âge ces titres précieux du goût et du génie de nos prédécesseurs; c'est une enceinte sacrée que les injures du temps ne pourront atteindre, que des mains sacriléges ne pourront jamais profaner.

Un autre établissement n'offre pas moins d'intérêt que celui-ci: d'après le désir que vous en avez témoigné, M. le comte d'Osseville, maire de la ville de Caen, que vous vous félicitez de compter au nombre de vos collègues, a promis de vous concéder un lieu convenable

pour y établir une bibliothèque, où seront renfermés des manuscrits, des cartulaires et tous les ouvrages publiés sur notre pays ; cette collection si difficile à rassembler, si utile pour l'étude, se fait encore désirer en Normandie, et il vous est réservé de la former.

Pourquoi faut-il que les sages institutions soient tardives et que l'homme ne puisse être éclairé que par l'expérience ? Si la Société eût été fondée plutôt, nous n'aurions pas à regretter la perte de tant de souvenirs, de ces titres précieux, de ces ruines importantes pour l'histoire, éloquentes pour les arts, qui sont devenues la proie du temps, de l'ignorance ou de l'avarice.

N'avons-nous pas vu les dégâts de cette bande noire, qui fait commerce de décombres, et s'enrichit en démolissant ? De toutes parts on a signalé ses ravages, et appelé sur elle le mépris de toute l'Europe ; mais qu'importe le mépris à qui ne cherche que l'argent ? Les plus beaux édifices n'ont point été respectés, et, dans beaucoup de lieux célèbres, le voyageur ne trouve plus que des ruines à explorer. Ce n'est qu'après avoir vu de semblables désastres que les savants ont promis de s'opposer au torrent dévastateur, de défendre nos antiquités mutilées,

de propager les connaissances archéologiques, d'instruire afin de conserver.

Notre principal but, Messieurs, est donc, pour me servir des expressions d'Horace, *celebrare domestica facta*, de nous borner à étudier l'histoire de la Normandie, de rechercher soigneusement tout ce que cette province renferme de curieux et d'intéressant, de le faire connaître par tous les moyens possibles, afin que tout le monde puisse en jouir, et qu'une voix unanime s'élève contre le barbare qui voudrait y porter atteinte. Les mémoires que vous publierez chaque année rempliront ce but; ils seront un monument impérissable, élevé à la gloire de votre pays et à la conservation des richesses qu'il renferme.

Dans nos recherches, l'ordre des temps me semble le plus méthodique et le meilleur; je le suivrai moi-même aujourd'hui dans le compte que je suis appelé à vous rendre des travaux de la Société.

ANTIQUITÉS CELTIQUES.

Parmi les monuments que l'on rencontre en Normandie, il en est un petit nombre dont la rudesse est peut-être une image assez fidèle de

l'état de la civilisation à l'époque où ils furent érigés ; je veux parler des antiquités celtiques.

M. Lange, après avoir peint le site pittoresque des rochers de Saint-Quentin, près de Falaise, vous a fait la description de quelques objets antiques qui furent découverts avant la révolution au sommet de ce monticule ; on y trouva une grande quantité de têtes humaines, des tombeaux d'une seule pièce, longs de plus de six pieds, et recouverts d'une seule pierre; quelques-uns contenaient des squelettes. On découvrit encore beaucoup d'ossements humains qui paraissaient avoir passé par le feu ; l'un d'eux était enveloppé d'un linge à demi-brûlé. Enfin, les fouilles qu'on a faites à différentes époques, ont produit plusieurs instruments en cuivre et des haches de pierre ; M. Lange nous a rappelé que les druides choisissaient toujours pour leurs sacrifices, les lieux les plus sauvages et les sites les plus propres à étonner l'imagination du peuple ; il en a conclu que la roche Saint-Quentin, dont l'escarpement a quelque chose d'imposant, fut occupée par ces prêtres, et spécialement consacrée au culte de leurs divinités.

On trouve fréquemment en Normandie des haches en pierre et en cuivre, dont plusieurs

ont été déposées dans votre muséum ; la plupart de celles qu'on a trouvées dans le Calvados sont faites avec les silex du calcaire oolitique, si communs dans ce département.

Grâce aux recherches de votre savant confrère, M. de Gerville, de Valognes, et aux excellents dessins de M. le comte d'Estourmel, préfet de la Manche, vous jouirez bientôt d'un travail complet sur les pierres druidiques de ce département ; il est probable que des recherches soigneuses feront découvrir de nouveaux monuments de ce genre dans les autres départements de la Normandie ; et déjà les recherches de votre confrère M. Vaugeois, membre de la société royale des antiquaires de France, ont été couronnées du succès.

Une autre espèce de monuments de la même époque, qui n'a pas autant excité l'attention publique, mais qui ne mérite pas moins la nôtre, pourrait servir encore à attester l'état peu avancé de la civilisation : ce serait ce qui nous reste de la langue qu'on parlait dans notre province avant l'invasion des Romains. Ces mots celtiques ne subsistent plus que dans des noms de paroisse ; il serait curieux de faire voir que beaucoup d'entre eux n'offrent aucune trace d'habitation. Parmi les autres, les uns ne sont que l'indication d'une demeure près d'une localité tout-à-

fait naturelle ; plus de la moitié n'annonce aucune idée de propriété, encore moins d'architecture et d'arts. L'on a mal à propos rapporté presque tous ces mots à une origine latine ; presqu'aucuns n'ont pu être expliqués au moyen d'une langue qui ne fut jamais vulgaire chez nous. M. de Gerville vous a déjà développé ses idées sur ce sujet, et il se propose de vous faire part du fruit de ses longues recherches sur les étymologies celtiques.

Votre confrère, M. Alphonse de Brébisson de Falaise, vous a communiqué plusieurs médailles Gauloises trouvées à Carel près de Saint-Pierre-sur-Dives, en faisant la route neuve de Lisieux à Falaise : elles paraissent fort curieuses et fourniront le sujet d'un mémoire intéressant à M. Lambert de Bayeux, qui s'est chargé de les examiner. On a découvert en même temps le haut d'un vase en bronze de quatre pouces de diamètre, dans lequel il est probable que ces médailles avaient été renfermées.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

M. Rever, correspondant de l'Institut, et membre titulaire de votre société, vous a fait hommage du modèle en plâtre exécuté par ses

soins, d'un autel taurobolique qui existait il y a vingt-deux ans, sur la pointe orientale du Mont-Dol, dans le département d'Isle-et-Villaine; cet autel, tout en granit, était composé de sept morceaux; il présentait l'aspect d'un coffre dans lequel ou pouvait se couler au moyen d'un trou carré pratiqué par derrière; la table qui formait le dessus était d'un seul morceau, et percée de vingt-sept trous disposés sur trois rangs, et par où le sang de la victime devait couler sur ceux qui se soumettaient à cette cérémonie purificatoire. Le passage suivant, tiré de Prudence, qui vivait à la fin du IVe. siècle, fera facilement concevoir l'usage de ces autels tauroboliques. On creusait dans la terre une fosse profonde que l'on couvrait de planches percées; le grand-prêtre revêtu de tout l'appareil de sa dignité, et plus souvent encore la personne qui avait besoin de cette expiation, descendait dans la fosse et recevait sur ses habits, sur la tête, sur les yeux, dans la bouche et dans les oreilles, le sang de la victime qu'on immolait sur cette espèce de pont à jour. La victime égorgée, les prêtres enlevaient le corps, et le purifié sortait de la fosse couvert de sang; dans cet état il se présentait au peuple qui se prosternait devant lui; et dès-lors il

était régénéré pour vingt ans. Les mêmes sacrifices se faisaient sur des autels permanents, du nombre desquels était celui dont M. Rever vous a envoyé le modèle. L'idolâtrie subsista encore long-temps dans les Gaules, après l'établissement du christianisme. Les pierres et les colonnes milliaires étaient principalement des objets de superstition ; plusieurs conciles ordonnèrent de les enfouir ou de les mutiler (1). Un moyen plus adroit pour convertir un peuple ignorant, fut de planter des croix sur les objets sacrés pour les payens, et de greffer ainsi la nouvelle religion sur l'ancienne. C'est à cette pratique que nous devons la conservation de plusieurs monuments druidiques, entre autres de celui du Mont-Dol ; il était dans une église

(1) M. Coquebert de Montbret, l'un de nos correspondants, a prouvé que les croyances superstitieuses attachées aux pierres druidiques ne sont pas encore détruites partout, comme il le paraît par le fait suivant. Cet antiquaire distingué visita en 1820, le dolmen appelé pierre des fées, que l'on rencontre à la porte de Guerande, lorsqu'on arrive de Nantes en cette ville, et il trouva dans les fentes de cette pierre des flocons de laine couleur de rose, liés avec du clinquant. On lui a dit dans le pays que ces objets avaient été confiés à la pierre par de jeunes filles, dans l'espoir d'obtenir la faveur d'être mariées dans l'année, et que ces dépôts se faisaient toujours en cachette des curés (Troisième rapport sur les travaux de la *société* royale des antiquaires de France).

qui servait au culte catholique, probablement depuis les premiers temps du christianisme. Les trous de la table étaient bouchés, et une pierre sacrée placée dessus, attestait qu'on y avait célébré la messe. Le modèle que vous avez reçu est réduit au douzième.

La ville de Bayeux est une des plus anciennes cités des Gaules, et l'on ne pouvait douter qu'à l'exemple des autres villes de la Basse-Normandie, qui existaient sous la domination romaine, elle n'eût des édifices publics remarquables : différents objets antiques, des fragments d'architecture, des médailles, avaient déjà prouvé son importance ; et une colonne milliaire, élevée sous l'empire de Claude, l'an 42 de J. C., trouvée au Manoir, en 1819, avait appris que Bayeux était capitale du pays, et qu'elle servait de centre pour compter les distances (1).

Mais l'on n'avait pas encore découvert les ruines dont on soupçonnait l'existence, lorsqu'en reconstruisant les murs du cimetière de Saint-Laurent, on mit au jour quelques constructions qui avaient déjà été indiquées par l'abbé Beziers,

(1) C'est à M. Lambert que l'on doit la connaissance de ce monument bien important. Il communiquera sous peu à la société, l'inscription qui est gravée sur cette colonne.

dans son histoire de Bayeux. M. le comte de Montlivault, dont l'administration éclairée encourage tout ce qui mérite de l'être, voulut bien, sur la demande de votre confrère, M. Genas-Duhomme, sous-préfet de Bayeux (1), accorder des fonds pour faire exécuter les travaux avec plus de soin. Ces travaux eurent un heureux résultat, et M. Lambert, membre de la Société à Bayeux, dont les recherches ont déjà plusieurs fois éclairé l'histoire de cette ville, reconnut que les constructions de Saint-Laurent avaient appartenu à des thermes antiques. A cette époque, il consacra son opinion dans un mémoire qu'il vous a présenté cette année et dont je dois vous rappeler sommairement le contenu ; ce travail est accompagné d'un plan fort exact, et d'autant plus précieux, que pour épargner des mouvements de terrain qui auraient entraîné plus de dépense, on a démoli les murs de l'édifice à mesure qu'on les a découverts,

(1) Je ne dois pas oublier de dire ici que notre savant confrère M. Lair, secrétaire de la société d'agriculture, toujours zélé pour les sciences et les recherches, est le premier qui ait fait des démarches en cette circonstance auprès de M. le comte de Montlivault, et je profite de l'occasion qui se présente pour lui en témoigner la reconnaissance de la société.

Des pierres de taille, de la même nature que celles de Sainte-Croix-Grantonne, formaient les parements des murs construits par assises égales, et de distance en distance, on trouvait un double rang de briques ; les parties les moins soignées étaient bâties en moëllon semblable à celui de Vieux-Pont, Subles et Longeau ; ces murs étaient revêtus, pour la plupart, d'un ciment ou mastic rouge, d'une grande tenacité, qui paraissait composé de chaux, de tuileaux et de charbon, et servait à fixer différents placages de marbre et de pierre bleue polie.

On découvrit, à la fin de février 1821, une partie circulaire qui, d'après la portion connue, devait avoir trente-neuf pieds de diamètre. Dans le mois d'avril, on déblaya un appartement de dix-sept pieds de long sur neuf de large ; la partie inférieure ne contenait que des murs nuds. Le peu qui restait de la partie supérieure laissait voir une belle couche de ciment encore couverte de quelques fragments de marbre blanc ; on y remarqua un plancher fort singulier, construit d'une couche de cailloux couverte de sept à huit pouces de ciment, recouvert lui-même d'une légère couche de ciment plus délié, et enfin d'un pavé de pierre bleue polie. La pièce voisine était un appartement

hexagone ou octogone, dont les murs et le pavé étaient en mabré blanc.

Plus loin une cour pavée de grandes pierres de tuf de Sainte-Honorine (1) était entourée de dalles qui servaient à recevoir les eaux et à en rejeter le superflus.

On trouva ensuite, dans une espèce de grand corridor, beaucoup de tuiles, des fragments de marbre de plusieurs espèces, des placages et des bordures d'encadrement en marbre blanc.

Enfin, on découvrit l'hypocaustrum, ou le poële qui servait à échauffer la grande salle des étuves, rempli de petits piliers de briques carrées de huit pouces : sur ces piliers, étaient de grandes briques de vingt-deux pouces, couvertes d'une couche de ciment qui formait le plancher; ce mode de construction est absolu-

(1) J'ai fait observer dans mon mémoire sur la géologie de l'arrondissement de Bayeux (mémoires de la société linnéenne du Calvados), combien l'emploi du tuf était commun anciennement; je viens encore d'en trouver en grande quantité dans les ruines de l'abbaye de Plessis-Grimoult, arrondissement de Vire. Ce fait est d'autant plus étonnant que ce lieu est déjà éloigné de Sainte-Honorine, que la pierre de Caen, employée dans plusieurs parties de l'église, est meilleure, plus facile à se procurer et que d'ailleurs on trouve le tuf employé avec d'autres pierres, et mélangé avec elles ce qui prouve que sa grande légèreté n'en a pas toujours déterminé l'emploi.

ment conforme à la description que nous a laissée Vitruve, du plancher des étuves.

M. Lambert a ensuite décrit les différents objets trouvés dans ces fouilles ; je me bornerai à vous rappeler que les médailles sont au nombre de quarante, toutes en petit bronze à l'exception d'une seule très-fruste de Trajan: elles sont de Gallien, Posthume le père, Victorin, Claude II, Tetricus, Maximien-Hercule, Licinius le fils, Constantin le grand, Crispe, Constantin le jeune, Constance, Valentinien Ier., Valens et Gratien, ce qui comprend un espace de 115 ans.

Après vous avoir entretenus des différents objets mis au jour par les fouilles de Saint-Laurent, et avoir prouvé que ces ruines avaient appartenu à des thermes antiques, votre confrère s'est efforcé de fixer l'époque de la construction, et celle de la destruction du monument; il a aussi exprimé le désir de voir faire de nouvelles recherches sur les lieux où était situé ce grand édifice, dont on n'a entrevu jusqu'ici qu'une très-faible portion.

Les fouilles que l'on a faites au Vieil-Évreux, à différentes époques, ont procuré la connaissance de diverses antiquités romaines, sur les-

quelles votre savant confrère, M. Rever de Conteville, vous a envoyé des notes d'un grand intérêt; il a en même temps déposé, au muséum des antiquités de la Normandie, le plâtre d'un chandelier à deux branches et une meule qui, probablement avait été frabriquée par les habitants du Vieil-Évreux, sous la domination romaine. Cette meule est circulaire, arrondie en dessus; elle pèse environ 30 livres, elle a vingt-sept pouces de diamètre, elle est percée au centre dans toute son épaisseur; le trou est cylindrique, il a de largeur deux pouces, l'épaisseur de la meule au centre, sommet de la convexité, est de trois pouces, et de vingt-deux lignes près du bord, la matière de cette meule est un quartz agathe brèche ou pondingue ou brèche siliceuse.

Les moulins en usage du temps des romains étaient composés de deux meules d'une petite dimention, celle que nous possédons était la meule inférieure d'un moulin; il est facile de concevoir l'usage de cette machine fort simple, dont M. Mongèz a fait connaître le mécanisme: que l'on suppose un axe de fer fixé verticalement dans la meule gisante ou inférieure, traversant la meule tournante et dans celle-ci un cilindre creux, mobile autour de l'axe: ce cilindre étant placé sur l'axe, les meules étaient en état d'agir. Pour cela on

introduisait dans le trou de la meule supérieure, un levier de fer ou de bois, à l'aide duquel on la faisait tourner sur l'inférieure, et le grain se trouvait écrasé entre les deux meules. On y pouvait aussi atteler une bête de somme, pour épargner le travail des hommes. Ces moulins, qui sont encore en usage dans l'Orient, se transportaient facilement à la suite des armées ; deux hommes se chargeaient chacun d'une meule qui pesait ordinairement trente livres, et lorsque le moulin était fixé, il pouvait moudre par jour environ soixante livres de farine.

Vous devez à M. Duchevreuil, membre de la société à Cherbourg, une note fort intéressante sur quelques objets antiques qui furent découverts à Digulleville, département de la Manche, il y a environ deux ans. Ces objets sont, 1°. un petit cerf en bronze, de trois pouces de proportion, avec le masque ou la face d'une figure humaine (voyez la planche destinée à reproduire ces différents objets) de dix-huit lignes de hauteur ; 2°. le tronc d'une statuette, également en bronze, revêtue d'une espèce de casaque ou sagum croisant sur la poitrine et descendant seulement à la hauteur des genoux ; ce morceau était privé de sa tête ; 3°. un petit socle en bronze, d'environ deux pouces de lon-

gueur; 4°. un bœuf de trois pouces; 5°. une tête haute de cinq pouces et demi, et sans occiput; 6°. un petit oiseau posé sur un socle creux, dans le fond duquel on aperçoit des rivets de fer qui le fixaient sur un support; 7°. quelques fragments de poterie, une patère en terre cuite, et un vase dont l'orifice est double.

Tous ces objets sont de la plus grossière exécution et remontent probablement à l'enfance de l'art; on a trouvé encore dans le même lieu, une hache en fer assez semblable aux nôtres quant à la forme, elle est remarquable en ce qu'elle est couverte de plaques en cuivre, soudées ou amalgamées avec le fer; je ne sache pas que jusqu'ici on en ait décrit de pareilles; à côté de cette hache, se trouvait un morceau de silex et des figurines en plâtre assez bien conservées pour que l'on puisse reconnaître des Venus; leur hauteur est de sept pouces quatre lignes.

Ces statuettes étant sous tous les rapports semblables à celles que M. Rever a trouvées dans le département de la Seine-Inférieure, c'est ici le lieu de vous rappeler les plâtres que ce savant antiquaire vous a adressés; ils représentent des Venus qui semblent être sorties du même moule que les précédentes, et comme elles, être composées de deux parties lon-

gitudinales réunies. Ce rapport frappant, entre des figurines trouvées dans des lieux éloignés, prouve qu'il exista en Normandie, sous les romains, des fabriques où l'on modelait l'image des différentes dévinités. Ce fait est devenu incontestable, depuis que M. le Marquis de Mirville, votre confrère, a découvert l'atelier d'un potier statuaire dans le département de la Seine-Inférieure. La description du four et des débris nombreux qui l'avoisinaient, fera le sujet d'un mémoire qui vous sera adressé prochainement; vous y verrez que les romains ne connaissant pas comme nous l'art de la gravure, avaient recours au sculpteur pour se procurer l'image de leurs divinités. On en faisait pour tous les goûts, pour toutes les bourses, et probablement les statuettes qui ont été découvertes dans les lieux différents par M. Duchevreuil, et par M. Rever, étaient sorties du même atelier.

M. Estancelin, votre confrère à Eu, a trouvé il y a quelques temps aux environs de cette ville, des constructions antiques qui ont dû appartenir à des édifices importants. Encouragé par cette découverte, il continue avec succès à rechercher les antiquités du pays de Caux; et dernièrement la vallée de Saucemare, située à un kilomètre de Sainte-Marguerite, près de

Dieppe, où M. Solicoff, l'un de vos confrères, avait trouvé un pavé en mosaïque, lui a fourni des objets d'origine romaine, dont il vous a adressé la description.

Cette vallée est voisine de la mer, qui y charrie des débris de constructions antiques; le terrain offre des tuiles romaines, des tessons de poterie noire, ou de terre rouge vernissée; on y trouve çà et là des ossements humains. Sur un morceau de poterie rouge, on voit des figures en relief dont le dessin n'est pas bien fini, on y distingue un homme exposé aux bêtes féroces (1), et un filet étrusque lui sert de bordure.

On a trouvé encore, 1°. un petit dauphin en cuivre ciselé, long d'un pouce et demi, qui a dû appartenir au couvercle d'un vase, ou faire partie des ornements d'un trépied : il avait été soudé par les nageoires; 2°. une médaille en petit bronze et très-fruste, de Constantin le jeune, fils de Constantin le Grand; 3°. enfin, à douze pieds de profondeur, une urne funéraire en poterie noire, d'une forme assez commune; elle était remplie d'ossements humains desséchés,

(1) On retrouve souvent le même sujet dans les bas-reliefs de l'architecture romane, comme je l'ai observé dans mon mémoire sur l'architecture du moyen âge.

mais sans traces de feu ; sur ces ossements reposait une espèce de croix en cuivre, longue de deux pouces et demi, et passée dans un anneau de même métal de quinze lignes de diamètre.

En mars 1824, on trouva dans la commune de Sainte-Croix-sur-Aiziers, département de l'Eure, à cent pas de l'église, vers le sud-est, et à un demi-mètre de profondeur, un vase en terre cuite qui contenait une masse de terre et de métal verdâtre. La séparation qui fut faite de ce mélange aggloméré, mit à découvert cent quatre-vingt-quatre pièces de la grandeur de nos décimes, cinq seulement n'avaient que la dimension des anciennes pièces de six deniers; M. Rever qui fut informé de cette découverte, a fait sur ces médailles d'utiles observations, il a reconnu que dix-sept étaient de Trajan, vingt-sept d'Adrien, une d'OElius-César, trente-huit d'Antonin Pie, dix-neuf de Marc-Aurel, trois de Commode, dix-huit de Faustine l'ancienne, huit de Faustine la jeune, et deux de Lucille ; trente-huit sont entièrement dégradées. Trois autres médailles trouvées dans la même fouille ont spécialement excité l'attention de notre confrère.

La première est de Commode, elle diffère

par la légende de la tête de plusieurs de celles qu'on connaît de la même époque et du même type.

M. COMMODUS ANTONIUS AVG.

La tête est bien conservée, une cuirasse arme les épaules. Le sigle final de cette légende AVG n'existe pas sur toutes les médailles de ce type.

Au revers, l'empereur est assis sur une estrade; derrière lui est le préteur, ou un officier des gardes, armé d'une haste, debout, un peu penché. Devant l'empereur, est une figure en stole debout, tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite une tessère; au bas de l'estrade, une quatrième figure monte les degrés pour s'approcher de la troisième, aux deux bouts de l'estrade, sont les deux lettres :

S. C.

et dans l'exergue, LIBAVG. IIII.

la légende est

TR P VI IMP IIII COS III PP.

La seconde médaille est d'Antonin : le côté de la tête est profondément oxidé; on ne voit bien que les deux dernières lettres du nom VS. On distingue cependant le tracé de quatre lettres précédentes ONIN, ce qui suffirait pour assurer l'orthographe entière du nom de cet empereur; et de plus on en distingue assez le

profil à travers le masque d'oxide qui le couvre, pour qu'on n'ait aucun doute.

Ce type est confirmé par celui même du revers, qui ne peut appartenir qu'au seul Antonin, et qui ne peut laisser aucune incertitude, quoique la légende en soit très-mutilée.

C'est un temple à huit colonnes. Deux figures en stole sont debout sur un socle ou piédestal au milieu des colonnes.

On ne voit d'inscrit qu'une partie de la légende AEDE DIVI., les deux lettres S C dans le champ, et le quantième du consulat dans l'exergue. C'est la médaille qu'on connaît portant du côté de la tête :

ANTONINUS AVG PIVS TR. P. XXII.

au revers :

AE DE DIVI AVG REST COS IIII SC.

et qui fut frappée l'an 159 après le quatrième consulat d'Antonin.

Ce qu'il y a de remarquable dans celle de Sainte-Croix, c'est une erreur de monnoyage, qui indique le quantième du consulat par un V. En effet, Antonin n'eut le titre de consul que quatre fois, et mourut l'année qui suivit celle où cette médaille fut frappée.

La troisième médaille est celle qui a le plus fixé l'attention de M. Rever, par un autre défaut

de monnoyage qu'il y a remarqué; elle est du troisième consulat et vingt-septième tribunitiat de Marc-Aurèle.

Du côté de la tête qui est un peu altérée, sans que le profil en soit méconnaissable ni aucunement douteux, on lit:

M. ANTONINUS AVG TR POT XXVII.

Le type du revers est un trophée flanqué de deux captifs, l'un debout à droite et casqué; l'autre à gauche, dépouillé, s'asséyant sur des boucliers, et paraissant avoir les mains liées, soit à un hast, soit à un pal fiché devant lui.

Dans la légende de ce côté, un G initial est la seule lettre qui subsiste d'un mot effacé, qui ne peut être autre que GERMANICO, le reste est conservé; on lit:

G...... AVG IMP VI COS III; et dans l'exergue, SC.

Cette médaille est bien connue, mais votre confrère y remarque un défaut de monnoyage et de fabrication qui la rend précieuse relativement à l'histoire de l'art.

Les monétaires romains avaient deux procédés avoués par le gouvernement pour fabriquer les pièces légales.

Le principal était sans doute l'empreinte forcée en relief du flaon ou matière de la médaille sur un carré gravé en creux, pour avoir les figures

et légendes qu'on voulait représenter. Le second un peu moins parfait, mais plus expéditif et presque toujours suffisant, était le moulage en terre. Des observations multipliées ont fait connaître que des coins anciens, préparés pour empreindre en relief par le seul effet de la percussion, et qui tous, ou presque tous, étaient en bronze, avaient été gravés en creux, lettres et figures, au touret et non au burin; mais on a soupçonné d'abord, et reconnu depuis, que plusieurs légendes avaient été formées en creux, avec des poinçons gravés en relief; et de plus, que ces creux avaient été enfoncés sous des poinçons mobiles; c'est-à-dire que pour former une légende on avait employé plus ou moins de poinçons, et non pas un poinçon d'une seule pièce pour toute une légende.

Il est évident que le mécanisme de ces empreintes donnait des résultats identiques, soit qu'il fût employé sur le bronze par le marteau, soit qu'il le fût à la main, sur des moules en terre; soit que ces moules en terre fussent eux-mêmes formés sur des médailles déjà frappées avec de pareils poinçons.

En examinant sur la médaille en question le sigle AUG. du revers, et les autres lettres de la

légende, on reconnaît que les lettres du sigle sont brouillées, et qu'aucune des autres ne l'est, excepté l'*s* du sigle *cos*; on reconnaît également que la confusion des lettres du sigle vient de ce qu'il y a deux percussions, et que le relief produit par chacune, loin de s'être élevé dans le même endroit, pour ne donner qu'un seul trait, s'est au contraire formé en deux endroits, l'un à côté de l'autre, en sorte que l'A présente une M mal faite, résultant du croisement du jambage à droite sur le jambage à gauche;

2°. Pareil croisement pour le V., en a fait une figure mal exécutée de W ou d'un Y à trois branches.

3°. Enfin, le G final est aussi de deux empreintes, mais sans autre croisement que celui des deux extrémités l'une sur l'autre, en observant que l'empreinte à gauche, quoique visible, est moins sensible et moins élevée que l'empreinte à droite.

Les trois lettres du sigle ont donc une origine particulière; or, on voit que les distances de croisement entre les traits inclinés de l'A et du V, et entre les traits concentriques du double G sont absolument les mêmes; le graveur au touret n'a pu se tromper trois fois de suite avec une pareille précision, et il faut conclure de

la variation qui s'est faite sur le sigle AUG. tout entier et tout seul, que le creux en a été formé par un poinçon de trois lettres qui, ayant varié sous la main de l'estampilleur dans l'intervalle de deux coups de martinet, a produit en deux fois le relief remarquable et croisé que l'on remarque sur la médaille.

M. Rever pense que l'on pourrait trouver beaucoup d'autres antiquités remarquables à Sainte-Croix-sur-Aiziers : cette commune contient des fondements d'épaisses murailles, et des tessons de différents genres auxquels on a fait jusqu'ici peu d'attention. Cette position n'est point éloignée de l'endroit où les Romains avaient établi le passage de la Seine tendant à Juliobona, et votre confrère a trouvé, en 1810, sur la même rive, à peu de distance au-dessus d'Aiziers, des assises de grandes briques rangées en arc de cercle, qui semblaient être les fondements d'un *hypocaustum*.

Vous devez au même confrère un mémoire sur deux pierres cachet, découvertes dans le département du Calvados ; la première, qui a été offerte par M. l'abbé de La Rue au muséum des Antiquités de la Normandie, fut trouvée à deux lieues de Caen, dans la com-

mune de Vieux, ancienne capitale des Viducasses.

Cette pierre, d'un vert noirâtre, a près de quatre millimètres d'épaisseur (trois lignes), chaque côté est à peu près de quatre centimètres, le quarré n'est pas exact; les angles sont de fausse équerre, et les côtés parallèles ne sont pas même égaux; les chanfreins ne sont point parallèles aux bords; le travail de la taille n'a point d'exactitude.

Le premier prénom de l'oculiste auquel appartenait le cachet est indiqué par la lettre initiale S; le second est *Martinus*; le nom est *Ablaptus*, qui paraît d'origine grecque, avec terminaison latine; le nom du spécifique gravé seul sur une des touches est DIARHODON; sur la seconde tranche on lit pour étiquette SMECTICUM, que jusqu'à présent l'on n'a trouvé sur aucun autre cachet antique; sur la troisième tranche on lit THALASSEROS; sur la quatrième CROCODES. Outre les inscriptions dont M. Rever vous a donné l'explication, il y a sur les deux surfaces du cachet des figures au simple trait, à peine visibles en quelques parties. Sur une des surfaces est la figure d'un cheval marin, sur l'autre la figure d'un vase à goulot renversé.

extravagances de Caligula, qui marchait dans les rues affublé du costume des dieux; quelquefois sans barbe, et suivi des Grâces comme Apollon. D'autres fois on le voyait, comme Mars, avec une barbe épaisse, un casque et une épée; il prétendait réunir la majesté de Jupiter, les agréments de Bacchus, la puissance de Neptune, et le mérite de toutes les divinités; il se montrait en public avec des gants et des bracelets, dansait la nuit en habit de femme, devant des spectateurs mandés par lui-même au palais, et prenait jusqu'à des parures de Vénus et des costumes de déesses. Il portait aussi quelquefois le trident, ou s'armait d'un foudre simulé; il se fit bâtir un temple, et le sénat lui en ayant fait élever un autre, il y fit placer sa statue, et se créa un collège de prêtres et de prêtresses dont il fut le chef.

M. Rever pense que les statuettes de Lillebonne étaient des figures votives, consacrées à cet empereur impudent, usurpateur des honneurs divins. En effet, on peut reconnaître dans l'un de ces bronzes le bizarre assemblage des attributs de différentes divinités; la tunique et la chaussure sont celles d'un pontife (1); on

(1) Ceux qui voudront prendre une connaissance plus approfondie des statuettes de Lillebonne, peuvent se procurer l'ou-

voit sur les épaules une peau de lion, principal attribut d'Hercule, et la tête est celle d'un Neptune ou d'un Jupiter, qui tenait peut-être un foudre dans la main droite. L'autre figure est plus fruste; elle paraît représenter un jeune homme dont les cheveux sont bouclés; une longue écharpe bouffante près de l'estomac est passée sur l'épaule de gauche à droite; elle est nouée en devant à la hauteur des hanches, et les deux bouts qui se rejoignent descendent en plis rampans jusqu'au quart de la jambe, pour finir en pointe à distance égale des genoux; tout annonce l'attitude et le costume d'un jeune danseur. Le poids de la première statuette est de 13 onces 5 gros; la hauteur est net de 0,138 m. La seconde statuette pèse 11 onces 0 gros 34 grains, et la hauteur est de 0,128 m.

On a tiré de la même fosse une lampe à deux becs de même matière, et une médaille de *Julia Domna* en petit module.

MOYEN AGE.

La conservation des anciens édifices devrait être une religion pour tous les peuples; il y a

vrage publié par M. Rever, à Évreux, au commencement de 1825, et dans lequel on trouve les deux statuettes lithographiées.

cassant, mais non friable, insipide, caractères propres au succin ; soumis au chalumeau il brûle avec flamme, et se boursouffle en exhalant une odeur forte ; il n'a donné aucun signe d'électricité par le frottement.

La petite statue est à gaîne, longue de trois pouces et d'une apparence cuivrée, recouverte d'un oxide vert ; la partie inférieure est carrée, elle est remplie d'un morceau de fer également carré qui en occupe exactement la cavité, de sorte que le métal extérieur se trouve avoir à peine une ligne d'épaisseur : toute cette partie inférieure paraît avoir été cassée très-anciennement.

La partie supérieure ne présente qu'un buste dans l'attitude d'un Charlemagne. Dans la main droite est une espèce d'arme appuyée contre l'épaule et la tête. Dans la gauche, qui semble appuyée contre la poitrine, on croit voir une espèce de globe. Les mains ne sont nullement distinctes ; il en est de même de la figure ; on remarque seulement l'œil droit, il était rond. La partie inférieure de la figure ressemble assez à une longue barbe. La tête paraît couverte d'une grande calotte comme celle de nos prêtres. Le cou est nu, et le reste est couvert d'une espèce de vêtement large, agraffé autour du cou, où il

forme la rotonde jusque sur la sommité des épaules, et tombant ensuite le long du dos en y formant quatre grands plis.

Tout cet extérieur répond assez à celui sous lequel on représente les anciens cénobites.

Dans le courant de l'été dernier, on trouva à Lillebonne deux figurines en bronze, qui provenaient de la même fosse d'où, l'année précédente, on avait exhumé la grande statue en bronze doré que tout le monde connaît. Malgré quelques imperfections assez grandes, qui ne permettent pas de regarder ces bronzes comme des chefs-d'œuvre, ils sont agréables et fabriqués avec soin. Peut-être même certaines incorrections que l'on y remarque étaient-elles un moyen de succès dans l'intention du modeleur qui chargeait à dessein quelques endroits de son sujet pour mieux en indiquer l'esprit. M. Rever, qui a examiné avec soin ces antiques, vous a lu sur elles une dissertation très-savante qu'il vient de faire imprimer à la suite de son ouvrage sur les ruines de Lillebonne.

Après vous avoir exposé les différentes conjectures que l'on peut faire sur le sujet de ces deux statuettes, il s'est arrêté à la dernière, qui lui semble la plus probable, d'après le style de ces petits bronzes. L'histoire nous a transmis les

difficile à déterminer. Ces deux derniers morceaux ne proviennent pas des fouilles faites sous l'ancienne église du château de Dreux, ils ont été trouvés dans les environs de cette ville.

M. Pluquet, de Bayeux, membre de la Société royale des Antiquaires de France, vous a adressé une dissertation sur le véritable emplacement d'une maison de plaisance des ducs de Normandie, connue dans le moyen âge sous le nom *Bur-le-Roi*. L'auteur pense que c'est à Noron *Nogrondus*, village fort ancien de l'arrondissement de Bayeux, où l'on voit encore les ruines d'un château considérable, qu'il faut placer cette habitation ducale : votre confrère a d'abord prouvé que les ducs de Normandie séjournaient souvent à Bayeux et dans le Bessin; il a ensuite contredit l'opinion de ceux qui placent *Bur-le-Roi* à Balleroy : cette opinion, fondée sur l'analogie du nom de *Bur-le-Roi* avec celui de Balleroy *Balereium* ou *Barlarreium*, existait auparavant que l'on eût donné au Bur, ou résidence ducale du Bessin, celui de *Bur-le-Roi*; d'un autre côté l'existence des ruines situées à Noron, appelées dans plusieurs actes *château de Bur-le-Roi*, et la tradition du pays qui attribue ce château à Guillaume-le-

Conquérant, semblent indiquer la véritable position de la maison ducale.

M. de Gerville, dont le zèle infatigable à rendu tant de services aux sciences et particulièrement à l'archéologie, vous a envoyé plusieurs méomires d'un grand intérêt, qui se rapportent à l'histoire des monuments et des familles du département de la Manche.

Le premier a pour but de signaler les églises les plus anciennes du diocèse de Coutances. Deux ou trois exceptés, les plus anciens monuments religieux de ce diocèse se rapportent à l'XIe. siècle. Par leurs arches semi-circulaires, leurs colonnes massives, et par l'ensemble de leurs formes ils offrent des réminiscences de l'architecture romaine, d'où ils ont été appelés *opus Romanum*. On conçoit facilement la raison de cette ressemblance : les Romains, maîtres de notre pays pendant plusieurs siècles, ont laissé des modèles aux peuples qui les ont remplacés; d'un autre côté, les missionnaires qui y annoncèrent l'évangile étaient envoyés de Rome, ils y faisaient de fréquents voyages, ils en rapportaient des instructions pour l'administration de leur troupeau, des modèles pour construire leurs églises : M. de Gerville a nommé cette architecture mixte, architecture *romane* ;

il s'est attaché principalement à décrire les églises qui en présentent dans leur construction ; il en a trouvé dans son département soixante-trois dont il a indiqué les parties remarquables ; vingt autres appartiennent au temps *des lancettes* (1), c'est-à-dire au XIIe. ou au XIIIe. siècles, et sont également décrites. Ce savant ne s'est pas occupé des églises moins anciennes : son mémoire était accompagné de plusieurs dessins que vous avez fait lithographier, et qui y ajoutent un grand prix en mettant sous les yeux du lecteur, des antiquités qu'il faut presque toujours chercher dans des paroisses écartées, et pour la découverte desquelles il a fallu que votre confrère visitât près de six cents églises.

Le second mémoire de M. de Gerville est relatif à deux monuments d'une haute importance pour l'histoire de l'architecture, puisqu'ils déterminent le temps de la transition du plein-cintre aux lancettes, et le font remonter, en Normandie à une époque plus reculée qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici. Les auteurs anglais, et notamment M. Milner, dans son *Essai sur l'arhitecture du moyen âge*, ont établi que

(1) Voyez dans mon mémoire sur l'architecture du moyen âge, ce que l'on entend par lancettes en architecture.

les premières ogives remontaient environ à l'an 1130 ; ce dernier même, emporté par l'amour de la patrie, n'a pas craint d'avancer que l'architecture à ogives a pris son origine en Angleterre. Le mémoire de M. de Gerville a prouvé en même temps que cette prétention est peu fondée, et que l'introduction de l'ogive est bien antérieure à l'an 1130. En effet, l'église de Mortain, bâtie en 1082, consacrée quelques années plus tard, est un monument de transition dans lequel l'ogive domine ; mais ce qui est bien plus concluant encore, c'est que la partie la plus ancienne de l'église de Coutances, antérieure de près d'un siècle à l'époque assignée par les Anglais au changement de formes, présente des lancettes bien régulières et telles qu'on en faisait à la fin du XIIe. siècle.

Dans son troisième et dans son quatrième mémoire, le même de vos confrères a écrit l'histoire des châteaux-forts des arrondissements de Cherbourg et de Valognes. L'histoire des châteaux forme une partie considérable de celle de notre pays ; elle se rattache à toutes les époques importantes et comprend pour ainsi dire toute notre histoire militaire. On conçoit facilement combien le travail de M. de Gerville a coûté de recherches, et on lui doit d'autant plus de re-

connaissance, que la tâche qu'il a remplie avec tant de succès, était plus difficile ; l'auteur a trouvé huit forteresses dans l'arrondissement de Cherbourg et vingt-six dans l'arrondissement de Valognes ; il a fait le même travail pour les autres arrondissements du département de la Manche, et il se propose de vous en faire part.

Il est à désirer que l'exemple de M. de Gerville soit suivi dans les autres départements, et que ses mémoires servent de modèles à ceux qui s'occupent de recherches analogues. De superbes églises, des forteresses, de vieux manoirs, monuments poétiques de nos annales, s'élèvent encore de tous côtés sur cette terre d'églises, de châteaux, qui, occupée successivement par différents peuples, est devenue une des contrées les plus curieuses à étudier, pour connaître tous les genres de constructions et notamment l'architecture militaire.

Lorsque nous pouvons, à l'aspect d'un monument, déterminer à peu près l'époque de son érection, il nous rappelle en même temps une foule de souvenirs ; il vient se lier dans notre esprit avec les idées que nous nous formons du peuple qui l'a élevé, de ses mœurs,

de ses institutions, de ses arts, et nous aimons à y rechercher les traces de son goût et de son génie ; nous n'avons cependant encóre aucun ouvrage élémentaire dont les documents puissent nous apprendre à distinguer l'âge des différentes constructions : pour atteindre ce but, M. de Caumont vous a lu un essai sur l'architecture religieuse du moyen âge, principalement en Normandie ; il a divisé cette architecture en deux genres principaux, architecture *romane* ou à plein-cintre, qui est une dégénération de l'architecture romaine, et architecture *gothique* ou à ogives. Le premier genre qui a été pratiqué jusqu'au XIIe. siècle, est subdivisé en deux : primordial et secondaire; le second qui commença d'être usité à la fin du XIe. et au commencement du XIIe. siècle, et fut abandonné au XVIe., est subdivisé en trois : primordial, secondaire et tertiaire. L'auteur a indiqué tous les caractères au moyen desquels on peut reconnaître l'âge d'un monument à la première vue ; il a cité de nombreux exemples à l'appui de ses démonstrations.

Votre confrère, M. Deshayes, vous a fait une description des ruines de l'église du prieuré de Saint-Gabriel, près de Creuly, et vous a

donné des détails sur l'origine de cette maison religieuse ; elle est antérieure à la conquête de l'Angleterre, car Guillaume ne prend pas encore le titre de roi dans la charte de fondation, que possède maintenant M. l'abbé de La Rue. L'architecture de l'église dont il ne reste plus que le chœur, annonce bien l'époque où elle fut bâtie; on y trouve la même élégance qu'à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen et aux autres églises remarquables du même temps. M. Deshayes a décrit avec attention toutes les parties de ce curieux monument, et en a dessiné les principaux ornements, ainsi qu'une vue de l'ensemble de l'édifice (1).

Un mémoire historique sur la bataille de Formigny, publié il y a un an, par M. Lambert, a fourni à M. Delaunay, votre confrère, le sujet d'une dissertation sur le tableau regardé à Bayeux comme représentant la bataille de Formigny, et décrit comme tel par M. Lambert. M. Delaunay a prétendu que le tableau ne peut s'appliquer à cette action mémorable, parce

(1) L'église de Saint-Gabriel est un fort joli modèle d'architecture romane ; je suis le premier qui l'aie observée il y a déjà long-temps, et je m'applaudis de l'avoir enseignée à M. Deshayes, dont le crayon habile en a retracé fidèlement les détails.

qu'on n'y reconnaît aucunement la disposition des lieux ; on n'y remarque ni le pont de Formigny, ni le moulin d'Agnerville, ni les deux couleuvrines dont parlent les historiens. Au contraire on y voit une espèce de marais salant coupé par quelques tranchées que l'on a prises à tort pour des retranchements, et dans le lointain la mer avec quelques vaisseaux ; tout cela est incompatible avec la position de Formigny et du vallon dans lequel se livra la bataille. Votre confrère a prétendu ensuite que le tableau dont il s'agit, ne pouvait se rapporter qu'à une action postérieure d'un siècle au moins à la bataille de Formigny, donnée le 15 avril 1450, parce que plusieurs combattants sont représentés armés de mousquets, dont l'usage ne s'introduisit véritablement dans les armées qu'à la fin du XVIe. siècle ; M. Delaunay a conclu que cette peinture avait probablement été consacrée d'abord à perpétuer le souvenir de quelqu'une de ces querelles affligeantes dont la Ligue et les haines religieuses désolèrent si long-temps la France, et que postérieurement le sujet en fut attribué à la bataille de Formigny.

La dissertation de M. Delaunay, ayant été communiquée à M. Lambert, celui-ci vous a adressé

une réponse dans laquelle il combat les raisonnemens de son adversaire, en établissant, 1°. que l'auteur de la critique s'est trompé relativement à la position qu'il donne à un moulin à vent, dont parlent les anciens historiens, et qui peut servir à déterminer l'emplacement occupé par les troupes françaises; 2°. que le tableau n'est point du XVe. siècle, qu'il appartient au contraire à l'époque de Louis XIII, sous l'épiscopat de M. d'Angennes, nommé par Henri IV à l'évêché de Bayeux; 3°. que les anciens artistes n'apportaient point dans leurs compositions la même exactitude que ceux de nos jours, et que la rigoureuse observance du costume ne date que d'une époque très-rapprochée, ce qu'il a prouvé par des exemples tirés de la peinture et du théâtre; 4°. que le site choisi par l'auteur du tableau de Bayeux, est l'emplacement où se tient la foire St.-Martin, à Formigny, puisqu'on y reconnaît la ferme du *Carré* et la vue de la mer; 5°. que les redoutes de Surrain et de Saint-Laurent, appelées *Lahaulle*, appartiennent à l'époque de l'occupation anglaise, puisqu'on retrouve dans la langue de cette nation la racine du nom caractéristique qui leur est donné, quoiqu'on ne puisse en assigner la construction à la datte précise du 15 avril 1450; 6°. que

M. Dalaunay s'est trompé quant à la distance qu'il donne à la perspective du tableau, en disant qu'elle se trouve déployée sous un plein ciel à sept ou huit lieues, tandis que la grandeur des objets qui sont figurés sur les derniers plans prouve qu'ils sont beaucoup plus près; 7°. qu'il y a bien réellement de l'artillerie figurée sur le tableau, puisqu'on y voit des roues, des affûts, du feu, des hommes renversés, etc.; 8°. que l'on doit fixer à l'année 1338, l'introduction de l'artillerie en France, que sous Charles VI, en 1414, on se servait déjà d'une espèce d'arme appelée *canon et couleuvrine à main*, qu'elle ne pesait que vingt-trois livres, mais que c'est à la fin du règne de Louis XII que l'on commença à donner le nom d'arquebuse à cette espèce d'arme, qui est le type originaire de notre fusil actuel; 9°. que l'inexactitude de l'artiste, relativement au feuillage et au verd rembruni des arbres, ne peut tirer à conséquence, puisque nous voyons encore fort souvent de nos jours de pareilles erreurs.

Telles sont les raisons que M. Lambert a cru devoir présenter pour justifier la tradition du pays, qu'il avait adoptée dans la troisième partie de son mémoire sur la bataille de Formigny.

Il existe dans la ville de Caen, contre l'église de Saint-Étienne-le-vieux, une statue équestre

qui a plusieurs fois été un sujet de discussion parmi les antiquaires : les uns prétendent qu'elle est du XIe. siècle, et s'appuyant sur une tradition assez vague, ils disent qu'elle représente Guillaume-le-Conquérant ; d'autres avec plus de raison la regardent comme un monument du XVe. siècle ; mais la première opinion conserve encore de nombreux partisans. M. Lambert a essayé de fixer avec certitude l'époque de cette sculpture, devenue plus célèbre qu'elle ne le mérite, par les conjectures auxquelles elle a donné lieu.

Le bâtiment de l'ancienne église de Saint-Étienne-le-vieux appartient incontestablement au XIVe. et au XVe. siècle ; la nature des sculptures et des ornements qui y sont répandus, ne laisse aucun doute à cet égard ; la statue paraît du même genre de travail ; la pierre conserve la même teinte que tout l'ensemble de l'édifice, elle est placée extérieurement sur un pilier d'appui et supportée par une console, couverte d'ornements en usage dans le XVe. siècle. Si l'on ajoute à ces considérations que cette église fut presque ruinée lors du siège de Caen, par Henri V, en 1417, et que Henri VI par lettres patentes du 6 avril 1426, accorda 100 liv. aux paroissiens, *pour la réparation de leur église*

tombée en ruine, il demeurera établi qu'une grande partie est de cette époque, et il suffit du plus simple examen, pour voir que la statue est du même temps que le mur sur lequel elle est placée.

M. Clément, maire de Saint-Lô, qui met tant de zèle et de goût à embellir sa ville, n'en montre pas moins pour l'étude des antiquités; vous lui devez des renseignements sur les objets qui furent découverts, il y a deux ans, dans les marais de Tripehou; ce sont: un vase de cuivre, un sabre à deux tranchants, quelques instruments de fer et les débris d'une barque; toutes ces choses ont été trouvées à quatre pieds de profondeur, mais elles ne semblent pas d'une aussi grande ancienneté que l'on s'était plu à le répéter; il paraîtrait même, autant qu'on peut en juger dans l'état de dégradation où elles se trouvent présentement, qu'elles ne sont pas antérieures au XVe. siècle. On peut au reste prendre une nouvelle connaissance de ces objets, à la préfecture de Saint-Lô, où ils sont déposés.

La société se propose spécialement d'étudier la littérature du moyen âge, de compulser les manuscrits, les chartes, les chroniques; de chercher surtout dans les trouvères Normands

les premiers pas de la poésie, et cette naïveté inséparable d'une civilisation peu avancée, image fidèle des mœurs du siècle; de faire revivre enfin tous les ouvrages utiles, quelqu'en soit le sujet. Plusieurs de vos confrères s'occupent avec succès de ce genre d'étude fort important.

Parmi eux, je vous citerai d'abord votre savant directeur, M. l'abbé de La Rue, membre de l'Institut de France, et de la Société des Antiquaires de Londres; il suffit de prononcer son nom pour rappeler ses immortels ouvrages.

M. Pluquet vous a récemment adressé un mémoire sur les trouvères Normands; il a divisé en quatre genres principaux les poésies des trouvères, depuis Rollon jusqu'au XVIe. siècle. Le premier genre comprend les chants de guerre, les chants héroïques et les poëmes historiques, dont les épisodes étaient souvent chantés à la table des princes. Jusqu'au XIIe, siècle on écrivit rarement; à cette époque l'histoire écrite en vers remplaça l'histoire chantée, et l'on vit paraître de longs poëmes.

Les Normands, convertis au christianisme, devinrent très-dévots; lorsqu'ils eurent abandonné la religion d'Odin, leur cri de guerre fut *Dex aië*, et la Normandie se couvrit d'églises et de monastères. Les trouvères Normands ne

restèrent point étrangers à ce zèle religieux, ils composèrent des chansons pieuses, des contes dévots, et beaucoup de vies de saints, où l'on retrouve toutes les pieuses fables des légendaires : ces poésies forment le deuxième genre établi par M. Pluquet.

Le troisième genre comprend les poésies satiriques dont l'origine remonte à l'XIe. siècle : le nom de Sirventois fut donné à ces pièces toujours dirigées contre des personnages éminents; les rois et les ecclésiastiques n'y étaient pas même épargnés.

Enfin, les chansons et les poésies érotiques forment le quatrième genre. Nos ancêtres aimaient beaucoup les poésies badines, on en chantait jusque dans les processions, et la cessation de ces chants populaires était un signe de calamité publique. Parmi ces pièces les rotruenges étaient des espèces de ritournelles qui se chantaient avec accompagnement de vielle ou rote, instrument favori de nos pères, le seul que les paysans normands cultivent encore aujourd'hui.

Le lai était grave et mélancolique, on lui substitua la romance au XVe. siècle.

Après avoir établi les quatre genres précédents, M. Pluquet a donné une notice sur la vie et les écrits de soixante-huit trouvères

Normands dont plusieurs étaient inconnus.

Le même est sur le point de publier une édition complète du roman de Rou, par Robert Wace (1); son manuscrit, qu'il a enrichi d'un grand nombre de notes, est le plus complet qui existe : déjà, cette année, votre confrère a fait paraître sur ce poëme une notice où il a fait entrer les passages du roman de Rou les plus intéressants pour l'histoire normande, et dernièrement il vous a adressé une chronique du même auteur, où l'on trouve un résumé fidèle de l'histoire de Normandie, depuis le XIIe. siècle jusqu'au duc Rollon, marche rétrograde, rarement suivie par les historiens : cette chronique est imprimée pour la première fois dans le volume que vous êtes sur le point de publier.

M. Deshayes, dans un mémoire intitulé : Réflexions sur l'utilité des recherches archéologiques, a passé en revue l'histoire des arts et principalement de l'architecture et de la sculpture, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous. Il vous a d'abord entretenus des Celtes, dont l'origine se perd dansla nuit des

(1) Le public ne tardera pas à jouir de cette importante publication, dont s'est chargé M. Frère, libraire à Rouen. Cet ouvrage s'imprime présentement, chez M. Crapelet, avec tout le soin possible.

temps ; sur le caractère desquels nous ne saurons jamais que ce que Jules-César, Strabon, Diodore de Sicile nous en ont appris, c'est-à-dire l'ignorance de ce peuple, et la tyrannie de son gouvernement théocratique.

L'époque romaine est plus riche en souvenirs : notre jurisprudence, notre littérature, notre langue, tout nous rappelle le nom romain. Ce grand peuple a porté la civilisation et les arts chez toutes les nations qu'il a soumises, et nos contrées, malgré les ravages fréquents des peuples du nord, ont pu conserver quelques ruines des constructions romaines. M. Deshayes, suivant toujours l'ordre des temps, a passé au moyen âge. Il s'est étendu sur l'époque mémorable de l'invasion des Normands, sur le génie de ces fiers enfans du Nord, sur leur civilisation et sur leur zèle à bâtir des églises dans ce genre d'architecture qui rappelle l'architecture romaine, malgré la pesanteur et les défauts qui la caractérisent. Il vous a parlé de la révolution opérée dans les formes au XIIe. siècle, par l'adoption des arches aigues ou ogives. Tel est en peu de mots le sujet des principales réflexions de notre confrère ; je regrette que les bornes de ce rapport me forcent à vous les rappeler aussi brièvement ; ce mémoire est plein d'aperçus judi-

cieux ; on y reconnaît la production d'un littérateur et d'un artiste habile.

Votre savant confrère, M. Auguste Le Prévost, membre de la Société des Antiquaires de Londres, l'un des fondateurs et des membres les plus distingués de votre Société, vous a adressé une dissertation sur la véritable position du lieu cité sous le nom d'Oscellus dans les récits relatifs aux premières invasions des Normands. La détermination de ce lieu, fort importante pour leur histoire, avait déjà occupé vers le milieu du siècle dernier, deux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, MM. l'abbé le Bœuf et Bonamy, et leur avait fourni le sujet de trois dissertations étendues, inscrites au tome XXX des mémoires de cette compagnie ; mais leurs opinions contradictoires laissaient la question indécise, pour quiconque n'était pas à portée de l'examiner de nouveau sur les lieux ; on était même porté généralement à croire à tort avec M. Bonamy, que cet *Oscellus* devait être placé à *Oissel*, bourg situé entre Elbœuf et Rouen. M. Le Prévost a pensé qu'à une époque où tout ce qui concerne les invasions des Normands devenait l'objet de recherches approfondies, il était indispensable de reprendre et de terminer le travail des deux académiciens :

en conséquence, après avoir donné une analyse aussi exacte que possible des raisons alléguées de part et d'autre, il a achevé de réfuter plusieurs arguments de Bonamy, restés jusqu'à ce jour sans réponse, et de démontrer la validité des motifs qui avaient porté l'abbé le Bœuf à présenter une île de la Seine voisine de la machine de Marly, comme le véritable *Oscellus*, où les Normands furent assiégés par Charles-le-Chauve, en 858 et 861. M. Le Prévost se propose d'examiner avec la même attention quelques autres stations des Normands dans le bassin de la Seine, et surtout celles qui sont désignées par les historiens du temps, sous les noms *Givoldi-fossa* et *Haldans*.

M. Pinel, membre de la Société au Havre, s'occupe avec succès de rassembler tous les documents relatifs à l'histoire du pays qu'il habite : déjà nous connaissons ses essais archéologiques, historiques et physiques sur les environs du Havre ; dernièrement il vous a adressé la copie d'un manuscrit qui contient le journal des attaques dirigées contre la ville de Honfleur, et des assauts qu'elle a soutenus contre les protestants et contre la ligue et les armées royales, depuis l'année 1562 jusqu'à la paix générale en 1598, trop longue et trop désastreuse pé-

riode de notre histoire, pendant laquelle le fanatisme aveuglait les esprits de part et d'autre. Vous avez vu dans ce manuscrit, que le 26 avril 1562, le capitaine Chaudet, protestant et habitant de Honfleur, se mit à la tête d'un grand nombre de bourgeois, s'empara de la ville, tenta de démolir les églises de Sainte-Catherine, Notre-Dame et Saint-Étienne, assiégea les habitants de Saint-Léonard, qui s'étaient retranchés dans la tour de leur église, et qu'il parvint enfin à les en chasser au bout de deux mois, en mettant le feu aux maisons voisines.

Le 15 juillet 1562, le duc d'Aumale assiégea Honfleur, où commandait le capitaine Chaudet; ce dernier fit porter quantité de poudre à canon dans la tour de l'église Saint-Léonard, y fit mettre le feu qui brûla l'église et le faubourg, et s'embarqua ensuite pour le Hâvre, avec les siens. En 1563 M. de Mauny, à la tête de quelques Anglais, assiégea la ville, qui fut obligée de se rendre. Le 16 avril de la même année, la ville se rendit à l'obéissance du roi. Le 11 juin 1589, les bourgeois de la ville et des faubourgs, chassèrent la garnison et gardèrent la place, dont ils portèrent les clefs à M. de Montpensier, qui avait son armée devant Bernay. Celui-ci s'achemina aussitôt vers Honfleur, y

fut rèçu avec joie, et y laissa garnison. Le 20 août de la même année, M. de Villars, gouverneur du Havre, arriva par mer à Honfleur, à dix heures du soir. Le lendemain il fit placer du canon pour battre la ville qui se rendit et fut pillée ; M. de Villars y laissa le capitaine Boniface avec une bonne garnison.

Le 14 janvier 1590, le roi et M. de Montpensier arrivèrent avec leur armée; les assiégés mirent le feu aux faubourgs de Sainte-Catherine et de Saint-Léonard, où il y eut un grand nombre de maisons de brûlées. Le 16 ou 17 du même mois, l'armée entra dans les faubourgs, plusieurs bourgeois furent pris à rançon. Le roi fit tirer le canon sur le grand boulevard, ce qui donna l'épouvante, et le capitaine Brillon rendit la place le 2 février suivant. M. de Montpensier laissa un gouverneur qui exerça des cruautés et des vexations ; il mettait les bourgeois en prison et leur faisait payer de grandes sommes pour en sortir.

Le 4 février 1591, M. de Villars revint du Havre avec son armée, entra dans les faubourgs, enleva beaucoup de butin et fit battre la ville à coups de canon, par terre et par mer. Le 7 du même mois, la ville capitula, la garnison sortit, mais un grand nombre de bourgeois furent arrêtés

et forcés de racheter leur liberté. A la fin de mars 1594, les villes de Rouen, le Havre, Pont-de-l'Arche, Pont-Audemer, se rendirent au roi; Honfleur ne se rendit point. Le 9 mai M. de Montpensier envoya M. Druber aux environs d'Honfleur avec son régiment; le 19 du même mois, MM. de Fervaques et Druber bloquèrent la ville; le 21, M. de Montpensier arriva, il fit ensuite transporter plusieurs gros canons, de Lisieux, Bernay, Rouen, Dieppe, après quoi l'on battit en brèche, à la fin de mai; l'opinion la plus commune est qu'il y eut deux mille sept cent douze coups de canon tirés pendant ce siège. Les murs furent gravement endommagés et la ville se rendit enfin au roi, le 5 juin, après avoir tenu plusieurs jours contre les batteries et les nombreuses forces des assiégeants.

Tels sont, MM, les renseignements principaux qui vous ont été donnés par M. Pinel; le même confrère vous a appris que le capitaine Paulmier de Gonneville, est le premier qui ait découvert les terres Australes en 1504 (1).

(1) Vasco de Valvoi approcha ensuite de ces terres en 1513; Magellan n'y fut qu'en 1520; Saavédra en 1527; Mendoza en 1567; et Ferdinand de Quitto en 1600. Quant aux Hollandais,

Il était de Lisieux ; il équipa conjointement avec plusieurs de ses amis, un vaisseau dont il prit le commandement à Honfleur, en juin 1503. Ce capitaine avait fait voile dans le dessein d'aller aux Indes Orientales, mais un coup de vent le prit à la hauteur du Cap de bonne Espérance, et le jetta aux terres Australes, qu'il nomma *Indes Méridionales* (1).

quoiqu'ils aient donné à ces terres le nom de *nouvelle Hollande*, ils n'y ont mis le pied que depuis ces navigateurs.

Le Maire et Bouvois, après avoir reconnu les côtes de ce Continent, trouvèrent, en 1643, de nouveaux passages pour la communication des deux grandes mers du Nord et du Sud, mais aucuns des Castillans et Portugais, ainsi que les Hollandais, n'ont jamais autant pénétré dans le nouveau monde Austral que les navigateurs Normands.

D'autres Normands découvrirent ensuite le Canada.

(1) La note adressée par M. Pinel est intéressante, je la reproduis toute entière ici :

NOTE SUR LA DÉCLARATION QUE M. BINOT DE PAULMIER, SIEUR DE GONNEVILLE, A FAITE A L'AMIRAUTÉ D'HONFLEUR, LE 19 JUILLET 1505, AU RETOUR DE SON VOYAGE AUX TERRES AUSTRALES.

Ce capitaine avait fait voile d'Honfleur, en juin 1503, dans le dessein d'aller aux Indes Orientales ; un coup de vent le prit à la hauteur du Cap de bonne Espérance, et le jetta aux terres Occidentales, qu'il nomma Indes Méridionales : pour preuve de sa découverte, il en ramena un Indien, nommé Essomeri, fils d'Arosea, roi du pays où il avait abordé ; il quitta ces terres le 3 juillet 1504, pour revenir en France ; il fut pris dans la Manche de Brétagne par un corsaire anglais, qui le mena à Guernesey.

M. de Gonneville de retour à Honfleur, proposa à ses as-

M. Pinel, en vous adressant sur ce navigateur une note intéressante trouvée dans les papiers d'un habitant d'Honfleur, a témoigné le désir de voir faire des recherches afin de retrouver la déclaration du sieur de Gonneville à l'amirauté d'Honfleur, le 19 juillet 1505, au retour de son voyage aux terres Australes (1).

associés, qui étaient presque tous ses parents, de retourner à la découverte et de ramener Essomeri, suivant la parole qu'il en avait donnée à Aroséa, son père; et sur le refus qu'ils firent de contribuer aux frais d'un nouvel armement, ce capitaine, par un principe de justice, légua ses biens à Essomeri, lui fit prendre son nom et ses armes, et lui fit épouser une de ses parentes.

(1) En 1663, M. l'abbé de Paulmier, chanoine de Lisieux, arrière petit-fils d'Essomeri, a fait un livre intitulé : *Mémoire touchant l'établissement d'une mission dans les terres Australes*, dans lequel on trouve une partie de la déclaration que l'on demande, sans commencement ni fin. Dans ce mémoire doivent être compris l'abord et le départ de ces terres, la durée de la tempête, le rhumb de vent qui y poussa le navire, et les autres circonstances qui pourraient faire conjecturer la position de ces terres, ou au moins leur latitude, ce qui est l'objet de la demande qui fut faite à l'amirauté. Les juges de ce tribunal, en 1733, répondirent que leurs registres n'allaient pas au-delà de 1600.

Il faudrait savoir ce que sont devenus les registres antérieurs; et comme on pourrait, dans le pays, avoir conservé la mémoire ou quelques notes de ce voyage, *le premier que l'on ait fait aux terres Australes*, *et le premier des Français au Cap de bonne Espérance*, il ne serait peut-être pas inutile de s'en informer dans la maison de Gonneville et dans la famille de ceux qui étaient de ce voyage.

M. Nicole, d'Honfleur, était volontaire, il avait fait plusieurs

M. l'abbé de La Rue, votre directeur, vous a fait part des poésies inédites qu'il a découvertes récemment.

Le poëte Malherbe nâquit à Caen en 1555; mais la première pièce de vers que l'on connaisse de lui est de 1587. Il était probable que cet auteur n'était pas parvenu à l'âge de 32 ans sans avoir exercé sa verve, surtout à une époque où les guerres de religion avaient tout embrasé. Les recherches de M. l'abbé de La Rue, pour découvrir les premiers vers de Malherbe, ont été couronnées de succès, et le public jouira bientôt des productions inédites de ce poëte de Caen.

M. l'abbé de La Rue n'a point été moins heureux par rapport au savant Huet. Cet évêque, né en 1630, ne fut prêtre qu'à 42 ans; pendant cet intervalle, il fut sous-gouverneur du dauphin; il composa pour plusieurs dames de la cour des

plans et remarques qui furent pris dans le vaisseau par les Anglais, qui en ont fait leur profit.

M. Jean Bicherel, de Pont-l'Évêque, était chirurgien, et il mourut en revenant, ainsi que Stiennot Vernier, valet du capitaine de Gonneville, et Jean Renaud soldat, de Honfleur.

On connaît encore les noms de MM. Tierri et Adrien de la Mare, qui, conjointement avec le capitaine servirent de parains à Essomeri, que l'on baptisa dans le vaisseau à cause d'une maladie qui mit sa vie en danger.

poésies galantes, qui sont inconnues et que possède maintenant M. l'abbé de La Rue.

TRAVAUX DIVERS.

M. Le Romain, architecte du département du Calvados, qui par sa position est à même de rendre de grands services, et auquel nous devons déjà la restauration de plusieurs monuments du moyen âge, vous a fait part de ses idées; 1°. sur les travaux de la Société; 2°. sur les inconvénients qui pourraient résulter du défaut d'ensemble; 3°. sur la proposition d'un plan de rédaction; 4°. sur quelques moyens de favoriser la connaissance de nos antiquités.

Je vous rappellerai spécialement ici le plan conçu par M. Le Romain, pour la répartition des travaux et la recherche des antiquités. Il a pensé qu'une méthode fixe était nécessaire dans les descriptions, et il a proposé d'indiquer dans l'ordre suivant, 1°. les lieux où sont situées les constructions; 2°. leur nature; 3°. leur âge supposé; 4°. leurs différentes parties; il voudrait aussi que chacun parcourût avec soin un arrondissement ou un canton déterminé, afin que l'on eût par la suite une connaissance détaillée de tous les monuments de la Normandie.

Les courses archéologiques ont toujours un heureux résultat, et il est à désirer que chacun de nous en fasse de fréquentes, afin que l'on connaisse bien ce qui n'a pas encore été exploré ou ce qui ne l'a été qu'imparfaitement. Parmi ceux qui ont fait des excursions vers les différents points de la Normandie, je citerai M. de de Gerville, qui a visité environ sept cents églises et un grand nombre d'autres monuments, MM. Auguste Le Prévost, Langlois, Marquis, Rever, de Magneville, Léchaudé, Pattu, Deshayes, de Vauquelin, Richome, Lambert et de Caumont.

Pourrai-je oublier les services éminents qui vous ont été rendus par MM. Hyacinte Langlois, Léchaudé, de Vauquelin, Lambert, Marquis, Deshayes et par M. Nourrichel, jeune artiste qui donne de grandes espérances. C'est à eux que vous devez toutes les planches qui ajouteront tant de prix à votre premier volume.

Je dois en particulier exprimer vos remercîments à M. Langlois, de Rouen, auquel vous devez la charmante composition destinée à orner vos diplômes; on reconnaît dans cette jolie vignette, les heureuses conceptions si familières à MM. Langlois et Le Prévost, qui s'étaient

réciproquement communiqué leurs idées, pour réunir de la manière la plus gracieuse, tout ce qui peut retracer à la vue les traits principaux de l'histoire normande.

Un des plus beaux titres de votre Société, Messieurs, c'est d'être pour ainsi dire préposée à la garde des monuments de la Normandie entière; c'est d'être créée pour compléter l'histoire de ce beau pays. Vous consignez dans vos registres tous les faits qui parviennent à votre connaissance, vous donnez de justes éloges à tous ceux qui cherchent à seconder vos efforts.

Je n'oublierai donc pas de vous rappeler que c'est à votre confrère, M. Clément, maire de Saint-Lô, que vous devez la conservation du marbre de Thorigny, piédestal de la statue de Titus - Sennius - Solennis. Vous connaissez tous l'importance de ce marbre chargé de longues inscriptions; il me suffira de retracer les dangers qu'il a courus, pour augmenter votre reconnaissance envers celui qui l'a sauvé; trouvé en 1580, enseveli dans les ruines de Vieux, près Caen; transporté la même année au château de Thorigny, par les ordres du maréchal de Matignon; négligé après la mort de ce maré chal arrivée en 1594; retrouvé de nouveau en

1670, dans des masures qu'on achevait de démolir pour exécuter les fondements d'un bâtiment destiné au logement des domestiques, laissé long-temps gisant tout près de ce bâtiment; transporté dans l'orangerie du château; exposé à l'effet de l'incendie qui consuma cette orangerie en 1712; resté de nouveau à la suite de cet accident, exposé aux injures du temps, et peu après, en 1726, à celles de malheureux couvreurs qui s'avisèrent de tailler pendant long-temps des ardoises dessus; et enfin porté tout mutilé, par les soins du duc de Valentinois, dans le salon du parterre du château de Thorigny; on l'y voyait encore en 1784 : il échappa aux fureurs révolutionnaires, et il est maintenant entre les mains de M. le maire de Saint-Lô, qui en sent tout le prix.

On doit au zèle éclairé de votre confrère, M. de Clinchamps, de Saint-Lô, la restauration d'un monument tout-à-fait national, que la révolution n'avait pas respecté plus que les autres : je veux parler de l'inscription placée au Mont-Saint-Michel, dans la salle dite des Chevaliers : cette inscription contenait les noms des cent dix-neuf valeureux guerriers qui défendirent le Mont, sous les ordres du comte d'Estouteville, en 1423, et le sauvèrent de l'atta-

que des Anglais, bien supérieurs en nombre ; c'est à la sollicitation de votre confrère que M. Esmangard, ci-devant préfet du département de la Manche, a autorisé la restauration du modeste monument élevé à la mémoire de ces braves Normands. On peut aujourd'hui, comme autrefois, voir les noms et les armes des héros du Mont-Saint-Michel, dans la grande salle de cette ancienne abbaye.

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'offrir aujourd'hui l'hommage de notre reconnaissance, aux Académies célèbres auxquelles nous devons tant de travaux utiles en Normandie, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, la Société d'Emulation de Rouen, et la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure, n'ont cessé de prendre des mesures efficaces pour arrêter les ravages du marteau, pour réveiller de l'état de torpeur où l'on a été si long-temps plongé. C'est à l'exemple de ces Sociétés et aux excellents ouvrages qu'elles ont publiés, que l'on doit l'impulsion qui aujourd'hui est donnée dans toute la Normandie. C'est à leur sollicitation que plusieurs monuments d'une haute importance ont été sauvés : je veux parler du théâtre Romain de Lillebonne, et du chapitre de Saint-Georges-

de-Bocherville, qui sont devenus la propriété du département de la Seine-Inférieure, au moment où ces constructions allaient être détruites.

Dans d'autres contrées, la Société d'Agriculture et de Médecine d'Evreux, l'Académie et la Société d'Agriculture de Caen, ont rendu des services non moins signalés. Vous vous rappelez, Messieurs, avec quel zèle la Commission d'Antiquités du département du Calvados remplit les vues de l'Académie de Caen, et justifia la confiance de M. le comte de Montlivault, qui l'avait formée.

Toutes ces compagnies savantes vous aideront de leurs lumières; toutes ont applaudi à vos premiers travaux et la plupart des membres qui composent votre Société sont sortis de leur sein.

Je ne négligerai pas de vous parler des nombreux avantages qui résulteront encore pour vous de la correspondance que vous entretenez aussi avec les autres Sociétés savantes de l'Europe. L'Académie royale des Antiquaires de France, les Académies de Marseille, Toulouse, Nantes, Cambray, et la Société Linnéenne du Calvados, se sont félicitées d'entrer en relation avec vous, et vous enverront leurs actes et

leurs ouvrages, en échange de vos mémoires. Déjà vous avez reçu de MM. les membres de la Société d'Évreux, plusieurs numéros du journal scientifique publié par cette compagnie; la Société d'Émulation de Cambray et la Société Linnéenne du Calvados, vous ont adressé les volumes qu'elles ont publiés en 1824.

Malgré tous les efforts des hommes dévoués au bien, il existe encore des abus; j'ai particulièrement à vous dénoncer l'ignorance et le faux zèle qui, depuis quelques années surtout, mutilent, comme aux premiers temps du christianisme. Les sculptures du moyen âge, particulièrement celles des portes et des fenêtres disparaissent tous les jours dans nos églises de campagne, pour faire place aux misérables conceptions d'un maçon inhabile. Il est juste de faire des percées nouvelles pour se procurer plus de jour et plus d'air; mais il faudrait épargner les parties remarquables des édifices et mettre un peu de goût dans ces changements. Désirant, autant que possible, arrêter les progrès du mal, j'ai pensé que MM. les desservants qui, d'après la direction de leurs études, ne sont point étrangers à la science qui nous occupe, et qui peuvent si facilement interposer leur autorité pour empêcher la dé-

gradation des temples (1), étaient les véritables auxiliaires que nous devions réclamer. J'ai conçu le projet de leur adresser, en votre nom, une circulaire à laquelle je joindrai des planches qui représenteront les différents genres d'architecture curieux à conserver ; je les engagerai en même temps à faire connaître le style de leurs églises, les inscriptions qu'elles peuvent renfermer, et à hâter ainsi par leurs utiles renseignements, le grand œuvre que vous avez entrepris, de faire l'énumération complète de nos richesses architecturales, de tracer, pour ainsi dire, la géographie monumentale de la Normandie.

L'administration n'est pas indifférente à vos efforts, elle vous aide et vous protège dans toutes les occasions ; et MM. les Préfets des cinq départements formés de l'ancienne Normandie, qui sont de droit membres titulaires de votre Société, vous ont déjà donné des preuves de leur bienveillance.

(1) C'est avec la plus vive douleur que j'ai vu dans le Calvados mutiler des corbeaux et faire sauter à coups de marteau des cordons, des zig-zags, et autres moulures semblables, sans aucune nécessité ; je n'indique pas ici les nombreuses églises où ces dégradations ont eu lieu, par ménagement pour MM. les curés qui les desservent, et qui probablement se repentent maintenant d'avoir ordonné ou permis de pareils travaux.

M. le comte de Montlivault, conseiller d'Etat, préfet du Calvados, et à la puissante protection duquel notre compagnie doit l'autorisation du Roi, a toujours encouragé également les sciences, les arts et les lettres, dans le département qui a le bonheur d'être confié à son administration; c'est lui qui forma à Caen deux commissions, l'une pour la recherche des antiquités, l'autre pour faire connaître les richesses naturelles du pays; ces deux commissions ont justifié son attente et rendu des services avant la création de la Société des Antiquaires de la Normandie et de la Société Linnéenne du Calvados. C'est encore à M. le comte de Montlivault que l'on doit les travaux qui ont amené la découverte des thermes antiques de Bayeux.

M. le baron de Vanssay, tour-à-tour préfet de la Manche et de la Seine-Inférieure, n'a cessé d'encourager les recherches historiques dans ces deux départements; dans le premier il a créé une commission d'antiquités; dans le second il a su inspirer un nouveau zèle aux membres de la même commission déjà formée.

M. le baron de l'Aître, préfet de l'Eure; et M. Seguier, préfet de l'Orne, ont concouru avec le même zèle à encourager les recherches dans leurs départements respectifs.

M. le comte d'Estourmel, préfet du département de la Manche, est un antiquaire distingué qui, à des connaissance très-étendues en archéologie, joint le talent de la peinture ; il a eu la bonté de vous offrir les dessins qu'il a faits de plusieurs monuments curieux de son département.

C'est ainsi que tout vous favorise, que tout concourt à consolider les bases sur lesquelles votre Académie a été fondée.

Ouvrages imprimés offerts à la société.

Vous avez reçu successivement l'hommage qui vous a été fait par M. Rever, de son mémoire sur la statue en bronze doré, trouvée à Lillebonne ; de sa dissertation sur le point de savoir si les anciens ont connu le platine ; de son ouvrage sur les fouilles de Lillebonne, et d'un exemplaire du mémoire de M. l'abbé de La Rue, sur les bardes armoricains.

D'autres ouvrages ont enrichi votre bibliothèque ; vous avec reçu de M. Pluquet une notice historique sur la vie et les écrits de Robert Wace et un mémoire sur les contes populaires du Bessin ; de M. Lambert, un mémoire historique sur la bataille de Formigny ; de M. Marquis, une note sur un monument celtique découvert

à Cocherel ; de M. de la Querière, une notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen ; de M. Pinel, un essai archéologique et physique sur les environs du Havre ; de M. Caillebotte, l'histoire de la ville de Domfront. M. Le Prévost vous a offert plusieurs exemplaires de son rapport sur les travaux de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure ; M. Daudin, ancien colonel d'artillerie au Mans, vous a adressé un mémoire sur les poteries romaines qu'il a découvertes dans cette ville, en reconstruisant un pont ; M. Estancelin vous a fait part d'un travail qu'il vient de publier sur les navigateurs Dieppois.

M. le comte Vincenzo-Deabbate-d'Alba, l'un de vos correspondants étrangers, membre de plusieurs sociétés d'antiquaires d'Italie, vous a fait hommage de sa dissertation en deux vol. in-4°., sur les objets antiques découverts dans ses propriétés, où était située la patrie d'Elvius Pertinax.

Telle est Messieurs, l'analise succincte de vos premiers travaux. Vous voyez que les archéologues de Normandie ont pour la plupart rivalisé de zèle pour apporter au centre commun le tribut de leurs connaissances. Cet heureux début est satisfaisant et fortifie de plus en plus l'espérance de voir un jour s'accomplir le grand œuvre que nous méditons ; et après avoir long-temps re-

cueilli des faits, nous pourrons, j'espère, combler le vide qui reste encore dans l'histoire de Normandie.

Jusqu'ici les historiens n'ont transmis que les évènements principaux, ils ont oublié une foule de détails intéressants ; ils ont négligé tout-à-fait l'histoire des lettres, des arts, et de l'industrie, pour s'occuper uniquement de l'histoire politique. Timides narrateurs, ils n'ont pas su faire ressortir le caractère du peuple dont ils ont tracé les grandes actions, ils racontent des résultats et négligent les causes, bien qu'elles soient faciles à découvrir. En un mot, ils ont écrit l'histoire sans la raisonnner, et la partie morale manque tout-à-fait dans leurs ouvrages. Que d'études, que de recherches il vous faudra donc encore pour découvrir tout ce qui mérite d'être connu ! Il vous faudra réunir les rayons épars d'une lumière qui s'éloigne de plus en plus, et vaincre des difficultés nombreuses; mais tel est l'avantage des Sociétés, les plus grands obstacles s'applanissent par les secours que l'on se prête mutuellement; d'ailleurs, Messieurs, si vos études sont longues et pénibles, vous en serez dédommagés avec usure par les jouissances qu'elles vous procureront.

L'homme aime singulièrement à retracer dans sa mémoire les évènements qui l'ont précédé

sur la terre ; et resserré entre les bornes d'une courte existence, c'est pour ainsi dire doubler sa carrière que de connaître un autre âge ; inutilement tourmenté du désir de pénétrer l'avenir, il satisfait en quelque sorte ce penchant en promenant un œil avide sur la route que ses prédécesseurs ont parcourue, voyant de siècle en siècle, les hommes esclaves des mêmes passions, toujours mus par les mêmes intérêts, et le retour presque périodique des mêmes évènements ; le passé lui enseigne l'avenir, heureux s'il est assez sage pour profiter de l'expérience des siècles qui sont écoulés.

Tout doit donc fortifier, Messieurs, le goût que nous avons déjà pour une étude utile qui peut faire le charme de notre vie ; soyons animés de cet esprit national qui ne manque jamais à ceux qui veulent le bien ; tâchons de conserver la Normandie, grande et intéressante aux amateurs de tous les genres de beautés ; qu'elle soit imposante par ses monuments, glorieuse par ses souvenirs, et que nos travaux ajoutent encore au trophée que d'autres ont élevé avant nous ; faisons enfin tous nos efforts pour découvrir ce que l'oubli menace de voiler pour toujours ; toutefois, tâchons de mettre dans nos recherches cette critique sévère, cet amour de la vérité, sans lequel on ne peut écrire ni étudier l'histoire

avec fruit ; rappelons-nous qu'aucune tradition n'est admissible que lorsqu'elle repose sur des bases authentiques et immuables. Mettons dans nos recherches cette impartialité sans laquelle la prévention aveugle ; examinons avec une exactitude scrupuleuse, et pesons tout à sa juste valeur, rendons au moyen âge ce qui lui est dû, apprécions les beautés, soyons indulgents pour les défauts, ils sont les taches du temps, les beautés forment le patrimoine de tous les âges. Mais en même temps gardons-nous de tomber dans le défaut contraire ; ne soyons pas les prôneurs inconsidérés des erreurs des siècles passés, nous ferions preuve d'ignorance et d'irréflexion, je pourrais dire d'immoralité.

Messieurs, le premier volume de vos mémoires est sur le point d'être publié ; le second le sera pendant le cours de cette année ; le troisième paraîtra en 1826, ce sont là des preuves irrécusables de vos lumières, de votre zèle et du bon esprit qui vous anime ; ces ouvrages sont un présage certain de la stabilité de votre association, et des succès qu'elle ne cessera jamais d'obtenir.

BIOGRAPHIE.

Hélas ! Messieurs, tandis que nous songeons à nous instruire, que toutes nos pensées se

portent vers l'étude, la mort vient moissonner dans nos rangs, et déjà deux membres de cette compagnie ont été ses victimes ; je voudrais pouvoir écarter aujourd'hui un souvenir aussi douloureux ; mais la même circonstance qui m'engage à vous rappeler vos succès, m'impose aussi le devoir de déposer quelques feuilles de laurier sur la tombe de ceux que nous avons perdus.

M. Charles Thomine, avocat, professeur-suppléant d'histoire à l'Université de Caen, maire de la commune de Mouen, membre de la Société Linnéenne du Calvados, et de la Société d'Émulation de Caen, nâquit en cette ville en 1799. Issu d'une famille distinguée dans la magistrature et dans les lettres, il commença très-jeune des études qui furent dirigées par la tendre sollicitude d'un père éclairé et par l'exemple d'un frère studieux ; il se fit toujours remarquer au collège royal de Caen, par une application soutenue, dans le concours ouvert chaque année il obtint toujours des couronnes ; plus tard il brilla dans le barreau et dans les lettres ; il fut reçu docteur dans cette faculté et peu de temps après nommé suppléant de M. l'abbé de La Rue, à la chaire d'histoire, qu'il professa jusqu'à sa mort avec applaudissement.

M. Thomine se proposait pour but spécial

de ses recherches, d'étudier l'histoire des monastères, de feuilleter leurs chartriers. Il était animé du désir de faire connaître les inscriptions du moyen âge, conservées dans nos églises et négligées jusqu'ici; déjà il en avait recueilli plusieurs qu'il avait copiées avec une exactitude scrupuleuse. Cette étude favorite le conduisit à s'occuper principalement de la diplomatie, il en composa un abrégé qu'il dicta à ses élèves en 1823 et en 1824.

Il n'était pas moins versé dans la littérature espagnole; il connaissait très-bien les poëtes qui ont écrit dans cette langue, et il avait lu sur ce sujet plusieurs mémoires à la Société d'Émulation de Caen, dont il était l'un des fondateurs, et qu'il présida plusieurs fois.

Il joignait une grande modestie à des connaissances très-variées. La nature l'avait doué d'une gaîté charmante, d'une douceur inaltérable, d'une vaste mémoire et surtout du talent inappréciable d'employer tous ses moments sans en perdre un seul. Souvent il prenait sur la nuit ce que lui refusait la rapidité du jour, et peut-être cette application continuelle a-t-elle déterminé la maladie qui a causé sa mort. Il fut attaqué d'une fièvre cérébrale le 22 mai 1824, et mourut dans le mois suivant.

La plupart de nous ont perdu en lui un de

leurs plus sincères amis, la Société un de ses plus fermes soutiens, un des membres les plus capables de contribuer à ses travaux.

L'autre confrère, dont nous déplorons la perte, est M. André de la Frenaye, chevalier de Saint-Louis, membre de plusieurs Sociétés savantes. Il était né à Falaise, et descendait des Vauquelin la Frenaye. Le goût de l'étude se développa de bonne heure chez lui ; obligé pendant les troubles de la révolution, de se réfugier sur une terre étrangère, il fit beaucoup de recherches, et revenu en France, il n'a cessé d'étudier l'histoire jusqu'à sa mort, arrivée en 1824.

On connaît de lui une histoire de Normandie, enrichie de notes prises au muséum de Londres et de nouveaux détails sur Guillaume-le-Conquérant ; elle est terminée par les amours d'Arlette, extraits à Londres d'un poëme du XIIe. siècle, par Beneois de Sainte-More. Cette histoire de Normandie est fort intéressante et traitée d'une manière neuve. M. de la Frenaye a aussi publié sous le voile de l'anonyme, un excellent mémoire sur les moyens de rétablir la race des chevaux normands, dans toute sa pureté ; on a encore de lui une notice sur la ville de Falaise, et dédiée à la garde nationale.

CIRCULAIRE

Adressée à MM. les membres titulaires de la Société des Antiquaires de la Normandie, dans le courant de l'année 1824; par M. de MAGNEVILLE, *président*.

MESSIEURS,

La création de la Société des Antiquaires de la Normandie doit être rangée parmi ces conceptions heureuses qui sont toujours couronnées par le succès. Formée au commencement de cette année, autorisée depuis peu de mois par le gouvernement, elle a, dans ce court espace, reçu un nombre considérable de mémoires, et on ne peut douter qu'avant la fin d'octobre, époque où se termine l'année académique, elle n'ait plus de matériaux qu'il n'est nécessaire pour publier un premier

volume de ses travaux. Ce début est encourageant et donne de grandes espérances pour l'avenir ; mais elles s'évanouiraient bientôt si nous perdions de vue que la Société doit être une comme l'objet de ses recherches. Le pays qui forme la Normandie n'a jamais été partagé : il a été tantôt un état indépendant, tantôt une province, et si nous l'avons vu divisé en généralités, en bailliages, en départements, ces divisions n'ont été qu'administratives, et son histoire ne peut s'y prêter sans perdre de sa clarté.

La ville de Caen se trouvant favorisée par sa position centrale, est devenue le lieu de réunion ; mais elle ne doit cet avantage qu'à cette seule circonstance, et il n'entrera jamais dans la pensée de ceux de vos collègues qui habitent cette ville d'en profiter pour exercer aucune suprématie sur la Société.

Il est fâcheux que l'éloignement ne permette pas à tous ses membres de se réunir plus souvent; mais ils peuvent y suppléer par leur correspondance, et leurs propositions seront toujours prises en considération par l'assemblée. Il serait cependant à désirer que les membres éloignés pussent assister à la séance du mois de décembre, ou à

celle du troisième samedi après Pâques. Cette dernière a lieu dans la belle saison et à l'époque de la grande foire de Caen. C'est alors qu'on pourrait prendre des déterminations d'un intérêt majeur.

Si notre Société ne peut subsister que par la confiance et l'harmonie, elle ne peut recevoir que de l'ardeur de ses membres et de la publication de ses travaux toute l'importance dont elle est susceptible ; ainsi les frais d'impression doivent être une de ses premières dépenses. Ses ressources consistent dans le droit de diplôme et dans la cotisation annuelle de chaque membre. Cette rétribution peut paraître un peu forte ; cependant il faut observer que la Société n'a pas cru devoir solliciter aucuns fonds des conseils généraux ; qu'il vaut mieux se réserver d'en demander à MM. les Préfets lorsqu'il sera question de faire des fouilles ou tout autre travail dans quelques-uns des cinq départements : mais cette ressource pourra souvent être insuffisante ; alors les fonds que la Société aura pu mettre en réserve, ou ceux qui pourront rentrer par la vente de ses mémoires, seront distribués suivant les besoins. C'est au commencement de chaque année que la Société connaîtra ses ressources par le

compte que lui rendra son trésorier, et qui sera envoyé à chacun des membres.

D'après les articles XIV et XVIII des statuts de la Société, le droit de diplôme est de 10 fr. et la cotisation annuelle est de 20 fr. Mais la Société n'aura réellement à la fin d'octobre que six à huit mois d'existence, ses dépenses ont été peu considérables, et la plus forte concernera la publication du premier volume de ses mémoires. On peut donc réduire la cotisation de cette première année à 10 fr., et il sera tenu compte sur l'année prochaine d'une somme de 10 fr. à ceux des membres qui ont versé une année entière.

Sur les observations de M. le trésorier, il a été décidé qu'une seule circulaire serait adressée aux membres qui ne lui auraient point remis leur contingent dans le délai déterminé par le règlement. Si cet avertissement restait sans effet pour quelques-uns, ils ne seraient point compris dans la distribution suivante des mémoires de la Société; et dans le cas où ils garderaient le silence plus d'une année, il y aurait lieu de croire qu'ils auraient l'intention de se retirer.

Telles sont, Messieurs, les réflexions dont j'ai cru devoir vous faire part dans l'intérêt d'une

Société qui va devenir de la plus grande utilité, et, nous l'espérons, servira d'exemple aux autres contrées de la France.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée.

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE MAGNEVILLE, *président.*

DISCOURS

Prononcé par M. DE MAGNEVILLE, à la séance publique du 22 avril 1825.

MESSIEURS,

JE ne puis attribuer qu'à votre bienveillance l'honneur de présider vos travaux. Il y aurait eu de la témérité de ma part à accepter une fonction aussi délicate, si je n'avais pensé que l'indulgence était inséparable des sentiments que vous m'avez toujours manifestés. Je la réclame surtout dans ce moment où j'occupe le fauteuil qui était destiné à notre savant confrère, M. l'abbé de La Rue, dont la présence eût répandu tant de lumières et de charmes dans cette séance solennelle, qui est en quelque sorte celle d'inauguration de la Société des Antiquaires de la Normandie.

Cette Société a déjà justifié par ses travaux tout ce qu'on devait attendre d'elle ; composée de savants distingués, des cinq départements

que renferme notre ancienne province, chacun d'eux peut mieux étudier le pays qu'il habite; il rapporte au centre commun le fruit de ses recherches, et la Société rattachant tous les fils de notre histoire, pour coordonner les faits, elle en fera jaillir de nouvelles lumières.

Peu de pays, Messieurs, présentent un champ plus vaste aux recherches et aux méditations des Antiquaires, que la Normandie : favorisée par la fertilité de son sol, par la douceur de son climat, par le voisinage de la mer, et arrosée par un grand nombre de rivières, elle a dû être habitée dès les temps les plus reculés. C'est dans ces temps de barbarie qu'ont dû être fabriquées ces haches en pierre qu'on y découvre quelquefois. Ces énormes pierres, monuments du culte Druidique, que leur masse a sauvées de la destruction, rattachent notre histoire à celle des Celtes et des Gaulois, et les vestiges des constructions romaines, répandus sur tous les points de la Normandie, font suffisamment connaître quelle a été une des plus importantes provinces de ces conquérants du monde. Les monuments nombreux élevés dans le moyen âge attestent aussi sa splendeur, et prouvent que les Normands ont toujours rivalisé avec les nations les plus civilisées.

Si nous jettons nos regards sur les fastes de leur gloire militaire, nous voyons un Guillaume, vainqueur à Hastings, conquérir le royaume d'Angleterre, y porter les lois et le langage des Normands; un Robert-courte-Heuse, compagnon d'armes des Godefroy, des Raymond, passer à la Terre Sainte avec l'élite de ses chevaliers, et faire la conquête de Jérusalem ; les Tancrède de Hauteville conquérir le royaume de Sicile; une poignée de gentilshommes défendre le Mont-Saint-Michel contre une armée anglaise; enfin nous ne devons passer sous silence la bataille de Formigny, qui décida du sort de la Normandie.

Nos trouvères, qui chantèrent les exploits des guerriers Normands, furent aussi les premiers historiens de leur pays et les pères de notre littérature; mais quels changements n'a-t-elle pas dû éprouver avant de parvenir au degré de perfection où l'ont portée les Malherbe et les Corneille!

Enfin, si nous nous arrêtons un instant sur la législation des Normands, nous remarquons Rollon débarquer avec ces peuples du Nord. Ce ne sont plus des Barbares qui viennent saccager un pays, et se retirer ensuite chargés de butin; il vient fonder un établissement durable, il adopte la religion de sa nouvelle patrie, il reçoit le baptême, il fait des lois justes et sévères;

l'ordre s'établit, la propriété est respectée ; mais Rollon reconnaît d'autres droits que celui de conquête ; il fait un traité à Saint-Clair-sur-Epte avec Charles-le-Simple, et fonde le duché de Normandie ; les ducs ses successeurs ajoutent de nouvelles lois appropriées aux besoins de leurs sujets, et elles deviennent l'origine de la coutume de Normandie, que le temps et l'expérience avaient fait nommer *la sage coutume* ; et ce duché réuni à la France sous Philippe-Auguste, conserva encore ses franchises, ses libertés et ses lois.

En esquissant rapidement quelques époques glorieuses pour notre patrie, je n'ai voulu, Messieurs, que vous faire remarquer combien la Société sera dédommagée de ses travaux par les pages brillantes qu'elle ajoutera à son histoire, et par les droits qu'elle acquerra à la reconnaissance publique.

LETTRE

Sur l'impulsion donnée aux recherches archéologiques sur tous les points de la France ; PAR M. AUG. LE PRÉVOST (1).

L'INJUSTE dédain qui méconnut trop long-temps l'importance et le charme de nos antiquités nationales, vient enfin de faire place à l'intérêt le plus vif. Sur tous les points de la France, les regards se tournent vers ce qui nous reste de ces monuments que la magnificence et la piété de nos pères avaient accumulés autour de nous. Nous voulons connaître tous les souvenirs que tant de générations y ont attachés, nous rendre compte des vives émotions qu'ils inspirent, et suivre la marche de l'art à travers ces siècles reculés, où, plus occupés de leurs travaux que de leur illustration personnelle, les architectes négligeaient non-seulement de mettre la postérité dans le secret de leurs procédés souvent admirables de composition et d'exécution, mais encore

(1) Cette lettre fut écrite par M. Le Prévost à MM. les membres de la Société, après son retour d'Alsace, où il fit un voyage en 1824.

de lui révéler leur nom. Nous désirerions surtout savoir à quelle époque précise se rattachent pour chaque point de notre territoire l'introduction et l'emploi de ces formes tour-à-tour barbares, imposantes, légères ou magnifiques, qui imprimèrent successivement leur caractère à nos monuments. Ce n'est guère que de la fin du siècle dernier que date véritablement ce genre de recherches, qui avait malheureusement échappé à nos Lebœuf, à nos Mabillon et à nos Montfaucon, ou qui ne fut tout au plus qu'effleuré par eux. Né en Angleterre, il est naturel qu'il se soit particulièrement répandu dans notre province « dans cette terre des châteaux et des « églises », où nos voisins de l'autre côté de la Manche sont obligés de venir chercher le berceau de leurs arts, aussi bien que celui de leur monarchie, de leurs familles et de leurs institutions.

Les questions archéologiques proposées par l'Institut ont puissamment contribué dans plusieurs localités à faire prendre un nouvel essor à cette étude des révolutions de notre architecture pendant le moyen âge. Enfin, nous devons encore davantage espérer de connaître prochainement d'une manière positive ce que nous

avons conservé de nos anciens monuments, et les données historiques qu'on peut tirer de leur examen, aujourd'hui qu'une nouvelle compagnie savante (la Société des Antiquaires de la Normandie) en fait l'un des objets les plus particuliers de ses travaux, et que portant son action sur tous les points de la province, elle va imprimer parmi nous un mouvement à la fois rapide et régulier à ces mêmes recherches, et achever de les populariser dans toute l'étendue de nos cinq départements. Cependant, il faut avoir le courage de le proclamer, nous ne connaîtrons, nous ne décrirons parfaitement nos monuments qu'après que nous les aurons comparés avec ceux des autres parties du Royaume, que nous aurons pu dire en quoi ils leur ressemblent, en quoi ils en diffèrent, et quelle direction précise a suivi dans son vol sur la terre de France ce génie des arts du moyen âge qui la couvrit, suivant l'expression d'un historien contemporain, « d'un si riche manteau d'églises. »

Pour parvenir à pénétrer ce grand secret trop long-temps négligé par les générations intermédiaires, il faut que l'Orient et l'Occident, le Septentrion et le Midi de la France réunissent leurs efforts ; il faut que chacune de nos provinces apporte non-seulement le tribut de ses propres

richesses et de ses propres travaux, mais encore tout ce que les peuples voisins pourront lui fournir de faits et d'opinions dignes d'attention. Nous pouvons d'autant moins, en Normandie, nous dispenser de prendre part à cette association de recherches, que ce sont surtout les productions des siècles les plus reculés, celles qui promettent à la science le plus de faits neufs et décisifs, qui manquent à nos observateurs. Presqu'entièrement dépouillée par les hommes du Nord de ce qu'elle possédait de monuments antérieurs à leur invasion, notre province fut sans doute amplement dédommagée de cette perte par leurs premiers successeurs, et il n'est point de pays peut-être où les arts du XIe. et du XIIe. siècle aient laissé des traces plus nombreuses et plus brillantes de leur passage. Toutefois, au milieu de cette abondance, de cette magnificence, nos yeux cherchent en vain quelqu'un de ces édifices moins imposants, moins réguliers sans doute, mais plus utiles encore à l'histoire de l'art, qui décoraient nos villes épiscopales et nos monastères, dès les premiers âges de la monarchie. C'est donc à d'autres contrées qu'il faut demander ces précieuses reliques. Plus ces contrées seront éloignées de nous par leur si-

tuation géographique, par leurs origines et leurs destinées, plus elles nous promettront une riche moisson de faits nouveaux et curieux, plus elles reflèteront sur nos propres monuments une lumière vive et inattendue.

C'est donc une bonne fortune toute particulière à annoncer aux amis, de jour en jour plus nombreux, de nos antiquités Normandes, que la prochaine publication d'un recueil des principales antiquités de l'Alsace, entouré de la perfection qui s'attache aux productions des presses lithographiques de M. Engelmann, et accompagné d'un texte rédigé par deux savants d'un mérite aussi éminent que MM. Schweighæuser et de Golbery, déjà connus depuis long-temps dans toute l'Europe par des travaux littéraires et philologiques de l'ordre le plus élevé. Le nom de ces deux archéologues ne saurait être ignoré d'aucun ami des monuments de notre vieille France, depuis qu'ils ont été couronnés l'un et l'autre, par l'Institut, comme auteurs des meilleurs mémoires sur nos antiquités nationales; et ce nom est à lui seul une garantie suffisante du caractère que portera l'ouvrage.

Ce n'est en effet ni d'une spéculation mercantile, ni d'une excursion rapide et superficielle à travers des pays inconnus qu'il s'agit

ici, mais « d'un travail de bonne foi », dont les matériaux, depuis long-temps recueillis, seront éclairés par une érudition aussi solide que profonde, d'un monument élévé à la gloire de l'une des principales provinces de France par quelques-uns de ses plus illustres enfants. Il n'est point d'espérances que les amis des études archéologiques n'aient le droit de fonder sur une aussi noble entreprise, ni d'obscurités dans l'histoire des arts de nos pères qui doivent arrêter des savants accoutumés à l'examen des mystères bien moins accessibles encore de la docte antiquité classique, et si bien placés pour mettre à contribution les travaux de leurs voisins les Allemands, pour nous faire profiter des longues recherches des *Wiebeking* et des *Boisserée*. Pour nous, si après tant de garanties, notre témoignage personnel pouvait encore être nécessaire à nos concitoyens, nous nous empresserions de leur dire que nous venons de visiter cette province d'Alsace, qui est aussi une « terre de châteaux et d'églises »; que les savants que nous venons de nommer nous ont ouvert leurs porte-feuilles et communiqué une partie de leurs matériaux; et que nous

sommes revenu de cette course beaucoup plus éclairé sur nos antiquités Normandes, et convaincu que l'ouvrage de MM. Schweighæuser et de Golbéry, en faisant connaître à fond les nobles et pittoresques monuments de leur province, jetterait un jour immense sur les travaux archéologiques de la France entière, et servirait d'exemple aux laborieux Normands qui s'occupent de pareilles recherches.

PREMIER MÉMOIRE

Sur les constructions antiques et les objets découverts, en 1821, lors des fouilles exécutées dans l'ancien cimetière de la paroisse Saint-Laurent de la ville de Bayeux; par CHARLES-ÉDOUARD LAMBERT.

> Qui manet in Patriâ et Patriam cognoscere temnit, is mihi non Civis, sed peregrinus erit (*Delarbre: Notice sur le royaume des Auvergnats*).

La ville de Bayeux est incontestablement l'une des plus anciennes cités des Gaules, et l'on ne peut douter qu'à l'exemple des autres villes de la Basse-Normandie qui existaient lors de la domination romaine, elle n'eût des temples, des gymnases, des théâtres et des thermes. Les colonnes milliaires qui ont été trouvées dans les fondations de son ancien château, quelques morceaux de sculpture, des colonnes chargées de feuilles de laurier, un grand nombre de médailles du Haut-Empire, une pierre-cachet d'oculiste, et beaucoup d'autres objets, sont autant de preuves de son antiquité, et de la considération

dont elle jouissait. Si l'on avait besoin d'autres témoignages, nous pourrions citer la découverte qui fut faite, en 1819, dans la commune du Manoir, d'une colonne milliaire élevée sous l'empire de Claude, l'an 46 de J. C. Ce monument, précieux pour l'histoire du pays, se trouvait placé sur le bord du chemin de Bayeux à la Délivrande, et marquait une distance de cinq mille pas : d'après le calcul de M. Delisle, ces cinq mille pas reviennent à une lieue et presque trois quarts ; c'est effectivement la distance qui existe de Bayeux au Manoir. Cette ville était donc capitale du pays, puisqu'elle servait de centre pour compter les distances. Ces observations pourraient devenir intéressantes pour la localité ; mais il nous suffira d'avoir établi qu'elle jouissait de quelque considération sous la domination romaine.

Depuis la publication de l'ouvrage de l'abbé Beziers sur la ville de Bayeux, on savait qu'il existait des ruines antiques sous l'église Saint-Laurent de cette ville : il avait même signalé dans son ouvrage les objets trouvés lors de la reconstruction du chœur, en 1760 ; mais on n'eut pas alors la curiosité de pousser plus loin des recherches qui auraient entraîné quelques dépenses. Les personnes intéressées à la gloire de

leur patrie ne cessaient depuis ce moment de faire des vœux pour qu'une occasion favorable se présentât de faire exécuter des fouilles dans ce lieu : pendant la révolution, des hommes estimables étaient même parvenus à obtenir du gouvernement une somme pour cette destination; mais la chute du papier-monnaie fit échouer leur entreprise. Enfin, une circonstance due au hazard vint assez à propos pour nous éclairer sur les constructions de Saint-Laurent. Les gelées de l'hiver dernier ayant fait tomber une grande partie des murs de clôture de l'ancien cimetière, les propriétaires de l'église (qui avait été vendue) firent exécuter quelques fouilles lors de la reconstruction de ces murs. Ces travaux reveillèrent alors l'attention des personnes qui n'avaient pu jusque-là que former des vœux stériles : M. le comte de Montlivault, informé des découvertes que l'on avait déjà faites, intervint, et, sur la demande de la commission des beaux arts de l'académie de Caen, voulut bien accorder des fonds pour faire exécuter les travaux avec plus d'exactitude : nous allons en examiner le résultat.

Sur la fin du mois de février 1821, on commença les fouilles du côté de la rue; elles n'avaient alors pour but que de trouver des fondations solides pour la nouvelle construction

des murs. On s'étendit ensuite le long du chœur, et l'on détruisit une partie circulaire (marquée *A* sur le plan (1)); d'après la portion connue, cette pièce devait avoir 39 pieds de diamètre: sa destruction présenta beaucoup de difficultés; le mois de mars y fut employé. Afin de ne pas revenir sur le genre de construction, qui était partout le même, nous allons le décrire. Des pierres de taille de la même nature que celles de Sainte-Croix-Grandtonne (ou de Caen) formaient les parements des murs, qui étaient construits par assises égales, et de distance en distance on trouvait un double rang de briques: l'intérieur, ou les parties moins soignées, étaient bâties en moellon du pays, semblable à celui des carrières de Vieux-pont, Magny, Subles et Longeau, avec de très-bon mortier qui avait acquis autant de solidité que la pierre. Ces murs étaient revêtus, pour la plupart, d'un ciment ou mastic rouge qui était aussi d'une grande ténacité: il paraissait composé de chaux, de tuileaux et de charbon; on y trouvait même des branches de vigne: dans plusieurs parties, ce ciment servait à fixer différents placages de marbre et de pierre bleue polie. En général, les parties construites en brique étaient maçonnées avec le ciment.

(1) Voyez la planche première.

Dans le mois d'avril, on découvrit l'appartement *B*, qui a 17 pieds de long sur 9 de large : sa partie inférieure ne présentait que des murs à nud, mais d'une belle conservation : le peu qui restait de la partie supérieure laissait voir une belle couche de ciment, encore couverte de quelques fragments de marbre blanc. Les deux petits piliers que l'on voyait dans le milieu, ainsi que les deux encoignures, paraissaient destinés à soutenir un plancher fort singulier, construit d'une couche de cailloux, couverte de 7 à 8 pouces de ciment, recouverte elle-même d'une légère couche de ciment plus délié, et enfin d'un pavé de pierre bleue polie, dont on aperçut encore quelques traces. Les terres renfermaient beaucoup de débris qui provenaient de démolitions : parmi ces débris, il se trouva plusieurs morceaux de ciment peints de différentes couleurs.

Sur l'emplacement *C* se rencontra un pavé dont on retrouva peu de chose : seulement le mur était couvert d'une couche de ciment de 4 pouces d'épaisseur.

La partie *D*, portion d'un appartement hexagone ou octogone, ne présenta rien d'intéressant : les murs et le pavé en étaient de marbre blanc.

La cour *E*, pavée de grandes pierres de tuf, était entourée de dalles qui servaient à recevoir

du petit canal *I*, et à faire écouler les eaux inutiles par le grand canal marqué *F*, jusqu'au point *G*, dont le niveau était au-dessus de l'aire de la cour. Ce grand canal était construit en tuf : la tête formant parement sur la cour était en briques, ainsi que celle de l'extrémité *G*.

H. Portion de mur découverte dans la cour de l'ancien presbytère.

K. Espèce de grand corridor, au-dessous duquel passait le petit canal marqué *I*. Cette partie fut explorée dans le mois de mai ; on y trouva une quantité immense de débris de tuiles et quelques faitières : celles-ci avaient 10 pouces et demi de long sur 5 de face, et les tuiles 13 pouces de long, sur 8 à 10 pouces de large. Vers la fin du mois, on y trouva beaucoup de fragments de marbre de plusieurs espèces, des placages, quelques corniches de marbre blanc, et des bordures d'encadrement. Il est à remarquer que, pendant le déblaiement des terres, on observa une ligne de charbon qui formait une couche égale sur toute la largeur de l'appartement.

Quoique les parties *L* et *M* semblent former une seule pièce, il n'est pas inutile de remarquer que les niveaux des aires sont très-différents. La partie *L*, beaucoup plus basse que l'autre, était

toute plaquée en marbre blanc : la portion *M* avait des murs également revêtus de marbre blanc, ainsi que quelques degrés pour arriver à l'aire ; mais cette aire était pavée de grandes pierres de Caen.

N. L'hypocaustum, ou le poële, qui servait à échauffer la grande salle des étuves marquée *O*, toute remplie de petits piliers de briques carrées de 8 pouces. Sur ces piliers étaient de grandes briques de 22 pouces, couvertes d'une forte couche de ciment, qui formait ainsi le plancher. Ceci est absolument conforme à la description que nous a laissée Vitruve du plancher des étuves, qui devait être creux et suspendu pour recevoir la chaleur de l'hypocauste.

P et *S*. Ces deux murs, qui n'ont aucun des caractères d'une construction romaine, ne doivent pas être confondus avec le travail antique. Cette partie a dû être faite bien postérieurement à la ruine des bâtiments, puisqu'elle était construite avec des débris antiques : ainsi d'énormes quartiers de ciment étaient employés au lieu de pierres dans cette maçonnerie, et de la terre au lieu de mortier. L'enduit qui couvrait le mur *S* était blanc, et l'on avait imité avec de la peinture rouge la symétrie des pierres de taille.

Q et *R*. Parties sur lesquelles il n'y a pas de remarques à faire, sinon que le mur qui les sé-

parait avait été rasé et ne fut découvert que lors de la démolition des fondations.

T. Quelques piliers de brique, semblables à ceux qui étaient placés dans la grande salle des étuves *O*, ce qui nous fait connaître qu'il y avait plusieurs salles d'étuves dans les thermes de Bayeux.

V. Ces deux murs parallèles semblent indiquer un canal ou égout, puisque l'intérieur et le fond étaient recrêpis en ciment.

X. Petite portion de l'appartement circulaire marqué *A* qui passe sous le chœur de l'église.

Nous allons maintenant décrire par chapitres les objets qui ont été découverts.

Métaux.

Des clous de diverses formes, des pentures, des fers à cheval, garnis de clous très-saillants, un marteau à queue large, quelques morceaux de cuivre oxidé, des scories de fer et de cuivre, des cailloux vitrifiés, furent recueillis dans la partie méridionale, sur l'aire construite au-dessus du grand égout *F*: ces objets étaient disséminés dans de la cendre et du charbon.

Talc et petites pierres taillées.

On rencontra quelques morceaux de talc dans

l'emplacement *K* : ce talc paraissait de deux espèces, l'un blanc et l'autre vert; l'un et l'autre s'écaillaient en petites feuilles argentées extrêmement minces. La salle de étuves a fourni en outre quelques petites pierres taillées dans une forme conique, et une autre de couleur verte, longue de 4 pouces à peu près, qui avait un petit trou pour l'attacher.

Fragments d'architecture.

Ce qui doit paraître extraordinaire, c'est qu'après avoir détruit les murs et l'aire de la partie *K*, on trouva quelques fragments de colonnes bien exécutées, d'un style particulier, étranger à nos règles ordinaires; ces colonnes formaient les fondations. La même chose arriva lorsque l'on fut parvenu aux fondations du mur où était le canal *F* : on retira de ce lieu quatre ou cinq fûts de colonnes. Ces constructions avaient donc succédé à d'autres plus anciennes.

Marbres.

La quantité et la variété des marbres trouvés à Saint-Laurent ne peuvent laisser aucun doute sur la magnificence de ses bâtiments. Ces marbres,

à l'exception du blanc, paraissent avoir été pris dans le pays; le bleu pourrait bien être de Coutances; le rouge est incontestablement de Vieux. La Société sera plus à même de prononcer sur cette question, lorsqu'elle aura examiné la nature de ces marbres. Il nous paraît seulement nécessaire de faire remarquer que les corniches et les bordures sont travaillées avec beaucoup de soin; les moulures sont bien profilées, et tout annonce une époque où les arts étaient cultivés avec succès.

Poterie.

Indépendamment des tuiles, des briques et des faitières, qui étaient d'une terre rouge et grossière, on rencontra quelques débris de belle poterie romaine de plusieurs couleurs; la plus commune était fine et d'une couleur rouge : le vernis, également d'un beau rouge, avait presque le brillant de la cire à graveur. On trouva quelques autres fragments d'une poterie grise, avec un beau vernis noir brillant, pareil à celui que l'on voit sur les vases grecs antiques.

Médailles.

Une chose qui est à regretter, c'est que les

fouilles n'aient pu faire découvrir des monuments parlants, qui nous auraient donné des renseignements sur l'époque de l'existence des bâtiments de Saint-Laurent. Les seuls objets que nous puissions interroger sont les médailles trouvées dans ces ruines : elles sont au nombre d'environ quarante, toutes en petit bronze, à l'exception d'une seule très-fruste de Trajan. Ces médailles sont de Gallien, Salonine, Postume le père, Victorin, Claude II, Tetricus, Maximien-Hercule, Licinius le fils, Constantin-le-grand, Crispe, Constantin-le-jeune, Constance, Valentinien Ier., Valens et Gratien ; elles comprennent un espace de 115 ans, depuis la mort de Gallien, en 268, jusqu'à celle de Gratien, arrivée en 383.

Observations.

Après avoir parcouru les différents objets que les travaux ont mis au jour, et avoir trouvé que les ruines de Saint-Laurent sont des restes de bains antiques, il ne s'agit plus que de déterminer l'époque à laquelle ils furent construits et celle de leur destruction. Il est probable que la première partie de cette question restera longtemps encore sans réponse : pour la seconde, on pourrait conjecturer que la destruction des thermes de Bayeux eut lieu vers la fin du IVe. siècle,

lors de l'invasion des Saxons dans le Bessin, où ils s'établirent et formèrent une espèce de république. Cette époque correspond avec celle des médailles des derniers empereurs que l'on a trouvées.

Nous terminerons en observant que les restes imposants que nous avons vus étaient encore capables, malgré leur dégradation, de nous donner une haute idée du génie des Romains; et nous dirons avec Voltaire: «Pour les monuments durables, magnifiques, quel peuple approche d'eux? quel monarque fait dans son royaume ce qu'un proconsul faisait dans Nîmes et dans Arles?»

Parfaits dans le petit, sublimes en bijoux,
Grands inventeurs de riens, nous faisons des jaloux.
Élevons nos esprits à la hauteur suprême
Des fiers enfants de Romulus:
Ils faisaient plus cent fois pour des peuples vaincus
Que nous ne faisons pour nous-même.

DEUXIÈME MÉMOIRE

Sur les Thermes antiques de la ville de Bayeux ; par CHARLES-ÉDOUARD LAMBERT.

C'EST avec regret que, dans notre premier travail sur les thermes antiques de la ville de Bayeux, nous n'avons pu indiquer que rapidement les découvertes faites en 1821 : nous nous proposons de donner dans ce second mémoire des développements qui nous ont paru le complément nécessaire de nos premières observations ; nous y ajouterons une description détaillée des médailles recueillies dans les fouilles faites à cette époque. Il nous semble d'autant plus utile de consigner ces faits, que le temps s'écoule avec rapidité, et que, dans quelques années, il ne resterait que des idées confuses sur les choses que nous sommes aujourd'hui à même d'examiner, et qu'il est si intéressant de conserver comme documents historiques du pays. C'est

surtout lorsque l'histoire cesse de nous éclairer que nous devons chercher les moyens d'y suppléer en interrogeant les ruines de nos anciens monuments, témoins irrécusables des siècles passés.

En nous reportant vers ces temps reculés, nous tâcherons de fixer l'époque à laquelle remonte le premier établissement des bains romains de la cité de Bayeux, et les vicissitudes qu'ils auront ensuite éprouvées.

Avant la conquête des Gaules par les Romains, les habitations de nos ancêtres n'étaient construites qu'en pierres brutes, en bois ou en terre, et couvertes de chaume : mais les Romains, lorsque leur gouvernement eut acquis une certaine puissance, commencèrent à bâtir des édifices publics, et à montrer aux Gaulois l'art de construire des palais, des temples, des théâtres, des thermes, à l'imitation de ceux de la capitale de l'Empire. Le séjour des autorités romaines dans notre pays dut y apporter de rapides changements : elles ne tardèrent pas à vouloir se procurer les agréments et les commodités que l'on trouvait déjà dans la partie méridionale des Gaules, plus anciennement soumise aux Romains. Aussi voit-on chez nous, sous le règne des premiers Césars, s'élever de tous côtés un grand

nombre d'édifices consacrés à la religion et à l'utilité publique. Nos belles carrières de pierre et de marbre commencent à être exploitées ; on arrache aux falaises qui bordent les côtes de l'Océan cette pierre poreuse qui renferme des débris de végétaux, et connue sous le nom de tuf; on emploie ce calcaire jurassique dont nous sommes environnés ; des forêts font place à de grandes cultures , et le pays prend une face nouvelle.

Nous ignorons si Auguste , qui partagea les Gaules en provinces de l'Empire , s'occupa de faire ouvrir des routes dans notre pays ; mais nous avons la certitude que , sous le règne de Claude , on établit une voie militaire pour faciliter la marche des troupes préposées à la garde de cette contrée. La colonne milliaire trouvée , en 1819 , sur le bord du chemin de Bayeux à la Délivrande , qui servait de communication entre le Bessin et le camp de Bernières , en est une preuve évidente.

Ce ne serait peut-être pas trop donner à la conjecture que de rapporter au règne de cet empereur les premières constructions qui furent faites dans l'ancienne cité des *Vadicasses*. Les médailles du Haut-Empire sont communes à Bayeux, mais surtout celles de Claude; et, parmi ces dernières, nous

en citerons une belle, de moyen bronze, trouvée dans les fondations du château, qui présente, d'un côté, la tête nue de ce prince, avec cette légende, TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. P. M. TR. P. IMP.; et de l'autre, une femme assise, tenant des épis. On lit autour, CERES AVG.

Il est donc naturel de penser que les premiers établissements importants, faits par les Romains dans la seconde Lyonnaise, datent de cette époque, et que c'est à eux qu'appartiennent les divers fragments de colonnes employés comme matériaux dans les fondations des thermes romains de Bayeux (emplacement *F* et *K*).

Winckelmann, dans son histoire de l'art, nous apprend que ce fut sous le règne de Gallien seulement que l'usage s'introduisit de placer des rangs de briques dans les murs (1). Or, les ruines antiques explorées en 1821 nous ont présenté des doubles rangs de briques de distance en distance; et si l'on ajoûte à cette autorité, déjà bien respectable, que les plus anciennes médailles trouvées dans les fouilles appartiennent (à l'exception de deux très-frustes) à Gallien et à Salo-

(1) Malgré l'autorité de Winckelmann, nous pensons que l'usage de placer des rangs de briques dans les murs, fut adopté antérieurement à l'époque que cet auteur indique; notre savant confrère, M. Rever, a observé lui-même, dans plusieurs villes de France, des constructions antérieures au règne de Gallien, qui présentaient des cordons de briques. *Note du rapporteur.*

nine son épouse, il demeurera établi que la restauration des thermes de Bayeux eut lieu au IIIe. siècle. Un pareil concours de circonstances ne permet plus de douter que les ruines antiques de Saint-Laurent ne datent de cette seconde construction. D'après ce rapprochement, il paraît certain que, vers le milieu du premier siècle de l'ère vulgaire, il exista dans la cité de *Næomagus*, capitale des peuples *Vadicasses*, un édifice construit avec luxe et destiné aux bains publics.

Placée à peu de distance de la mer, cette ville dut nécessairement être la résidence de quelque officier chargé de surveiller les côtes, et de les protéger contre les irruptions des barbares : aussi voyons-nous dans la Notice des Gaules, que l'on croit rédigée au IVe. siècle, qu'un poste militaire était établi à *Grannona in littore saxonico*, sous le général qui commandait l'*Armoricanus tractus*. Soit que ce lieu fût *Gray*, proche l'embouchure de la Seulle, ou Port-en-Bessin, comme l'a cru d'Anville, il est constant qu'il était situé dans le territoire des peuples alors appelés *Bajocasses*.

S'il était permis de juger par analogie, nous dirions que le palais des Thermes à Paris, dont la construction a tant de rapport avec notre monument, étant devenu la demeure des rois

de la première race, après avoir été celle des Césars, le palais de l'officier préposé à la garde de nos côtes devait être attenant aux thermes de la cité de Bayeux. Ce serait donc sur l'emplacement même où se trouve aujourd'hui l'église de Saint-Laurent qu'était établi le siége de la domination romaine. En effet, il se trouvait placé sur la voie militaire aujourd'hui connue sous le nom de *chemin des Veys à la Délivrande*, traversant la rivière d'Aure au lieu dit le *pont Trubert*, que l'acte de donation du monastère de Saint-Vigor à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, en 1096, nomme *pons Olberti*; et de là passait au centre de la ville dans la rue des Bouchers, qui, dans les actes du XIIIe. siècle, est encore appelée *Magnus vicus Bajocensis*. Cette voie se dirigeait ensuite vers les Veys, en suivant à peu de chose près la direction de la route actuelle de Bayeux à Isigny (route royale de Paris à Cherbourg).

La position de notre pays lui fit souvent éprouver les ravages des différentes nations du Nord, qui commençaient à se montrer sur les côtes. Eutrope nous apprend que, sous le règne de Dioclétien, Carausius, homme d'une basse extraction, mais qui s'était acquis une grande réputation militaire, fut envoyé à Boulogne pour tenir la mer libre le long des côtes de la Bel-

gique et de l'Armorique, infestées par les Francs et les Saxons : « *Carausius apud Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant.* » Ce furent ces courses qui firent donner à notre contrée le nom de rivage saxonique, *littus saxonicum*, qu'on trouve dans la notice de l'Empire. Nous ne pouvons point douter de leur établissement dans le pays de Bayeux, puisque Grégoire de Tours parle des *Saxones Bajocassini* (1) qui furent envoyés en 578 par Chilpéric, contre Waroch, comte de Bretagne, qui les surprit pendant la nuit et en défit la plus grande partie. Vers l'an 590, sous la minorité de Clotaire II, Frédégonde les fit marcher au secours de Waroch contre les troupes de Gontran, qui leur tuèrent beaucoup de monde.

C'est à ces courses de barbares qu'il faut rapporter la destruction des villes situées sur la côte maritime de la seconde Lyonnaise : la deuxième moitié du IVe. siècle fut l'époque fatale qui vit tomber toutes ces cités florissantes, que les Romains avaient protégées et embellies par des monuments publics.

Le *Nœomagus Bajocassium* fut détruit et renversé, ainsi que le *Noviomagus Lexoviorum*

(1) Fauchet les appelle *les Sesnes du Bessin*.

et la cité des *Viducasses*. Les médailles de l'époque la plus récente trouvées dans les thermes de Bayeux, appartenant à Gratien, assassiné en 383, ne laissent plus de doute sur le moment de la catastrophe qui fit disparaître la cité des *Bajocasses*. Mais la position de cette ville étant avantageuse aux barbares à cause du voisinage de la mer, ils formèrent un établissement sur les ruines mêmes de la cité qu'ils venaient de détruire: tout porte à croire que les thermes de Saint-Laurent existèrent encore, au moins en partie, après cet évènement.

Les portions rétablies (voir sur le plan les murs marqués *P* et *S*), avec des quartiers de ciment employés comme matériaux, et avec des débris de marbres, de pierres de taille, et de briques, construites en terre et recrêpies d'un enduit de chaux, sur lequel on avait figuré avec des lignes rouges une maçonnerie de pierre de taille, ne peuvent appartenir qu'à des peuples qui savaient détruire, et non réparer leurs ravages.

Comme les rois de la première et de la seconde race avaient établi une officine monétaire à Bayeux, et que les Saxons de ce pays s'étaient soumis à la domination des rois francs, il est très-probable que ce fut dans des parties réta-

blies de cet ancien bâtiment que furent placés les ateliers. Les scories de métaux et le marteau qui ont été trouvés dans l'emplacement *F* sembleraient autoriser cette conjecture (1).

Les choses étaient en cet état lorsque d'autres peuplades du nord vinrent fondre à leur tour sur notre pays. Dès l'année 833 (2), quelques pirates normands parurent sur les côtes de la Neustrie ; mais ce fut au mois de mai 841, suivant la chronique de Fontenells (3), qu'Ogeric, chef d'une troupe de ces barbares, entra pour la première fois dans la Seine. Depuis cette époque jusqu'aux premières années du Xe. siècle, l'histoire ne parle que des ravages, des meurtres et des incendies commis par ces pirates.

La chronique de Normandie rapporte qu'en 844, Bier, surnommé Côte-de-Fer, fils d'un roi

(1) Sous la première et la seconde race de nos rois, la ville de Bayeux jouissait du privilége de battre monnaie. M. Leblanc, dans son Traité historique des monnaies de France, a donné la figure d'une pièce d'or portant d'un côté une tête diadêmée avec la légende : BAIOCAS ; et de l'autre une croix avec ces mots : FRANCO MO, c'est-à-dire, *Francon Monetaire* (pages 58 et 60). Sous la seconde race, on trouve la description d'un denier d'argent de Charles-le-chauve, qui porte d'un côté son monogramme, et autour GRATIA DI REX ; sur le revers une croix avec l'inscription : EBAIOCAS CIVITAS (page 127).

(2) Chronic. de Gestis Norm. in Francia. T. II, pag. 524.

(3) Chronic. Fontanells ad. ann. 841. Tom. II., pag. 387

de Danemarck, et le redoutable Hasting, son gouverneur, abordèrent sur les côtes mêmes du Bessin, où ils détruisirent deux monastères et commirent un grand nombre de brigandages.

L'historien de Bayeux (1) fixe à l'année 891 la prise et la destruction de cette ville par Rollon, qui venait du siége de Paris : il assure que la ville resta plusieurs années dans une situation déplorable, et qu'elle n'était plus qu'un amas de décombres. Voici comme le poëte Wace raconte la prise et la ruine de cette ville par les Normands (2) :

Baex assaillirent durement l'empeirierent,
Totes li villes è la gent damagierent,
Li baronz du païs à els toz s'alierent.

On fait honneur de son rétablissement à Bothon, compagnon d'armes de Rollon, qui eut en partage le comté de Bessin, et repeupla la ville de Normands.

Le traité conclu, en 912, à Saint-Clair-sur-Epte, par lequel Charles-le-simple céda à Rollon les pays situés entre la mer et les rivières de Brêle, d'Epte, d'Aure, de Sarthe et de Couesnon, mit un terme à ces calamités.

(1) Hist. sommaire de Bayeux, par M. Beziers, pag. 18.
(2) Vers 1334 du mss. de M. Pluquet.

On pourrait cependant objecter, d'après les expressions du traité, et l'autorité de Frodoard, auteur contemporain, que le Bessin ne fut pas alors abandonné aux Normands, puisque cet historien dit qu'en l'année 923 le Maine et le Bessin leur furent cédés : *Nordmanni cum Francis pacem ineunt sacramentis per Hugonem et Heribertum comites, Seulfum quoque archiepiscopum, absente rege Rodulfo, ejus tamen consensu, terra illis aucta : Cenomannis et Bajocæ pacto pacis eis concessæ* (1).

D'un autre côté, Wace ne précise pas les limites du pays offert à Rollon, puisqu'il fait dire à Charles-le-simple :

(2) Gille une moie fille, li donrai à moillier (3),
E la terre marine, se il s'i vont otrier,
Des ô Oure (4) curt trèsque el Mont-saint-Michiel.
N'a gaires meillor terre soz la chape du Ciel,
De là nos soelt venir grant planté de miel.

Et plus bas il ajoute :

(5) Fame li donrai gente et de bonne fachon,
E la terre marine decha jusque à Coisnon :
Mult ara grant planté de char et de peisson,
De sangliers è de cers è d'altre venoison.

---

(1) Chronic. Frodoardi apud P. Pithou, pag. 165.
(2) Vers 1849, mss. de M. Pluquet.
(3) Du latin *mulier*, femme.
(4) La rivière d'Eure.
(5) Vers 1858.

Sans chercher à concilier ces différentes versions, il nous suffira de faire remarquer qu'un des premiers soins des Normands, devenus paisibles possesseurs de la Neustrie, dut être d'établir des forteresses pour s'y maintenir. On attribue à Richard Ier. du nom la construction d'une forteresse et d'un palais à Bayeux, vers l'année 960 ; c'est donc à cette époque qu'il faut rapporter le premier établissement du château de Bayeux. Les Normands recueillirent alors, parmi les décombres et les ruines qui les environnaient, des matériaux pour le bâtir : bientôt les derniers débris de la magnificence romaine vont être anéantis ; les colonnes, les chapiteaux, les corniches, les entablements, les inscriptions, les colonnes milliaires posées à quelque distance de la ville, tout est enlevé et jeté dans les fondations de l'édifice qui va s'élever.

A cela nous ajouterons encore un fait qui nous a frappé, c'est que le diamètre (14 à 15 pouces) de la majeure partie des colonnes que la démolition du château a fait découvrir il y a quelques années, était absolument le même que le diamètre des colonnes trouvées à Saint-Laurent : les ornements qui les décoraient étaient dans le même style et le même goût de dessin. Une telle similitude nous paraît presque une preuve

que la plupart des fragments d'architecture placés dans les fondations de l'ancien château de Bayeux provenaient des ruines du monument que l'église de Saint-Laurent avait remplacé.

La réunion des différentes circonstances que nous venons d'exposer nous a paru propre à jeter quelque lumière sur l'un des établissements anciens les plus curieux de notre pays : puissions-nous bientôt être à même de faire de nouvelles observations sur les lieux où sont ensevelis les parties les plus considérables d'un édifice immense, dont les fouilles de 1821 n'ont laissé entrevoir qu'une très-faible portion ! C'est à cette occasion que les amis des arts et de l'antiquité doivent réunir tous leurs efforts pour obtenir de l'autorité les moyens d'exécuter de nouvelles recherches qui, nous n'en doutons point, auraient des résultats satisfaisants.

C'est surtout dans un moment où l'impulsion est donnée, et que l'étude de l'archéologie fait de si rapides progrès sur les différents points de la France, qu'il appartient à la société des Antiquaires de la Normandie de signaler l'aurore de son existence par des entreprises qui puissent éclaircir l'histoire du pays. Les découvertes importantes récemment faites à Lillebonne, doivent puissamment stimuler son zèle.

En attendant que le sol Bayeusain soit exploré de nouveau, nous croyons qu'il n'est pas indifférent de décrire les médailles qui n'ont été indiquées que sommairement dans notre premier mémoire.

Description de quelques médailles antiques trouvées, en 1821, dans l'emplacement des Thermes romains de la cité de Nœomagus.

Les médailles qui ont été découvertes dans le déblaiement des terres ne sont recommandables aux yeux des numismates ni par leur rareté, ni par leur haute antiquité : elles sont même toutes d'une petite dimension, et leur nombre se réduit à une quarantaine, dont M. Surville, ingénieur, a dû faire la remise à l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen : elles n'ont d'importance qu'en tant qu'elles se rapportent aux ruines où elles ont été trouvées, et c'est en les envisageant sous ce rapport que nous avons cru indispensable de donner l'explication de celles qui sont le mieux conservées.

Deux d'entre elles, qui sont de Trajan et d'Antonin-le-pieux, sont tellement frustes que l'on n'aperçoit plus que quelques vestiges des têtes ; nous ne parlerons donc que des autres.

I. La première présente la tête de Gallien, couronnée de rayons. On lit autour : GALLIENVS AVG. *Gallien Auguste.*

Le revers porte un griphon ; la légende est illisible.

II. La deuxième offre le buste de Salonine, femme de Gallien, posé dans un croissant, symbole de Diane, et portant le diadême, avec l'inscription : SALONINA AVG. *Salonine Auguste.*

Le revers représente la Pudicité sous la figure d'une femme assise dont la main droite soulève le voile qui lui couvre la tête, et la main gauche tient la haste pure : on lit autour, PVDICITIA ; l'exergue porte : VX.

III. La troisième (en billon) est celle de Postume le père, dont la tête est radiée, avec la légende : IMP. C. POSTVMVS. P. F. AUG. ; c'est-à-dire, *l'empereur Caius-Postume, pieux, heureux, Auguste.*

Au revers est la Victoire, qui court rapidement, tenant une couronne et une palme. L'inscription est : VICTORIA AUG. *Victoire de l'Empereur.*

Celui-ci ne fut jamais empereur à Rome, mais il prit la pourpre dans les Gaules, qu'il gouverna pendant dix ans, depuis l'an 257 jusqu'en 267, avec beaucoup de sagesse et de modération. Il fait

partie des trente tyrans qui, sous l'empire de Gallien, s'emparèrent de l'autorité dans les provinces, et dont Trebellius-Pollion a écrit la vie. Cet historien dit de Postume : *Hic vir in bello fortissimus, in pace constantissimus, in omni vitâ gravis* (Hist. Augustæ. Feu. 296. Toulouse, 1615. in-32).

Il fut tué dans une sédition militaire fomentée par Lollianus, parce qu'il n'avait pas voulu livrer au pillage la ville de Mayence, qui s'était revoltée contre lui. (Eutrop. Lib. 9.)

IV. La quatrième médaille appartient à Victorin le père, dont la tête est couronnée de rayons; l'inscription porte : IMP. C. VICTORINVS. P. F. AVG. *L'empereur Caius-Victorinus, pieux, heureux, Auguste.* Au revers est une figure couverte du *paludamentum* (1).

V. La cinquième appartient au même souverain, et ne diffère de la précédente que par le revers, qui porte l'image de la Providence sous la figure d'une femme debout, tenant une corne d'abondance d'une main, et de l'autre une baguette qu'elle dirige vers la terre. La légende porte : PROVIDENTIÆ AVG. *A la providence de l'Empereur.*

(1) Sorte de cotte d'armes, d'habit militaire, qui n'appartenait qu'aux généraux d'armée.

Ce Victorin, homme très-courageux, mais adonné à la débauche, fut proclamé Auguste dans les Gaules, qu'il gouverna pendant deux ans; il fut assassiné à Cologne.

VI. La sixième nous offre la tête de Tetricus, radiée, avec l'inscription : IMP. C. TETRICVS. P. F. Le revers représente une figure ailée qui nous paraît être celle de la Victoire; on ne peut plus lire que les lettres : ..... AVG.

Tetricus était sénateur et gouverneur d'Aquitaine à l'époque où il fut élu empereur, et ce fut à Bordeaux qu'il prit la pourpre; mais il fut vaincu par Aurélien, près de Châlons-sur-Marne, et servit, en 274, avec Zénobie, reine de Palmyre, au triomphe de ce prince. Tetricus survécut à sa disgrâce, et fut même nommé co-recteur de la Lucanie (Eutrop. Lib. 9.).

VII. Les médailles de Claude II étaient trop mal conservées pour pouvoir être décrites.

VIII. Autour du buste de Maximien-Hercule, dont la tête est couverte d'une couronne rayonnante, on lit : C. M. VAL. MAXIMIANVS. NOB. C. (*Caius Marcus Valerius Maximianus, nobilissimus Cæsar*). Le revers porte deux figures qui se donnent la main, avec l'inscription : CONCORDIA AVG., qui rappelle que Maximien fut associé à l'empire par Dioclétien, en 286.

IX. Licinius le fils est vêtu de la *lorica* ; sa tête est couverte d'un casque, il porte le bouclier au bras et le javelot sur l'épaule. La médaille étant fracturée, on ne peut plus lire que ces mots : ...... L. LICIN. LICINIVS. NOB. C. ; c'est-à-dire (*Valerianus Licinianus Licinius nobilissimus Cæsar*). Le revers représente un personnage debout, couvert de la chlamyde, tenant d'une main la haste pure ou sans fer, et de l'autre une figurine de la Victoire ; au pied est l'aigle romaine.

X. La dixième médaille nous offre la tête de Constantin-le-grand, laurée, avec l'inscription : CONSTANTINVS. AVG. Au revers est une porte de camp : on lit autour : ..... DENTIAE. AVGG. (*Providentiæ Augustorum*) : à l'exergue : PTRE. (*percussa Treviris*), frappée à Trèves.

XI. La onzième nous présente la figure du célèbre et malheureux Crispe, fils de Constantin et de Minervine sa première femme, dont la tête est laurée ; il porte un riche manteau couvert de perles, et tient de la main droite un sceptre terminé par une aigle. La légende porte : IVL. CRISPVS. NOB. CAES.

Le revers offre un autel surmonté d'un globe et de trois étoiles avec l'inscription : VOTIS XX. On lit autour : BEATA TRANQVILLITAS. (*Heureuse tranquillité*).

XII. Le buste de Constantin-le-jeune, portant une riche cuirasse, et la tête couverte d'un casque élégant avec l'inscription : CONSTANTINVS. IVN. NOB. C. Le revers présente absolument le même type que le précédent.

XIII. Constantin-le-jeune est vêtu de la *lorica*, du *paludamentum*, et sa tête est laurée; la légende porte : CONSTANTINVS. IVN. NOB. C. Au revers on lit dans une couronne : VOT. V.; et autour : DOMINOR. NOSTROR. CAESS. (*votis quinquennalibus dominorum nostrorum Cæsarum*), c'est-à-dire, aux vœux quinquennaux de nos seigneurs les Césars.

XIV. La tête de Constantin-le-jeune avec la couronne de laurier et la même inscription que la précédente; le revers porte : VOT. X. dans une couronne, et sur le contour de la pièce: CAESARVM NOSTRORVM. A l'exergue: STR. (*signata Treviris*).

XV. La quinzième nous offre la tête de Constance II, diadêmée, avec le *paludamentum*; l'inscription porte: D. N. CONSTANTIVS. P. F. AVG. (*Dominus noster Constantius, pius, felix, Augustus*). On voit un grand A derrière la tête.

Le revers représente un cavalier terrassé par un guerrier romain qui est prêt à le frapper de son javelot; on lit autour: FEL. TEMP. REPARATIO

(*felicitatum temporum reparatio*), rétablissement des temps heureux ; à l'exergue, PARI. (*percussa Arelatis*), frappée à Arles.

XVI. La seizième appartient à Valentinien Ier., dont la tête est diadêmée, avec cette inscription : D. N. VALENTINIANVS. P. F. AVG. : sur le revers on voit l'empereur debout, tenant d'une main le *Labarum*, sur lequel est le monogramme du Christ, et traînant de l'autre un captif ; on lit autour : GLORIA ROMANORVM.

XVII. Valens, dont la tête est couverte d'un diadême de perles, avec la légende : D. N. VALENS. P. F. AVG. Au revers, la Victoire passant, tenant une couronne et une palme avec l'inscription : SECURITAS REIPVBLICAE ; dans le champ de cette pièce on trouve : OFI, et à l'exergue : LVGD, ce qui peut s'expliquer par *Officina prima lugdunensis* (premier atelier monétaire de Lyon).

XVIII. La dix-huitième présente la tête de Gratien, diadêmée ; on lit autour : D. N. GRATIANVS P. F. AVG. Sur le revers on voit l'empereur debout, vêtu du *paludamentum*, tenant une figurine de la Victoire posée sur un globe, et relevant une femme à genoux, couronnée de rayons ; l'inscription porte : REPARATIO REIPVB. A l'exergue : P. CON.

XIX. Cette médaille appartient encore au

même prince : on ne peut lire que ces mots ; D. N. GRATIA..... AVG. : le revers présente un type semblable à celui du n°. 16.

Après avoir terminé l'article des médailles romaines, nous ne devons pas laisser ignorer que, dans les premiers jours du mois d'octobre 1821, on trouva, dans les terres de l'emplacement *P* et *S*, à la profondeur de six à sept pieds, quelques pièces de billon, qui portaient d'un côté une croix entre un alpha et un oméga (*principium et finis*) avec cette légende : CAROLVS COMES ; le revers présentait un monogramme dans le champ, et pour inscription : ANDEGAVENSIS.

NOTE

De M. DUCHEVREUIL, *sur quelques objets antiques découverts à Digulleville, département de la Manche.*

J'AI l'honneur de vous adresser l'historique d'une découverte qui eut lieu il y a deux ans dans la commune de Digulleville-Hague; j'ai fait dessiner les objets qui en ont été le résultat : si ces esquisses ne se font point remarquer sous le rapport de l'exécution, elles donnent en récompense une idée exacte des dimensions des figures qu'elles représentent.

Le nommé Lagalle, s'occupant à bêcher un champ, rencontra quelques pierres qui nuisaient à son travail; il prit le parti de les enlever : muni de sa pioche, il les ébranla facilement; après avoir renversé une des plus grosses, il aperçut, à une profondeur de 18 à 20 pouces, un petit cerf en bronze, de 3 pouces de pro-

portion, avec le masque ou la face d'une figure humaine, de 18 lignes de hauteur; ces deux objets étaient entourés d'une terre assez friable. En continuant de la remuer, il trouva le tronc d'une statuette également en bronze, revêtue d'une espèce de casaque, ou *sagum*, croisée sur la poitrine, et descendant seulement à la hauteur des genoux; ce morceau était privé de sa tête, qui certainement avait été sciée à une époque antérieure à son inhumation. Ces différentes antiques sont recouvertes du beau vernis naturel connu sous le nom de patina.

Tous ces objets sont de la plus grossière exécution, et remontent probablement à l'enfance de l'art. La dernière figure surtout est du style le plus barbare; les jambes sont posées sur une plinthe, ou socle rhomboïdal, sous lequel on aperçoit les restes de cinq tenons en fer qui le fixaient sur un piédestal; mais une chose assez singulière, est un vide de 2 pouces de profondeur sur 1 pouce de largeur, ménagé dans la partie abdominale du tronc. Une plaque fondue avec les jambes, s'ajustant dans la partie inférieure, bouche ce vide presque hermétiquement. L'avant-bras et la main droite sont rompus et détachés du corps; l'on aperçoit dans cette main fermée les rudiments en fer d'une lance, ou

du manche de quelque ustensile que la statue aurait tenu au poing ; le tout peut avoir 3 pouces de hauteur : cela ressemble assez à la figure des prêtres gaulois représentés dans l'ouvrage de D. Martin, *Hist. de la religion des Gaulois*, *tom.* 1er., *planche* 1ere., *p.* 103.

Une hache en fer, assez semblable aux nôtres, vint ensuite s'offrir aux recherches de notre laboureur ; mais elle est remarquable en ce qu'elle est recouverte de plaques de cuivre bien soudées, ou amalgamées avec le fer, le taillant excepté. J'ignore si des haches antiques, autres que celle-ci, sont pourvues de cette sorte d'ornement : à côté se trouvait un morceau de silex semi-transparent ; ce rognon arrondi d'agathe ou de calcédoine blanchâtre, de forme ovoïde, approche de la grosseur du poing.

Parmi ces débris se sont trouvées des figurines en plâtre, assez bien conservées pour y faire reconnaître, selon moi, des Vénus ; la nudité la plus absolue, la pose de ces figures, une chevelure bien fournie, ornée de bandelettes, d'où s'échappe à droite une mèche de cheveux tenue du même côté par la main, qui semble la presser, et retombant avec grâce sur le sein droit, tout me fait penser que ce sont des images de Vénus aphrodite ou anadyomène.

La main gauche soutient une draperie et quelques feuillages ; un socle circulaire sert de base à la Déesse, dont le faire, bien supérieur aux objets en bronze, offre un tout assez gracieux de 7 pouces 4 lignes.

Ces Vénus, si réellement ce sont des Vénus, comme je le crois, ont été coulées en deux parties longitudinales réunies avec du plâtre liquide. La réflexion me porte à croire que ces figures représentent Vénus sortant du bain plutôt que Vénus aphrodite, qui, formée de l'écume de la mer et sortant de cet élément, ne pouvait avoir à son usage une draperie ni des fleurs, mais peut-être quelque branche de varec.

J'ai compté les débris de ces statuettes (1), et j'ai reconnu qu'il en existait dans ce dépôt au moins cinq parfaitement semblables, à l'exception que la partie sexuelle n'était pas également signalée en toutes, les unes l'ayant fort apparente, les autres faiblement exprimée, ou point du tout. Tels sont les objets de l'envoi qui m'a été adressé par M. Fleury, maire actuel de Jobourg, paroisse voisine de celle où la découverte a eu lieu.

(1) Des statuettes absolument semblables et de même dimension ont été trouvées par M. Revers, dans le département de l'Eure ; le muséum de Caen en possède les plâtres.

(Note du rapporteur.)

Sur l'invitation des propriétaires du terrain qui recélait ces monuments, j'allai à Digulleville; je commençai par faire épandre les terres provenant de l'excavation; aux premiers coups de bêche, j'aperçus un petit socle en bronze d'environ 2 pouces de longueur, oblong, creux, et qui paraît avoir été fixé au moyen de rivets de fer encore apparents; à côté était un bœuf également en bronze, bien endommagé par l'oxide; sa longueur est de 3 pouces: encore bien qu'il fût auprès du socle, ce socle ne lui appartenait pas, mais bien plutôt au cerf dont il vient d'être fait mention.

N'ayant plus de recherches à faire dans la terre remuée, nous avons élargi et approfondi la fosse: cette opération nous a procuré un masque absolument semblable au premier, mais plus dégradé; ensuite une tête de 2 pouces et demi de hauteur, sans occiput, bien conservée, et couverte de la plus belle patina possible; un petit oiseau bien informe se trouvait à côté: il est posé sur un socle creux, dans le fond duquel on aperçoit les rivets de fer qui le fixaient sur un support quelconque: ce morceau est grossier et à peine ébauché; il n'a ni l'attitude, ni le volume de l'aigle légionnaire.

Parmi quelques fragments de poterie, j'ai ra-

massé avec plaisir une patère en terre cuite, malheureusement un peu endommagée, mais parfaitement semblable à celle que tient à la main droite un sacrificateur en bronze dont je suis possesseur. J'ai remarqué quelques parcelles de charbon avec ces débris. Un des vases avait son goulot ou orifice supérieur double, ce qui n'est pas sans exemple dans ces sortes de fabriques romaines. Aucune inscription, aucune médaille n'accompagnait ce dépôt. Les diverses questions que j'ai pu faire à ces bonnes gens, auxquelles j'ai reconnu autant de sincérité que de désintéressement, n'ont pu me procurer aucun renseignement satisfaisant, et, malgré les contes plus ou moins absurdes qu'on a faits, et qu'on m'a débités comme à beaucoup d'autres, je doute fort qu'on ait rencontré des objets précieux, un trésor enfin, dans cet endroit. Ce dépôt se compose-t-il des débris d'un laraire et d'ex-voto qu'on aurait voulu anéantir et faire disparaître après les avoir mutilés, afin d'ôter aux idolâtres, nouvellement convertis au christianisme, des objets qui, les rappelant à leur ancien culte, auraient pu les rendre relaps? Ou ces soi-disant convertis, les considérant encore comme des objets de leur ancienne vénération, les auraient-ils, quoique brisés par les propagateurs de la religion

chrétienne en ce pays, enterrés pour les retrouver au besoin ? C'est une question que je me permets de faire et non de résoudre.

Toutes ces antiques mutilées, trouvées à peu de profondeur, pêle-mêle, et confondues avec des charbons et des fragments de vase en terre cuite, me portent à croire qu'on les avait enterrées dans ce creux fait à la hâte, sans précaution conservatrice, et non dans l'intention de les retrouver un jour; car, si telle eût été l'intention des déposants, il est raisonnable de croire que ces objets eussent été placés dans quelque vase ou dans quelque encaissement propre à les garantir de l'humidité, et non jetés négligemment comme objets de dédain ou d'exécration.

La multiplicité des simulacres de Vénus me semble annoncer que ce laraire lui aurait été spécialement consacré.

Quant aux bronzes, dont la plupart sont du travail le plus grossier, M. le comte de Caylus, qui en possédait de semblables, les croyait de fabrique romaine, et les regardait comme des ex-voto destinés par la médiocrité de leur travail et la modicité de leur prix aux gens de la campagne, qui les achetaient vraisemblablement dans les marchés et les appendaient dans leurs temples, ou devant les divinités tutélaires dont ils gardaient

les représentations dans leurs maisons, pour obtenir la conservation et la propagation de leurs animaux domestiques.

On peut donc, d'après une autorité aussi respectable, présumer que nous avons rencontré la dépouille de la chapelle d'un pauvre païen, ses pénates, ses instruments de sacrifice et les monuments de sa reconnaissance et de sa piété.

En conséquence, et dans le sens du savant antiquaire précité, je ne balance pas à dire qu'il y a conformité entre les monuments que possédait M. de Caylus, et ceux que nous avons trouvés ; que ces débris, aussi chétifs que les siens, démontrent la pauvreté de leur ancien possesseur, et qu'il ne pouvait se rencontrer avec eux ni médailles d'or ou d'argent, ni objets précieux.

NOTICE

Sur quelques antiquités observées à Dreux, (Eure-et-Loir), par M. MARQUIS *D. M. P., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.*

DANS l'enceinte du château de Dreux, situé sur une colline qui domine la ville, existait avant la révolution une église remarquable par son antiquité et par sa structure.

L'inscription suivante, gravée sur le mur en caractères gothiques, quoique postérieure, sans doute, indiquait l'époque de sa construction :

Centies undenis quater annis adde novenos,
Sexto qui sequitur Domus hæc fundata probatur.

« A cent fois onze ans, ajoûtez-en quatre « fois neuf ; au sixième qui suit fut fondé ce « monument ».

Cette inscription indique évidemment l'année 1142, et non l'année 1119, comme le porte la traduction inexacte de ces deux vers, placée récemment dans un caveau dont je parlerai plus loin.

Il paraît au reste qu'il s'agit ici, non de la fondation primitive de cette église, mais de sa réédification et de sa dotation par Robert de France, fait comte de Dreux par Louis-le-Gros, son père, en 1135.

Cette église, où M. le duc de Penthièvre avait fait apporter et déposer dans un caveau les dépouilles mortelles de plusieurs princes de sa maison, est du nombre de celles que le vandalisme révolutionnaire a détruites. A l'époque où l'auguste famille qui a donné tant de rois à la France fut enfin rendue à ses vœux, Mme. la duchesse d'Orléans entreprit de la relever du milieu de ses ruines, et de la consacrer à la sépulture de sa famille. Ce projet a continué, depuis la mort de cette princesse, d'être suivi avec activité par son fils. Aujourd'hui s'élève sur cette place un temple d'une architecture élégante et noble, malgré ses dimensions resserrées, surmonté d'une coupole, et sous lequel deux étages de caveaux, construits avec le plus grand soin, renferment déjà plusieurs tombeaux, et entre autres ceux de la respectable et pieuse fondatrice, et de son vertueux père.

Quelques chapitaux de l'anciènne église, très-curieux par les sculptures bizarres dont ils sont chargés, et qu'on a placés dans les caves sé-

pulcrales, comme souvenirs du monument détruit, sont, avec l'inscription citée plus haut, recueillie par un particulier, tout ce qui en a été conservé. Je ne puis m'empêcher de regretter une porte qui subsistait encore il y a peu d'années, mais que depuis on a cru devoir sacrifier à de nouvelles dispositions, et dont les colonnes, et l'arc semi-circulaire, orné du bâton rompu ou zig-zag, si commun dans les constructions de ce temps, offraient tous les caractères de l'architecture du XIe. siècle, et du commencement du siècle suivant.

Les fouilles profondes nécessitées pour la construction des caveaux, ont révélé l'existence, sur le même emplacement, d'une église bien antérieure à celle que la révolution a vue tomber. A 22 pieds au-dessus du niveau de l'édifice actuel, ont été reconnus les fondements d'une autre église beaucoup plus petite, et qui n'offrait que la forme d'un quarré long. Des crânes en assez grand nombre, enveloppés dans la maçonnerie très-solide de cette antique construction, offrent une singularité remarquable.

Plusieurs fragments de verre coloré ont été trouvés à la même profondeur. Un caveau spacieux, creusé dans le roc, existait aussi au niveau de ces anciens fondements, qui appartinrent pro-

bablement au premier temple chrétien élevé à Dreux.

A peu de distance de l'église, sous un ancien mur de fortification, a été découvert un petit caveau sépulcral, en forme de croix et voûté, dont les murs, d'une construction assez grossière, offrent plusieurs niches de forme quarrée. Quelques-unes de ces niches, à en juger par des restes de fer rouillé, scellés dans la pierre, paraissent avoir été fermées par des barreaux, ou autrement. Chaque bras de la croix, formée par ce caveau, est d'environ 6 pieds de hauteur, et de 5 et demi de largeur.

Des quatre bras de ce caveau trois seulement étaient entiers quand on l'a découvert: le quatrième, en partie démoli, indiquait une violation beaucoup plus ancienne de ce sépulcre, qu'on peut avec quelque fondement rapporter au XIIe. siècle, époque de la construction du mur de fortification, sous lequel il se trouve placé. L'ouverture s'en trouva sans doute bientôt obstruée par les décombres qui le remplissaient en partie, et il demeura ainsi de nouveau enfoui sous la terre pendant plusieurs siècles.

Quelques vases de terre sont tout ce qu'a pu recueillir dans ce monument le directeur des travaux, homme intelligent et curieux, qui m'a

fourni ces détails. Un morceau de fer rongé par la rouille, et qui paraît être le débris d'une hache d'armes, s'est aussi trouvé dans les décombres. Cette hache est à un seul tranchant comme la francisque trouvée dans le prétendu tombeau de Childéric.

Les vases trouvés dans ce tombeau sont d'une forme assez singulière. Ils sont inférieurement terminés par un prolongement en forme de tenon, au moyen duquel ils paraissent avoir été fixés dans des trous faits à quelque pièce de bois ou dans la maçonnerie, et rangés autour du cadavre.

Beaucoup d'autres vases de formes différentes ont été trouvés dans plusieurs tombes placées sous l'église. Chacune n'en contenait que de deux à quatre. Quelques-uns sont munis d'une anse, d'autres en manquent : la plupart sont percés de plusieurs trous, ordinairement quatre, disposés circulairement à leur partie moyenne. L'enduit noir et charbonneux que tous offrent intérieurement indique qu'une substance y a brûlé.

La rencontre de vases de ce genre est au reste assez fréquente, suivant M. Lenoir (1), qui les regarde comme ayant servi à brûler des par-

(1) Hist. des arts en France, p. 51.

fums dans la cérémonie funèbre. Beaucoup de ces vases ont été trouvés dans les fouilles faites lors de la démolition de l'ancienne église de Ste. Gennevièνe de Paris, dans des tombeaux que ce savant rapporte aux premiers temps de la monarchie; mais tous de même forme, et non de formes très-différentes, comme ceux que j'ai observés à Dreux.

Le tombeau que je viens de décrire me semble rappeler, mais avec les différences qui résultent de l'éloignement d'époque et de lieu, et de l'art plus grossier qui a présidé à sa construction, les tombeaux découverts en si grand nombre dans la Campanie, et où se trouvent les beaux vases des Étrusques. Les vases prolongés en queue, qu'il renfermait, offrent aussi quelque analogie avec les vases antiques inférieurement alóngés, et qu'on a regardés comme destinés à recevoir les larmes des amis du mort, ou avec plus de raison, à contenir les parfums qu'on versait sur son bûcher et sur ses cendres. Quelques grottes sépulcrales antiques, creusées dans le roc et observées en Étrurie, présentent la forme de croix (1) comme le tombeau de Dreux. C'est sans doute à l'époque où les restes des usages

(1) Millin, dict. des arts, art. tombeau.

de l'antiquité païenne se mêlaient encore souvent à ceux du christianisme qu'il convient de le rapporter ; il appartient probablement, ainsi que la petite église dont les fondements ont été reconnus pour être du XIIe. siècle, aux temps, où le christianisme commençait à être la seule religion des Gaules, au règne de quelqu'un des premiers successeurs de Clovis.

Une médaille, ou plutôt un sceau en plomb, d'Innocent VI, présentant d'un côté le nom de ce pape, et de l'autre les figures de St. Pierre et de St. Paul, du travail le plus barbare, et une pièce de monnaie d'or du roi Jean, ont été trouvées dans les mêmes fouilles.

On y a aussi trouvé une petite boîte de cuivre en forme d'écusson, s'ouvrant par le haut au moyen d'une charnière, et dans chaque partie de laquelle est peint un blason que recouvre un verre. On m'a assuré que cette dernière pièce avait été recueillie dans un tombeau.

Des deux blasons peints dans cette boîte, un seul est encore distinct. Il présente sous un chef d'or, trois pals qui paraissent de couleur azurée, sur un champ de gueules. Je dois à l'obligeance de mon savant confrère, M. Auguste Le Prévot, les renseignements qui suivent sur cet écusson.

Ces armes sont celles de la maison de Châ-

.illon-sur-Marne. Les pals sont de vair ; mais le vair se composant d'azur et d'argent, ce dernier, placé par petits morceaux sur le fond d'azur, aura été détaché par l'humidité.

Alix, fille de Robert Ier., comte de Dreux, l'une des princesses les plus fécondes de cette maison, qui se maria quatre fois, eut pour second époux Guy-de-Châtillon, seigneur de Châtillon-sur-Marne, dont elle eut six enfants. On a des actes de ce seigneur, de 1156 à 1170; Alix sa femme mourut vers 1204 ou 1205 (1).

Le tombeau où s'est trouvé cet écusson devait être celui de Guy-de-Châtillon ou de l'un de ses enfants, plutôt que celui d'Alix ; car ayant eu deux autres époux après celui-ci, on ne voit pas pourquoi on aurait choisi de préférence les armoiries de son second mari pour les déposer dans sa tombe.

Les armoiries représentées sur l'écusson effacé devaient être celles de la maison de Dreux.

Ces conjectures de M. Le Prévost paraissent avoir toute la probabilité qu'on peut désirer dans de pareilles recherches.

Une pierre sépulcrale, entourée d'un encadrement de mosaïque, qu'on n'a pu me faire voir,

(1) Hist. des Gr. Off. I, 424 ; et VI, 98. Hist. de la mais. de Dreux, 25.

des fragments de haubert, et un petit bas-relief représentant Mars conduisant la Victoire, et dont le grand style indique l'époque de la renaissance, ont encore été trouvés dans le même lieu.

Deux des chapiteaux conservés de l'ancienne église m'ont paru mériter par leur sigularité d'être décrits.

L'un représente antérieurement la Nativité du Sauveur. La Vierge est dans son lit; St.-Joseph, debout au pied, semble lui montrer un roseau, sur lequel rien n'est écrit. L'enfant Jésus emmaillotté, est comme suspendu au-dessus du lit de sa mère. L'âne et le bœuf qui figurent ordinairement dans ce sujet sont placés au-dessus du berceau, de telle sorte qu'ils semblent descendre de la voûte.

Des deux parties latérales de ce chapiteau, l'une représente la Visitation, l'autre l'Annonciation aux bergers. La partie supérieure est couronnée par divers morceaux d'architecture, représentant peut-être la ville de Bethléem, qui, malgré leur position, rappellent assez exactement le style du XIe. siècle.

Quelque barbare que soit le travail de ce chapiteau, la manière dont quelques parties délicates s'y trouvent détachées du reste, suppose beaucoup d'adresse dans le sculpteur qui l'a exécuté.

Le sujet du principal bas-relief qu'il décore paraît au reste avoir été fréquemment employé au même usage par les artistes d'alors, puisque je l'ai retrouvé plus en petit, mais presque entièrement semblable, quant à la composition, sur le chapiteau d'une des colonnes du portique méridional de la basilique de Chartres, dont la construction est plus ancienne de près d'un siècle.

L'autre chapiteau, plus bizarre encore, offre la figure d'un monstre ailé ayant deux corps, ou plutôt un seul corps fendu en deux parties, l'un terminé par une griffe, l'autre par un pied, et buvant par la bonde dans un tonneau qu'il porte sur ses bras.

Ces figures grotesques, ces monstres de tout genre, enfants d'une imagination déréglée, dont le goût ne venait jamais borner les écarts, *ægri somnià*, ne sont au reste nullement rares sur les monuments du moyen âge.

J'ai recueilli à Dreux deux autres objets antiques.

L'un est une clef romaine en bronze, presque entièrement semblable à plusieurs figurées dans Montfaucon.

L'autre est une de ces pierres aiguisées par la main des hommes, de manière à en former

un instrument grossièrement tranchant, qu'on désigne souvent sous le nom de hache, quoique le véritable usage de ces instruments, qui paraissent remonter jusqu'à l'époque qui a précédé dans nos contrées l'art de travailler les métaux, soit assez difficile à déterminer. Celui-ci est d'une pierre basaltique verte extrêmement dure.

Ces deux derniers morceaux ne proviennent point des fouilles faites sous l'ancienne église du château de Dreux: ils ont été trouvés dans les environs de cette ville, canton des plus riches en débris et en souvenirs de tout genre.

NOTICE

Sur une maison de plaisance des ducs de Normandie, située dans l'arrondissement de Bayeux; par F. PLUQUET.

LA fertilité du sol du Bessin, ses bois, ses eaux, le voisinage de la mer, et surtout la langue danoise, qui s'y était conservée plus long-temps que dans les autres parties de la domination normande, eurent un attrait particulier pour nos ducs. Ils séjournaient souvent à Bayeux, et y donnaient des fêtes brillantes. Il est très-probable que le château de cette ville, bâti dans le Xe. siècle, et démoli à la fin du XVIIIe., était le lieu particulier de leur résidence.

Richard Ier., qui y avait été élevé, y fut atteint, en 996, de la maladie qui le conduisit au tombeau. L'historien Wace rend ainsi compte de cet événement :

A baieues out maladie
Viez huem ert jà si afiéblie ;
Quant vit ke morir li estuveit, (1)

(1) Lui fallait.

Ne ke par mire (1) ne garreit, (2)
Ne ke mez ne porrait lever,
A Fescam se runa (3) porter.
(*R. de Rou*, *vers* 5970 *et suiv.*)

Le même auteur raconte qu'en 1001, Richard II, son fils, donna un repas splendide à Bayeux, où un chevalier vola une cuiller d'argent.

A Baieues ert (4) à sujur,
Ne sar mie dire à kel jur;
Li dus fu al disner assis,
Asez i out homs et amis,
No sai kei orent à mengier,
Mais de coilliers orent mestier (5)
....
(*R. de Rou*, *vers* 7097 *et suiv.*)

Le compilateur de la chronique de Normandie, qui copie presque toujours servilement Wace, raconte cependant ce fait d'une manière beaucoup plus précise.

« Avint un jour que le dit Richard estant à « Bayeulx célébra une solemnelle feste, et

(1) Médecin.
(2) Ne guérirait.
(3) *Runer* ou *roner*, ordonnons.
(4) Était.
(5) Besoin.

« comme il estoit à disner il avisa un gentil-
« homme qui disnoit à la même salle : prenant
« une cuillier d'argent et la cacha en sa manche,
« qui estoit fort large, car en ce temps, on
« n'espargnoit point le drap pour faire les habits
« grands, etc. » (1).

Nos ducs avaient plusieurs maisons de campagne sur divers points de la Normandie ; ces lieux sont désignés dans leurs chartres sous les noms de *Burum*, *Burrum* ou *Burgum* ; en français, *Bur*, *Bures*, *Burc* ou *Burg*, noms qui me paraissent tous dérivés de *Burgum*.

Les Italiens se servent encore du mot *villa* dans le même sens, c'est-à-dire, pour désigner la maison de campagne d'un personnage illustre.

Les résidences ducales consistaient ordinairement en un château fort, quelques étangs, des colombiers, et une grande étendue de bois ; garnis de toute espèce de bêtes fauves. Les ducs de Normandie avaient une passion excessive pour la chasse. Guillaume-le-Conquérant dévasta quinze lieues de pays proche Winchester pour planter la *nowe forêts*.

Plusieurs historiens rapportent que le souvenir des malheureux qu'il avait faits à cette occasion vint troubler ses derniers moments.

(1) Chronique de Normandie, édition de 1558, page 54.

Le principal but de cette notice est de fixer l'emplacement d'un *Bur*, ou résidence ducale dans l'arrondissement de Bayeux, lieu désigné dans les chartres et diplômes sous le nom de *Burum juxta Bajocum*, *Burum in Bajocensi pago*, *Burgum juxta Bajocas*, et en français *Bur* ou *Bur-le-Roy*.

M. l'abbé Delarue, qui a éclairci avec tant de sagacité plusieurs points obscurs de notre histoire de Normandie, pense que *Bur*, ou *Bur-le-Roy* est Balleroy (1). Ce n'est qu'avec beaucoup de réserve que je me permets de contredire l'opinion d'un savant confrère, dont personne plus que moi n'honore le caractère et les talents ; mais je suis persuadé qu'il a été trompé par le voisinage de Balleroy et de la forêt du Bur, et surtout par l'analogie du nom de Balleroy avec celui de Bur-le-Roy, analogie qui paraît d'abord frappante, mais qui devient nulle, si l'on fait attention que le nom de *Balleroy* ou *Balerei*, *Balerium*, *Balerreium* ou *Barlarreium* (2) existait long-temps avant que l'on ait donné au Bur, ou résidence ducale du Bessin, le nom de Bur-le-Roy.

(1) Rapport sur les travaux de l'académie de Caen, 1811, in-8°., page 216.

(2) Le livre Pelut lui donne ce dernier nom, et nous apprend que la présentation de la cure appartenait à l'abbé d'Aulney

Je vais rechercher si ce n'est point à Noron, *Nogrondus*, village fort ancien, situé à une lieue et demie de Bayeux, sur la route de Saint-Lô, qu'il faut placer le Bur dont il est ici question. Si l'on en croit la légende contenue dans les bréviaires de Bayeux, Saint-Regnobert nâquit au château de Noron, dans le IVe. siècle. L'église de ce lieu n'offre rien de remarquable ; quelques parties sont construites en arête de poisson, genre de bâtisse quitté et repris, qui ne peut, comme on sait, fournir d'époques bien certaines aux archéologues.

C'est dans ce village, heureusement situé pour les plaisirs de la chasse, proche de la forêt de Cérisy (1) et des bois du Verney et du Tronquay, qui n'en sont que des démembrements, qu'était le château du Bur, qui, rentré dans le domaine royal après la réunion de la Normandie, prit sous le roi Jean le nom de *Bur-le-Roi*, c'est-à-dire, bourg ou résidence appartenant au roi, comme on a dit : le Chemin-le-Roy, le Moulin-le-Roy, le Poids-le-Roy, etc.

On voit encore les ruines de cet édifice non loin de l'église de Noron, à l'entrée du bois

(1) En 1259, St.-Louis donna la garde de cette forêt à Laurent de Valbadon, à raison de 8 deniers par jour pour ses gages. (*Extrait d'un cartulaire appartenant à M. Aug. Le Prévost.*)

du Verney (2), sur un côteau, au pied duquel il y avait un étang qui fut desséché en 1793. Ces ruines sont connues dans le pays sous le nom de *Chapelle Ste. - Catherine*, parce que cette chapelle, réparée à diverses époques, survécut long-temps à la destruction des autres parties du château.

Les murs ont trois à quatre pieds d'épaisseur, et ne se joignent qu'en approche. On voit quelques enfoncements qui indiquent la place des voûtes ou planchers. Du reste, aucune croisée, aucun ornement, rien qui puisse indiquer une époque architecturale. Le ravage du temps et la main destructive de l'homme ont tout rendu méconnaissable. C'est une bâtisse composée de rangs extérieurs à assises droites, et de pierres jetées à la volée dans un mortier devenu aussi dur que la pierre. Les débris épars sur le sol,

(1) C'est dans le bois du Verney, où Richard II, duc de Normandie, était occupé à chasser, que Guillaume, comte d'Hyèmes, son frère, qui s'était révolté contre lui, vint se jeter à ses pieds pour obtenir son pardon.

A Vernei vint, ço fu la fin,
Une forest de Baessin;
As piez li chaï sudément (1)
Merci cria mult humblement.

(*R. de Ron.*, *vers* 6258 *et suiv.*)

(1) Tout-à-coup.

à une grande distance, indiquent que l'édifice occupait un terrain assez étendu.

Les habitants disent qu'il y a de grands trésors enfouis sous ces ruines. J'ai vu les traces d'excavations pratiquées à diverses reprises dans le but de les découvrir, et qui n'ont rien produit. Les habitants ajoutent que Noron fut jadis une ville; on m'a montré, à peu de distance de la chapelle, des fondements de murailles épaisses. Là était, suivant les uns, la prison du roi, et suivant les autres celle du duc Guillaume (1): il est assez remarquable que la plupart des traditions populaires de notre pays semblent se rattacher à ce nom célèbre.

Des personnes dignes de foi m'ont assuré qu'on avait trouvé, à diverses époques, dans le voisinage des ruines de Noron, des pièces d'argent et de billon très-minces, mais je n'en ai point vu.

Il existait dans le château du Bur, deux chapelles que leur destination religieuse sauva longtemps de la destruction des autres parties de l'édifice.

M. Petite, official de Bayeux, dans sa carte de ce diocèse, publiée en 1676, place à Noron la *chapelle Ste.-Catherine de Bur-le-Roy*,

(1) On prétend que le Conquérant avait un château à Vaux, sur les bords de l'Aure. Le lieu où il était, dit-on, placé, porte le nom de *delle du château Guillaume*.

tout près d'une chapelle St.-Nicolas, à laquelle il donne la même épithète.

Hermant, écrivain dépourvu de toute critique, attribue la fondation de ces deux chapelles à St.-Regnobert, qui, selon lui, vivait dans le IVe. siècle. Voici ce passage fort curieux:

« On attribue encore au zèle de Saint-Regno-
« bert deux autres chapelles, l'une située dans
« le château de Noron, à laquelle on a depuis
« donné le nom de *Ste.-Catherine de Bulroy*;
« et l'autre porte le nom de *St.-Nicolas de*
« *Bulroy*, hors l'enceinte de ce château, qui
« est maintenant presque ruinée (1). »

Un pouillé des diocèses de Normandie, imprimé à Paris, chez Gervais Alliot, en 1623, fait mention d'une chapelle du Bourg Royal, *capella de Burgo Regio*, dans le doyenné de Campigny, diocèse de Bayeux.

Malgré le temps et les révolutions qu'il amène, la résidence ducale de Noron a conservé son nom, pour ainsi dire, jusqu'à nos jours.

Les titres du XVIIIe. siècle font encore mention de la *terre seigneuriale du Bur-le-Roy à Noron*. Elle comprenait la chapelle Ste.-Catherine, l'étang desséché, un colom-

(1) Histoire du diocèse de Bayeux. Caen, 1705, in-4°., p. 14.

bier et une ferme. Un acte original que je possède, contient le passage suivant :

« Expose François Eury, seigneur et patron
« de Noron, que certains malfaiteurs auraient
« tué ses pigeons sur sa terre de Bur-le-Roy,
« où lui seul a colombier. »

(1er. *février* 1719.)

Les ruines qui se voient encore à Noron, la tradition locale, les autorités que j'ai citées et les actes authentiques que j'ai sous les yeux, me semblent indiquer que le lieu désigné dans les chartes de nos ducs de Normandie, sous le nom de *Burrum* ou *Burgum juxta Bajocas*, était à Noron.

C'est, Messieurs, ce que je soumets à votre examen.

LETTRE

Adressée à M. DE VANSSAY, préfet du département de la Manche, en janvier 1820, *contenant des recherches sur l'architecture des églises de ce département*; par M. DE GERVILLE.

L'ORDRE des dates et celui des questions que vous m'avez proposées, avaient jusqu'à présent attiré mon attention sur les monuments romains et Gaulois du département; aujourd'hui vous me demandez des détails sur nos anciennes églises et sur la cathédrale de Coutances.

Avant de vous donner l'histoire de ces restes intéressants de nos plus beaux monuments, j'ai cru devoir vous présenter quelques observations sur l'histoire de l'architecture à l'époque de leur fondation.

Les églises de nos monastères ont presque toutes été bâties dans un siècle où l'architecture à ogives était à peine connue. Presque toutes peuvent servir à nous donner une juste idée de

l'architecture *romane* (1), depuis le règne de Charlemagne, jusqu'au commencement du XIIe. siècle, *ou* de la transition de cette architecture pesante et massive, aux légères et étroites ogives qui prévalurent à la fin de ce siècle, après une lutte prolongée sous les derniers ducs de Normandie.

Ni l'architecture romane, ni celle qu'on appelle communément gothique, n'ont attiré l'attention des antiquaires français. Je n'en connais aucun qui s'en soit directement occupé. On en trouverait peut-être quelques détails dans le grand ouvrage de M. Seroux-d'Agincout; mais, outre que le prix très-élevé de cet ouvrage est un obstacle difficile à surmonter, je sais que l'auteur en a consacré une très-faible partie à l'architecture du moyen âge, et qu'il a pris ses modèles en Italie, ou dans le midi de la France, pays qui ont avec le nôtre des rapports fort éloignés dans ce genre.

C'est en Angleterre que nous devons chercher des auteurs pour nous diriger dans l'étude de notre architecture ecclésiastique. Presque tous les

(1) Dans ma lettre précédente, je vous ai expliqué les raisons que j'avais d'introduire cette dénomination; elle me paraît simple, et faite pour indiquer l'origine de cette architecture, dont l'analogie avec celle de la langue me semble frappante. Je ne crois pas que l'adoption de ce nom éprouve de difficulté.

édifices du moyen âge en Angleterre sont le travail des Normands. Ceux surtout de la fin du XIe. siècle et de tout le XIIe. , qu'on rencontre encore dans la grande Bretagne, sont dus presque exclusivement à des seigneurs, des abbés ou des évêques qui en avaient fait de semblables en Normandie, et qui souvent en faisaient bâtir en même temps dans les deux pays.

C'était aux descendants de ceux qui appartenaient alors à une même famille de s'éclairer mutuellement sur l'histoire des travaux de leurs ancêtres communs ; mais nous sommes loin d'avoir fait notre part.

Depuis 30 ans en Normandie on s'est plus occupé à renverser qu'à décrire les anciens monuments , et surtout les monuments religieux. C'est aux Anglais que nous devons l'histoire ou la description de plusieurs de ceux qui ont survécu à la révolution. Eux seuls nous ont donné des règles pour étudier ceux qu'ils n'ont pas décrits. Quelques-uns , comme Ducarel, avant la révolution, et dernièrement M. Cotman, sont venus en Normandie tout exprès pour étudier et faire connaître nos antiquités *anglo-normandes*. M. Cotman est le seul qui ait parcouru notre département. J'ai eu l'avantage de l'accompa-

guer. Son ouvrage n'a pas encore paru (1), mais les Anglais en ont bien d'autres qui peuvent diriger dans l'étude de l'histoire de l'art, aussi bien en Normandie que chez eux.

Parmi les premiers Anglais qui se sont occupés avec fruit de l'histoire de l'architecture du moyen âge, je citerai particulièrement le révérend J. Bentham ; son essai sur l'architecture gothique, publié, en 1771, dans son histoire de la cathédrale d'Ely, est excellent. Tous ceux qui après lui ont écrit sur cette matière lui ont rendu justice et ont fait usage de ses recherches.

Environ 30 ans après la publication de l'ouvrage de Bentham, un autre ministre de l'église anglicane, M. Whittington, dans un voyage en France et en Italie, examina avec beaucoup d'attention les anciennes églises. Une grande connaissance de l'architecture *gothique* l'avait mis à portée d'examiner avec fruit. De retour en Angleterre, il avait commencé à mettre en ordre

(1) Depuis que j'ai écrit cette lettre, M. Cotman a terminé son grand ouvrage. C'est certainement le plus beau et le plus curieux de ce genre qui existe sur la Normandie. Depuis quelques années MM. Charles Nodier et Jolimont ont bien publié de beaux dessins d'anciens monuments de la province, mais ils se sont bornés à quelques sujets et à quelques cantons. Ils donnent très-peu de détails historiques, et d'ailleurs ils n'ont point encore visité notre département.

ses recherches, quand il fut enlevé par une mort prématurée. Lord Aberdeen, son ami, les donna au public. Cet ouvrage a eu deux éditions. La deuxième, que je citerai, est imprimée à Londres en 1811. En voici le titre : *An historical survey of the ecclesiastical antiquities in France; le premier volume in-8°.*

Dans ce livre, l'auteur et son éditeur font preuve d'une grande érudition et d'une rare impartialité ; mais leurs idées sur l'origine de l'architecture gothique furent combattues par un prélat catholique anglais, M. Milner. Celui-ci, distingué par une érudition plus profonde, a porté trop loin *l'amour de la patrie*, en donnant à l'architecture gothique une origine anglaise. Son essai est d'ailleurs infiniment utile. Il est intitulé : *Treatise of the eclesiastical architecture of England.* 1 vol. in-8°., London, 1811.

D'après les aveux de l'auteur, cette architecture *anglaise* est due à des Normands qui suivirent le conquérant en Angleterre : si d'ailleurs il a tort, quant à l'origine, on n'en doit pas moins admirer, dans son ouvrage, le savant très-distingué sous tous les rapports.

Mais de tous les anglais qui ont écrit d'excellents traités sur cette matière, aucun n'est allé plus loin que M. Britton ; le seul reproche qu'on

puisse lui faire c'est que ses ouvrages soient d'un trop grand prix. En voici les titres : 1°. *Architectural antiquities of Great Britain by J. Britton*, 2°. *Chronological illustration of the ancient architecture of Great Britain.* Ces deux ouvrages, excellents, mais d'un prix excessif, se trouvent à Londres ainsi que les précédents. Je n'ai pu consulter les deux derniers, mais je possède les autres. Je regrette que leurs auteurs n'aient pas connu la cathédrale de Coutances : elle fait une grande exception à toutes leurs théories, et devance d'un demi-siècle toutes les constructions à ogives qu'ils ont citées. Mon assertion aura besoin de preuves ; j'espère pouvoir en donner.

Après cette digression, qui n'est pas étrangère aux instructions que vous m'avez transmises, je reviens plus particulièrement au sujet de cette lettre.

Pour connaître nos monastères, il est nécessaire d'avoir quelques notions sur leur architecture : autrement on confondrait le travail des temps carlovingiens avec celui du XVIe. siècle.

Afin de vous mettre à portée de distinguer les différentes époques, je vous donnerai des notes, des dessins et des exemples pris dans tous nos arrondissements.

Architecture antérieure au XIII[e]. siècle.

En observant nos anciennes églises, il est facile de se convaincre qu'elles sont une imitation plus ou moins grossière de l'architecture des Romains.

On conçoit aisément la raison de cette ressemblance. Les Romains, maîtres de notre pays durant plusieurs siècles, laissèrent des modèles aux peuples qui les ont remplacés. Les missionnaires qui y annoncèrent l'évangile étaient envoyés de Rome, plusieurs d'entre eux ont des noms latins; ils faisaient à Rome de fréquents voyages, ils en rapportaient des instructions pour l'administration de leur troupeau, des modèles pour construire leurs églises.

De ces constructions primitives, indiquées dans d'autres parties de la France par Grégoire de Tours, il ne nous reste rien; le temps a détruit une grande partie de ce qui existait chez nous quand ce père de notre histoire écrivait (1). Les Saxons et les Normands, qui dévastèrent si souvent notre pays, et qui s'attachaient particulièrement à détruire les églises; les Normands

(1) Hist. Franc. Lib. XI, cap. 16, de gloriâ martyrum, L. 1. C. 9.

devenus eux-mêmes chrétiens, démolissaient celles qui avaient échappé aux ravages de leurs ancêtres, pour les remplacer par de plus belles. Tout a conspiré à anéantir les monuments ecclésiastiques jusqu'au Xe. siècle, et, s'il en reste parmi nous un seul antérieur à ce temps, c'est une petite chapelle de Saint-Germain, qu'on voit encore dans le cimetière de Querqueville, près de Cherbourg, et à laquelle on ajouta très-postérieurement une tour et un quatrième côté vers l'ouest (1).

Cette chapelle, qui est probablement le plus ancien édifice ecclésiastique du département, n'offre aucun caractère particulier qui fasse présumer l'époque précise de sa construction. Elle n'a ni colonnes, ni arches, ni briques, ni pierres de taille qui puissent guider l'observateur ou lui fournir des rapprochements ; ses petites fenêtres furent percées après coup, la position oblique ou en zigzag de ses assises de pierres lui est

(1) Je regrette d'être encore ici forcé de critiquer un antiquaire distingué, M. Grivault de Vincelle, qui, sur des rapports fautifs, a donné une description de cette chapelle. Il dit qu'elle est bâtie en briques posées en zigzag dans un banc de mortier, où l'on remarque des coquilles étrangères au pays. Le fait est qu'elle n'est point bâtie en briques, mais en pierres, et que le mortier est sans coquilles étrangères. Aurait-on pris pour du mortier quelques morceaux de tufeau, où l'on trouve effectivement de polypiers et d'autres fossiles.

commune avec l'église de Saint-Lô, et plusieurs autres du temps des ducs de Normandie.

Au total, c'est un bâtiment si petit, si bas, si insignifiant, que, s'il prouve quelque chose, c'est tout au plus les faibles commencements d'une religion qui dans la suite donna en tout genre des modèles au-dessus de ce qu'on avait vu jusqu'alors.

Sans m'arrêter à discuter *Quercuum villæ*, dont on a fait l'étymologie de Querqueville, pour ériger sa chapelle en un temple de Druides, tandis que les Druides ne construisaient point de temples en maçonnerie, mais adoraient *in aperto*; sans observer qu'il serait bien plus naturel de donner pour racine au nom de cette paroisse *kèrk*, qui signifie *église* dans la langue des Francs, mot si applicable au lieu d'une de nos premières églises; je passe aux bâtiments dont l'origine est plus connue, et qui ont des caractères propres à en faire déterminer l'époque : celle de Sainte-Croix à Saint-Lô doit figurer la première sur ce catalogue.

Je ne vous répèterai pas les raisons que je vous ai données, dans ma lettre précédente, pour vous porter à croire que les parties anciennes de cette église sont de la date donnée dans le *Neustria Pia : A Carolo magno olim fundatum anno*

805 *et à Sanctâ Cruce tunc denominatum*(1).

Personne ne nie que les églises des temps postérieurs, jusqu'à la fin de l'XIe. siècle, ne soient du même style, *opus romanum* : seulement les constructions des Normands sont bien plus vastes et plus magnifiques.

Je crois qu'en y regardant de près on trouverait le moyen de signaler des époques dans l'architecture romane, aussi bien qu'on l'a fait dans celle qu'on nomme gothique. Peut-être que les accessoires, la sculpture, les bas-reliefs, l'écriture, l'absence des contreforts, la rudesse des détails, des corbeaux, des chapiteaux; la hardiesse plus ou moins grande dans les colonnes ou les arches, la petitesse des absides, les rapprochements plus immédiats avec l'architecture grecque, pourraient fournir des moyens de classer ces époques. L'espace me manque pour entrer dans ces détails de théorie; je dois me borner à ma tâche d'indicateur.

Ce qui m'a paru distinguer l'église de Saint-Lô de celles qu'on a pu faire à son imitation, ce sont les accessoires en sculpture ou en bas-relief; l'animal sans tête que deux hommes tiennent enchaîné, au-dessus du portail occidental; les figures qui dans l'intérieur décorent plusieurs

(1) Page 936.

chapiteaux ; celle par exemple de St.-Éloy et de St.-Hubert, dont l'histoire était encore toute récente ; celle du Diable qui rôtit des corps humains ; celle du *pèsement des ames* qui rappelle d'abord ces vers de Fortunat pour le jour de la passion :

Statera facta corporis,
Prædamque tulit tartari.

C'est encore ce médaillon posé extérieurement au bas de la nef, ce bas relief dont l'inscription nous occupait il y a un mois. Nous n'avons certainement pas d'église aussi ornée dans ce genre ; mais nous en avons beaucoup qui semblent une imitation de celle-ci. Parcourons les divers arrondissements, et voyons les principales.

Dans celui de Cherbourg, en partant du point le plus septentrional du département, nous trouverons d'abord l'église de Jobourg : la voûte du chœur est soutenue par des arches en fer-à-cheval. Dans l'église de Martinvast, nous aurons plusieurs détails dignes d'être étudiés. Le chœur en est voûté, les colonnes y sont plus élevées que celles des églises romanes, les arches sont sans nervures diagonales entre elles ; la première, en entrant dans le chœur, est ornée de moulures en frètes crénelées. La seconde est garnie d'un double zigzag triangulaire ; plusieurs contreforts sont plats, larges, peu épais, et tels

qu'on en voit aux églises de cette époque. D'autres offrent un mélange d'architecture grecque et romane. Ceux-ci entourent l'abside ; leur partie inférieure est romane. Elle est surmontée d'une colonne cylindrique, simple, couronnée d'un chapiteau ionique, qui soutient des corbeaux grotesques et bizarres.

Le chœur d'Octeville, près Cherbourg, offrait encore il y a peu d'années un modèle d'architecture du même genre ; mais on en a dernièrement dénaturé l'intérieur, par des travaux exécutés avec beaucoup de frais et peu de goût: il est presque méconnaissable ; l'abside, ou petit rond-point derrière l'autel, est très-basse, et percée de petites fenêtres antiques ; le clocher est encore bien caractérisé. Un morceau de sculpture du même temps est incrusté en dehors dans le mur du chœur, au midi : il représente la Sainte-Cène, en bas-relief. Ce morceau, ainsi que les détails du chœur et du clocher, mérite encore d'être étudié.

Mais de toutes les églises de l'arrondissement de Cherbourg, la plus entière est celle de Tollevast. Tout en est ancien, excepté la partie méridionale de la nef, refaite dans le XVIIIe. siècle, et quelques fenêtres repercées pour procurer un peu plus de lumière qu'on n'en donnait aux anciennes églises. Le chœur est voûté :

ses arches en fer-à-cheval n'ont point de nervures intermédiaires ; elles sont ornées de zigzags redoublés. L'extérieur de l'abside ou rond-point oriental est très-remarquable : sa forme semi-circulaire, ses contreforts plats, mais étroits, ses corbeaux grimaçants méritent de fixer l'attention. Le portail de l'ouest n'est pas moins curieux.

L'église de Carneville avec ses petites fenêtres, son abside arrondie et basse, la nef de celle de Coqueville, quelques parties de la nef de Saint-Pierre et de celle de Nêville, et les ruines de la chapelle Sainte-Ergoueffe, à Surtainville, offrent encore des détails curieux de la même architecture.

L'arrondissement de Valognes est le plus abondamment pourvu d'édifices *romans*. La nef de Réville, le chœur de Saint-Vaast, la petite abside d'une ancienne église de Saint-Michel, à l'Estre, le chœur de Quineville, celui d'Écauceville, une grande partie de l'église de Saint-Marcouf, et particulièrement sa crypte ou chapelle souterraine, la nef et surtout le portail de l'église du Ham, les deux portes de l'église d'Urville, près Valognes, le clocher octogone de Tamerville, avec ses contreforts cylindriques, un portail au midi de la même église, l'église de Sôtosville (aujourd'hui réunie à Saint-Cyr), qui, comme celle de Martinvast, a une abside

entourée de contreforts mi-partis de grec et de roman ; tout mérite d'être examiné.

Si nous suivons la route de Portbail, nous pourrons voir la nef de Briquebec ; c'est un excellent modèle de ce genre : ses grosses colonnes groupées et très-courtes, leurs chapiteaux variés à l'infini, les arches basses qui garnissent les entrecolonnements, méritent d'être observés. Le chœur de Magneville, réuni à la nef de Briquebec, ferait une église tout entière d'architecture romane.

Ce modèle complet se rencontre à Barneville, dont l'église est une des plus curieuses et des plus anciennes du département.

En revenant du canton de Barneville, dans la direction de Carentan, nous trouverons quelques traces de roman ; dans le canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte, à l'abbaye de Saint-Sauveur, à la nef de Ranville-la-Place, au chœur de Sainte-Colombe.

Plus loin, sur la même direction, il y a quelques détails curieux dans l'église d'Orglandes. Celle de Chef-du-Pont nous fournira un échantillon précieux. Les colonnes, et les arches en fer-à-cheval qui soutiennent le clocher de Sainte-Mère-Eglise, attireront notre attention. En pénétrant d'avantage dans ce canton, nous verrons avec plaisir la nef de Saint-Martin-de-Varre-

ville, celle d'Audouville, celle de Boutteville, et l'intérieur de celle de Sainte-Marie-du-Mont. Cette dernière église nous offrira une ogive remarquable, ornée de zigzags; chose peut-être unique dans le département.

On verra aussi les églises de Carquebu et de Brucheville; cette dernière a une tour curieuse. Un portail bouché au midi de l'église est d'un genre très-singulier : je l'ai fait dessiner.

Il n'est pas surprenant que l'arrondissement de Valognes soit le plus riche en monuments: presque toutes les pierres qui s'y trouvent sont faciles à tailler.

Vers Carentan, l'arrondissement de Saint-Lô communique facilement avec les carrières de celui de Valognes. Au-delà de Saint-Lô, il peut aisément s'approvisionner dans le Calvados. Aussi a-t-il une assez forte proportion d'églises remarquables.

La première, après le canton de Sainte-Mère-Eglise, vers Carentan, est celle de Saint-Cosme-du-Mont. La partie septentrionale est romane. Ce côté fut autrefois l'église du monastère; le portail, garni de plusieurs rangs de zigzags, les fausses fenêtres semi-circulaires au nord du chœur extérieurement; mais l'abside surtout, qui a de grandes fenêtres ornées de zigzags, méritent de fixer l'attention. Les contreforts sont

d'une espèce particulière ; ils ont toute la partie plate et unie des contreforts de ce temps ; mais elle est flanquée d'un long cylindre à chacun des côtés.

En suivant la route de Saint-Lô, les églises dont quelques portions appartiennent à l'architecture romane sont celles de Saint-Hilaire, de Mont-Martin, de Graignes et du Désert.

Saint-Hilaire ne se distingue que par ses corbeaux. J'ai cru y remarquer des rudiments de nos anciennes armoiries, des chevrons, des fasces, des bandes, des pals, des sautoirs : je n'en parlerais pas, si je n'avais eu déjà l'occasion de faire la même observation dans l'arrondissement de Cherbourg, et notamment en examinant les corbeaux de l'église d'Octeville ; peut-être que ces observations, si elles sont fondées, jetteraient quelques lumières sur l'époque des premières armoiries.

En quittant Saint-Lô, et en nous dirigeant vers l'abbaye de Cérisy au travers du canton de Saint-Clair, nous aurions à examiner le chœur de Villiers : il est extrêmement court ; les nervures de la voûte sont disposées comme les phalanges des pieds des oiseaux palmipèdes. Cette disposition m'a frappé. Je l'ai retrouvée dans les églises de Semilly-la-Barre et de Jobourg.

En allant de Villiers à Cérisy, on voit, sur

une hauteur qui domine la rivière d'Elle, une petite église dont le choeur est le plus écrasé que je connaisse, c'est celle de Savigny; la voûte n'a que treize pieds sous clef. Si l'on en juge par l'extrême petitesse de ce chœur, par les colonnes très-courtes et massives qui le soutiennent, on sera tenté de prendre cette partie de l'église de Savigny pour une de nos plus anciennes constructions ecclésiastiques.

J'ai appris qu'on avait ajouté une nouvelle paroisse à cette chétive et misérable petite église, qui pouvait à peine contenir son ancienne congrégation.

Quel contraste avec l'abbaye de Cérisy, qui en est si peu éloignée! Celle-ci était, il y a peu d'années, la plus longue du département, mais on vient de démolir la portion autrefois destinée à la paroisse; cette portion faisait vers l'ouest le prolongement de l'église abbatiale. Celle-ci seule est encore plus que suffisante pour contenir la population de la commune.

Ce monument d'architecture romane est d'autant plus précieux qu'il remonte à une époque connue, quoiqu'ancienne. Fondé par le duc Robert, vers 1032, il fut consacré au commencement du règne de son fils Guillaume, surnommé depuis le Conquérant. La noble et sevère simplicité qui caractérise la nef de Saint-Étienne, autre-

fois l'église de l'abbaye-aux-Hommes de Caen, et l'abbaye de Lessay, distingue ce vaste édifice, dont l'élévation répond à la grandeur. Il est à regretter que la nef et la croisée ne soient pas voûtées ; leur charpente nue fait un fâcheux contraste avec la voûte du chœur.

Les colonnes et leurs chapiteaux sont d'une grande simplicité ; dans le chœur seulement on voit quelques moulures en forme de *billettes* (1). La même espèce de moulures se voit autour des trois étages de fenêtres qui décorent extérieurement la partie orientale du sanctuaire.

En comparant cette église à celle de Lessay, qui fut terminée plus de 100 ans après, ont trouve très-peu de différence dans le style d'architecture ; cela vient probablement de ce que le plan de Lessay, adopté à l'époque de la conquête de l'Angleterre, n'éprouva aucune variation pendant plus d'un siècle que dura la construction.

En revenant de Cérisy à Saint-Lô par la grande route, nous trouvons plusieurs échantillons d'architecture romane d'un genre plus orné. Je vous indiquerai près de cette route les arches et les colonnes qui soutiennent le clocher de

(1) *Billettes* ; d'après les Anglais, je donne ce nom à de petites moulures quarrées en relief qui décorent souvent les arches romanes. C'est un mot tiré du blason. Je nomme *contre-billettes* les mêmes quarrés en *creux*. Il y en a aux portails de Barneville et de Tollevast.

Bérigny ; un portail très-curieux au midi de l'église de Saint-Germain-d'Elle ; les églises de Saint-Pierre et de la Barre-de-Semilly. La porte d'entrée du chœur de Saint-Pierre de Semilly est très-remarquable ; elle est garnie de zigzags grecs et d'autres moulures depuis le haut jusqu'au bas ; ce que je n'ai vu que là et à l'église de Mortain.

Si de Saint-Lô nous allons ensuite vers Coutances, les morceaux de ce genre ne nous manqueront pas. Nous en retrouverons au chœur de l'église d'Aigneaux, au clocher et à l'entrée du chœur de Saint-Gilles : le chœur de Marigny est tout entier du même travail.

Nous entrons dans l'arrondissement de Coutances. La première église romane que nous y rencontrerons un peu à l'est de la grande route, est celle de Savigny, ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Sainte-Barbe-en-Auge. L'extérieur de l'église annonce peu de chose ; il faut y entrer. Le chœur est un des modèles les plus curieux et les plus anciens que nous ayons. Comme ceux de Martinvast et de Tollevast, il est soutenu par des arches sans nervures intermédiaires.

Tout, jusqu'à l'état d'abandon et de dénument où je vis cette église il y a deux ans, contribuait à en faire ressortir les caractères d'antiquité.

En nous éloignant davantage dans ce côté de

l'arrondissement, nous aurions à examiner les portes de la nef de Roncey et le chœur de Gavray. Là, nous commencerions à voir des échantillons en granit. Malheureusement on ne retrouve plus ici, ni au midi du département, cette pierre de Valognes et du Calvados, qui fait tant d'honneur à nos églises des arrondissements du nord.

Revenons à l'autre extrémité de l'arrondissement, nous y trouverons deux beaux modèles de l'ancienne architecture ; l'église de Saint-Germain-sur-Ay et celle de l'abbaye de Lessay.

La première appartenait à un prieuré dépendant de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Le chœur offre de jolis échantillons de ces fausses fenêtres, qui, dans l'XIe. siècle, décoraient souvent les murailles des bâtiments. Je la crois du commencement de ce siècle, époque de la plus grande ferveur de restauration parmi les seigneurs normands, animés par l'exemple de leur duc Richard II. Les moulures en *billettes* sont communes ici dans le chœur : il est entouré d'un banc grossier de pierre, dont les murs font le dossier. De grosses colonnes groupées, et d'un bon travail, le séparent de la nef : celle-ci est soutenue par des pilliers quarrés simples et grossiers.

L'église de Lessay est, après la cathédrale, la plus belle et la plus vaste qui nous reste : elle est tout-à-fait romane, entièrement voûtée, et sous ce rapport bien supérieure à celle de Cerisy, qui a en outre l'inconvénient de n'avoir plus une nef proportionnée au reste de l'église. Au surplus, c'est le même genre de travail, la même simplicité. Tel fut probablement le goût des fondateurs : car, dans la nef de la cathédrale de Bayeux et dans l'abbaye de Sainte-Trinité, à Caen, construites à la même époque, nous avons la preuve qu'on pouvait alors prodiguer les ornements.

L'architecture de l'église de Lessay appartient tout entière au temps de la fondation du monastère et de la conquête d'Angleterre. J'ignore quels obstacles en retardèrent l'achèvement : ce qu'il y a de constant, c'est qu'elle ne fut consacrée qu'en 1178, par Rotrou, archevêque de Rouen, et par Richard de Bohon, évêque de Coutances. Mais ce retard n'apporta aucun changement au plan des fondateurs. Tout est de l'XIe. siècle : aucune partie ne donne l'idée de la manière de bâtir au XIIe.

En comparant, d'après la théorie de l'histoire de l'art, cette église avec la cathédrale, on serait tenté de révoquer en doute nos monuments his-

toriques, et d'assigner à celle-ci la fin du XIIe. siècle, à celle-là le milieu de l'XIe; mais nos documents sont tels, qu'il faut que la théorie fléchisse devant les faits.

Le portail occidental de l'église de Lessay est la seule partie qui soit ornée. Ses ornements sont d'un style compliqué : je n'en connais pas de semblables.

En voilà déjà bien long sur nos modèles d'architecture romane. Cependant je n'ai pas encore parlé des arrondissements d'Avranches et de Mortain : la nécessité d'abréger me forcera de les expédier un peu à la hâte. D'ailleurs la pierre employée aux constructions de cette partie du département est rebelle au ciseau, et se prête avec peine aux ornements.

En suivant la route de Granville à Avranches, j'ai vu des traces d'architecture romane, à St.-Pierre-Langers et à Sartilly ; mais le modèle le plus complet que possède l'arrondissement, c'est la nef de Pontorson : ses fenêtres et la porte méridionale sont très-bien caractérisées. Mais ce qui en est le plus digne d'attention, c'est le portail occidental ; peut-être que, dans le genre roman, c'est le plus grand que nous ayons dans le département.

Ce portail est circonscrit dans une arche beau-

coup plus grande ; cet encadrement est d'un bon effet. Les ornements de ce portail sont plus finis que je ne croyais le granit susceptible d'en admettre. Ils consistent en losanges, zigzags et dents de scie.

La porte au midi de la nef est surmontée d'un cordon garni de billettes. Sur une porte au nord de la nef, j'ai cru observer un *lion passant*, presque effacé. Cette église remonte, je crois, au duc Robert, père de Guillaume-le-Conquérant, qui fit fortifier le château. Ce château fut refait *ex integro* par Henri Ier., roi d'Angleterre, qui mourut en 1135 (1).

(1) Depuis que j'ai écrit cette lettre, j'ai découvert dans l'arrondissement d'Avranches deux nouvelles églises d'autant plus curieuses, qu'elles appartiennent à un pays pauvre, et qu'elles ont toutes deux une date certaine ; ce sont les églises du prieuré de Saint-James-de-Beuvron et de l'abbaye de la Luzerne. La première fut bâtie par le duc Guillaume avant la conquête ; l'autre ne le fut qu'un siècle après. Toutes deux offrent le travail du temps de leur construction. La première est comme toutes celles du duc Guillaume que j'ai vues, d'une architecture simple et sévère. Mais comme elle est construite en granit, on n'y trouve aucun des détails curieux de l'abbaye de Cerisy, qui comme celle-ci, avait été léguée au duc Guillaume par le duc Robert son père. Elle est depuis long-temps convertie en église paroissiale. L'architecture romane y est bien caractérisée au portail et au centre de la nef et du chœur.

Celle de l'abbaye de la Luzerne, bâtie vers 1164, présente un des derniers exemples de la lutte entre l'architecture romane et les lancettes. Le portail est tout entier formé d'arches semi-

L'intérieur de la nef est voûté et d'un bon travail.

Je passe à l'arrondissement de Mortain. Les églises romanes y sont peu nombreuses. Celle de Sainte-Poix appartient à cette époque ; mais ce serait un pauvre échantillon. C'est la ville de Mortain qui possède tout ce qu'on peut citer de mieux en ce genre dans l'arrondissement.

L'ancienne église collégiale, fondée en 1082 par Robert, comte de Mortain, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, et consacrée avant la mort de Geoffroy de Montbray, arrivée au commencement de 1093, est un morceau d'étude pour l'histoire de l'architecture du moyen âge, et une preuve sans réplique de la transition de *l'opus Romanum* aux ogives, avant la fin de l'XIe. siècle.

La porte d'entrée, au bas de la nef vers le midi, est autant romane qu'il soit possible de l'être. Cette porte et celle du chœur de Semilly sont les seules que j'aie vues présentant des zigzags dans

circulaires et de détails de la fin du siècle antérieur. Quelques parties du cloître sont du même travail. Le reste peut être cité comme un bon modèle du gothique léger qui s'était introduit alors dans toutes les constructions. Cette église est encore passablement conservée par M. Gallien, qui en a fait une partie de sa filature. Il en existe une lithographie, où l'on peut observer, jusqu'à un certain point, le travail roman du portail et les lancettes du clocher.

toute leur hauteur, aussi bien qu'autour de leur arche semi-circulaire.

Les arches qui soutiennent l'intérieur de l'église sont à ogives très-obtuses dans la nef, et très-étroites dans le sanctuaire. Les deux rangées de fenêtres qui s'élèvent autour de ces ogives sont semi-circulaires. Il est impossible que ces ogives aient été faites après coup. Les arches sont soutenues par de grosses colonnes cylindriques simples. Celles de la nef et du bas du chœur ont des chapitaux ornés de feuilles d'acanthe ou d'objets analogues; les chapitaux de celles qui sont au haut du chœur sont sans ornements.

L'époque de la fondation de cette église étant constante, nous avons un exemple authentique de la réunion des deux espèces d'architecture avant la mort de Guillaume-le-Conquérant.

Les fenêtres du clocher sont les plus longues lancettes que j'aie vues. Les trois que l'on voit sur le portail occidental sont d'une forme assez commune parmi les lancettes. Avec ses fenêtres extrêmement longues et pointues, le clocher n'en a pas moins des contre-forts semblables à ceux des églises romanes.

L'église de l'abbaye Blanche (aujourd'hui l'hospice de Mortain), bâtie en 1105, par Guillaume, fils de celui qui venait de terminer l'église

précédente, offre aussi le mélange des ogives avec l'architecture romane. Cependant la proportion des ogives est ici beaucoup plus faible; et, si je n'avais pas des dates certaines, l'inspection seule m'eût égaré. D'ailleurs, 15 ans font trop peu de différence dans le style pour qu'on s'en occupe.

En terminant ici l'indication des églises romanes, nous arrivons naturellement à l'époque de la *transition*. Elle est marquée dans les deux dernières églises que je vous ai citées; elle se retrouve dans les ruines de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Montebourg, et même un peu dans les églises de Hambye, du mont Saint-Michel et de Savigny.

Parmi les abbayes, j'ai choisi celles dont la destruction est la plus avancée, pour vous en envoyer des dessins. Celle de Montebourg a cessé d'exister depuis 3 ans; dans trois autres années peut-être celle de Saint-Sauveur n'existera plus.

Avant de finir cette lettre, déjà bien longue, je crois devoir vous indiquer des modèles des fenêtres étroites, pointues et très-longues qui datent du XIIe. siècle, et qui sont connues en Angleterre sous le nom de lancettes.

Je vous en citerai rapidement des exemples dans les différents arrondissements.

Je viens de vous parler de celles de l'église de Mortain, dans celui d'Avranches : un des meilleurs échantillons se trouve à l'hôpital, entre le chef-lieu et l'église de Pont.

Dans celui de Coutances, le chœur de Roncey, les églises de Notre Dame de Cemilly et d'Appeville, la nef de l'abbaye de Hambye et surtout le dôme de la cathédrale de Coutances, qui présente un excellent modèle de lancettes *géminées* avec couronnement.

Vous avez près de Saint-Lô le chœur de Louvains et l'église de Saint-Gilles.

L'arrondissement de Valognes a le chœur de Teurtheville-Bocage, ceux du Ham et de Ranville-la-Place, les églises de Quettehou et de Colomby ; celle-ci est dans ce genre un morceau très-entier et très-bien conservé.

Dans celui de Cherbourg, je citerai l'église de Breuville, sur la grande route de Briquebec à Cherbourg, et le nord de celle de Gouberville au val-de-Saire.

Aucun de nos monastères un peu considérables n'étant d'une époque postérieure au règne de St.-Louis, je terminerai ici ce long préliminaire. L'architecture dite gothique, encore brillante de jeunesse et de simplicité, commença bientôt à remplacer par la parure ces premiers avantages. Ce

luxe d'ornements ne cessa de s'accroître que jusqu'au règne de François Ier., où nos édifices semblaient succomber sous le poids de leurs décorations. Cependant, il faut le dire à la louange de nos évêques de ce temps, et particulièrement de Geoffroy-Herbert, nos églises de la dernière époque du gothique ne doivent rien aux accessoires. Celles de Carantan, de N.-D. à Saint-Lô, et de Saint-Pierre à Coutances, n'ont pas eu besoin de parure pour figurer entre nos plus belles.

La nouveauté du sujet que j'ai traité dans cette lettre a nécessité encore des dessins ; mais je me flatte que ceux-ci seront les derniers. Je crois que, comme moi, vous jugerez qu'ils étaient indispensables. En pareil cas, les figures frappent mieux que les plus longs et même les meilleurs raisonnements.

> Segniùs irritant animos demissa per aurem
> Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

J'ai ajouté à ces figures quelques explications des détails.

NOTICE

Sur la roche Saint-Quentin, *vulgairement appelée* la Brèche-au-Diable, *et plus communément aujourd'hui* le Mont-Joly; *par* M. LANGE.

Il y a plus de 20 ans qu'étant à Potigny, sur la gauche de la route de Caen à Falaise, j'eus la curiosité d'aller voir la petite montagne nommée la roche *Saint-Quentin*, située à quelque distance. Elle traverse, à peu près dans la direction du levant au couchant, un fort beau vallon dont la partie méridionale dut être un lac assez considérable, lorsque la chaîne de la montagne était continue. Mais à présent, une large ouverture la sépare en deux parties d'inégale longueur, et donne passage au ruisseau de *Poussendre*, qui, après avoir coulé jusqu'au bas de l'abîme, prend le nom de Laizon, et va se jeter dans la Dive, près de Hottot-en-Auge.

Les anciens habitants du pays donnèrent à cette rupture effrayante le nom de *Brèche-au-Diable* qu'elle porte dans tous leurs actes publics.

Il est hors de doute qu'elle n'a pu être faite par la main des hommes. La montagne étant une roche de grès de la plus grande dureté ne pouvait pas non plus être creusée depuis le sommet jusqu'à la base, telle que nous la voyons, par le seul effet de l'écoulement des eaux du lac pendant tel nombre de siècles qu'on voudra supposer. Il faut donc croire qu'une commotion subite et terrible, dont l'époque se perd dans la nuit des temps, aura occasionné cette rupture.

Du côté du nord, la montagne offre un aspect tout-à-fait romantique. Sur le plateau oriental, et au bord même du précipice, on voit un tombeau entouré de peupliers et d'arbres verts, monument consacré par un propriétaire du lieu aux mânes de son épouse, et qui a fait donner à la montagne le nom qu'elle porte aujourd'hui (1). Plus loin, sur la gauche, est une petite église paroissiale qu'on appelle *Saint-Quentin-de-la-Roche*, et à laquelle on accède par un chemin d'une pente assez douce.

(1) Marie-Élisabeth Joly, célèbre actrice du théâtre français, morte à Paris le 5 mai 1798, fut inhumée à la roche Saint-Quentin, le 3 juin suivant, comme nous l'apprend une petite brochure que feu M. Dulomboy, son époux, publia en 1799. Presque toute remplie d'élégies, de romances et autres pièces en vers et en prose, cette brochure contient aussi quelques détails qui seraient aujourd'hui inconnus, et dont j'ai dû profiter.

On voyait alors dans le ravin trois moulins placés en amphithéâtre et d'un effet très-agréable. On peut gagner le vallon méridional en suivant ce chemin ; mais la nécessité de traverser sans cesse le ruisseau, qui est entrecoupé de gros quartiers de roche, rend le trajet fort pénible. Dans certains endroits, le voyageur ne peut se défendre d'un sentiment de frayeur en voyant à droite et à gauche l'immense hauteur des deux flancs presque perpendiculaires, d'où il lui semble que des rochers comme suspendus dans les airs vont se précipiter sur sa tête et punir son imprudente curiosité. Tout porte dans cette gorge l'empreinte du bouleversement ; les roches qui en occupent à peu près tout le fond ont eu leurs angles brisés et arrondis par le choc et le roulis des pierres que les eaux du lac entraînèrent avec violence lors de la rupture, et dont elles couvrirent le vallon du nord jusqu'à une très-grande distance. Quelques-unes de celles qui occupent le lit du Laizon s'élèvent au-dessus du niveau des deux rives.

Le peu de temps que je passai sur la montagne ne me permit pas de voir l'intérieur de l'église pour examiner s'il présentait ou non quelques vestiges d'antiquité. L'extérieur ne m'en offrit point ; cependant je crois que l'édifice mériterait d'être aujourd'hui visité avec attention.

M. Dulomboy rapporte qu'avant la révolution, il existait, non loin de l'église, un if qui, par sa monstrueuse grosseur et sa décrépitude, annonçait une grande ancienneté. Lorsqu'il fut abattu, on découvrit sous ses plus profondes racines une quantité prodigieuse de têtes humaines. Pour mettre en culture le plateau, il fallut arracher des arbres et enlever plusieurs roches; on trouva des tombeaux d'une seule pièce, longs de plus de six pieds, et recouverts d'une autre pierre; quelques-uns contenaient des squelettes. On trouva aussi beaucoup d'ossements humains profondément enfouis et qui paraissaient avoir passé par le feu; l'un d'eux, enveloppé d'un linge à demi-brûlé, fut porté avec beaucoup d'autres objets chez M. Turgot, à son château de Bons, qui est dans le voisinage. Ces ossements pouvaient avoir appartenu aux Gaulois nos ancêtres, qui avaient assez généralement l'usage de brûler leurs morts, tandis que les peuples du Nord qui vinrent envahir nos contrées, avaient coutume d'enterrer les leurs.

Quant à cet amas si considérable de têtes humaines près de l'église, il ferait assez conjecturer que celle-ci a pu succéder à un établissement des Druides. On sait qu'ils choisissaient toujours les lieux les plus sauvages et les sites les plus

Si de nouvelles fouilles avaient lieu sous la direction d'hommes instruits, et en donnant une indemnité raisonnable aux propriétaires du terrain, on y ferait peut-être encore une assez riche moisson de ces objets antiques. Un examen soigneux de l'église et de ses alentours, pourrait nous faire asseoir une opinion assez plausible sur ce que fut, dans un temps très-reculé, le *Mont-Joly*, l'un des endroits les plus remarquables de notre département. C'est ce point de vue seul qui m'a déterminé à présenter à la société cette légère esquisse.

NOTICE

Sur quelques objets d'antiquité trouvés dans une fouille près de la mer, à Saucemare, commune de Saint-Aubin-sur-Mer, département de la Seine-Inférieure; par M. ESTANCELIN.

Il a été trouvé à Sainte-Marguerite, près de Dieppe, un pavé en mosaïque dont j'ai donné la description. Plusieurs personnes ont été le reconnaître; et, si l'on n'a pas encore déterminé son étendue, du moins peut-on assez raisonnablement conjecturer qu'il a dû appartenir à un édifice d'une certaine importance.

Des découvertes précédentes avaient démontré le séjour des Romains sur la rive droite de la *Saance*, qui coule au pied de Sainte-Marguerite, et l'on a pu s'assurer que ce peuple avait eu des établissements fixes dans la partie du pays de Caux qui avoisine Dieppe.

Danville, dans sa notice sur la Gaule (1), en

(1) Gravinum : page 360.

expliquant le tracé que donne la table Théodosienne, d'une route qui partait de *Julio-Bona*, a marqué, après *Gravinum*, une *statio* anonyme qui, selon lui, devait être placée entre Dieppe et Fécamp, sur le bord de la mer; on pouvait croire, d'après la position topographique de Sainte-Marguerite, que ce point de la côte était la *statio* anonyme dont parle Danville.

Une découverte ultérieure, tout en renouvelant les doutes sur l'emplacement véritable de cette *statio*, pourrait cependant nous donner de nouvelles preuves que, non-seulement le pays de Caux avait reçu des établissements romains, mais que cette partie du littoral de la Manche a été complètement habitée par les conquérants de la Gaule, sinon dès les premières époques de cette conquête, du moins sous le règne des successeurs de César.

On trouve à un kilomètre environ vers l'ouest de Sainte-Marguerite, en suivant le bord de la mer, après avoir passé le Dun, une ferme isolée assez importante, qui se nomme Épineville (1); elle est placée à très-peu de distance de la falaise, et n'est séparée de la mer que par un vallon étroit qui descend jusqu'au rivage : cette gorge porte

(1) La carte de Cassini en fait mention; elle y est même annotée comme village : c'est une erreur.

dans le pays le nom de *Saucemare*. Ce n'est plus ici, comme à Sainte-Marguerite, une vallée spacieuse, arrosée par une rivière affluant à la mer; *Saucemare* n'a pas 100 mètres d'ouverture; il est maintenant inhabité; on croirait même, à son aspect, qu'il n'a jamais dû l'être.

Cependant la mer y charriait depuis quelque temps des débris de constructions; on en retrouvait dans les éboulements causés par les grandes marées; cela m'a déterminé à faire quelques fouilles dont je vais donner le résultat.

A plusieurs pieds de profondeur, le terrain offre des débris de tuiles romaines et de tessons de poterie noire et de terre rouge vernissée; on y trouve çà et là des ossements humains.

J'ai recueilli un tesson assez remarquable, provenant d'une coupe en terre rouge vernissée, dont la forme devait être celle de nos cuvettes rondes ordinaires; les figures en relief dont il est orné ne sont pas d'un dessin bien fini; mais on distingue aisément un homme exposé aux animaux; autour de la coupe régnait un filet étrusque dont le dessin est absolument pareil à celui que présente un tesson d'une coupe de même matière, trouvé en 1820 à Sainte-Marguerite.

Un autre tesson, également en terre rouge, trouvé à *Saucemare*, et qui provient du fond

d'un vase, porte une marque, mise sans doute par l'ouvrier; ce sont trois ou quatre lettres parmi lesquelles je crois voir un *O* et un *D*; mais que je n'ai pu assez bien reconnaître. Cette marque de fabrique, au lieu d'être à l'extérieur du vase, comme cela se pratique de nos jours, était dans l'intérieur.

On a trouvé, presque au niveau du sol, un petit dauphin en cuivre ciselé, long d'un pouce et demi, qui a dû appartenir au couvercle d'un vase, ou faire partie des ornements d'un trépied : il tenait à ce travail par les nageoires, comme l'annonce une raînure qui se voit sur le cuivre, brisé dans cet endroit; on peut s'en faire une idée assez juste d'après le dessin d'une médaille en argent de Vitellius, décrite par quelques antiquaires, et entre autres par Duchoul (1).

On sait que l'apparition du dauphin était regardée par les marins comme le présage d'une heureuse navigation (2). Celui-ci vient-il d'un vase consacré à quelque dieu de la mer dont le temple était voisin?

Le troisième objet important trouvé dans la fouille est une médaille en petit bronze, malheu-

(1) De la religion et castramétation des anciens Romains (Lyon 1581) page 216.

(2) Philon : hist. 65.

reusement un peu fruste, mais où l'on peut encore reconnaître Constantin-le-jeune, fils de Constantin-le-Grand. Elle est signalée par Banduri, qui la regarde comme très-rare et n'a pu l'expliquer; il la croit antérieure à l'an 323 (1). Le côté de la face est le moins bien conservé; le revers, où se voient les deux victoires, est plus distinct.

Enfin, à douze pieds environ de profondeur, il a été trouvé un vase funéraire de forme et de matière fort ordinaires (poterie noire): il reposait sur le roc vif, qui, sans doute, avait arrêté le fossoyeur, et il était rempli d'ossements humains desséchés, mais sans traces de feu. Cette urne, sans couvercle, était en morceaux qu'il a été impossible de rejoindre; mais j'ai trouvé un peu plus loin un autre vase vide, absolument semblable, qui était moins brisé et que j'ai pu conserver.

Sur les ossements contenus dans le premier,

(1) Opera et studia D. Anselmi Banduri, tome 2, page 341

Contantinus Jun. numismata III.
Victoriæ Cæs., Augg. Q. N. N.

Victoriæ duæ tunicatæ ac succinctæ gradientes ex adverso coronam lauream tenent dextrâ, palmæ ramum sinistrâ : in imâ parte S. L. C.

reposait un symbole d'un genre que je crois inconnu.

Cet objet en cuivre se compose de deux pièces:

La première, qui a deux pouces et demi de long, me semble une représentation grossière de la croix ; les deux faces de cette croix ne sont point pareilles, et, quoique tout le travail soit fort grossier, on peut voir que l'ouvrier a voulu indiquer sur l'une un relief qu'il a négligé sur l'autre.

La seconde pièce est une bague de 15 lignes de diamètre, à travers laquelle était passée la croix ; le métal est rongé dans la partie où portait l'autre pièce.

Ce symbole appartient-il au christianisme ? Tout me porte à le croire ; j'avouerai même qu'en trouvant sous sa sauvegarde ces dépouilles échappées à la destruction pendant plusieurs siècles, je fus frappé d'un sentiment religieux, et je crus avoir deviné l'intention du fils ou de l'ami, d'assurer ainsi la conservation de ce dépôt.

Ce mode d'inhumation semble être une suite de l'usage des tombes du genre de celles qui ont été trouvées à Sainte-Marguerite ; si le haut prix de ces cercueils en pierre forçait à s'en servir pour plusieurs cadavres successivement, la discipline ecclésiastique des premiers âges du chris-

tianisme, et même une sorte de respect pour les morts, engageaient sans doute à confier ainsi une seconde fois à la terre les ossements de ceux qu'on avait extraits des tombeaux.

On remarquera l'analogie de cette seconde inhumation avec les coutumes payennes, d'une époque non encore éloignée ; elle est telle qu'on pourrait attribuer une antiquité bien plus reculée aux ossements trouvés, et par conséquent au symbole qui les accompagnait ; mais si l'on ne veut pas reconnaître une croix dans cette représentation grossière, du moins devra-t-on convenir que les objets trouvés simultanément concourent à donner à l'urne funéraire de *Saucemare*, une date contemporaine du Bas-Empire.

Enfin je tiens d'un habitant qu'à l'une des grandes marées de 1823, quand la mer se retire d'autant plus loin qu'elle s'est plus approchée de la falaise, et qu'elle entraîne une plus grande quantité du galet répandu sur ses bords, il avait aperçu des fondements dont il lui a été impossible de m'indiquer exactement ni l'espèce ni la place ; il m'a fallu ajourner mes recherches jusqu'à l'époque où la mer voudra bien démasquer ces ruines une seconde fois.

Quelles sont ces ruines? offriraient-elles, comme à Sainte-Marguerite, les vestiges du cimetière

d'une ville ou d'un village qui aurait existé sur les hauteurs voisines ? La ferme d'Épineville, à laquelle l'opinion publique assigne une existence fort ancienne, sans que rien puisse la démontrer, tiendrait-elle la place d'une partie de ces constructions ? C'est ce que le temps seul pourra nous apprendre.

Il nous suffit aujourd'hui d'avoir prouvé que cette partie de la Normandie, à laquelle on accordait à peine un séjour momentané des romains, avait, comme d'autres endroits plus célèbres de la côte, fixé leur attention ; qu'ils y ont séjourné, et construit des monuments, dont les ruines souterraines seraient explorées avec avantage pour la science. Nous devons donc nous féliciter d'y avoir appelé nos maîtres, et nous les y appelons encore, dans l'espoir que leurs habiles recherches jetteront bientôt un grand jour sur quelques points obscurs de l'histoire de cette province ; notre part dans les découvertes sera belle encore, puisque nous aurons eu l'honneur d'en ouvrir la route.

RÉFLEXIONS

Sur le but et l'utilité des recherches archéologiques; par M. DESHAYES.

Honorer les beaux arts, les cultiver, en répandre le goût dans toutes les classes de la société, tel est le but des compagnies savantes qui se multiplient chaque jour sur tous les points de l'Europe; leur accroissement atteste les progrès des lumières : il favorise, il popularise en quelque sorte les vertus bienveillantes qui naissent de la civilisation, qui l'entretiennent et la perfectionnent.

Ainsi de tous temps l'amour des lettres et des beaux arts fut chez les peuples policés la passion dominante des ames généreuses.

Mais combien cette douce passion ne doit-elle pas acquérir d'entraînement et de charmes, lorsque l'étude de l'art se rattache à des faits historiques, à la mémoire de nos pères, à la gloire de notre patrie?

Si cette assertion avait besoin de preuves,

nous les trouverions dans l'existence même de cette société.

Oui, Messieurs, à peine la société des Antiquaires de la Normandie est-elle constituée, que déjà de toutes parts des savants distingués s'empressent de lui présenter le fruit de leurs veilles et de rendre en quelque sorte hommage à l'utilité de cette association. Tous reconnaissent les nombreux avantages qui doivent en résulter pour la science de l'histoire; ils savent tous que ce n'est qu'en rapprochant, qu'en réunissant en faisceau les lumières éparses, que nous parviendrons à obtenir assez de clartés pour nous conduire dans le dédale obscur des recherches archéologiques.

Chaque jour soulève une partie du voile épais qui enveloppe encore chez nous les premiers essais de l'art. Des dates certaines, des aperçus nouveaux sont le résultat des heureuses tentatives de nos zélés collaborateurs; elles nous promettentdes notions plus positives, plus complètes sur l'existence des nations qui tour à tour ont traversé, conquis ou dévasté notre sol. Aidés par ces utiles recherches, nous pourrons retrouver quelques vestiges de ces peuples à demi sauvages, premiers habitants de nos forêts. Nous suivrons à travers ces bois impénétrables

la marche des légions romaines ; nous verrons leurs succès quelquefois balancés par la bouillante valeur de l'Armoricain, et bientôt la savante tactique des Césars triompher de l'inexpérience de ce peuple courageux, s'emparer des positions militaires, et affermir leurs conquêtes par des camps retranchés et des établissements maritimes. Ces recherches nous apprendront aussi à mieux connaître l'invasion, les mœurs et le caractère de ces terribles enfants du Nord, dont tant de monuments et de faits mémorables attestent l'audace belliqueuse et l'infatigable activité.

La dernière de ces époques devra être pour nous la plus intéressante ; elle nous touchera de plus près, nous descendants de ces Normands fameux qui détrônèrent Harold, et qui portèrent leurs armes victorieuses du fond de l'Angleterre jusqu'aux extrémités de la France et de l'Italie. Cet âge sera aussi le plus riche en faits curieux, le plus fécond en résultats. A mesure que les autres époques s'éloigneront de nous, elles deviendront plus obscures, elles perdront de leur importance historique et de l'intérêt qu'elles doivent inspirer.

Malgré les recherches les plus laborieuses, les monuments celtiques ou druidiques, antérieurs à la conquête des Romains, nous apprendront

fort peu de chose. En effet quels documents instructifs pourrions-nous attendre d'un peuple étranger à tous les arts, chez lequel l'écriture était proscrite, qui ne connaissait d'autres éléments de civilisation que les dogmes théologiques des Druides, et leur monstrueuse autorité. L'origine de cette nation, non moins cruelle et barbare que les peuplades de l'Amérique, se perd dans la nuit des temps. Jules César, Strabon, Diodore et quelques autres historiens de l'antiquité, nous ont appris sur l'ancien habitant de l'Armorique tout ce que nous en pourrions découvrir; nul espoir d'en savoir davantage. Nous connaissons ses mœurs, sa valeur, sa profonde ignorance, son culte et ses horribles mystères; que pourrions-nous trouver de plus dans ses monuments grossiers, si ce n'est la preuve matérielle de la férocité commune à tous les peuples sauvages? Tous se ressemblent par des habitudes sanguinaires, par des superstitions puériles et par le culte affreux qu'ils rendent à des dieux malfaisants et cruels, à des dieux faits à leur image.

L'époque romaine sera plus riche en grands souvenirs : notre jurisprudence, notre littérature, notre langue, tout nous rappelle le nom romain. La puissance organisatrice de ce grand peuple a porté la civilisation et les arts chez

toutes les nations qu'il a soumises. Il leur a légué ses mœurs, ses lois et ses dieux. L'Afrique et l'Asie conservent encore des traces de sa domination, et le midi de l'Europe est plein de ses monuments. Notre contrée, malgré les ravages fréquents des peuples du Nord, a sauvé quelques ruines des constructions romaines. Mais il faut avouer que ce que nous connaissons jusqu'à ce jour ne saurait nous en donner une haute idée. Ces ruines ne suffisent pas pour nous faire apprécier l'étendue et le nombre des établissements romains dans notre patrie. Nous ne pourrions pas même assurer d'une manière positive qu'il ait jamais existé chez nous de grands monuments de ces maîtres du monde (1). Des

(1) Rien de plus obscur que l'histoire de la Normandie avant l'expédition de César, et même après. S'il était vrai, comme quelques-uns le prétendent, que notre contrée eût possédé à cette époque, des grandes villes et un peuple industrieux et commerçant, à quel degré de splendeur n'eût-elle pas dû s'élever sous la domination de ses nouveaux maîtres ? Éloignée du théâtre de la guerre, des Triumvirs, notre province jouit long-temps d'une paix profonde; cette paix se prolongea sous les règnes d'Auguste, de Tibère et de Caligula ; du moins le silence des historiens le fait présumer. Quatre-vingt-dix ans après la conquête ils ne parlent de notre patrie qu'au sujet de l'expédition préparée dans l'Armorique, par Vespasien et Plausius, pour soumettre la grande Brétagne à l'empire de Claude. La présence de ce maître du monde dut jetter une grande activité sur nos côtes si favorables aux armements

contrées aussi ravagées que la nôtre possèdent encore des temples et des cirques ruinés dont les vastes débris ont résisté à la force destructive

maritimes; d'ailleurs l'heureux résultat de cette guerre et la passion de l'empereur Claude pour les monuments auraient dû laisser sur notre sol quelques vestiges de son passage. Cependant aucun grand établissement, aucun édifice de cet âge, assez considérable pour résister aux ravages du temps, n'est parvenu jusqu'à nous. Ce qui nous reste des Romains à Bayeux, Lisieux, Coutances, est d'une date postérieure.

Ainsi l'absence de ces preuves matérielles doit nous faire croire que les premiers Césars ne considéraient notre littoral que comme une position militaire, soit pour contenir le Breton, soit pour repousser les Barbares du Nord; elle doit aussi nous faire croire que la population d'une contrée couverte de bois comme la nôtre, à cette époque, devait être peu nombreuse. Cela paraît assez prouvé par le peu de résistance qu'elle opposa aux armées de César : peu de jours et une seule légion suffirent à Crassus pour la soumettre. Si, peu de temps après, elle prit une attitude hostile, ce ne fut qu'en appellant à son secours les peuples de la grande Brétagne et plusieurs nations de la Gaule Belgique et Celtique. Cette entreprise malheureuse est une preuve nouvelle de la faiblesse de sa population et de son ignorance dans l'art militaire. Attirés dans un piége par Sabinus, les Armoricains et leurs alliés furent défaits et soumis. Notre patrie reçut et porta paisiblement le joug imposé par le vainqueur; elle resta même étrangère aux révoltes réitérées des autres parties de la Gaule. Mais trop faible pour se défendre elle-même, elle fut bientôt exposée, par l'absence des légions romaines, aux incursions des peuples du Nord. Dès la moitié du premier siècle, ces Barbares la désolèrent et détruisirent de fond en comble les établissements romains. Les ravages furent si fréquents, ils épuisèrent tellement la population, qu'elle disparut presque en entier. Elle fut renouvelée par des colonies venues du Nord que l'empereur Constance Chlore y établit. Elles prospérèrent sous l'empire de leur fondateur,

des peuples barbares. C'est-là que les arts par la solidité et l'énorme pesanteur des masses ont vaincu la Barbarie.

Des fouilles heureuses pourront peut-être nous découvrir dans la suite des monuments de cet âge, plus importants, plus vastes, plus dignes de votre attention. Mais quel que soit le résultat de nos recherches, toujours intéressantes pour l'histoire, elles nous offriront peu de chose par rapport à l'art (1). Il n'y a point d'apparence

sous celui de son fils Constantin, et plus particulièrement sous le gouvernement de Julien. Des établissements utiles, des lois protectrices, favorisèrent l'industrie et l'activité de ce peuple nouveau. Nos forêts se rétrécirent, l'agriculture étendit ses conquêtes, notre littoral se couvrit de villes, et la nation Armoricaine commença à être comptée au nombre des peuples civilisés.

(1) L'Italie et le midi de la France possèdent un grand nombre de monuments bien conservés qui nous ont fait connaître tout ce que nous pouvions désirer sous ce rapport. Ils nous rappellent l'excellence de l'art chez les Romains, porté à son plus haut degré dans le siècle d'Auguste et sous les Antonins. Après cette courte période une éclipse totale obscurcit l'esprit humain. Le génie des arts disparaît jusqu'à la renaissance. Ce que Bagdad, Grenade et Cordoue ont produit sous les Arabes, depuis le VIII[e]. jusqu'au XII[e]. siècle, ne peut faire époque dans les arts. Cependant l'influence extraordinaire que l'architecture orientale a exercée pendant cinq siècles sur toute l'Europe, mérite notre attention. L'architecture arabe, florissante à Bagdad sous les khalyfs Abucydes, fut portée en Espagne par les Omiades. La mosquée de Cordoue, construite dans la dernière moitié du VIII[e]. siècle, sous le khalyfat

que l'Armorique ait possédé de construction remarquable, antérieure au IVe. siècle. A cette époque nous voyons l'empereur Constance Chlore, et son fils Constantin, s'occuper de notre province presque déserte, y établir de nouvelles colonies, et réparer les ravages des peuples du Nord, qui depuis deux siècles l'avaient sans cesse désolée. Bientôt après, Julien qui, avant son élévation à l'empire, avait gouverné et habité plusieurs années la partie septentrionale des Gaules, y répandit le goût des lettres et de la philosophie qu'il aimait, qu'il cultivait ; et je ne sache pas que ses prédécesseurs aient pris ce soin avant lui, trop occupés d'ailleurs de soumettre et de contenir des peuples inquiets et belliqueux. Ainsi donc nos monuments romains doivent appartenir à cette époque, et nous savons que depuis la

d'Abderame Ier., est le plus vaste et le plus ancien monument arabe qui existe en Europe. Deux siècles après ce nouveau goût d'architecture devint universel. Depuis la Mecque jusqu'aux extrémités de l'Italie, de la France et de l'Angleterre, on ne vit plus qu'ogives, que nervures, que colonnes maigres et allongées, et les ornements exigus et entrelacés dominèrent dans toutes les constructions. Partout ce genre hardi, léger, quelquefois élégant, vint marier ses formes sveltes et pointues aux masses lourdes et pesantes de l'architecture gothique. Grand nombre d'édifices nous montrent ces deux genres réunis : le bas de l'église Notre-Dame de Paris est gothique ; le haut est dans le goût arabe.

moitié du IIIe. siècle les arts fléchirent de toutes parts. Ils avaient tellement dégénéré dans le court espace de quatre-vignts ans, que Constantin voulant élever un monument en mémoire de sa victoire sur Maxence, ne trouva plus dans Rome de statuaire capable de l'exécuter; il fut obligé de dépouiller de leurs bas-reliefs plusieurs constructions des Antonins, pour en décorer son arc-de-triomphe. D'après cela, quel devait être le talent des artistes dans les provinces éloignées de cette vaste capitale. A la vérité, l'architecture, plus soumise aux arts mécaniques, plus indispensable que les arts d'imitation, se soutenait encore; elle pouvait produire des ouvrages remarquables, tandis que l'art du peintre et du statuaire succombait de toutes parts; il n'existait presque plus, lorsque dans le VIIIe. siècle un concile de Constantinople déclara la peinture et la sculpture des arts détestables. Ce fut le coup mortel que les iconoclastes, ou briseurs d'images, portèrent aux arts d'imitation.

Ainsi donc nos monuments romains ne pourraient prouver que l'état de décadence et de dégradation où l'art était tombé depuis la fin du IIIe. siècle. Le travail du maçon est encore là, mais l'artiste a disparu.

Cette dégradation nous a été fidèlement trans-

mise par nos édifices normands. Ces édifices si vastes, si nombreux dans notre département, nous offrent le mélange bizarre des bons principes de l'architecture antique et de toutes les extravagances qui appartiennent à l'ignorance et à la barbarie. En vain nous chercherions des règles certaines pour établir d'une manière absolue l'âge et le caractère de cette architecture dégradée; en dernier résumé nous trouverions qu'elle n'est qu'une variété locale du genre dit anciennement gothique, né sous l'empire des Goths en Italie (1). Elle a bien une physio-

(1) C'est dans les premières années du VIe. siècle, c'est à Ravene, sous l'empire de Roderic, roi des Visigoths, que l'on place la naissance de l'architecture gothique. Ce temple de Ravene est à la fois la plus hardie, la plus vaste construction de cet âge; elle a servi de modèle à tous les édifices de ce genre, avec les variétés et les altérations que l'ignorance ou le caprice de chaque peuple a pu y introduire; mais dans tous on retrouve le même système, les mêmes défauts : la nudité, l'excessive pesanteur, des rapports très-marqués entre les colonnes, les chapiteaux, les cintres et les voussures. On a divisé et subdivisé les dénominations, en voulant nationaliser, pour ainsi dire, chacune des variétés de cette imitation grossière de l'architecture antique; la chose n'en valait pas la peine; et comme je l'ai déjà dit, la différence n'est point assez marquée pour en faire des genres particuliers. De tous ces genres, celui que nous n'appellerons *normand* que pour le distinguer des autres, est peut-être encore le plus original, le plus caractérisé; il est sans contredit celui qui a le plus de droits aux recherches et à l'attention des antiquaires de la Normandie.

nomie particulière, quelques détails lui sont propres, mais ils n'offrent rien d'assez précis, d'assez régulier, nul principe bien arrêté qui puisse en faire un genre à part, un ordre distinct; elle se fond dans tous les genres d'architectures du moyen âge. De là, ces diverses opinions, ces dissidences perpétuelles de nos antiquaires sur l'âge et l'origine de nos monuments. Plus la chose est obscure, plus aussi le champ des conjectures s'agrandit; il ne connaîtrait plus de bornes, si la critique ne mettait un frein à ces divagations interminables et sans fruit.

Le temps et l'expérience nous apprendront sans doute à diviser, à régulariser notre travail, à établir sur des bases solides le résultat de nos recherches, à coordonner, à mettre en harmonie les divers systèmes des antiquaires. Une méthode certaine, qui dans les autres sciences est le fruit de longues méditations, nous manque encore. Des observations réitérées, la réunion d'un grand nombre de documents, leur classification bien distincte, bien motivée, pourront seules nous y conduire. Il est vrai que ces divisions méthodiques faciles à établir sur les monuments d'un art régulier offriraient des grandes difficultés dans l'application, d'après l'état et l'incertitude des constructions du moyen âge. L'anarchie et l'i-

de constructions du moyen âge, et de ses rapports plus étendus, plus intimes avec l'architecture des anciens. Toutefois, pour l'honneur de l'art, gardons-nous d'accorder à tous ces genres d'architecture plus d'éloges et d'estime qu'ils n'en méritent; une admiration peu mesurée annoncerait plus de zèle que de vraies connaissances de l'art.

Je vois bien dans cette architecture normande quelques traces des bons principes de l'architecture grecque et romaine : les aplombs, la solidité, la coupe simple des pierres; j'y vois le plein-cintre, la colonne cylindrique, la corbeille corinthienne, des bases, des chapiteaux, des moulures, des frises, des larmiers, des modillons ou corbeaux (1); mais cela seul ne cons-

(1) Si je voulais m'étendre sur le nombre des ces similitudes, j'y trouverais une imitation grossière de la plupart des ornements employés dans l'architecture grecque, excepté toutefois la feuille d'acanthe d'une exécution trop difficile pour des maçons grossiers. Nous pourrions y reconnaître les bandelettes disposées de diverses manières, les zigzags simples, croisés, nattés, des moufles, des triglyphes et mille autres reliefs et moulures qu'il est inutile de nommer. J'y trouverais encore des rapports marqués dans l'obscurité mystérieuse, dans la distribution interne, autant que la destination des temples anciens et celle des nôtres puisse le comporter. Chez nous la pureté, la sublime simplicité du culte nous permet de nous réunir dans nos églises au pontife qui célèbre les saints mystères; chez les anciens la pompe théâtrale des cérémonies, le feu, le

titue pas une bonne architecture : le goût qui choisit, qui dispose, qui coordonne toutes les parties, qui en détermine les proportions, qui en fait un tout homogène, un ensemble élégant et harmonieux ; ce goût ne se trouve nulle part dans les édifices du moyen âge. Dans le genre normand, arabe ou gothique, nous chercherions en vain cette sobriété, cette sage distribution d'ornements : l'unité, la noble simplicité qui caractérisent l'architecture grecque, excitent notre admiration, et contrastent d'une manière si supérieure avec le cahotage et le fracas de l'architecture gothique ou moresque.

Ici la perfection n'est que relative. Si les constructions normandes du XI[e]. siècle, nous paraissent, sous divers rapports, préférables à celles des siècles précédents, si elles sont d'un goût moins extravagant que les constructions des siècles qui l'ont suivi jusqu'à la restauration, elles n'en sont pas moins incorrectes et barbares. Elles seraient peu dignes de notre attention si nous ne les considérions que sous le rapport de l'art. Mais vous savez trop bien, Messieurs, que ce

sang des victimes obligeaient de se rassembler *in aperto*. Le temple n'était, en quelque sorte, que le sanctuaire du Dieu; le peuple n'y pénétrait point.

ne sont point des perfections ni des modèles que nous cherchons dans les édifices du moyen âge, ce sont des faits historiques, des pages écrites sur la pierre qui puissent remplir d'immenses lacunes ; ce sont, enfin, des monuments qui nous apprennent sur les premiers essais de l'art, sur les mœurs et les habitudes de nos pères ce que de grossiers chroniqueurs ne nous ont point appris.

Considérées sous ce point de vue nos recherches se rectifient et s'agrandissent ; elles prennent un degré d'intérêt et d'utilité qui doit encourager les antiquaires les moins ardents.

En effet, quel tableau plus intéressant pour l'observateur profond, que de voir dans tous les temps et sur tous les points de la terre l'homme toujours actif, toujours industrieux, travaillant sans cesse à améliorer son état, à perfectionner ses facultés. D'abord habitant sauvage des forêts, il les abandonne bientôt pour se réunir en société ; les secours de ses semblables, les tentatives communes, l'émulation accélèrent ses premiers progrès, toujours lents et difficiles. Nous le voyons dans tous les âges, conduit par les mêmes besoins, suivre les mêmes traces et obtenir les mêmes résultats ; et recueillant enfin les doux fruits de ses longs et pénibles travaux, il s'empare

de tout ce que la nature a produit de meilleur et de plus utile à ses jouissances et à sa conservation.

Dans ce nouvel état l'homme garde long-temps encore son amour pour l'indépendance et sa primitive rudesse.

C'est ainsi que ce peuple barbare sorti des glaces du Nord apparut sur nos frontières. Ignorant et grossier, mais plein de force et de courage, il s'étendit comme un torrent dévastateur sur nos plaines fertiles et s'y fixa pour toujours.

Ce sont les monuments de cette nation belliqueuse qui doivent être aujourd'hui le premier but de nos recherches. L'époque héroïque à laquelle ils remontent, leur nombre étonnant, leur parfaite conservation, tout nous offre un intérêt national, tout devient historique et digne de nos méditations.

En parcourant le grand nombre d'églises et de monastères fondés dans le XIe. et le XIIe. siècle, nous reconnaissons chez nos pères ce zèle ardent, cette pieuse munificence qui caractérisent un peuple nouvellement appelé à jouir des bienfaits de la religion. Nous voyons que ses efforts pour élever des temples dignes de l'objet de son culte ont conduit ses premiers pas dans le sentier

des beaux arts. Nous voyons encore son goût pour les ressemblances dans cette multitude d'imitations de la nature dont il a bigaré ses monuments. Cet amour des images, qui appartient aux hommes de tous les siècles, se retrouve chez lui dans toute sa force, dans toute sa vigueur; avide de ces sortes d'imitations, il en a couvert tous ses édifices; on les retrouve partout, sur les cintres et les chapiteaux, sur les corbeaux et les murs, sur ses meubles et ses armoiries, avec cette difformité monstrueuse et bizarre inséparable de l'ignorance et de la barbarie.

Dans cette multitude de fondations pieuses, d'hôpitaux, d'églises et de monastères, nous reconnaissons que la passion généreuse de créer, de bâtir, de fonder pour la postérité, passion qui n'appartient qu'aux grands peuples, fut aussi la passion du Normand. La paix et la guerre attestent son infatigable activité. Si tout est plein du souvenir de ses ravages, le sol est couvert en tous lieux de ses vastes et nombreux monuments.

Comment se fait-il donc qu'une nation barbare se soit élevée dans une période si courte à des entreprises aussi considérables? qu'elle ait surmonté des obstacles souvent insurmontables pour des peuples moins ignorants? quelle soit sortie

victorieuse des entreprises les plus périlleuses, les plus héroïques ? C'est que la force, la vigueur, l'énergie étaient ses qualités dominantes ; c'est *que* sans cesse agresseur ou menacée dans son existence, elle était obligée de déployer sans relâche toutes ses forces, toutes ses facultés pour soumettre ou repousser ses ennemis. Cette vie active, ces dangers imminents entretenaient son courage et retrempaient son caractère. Ils la garantissaient de la stupide indolence qui ne conduit les hommes qu'à la servitude et à l'abrutissement : *état* déplorable qui souvent, après de longs succès et des siècles de prospérités, devient le dernier salaire des peuples usés par l'abus des richesses et des voluptés.

C'est encore à cette énergique activité que le Normand aura dû son entraînement vers les arts. Il y sera conduit par ses besoins les plus impérieux, par l'instinct de sa conservation et par des inspirations religieuses. Des retranchements, des tours, des châteaux seront ses premiers édifices ; ils lui apprendront à tailler la pierre et à l'élever avec solidité. Il y trouvera un asile contre les incursions renaissantes des peuples d'outremer, et contre les fréquentes agressions de ses voisins les plus intimes. Le besoin d'un culte lui apprendra à élever des temples où des mystères incompré-

hensibles étonneront, soumettront son esprit inquiet et turbulent, en même temps que ses misères y trouveront de douces consolations.

Nous verrons ce courageux Normand, navigateur et guerrier, renverser et détruire de fond en comble les monuments du grand peuple, et bientôt après rassembler leurs débris imposants, y chercher des modèles, les imiter d'une main inhabile et grossière, et jeter enfin les fondements de l'architecture normande et les premières bases d'une longue civilisation.

Tel est le tableau intéressant que nous présentent ces temps mémorables que nous pourrions appeler le siècle héroïque de nos aïeux. Nous verrons leurs faits éclatants et leurs honteux excès; leur désir ardent de gloire et de célébrité et l'oubli total des sciences et des vertus qui peuvent seules donner à l'homme une illustration durable et sans altération. Nous y trouverons la preuve de cette grande vérité, vainement contestée, que les peuples n'acquièrent de repos, de stabilité, de vrai bonheur, qu'autant qu'ils sont civilisés. Dans leur marche progressive nous verrons les arts se perfectionner, s'embellir en même temps que la raison s'épure, que les lois s'améliorent et partout le bien-être de l'homme s'accroître en raison de ses lumières. Nous le verrons, sous la

douce influence des arts, se dépouiller de cet esprit d'agression et d'intolérance qui caractérise les peuples ignorans. A ces sentiments acerbes succèderont des sentiments plus sociables et plus doux; et bientôt les lettres, l'industrie et le commerce rivaliseront d'efforts et de succès pour illustrer et enrichir ces riantes contrées, jadis couvertes de sombres forêts et d'habitaus sauvages. Toutes les sciences, tous les arts, mieux connus, mieux dirigés, consacreront leurs immenses ressources à des entreprises glorieuses, à des travaux utiles. Nous les verrons, enfin, répandre des fleurs sur toutes les illusions de la vie, les entretenir, les multiplier, et par mille prestiges enchanteurs offrir des jouissances nouvelles à tous les âges, à toutes les conditions, à toutes les classes de la société.

(1) s'accordent à dire que l'ogive sans mélange d'architecture romane ne se trouve pas en Angleterre, avant le milieu du XIIe. siècle. Parmi leurs ouvrages, je citerai de préférence celui de M. Milner, parce qu'il est pour moi d'un plus grand poids et parce que son auteur est encore vivant.

Je lis à la page 81 du traité qu'il publia en 1811, sur l'architecture ecclésiastique de la grande Brétagne: «Il est probable que les premières ogives « (pointed arches) qu'on ait *vues en Europe*, « sont les vingt fenêtres construites par Henry « de Blois, évêque de Winchester, frère du « roi Étienne, entre 1132 et 1136 : elles faisaient partie d'une église où l'architecture « n'avait pas entièrement disparu. Les ogives « pointues ou obtuses de cette église sont encore « mêlées de beaucoup d'arches semi-circulaires « (intermixed however with still greater proportion of circular and other saxon works »).

Voilà certainement une assertion très-positive, relativement à ce que j'appelle *architecture de transition*. M. Milner convient que l'ogive sans mélange est postérieure ; je vais essayer de donner dans notre église de Mortain un exemple d'ar-

(1) Grore, Bentham, Whittington, Milner.

chitecture de transition antérieur d'un demi-siècle à celui que donne ce savant; mais ce qui devra lui sembler bien plus fort, c'est que notre cathédrale, où l'ogive est sans mélange, devance encore l'église de Mortain : je commence par celle-ci.

Le cartulaire de cette collégiale, la vie de St.-Guillaume Firmat, les auteurs de l'onzième volume du Gallia Christiana, s'accordent sur la fondation de cette église en 1082; quelques années plus tard elle fut consacrée par l'archevêque de Rouen, assisté de presque tous ses suffragants (1); or, comme Geoffroy-de-Montbray fut un des évêques consécrateurs, il est impossible que la dédicace ait eu lieu après 1093, puisque ce prélat mourut cette année même, à la suite de longues infirmités, qui, depuis un an au moins, l'empêchaient de quitter son diocèse (2).

Nous voilà, dira-t-on, bien assurés du temps de la fondation et de la consécration d'une église de Mortain, mais est-ce bien là celle qui subsiste?

(1) Gall. Christ. tome XI, instrument. dioc. Constant, col. 222.

(2) Anno ab incarnatione 1082, regnante Willelmo Rege Anglorum, Robertus comes Moritonii cum uxore suâ ecclesiam in castro Moritonii construxit. Gall. Christ. XI, col. 511....... Dedicaverunt Willelmus Rothomagensis archiepiscopus, Michaël, Abrincensis episcopus, Gaufridus, Constantiensis episcopus et Gilbertus, Lexoviensis id. ib. col. 312.

et, en supposant que ce soit la même, n'est-elle point dénaturée par des constructions postérieures ou par des restaurations ?

Pour dissiper ces doutes, il suffit de la voir : elle porte d'une manière frappante le caractère d'un travail de la transition, où l'ogive commence à dominer. Aucune addition ne s'y remarque, aucune réparation ne la défigure ; c'est probablement le bâtiment le plus entier de ce temps que nous ayons dans le département.

Cette église sans croisées a des bas-côtés dans toute sa longueur. La lutte entre l'architecture romane et l'ogive y est évidente. Des arches en ogive soutiennent l'intérieur dans toute sa longueur ; tout le long de la nef et au bas du chœur ces ogives sont obtuses, au haut du chœur et autour du sanctuaire elles sont de moitié plus étroites ; de grosses colonnes courtes, simples, cylindriques, constamment uniformes, soutiennent toutes les arches, qui sont d'un bout à l'autre surmontées par des fenêtres équivoques entre l'ogive et le roman, comme on en remarque aux clochers de la cathédrale de Bayeux.

A l'extérieur, dont je vous envoie un dessin, le mélange des deux architectures est frappant : la porte au bas de la nef vers le midi (v. la planche n°. 1) est un morceau curieux d'architecture

romane avec des ornements analogues en zigzags, losanges, dents de scie, etc. Le clocher (n°. 2), offre des lancettes très-longues et parfaitement caractérisées.

Il est probable que Henry-de-Blois, cet amateur éclairé (that great patron of architecture), dont M. Milner (page 21) parle avec de grands éloges, a examiné souvent ce modèle avant de bâtir son église de Sainte-Croix. Étienne son frère, avant d'être roi d'Angleterre, avait été comte de Mortain; il y résidait souvent, et Henry y résida plus d'une fois avec lui.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette partie de mon travail, elle ne me sera pas contestée. L'église de Mortain subsiste à peu près entièrement dans son état primitif : il n'en est pas ainsi de la cathédrale de Coutances, elle a subi de grands changements, et il faut une attention toute particulière pour ne pas confondre le premier travail avec les altérations subséquentes ; les connaisseurs anglais qui sont venus la voir, l'ont examinée très-superficiellement, et ont jugé à la hâte qu'elle était entièrement du temps des reconstructions de la fin du XIVe. siècle. Je vais essayer de les mettre à portée de distinguer l'ancien travail des réparations et des reconstructions du XIVe. siècle ; je vais d'abord parler de la fondation et de la

première construction, d'après le rapport d'un témoin oculaire, consigné dans un registre rédigé sous le règne de Saint-Louis, sous les yeux et par les ordres de Jean d'Essey, évêque de Coutances.

D'autres détails indiquent les restaurations et les augmentations faites à la cathédrale, vers la fin du XIVe. siècle; ces travaux subséquents sont faciles à reconnaître; d'ailleurs j'en donnerai l'indication: je commence par ce qui regarde la première construction. Les détails qui la font connaître sont précieux, ils sont évidemment d'un témoin oculaire qui a survécu à Geoffroy-de-Montbray, auquel on devait à peu près toute l'ancienne cathédrale; je les ai tirés d'un cartulaire appelé *livre noir de l'évêché*, écrit peu de temps avant l'an 1260, à peu près 160 ans après la mort de cet évêque, et environ 130 ans avant les réparations que fit Silvestre-de-la-Cervelle. Cette pièce importante fut communiquée aux éditeurs de l'onzième volume du Gallia Christiana, je la citerai d'après cet ouvrage assez répandu; tandis que le *livre noir* ne se trouve qu'à Coutances, et ne serait pas d'un accès facile.

D'après cette histoire (1), on voit que les fon-

(1) Gallia Christiana, tom. XI, inter instrum. dioc. Constantin. col. 217. et seqq.

dements furent jetés en 1030, sous l'épiscopat de Robert; que la duchesse Gonnor, veuve de Richard II, en posa la première pierre; que les Barons du diocèse contribuèrent aux premières dépenses, et que leurs noms furent écrits à la voûte de l'édifice, « fundante et adjuvante Gon-« norâ Comitissâ, auxiliantibus etiam canonicis, « cooperantibus quoque Baronibus et paro-« chianis fidelibus quod usquè hodiè contestantur « aliquot ipsorum nominà insculpta lapidibus in « ecclesiæ arcubus (1). » Tous ces moyens étaient insuffisants pour l'édifice qu'on projetait, et les travaux avancèrent peu sous l'épiscopat de Robert. « In his pro certo diebus eadem rudis « erat et inculta et imbecillis ecclesia. » La gloire de la construction était réservée à son successeur, qui appartenait aux premières familles de la province, qui était allié à celle du souverain qui avait pour les grandes constructions (ingentia edificia) toute l'ardeur dont parlent les historiens de son temps (2). Celui-ci vit tout-à-coup,

(1) *Ibid.* Comme les noms ont échappé à mes recherches, je présume que la voûte fut refaite par Silvestre, et qu'ils ont été remplacés par des briques armoriées, qui pavent une chapelle au haut de la nef, vers le nord. Je compte donner des détails sur ces armoiries, parmi lesquelles celles de Mallet et d'Harcourt sont les plus communes.

(2) Guill. de Jumiège, de ducibus Norm. cap. 22; Orderic Vital,

dans les faibles commencements d'une cathédrale que son prédécesseur lui laissait à terminer, une belle occasion d'illustrer son nom. Ses grands revenus, les secours qu'il tira des Barons de sa famille en Normandie et dans le royaume de Naples, les immenses concessions qui lui furent faites en Angleterre, il consacra tout ce dont il put disposer, il se consacra lui-même tout entier à la construction de sa cathédrale. Je laisse parler l'historien de cette construction : « anno Dominicæ « incarnationis 1048, venerandus Gaufridus conse- « cratur nobilium Baronum prosapiâ ortus, staturâ « procerus, vultu decorus, prudentiâ consilioque « providus. Quanquàm sæpissimè curialibus ne- « gotiis regiisque obsecundationibus irretitus, « tamen ad ædificationem et incrementum ec- « clesiæ suæ omni nisu et voluntate erat per noc- « tem et per diem..... Qui, ut eamdem ecclesiam « celebrem gloriosamque restitueret, in Apuliam « et Calabriam adire Robertum Guiscardum pa- « rochialem suum aliosque Barones consangui- « neos suos et alumnos et notos multùm in auro « et argento acquisivit...... Quibus præfatam « ecclesiam intùs et extùs, majoremque cruci-

L. 3, apd. Duchesne, coll. script. p. 460 Will. Malmsbury, lib. 3, apud Savile, p. 57.

« fixum largis sumptibus et tempore longo cons-
« truxit...... Capitium navis ecclesiæ cum arcu
« et hinc indè duo capitia nobiliora et ampliora
« opere construxit. Duas turres posteriores à fun-
« damentis, tertiamque suprà chorum opere
« spectabili sublimavit. »

L'auteur ne semble pas s'être attaché à l'ordre des dates ; il mêle souvent le travail fait après la conquête avec celui qui la précéda ; mais une circonstance de son récit qui ne permet pas de douter qu'une grande partie de la cathédrale ne fût terminée avant ce mémorable évènement, c'est qu'elle fut dédiée en 1056 ; ce qui fait dire à notre historien que les biens immenses donnés en Angleterre à Geoffroy-de-Montbray ne furent pas nécessaires pour construire ce grand édifice.
« Venerabilis quidem Episcopus non ut aliqui
« putant de copiosâ abundantiâ Anglicæ su-
« perfluitatis hoc operabatur... Quia cum pauper
« esset et episcopatûs. reditus essent imminuti
« ita ut in domo ejus secundo pane vescerentur
« famuli, his tamen diebus insistebat ecclesiastico
« operi, celebremque dedicationem ecclesiæ ma-
« gnis multisque sumptibus celebravit presente
« Guillelmo Normannorum duce et Archiepiscopo
« et Episcopis et abbatibus et principibus Norman-
« niæ et aliis quibusdam Britanniæ, anno incar-

« nationis Domini 1056...... Cùm autem post « Anglicum bellum quod actum est nono sequenti « anno...... in Angliâ pluries versaretur, animus « tamen et amor ad edificationem ecclesiæ desu- « dabat. »

Il nomma alors pour administrer son diocèse et surveiller ses travaux un clerc appelé Pierre, qui méritait toute sa confiance; « et quidquid « habuit ejus dominatui subjugavit: hic igitur « ubique aut in Normanniâ, aut in Angliâ, vel in « Apuliâ invigilabat...... Eo die quo crucifixum « quem magistrante Lamberto, magno sumptu « fecerat festinè levavit, dedit canonicis quoddam « mancrium nomine Winterbornum (1). »

Après la mort de Guillaume-le-Conquérant, Robert devint duc de Normandie, et Guillaume-le-Roux roi d'Angleterre: ils eurent ensemble de grands demêlés. Robert céda à Henry le Cotentin. Geoffroy-de-Montbray refusa de reconnaître Henry pour souverain, et pour maître au spirituel. « Quapropter ipsius Domini potentiumque Ba- « ronum et parochianorum inimicitias, bonorum « suorum crebras depredationes, parcorum suo- « rum destructorias confractiones viriliter diùque

(1) Winterbourk stricnland Dorsetshire. V. Hutchins Dorset tom. 1, p. 1.

« sustinuit.... » Il y a encore, dans ce morceau, des détails curieux et que j'omets à regret, sur les différents ouvriers qui furent employés à construire ou à décorer la cathédrale; sur la dépense du culte aux grandes fêtes, etc.

Je ne puis cependant passer sous silence les derniers moments de notre évêque; ces détails sont tellement historiques, ils sont tellement empreints de la physionomie de ce temps qu'au risque de m'écarter un peu de mon sujet, je ne puis m'empêcher de vous en transcrire une grande partie.

« Appropinquante autem die glorificationis « suæ; luctus et desolatio Constantiensis ecclesiæ « evidentibus pronunciata fuit signis, anno 1091. « Quarto nonas novembris, cùm esset idem Præsul « Constantiis in aulâ episcopali quam ipse fecerat « et plantaverat, terræ motus factus est et fulgura « extiterunt nimia, ità ut gallum deauratum qui « majoris ecclesiæ turris..... minutatìm conscin- « derent majoremque ab orientali capitium...... « conquassarent et singulatìm quadratos lapides « eradicarent...... quidam verò canonicus senex « et presbyter nomine Averedus sedebat tunc in « ecclesiâ in stallo, qui supellicio infulatus et « cappâ ibique tum percussus sed minimè læsus; « nam neque in vestimentis ejus aliquid exus-

« tionis vel læsuræ apparuit : ipse verò, sicut
« testatus est nobis, senserat quiddam quod
« frigidum post tergum in momento transiisset
« moxque in eodem loco quædam vesica magna
« nigra apparuit quam nos vidimus et alii multi.
« De arcubus verò fenestrarum turris majoris
« lapides magnâ vi tempestatis eruti super aulam
« prædictam corruerunt. »

Ce qui suit respire l'esprit de ce temps; les prédictions que cet évènement fait faire ont pour moi une bonhomie frappante; les uns y voient l'annonce de la mort de PierreCamérarius; d'autres vont plus loin; c'est celle de l'évêque lui-même. Effectivement, « non multò post, venerabilis idem
« Præsul gravi febre correptus sequenti augusto
« interno viscerum dolore constrictus in vigiliâ as-
« sumptionis B.M., in eâdem ecclesiâ vesperas fes-
« tinè cantavit quibus ad vesperas purificationis
« B. M., supervixit, eâdem nocte assumptio-
« nis celeriter expetitus ut Nigellum viceco-
« mitem consanguineum suum defunctum sepeliret
« summo mane ipsius festivitatis profectus est. »

Pendant ce voyage, malgré le mal qui l'accablait, il consacra encore une église; il revint par Saint-Lô, et y resta au lit quelques jours; à son retour à Coutances, il se fit porter dans la cathédrale, y fit la confession publique de ses péchés,

et employa le reste du temps à se préparer à la mort.

« Cernens autem venerandæ memoriæ præsul « mortem sibi imminere, et condolens casibus « ecclesiæ, misit in Angliam, et vocavit ad se Brise- « netum plumbarium, fecitque omnes dissessiones « ecclesiæ plumbari turresque et capitium reinte- « grari, et deauratum gallum quem prædictum « fulgur destruxerat studiosè restaurari majo- « remque superimponi. Ut ergò cognovit quia « gallus fulgidus tutus esset et superimpositus « loco suo; Deo gratias egit et cùm postmodùm re- « pausisset, timebam, inquit, quod si meus obitus « prævenisset, nunquàm gallus iste vel illi con- « similis hùc ascendisset. » Voilà bien le propos d'une personne qui avait toujours été, qui était encore tout entière à son affaire. C'est bien là un de ces Normands dont parle Guillaume-de-Malmsbury (1). « Domi ingentia edificia moliri...... pe- « riisse diem existimans quem non aliquâ magni- « ficentiâ illustret. »

On peut voir dans la suite de ce morceau les bénédictions que Geoffroy lègue aux conservateurs de son église, l'anathême auquel il voue ses destructeurs. L'acte qu'il en fit dresser eut

(1) De Willelmo 1, lib. 3, de Regibus Angliæ, apd. Savile Angl. script.

pour témoins les évêques qui assistèrent à sa mort et à son inhumation : c'étaient Odon de Bayeux, Michel d'Avranches, Guillaume de Durham, Gilbert abbé de Caen, Roger abbé de Montebourg, un autre Roger abbé de Lessay ; « res-« pondentibus clero et populo : *Amen.* »

Geoffroy gouverna son diocèse durant près de 45 ans..... « Obiit A. D. 1092, presente et psal-« lente omni populo in die purificationis B. M. « Virginis : quâ die omnis clerus quem nutrierat « indutus sericeis cappis quas vir Dei vivens col-« legerat.... sequenti verò die episcopi et abbates « præscripti cum clero et populo, celebratis « divinis officiis omnibusque ritè dispositis sepe-« lierunt eum in stillicidio ecclesiæ sicut ipse « vivens præceperat. »

Vous trouvez sûrement que j'ai cité beaucoup plus de cette histoire qu'il n'en fallait pour mon sujet. J'ai cru que vous me pardonneriez de n'avoir pu résister au désir de vous faire connaître le grand évêque auquel nous devons le plus bel édifice de notre département, et un nouvel exemple de cette grande ardeur pour les constructions ecclésiastiques qui distinguait les Normands, à l'époque de la conquête de l'Angleterre, au-dessus de tous les autres peuples de l'Europe. Je reprends ce qui regarde notre cathédrale.

L'histoire qui m'a fourni les détails de sa fon-

dation et de sa construction est insérée, peu de temps après le milieu du XIIIe. siècle, dans le cartulaire de l'évêché de Coutances, rédigé par les ordres de Jean d'Essey, alors évêque, et pour ainsi dire sous ses yeux. Nul doute sur l'authenticité de cette pièce : nul doute que la cathédrale qui existait alors ne fût celle qui avait été fondée sous l'épiscopat de Robert et terminée sous celui de Geoffroy-de-Montbray ; elle était donc alors tout entière de l'XIe. siècle. Si, entre le temps de la mort de celui-ci et l'épiscopat de Jean d'Essey, on en eût bâti une nouvelle, aurait-on oublié d'en faire mention ? Cela n'est pas présumable : il y a d'ailleurs dans le récit contemporain des traits de la cathédrale de l'XIe. siècle qui subsistaient dans le XIIIe., et qui subsistent encore aujourd'hui. Les deux tours occidentales sont désignées ainsi que la superbe lanterne du chœur. « Duas turres posteriores à fundamentis et « tertiam suprà chorum opere spectabili sublimavit. » Voilà bien ce que nous voyons encore.

Mais, dira-t-on, ne pourrait-on pas avoir construit une nouvelle église sur les fondements de l'ancienne, comme cela se pratique souvent ; ne pourrait-on pas avoir suivi à peu près l'ancien plan et avoir fait aussi à l'instar de Geoffroy-de-Montbray deux tours occidentales et la belle

lanterne du chœur ? ce ne serait pas le premier exemple d'une pareille imitation.

Cette supposition est assez naturelle : mais j'observerai d'abord que, pour détruire un fait bien constaté, il faut autre chose que des doutes et des suppositions. Je vais d'ailleurs ajouter de nouveaux faits qui vous prouveront le peu de fondement des doutes qu'on voudrait élever, et qui expliqueront le mélange de l'architecture primitive avec celle du XIVe. et du XVe. siècle; mélange qui a été la pierre d'achopement de plusieurs habiles observateurs et entre autres d'un Anglais distingué par ses recherches bibliographiques.

Justement un siècle après la confection de ce livre noir de l'évêché, qui fournit tous nos renseignements, pendant que la France était dans la consternation de la défaite de Poitiers et de la prison de son roi, Geoffroi d'Harcourt, maître de la campagne, vint avec une armée d'Anglais et de Navarrois occuper la ville de Coutances, dont l'enclos de la cathédrale était alors la seule partie qui pût lui offrir quelque résistance, et où l'on refusât de reconnaître son autorité; il avait commencé à en faire le siége, et tout portait à croire qu'il en serait bientôt le maître, lorsque

les troupes envoyées par la régence et les états du royaume le forcèrent à quitter précipitamment son entreprise et à reprendre le chemin de Saint-Sauveur-le-Vicomte, la principale forteresse; l'armée française l'atteignit, la sienne fut défaite et il perdit la vie dans le combat; mais la cathédrale n'en était pas moins endommagée au point d'être *en voie de cheoir en ruine*, sans les *réparations et amendements* qu'on y fit particulièrement sous les règnes de Charles V. et Charles VI. (1) Je vais tâcher d'indiquer une partie des principales additions ou restaurations et des moyens qui furent employés par l'évêque et le chapitre, pour faire face à la grande dépense que les travaux occasionnèrent. J'espère ensuite pouvoir désigner les parties de la cathédrale qui furent particulièrement réparées ou refaites à neuf, à la fin du XIVe. siècle et au commencement du XVe. Il ne nous en restera pas moins encore assez pour

(1) On trouve l'indication de ce siège et des réparations faites par les chanoines dans un arrêt du conseil, de l'an 1402, époque à laquelle ces réparations se continuaient encore. L'hist. mss. de Coutances, par M. Demont, rapporte textuellement cet arrêt. Ladite église, y est-il dit « avoit été moult endommagée et « empirée pour le fait des guerres et durant icelles, et notam- « ment par le siège que nos ennemis mirent devant notre dite « église, qui lors était forte........ et par les pierres d'engin « qu'ils jetèrent.

prouver qu'aucune des parties anciennes ne présente rien de l'architecture pointue, dont les Anglais ne citent aucun exemple avant le XII[e]. siècle.

Il ne paraît pas qu'on ait pu d'abord s'occuper des réparations de la cathédrale ; la prison du roi, le paiement de sa rançon, l'occupation du Cotentin par les Navarrois, par les Anglais ou par leurs alliés, empêchèrent de penser à des dépenses autres que celles de première nécessité. Le commencement du règne de Charles V donna quelques espérances d'un temps plus heureux. La victoire de Cocherel et la rentrée de presque tout le Cotentin sous la domination française, signalèrent les premiers instants de ce règne ; mais de nouveaux désastres en Bretagne forcèrent encore le roi d'ajourner ses projets d'utilité publique ; cependant le mal empirait chaque jour, et la cathédrale était menacée d'une ruine prochaine, lorsque Silvestre-de-la-Cervelle fut nommé évêque de Coutances. Dès la première année de son épiscopat, le roi lui accorda une somme considérable (1) pour les réparations les plus urgentes de la cathédrale. La somme

(1) Silvestro assignatæ à Rege anno 1371 (72). Die quintâ januarii 600, *libræ aureæ pro reficiendâ* ecclesiâ Constantiensi bellis attritâ et imminutâ, Gall. Christ. tome XI, col. 887.

était loin de pouvoir suffire aux besoins de cette église. Quelques années après, Silvestre fut obligé de faire faire une quête dans toutes les paroisses du diocèse pour les réparations (1), et de la faire particulièrement recommander par les curés.

Les efforts de Silvestre furent couronnés du plus heureux succès; aux réparations dont la cathédrale avait le plus grand besoin il ajouta de nouvelles constructions, et particulièrement celle de la chapelle de la Vierge, qui a aussi porté le nom de la *Cerclée*. Cet évêque, auquel on peut donner le titre de second fondateur de notre cathédrale, mourut en 1387, et fut inhumé dans cette chapelle qu'il avait construite entièrement à la place du *rond-point* du chœur. Sur les vitraux on voyait, il y a un siècle, et on voit peut-être encore aujourd'hui sa représentation du côté de l'évangile. « Il y est peint à genoux, les mains « jointes; St.-Jean est derrière lui et semble « le présenter à Dieu, avec cette inscription : « *Sylvestre, évêque de ce lieu, est inhumé en*

(1) Fuit statutum quòd omnes curati ecclesiarum in ecclesiis suis recipiant benigniter procuratores et breviculos *pro reparatione ecclesiæ Constantiensis* inducentes eos, ex synodo autumnali anni 1375; apud Bessin summa concilia Rothomag. provin.; p. 564. Rouault, hist. des évêques de Coutances, p. 253.

« *cette chapelle l'an* 1387. *Priez Dieu pour*
« *lui*. On ne peut lire autre chose, la vitre
« étant cassée à plusieurs endroits (1). »

Par l'arrêt du conseil de 1402, dont j'ai parlé, on voit que les réparations ne se terminèrent pas sous l'épiscopat de Silvestre, et qu'elles se continuaient encore au commencement du XVe. siècle. Je présume qu'elles ne se terminèrent qu'à l'époque de la prise de Coutances par les Anglais, qui occupèrent cette ville et la province pendant plus de trente ans; mais elles ont été finies de manière à laisser peu à désirer.

Pour empêcher de confondre les réparations de cette époque avec les anciennes parties de la cathédrale, je vais indiquer les plus saillantes des unes et des autres; cette indication pourra servir à démêler des détails plus particuliers, qu'une inspection minutieuse fera rencontrer.

Toutes les grandes fenêtres des deux côtés de la nef et la plupart des chapelles appartiennent à la restauration. Parmi celles-ci plusieurs offrent même un travail postérieur.

On en peut dire autant de la chapelle de la Vierge et de celles qui sont au midi du chœur; entre les clochers il est également facile de reconnaître beaucoup de traces de la restauration.

(1) Hist. mss. du Cotentin, par l'abbé de Billy.

Mais ces deux clochers, mais cette admirable lanterne qui est sur le chœur, mais la plus grande portion du côté septentrional de ce chœur, et presque toute la partie centrale de l'édifice intérieurement, sauf les réparations faites aux colonnes et à leurs chapiteaux, sauf aussi celles de la voûte, me semblent du travail primitif (1).

Je m'attends bien que mes assertions ne passeront pas sans contradiction, surtout de la part des antiquaires Anglais, dont elles dérangent les théories; mais je les prie, avant de contester les faits que j'avance, de vouloir bien considérer que les meilleures théories sur l'architecture sont fondées sur des observations; que l'exemple de la cathédrale de Coutances n'est pas unique ou isolé que l'origine de l'église de Mortain est incon-

(1) Une circonstance particulière à la voûte me porte à croire qu'elle fut refaite en grande partie; j'y ai cherché inutilement les noms des barons qui contribuèrent aux premiers travaux. « Quorum nomina in ecclesiæ arcubus insculpta sunt : » dit l'historien contemporain; mais les briques armoriées qui servent de pavé à la dernière chapelle, au nord de la nef, près de la croisée et qui sont probablement du XIVe. siècle, me semblent faites pour remplacer les noms qui disparurent alors; ces armes appartiennent aux anciens barons, qui n'en avaient peut-être pas encore quand la cathédrale fut construite. Je me propose de les dessiner et d'indiquer, autant que je le pourrai, à quelles familles il faut les rapporter, et pourquoi je pense qu'elles sont du XIVe. ou du XVe. siècle.

testable, et qu'il est impossible de changer celle que des documents authentiques et contemporains donnent à la cathédrale de Coutances: cette origine est attestée par un témoin oculaire; son histoire est insérée 150 ans après lui, dans le registre le plus public du diocèse; il est impossible que dans cet intervalle on ait bâti une nouvelle église sans qu'on en eût parlé dans ce document; mais il l'est encore davantage qu'on en ait bâti une nouvelle durant le siècle qui s'écoula entre la rédaction du registre de l'évêque et le siège mis devant l'enclos de la cathédrale par Geoffroy d'Harcourt. Vingt ans après ce siège, Silvestre-de-la-Cervelle commence des réparations que le malheur des temps avait forcé d'ajourner. Des actes authentiques attestent et ces réparations et leur continuation dans le commencement du XVe. siècle. Elles étaient terminées quand les Anglais conquirent la Normandie; durant plus de trente ans qu'ils en furent maîtres, il ne fut pas possible de penser à de nouveaux travaux. Depuis leur expulsion on n'en fit plus; il seraient attestés et par de nouveaux ornements et plus encore par l'abondance des renseignements, dont tous les recueils publics, les historiens et les titres sont remplis. Jusqu'à ce qu'on parvienne à détruire les faits que j'ai rapportés ou à me

prouver que j'en ai omis d'essentiels, il faudra convenir qu'une église sans aucune partie d'architecture romane, mais entièrement avec des proportions telles qu'on les rapporte à la seconde moitié du XIIe. siècle, existait plus de cinquante ans avant le temps marqué par les archéologues anglais les plus distingués.

En avançant contre leurs théories des objections qui me paraissent fondées sur des faits bien prouvés, je suis loin de le faire par esprit de système ou par l'envie de lutter avec des personnes dont je tiens à peu près toutes mes connaissances sur l'architecture du moyen âge. Je me plais à reconnaître que j'ai trouvé généralement leurs observations extrêmement justes; mais il me semble qu'ils n'ont pas assez fait d'attention à des circonstances qui ont dû donner au Continent et surtout à la Normandie une assez grande antériorité, surtout dans ce qui a rapport à l'architecture ecclésiastique. Ne conviennent-ils pas qu'avant la conquête l'Angleterre était sous ce rapport bien inférieure à la Normandie (1)? Que tous les grands et beaux bâtiments faits dans leur pays, depuis la conquête jusqu'au dernier des fils du Conquérant, sont dus aux Normands? M. Milner

(1) V. Guill. monach. Malmsbur, L. 3, de regib. Angl. apd. Savile, p. 57.

n'avoue-t-il pas que Henri-de-Blois a bâti vers la fin du règne de Henri Ier. les plus anciennes ogives qu'il connaisse dans sa patrie ? Mais n'est-il pas naturel de supposer qu'il imitait ce qu'il avait vu à Mortain chez Étienne-de-Blois, son frère, et que tous nos grands bâtisseurs Normands, transportés en Angleterre, n'y construisirent qu'en imitant ce qu'ils avaient vu chez eux, et qu'au lieu de donner à l'ogive une origine anglaise, il eût été plus juste de convenir qu'elle venait de Normandie. Les faits que j'ai cités viennent à l'appui de ces observations ; si je parviens à provoquer de nouvelles recherches en Normandie, je ne doute pas qu'elles ne fournissent bien de nouveaux moyens de confirmer ce que j'ai avancé.

NOTICE

Sur la statue équestre, dite de Guillaume-le-Conquérant, à Caen; par CH.-ÉD. LAMBERT.

Les souvenirs qui se rattachent aux grands noms, le désir de retrouver, dans des monuments contemporains, les traits des personnages qui ont marqué sur la scène du monde, sont des motifs puissants qui engagent à rechercher, d'une manière toute particulière, jusqu'aux plus faibles traces des objets qui pourraient devenir dignes de fixer l'attention du public; mais il n'est pas toujours également facile de parvenir au but que l'on se propose. Ce ne peut être que, lorsqu'on est éclairé du flambeau de la critique, qu'il est permis d'approcher de la vérité. C'est ce motif qui me détermine aujourd'hui, Messieurs, à vous entretenir d'un monument de la ville de Caen, sur lequel les antiquaires paraissent extrêmement partagés.

Il s'agit de pouvoir fixer avec certitude l'é-

poque d'une figure de bas-relief que l'on remarque encore sur le mur extérieur de l'église de *Saint-Étienne le Vieux*.

M. de Bras, en parlant de l'ancienneté de cette église, dit (1) : « Et ce qui faict encor preuve de « son antiquité, c'est qu'à la porte de la ville, « proche de ce temple à l'endroit du cœur d'icelle « par le dehors, sont eslevez en bosse le duc « de Normandie, Guillaume-le-Conquérant, à « cheval, comme s'il faisoit son entrée en ladite « ville, et soubs les pieds de son cheval les re-« présentations d'un jeune homme mort, et d'un « autre homme et femme à genoux, comme s'ils « demandoyent raison de la mort de leur enfant, « qui est une antiquité de grande remarque, dont « je ne puis donner autre certitude de l'histoire, « sinon ce que les personnages en bosse repré-« sentent. »

Voilà la plus ancienne autorité sur laquelle repose l'opinion de ceux qui veulent que cette statue représente Guillaume-le-Conquérant. Malheureusement M. de Bras ne nous a donné aucun renseignement pour appuyer sa description; seulement on peut conclure, par ce qu'il a

(1) Recherches et antiq. de la province de Neustrie, p. 38 et 39.

dit, que c'était une opinion reçue de son temps de regarder cette figure comme représentant Guillaume ; mais où trouver dans la vie du Conquérant un fait qui se rapporte à la sculpture de l'église de Saint-Étienne.

Quoiqu'il en soit, le docteur Ducarel, qui fit un voyage en Normandie dans le siècle dernier, en donna de nouveau une description dans ses *Antiquités Anglo-Normandes*(1). Il se contenta de décrire le monument comme il existait dans le XVIe. siècle, et ajouta que M. de Bras pensait que ce bas-relief représentait l'entrée du duc Guillaume dans la ville de Caen.

Si l'on s'en tenait à la relation de Ducarel, on pourrait croire que le groupe, dont notre statue faisait partie, était aussi bien conservé en 1767 qu'il l'était en l'année 1588 ; cependant la vérité est que ce bas-relief est aujourd'hui fort mutilé, puisque les deux personnages à genoux ont disparu complètement ; la figure principale a perdu sa tête, ses bras, le pied et une partie de la jambe droite ; le cheval est pareillement sans tête, et les jambes ne sont plus indiquées que par des débris ; on ne voit plus que d'une manière fort imparfaite les restes de la figure qui était étendue

(1) Pag. 131 de la traduction française de M. Léchaudé.

sous les pieds du cheval. Cette mutilation remonte à une époque déjà éloignée, puisque des personnes instruites et âgées m'ont assuré qu'il y a plus de soixante ans que les choses sont dans cet état, et il est assez facile de s'en convaincre par la couleur de la pierre dans les parties fracturées.

Depuis cette époque, notre monument a acquis une certaine célébrité; il ne cesse d'exciter la curiosité des archéologues, et surtout des Anglais, qui l'ont plusieurs fois dessiné et décrit.

En 1817, M. Ch. Stothard, dessinateur de la société des antiquaires de Londres, me montra une copie de cette statue qu'il venait de faire; elle devait figurer dans un grand ouvrage monumental dont il s'occupait; mais il ne dissimulait point qu'elle n'était pas contemporaine; il allait même jusqu'à douter qu'elle représentât Guillaume.

M. Cotman, autre dessinateur Anglais, en a donné la figure et l'explication dans son grand ouvrage intitulé: *Architectural antiquities of Normandy*.

Dans une lettre écrite au mois d'août 1818, M. Dawson-Turner a donné un article très-intéressant à ce sujet, où il fait connaître les différentes opinions des personnes qui ont examiné

ce bas-relief. J'ai essayé de transporter dans notre langue la partie de cette lettre qui est relative à la statue dite de *Guillaume-le-Conquérant* (1). Voici comme l'auteur s'exprime à cet égard :

« On peut toujours voir fixée contre le mur « du chœur de cette église une statue équestre (2), « faisant partie du célèbre groupe que l'on sup- « pose représenter Guillaume-le-Conquérant « faisant son entrée triomphale à Caen. Un « cheval sans tête, monté par un cavalier sans « tête, et une figure qui a perdu tout caractère « et toute forme, sous les pieds du cheval, sont « tout ce qui reste actuellement. Mais De Bour- « gueville, qui a connu le groupe lorsqu'il était « entier, dit que là étaient pareillement un « homme et une femme à genoux, comme s'ils « eussent demandé quelque explication sur la « mort de leur enfant, ou plutôt, peut-être, « dans l'action d'implorer sa miséricorde. — J'ai « déjà mentionné ailleurs la ressemblance qui « existe entre ces statues et le bas-relief de Saint- « Georges, dont je vous envoie un dessin. « Un des plus savants antiquaires de ce temps a « trouvé un prototype à la figure supposée du

(1) Letters from Normandy, 2e. vol., p. 174 et 175.

(2) Cotman's architectural antiquities of Normandy, t. 20.

« duc, parmi les sculptures de la colonne Tra-
« jane. Mais son opinion, malgré toute la dé-
« férence qu'on lui doit, est loin d'être une preuve
« décisive que la statue en question ne représente
« pas Guillaume. On rencontre assez fréquemment,
« parmi les ouvrages des artistes du moyen âge,
« des adaptations semblables de modèles antiques,
« *mutato nomine*; et ici c'est au moins une
« possibilité que d'avoir laissé apercevoir qu'ils
« pouvaient suivre quelque dessin dans un por-
« trait d'un duc de Normandie. Quant à la date
« de la sculpture, ou au style de l'ouvrage, je
« n'ose risquer une opinion. Je connais des anti-
« quaires (et des hommes capables d'en juger),
« qui pensent qu'il est roman : j'ai entendu pro-
« noncer sur sa haute antiquité, qu'il est de l'XIe.
« siècle ; d'autres soupçonnent qu'il est Italien,
« du XIIIe. ou du XIVe. siècle ; tandis que M.
« Le Prévost et M. de Gerville soutiennent
« très-courageusement qu'il n'est pas antérieur
« au XVe. De Bourgueville l'appelle avec certitu-
« de *une antiquité de grande remarque*; mais
« nous savons tous que tout objet qui a au-delà
« de cent ans d'ancienneté, est devenu une pièce
« d'antiquité aux yeux de l'observateur sans cri-
« tique ; et tel a été le bon magistrat. »

La salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Georges

de Bocherville à deux lieues de Rouen, construite vers la fin du XIIe. siècle, par Victor, second abbé, à l'époque où l'architecture pointue avait déjà commencé à prendre la place du style circulaire, contient sur l'un de ses chapiteaux un bas-relief, qui, suivant M. Dawson-Turner (1), « est presque une copie de la statue supposée « de Guillaume-le-Conquérant à Caen. » Ce bas-relief, qui est très-mutilé, réprésente un cavalier couvert d'un manteau, foulant aux pieds de son cheval un personnage qui a les deux bras sur sa tête. Une femme couronnée, portant un long manteau, tenant dans sa main droite un oiseau et dans sa gauche une grande fleur de lis, se trouve placée en face du cavalier.

M. Dawson-Turner ajoute encore, dans sa 27e. lettre sur la tapisserie de Bayeux (2), que « ceux qui soutiennent l'antiquité de la statue « équestre du duc Guillaume à Caen, peuvent « trouver la confirmation de leur opinion dans « la forme des selles données aux figures de la « tapisserie, ainsi que dans leurs manteaux et « leurs tresses pendantes. »

J'avouerai que j'ai cherché assez inutilement

(1) 2e. vol., p. 12.
(2) Vol. 2, p. 241.

cette ressemblance qui a frappé le voyageur anglais. Les selles des chevaux de la tapisserie affectent une forme qui m'a paru bien différente de celle de la statue. Dans la tapisserie, les deux extrémités, le pommeau et le derrière sont terminés en rond, et en partant de ces deux points la selle s'élargit vers le bas et devient semblable à une queue d'aronde ; elle est fixée au moyen d'une sangle et d'un poitrail. Sur la statue, au contraire, la selle est droite ; on y remarque même une espèce de housse, et le harnachement du poitrail est couvert d'ornements qu'on ne voit jamais figurer sur la tapisserie, mais qui se retrouvent sur un sceau d'Odon, publié par Ducarel, et dans le bas-relief de Saint-Georges.

En attendant la publication de la notice que prépare dans ce moment M. Jorand, peintre et membre de la société royale des antiquaires de France, qui probablement nous donnera de nouvelles lumières sur notre monument, je crois qu'il est nécessaire d'examiner la construction et le style d'architecture de l'église où il se trouve placé.

Le bâtiment de l'ancienne église de Saint-Étienne-le-Vieux, appartient incontestablement au XIVe. et au XVe. siècle ; la nature des sculptures et des ornements qui y sont répandus ne laisse aucun

doute à cet égard ; la statue paraît du même genre de travail ; la pierre conserve la même teinte que tout l'ensemble de l'édifice ; elle est placée extérieurement sur un pilier d'appui et supportée par une console couverte d'ornements en usage dans le XVe. siècle. Si l'on ajoute à ces considérations que cette église fut presque ruinée lors du siège de Caen, par Henri V, en 1417, et que Henri VI, par ses lettres patentes du 6 avril 1426, accorda cent livres aux paroissiens (1), *pour la réparation de leur église, tombée en ruine et décadence par les grosses bombardes qui avoient tombé sur icelle, et abattu la voûte pendant ledit siège*, il demeurera établi qu'une grande partie est de cette époque.

Il paraît certain que Hugues-Bureau, sieur de Giberville, lieutenant-général du bailli de Caen (2), qui vivait sur la fin du XVe. siècle, contribua beaucoup au rétablissement de la nef, puisque l'on voyait ses armes peintes dans la voûte et dans une des vitres du côté du midi, ainsi que dans un ancien livre de chant appartenant à cette église.

Toutes ces différentes circonstances me paraissent propres à démontrer que l'on ne peut

(1) M. l'abbé de la Rue, essais hist. sur la ville de Caen, t. 1, p. 227.

(2) M. Huet, origines de Caen, p. 186 et 187.

assigner à notre statue une époque plus reculée que celle de la construction du mur où elle est placée. Personne ne peut s'y méprendre ; que l'on examine la portion de l'édifice qui est sur la rue, et l'on se convaincra qu'elle a été faite avec et dans le même temps.

Telles sont les réflexions que j'ai cru devoir soumettre à la Société sur un monument qui intéresse particulièrement la ville de Caen, et qu'il serait glorieux de pouvoir présenter comme contemporain de celui dont il porte le nom ; mais c'est en vain que les antiquaires cherchent depuis long-temps l'image du conquérant de l'Angleterre dans les constructions de son siècle. Il semble que l'art de la sculpture ne put alors permettre de faire un si grand effort ; en effet, si nous considérons l'affreuse barbarie qui règne dans le petit nombre de figures qui nous restent du XIe. siècle, nous serons forcés de convenir qu'il aurait été presque impossible de surmonter cette difficulté.

MEMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES.

CAEN,

IMPRIMERIE DE CHALOPIN FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE LA NORMANDIE.

1824. DEUXIÈME PARTIE



A CAEN,

Chez MANCEL, libraire-éditeur.

A PARIS,

Chez PONTHIEU et DELAUNAY, palais royal;

et chez les principaux libraires de Normandie.

MDCCCXXV.

MÉMOIRE

Sur les Anciens Châteaux du département de la Manche, adressé à M. le comte d'Estourmel, préfet de ce département; par M. DE GERVILLE.

(Novembre 1824).

INTRODUCTION.

Les monastères, dont j'ai donné le détail à votre prédécesseur, étaient tous habités au commencement de la révolution; ils faisaient alors l'ornement de la province. Quoique la plupart soient en ruine, il en reste pourtant assez d'entiers pour donner une idée de ce qu'ils furent dans des temps plus heureux.

Je vais aujourd'hui vous parler de ces anciens châteaux forts dont la décadence était alors très-

avancée, de plusieurs même dont l'observateur le plus exercé peut à peine retrouver la trace, et dont les vieillards ignorent autant l'existence que nos descendants l'ignoreront dans quelques siècles.

L'histoire de ces châteaux forme une partie si considérable, si essentielle de celle de notre pays; elle se rattache à des époques si importantes, que j'ai cru devoir redoubler de zèle et multiplier mes recherches pour en faire connaître le nombre, pour en faire apprécier l'intérêt, pour fournir des matériaux et des indications sur lesquelles puissent compter ceux qui seront chargés d'exploiter le travail des Antiquaires de province.

Personne avant moi n'a tenté cette recherche; pour la faire avec plus de fruit, il m'a fallu parcourir pied à pied, pour ainsi dire, tout le département; examiner minutieusement les listes de ceux qui suivirent en Angleterre Guillaume-le-Conquérant; de ceux qui accompagnèrent son fils Robert à la croisade; de ceux qui étaient à des expéditions du même genre avec Richard-Cœur-de-lion, avec St.-Louis; de ceux qui, avant la conquête d'Angleterre, avaient aidé à chasser les Sarrasins du royaume de Naples, et s'y étaient établis.

Il m'a fallu étudier l'histoire de la guerre qu'excitèrent en Normandie ces puissants châtelains du

Bessin et du Cotentin, qui refusèrent de reconnaître pour souverain ce Guillaume-le-Bâtard, qui devint bientôt le prince le plus puissant de l'Europe. J'ai dû suivre ce duc vainqueur de ses barons, les réunissant, les conduisant à l'entreprise la plus brillante et la plus périlleuse, leur partageant sa conquête avec une profusion sans exemple; j'ai dû m'attacher à reconnaître en même temps leurs établissements d'Angleterre et de Normandie; les partisans de chacun des fils du Conquérant; ceux d'Étienne-de-Blois, ceux de Geoffroy-Plantagenet, qui se disputèrent avec tant d'acharnement la succession de Henri Ier.; ceux qui prirent le parti de Henri II, contre ses enfants, contre la France; ceux qui figurèrent sous le règne aventureux de Richard; ceux qui restèrent attachés à Jean-Sans-terre; ceux qui l'abandonnèrent pour Philippe-Auguste; ceux dont les châteaux furent confisqués par ce roi, après qu'il eut réuni la Normandie à la France; ceux qui, durant la minorité de St.-Louis, tentèrent de reprendre leurs anciennes possessions.

J'ai dû donner une attention toute particulière à la première moitié du XIIIe. siècle, époque si féconde en confiscations, en démolitions de châteaux.

Dans les deux siècles suivants, la Normandie

éprouva à son tour la domination de l'Angleterre. La cession du Cotentin au roi de Navarre rendit de nouveau nos ancêtres divisés d'intérêts avec la France ; la révolte de Geoffroy-d'Harcourt attira dans notre département l'armée formidable d'Édouard III ; il le traversa en vainqueur : la défaite de Crécy et celle de Poitiers donnèrent aux Anglais une supériorité que la mort de Geoffroy-d'Harcourt ne put balancer ; leurs troupes occupaient le plus fort de ses châteaux, celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; la garnison de cette forteresse parcourait impunément presque toute la Normandie. Maîtres des châteaux que les Anglais ne possédaient pas, les Navarrois n'en jouissaient pas tranquillement. Les alternatives de leur fortune appellent toute l'attention de celui qui veut étudier l'histoire de la construction et de la décadence des châteaux.

Le commencement du XVe. siècle fait voir les Anglais maîtres de la Normandie. Ils ne l'occupent pas tranquillement : les anciens propriétaires des châteaux restent inviolablement attachés à la France ; ni la crainte d'un ennemi victorieux, ni les promesses faites à ceux qui voudraient se soumettre n'ébranlent la fidélité de ces cœurs français. Quatre siècles de mépris ont fait justice du très-petit nombre de ceux qui restèrent attachés *à*

leur sol natal ; depuis ce temps, pas un de leurs descendants n'a cherché à justifier cet établissement.

On peut bien croire que cette époque ne fut pas sans constructions, sans destructions de châteaux ; les plus belles ruines de ce genre que nous ayons remontent au XVe. siècle. Durant les trente deux ans de la domination anglaise, l'histoire rapporte plus de sièges de ces forteresses du Contentin que dans les autres siècles réunis.

Le temps qui s'écoula entre le règne de Charles VII et celui de Louis XIII offre, dans l'architecture de nos châteaux, le même luxe que j'ai eu occasion de signaler dans celle de nos églises. Ce luxe qui en rend les ruines si belles et si pittoresques n'a peut-être procuré que cet avantage. Devant l'artillerie qui s'introduisit alors partout, ce ne fut plus qu'un vain épouvantail, plus fait pour la montre et pour les temps de paix qui se passèrent depuis le règne de Louis XI jusqu'à la fin de celui de Henri II, que pour le temps des guerres de religion qui désolèrent la France, durant la dernière moitié du XVIe. siècle.

Après vous avoir signalé les principales époques de l'histoire de nos anciens châteaux, vous avez droit d'attendre que je vous indique les sources

où j'ai puisé les moyens de vous en parler. Ce n'est pas sans une extrême défiance que j'aborde ce chapitre. Loin de la capitale, loin des grands dépôts publics de renseignements, dans un département qui n'a point encore d'archives, je suis forcé d'avouer l'insuffisance de mes recherches, tirées de quelques cartulaires, de quelques manuscrits recueillis au hazard, de quelques collections d'historiens, telles que peut les procurer une fortune bornée, de quelques traditions locales peu sûres. Tout cela, vous le voyez, n'offre pas de grandes ressources, et je laisserai beaucoup à faire pour ceux qui rechercheront après moi; mais avec un travail opiniâtre, avec une détermination bien prononcée de voir tout par moi-même, j'aurai peut-être applani bien des difficultés ; j'aurai montré la voie, et, en laissant des lacunes, j'aurai laissé des moyens de les remplir.

Voici à peu près le précis de ce que j'ai consulté, et l'état *de mes voies et moyens*. Cet état est d'autant plus indispensable que, sans lui, vous ne pouvez ni apprécier mes efforts, ni m'indiquer les moyens de rendre mon travail moins imparfait que je ne vous le présente aujourd'hui.

Quelques châteaux remontent au partage de la Normandie, après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, lorsque le duc Rol la divisa entre ses

capitaines. « Terram fidelibus suis funiculo di-« visit (1) : » J'ai eu quelquefois occasion de consulter leurs archives : je les citerai.

Au commencement de l'XIe. siècle, l'acte de mariage du duc Richard III, avec Adèle, fille du roi Robert, donne l'indication de quelques châteaux et de plusieurs cours du Cotentin.

La démolition du château du Plessis, entre Coutances et Quérantan est indiquée dans une ancienne chronique de Normandie.

La fameuse expédition d'Angleterre a ses historiens, ses catalogues, et particulièrement celui que le duc Guillaume fit déposer à l'abbaye de la Bataille. Le poëte Wace, qui vivait sous le fils du Conquérant, Brompton, Duchesne, Hollingshed, nos chroniques et nos histoires de Normandie, ont donné des listes de ce genre : j'aurai souvent occasion de les citer.

Les fondateurs, les bienfaiteurs des monastères furent presque tous les principaux possesseurs des châteaux sous les ducs de Normandie rois d'Angleterre. Les cartulaires des abbayes donnent des détails précieux sur leurs familles et leurs possessions ; malheureusement plusieurs de ces cartulaires ont échappé à toutes mes recherches.

(1) Dudo apd. Duchesne, Norm. scrip., p. 85.

Je n'ai pu prendre communication que de ceux de Cherbourg, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Montebourg, de Hambie, du Mont-Saint-Michel et de Savigny.

Il existe deux autres registres du même genre dans le département : ce sont le *livre vert* du diocèse d'Avranches, et le *livre noir* de l'évêché de Coutances. J'ai vu le premier à la bibliothèque de la ville d'Avranches, mais je n'ai pu l'étudier ; j'en parle seulement pour le signaler à ceux qui ont un accès journalier à cette bibliothèque ; l'autre a été à ma disposition assez long-temps pour que j'aie pu en copier les parties les plus intéressantes et les moins connues ; ce sont, d'abord un état détaillé des bénéfices et des cures du diocèse sous le règne de St.-Louis, dressé vers 1250, par ordre de Jean d'Essey, évêque de Coutances, et puis (ce qui est bien plus important pour l'histoire de nos anciens châteaux) un état des fiefs de toute la Normandie, du service que chacun devait au roi, et de ceux qui les possédaient quelques années après que ce roi l'eut de nouveau réunie à la couronne. Ce registre, intitulé: *Liber feodorum Domini regis Philippi*, est d'autant plus précieux, qu'environ trente ans auparavant Henri II, roi d'Angleterre, avait fait dresser un état du même genre connu sous le nom

de livre rouge de l'échiquier; j'en possède un extrait suffisant pour donner, avec le registre précédent, un aperçu des propriétaires de nos anciens châteaux à la fin du XIIe. siècle et au commencement du suivant, sous le règne de nos derniers ducs et sous celui de Philippe-Auguste.

Matthieu Paris, historien copieux et impartial, m'a fourni beaucoup de détails contemporains sur le règne de St.-Louis, et sur les lois qui furent faites en Angleterre et en France, pour forcer les barons Anglo-Normands à opter entre les possessions qu'ils conservaient depuis long-temps en Normandie et en Angleterre.

Les ducs de Normandie qui ont été rois d'Angleterre, ceux même qui furent antérieurs à la conquête ont eu aussi leurs historiens contemporains. Leurs chroniques et leurs histoires ont été réunies en plusieurs collections, dont quelques-unes ont été mises à ma disposition; parmi celles-ci, je citerai la collection des anciens historiens de Normandie, par Duchesne; celle des historiens des croisades, par Bongars; celle de Henri Saville, et les *Decem scriptores Angliæ de Turpden*. C'est dans ce dernier recueil que j'ai trouvé la liste des seigneurs qui vinrent en Angleterre avec le Conquérant. Le prologue en vers français que l'historien Brompton nous a

laissé, m'a paru curieux : il m'a prouvé que l'on faisait alors peu d'usage des noms de famille.

Leurs surnoms ici vous denny (1),
Com je les troverz en escritz,
Car des *vrays noms force n'y a*
Et illis sunt chaungez sà et là.

Je regrette de ne pouvoir transcrire ici ce prologue intéressant ; mais de pareilles citations passent les bornes d'une introduction.

Au commencement du XIVe. siècle, les chroniques semblent manquer à la Normandie. Celles dont j'ai pu tirer parti appartiennent à la collection de Turpden ou à celle de Camden.

Je me suis procuré par hazard une pièce peu connué et fort précieuse, pour faire connaître l'état des fiefs de la vicomté de Coutances en 1327 ; le service que chacun d'eux devait alors, soit à l'armée, soit pour la garde de quelques châteaux du pays, et notamment celui de Gavray, qui pendant plus de cinquante ans fut une des meilleures forteresses du roi de Navarre. Cet état fut fait par ordre de Godefroy-le-Blond, grand bailli du Cotentin. Je le citerai souvent ; il m'a été fort utile.

(1) Donne.

A l'époque où il fut rédigé, Froissart commençait sa chronique, le plus beau morceau d'histoire du moyen âge que nous ayons en France; je ne connais aucun auteur qui attache autant ses lecteurs, qui les rende plus présents à tout ce qu'il raconte; il remplit à lui seul à peu près tout le reste du XIVe. siècle. Je n'ai pas besoin de vous dire combien il m'a été utile.

Le siècle suivant est rempli d'historiens dont l'énumération vous semblerait trop longue : dans la première moitié de ce siècle, les Anglais furent pendant plus de trente ans maîtres de la Normandie. Cette époque désastreuse est celle qui fournit les plus grands, les plus nombreux détails sur l'histoire de nos anciens châteaux. La collection de Rymer ajoute encore des renseignements circonstanciés et authentiques à ceux qu'on trouve dans les historiens de cette époque.

Après la reprise de Cherbourg, en 1450, les documents se multiplient; les titres de famille, les aveux ou dénombrements déposés à la chambre des comptes; les ordonnances de Charles VII, pour remettre en possession les anciens propriétaires ou leurs familles; les concessions des châtellenies vacantes ou confisquées; les recherches de noblesse ordonnées par Louis XI ou Henri IV; le luxe des travaux faits durant près de cent

ans de tranquillité ; l'histoire des guerres de religion en basse Normandie ; celle du maréchal de Matignon, qui conserva, qui prit, qui démolit beaucoup de châteaux dans notre département ; la tradition encore subsistante des constructions du règne de Henri IV, tout à contribué à faciliter cette partie de mon travail ; il ne me reste plus qu'à vous parler des recherches que j'ai cru devoir faire en Angleterre, sur les anciens possesseurs de nos forteresses du moyen âge.

La position extrêmement rapprochée des côtes de la Normandie et de la Grande-Bretagne et la facilité des communications entre ces deux pays ont dû dans tous les temps occasionner une grande conformité de mœurs et d'usages, des alliances, un commerce fréquent. Les deux rives de la Manche habitées par des nations d'une origine commune, subjuguées à la même époque par les Romains, occupées par leurs garnisons, ravagées par les Saxons, par les pirates du Nord, qui firent tant de mal à l'Angleterre et à la Normandie, et qui finirent par se fixer à peu près simultanément dans les deux pays, tout a contribué à établir entre nos ancêtres et ceux des Anglais une grande conformité ; mais ce qui l'établit d'une manière intime et toute particulière, ce fut cette expédition qui versa pour ainsi dire toute la

Normandie sur l'Angleterre, et qui en moins d'un demi-siècle peupla tout ce royaume de seigneurs, de religieux, de châteaux et de constructions normandes de toutes les espèces. Cette ardeur de bâtir qui animait alors les Normands est attestée par tous les historiens contemporains (1); elle surpassa tout ce qu'on avait vu dans ce genre: c'est surtout par les historiens anglais qu'elle est indiquée.

Les Anglais ont étudié plus à fond que nous l'histoire des familles normandes qui se fixèrent dans leur pays sous les règnes de Guillaume-le-Conquérant et de ses enfants. Plusieurs causes ont contribué à cet avantage : la première fut le besoin que sentit le Conquérant de connaître exactement les détails de sa conquête; de là ce registre qui n'a point d'exemple chez les autres peuples, ce *domesday book* où l'on retrouve les noms des seigneurs, l'état de toutes les paroisses, l'indication de ceux qui les avaient possédées sous le règne d'Édouard-le-Confesseur, celle des nouveaux propriétaires; ceux-ci étaient presque tous normands, ils avaient conservé leurs anciennes possessions de Normandie, ils

(1) Guill. Gemet de Ducib. Normann., apd. Duchesne, Norm. scrip., p. 278; Orderic Vital, ib., p. 460; Guill. Malmsbury, apd. Savile, Angl. script., p. 57.

avaient construit des châteaux pour illustrer leur berceau, l'endroit surtout dont ils portaient le nom; de là nous avons une grande facilité à retrouver les châteaux de cette époque. Toutes les fois que le seigneur d'une paroisse se trouve sur la liste de la conquête, toutes les fois qu'il n'y a qu'une paroisse de ce nom, j'y ai cherché l'emplacement d'un château, et je ne l'ai jamais cherché en vain; mais comme la division des familles et de nouvelles acquisitions changèrent souvent ces *surnoms*, on serait plus d'une fois égaré dans ces sortes de recherches, si l'introduction des armoiries ne fournissait un moyen de reconaître le même tronc dans ses différentes branches.

La destruction des monastères, sous le règne de Henri VIII, ne fut pas comme chez nous, au moment de la révolution, accompagnée de la destruction de leurs archives. Leland, qui les avait visitées par ordre du gouvernement, a laissé sur ces archives des renseignements curieux; depuis ce temps, une succession de savants s'occupa avec le plus grand soin de recueillir les titres des familles châtelaines et d'en faire le dépôt : parmi ces savants, il suffit de citer Camden, Bodley, Dugdale et Hearne. Deux d'entre eux, Camden et Dugdale, s'occupèrent particulièrement des an-

ciennes familles de la Grande-Bretagne ; ce fut surtout dans l'ancienne collection des archives monastiques qu'ils puisèrent les matériaux de la description de l'Angleterre, du *Monasticum Anglicanum* et du Baronage, livre unique à cette époque et fondement de tous ces pairages anglais, et de nos principaux travaux généalogiques. Tous ces ouvrages m'ont été de la plus grande utilité, et je les citerai souvent.

Il existe en outre en Angleterre plusieurs histoires de comtés, dans lesquelles j'ai trouvé sur les anciennes familles normandes les recherches les plus copieuses et les plus approfondies ; on y a réuni des documents tirés des dépôts de la tour de Londres, du musée Britannique, de la bibliothèque Bodleyenne ; des extraits fidèles du *domesday book*, etc., etc.

Parmi ces histoires, je puis indiquer particulièrement celle du comté de Warwick, par Dugdale, et celle du Dorsetshire, par Hutchins. Il s'en publie une aujourd'hui qui devra être pour nous du plus grand intérêt, c'est celle du comté d'York, par Whitaker. Que ne doit-on pas attendre d'un écrivain aussi distingué, aussi impartial, aussi laborieux, quand on lit ce qu'il a déjà écrit sur ce comté, quand on songe que, parmi diverses collections de renseignements sur

cette province, les recherches de Dodsworth seul forment cent soixante-deux volumes in-folio, déposés à la bibliothèque Bodleyenne, et que cet infatigable collecteur était, avec Dugdale, auteur du *Monasticum Anglicanum*.

Depuis quelques années, il a paru à Londres, sous le titre de *Beauties of England*, une description très-belle et très-détaillée de l'Angleterre et du pays de Galles. La lecture de cet ouvrage très-étendu et très-soigné m'a été de la plus grande utilité ; j'y ai trouvé des détails curieux et tout-à-fait nouveaux pour moi sur les familles Anglo-Normandes, sur leurs châteaux et sur l'architecture du moyen âge. Les principaux collaborateurs de ce bel ouvrage sont Messieurs Britton et Brailey.

Sous le nom de ce dernier, il paraît, depuis le commencement de 1823, sur les anciens châteaux d'Angleterre, un ouvrage avec de fort belles gravures, dont je connais beaucoup de livraisons ; on doit regretter que ce bel ouvrage ne soit pas précédé d'un travail sur l'architecture militaire du moyen âge ; un pareil travail a été ébauché par le capitaine Grose, dans un ouvrage sur les antiquités de la Grande-Bretagne, qui parut il y a cinquante ans ; il y donnait même un assez beau plan d'ancien château avec ses détails. J'ai

regretté que, dans un livre consacré entièrement aux anciens châteaux de son pays, M. Brailey n'ait pas suivi son exemple.

J'avais intention de vous parler de l'architecture particulière à chaque siècle pour les châteaux, comme je l'ai fait pour les églises; mais, outre que cette introduction est déjà fort longue, je dois convenir que je ne pourrais pas, comme pour l'architecture ecclésiastique, citer des modèles particuliers à chaque siècle. Les changements perpétuels, dans l'attaque et la défense des places, en ont fait varier à l'infini la construction. Presque tous nos anciens châteaux sont un amas confus et souvent inextricable de ce que la position, le besoin, le caprice, l'indépendance et mille autres raisons ont fait entasser sans ordre et sans règle.

J'ai cru devoir indiquer tous les édifices de ce genre *qui ont dû exister* chez nous dans le moyen âge, et dont souvent il reste à peine des traces; il m'a semblé que je ne devais pas les omettre, surtout quand ils se rattachent à des souvenirs historiques. Peut-être ai-je poussé trop loin mon catalogue, en indiquant même *ce qui a dû exister*; mais je prie d'observer que je ne donne ici que des *recherches*, que je ne tiens nullement à faire passer pour des *réalités* ce que je regarde seulement comme des *probabilités*, et que mon principal

but est d'ouvrir la carrière à ceux qui sont sur les lieux.

J'avais cru d'abord pouvoir suivre dans mon indication l'ordre chronologique ; mais je n'ai pas tardé à reconnaître que ce plan était impraticable ; sur plus de cent châteaux, nous n'en avons peut-être pas un qui n'appartienne à plusieurs époques. J'ai donc cru devoir suivre la même marche que pour les églises : mes indications seront par arrondissement ; je commence par celui de Cherbourg, beaucoup moins riche que les autres : il sera plus facile à placer avec cette longue introduction.

Je ne puis la terminer sans reconnaître ce que je dois, pour les recherches qu'il m'a fallu faire, à l'obligeance de M. le Baron de Vanssay, votre prédécesseur. Sa recommandation m'a été infiniment utile dans les arrondissements d'Avranches et de Mortain. C'est à ses soins que j'ai dû l'accès le plus facile au dépôt des archives d'Avranches, et les précieuses communications de Messieurs de Saint-Victor et Guiton-de-la-Villeberge.

Je ne suis pas moins redevable à l'assistance généreuse de beaucoup d'Anglais. Je n'oublierai jamais les preuves que j'ai reçues de leur bienveillance, ni l'infatigable bienfaisance de cette nation hospitalière qui, durant les temps désas-

treux de notre révolution, a accueilli comme des frères non-seulement les Normands, dont les ancêtres furent les mêmes que les leurs, mais tous les Français malheureux.

Parmi ceux de cette nation qui m'ont le plus assisté dans mes recherches, je dois distinguer d'une manière toute particulière M. S. W. Warne de Weymouth ; c'est à son extrême obligeance que je dois la communication des ouvrages anglais les plus précieux dont j'aie fait usage. Je crois heureux que vous sachiez combien je lui dois de reconnaissance.

ANCIENS CHATEAUX

DE

L'ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG;

Par M. DE GERVILLE.

Ce petit arrondissement, que j'ai signalé à un de vos prédécesseurs comme riche en médailles romaines, comme le plus riche du département en monuments druïdiques, a peu d'anciens châteaux. Sa position à l'extrémité de la presqu'île et la grande proportion de bois ou de terres incultes qu'il contient ne l'ont pas rendu propre à être habité par un grand nombre de ces puissants barons qui bâtirent les châteaux du moyen âge; celui du chef-lieu, le seul qui ait eu une grande importance, eut peut-être une origine romaine. Sous les ducs de Normandie, il devint une résidence ducale; sous ceux qui furent rois d'Angle-

terre, il acquit comme château royal son plus haut degré d'importance ; au retour de la Normandie sous la domination française, il redevint une place forte. La cession du Cotentin au roi de Navarre, qui le mit entre les mains des Anglais, lui donna une importance historique jusqu'au milieu du XVe. siècle ; il la perdit insensiblement jusqu'à la fin du XVIIe., époque de sa démolition. Je vais vous donner quelques détails sur ces différentes vicissitudes.

CHERBOURG. Des conjectures qui ne sont pas dénuées de probabilité donnent au château de Cherbourg une origine romaine. En le faisant démolir, vers 1688, M. de Vauban crut y reconnaître des restes de maçonnerie romaine (1). L'opinion d'un pareil homme est d'un grand poids; et, ce qui semble la confirmer, c'est que Cherbourg est bâti sur l'emplacement d'une station romaine. Je crois l'avoir démontré dans un mémoire particulier (2).

Orderic Vital et Guillaume de Jumiège (3)

(1) Extrait d'un mémoire du Maréchal de Vauban, au dépôt du génie militaire, à Cherbourg.

(2) Mém. de la société des Antiquaires de France, tom. 4 p. 274 et 275.

(3) Orderic Vit. apd. Normann. script. collect., p. 619; Will. Gemet. monach. ibid p. 237 et 42.

parlent du séjour d'Aigrold, roi de Danemarck, à Cherbourg, vers 945. Ce séjour donne encore un nouveau degré de probabilité à l'opinion qu'il y avait alors un château.

Un acte de l'an 1026 parle clairement de ce château; il y est nommément désigné dans la liste des donations que fit alors le duc Richard III à la princesse Adèle, fille du roi Robert, en l'épousant. Dans cet acte, il nomme le château de Cherbourg, *castellum Carusburc* (1).

Le duc Guillaume (le Conquérant) fonda un hôpital à Cherbourg (2); il fit bâtir l'église du château sous l'invocation de la Ste.-Vierge, et y établit des chanoines réguliers (3), en conséquence d'un vœu qu'il avait fait à Cherbourg même, durant une très-grave maladie, plusieurs années avant de conquérir l'Angleterre.

Le château de Cherbourg est cité parmi ceux du Cotentin dont Henri, avant d'être roi, fit réparer ou augmenter les fortifications (4).

En 1112, le même prince y fit enfermer le comte de Bellesme, un de ses plus grands ennemis,

(1) Apud Acherii spicileg. tome 7, in-4°., page 203; tome 3, édition in-folio.

(2) Wace, Roman de Rou.

(3) Gall. Christ. tome XI, col. 940 et ibid, inter instrument. dioc. Constant, col. 229.

(4) Orderic Vital apd. Normann. Scrip., p. 689.

avant de le faire transférer au château de Warcham (1).

Après la mort de Henri Ier., Geoffroy, comte d'Anjou et le comte Étienne-de-Blois se disputèrent avec archarnement sa succession. Cherbourg, long-temps au pouvoir du comte de Blois, fut pris en 1142 par son concurrent. On trouve, dans l'historien de Geoffroy, des détails curieux sur le château de Cherbourg et sur sa force à cette époque (2).

Le parti du comte de Blois prévalut encore long-temps en Angleterre. Mathilde, femme du comte d'Anjou et mère du roi Henri II, résida fréquemment au château de Cherbourg durant ce temps, quand elle ne fut pas occupée en Angleterre à faire la guerre à Étienne-de-Blois (3).

Le règne de Henri II fut pour le château de Cherbourg un temps de paix et de splendeur. Ce prince y séjourna fréquemment; il y passa souvent les grandes solemnités de l'année avec la reine Éléonore, et une cour nombreuse et brillante: tous les historiens contemporains en font foi. Je

(1) Hutchins Dorset. Florent. Wigorn. Orderic Vital.

(2) Joann. Maj. Monast. Monach. Hist. Gaufrid. Andeg. Comit., p 113 et seqq., éd. de Bochel.

(3) V. les Gesta Stephani. Reg. apd. Duchesne passim, et les historiens contemp. dans les collect. anglaises.

vais citer quelques exemples de ce séjour.

La fondation et surtout la construction de l'abbaye de Cherbourg appartiennent autant à Henri II qu'à l'impératrice Mathilde, sa mère. Le soin des travaux de ce monastère y attira très-souvent ce prince; si j'entreprenais de vous indiquer minutieusement toutes les époques de son arrivée ou de son séjour à Cherbourg; si je voulais surtout vous citer les historiens modernes, qui donnent rarement leurs garants, cet article serait hors de proportion avec ceux des autres châteaux; forcé d'abréger, je me restreindrai aux solemnités que Henri passa dans celui de Cherbourg. On sait quelle importance les ducs de Normandie, rois d'Angleterre, attachaient à ces grands jours de fête. On sait qu'ils les passaient dans les principaux châteaux de leurs domaines avec toute la splendeur possible (1). Les auteurs contemporains nous ont laissé les noms de plusieurs de ces châteaux, soit en Normandie, soit en Angleterre. J'ai remarqué, parmi ceux de Normandie,

(1) Convivia in præcipuis festivitatibus sumptuosa et magnifica inibat...... omnes eò cujuscumque professionis magnates regium edictum accersebat...... nec ullo tempore comior aut indulgentior erat. Malmsbury de Will. I. apd. Savile, p. 63, recto. Cet usage aboli par Guillaume-le-Roux et Henri Ier., fut rétabli par Henri II. V. Rob. de Monte passim.

les noms de Bayeux, Caen, Falaise, Bures et Cherbourg.

Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, contemporain de Henri II, qui le traitait avec beaucoup de distinction, nous apprend que ce prince passa les fêtes de Noël à Cherbourg, en 1158, avec la reine Éléonore, qui venait d'arriver d'Angleterre en Normandie, *quæ paulò ante transfretaverat in Normanniam* (1). Le même auteur rapporte qu'il y tint encore la solemnité de Noël, en 1160, après avoir pendant quelque temps attendu à Barfleur un vent favorable pour passer en Angleterre (2).

On pourrait élever quelques doutes sur les années précises de ces deux séjours au château de Cherbourg, qui sont un peu avancés ou reculés par les différents auteurs qui les rapportent. Il serait facile d'éclaircir ces petits embarras de chronologie; mais les faits sont constants, et ce n'est pas ici le lieu de discuter des dates.

Parmi plusieurs autres séjours du même roi à Cherbourg, je ne citerai plus que celui de 1181; ce fut l'année de la dédicace de l'église. Henri avait eu trop de part à sa construction pour négliger une aussi grande fête. On consacrait rare-

(1) Chronic. Normann. apud Normann. Script. Antiq. Coll., p. 995.

(2) Idem, *ibid*, p. 999.

ment les églises des abbayes en Normandie sans que le duc se trouvât à la cérémonie. Cette fois Henri avait un motif tout particulier pour ne pas y manquer. Fondée par sa mère, l'église de l'abbaye avait été en grande partie construite et achevée aux frais de Henri. L'histoire nous apprend en outre qu'il s'embarqua à Cherbourg, la même année, pour passer en Angleterre (1). Voilà un des premiers exemples que je trouve d'un pareil embarquement : c'était presque toujours à Barfleur que les rois d'Angleterre s'embarquaient alors pour passer dans leur royaume, et même cette fois Henri y était venu comme à l'ordinaire, lorsqu'il fut rappelé à Gisors par des affaires pressantes (2).

Le château de Cherbourg ne paraît pas avoir été habité par Richard-Cœur-de-lion ; il vint deux fois particulièrement dans le Cotentin, et ce fut à Barfleur qu'il descendit. Un historien seul lui fait passer la nuit dans un château du Cotentin, en 1194, *et Buris nocte quievit* (3).

Les contemporains ne parlent pas non plus d'un

(1) Roger de Houeden apd. Savile, Collect. Angl. Scriptorum, p. 350.

(2) V. plus bas mon article de Barfleur.

(3) Matth. Paris, ad ann. 1194.

séjour du roi Jean-Sans-terre à Cherbourg. Repno rapporte des actes qu'il signa à Carentan (1). On voit qu'il signa aussi à Barfleur, le 10 février 1199 (1200), une chartre en faveur de l'abbaye de Cherbourg, pour lui confirmer le patronage des églises de Gatteville et de Barfleur (2). Mais je n'ai rien trouvé qui me prouve que ce roi ait résidé à Cherbourg.

Le château de Cherbourg fut une des places fortes de Normandie, qui repassèrent tranquillement, *sponte suâ*, sous la domination de Philippe-Auguste, au commencement du XIII[e]. siècle. Est-ce à cette soumission volontaire qu'il faut attribuer la prédilection de ce roi en faveur du port et du commerce de cette ville. Je ne rapporterai pas les priviléges et les avantages dont elle fut l'objet; ceci serait étranger au château, dont l'article a plutôt besoin de réduction que d'être alongé.

Pendant près d'un siècle, il n'en est plus parlé. Walsingham rapporte que, vers 1295, la *flotte d'Yarmouth* (3) fit une descente à Cherbourg,

(1) Rymer, édit. de la Haye, tom. 1, p. 36.

(2) Cette chartre est citée par l'abbé de Billy, hist. mss. du Cotentin, article Barfleur.

(3) Walsingham in Edwardo 1, apd. Camden, Scrip. Anglo-Norm., p. 64. Tous les historiens de Cherbourg sont embarrassés

et que les Anglais pillèrent l'abbaye et la ville; le château échappa aux ravages d'une troupe qui n'avait ni le temps ni les moyens de l'assiéger.

Cependant le gouvernement, convaincu que, si les fortifications du château de Cherbourg avaient pu le garantir cette fois d'un coup de main, elles ne résisteraient pas à une attaque sérieuse, y fit faire des réparations et ajouter beaucoup d'ouvrages, qui, en 1346, arrêtèrent une armée considérable (1). On voit, par le récit d'un contemporain, que la ville ne put résister aux Anglais, mais que le château était trop fort pour qu'ils osassent l'attaquer; «et vindrent les Anglais en une « bonne grosse et riche ville qui s'appellait Chiere-« bourg, mais *dans le Chastel ne purent y* « *entrer* pour le grant nombre de gens d'armes; « sy passèrent outre. » (Froissart).

Par la cession définitive du Cotentin, faite, en 1355, à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre (2),

de traduire *Nauta geamuthensis.* On voit par Spelman archéolog. que Geamutha est l'ancien nom latin de Yarmouth; et, dans l'Histoire Navale d'Angleterre, par Ledyard, tom. 1, p. 71, qu'une partie de l'armée navale d'Angleterre prenait le nom de division d'Yarmouth. Cette division vint avant la bataille de l'Ecluse renforcer la flotte d'Édouard, et Walsingham, apud Camden, p. 148, appelle encore Yarmouth *Gernemutha.*

(1) Hist. de Madame Retau, pag. 52.

(2) Traité de Valognes, apd. Martenne, miscellan. epistolar., page 132.

Cherbourg devint la principale forteresse de la domination de ce prince, qui fit tant de mal à la France. Son alliance avec l'Angleterre lui apprit bientôt à connaître toute l'importance de cette place; durant le reste du XIVe. siècle, ce fut là que débarquèrent presque toujours les troupes Anglaises et Navarroises qui ravageoient la Normandie, quand elles étaient les plus fortes, et qui s'y retiraient en sûreté, dès qu'elles ne pouvaient plus tenir la campagne.

Peu après la cession du Cotentin, le roi de Navarre trouvant que les fortifications faites au château de Cherbourg, soixante ans auparavant, ne répondaient plus à l'importance de la place, y en fit faire de nouvelles bien plus considérables. Elles ont subsisté avec peu de changements jusqu'à la fin du XVIIe. siècle, que Louis XIV les fit démolir, parce qu'elles n'étaient plus tenables. Mais, avant cette époque, ce château soutint trois sièges mémorables, l'un en 1378, l'autre en 1418, le troisième en 1450.

Ce fut le fameux du Guesclin qui assiégea cette place en 1378. Il venait de réduire toutes les autres forteresses du Cotentin. Elle fit à ses troupes victorieuses une résistance telle qu'après un siège long et meurtrier, il fut forcé de se retirer. Voici comment Froissart raconte la levée du

siège de Cherbourg, « à grant mise démourèrent « les Français devant Chierebourg, jusque bien « avant dans l'yver et à petit de conquert. S'y « advisirent que ils gastaient leur temps et que « Chierebourg était imprenable et que tout ra- « fraichissement, tant de gents d'armes comme « de vivres, leur pouvait venir par mer : parquoy « les Français se deslogèrent et misrent bonne « garnison à l'encontre de Chierebourg, chest « à savoir : à Montbourg, aux ponts d'Oue, à « Carentan, à Saint-Lô et à Saint-Sauveur-le- « Viconte. Puys donna le Connestable congié à « tous ceulx de sa route, et se retrahit chacun en « son lieu, et fut en l'an MCCCLXXVIII. »

Froissart raconte peu après les promesses de la garnison de Cherbourg, sous les ordres de Jean Harleston, et la défaite de Guillaume des Bordes, qui commandait les troupes françaises du Cotentin ; ce récit très-intéressant alongerait trop ma lettre. Je l'omets à regret, pour me borner à ce qui regarde plus particulièrement la château de Cherbourg.

Le roi de Navarre l'avait cédé aux Anglais pour une somme d'argent et pour un temps qui finissait en 1393 (1). Au mois d'octobre de cette

(1) V. Rymer... Villaret, Hist. de France, tom. 9, p. 151.

année, Jean Golafre, qui en était gouverneur pour le roi d'Angleterre, en fit la remise au fils de Charles-le-Mauvais, qui rendit le prix de l'engagement avec celui de l'artillerie et des provisions. Les commissaires navarrois en prirent possession au nom de leur prince; cette remise excita en Angleterre de violentes réclamations.

En 1404, le roi de Navarre vendit à la France la ville et le château de Cherbourg, pour une somme de 200,000 livres (l'argent était à 5 francs le marc), dont une moitié fut payée comptant; pour l'autre, on lui engagea les revenus du domaine de Provins (1).

La France, qui avait fait tant de frais pour recouvrer cette forteresse, ne la posséda pas longtemps. Les troupes victorieuses de Henri V commandées par le duc de Gloocester, vinrent quelques années après « assiéger la ville et le « chastel de Cherbourg. *C'était la plus forte « place de la duché et mieux pourveue de « vivres* et habillements de gu erre, et y fut le « siége *environ dix mois* que oncques ne furent « secourus, et enfin Messire Jehan d'Angen- « nes (2), qui en était gouverneur, capitula. »

Les Anglais en furent paisibles possesseurs du-

(1) Trésor des chartres. Layette de Navarre.

(2) V. Lefèvre de St.-Rémy, apd. le Laboureur, hist. de Charl. VI.

rant trente deux ans, et en firent leur boulevard et la principale forteresse de Normandie ; ils la mirent dans un tel état de défense que les Français n'osèrent l'attaquer, jusqu'à l'entière réduction de la province. Ce fut encore là que vint descendre, au commencement de 1450 (on comptait alors 1449), le sire Thomas Kiriel, qui commandait l'armée Anglaise à Formigny, où les Français remportèrent une victoire décisive.

Quelques mois après cette victoire, le connétable de Richemont vint assiéger Cherbourg. Après une belle défense, Thomas Gouel, qui en était gouverneur, se rendit le 12 août 1450 ; le roi Charles VII en donna le commandement au sire du Bueil, qui venait d'être nommé amiral de France à la place de Prégent-de-Coctivy, tué à ce siège peu de temps auparavant (1). La garnison Anglaise était de deux mille hommes.

Depuis la réduction de Cherbourg, tous les ans, le 12 du mois d'août, dans le diocèse de Coutances, on fait mémoire de la délivrance de la Normandie. L'antienne qui se trouve dans le bréviaire du diocèse pour cette commémoration faisait une allusion si frappante à la position de la France durant le temps de la république, qu'on

(1) Hist. du connét. de Richemont. Chartier. Monstrelet. Hist. des grands officiers de la couronne, v. amiraux.

jugea à propos de la supprimer dans l'*Ordo* constitutionnel. Voici le texte de cette antienne : « Omnis populus certabat in cunctis tribubus « dicens; Rex liberavit nos de manu inimicorum « nostrorum, et ipse salvavit nos. *Usquequò « siletis et non reducitis Regem.* » L'héritier du trône était alors dans une terre étrangère ; on conçoit que cette antienne ne devait pas être *à l'ordre du jour.*

L'artillerie française, dirigée par Jean Bureau, avait accéléré la reddition du château (1) ; on s'apperçut que ses fortifications ne pouvaient plus tenir toutes les fois qu'on les attaquerait avec du canon. Cependant on fut long-temps sans songer à leur insuffisance. Entre le règne de Charles VII et les guerres de religion, la Normandie jouit d'une paix profonde, et les fortifications du château de Cherbourg conservèrent leur ancienne réputation. On continua de les regarder comme très-importantes ; mais le comte de Matignon, qui, en 1563, fit de cette forteresse sa place d'armes en Normandie, était loin de partager à cet égard la sécurité du public : il est certain que, si le comte de Montgommery eût pu l'y attaquer avec des

(1) V. Villaret.

forces supérieures et une artillerie nombreuse, la place n'était pas tenable (1).

Dans un mémoire présenté au gouvernement par le comte de Matignon, peu après la prise de Montgommery, chef des protestants en Normandie, on voit que Cherbourg était susceptible de peu de défense (2).

Après les pertes que les protestants avaient essuyées dans le Cotentin, en 1574, leur parti ne put jamais s'y relever. La Ligue ne fut pas assez inquiétante dans ce pays pour engager le gouvernement à s'occuper des fortifications de Cherbourg : durant les guerres de la Fronde, cette place suivit le parti opposé au gouvernement. Ce fut de là que le comte de Matignon, fils de celui dont je viens de parler, fit venir du canon, en 1649, pour attaquer le château de Valognes, qui tenait pour le roi (3).

Vers 1687, Louis XIV entreprit de faire faire à Cherbourg un port considérable, et de le fortifier d'après un projet très-étendu et approprié aux progrès qu'avait faits la défense des places. Le fameux Vauban y fut envoyé : il reste des

(1) Hist. du maréchal de Matignon, p. 54.

(2) Idem ; *ibid.*

(3) Masseville, Hist. de Normandie, tom. 4, p. 166. Retau, p. 114. Regist. de l'état civil de Valognes, an 1649.

copies du plan qu'il donna ; on y remarque tous les détails topographiques de l'ancien château (1). Quelques travaux furent commencés en 1688; bientôt ils furent suspendus, et enfin totalement abandonnés (2), en 1689, par ordre de la Cour: on détruisit et ces nouveaux ouvrages et les anciennes fortifications.

On ne tarda pas à sentir la faute qu'on avait faite : on voulut la réparer. Au commencement du XVIIIe. siècle, quelques travaux furent entrepris et faits à la hâte ; mais l'épuisement des finances les fit laisser dans un état insuffisant pour garantir la ville d'un coup de main.

En 1758, quoique la garnison de Cherbourg fût considérable, et la presqu'île pleine de troupes, les Anglais prirent la ville sans opposition. Ils en restèrent tranquilles possesseurs durant huit jours, démolirent les fortifications, emportèrent l'artillerie et même les cloches, et ne se retirèrent qu'après avoir fait payer une forte rançon aux habitants.

Le détail des travaux entrepris à Cherbourg

(1) Voyez le plan ci-joint, extrait des archives du génie militaire à Cherbourg.

(2) Trigan, vie de M. Paté, p. 14 et 15. Les travaux furent continués jusqu'au mois d'octobre 1688; le reste de cette année et la suivante, ils furent démolis. *Id. ibid.*

depuis 1780 est étranger à mon sujet : quand ils furent commencés, le château n'existait plus depuis près d'un siècle ; le terrain en avait été applani ; des habitations en couvraient l'emplacement ; rien n'indiquait plus la place d'une forteresse jadis importante, sinon peut-être le nom de *Rue du château*, dont on soupçonne à peine l'origine.

Sur le plan ci-joint, on reconnaîtra facilement le nombre et la position des tours qui flanquaient l'enceinte de ce château. On y a ajouté des coupes de deux de ces tours.

La rivière passait sous les remparts de cette forteresse, et pouvait facilement en remplir les fossés.

Un mémoire de M. de Vauban se trouve au dépôt du génie militaire. On y voit des détails curieux sur l'état du château avant sa démolition.

Les tours étaient de hauteur inégale et de structure différente ; toutes avaient des machicoulis et un petit parapet au-dessus. Les courtines du donjon avaient des machicoulis, des parapets et un chemin de ronde tout autour.

La plus haute tour du donjon avait seize toises (96 pieds) de hauteur, depuis le fond du fossé, sur cinq toises de diamètre. La hauteur des autres

tours était depuis quatorze toises jusqu'à dix.

Les courtines, entre les tours du donjon, avaient chacune dix toises d'élévation; il y avait un puits dans le donjon.

La chapelle était très-grande, mais très-basse. Elle avait autrefois servi d'église paroissiale: on y voyait encore les fonts baptismaux.

Le château portait encore les marques des siéges qu'ils avait essuyés, et notamment du dernier. Dans son mémoire, M. de Vauban recommande de boucher les trous des boulets qui sont dans les courtines. Il était d'avis qu'on fît réparer le donjon et les murs de la ville.

Je suis entré dans beaucoup de détails sur ce château, parce qu'il n'existe plus, parce qu'il était le plus considérable du pays, et parce que ces détails peuvent jeter quelques lumières sur la construction des forteresses du moyen âge. Beaucoup des grands châteaux de ce temps furent construits sur un plan analogue à celui de Cherbourg, que je vous ai envoyé.

L'abondance des renseignements que j'ai trouvés sur ce château est telle qu'en supprimant une grande partie des détails, cet article sera hors de proportion avec la plupart des autres; c'est la seule fois dans cet arrondissement que j'aurai éprouvé

une sorte d'embarras de richesses. Vous allez apercevoir un embarras contraire pour le reste de l'arrondissement. Je serai forcé de vous rappeler que je ne vous ai annoncé que des recherches. Dans quelques lieux, comme à Gréville, je serai réduit à vous dire: *il a dû exister ici un château dans le moyen âge*. Quoiqu'il en soit, j'ai prévu cet embarras, et mes doutes, même dans ce cas, ne seront pas sans utilité, s'ils peuvent mettre d'autres personnes, et particulièrement celles qui sont sur les lieux, dans le cas de chercher avec plus d'apparence de succès ce que j'ai désigné d'une manière incertaine.

L'arrondissement de Cherbourg est composé de deux promontoires entre lesquels le chef-lieu est enfoncé au centre de sa baie. Je vais parcourir successivement ces deux divisions; je commence par celle qui est au nord-est, et qui se termine près du cap de Barfleur.

2. Gonneville. A deux lieues au levant de Cherbourg, on trouve, près de l'église de Gonneville, les ruines d'un château-fort, dont l'enceinte, flanquée de tours, était entourée de fossés larges et profonds.

J'allai l'examiner il y a environ un an. Rien ne me porta à croire que ce château eût jamais été capable d'une longue défense : il est à mi-côte,

et commandé de très-près ; cependant on y trouve encore tous les accessoires d'une ancienne forteresse *baroniale :* une avant-cour fermée de portes flanquées et crénelées, une enceinte extérieure, jadis garnie de tours dont deux subsistent encore, des fossés pleins d'eau et des ponts-levis empêchaient l'accès de la cour intérieure.

Au levant de ce château, on trouve le donjon qui en fait la partie la plus remarquable.

Cette forteresse ne paraît pas avoir été achevée avant le XVIe. siècle. Elle fut dans son plus bel état de défense durant les guerres des protestants et de la Ligue.

Dans une petite salle près de la cuisine, on voit encore, autour du plafond, des moulures aux armes des familles Jallot et Mesnilèurry avec leurs alliances. Les premiers furent propriétaires du château dans les XVIe. et XVIIe. siècles. Au XVIIIe., il passa par mariage aux Mesnilèurry, dont le dernier mourut sans enfants quelques années avant la révolution. La seigneurie de Gonneville échut en héritage à M. Berruyer, qui en fut dépouillé pour cause d'émigration.

La famille bretonne de Mautauban possédait le château de Gonneville dans le XVe. siècle. Elle resta attachée à la France en 1418. Le roi d'Angleterre confisqua la châtellerie, et la donna

à Thomas Burg, le 1er. avril de la septième année de son règne. Je possède une copie de cette donation (1).

Dans le cartulaire de l'abbaye de Montebourg, j'ai trouvé que, dans le XIIe. siècle, la seigneurie de Gonneville appartenait aux Reviers-Vernon. Guillaume de Reviers, descendant des fondateurs de ce monastère, lui donna les dîmes de Gonneville (2).

Cette seigneurie, qui portait le titre de marquisat, avait des dépendances très-étendues dans les paroisses voisines; ses vassaux devaient *guet* et *garde* au château; il était encore habité au commencement de la révolution. Aujourd'hui même, il n'est pas tellement en ruines qu'on ne pût en faire une habitation, quoiqu'il soit dans le plus triste état d'abandon et de dénuement.

Du haut du donjon, la vue est étendue et variée, surtout vers Brix, Montaigu et Saussemesnil, au travers d'un pays coupé, parsemé de bois et de terres cultivées.

(1) V. mon repert. in-fol., p. 309. -- Les armes de Montauban sont de gueules à six losanges d'or vidées au lambel d'azur; celles de Jallot d'azur au chevron d'argent, chargé de trois merlettes d'azur et accompagné de trois treffles d'or. Les Mesnileurry portaient d'argent fretté de sable.

(2) Voir aussi le livre noir de l'évêché de Coutances, page 66. *Patronus abbas Montisburgi percipit omnes gerbas.*

3. Vrasville. La petite paroisse de Vrasville, peu éloignée de la précédente, est située au bord de la mer entre Cherbourg et Barfleur, à une lieue environ au nord du bourg de Saint-Pierre; j'y ai remarqué tout près de l'église l'emplacement d'une ancienne forteresse qui ne semble se rattacher à aucun nom, ni à aucun souvenir historique, ni à aucune tradition du pays; j'y ai remarqué au nord de l'église une *motte* ou tertre factice ayant à peu près la forme d'un cône évasé, dont le sommet applati a environ 150 pieds de diamètre. En examinant le fossé qui l'entoure, on voit facilement que la terre ôtée pour former son excavation a servi en grande partie à faire le tertre dont je viens de parler. Sur son sommet on voyait naguères l'emplacement d'un puits.

Ce tertre est connu dans le canton sous le nom de *motte de Vrasville*. C'est probablement l'emplacement d'un ancien castel. On en trouve du même genre, et dont l'origine est incontestable, à Grenneville entre Valognes et la Hougue, à Bohon près de Carentan, et au *Plessis*, canton de Périers, à mi-chemin de Valognes à Coutances.

Encore plus près de l'église de Vrasville, j'ai remarqué l'emplacement d'un autre retranchement. Celui-ci forme une ligne droite, et faisait

sans doute partie du castel auquel il est contigu. Il s'appelle également la *motte de Vrasville*.

Je n'ai trouvé que très-peu de traces de maçonnerie sur ces deux retranchements ; mais il y existait autrefois des bâtiments dont les pierres ont servi à construire les maisons voisines.

Par différents titres, je trouve que pendant long-temps les barons de Néhou possédèrent autrefois la seigneurie de Vrasville. Voici ce que j'en trouve dans le livre noir de l'évêché de Coutances, rédigé au milieu du XIIIe. siècle.

« Eutia de Evrasville patronus Dominus de « Nigelli humo (Néhou. C'était alors Guillaume-« de-Vernon). Rector percipit omnia. »

Deux siècles après la confection du livre noir, les barons de Néhou étaient encore seigneurs de Vrasville. Un de ces seigneurs (Artur-de-Villequier) y mourut en 1486 ; il fut inhumé dans le haut du chœur de l'église, du côté de l'évangile. On y lisait son épitaphe avant la révolution. Elle a été effacée, et sa place couverte avec de la chaux. Une femme âgée de 97 ans me l'a répétée entièrement.

En 1666, le roi avait, comme propriétaire de la baronnie de Néhou, le patronage de l'église de Vrasville. En 1737, il appartenait au duc de

Penthièvre (1), comme concessionnaire de la même baronnie.

4. SAINT-PIERRE-EGLISE. Je viens de vous indiquer l'emplacement d'un ancien château, sans pouvoir vous dire quand il fut habité. A Saint-Pierre, chef-lieu du canton dont Vrasville fait partie, il y avait aussi jadis un château-fort. J'ai trouvé par des titres particuliers qu'il fut détruit au temps de la Ligue. Tout près du lieu où il existait, on a bâti, vers le milieu du siècle dernier, le plus beau château moderne du département. Celui qui le fit construire, Bon Hervé-Castel, était de la famille du fameux abbé de Saint-Pierre. . . . .

Le chef des ligueurs qui, en 1595, brulèrent et pillèrent le château de Saint-Pierre, s'appelait Raffoville. Il fut décrété, et par arrêt du parlement de Normandie, séant à Caen, il fut condamné le 2 avril 1597, sur la poursuite de Nicolas Castel, fils de Richard.

Je ne puis donner une suite des seigneurs de Saint-Pierre, avant les Castel. Je vois, par le livre noir de l'évêché, qu'au milieu du XIII[e]. siècle, le seigneur se nommait Robert de Clamorgan.

Raoul-le-Sage, chevalier, seigneur de Saint-

(1) Registre des bénéfices du diocèse de Coutances en 1666 et 1737. Archives du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Pierre-Église, fonda en 1434 la chapelle dite la l'Annonciation, dans l'église de Valognes. Il paraît par cet acte qu'il tenait cette seigneurie de sa femme Jeanne d'Auvin, descendue d'un Guillaume Piquet, parent d'une demoiselle de (1) Clamorgan. Ainsi voilà une suite assez probable de seigneurs de Saint-Pierre, depuis 1256 jusqu'en 1434; mais j'ignore si le château-fort existait alors (2).

Quoiqu'il en soit, celui que les ligueurs pillèrent et brûlèrent ne fut entièrement démoli qu'à l'époque de la construction du château actuel, qui des Castel a passé aux Belleisles, et a été acheté vers 1800 par M. de Blangy, propriétaire actuel.

5. Maupertuis. En revenant de Saint-Pierre à Cherbourg, on trouve sur une hauteur à peu près à mi-chemin et tout près de la mer, *le grand castel de Maupertuis*, ou plutôt le lieu où il fut autrefois. Si des médailles prou-

(1) V. le livre noir. de sa. eccl. de Sto Petro; le titre de fondation de la chapelle de l'Annonciation dans l'égl. de Valognes; mon Répert. in-fol. p. 113.

(2) Les armes de Clamorgan sont d'argent à l'aigle éployée de sable, languée, becquée et membrée d'or; les Castel de Saint-Pierre portaient de gueules au chevron d'argent accompagné de trois roses d'or.

vaient une origine romaine, on pourrait faire remonter celui-ci plus haut que les châteaux qui font l'objet de ma recherche actuelle.

Au commencement des travaux de Cherbourg, il y a environ quarante ans, on trouva au grand castel un nombre considérable de médailles du Haut-Empire. Le nom de castel dans notre pays signifie souvent un retranchement romain, souvent aussi il désigne un château du moyen âge. Celui de Maupertuis m'est trop peu connu pour que je lui assigne une origine bien positive. Autant que j'en puis présumer, d'après des données insuffisantes, je pencherais pour une origine romaine; mais je suis encore indécis, et je pense que je dois au moins le recommander comme objet de recherches ultérieures. Je ne doute pas qu'une nouvelle étude du terrain, des traditions locales et des renseignements qu'on peut obtenir, n'aient un résultat satisfaisant et fait pour récompenser les archéologues qui s'en occuperont.

Après avoir exploré la pointe de terre qui s'avance au nord-est de Cherbourg, nous allons examiner celle qui est au nord-ouest. Ce canton, connu particulièrement sous le nom de la Hague, portait cette dénomination dès le com-

mencement de l'onzième siècle (1). Son nom est d'origine saxone. Je vous parlerai dans la suite de monuments qu'y ont laissés les Normands, peuples qui parlaient un dialecte de la langue saxone ; mais aujourd'hui les châteaux nous occupent entièrement : la Hague ne nous en offre pas qui appartiennent à l'histoire. Les noms de ceux qui aidèrent à conquérir l'Angleterre peuvent se rattacher à trois ou quatre communes de ce quartier. Ce que je puis vous en dire laissera encore bien des doutes. Dieu veuille qu'il n'embrouille pas ceux qui chercheront après moi !

6. MARTINVAST. En sortant de Cherbourg dans la direction de la Hague, on trouve, dans le canton d'Octeville, à une lieue du chef-lieu, la paroisse de Martinvast, dont le seigneur, au milieu du XIIe. siècle, faisait avec la communauté de Cherbourg, le service dû à Henri (2), duc de Normandie et roi d'Angleterre. Ce seigneur s'appelait Richard, et avait en même temps

(1) Pagum qui dicitur Haga. Acherii spicileg. tom. VII, in-4°., p 203.

(2) Cum communia de Cœsarisburgo cum equis et armis; Lib. rub. Scaccarii. Ric. de Martinvast tenet in Nottingham de feodo Rad. Mansel; Lib. niger Scaccarii, tome 1, p. 123.

des possessions en Angleterre, dans le comté de Nottingham.

C'est probablement près du château de Martinvast qu'il faut rechercher l'emplacement de celui dont parlent les registres de l'échiquier d'Angleterre et de Normandie. On voit à l'entrée de la cour de M. le comte du Moncel, une vieille tour qui semble, avec quelques accessoires, avoir fait partie d'un ancien château-fort. On remarque dans les environs, et surtout dans la direction de l'église, des restes de travaux et surtout une chaussée très-considérable, et qui semble avoir été destinée à retenir les eaux de manière à couvrir tout ou partie de cette forteresse.

L'église, qui n'est pas éloignée de l'emplacement du château, est très-antérieure au règne de Henri II : elle remonte au moins au temps de la grande ardeur des seigneurs normands pour les constructions ecclésiastiques. Quoique je n'aie pas trouvé le nom de Martinvast sur les listes de la conquête, je ne doute pas que ce nom ne soit dans le livre censier d'Angleterre, entre ceux des possesseurs de fiefs dans ce royaume, sous le règne du Conquérant.

La famille qui portait le nom de Martinvast se conserva long-temps en France. Elle possé-

dait encore la seigneurie de cette paroisse dans le XVe. siècle. Des titres particuliers parlent d'un Martinvast qui fût décapité sous le règne de Louis XI : je présume que ce fut pour avoir pris le parti du frère de ce roi. On sait avec quelle rigueur furent traités tous ceux qui le reconnurent comme duc de Normandie, quoique le roi lui eût lui-même donné ce titre.

Après les seigneurs qui portaient le nom de la paroisse, la seigneurie de Martinvast a passé dans la famille du Moncel, qui est encore aujourd'hui en possession de la terre où était situé l'ancien château. Celui qui l'a remplacé fut bâti à la fin du XVIe. par Barthole-du-Moncel, un des ancêtres du possesseur actuel.

Je n'ai pu retrouver les armes des anciens seigneurs de Martinvast. La famille du Moncel porte de gueules à trois losanges d'argent.

7. Vauville. A trois lieues de Cherbourg, vers l'ouest, au bord de la mer, on trouve la paroisse de Vauville, dont un seigneur était avec le duc Guillaume à la conquête d'Angleterre ; son nom est dans la liste de la chronique de Normandie, imprimée chez le Megissier.

Richard de Vauville, un de ses successeurs, fonda, dans le siècle suivant, le prieuré de Saint-Michel (aujourd'hui Saint-Ermel), sur le mont

de Vauville (1) ; Algare, alors évêque de Coutances, ratifia cette fondation.

Sous le règne de Philippe-Auguste, un autre Richard de Vauville tenait, de la baronnie (*de honore*) de Lithaire, un fief de chevalier à Vauville ; Guillaume de Vauville tenait de la même baronnie un fief de haubert (*loricæ*) à Omonville-la-Roque (2).

Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, durant le XIIe. siècle, je trouve que Richard et Guillaume de Vauville donnèrent à ce monastère *l'église de Saint-Jean-de-Jersey*, et la moitié de celle de Fontenay-sur-le-Vay (3).

La famille des anciens seigneurs de Vauville était naguères établie dans le diocèse de Bayeux, et particulièrement à Septvents, canton de Caumont. Dumoulin, dans son ancienne histoire de Normandie, cite un catalogue des nobles qui allèrent à la Terre-Sainte, copié sur un manuscrit de la cathédrale de Bayeux. Les armes des Vauville, d'après ce catalogue, sont de gueules, à six *merles* d'argent : Chevillard

(1) Livre noir de l'évêché.

(2) Lib. feodorum Dni Regis Philippi, apd librum nigr. Constantiensem.

(3) Cart. Mss. membranac. abbatiæ S. Salvatoris Vicecomit. p. 18 et passim.

les donne un peu différentes, de gueules au pal aiguisé d'argent, accompagné de six *merlettes* de même, trois de chaque côté.

Sous le règne de St.-Louis, il y avait un château à Vauville : le bienheureux Thomas Hélie de Biville y mourut en 1250 (1).

Dans le XIVe. siècle, la famille de la Haye possédait la seigneurie de Vauville (2). Elle passa aux Sauvage. Vers la fin du XVIIe. siècle, Jeanne, fille et héritière de Julien le Sauvage, seigneur de Vauville, épousa César de Costentin, frère aîné du maréchal de Tourville : ce fut lui qui bâtit le château appartenant aujourd'hui au lieutenant-général Le Marrois. On voit que ce château est bâti sur la place de l'ancien. Une partie de ses tours et de ses défenses existait encore il y a cent ans. Le fils de César de Tourville, qu'on appelait le comte de Vauville, vint s'y réfugier après avoir tué, dans un accès de jalousie, M. Hellouin, bailli de Périers. Après s'y être caché long-temps, il obtint sa grâce en levant la fierte de St.-Romain, suivant un privilége du chapitre métropolitain de Rouen.

On montrait encore naguères, au château de

(1) Vie du B. Thomas de Buyville, autor. incert. sed coætaneo.

(2) Laroque, Hist. de la maison d'Harcourt, tome II, p. 1208.

Vauville, la chambre où mourut le bienheureux Thomas de Biville.

La seigneurie de Vauville était un plein-fief de haubert, dépendant avant la révolution de la baronnie de Briquebec. Il y avait jadis un marché le mercredi, et une foire le jour St.-Maurice. En 1520, les Anglais y firent une descente, pillèrent le bourg et brûlèrent les halles (1).

Nous avons vu quelles étaient les armes des anciens Vauville. Celles de Carbonnel sont coupées de gueules et d'azur, à trois bésants d'hermine 2 et 1. Les Le Sauvage-de-Vauville portaient d'azur, au tronc d'arbre d'argent, accompagné en chef de deux glands d'or, et en pointe de deux feuilles de chêne du second émail. Costentin-de-Tourville portait de gueules au dextrochère, tenant un épée d'argent surmontée d'un heaume de même.

8. Gréville. A la limite de Vauville et de Gréville, paroisses qui sont aux deux extrémités de l'isthme de la Hague, on trouve un retranchement très-considérable et très-étendu qu'on appelle *Haguedike*; il est marqué sur

(1) Archives du château de Briquebec. Renseignements particuliers.

les cartes de Mariette et de Cassini. Il servit autrefois à isoler l'extrême pointe du Cotentin. Ce retranchement, avec d'autres qui s'y rattachent vers le port d'Omonville, appartient à une époque tout-à-fait distincte. Avec les *tumuli* du cap de la Hague, ils feront l'objet d'un mémoire particulier. Gréville est en-deçà du grand retranchement ; je voudrais bien le faire figurer dans mes recherches sur les anciens châteaux, mais j'ai bien peu de choses à vous en dire.

Dans les listes de ceux qui se trouvèrent à la conquête d'Angleterre, je vois un seigneur de Gréville. Brompton a un peu dénaturé ce nom, mais Duchesne en a rétabli l'orthographe (1).

Les généalogistes anglais sont embarrassés sur la manière d'écrire ce nom. Les uns croient que *Gréville* et *Graville* peuvent bien être la même chose (2) ; mais leur embarras eût probablement cessé, s'ils eussent su qu'il y avait en Normandie une paroisse de Gréville, et s'ils eussent fait attention que celle de Graville avait pour seigneur un Mallet, qui ne prenait point de surnom.

(1) Brompton apd Twisden, col. 963. Duchesne, Norm. scriptores antiq.

(2) V. Collins's Peerage of England, édit. 1812, tome IV, dage 330.

Mais, s'il est facile de prouver que c'est dans l'arrondissement de Cherbourg qu'il faut chercher le berceau des anciens Gréville, il ne l'est pas autant de trouver l'emplacement de leur château. Toutes mes recherches n'ont eu aucun résultat positif. Il y a bien dans cette paroisse, sur une hauteur, près de la mer, un lieu nommé *Castel-Vandon* : il est même indiqué sur les cartes de Cassini et du diocèse de Coutances; mais était-ce l'habitation ou la forteresse d'un baron du moyen âge ? Le nom de castel appartient quelquefois aux postes des romains, et les médailles trouvées en assez grande quantité à Castel-Vandon il y a quarante ans, sont loin de dissiper mes incertitudes. Vous voyez que toute ma recherche sur Gréville aboutit à des doutes ; mais ces doutes mêmes ne seront pas sans utilité s'ils peuvent faire mieux étudier et les localités et les anciens titres. Avant la révolution, trois fiefs donnaient à leurs possesseurs le titre de seigneur de Gréville. La motte du castel, s'il y en a réellement eu une, doit se trouver, ne fût-ce que par le nom d'un champ, sur un de ces trois fiefs.

ANCIENS CHATEAUX

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Après un arrondissement pauvre en anciens châteaux, où nous avons pu à peine en rencontrer çà et là quelques traces incertaines, nous allons passer dans celui de Valognes, le plus abondamment pourvu de ces sortes de monuments. Plusieurs des châteaux de cet arrondissement remontent à l'établissement des Normands dans notre province : quelques-uns furent la résidence des barons de la famille du duc Rol, et des principaux concessionnaires du Xe. siècle ; quelques-uns ont eu des archives dont il existe des extraits qui m'ont beaucoup aidé à indiquer la suite de leurs possesseurs ; d'autres offrent des ruines dignes d'être étudiées, et qui ont excité l'attention d'artistes français et étrangers. En parlant de chacun d'eux, j'aurai soin de vous indiquer ces différentes circonstances.

9. Chateau d'adam, à Brix. En suivant la route de Cherbourg à Paris, la grande paroisse de Brix est la première qu'on trouve dans l'arrondissement de Valognes. Deux anciens châteaux de barons ont existé dans cette paroisse. Je commence par le plus ancien : c'est

celui qu'on appelle le *château d'Adam*.

On ignore dans le canton l'origine de ce nom. Je crois pouvoir la marquer d'une manière assez positive pour lever tous les doutes. C'est qu'il fut bâti sous les ducs de Normandie, rois d'Angleterre, par un seigneur de Brix, dont le nom de baptême était Adam. Nous verrons que plusieurs de ces seigneurs se nommaient ainsi, et, ce qui est bien plus important, qu'ils ont été les ancêtres des rois d'Ecosse, et notamment de ce fameux Robert Bruce, dont la mémoire est encore en vénération parmi les Ecossais qui conservent un reste de l'ancien esprit national.

Pour prouver ce que j'avance, je vais tâcher d'établir que la paroisse de Brix ou Bris s'est d'abord appelée Bruce; que ce nom a souvent été écrit en France Bruis, qui se prononce absolument de la même manière; que les Anglais ont conservé l'ancienne orthographe, tandis que le nom de Bruis a souffert encore une nouvelle altération chez nous, qui disons maintenant Bris ou Brix; mais que ces différentes altérations ne sont pas inconnues aux anglais qui ont la prétention de descendre des anciens seigneurs de Bruce ou de Bruis.

Long-temps avant la conquête d'Angleterre,

long-temps même avant le traité qui céda notre province au duc Rol, le nom de *Bruce* (Brucius) était donné à la paroisse qui porte aujourd'hui celui de Brix.

Dès le VIIIe. siècle, le chronographe de l'abbaye de Fontenelle (1) parle d'un lieu nommé *Bruines*, de manière à ne pas laisser douter qu'il signifie notre paroisse de Brix. C'est à l'occasion d'un reliquaire échoué à Portbail, qui fut apporté dans un chariot jusqu'au lieu nommé *Brucius*. Voici le passage de la chronique : « Ad eum locum pervenerunt qui usque nunc « *Brucius* dicitur ; est autem idem locus *in* « *ardui montis planitie situs*, *cui ab australi* « *parte fluvius adjacet qui vocatur Undva*, « *distans ab eo loco plus minus millia* « *duo*. »

Toutes ces circonstances, le sommet applati d'une montagne où se trouvent l'église et la place du château d'Adam, la distance, la position, le nom de la rivière d'Ouve, les traditions locales, la dégradation du nom, tout se réunit pour ne laisser aucun doute.

(1) Chronic. Abb. Fontanell., apd Acherii spicileg. Edit. in-4°., tome 3, page 223, ad ann. 727.

Tous les généalogistes anglais (1) conviennent que Robert de Bruis, Bruce ou *Brus*, chef de cette illustre famille, vint de Normandie en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant, qui, après la bataille de Hastings, l'envoya soumettre le nord de l'Angleterre, et qui lui donna près de cent seigneuries dans les comtés d'York et de Durham. Skelton, dans le nord de l'Yorkshire, fut le chef-lieu de sa baronnie. Son fils s'appelait comme lui Robert, et son petit-fils Adam : celui-ci, né d'un premier mariage avec Agnès, fille de Fouques Laynel, hérita des biens d'Angleterre et de Normandie. Il combattit vaillamment contre les Ecossais à la bataille de North-Allerton, en 1133. Il mourut en 1162, laissant pour successeur son fils Adam, qui mourut en 1185. Après ce dernier Adam, je trouve trois Pierre *Brus* successivement. On parle en Normandie d'un troisième Adam, qui vivait au temps de la minorité de St.-Louis, et dont le nom figure, dit-on, parmi celui des barons Anglo-Normands, qui, réunis aux Bretons, vinrent faire une incursion dans

(1) Dugdale's Baronage. Banks's Extinct Peerage, tom. 1, p. 44. et seqq. Collins's Peerage. ed. Brydges, tom. 5, pag. 107 et seqq. Monastic. Anglic. tom. 2, p. 148. Domesday book, Yorkshire. Douglas, Peerage of Scotland.

le midi du département, et prirent le château de la Haye-Paisnel. Je n'ai pu acquérir de preuves certaines qu'il y eût réellement un Adam de Bruis à cette expédition, mais les deux dont l'existence est indubitable suffisent pour faire retrouver l'existence du château *d'Adam*.

Ce n'est pas dans les baronages d'Angleterre seulement qu'on doit chercher les noms de ces Adam de Brus. On peut prouver également, par les cartulaires de quelques abbayes du Cotentin, qu'ils habitaient dans leur château de Bris, aussi bien que dans ceux d'Angleterre.

Pour ne pas alonger trop cet article, je me contenterai d'indiquer la donation de l'église même de *Bruis*, à l'abbaye de Saint-Sauveur, par Adam de Bruis, en 1144, et confirmée en 1155 par Pierre de Bruis (1). Je pourrais citer vingt exemples aussi authentiques où l'on rencontrerait le concours de la conformité des noms de baptême, de la famille et de la paroisse de Brix, qui, ainsi que les seigneurs Anglo-Normands que j'ai cités, portaient communément le nom de Bruis. Il me semble qu'on ne peut

(1) Ex cartul. membranaceo abb. Sti. Salvator. Vicecom. penes nos, p. XXX, recto et verso.

désirer un rapprochement plus complet de noms et de surnoms entre les Bruces d'Angleterre, d'Ecosse et de Normandie, et la paroisse que je vous désigne pour le berceau de cette famille; et, ce qui completterait encore l'évidence, s'il le fallait, c'est que la paroisse de Brix est la seule de son nom en Normandie, et qu'en conséquence des donations de l'onzième siècle faites à l'abbaye de Saint-Sauveur, l'église de Brix a toujours appartenu à cette abbaye (1).

Il me semble démontré que notre paroisse de Brix est le berceau de la famille qui a donné à l'Ecosse le plus grand de ses Rois. Voilà un point très-important fixé d'une manière satisfaisante pour les Ecossais, et particulièrement pour les familles qui portent encore le nom de Bruce. Parmi ces familles, les principales sont celles des comtes Elgin et Aylesbury, et du chevalier Alexandre Bruce. Dans le cours de mes recherches sur les châteaux du département,

(1) V. le liv. noir de l'Evêch. de Coutances, et les registres des cures du dioc., dressés en 1666 et en 1737..... Il n'y a pas jusques dans les généalogies anglaises des Bruce qu'on ne puisse aussi trouver le nom de *Bris* ou de *Brye* : je vois le premier de ces noms dans le Baronetage à l'article de sir Alexander Bruce, et le dernier dans le Pairage Eteint de Banks, tome 2, p. 630.

j'espère trouver le berceau de plusieurs familles anciennes de la Grande-Bretagne ; mais nulle part je n'en rencontrerai un qui ait fourni une famille plus illustre et plus historique. Robert Bruce, qui mourut en 1329, vit dans sa jeunesse l'Ecosse réduite à l'état le plus triste et le plus abject, subjuguée par Edouard I : il vit périr par le glaive du vainqueur une partie de sa famille. Il sut en peu de temps tirer une vengeance éclatante des horreurs dont son pays avait été le théâtre ; faire éprouver aux Anglais des défaites sanglantes; délivrer sa patrie, et la laisser, en mourant, au plus haut degré de gloire qu'elle eût jamais acquis ; il est glorieux pour la paroisse de Brix d'avoir donné son nom à la famille de ce héros.

L'origine du château d'Adam est peut-être moins incontestable. Il est pourtant assez difficile de croire qu'il n'ait pas été bâti par un des seigneurs dont il conserve le nom. Nous avons vu qu'il y en eut au moins deux de ce nom de baptême ; que l'un mourut en 1162, et l'autre en 1165. Je présume qu'il faut rapporter au premier la construction de château d'Adam, ainsi que presque toutes les fondations faites par les seigneurs de Brix aux abbayes de Saint-Sauveur et de Lessay.

Les annales du château d'Adam ne peuvent pas être longues : bâti vers le milieu du XIIe. siècle, il était confisqué au commencement du XIIIe. ; voilà pourquoi il n'en est pas fait mention dans les registres des fiefs de Normandie qui devaient le service militaire à Philippe-Auguste. La raison de la confiscation fut sans doute la même que celle de la plupart des châteaux de la Normandie : les seigneurs qui les possédaient, étant infiniment plus riches en Angleterre qu'en Normandie, ne purent long-temps balancer, quand ils furent réduits à l'alternative d'opter entre les deux pays.

Durant le court espace de son existence, on ne peut guères s'attendre que cette forteresse ait soutenu des sièges. Pendant son long règne, Henri II fut paisible possesseur de notre pays. Aucune guerre n'y amena Richard-Cœur-de-lion : nous voyons seulement qu'il y vint s'embarquer ou descendre à Barfleur. En 1194, il y débarqua avec une flotte de cent vaisseaux chargés de troupes destinées à secourir Verneuil. Un historien contemporain rapporte qu'il vint toucher à Brix (1).

(1) In festo sanctorum Nerei et Achillei (le 12 de mai).

Jean-Sans-terre régna si peu de temps sur la Normandie que l'on ne peut s'attendre à des détails sur nos châteaux pendant le court espace de sa domination : il eut bien quelques guerres à soutenir contre Philippe-Auguste, avant d'être tout-à-fait dépouillé ; mais ces guerres se passèrent dans la Haute-Normandie, et, s'il n'eût pas souscrit quelques actes publics dans le Cotentin, nous douterions qu'il y fût venu.

Outre les seigneurs de Brix qui, suivant les généalogistes Anglais, portèrent le nom d'Adam, j'en trouve un, dans l'historien Siméon de Durham, qui mourut en 1144 (1). J'ignore pourquoi celui-ci a été omis dans les généalogies de cette famille. Serait-ce parce qu'il n'aurait eu de propriétés qu'en Normandie : alors ce serait probablement à lui qu'il faudrait rapporter l'origine du château qui fait l'objet de cet article. Quoiqu'il en soit, quelques années de différence ne changent rien à la question : l'origine du château d'Adam sera toujours la même.

apud Portesmuthe navem ascendens, in Normanniam appulit et apud *Bruis* nocte illâ quievit. Matth. Paris, ad ann. 1194, page 123.

(1) 1144. Hoc anno obiit Adam de Bruis. Simeon Dunelm. Hist. Continuata apd. Twysden, col. 276.

L'emplacement du château d'Adam est à l'extrémité orientale de la hauteur sur laquelle est située l'église de Brix : il est à très-peu de distance de cette église, vers le levant, sur un terrain escarpé au nord et à l'est. Le côté de l'église qui est à peu près uni, était défendu par beaucoup de retranchements : on y remarque encore la place d'un large fossé.

En suivant les traces de la maçonnerie de cette forteresse, on voit qu'elle était une des plus étendues du pays. Il ne reste plus que des fondements, des masses détachées de l'ancienne maçonnerie et quelques souterrains voûtés et comblés en majeure partie.

Quoique ce château eût été démoli au commencement du XIIIe. siècle, il en restait encore de grands débris dans le XVIe. ; ils furent employés à la construction de l'église actuelle.

Les barons de Bruis avaient droit de séance à l'échiquier de Normandie, parmi les premiers de la province.

Les anciennes armes de ces seigneurs étaient d'argent au lion rampant de gueules. Les armes que portent ou écartellent aujourd'hui les Bruces, sont celles d'Annandale (1).

(1) V. Collins's Peerage, by sir Egeston Brydges, vol. V,

Richard de Bruis, qui appartenait à la même famille, fut évêque de Coutances, depuis 1124 jusqu'en 1131.

Les souvenirs historiques qui se rattachent à la paroisse de Brix et à la famille qui en tire son nom sans le savoir, m'ont fait un devoir de m'en occuper particulièrement. Le berceau d'une famille alliée aux premiers ducs de Normandie, qui fournit au Conquérant un de ses principaux capitaines; à l'Angleterre, plusieurs de ses premiers barons; à l'Ecosse, le plus illustre de ses Rois; des ancêtres aux Stuarts, qui occupèrent long-temps les trônes d'Ecosse et d'Angleterre, n'était pas connu; il méritait de l'être : mes assertions étaient nouvelles, j'ai dû les accompagner de preuves et d'éclaircissements. Si la nature de cette lettre m'a forcé à me borner au précis de ces preuves, je n'en suis pas moins prêt à fournir de plus amples détails et des pièces justificatives à ceux qui m'en demanderaient.

10. La Luthumière, à Brix. Parmi les donations que firent, à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, les seigneurs de Brix, j'ai cité celle de

page 111. V. Banks's Extinct Peerage. vol. 1, p. 44 et 45.

l'église de cette paroisse. Ils lui donnèrent dans le même lieu, le prieuré de la Luthumière (1). Cette seconde donation suffit pour prouver que la baronnie de la Luthumière faisait partie de celle du château d'Adam.

Les premiers possesseurs de cette nouvelle baronnie appartenaient à une des plus anciennes et des plus illustres familles de Normandie : ainsi que les Bruce, ils avaient des seigneuries aussi bien en Angleterre qu'en Normandie. Ils étaient alliés à celle des ducs de Normandie ; et depuis long-temps ils possédaient le titre de connétable héréditaire de Normandie. Vous voyez que je veux parler des seigneurs du Hommet.

Ce ne fut pas entièrement par la faveur de St.-Louis que la baronnie de la Luthumière entra dans la famille du Hommet. Le roi Henri II lui avait depuis long-temps concédé la forêt de la Luthumière : cette concession fut faite en 1170, à Richard du Hommet, connétable de la province (2) ; elle fut confirmée, environ dix ans après à Guillaume du Hommet, qui était également connétable et fils de Richard : « Quam

(1) Cartulaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, page XXXI.

(2) On en trouve l'acte dans l'Histoire de la maison d'Harcourt, par Laroque, tome 2, pag. 1474 et 1475.

« præfecto patri suo dedi et concessi. *Ibid.* »

Leurs descendants eurent comme eux la dignité de connétable et la possession de la forêt de la Luthumière; de là le nom de *forêt au connétable* qui est souvent donné dans les anciens actes, et encore aujourd'hui par les habitants, aux bois de la Luthumière.

Philippe-Auguste, en donnant à un du Hommet une grande partie de la châtellenie d'Adam de Bruis, qu'il avait confisquée, n'avait fait que de confirmer des droits héréditaires. Par un acte de 1232, on voit que Guillaume du Hommet, concessionnaire de la Luthumière, avait *épousé Luce, héritière des biens d'Adam de Bruys, son aïeul;* il donna plusieurs rentes aux religieux de Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui résidaient au prieuré de la Luthumière. Ses fils Richard du Hommet et *Guillaume de Say*, souscrivirent cette donation qui provenait du bien de leur père (1).

Au commencement du siècle suivant, la baronnie de la Luthumière appartenait à Guillaume Crespin, connétable de Normandie. En 1311, il accorda ou confirma à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte des droits dans la forêt de Brix (2).

(1) V. mon répertoire in-fol., p. 172.

(2) Cartul. Sti. Salvatoris, p. XXXI.

Ce fut par des mariages que cette baronnie avait changé de possesseurs. Au milieu du XIIIe. siècle, Nicole, fille de Richard du Hommet, épousa Robert de Mortemer ; Jeanne, leur fille unique, fut mariée à Guillaume du Beccrespin, maréchal de France (1), qui avait suivi St.-Louis à la croisade, en 1270. Son fils Guillaume eut des contestations avec l'abbaye de Saint-Sauveur. Il était mort en 1330, et n'avait laissé que deux filles ; Jeanne, l'aînée, épousa en 1334 Jean de Melun, comte de Tancarville, et lui apporta en mariage la seigneurie de Varenguebec (2).

Durant le reste du XIVe. siècle, et surtout pendant que le roi de Navarre fut maître du Cotentin, l'histoire des barons de la Luthumière n'offre aucun intérêt : une lettre tirée des archives du château de Néhou m'a appris qu'à la fin du XIVe. siècle, le sire Bureau de la Rivière, capitaine de ce château, avait le titre de seigneur de la Luthumière. Cette lettre est du sire Guillaume des Bordes, capitaine des gendarmes, archers et arbalêtriers du Cotentin.

En 1400, Jean Piquet, général des finances

(1) Grands Officiers de la Couronne ; Maréchaux de France, tom. 5, page 633.

(2) Répert. in-fol., p. 174. V. inf. l'article Varenguebec.

de la Normandie, capitaine des châteaux de Valognes et de Cherbourg, acquit de Charles, sir de la Rivière, la baronnie de la Luthumière : quand les Anglais s'emparèrent de la Normandie, il resta fidelle à la France, et ses terres furent confisquées ; la seigneurie de la Luthumière fut donnée, par le roi d'Angleterre, à Thomas Burg, le 1er. avril 1422 (1).

Après l'expulsion des Anglais, en 1450, les seigneuries qu'ils avaient confisquées furent rendues aux anciens possesseurs ou à leurs héritiers.

Par mariage avec Colette Piquet, Jean le Tellier devint baron de la Luthumière. Ce fut en cette qualité qu'il donna, le 9 août 1458, un terrain où les Cordeliers de Valognes formèrent leur premier établissement. J'ai une copie de cette donation, ainsi que de celle de l'amiral de Bourbon, qui lui est postérieure d'onze ans (2).

Ses descendants, qui possédèrent la terre de la Luthumière pendant plus de deux siècles, ont constamment figuré parmi les principaux bienfaiteurs de la ville de Valognes. François le Tellier, né en 1617, mort en 1699, inhumé dans le

(1) Je possède l'acte de cette donation dans mon répertoire in-fol., p. 309.

(2) *Ibid*, p. 113.

chœur de l'église du séminaire, le fit construire à ses frais et y joignit un enclos considérable vendu pendant la révolution. Ce qui en reste forme aujourd'hui l'établissement du collége de la ville, et peut encore, malgré son extrême dégradation, donner une grande idée de la magnificence du fondateur.

L'abbé de la Luthumière possédait toute la baronnie dont il portait le nom; il avait fait bâtir l'habitation qu'on y voit encore, mais dans l'état le plus affligeant d'abandon et de décadence.

Long-temps avant sa mort, il avait fait cession de ses grands biens à sa sœur, mariée en 1048 à Henri de Matignon, lieutenant-général pour le Roi en Normandie; il ne se réserva qu'une rente de six mille francs.

Les descendants de M. de Matignon, possesseurs de la Luthumière, ont changé à presque toutes les générations, jusqu'à M. le comte de Bourbon-Busset, propriétaire actuel. Leur énumération serait d'une longueur par trop grande pour cette lettre; et, comme elle ne présenterait qu'une nomenclature dénuée d'intérêt, j'ai cru devoir la passer sous silence.

Le manoir bâti par l'abbé de la Luthumière et toute cette terre en général sont dans un état pitoyable. L'emplacement de la forteresse n'est

plus connu que par les traces des travaux faits autrefois pour en inonder les approches; rien ne rappelle le siège d'une grande baronnie, possédée successivement par les descendants de quatre des compagnons de Guillaume-le-Conquérant. Je ne vois pas que ce château ait été assiégé, et, quoique sa possession ait donné la suzeraineté de bien des fiefs et en partie la charge de connétable de Normandie, je ne pense pas qu'il ait jamais eu une importance historique.

Nous aurons dans la suite les armes des seigneurs du Hommet. Celles des autres seigneurs sont dans l'Histoire des grands officiers de la couronne. Les le Tellier, barons de la Luthumière, portaient d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre lionceaux de sable.

11. Briquebec. Le château de Briquebec fut jadis bien autrement important que celui dont je viens de vous parler: après ceux de nos plus grandes villes et quelques anciennes forteresses du domaine de la couronne, il en est peu qui méritent plus d'attention: son ancienneté, la suite de ses possesseurs, le nombre de ses vassaux le mettent au premier rang. Ses ruines attirent encore et ceux qui veulent étudier

l'histoire de l'architecture militaire du moyen âge, et les dessinateurs français et étrangers. J'ai cru devoir lui consacrer un article plus étendu et plus détaillé qu'aux autres châteaux.

Le bourg de Briquebec est à cinq lieues au sud de Cherbourg, à trois du couchant de Valognes, dans une position à peu près intermédiaire entre Brix et Saint-Sauveur-le-Vicomte; ainsi que ces deux grands domaines, il fut, en 912 ou 913, la portion d'un parent du duc Rol, et d'un officier supérieur de l'armée qui avait conquis la Normandie.

Avec Briquebec, un domaine très-considérable, le plus considérable de tous ceux du Cotentin, après ceux de Mortain et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, fut donné à Anslech, assez proche parent de Rol, pour devenir un des tuteurs de Richard, petit-fils de ce prince et troisième duc de Normandie (1).

Anslech eut un fils nommé Turstin-de-Bastenbourg (ou Bastenbert), celui-ci laissa deux fils; Guillaume, qui fut seigneur de Briquebec; et Hugues-le-Barbu (*cum barbâ*), dont descen-

(1) Willelm. Gemet. de Ducibus Normann., lib. 4, apd. Duchesne, Norm. Script., p. 239.

dirent les comtes de Montfort-sur-Rille (1).

La ligne des seigneurs de Briquebec se continua dans la postérité de Guillaume : celui-ci portait le nom de Bertrand ou Bertram, qui devint le nom de famille de tous ses descendants. Guillaume Bertrand, deuxième du nom, accompagna le Conquérant en Angleterre. Le poëte Wace lui donne le nom de Robert.

Robert Bertram, *ki esteit tors*
Mais à cheval esteit mult fort.

Sept de ses descendants portèrent le nom de Robert Bertrand. Le dernier mourut au milieu du XIVe. siècle, laissant la baronnie de Briquebec et des domaines très-étendus à sa fille aînée, qui les porta en mariage à Guillaume-Paisnel, baron de Hambie (2).

La famille Paisnel n'était ni moins considérable ni moins puissante en Angleterre et en Normandie que celle des Bertrand. Un des ancêtres de celui qui épousa Jeanne Bertrand, avait

(1) Idem; *ib.* Archives mss. du château de Briquebec. Laroque, hist. de la maison d'Harcourt. — Hist. des grands offic. de la couronne, tom. 6, p. 689 et seq. Banks, Extinct Peerage, tom. 1, p. 33,34. — Collins's Peerage, édit. 1711, tom. 2, p. 73.

(2) Archives du château de Briquebec. Grands offic. de la couronne, tom. 6, pag. 691.

fondé l'abbaye de Hambie : un autre avait aidé à conquérir l'Angleterre, où il avait obtenu de grandes concessions dans les comtés d'York, de Buckingham et de Sommerset. Ses descendants y devinrent comtes de Huntley et de Dudley, et donnèrent leur nom à la ville de Newport dans le Buckingham shire (1).

Jeanne Bertrand et Guillaume Paisnel eurent un fils qui posséda après eux les châteaux de Briquebec et de Hambie; il se nommait Guillaume, et eut pour successeur un fils du même nom (2).

Celui-ci, par son mariage avec sa parente, fille d'Olivier Paisnel, seigneur de Moyon, ajouta une grande baronnie à celles qu'il possédait déjà ; il mourut sans enfants, et Foulques Paisnel son frère hérita de ses grands biens. En mourant aussi sans postérité, celui-ci laissa sa succession à Nicolas son frère, seigneur de Chanteloup (3).

Nicolas épousa Jeanne de la Champagne, baronne de Gacé ; il n'en eut point de fils, et laissa en mourant une fortune immense à Jeanne

(1) V. plus bas le château de Hambie. Banks, Extinct Peerage, tom. 1, pag. 153 et seq. Dugdale, Baronage et Monasticon.

(2) Archives de Briquebec, hist. de la maison d'Harcourt. Grands officiers de la couronne.

(3) Archives du château de Briquebec. Grands officiers de la couronne.

Paisnel, qui épousa Louis sire d'Estouteville, et lui porta en dot les baronnies de Gacé, Moyon, Hambie et Briquebec.

Ce mariage donna encore une fois la possession du château de Briquebec aux descendants d'un de ces vaillants barons normands qui avaient aidé à conquérir l'Angleterre. Ainsi que les Bertrand et les Paisnel, les barons d'Estouteville avaient figuré parmi les premiers à la bataille de Hastings. Robert d'Estouteville avait obtenu du Conquérant de grandes concessions dans le pays qu'il avait aidé à subjuguer. Après la mort de Guillaume-le-Roux, il servit le parti du duc Robert contre Henri Ier., et fut fait prisonnier à la bataille de Tinchebray; ses biens furent confisqués et donnés à Néel d'Aubigny (1).

Son fils Robert se trouva à la bataille de Northallerton, parmi les vaillants chevaliers du comté d'York, qui défirent l'armée écossaise (2). La vingtième année du règne de Henri II, il était encore à la bataille d'Alnwick, où il fit prisonnier le roi d'Écosse.

Ce n'est pas ici le lieu de suivre la généalogie

(1) Collins's Peerage, édit. de 1711, tome 2, part. 2, verbo Stutevill. Banks, Extinct Peerage, t. 1, p. 174.

(2) Banks, ibidem. Ailred abb. Ryceval., apd. Twysden, col. 337.

de cette famille, non moins illustre en Normandie qu'en Angleterre. Je vous indique des sources où l'on peut en puiser les détails (1).

Devenu par son mariage le plus riche seigneur du Cotentin et peut-être de la Normandie, Louis d'Estouteville ne devait pas jouir long-temps de cet avantage. L'époque approchait où les Français fidelles allaient être dépouillés de leurs biens: l'année même de son mariage fut celle de la sanglante défaite d'Azincourt. Bientôt Henri V victorieux revint débarquer sur nos côtes et soumit toute la province, hormis le Mont-Saint-Michel, qui fut défendu par Louis d'Estouteville lui-même à la tête de ces braves gentilshommes, qui comme lui avaient tout perdu *fors l'honneur*.

Le roi d'Angleterre donna les châteaux de Briquebec et de Hambie à Guillaume de la Pole, comte de Suffolk, un de ses plus grands Capitaines. L'acte de cette donation est dans les archives du château de Briquebec ; il m'a paru curieux. En voici une copie que j'ai cru devoir vous donner.

« Henricus Dei *gracia* Rex *Francie* et An-
« glie et Dominus Hybernie omnibus ad quos

(1) Banks et Collins, *ibid;* Dugdale's Baronage. Laroque, hist. d'Harc. Grands officiers de la couronne.

« presentes *Littere* pervenerint salutem. Sciatis « qd. de gracia nostra speciali et ob grata et laudabilia obsequia nobis per karissimum consanguineum tuum Guillelmum comitem de Suffolk, « hùc usque mirabiliter impensa dedimus et con« cessimus eidem comiti *castra et dominia de* « *Hambie et de Briquebec, cum pertinenciis* « *suis una cum omnibus feodis aliis heredita-* « *tibus, terris et possessionibus* quibuscumque « quas tenuit *Fouques Paynel chivalier* defunc« tus infra ducatum *meum* Normannie habendis « et tenendis præfato comiti et heredibus suis « *masculis de corpore suo nascentibus ad va-* « *lorem MMMD. scutorum per annum* cum « omnibus dignitatibus, franchisiis, juribus, do« nacionibus, quibuscumque ad castra et dominia « predicta vel alteri eorum seu ad feoda here« ditates et possessiones predictas aliqualiter « pertinentibus seu spectantibus infrà ducatum « nostrum Normannie adeo plene perfecte et « integre et eodem modo sicut predictus Fouques « vel aliquis alius tenebat et possidebat per ho« magium nobis et heredibus nostris faciendum « reddendo unum scutum de armis sancti Georgii « ad festum suum ad *castrum nostrum de* « *Cherbourg* singulis annis in perpetuum reser« vata, tamen nobis et heredibus nostris alta et

« summa justicia et omni alio jure quod ad nos « pertinet aut pertinere poterit proviso semper « quod idem comes et heredes sui *sex ho-* « *mines ad arma et* XII *sagittarios ad equi-* « *tandum nobiscum seu heredibus nostris aut* « *locum tenente nostro durante presenti* « *guerra qui ad sumptus suos servire tene-* « *buntur* finitaque guerra hujusmodi servicia « in parte faciet et supportabit (je supprime ce « qui regarde la concession de quelques maisons « à Caen) in cujus rei testimonium has literas « fieri fecimus patentes. Teste meipso apud ci- « vitatem nostram de Bayeux XIII°. die martii « anno regni nostri quinto. Per ipsum regem « Storgeon. »

En 1427, le comte de Suffolk était encore seigneur de Briquebec; ce fut en cette qualité qu'il confirma à l'abbaye de Cherbourg une rente donnée en 1529, par Robert Bertrand, baron de Briquebec. Dans cet acte, il prend les titres de comte de Suffolk et de Dreux, seigneur de Craon, Hambie, Briquebec, et au bas de l'acte est écrit: donné en notre châtelet de Briquebec, le 19 mars 1427 (1).

(1) Cet acte et le précédent sont aux archives du château de Briquebec.

Environ deux ans après, ce grand capitaine fut fait prisonnier à Gergeau, avec ses deux frères, Jean et Alexandre de la Pole. Pour payer leur rançon, ses terres du Cotentin furent vendues. Celle de Briquebec fut achetée par le sire Berty-Entwizle, chevalier du comté de Lancastre, qui avait fait les guerres de France avec Henri V, et s'était distingué à la bataille d'Azincourt. Des actes qu'on trouve aux archives du château lui donnent le titre d'amiral d'Angleterre, et à son frère Henri celui de lieutenant-général de la Normandie pour le roi d'Angleterre; il conserva le château de Briquebec jusqu'au moment où les Anglais furent forcés de quitter la Normandie, après la bataille de Formigny en 1450. Quelques années après, il fut tué à la bataille de Saint-Alban, où il combattait pour le roi Henri VI, contre le duc d'York (1).

J'ai connu il y a quelques années à Valognes un de ses descendants, M. Entwysset-d'Arvis; je lui ai fait voir les ruines du château de Briquebec, dont il ne se doutait guères qu'un de ses ancêtres avait été le possesseur.

Après l'expulsion des Anglais, la famille d'Es-

(1) V. Beauties of England.

touteville fut remise en possession de ses biens, dont Briquebec faisait partie. En vous parlant du Mont-Saint-Michel et de l'abbaye de Hambie, j'ai eu une occasion de rappeler le dévouement et la persévérance de Louis d'Estouteville. Je vais vous indiquer la suite des possesseurs du château de Briquebec.

Par le Mariage d'Adrienne d'Estouteville, unique héritière de sa famille, ses châteaux passèrent dans la famille de Bourbon-Saint-Paul et d'Orléans-Longueville. En 1707, par la mort de Marie d'Orléans, duchesse de Némours, Briquebec passa à Jacques de Matignon, troisième du nom, comte de Torigny, fils de Charles de Matignon et d'Éléonore d'Orléans (1). Ses descendants ont conservé Briquebec jusqu'à la révolution. Quelques années auparavant, mademoiselle de Matignon, héritière de cette châtellenie, épousa le fils aîné du duc de Montmorency. Bientôt après, ses biens furent engloutis dans le gouffre révolutionnaire. Quelques débris de forêts non vendus lui ont été rendus par le gouvernement royal; mais le château-fort a été aliéné, sa partie habitable est convertie en un misérable

(1) Archives du château, et Hist. des grands officiers de la couronne, tom. 5, p. 490 et seqq.

cabaret : le reste tombe en ruines, sa décadence est de plusieurs années antérieure à la révolution.

L'enceinte était défendue par huit tours y compris le donjon et la tour qui est sur la porte d'entrée.

Il en existait un plan, levé près d'un siècle avant la révolution. Je vous en envoie une copie avec deux vues dessinées depuis peu de temps, l'une par M. Cotman, l'autre par une de ses compatriotes miss Emily Shuldham, qui a résidé longtemps à Valognes. M. Cotman en a fait graver une autre vue dans son bel ouvrage intitulé : *Architectural antiquities of Normandy*.

Ainsi que la plupart des anciens châteaux, celui-ci représente le travail de plusieurs époques. On y voit dans la cour des colonnes de l'XIe. siècle ; mais la majeure partie était depuis le XIVe. jusqu'à la fin du XVIe.

Le donjon, qui domine sur toute l'enceinte, est la partie la plus belle et la plus pittoresque, c'est un ondécagone. Cette figure n'est pas commune dans les anciennes constructions de ce genre. Les fossés sont en grande partie comblés : il n'en reste plus de traces que vers le midi.

L'emplacement de cette forteresse est sur un terrain à peu près uni. En le construisant, on n'avait cherché ni les avantages de l'escarpement ni ceux du voisinage des eaux.

Je ne vois pas qu'elle ait soutenu de sièges dignes d'être cités : en 1365, elle appartenait au roi de Navarre, qui venait d'en être remis en possession (1) ; elle fut prise en 1418 par les Anglais, qui la perdirent en 1450. Le maréchal de Matignon ne la cite pas parmi celles du Cotentin où il fallait mettre garnison en 1562 (2).

Les archives de ce château semblent être en contradiction avec l'Histoire des grands officiers de la couronne, citée plus haut. On y voit positivement que, sous le règne de Henri IV, le maréchal de Matignon fit l'acquisition du château de Briquebec, et qu'il en fit transporter les canons à la Hougue et à Torigny. Dans ce cas particulier, les archives du château méritent plus de confiance. Peut-être d'ailleurs serait-il possible de concilier cette espèce de contradiction ; mais ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation.

Le détail des seigneuries, des cours de justice et des grandes dépendances de la châtellenie de Briquebec serait curieux ; mais ce n'est pas non plus ici le lieu d'en faire l'énumération ; cet article est déjà trop long, et nous avons encore à parcourir plus des trois quarts du département.

(1) Monstrelet. Chartier.
(2) Histoire de Matignon, p. 54.

Voilà pourquoi je suis obligé d'omettre le détail des armoiries des différents seigneurs ; on peut d'ailleurs les voir toutes dans l'Histoire des grands officiers de la couronne, à laquelle pour cette partie je donne la préférence sur le Pairage Éteint de Banks, qui, en parlant des Bertrand de Bothal et de Mitford, ne donne certainement pas les armes de ceux de Briquebec, encore bien que ce fût la même famille (1).

12. Les Perques. En suivant nos recherches dans l'arrondissement de Valognes, au midi de Briquebec, on trouve d'abord, dans la commune des Perques, l'emplacement d'un ancien château, qui fut long-temps l'apanage d'une branche cadette des Bertrand de Briquebec. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est une crypte ou caveau funéraire sous l'emplacement de l'ancienne chapelle. Ce château d'ailleurs ne se rattache à aucun souvenir historique ; la branche aînée absorbe tout l'intérêt.

A l'extrémité de l'arrondissement, près de la mer, à quatre lieues environ au sud-ouest de Briquebec, on trouve deux paroisses contigües dont les seigneurs étaient à la conquête d'Angleterre, ce sont celles de Barneville et de Carteret.

(1) Banks, Extinct Baronage, tome 1, page 33 et 34.

J'ai peu de renseignements sur ces deux paroisses; mais je ne dois pas omettre l'indication des châteaux qui y furent autrefois.

13. BARNEVILLE. Je commence par le château de Barneville, comme le plus rapproché de Briquebec. Par ce qui en reste aujourd'hui, on ne croirait pas que ce lieu eût été la résidence d'une des familles Anglo-Normandes les plus distinguées, depuis l'XIe. jusqu'au XIIIe. siècle, d'une famille qui fournit à la conquête d'Angleterre un de ses capitaines, et à la croisade qu'a chantée le Tasse un des héros de cette expédition, d'une famille enfin qui tient un rang distingué parmi les bienfaiteurs des monastères.

Le seigneur de Barneville qui était à la conquête d'Angleterre, est indiqué dans quelques listes de cette expédition (1).

Celui qui était à la croisade avec le duc de Normandie, en 1097, s'appelait Roger. Tous les historiens de la collection intitulée *Gesta Dei per Francos*, en parlent avec les plus grands éloges; ils le citent toujours parmi les chefs, comme le plus adroit et le plus brave de l'armée; il était chéri et admiré de tous et considéré même

(1) V. la liste de Brompton, apd. Twysden, Angl. script. 10, col.... ; et celle de Duchesne, Norm., script. p....

parmiles Turcs, dont il avait obtenu la confiance, quoiqu'il fût leur plus redoutable ennemi. Après s'être distingué au siège de Nicée, il fut un des braves qui prirent par escalade la ville d'Antioche. Mais l'armée chrétienne fut bientôt assiégée dans cette ville par une armée innombrable de Sarrasins. Roger de Barneville, emporté par son courage à la poursuite d'une troupe de cavaliers ennemis, tomba dans une embûche et fut tué. Tous les historiens de la croisade donnent des détails circonstanciés sur ses funérailles et sur les grands regrets que sa perte excita parmi les chrétiens. Ces détails précieux seraient trop longs ici; je ne puis que les indiquer (1).

Le Tasse, qui, dans son poëme, le fait vivre long-temps après la prise d'Antioche, le cite parmi les plus fameux guerriers normands.

Ruggier di Balnavilla infra gli egregj (Tasso, canto 1°. *stanz. LIV)*; il le fait périr de la main de Tissapherne, à la bataille contre les Perses, qui suivit la prise de Jérusalem.

C'est probablement à ce Roger qu'il faut rap-

(1) Orderic Vital, apd. Duchesne, collect., p. 728, 737, 740. Guillaume de Tyr, apd. collect. Gest. Dei, p. 663, Albertus Acqueus., Hist. Hierosol. exped. liv. 3, p. 233; apd. Bongars. Raymund Agil ap. Bongars, p. 149, Albert. Acq., liv. 4, p. 27 et 28; *id.* apd. Bongars, p. 227, Baldric Dolensis, *ibid.*

porter la construction de l'église de Barneville ; tout y est du travail de son temps.

Dans le siècle suivant, se trouve un Jourdain de Barneville, dans le Livre rouge de l'échiquier de Normandie, qui devait au roi le service d'un chevalier. « Jordanus de Barneville, debet unum « militem uno die cum curtamento suo et dein-« ceps cum curtamento communi. »

On voit, par le cartulaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte (1), que ce Jourdain était fils de Guillaume ; il fonda sous le règne de Henri II le prieuré de la Taille, à la Haye-d'Ectot (2).

Ce Jourdain de Barneville fut un des principaux bienfaiteurs des abbayes de Cherbourg et de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Dans les cartulaires de ces deux monastères, on voit de lui beaucoup de donations et de confirmations. Ces actes sont généralement sans date, comme cela se pratiquait à la fin du XII[e]. siècle.

Dans le suivant, je présume que les seigneurs de Barneville suivirent le parti du roi d'Angleterre contre Philippe-Auguste, et que leurs biens en France furent confisqués ; du moins je ne les retrouve ni dans les fiefs de ce roi, ni

(1) Cartul. Sti. Salvatoris Vicecom, p. 46.

(2) V. L'acte de fondation penès nos, Repert. in-folio, p. 305.

dans aucun acte subséquent. Il se trouve, dans le XVe. siècle, un Philippe de Barneville, abbé de Cherbourg ; mais il était de la famille du Saussay (1), qui possédait cette seigneurie dans le XVe. et XVIe. siècle. Julien du Saussay était seigneur au temps de la recherche de Montfault; mais, à l'époque de celle de Roissy, en 1598, la seigneurie avait passé par mariage dans la famille d'Orglandes. Antoine d'Orglandes épousa en 1593 Marthe, fille et héritière de Léobin du Saussay, Seigneur de Barneville, Portbail, etc., et capitaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Je n'entreprendrai pas de vous donner la suite des seigneurs de Barneville. Le but de cette lettre est de vous indiquer les châteaux du moyen âge, et ici comme en beaucoup d'autres lieux du département, je ne puis vous parler que d'un emplacement : celui-ci me paraît avoir été tout près de l'église, au levant, sur un tertre où est placé le calvaire. Ce tertre, appelé autrefois *butte à Mallet*, a été jadis entouré de fossés ; il est sur un terrain uni et peu susceptible d'être défendu par les eaux ; il est probable que ce lieu n'aurait pu être défendu long-temps, et si Roger de Barneville n'en avait pas d'autres, on voit qu'il

(1) Gall. Christ., tome XI, col. 943. Généalog. des du Saussay. Recherche de Montfault imprimée, p. 16.

était bien plus grand par son courage et par ses qualités personnelles que par l'importance de sa forteresse.

Les recherches que j'ai faites dans des ouvrages Anglais, sur les *Barnevyles* d'Angleterre, n'ont pas eu un résultat satisfaisant. Je ne perds cependant pas l'espoir d'en trouver dans le Domesday book ou dans les baronages d'Écosse. Ce qui me fait croire qu'il y en a eu dans ce pays, c'est que je vois qu'en 1175, dans un traité entre Guillaume roi d'Écosse et les Anglais, *Robert de Barneville* fut un des ôtages Écossais. V. Roger de Houcden, apd. Savile, Angl. Script., p. 308.

Je ne connais pas les armes des anciens Barneville ; celles des du Saussay sont d'hermines au santoir de gueules.

14. CARTERET. La paroisse de Carteret qui est contigüe à celle de Barneville, a aussi eu un seigneur qui partagea en 1066 les dangers et la récompense de la conquête d'Angleterre. Le poëte Wace explique pourquoi ce nom se trouve deux fois sur la liste de Masseville ; il y en avait deux à la conquête, suivant le roman de Rou :

De *Kartrait*, *Onfrey* et *Maugier*.

Depuis la conquête jusqu'au règne de Henri II, roi d'Angleterre, je ne trouve rien sur Carteret.

Le livre rouge de l'échiquier marque le service que devait ce fief *servicium* I *militis*.

Trente ans après, cette seigneurie fut confisquée par Philippe-Auguste, celui qui la possédait alors étant resté attaché au roi Jean-Sans-terre. Voici ce qu'en dit le « liber feodorum Philippi-Aug. « Kartrait *quod dominus rex tenet per escha-* « *etam* debet servicium I militis. »

Il est probable que tout ou partie de ce fief fut remis à quelqu'un de la famille des anciens possesseurs ; car on voit par des rôles de Normandie, cités par la Roque, qu'en 1271 et 1272 Renaud et Roger de Carteret furent employés sur la liste des chevaliers et écuyers qui servirent en l'ost de Foix, et l'année suivante, comme devant le service d'un tiers de chevalier.

Depuis ce temps, la seigneurie de Carteret n'est plus comptée que comme un fief-ferme, dont le receveur des domaines de Valognes touchait encore les revenus en 1467. J'ai le détail de ses aliénations jusqu'au possesseur actuel ; mais j'ai cru devoir l'omettre comme à peu près étranger à l'histoire des anciens châteaux ; je vais seulement vous donner quelques renseignements sur l'emplacement du vieux château et sur la famille qui le possédait avant la confiscation.

La place du château est dans un champ de

terre, au milieu duquel est l'église actuelle ; cet emplacement n'offre aucune trace de tertre ou de fossés ; il n'était pas susceptible d'inondations.

La famille la plus ancienne et la plus distinguée de Jersey porte le nom de Carteret, et fait remonter son origine jusqu'à ceux qui, sous le règne de Philippe-Auguste, quittèrent notre province. Cette famille est entrée dans celle du marquis actuel de Stafford (1).

Depuis 1784, un autre descendant des anciens seigneurs de Carteret a été créé baron d'Angleterre, sous le titre de *Lord Carteret*. Le lord actuel est grand bailly de Jersey. Le nom de sa famille a été transféré à sa résidence dans le comté de Cornwall : il descend des vicomtes de Weymouth et des comtes de Stafford (1).

On voit sur la falaise de Carteret les restes d'une enceinte assez étendue : ils appartiennent à une autre époque ; nous en reparlerons.

Nous sommes arrivés de ce côté jusqu'à l'extrémité de l'arrondissement de Valognes ; nous quittons la côte à l'endroit le plus rap-

(1) V. le Peerage de Collins, par S. E. Brydges, tom. 8, p. 1.

(1) Peerage of Collins, by sir F. Brydges, tome VIII, page 1.

proché de Jersey : nous allons revenir sur nos pas, et après avoir terminé le canton de Barneville, nous acheverons la revue de celui de Briquebec.

A peu près sur la route de Valognes, on trouve deux communes qui donnèrent autrefois leur nom à deux compagnons de Guillaume-le-Conquérant, et à leurs descendants en Angleterre et en Normandie. Ces deux communes sont Magneville et Morville. Magneville, à deux fortes lieues au midi de Valognes, est le berceau d'une puissante famille d'Angleterre et de Normandie.

15. MAGNEVILLE. Geoffroy de Magneville, qui se trouva à l'expédition d'Angleterre, est inscrit dans toutes les listes (1). Son nom est le premier de tous, dans celle de Brompton. Il combattit vaillamment à la bataille de Hastings, et reçut en récompense des concessions considérables dans le pays conquis, avec les titres de comte d'Essex et de connétable de la tour de Londres. Il signa l'acte de fondation de Saint-Etienne de Caen (2), en qualité de comte

(1) Brompton apd Twysden, X script. 963. Duchesne, Norm. script. p. 1154. Masseville, tom. I., p. 202. Wace, Roman de Rou. Collins, Peerage, edit. 1711, tom. 2 part 1 p. 112. Dugdale, Baronage, tom 1, p. 206. Banks, Extinct Baronage.

(2) Essais historiques sur Caen, tom. II, pag. 66.

d'Essex, et comme bienfaiteur de ce monastère.

Sous le règne de Guillaume-le-Roux, Roger de Magneville fut un des chefs du parti de Henri I, dans le Cotentin (1); un autre Geoffroy de Magneville était gouverneur de la tour de Londres, sous le règne d'Etienne-de-Blois. L'auteur des *Gesta Stephani* (2) le cite comme un des premiers seigneurs d'Angleterre, et en fait les plus grands éloges. Il parle aussi d'Etienne de Magneville, un des plus fameux guerriers de cette époque.

Le dernier Magneville qui fut comte d'Essex, s'appelait Guillaume (3); il mourut au commencement du règne de Richard-Cœur-de-Lion.

D'autres branches de cette famille ont existé en Angleterre et en Normandie; celle qui avait le château de Magneville, acquit la châtellenie de la Haie-du-Puits, et la conserva long-temps.

En 1331, Robert Bertrand, septième du nom, baron de Briquebec, était seigneur de

(1) Guill. Gemet, apud Normann. script. p. 294.

(2) Apud Normann. scriptores, pag. 963 et seqq.

(3) Banks, Extinct. Baron. tom. 3, p. 270, 271. Collins, edit. 1711. Earls of Essex, vol. 2. part. 1 pag. 113 et 114.

Magneville : il obtint du roi Philippe de-Valois, l'établissement d'une foire à Magneville (1).

Dès le temps de Philippe-Auguste, cette seigneurie dépendait de la baronnie de Briquebec (2).

En parlant du château de la Haie-du-Puits, j'aurai occasion de vous donner encore quelques détails sur la famille des Magneville. Les principales traces de leur séjour dans la paroisse dont ils portaient le nom sont l'église, qui est de l'onzième siècle, et les fonts baptismaux dont j'ai donné, à un de vos prédesseurs, le détail de l'inscription curieuse, avec un dessin qui doit se trouver dans les cartons de la préfecture, et qui est gravé dans un ouvrage de M. Dawson-Turner, intitulé : *Account of a tour in Normandy*, 1820 (3).

L'emplacement de l'ancien château de Magneville est probablement le même que celui du château actuel ; celui-ci, quoiqu'ancien, est loin de remonter aux seigneurs anglo-normands.

(1) Grands offic. de la couronne, tome VI, p. 689.

(2) Guillelmus de Magneville tenet inde (de Briquebec) dimidium feodum loricæ ; L. feodorum D. regis Philippi. Il pourrait se faire que ce fief ne fût pas celui de Magneville.

(3) Appendix à la fin du 2e. volume.

A peu de distance de l'habitation actuelle, au-delà des limites de la paroisse, formées en cet endroit par la rivière d'Ouve, on voit une très-belle *motte* entourée de fossés. Ce tertre, un des mieux conservés du département, est sur la paroisse de Néhou, entre l'habitation de M. de la Grimonnière et le château actuel de Magneville : je crois qu'il appartenait au château de la baronnie de l'Angle, un des démembrements de celle de Néhou, dont je vous parlerai bientôt.

Les armes de Magneville étaient de gueules à l'aigle éployé d'argent, becqué et membré de gueules, d'après les armoriaux français et l'écusson qui se trouvait naguères dans l'église de la Haie-du-Puits, sur le monument d'Arthus de Magneville. Les Magneville, d'après Banks, qui cite Heylin, portaient écartelé d'or et de gueules (1).

En lisant le registre des fiefs de Normandie, sous Philippe-Auguste, j'ai été surpris que Magneville ne fût plus alors qu'un demi-fief de haubert, tandis que trente ans auparavant il devait un service onze fois plus considérable (2) : faut-il avoir recours à la confiscation pour expliquer cette énorme différence ?

(1) Banks, Extinct Baronage, tome III, p. 268.

(2) Rogerus de Magnavillâ 2 milites et dimid. et ad servicium suum tres milit. Ex lib. rub. Scaccarii.

Geoffroi de Magneville avait, à l'époque de la confection du Domesday Book, 118 seigneuries en Angleterre (1).

16. Morville. En allant de Magneville à Valognes, la première paroisse qu'on rencontre est celle de Morville, dont un seigneur se trouva aussi à la conquête d'Angleterre : ses descendants figurèrent long-temps parmi les barons d'Angleterre, d'Ecosse et de Normandie (2).

C'est principalement sous les règnes des descendants du Conquérant qu'on trouve les Morville en Angleterre, avec le titre de barons. Sous celui d'Etienne, Collins, Banks et Dugdale citent Hugues et Simon de Morville. Ce dernier eut deux fils, Roger et Richard. Hugues, fils de Roger, fut un des meurtriers de St.-Thomas de Cantorbery : après lui, je ne vois en Angleterre aucun pair du nom de Morville.

Dans un traité de paix conclu, en 1159, entre les Anglais et les Ecossais, ceux-ci donnèrent pour ôtages cinq seigneurs, parmi lesquels était le fils de Hugues de Morville (3).

(1) Briltoris, Topography of Essex, page 385.

(2) Banks, Extinct Baron., tom. 1, p. 142. Collins, edit. 1711. vol. 2, part. 1, p. 143. Dugdale, Baronage.

(3) Hist. Ricardi. prior. Hagulst. apd Twysden, X scriptores, Col. 350.

En 1175, Richard de Morville, connétable d'Ecosse, fut un des ôtages du traité conclu entre Guillaume, roi d'Ecosse, et Henri II; nous avons déjà vu que Robert de Barneville fut un autre de ces ôtages (1).

Six ans après ce traité, le même connétable fut excommunié par Jean, évêque de St.-André (2).

Celui qui avait été, dix ans auparavant, un des assassins de Saint-Thomas, habitait dans le comté d'York; après ce forfait, il alla avec ses complices passer quelque temps à son château de Knaresborough (3).

Hugues, qui vivait au commencement du XIIIe. siècle, prit le parti du roi Jean contre Philippe-Auguste : celui-ci, devenu maître de la Normandie, confisqua la seigneurie de Morville. Par le registre souvent cité, il paraît que Herbert tenait, de la baronnie de Néhou, la sixième partie d'un fief à Morville; le reste était au roi par confiscation (per eschaetam).

Peu de temps après cette confiscation, un autre Hugues de Morville fut élu évêque de

(1) Suprà, p. 12. R. de Houeden, ap. Savile, p. 308, 310 et 313.

(2) *Idem ib.* p. 350, verso.

(3) *Idem ib.* page 339.

Coutances ; il gouverna ce diocèse durant trente ans. On l'a toujours regardé comme un des meilleurs pontifes qui aient occupé ce siège. Son père s'appelait Nicolas, et portait de sinople au lion d'or (1).

Sous le règne de Philippe-le-Hardi, cette famille tomba en quenouille : Raoul d'Anneville, fils de Guillaume, seigneur de Montaigu, épousa l'héritière de Morville, dont les descendants prirent le nom et les armes. Cette famille existait en 1521, et acheta de la couronne le fief-ferme de Morville (2). Dans le siècle suivant, cette seigneurie, ainsi que celle de Magneville, fut achetée par MM. Le Pigeon, et est passée par héritage aux possesseurs actuels.

L'emplacement de l'ancien château de Morville ne m'est pas connu. Cette terre, morcelée par la confiscation de Philippe-Auguste, avait été encore appauvrie par les libéralités de ses possesseurs en faveur des monastères, et particulièrement de l'abbaye de Saint-Sauveur et de l'Hôtel-Dieu de Coutances.

Banks indique, pour les Morville d'Angleterre, des armes différentes de celles de l'é-

(1) Gall. Christ. t. XI, Col. 878. Bessin, Concil. Rothom. prov. p. 531. Billy, Hist. mss. des Ev. de Coutances. Rouault, *Id.* p. 203 à 209.

(2) Généalog. de la famille d'Anneville. Pièces justificatives.

vêque de Coutances, et il serait possible que cette fois il eût raison ; les voici : barre d'or et de gueules à l'aigle éployé d'azur (1).

Voici la dernière commune *historique* dont j'aie connaissance dans le canton de Briquebeç : nous allons parcourir celui de Saint-Sauveur, qui n'est pas moins riche en châteaux du moyen âge.

17. NÉHOU. En allant de Morville à Saint-Sauveur, on traverse la grande paroisse de Néhou, qui fut jadis le chef-lieu d'une baronnie assez étendue pour qu'on ait pu en former trois avec ses démembrements.

On sait qu'en 912 notre province fut cédée à Rol, chef d'une armée de Normands, qui la partagea à ses compagnons (2) ; Richard eut pour sa part le domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte, dont celui de Néhou faisait partie (3). L'ensemble de cette baronnie n'avait pas alors la valeur que celle de Néhou seule eut dans la suite : ravagée depuis un siècle, la Normandie était inculte et dépeuplée.

En 920, Richard, seigneur de Saint-Sauveur-

(1) Banks, tome 1, p. 142.

(2) Dudo apd. Duchesne, Norm. Script., p. 85. — Guill. Gemet, *ibid*, pag. 232.

(3) Archives du Chât. de Saint-Sauveur.

le-Vicomte, donna à son fils Néel le domaine de Néhou (1); cette paroisse était alors inculte et couverte de bois: ce fut là que Néel bâtit près de l'Ouve et de l'endroit où est aujourd'hui l'église un château dont nous voyons les ruines. Ce domaine prit alors le nom de Néhou, qui signifie *habitation de Néel.*

Pendant plus d'un siècle après sa fondation, ce château continua à faire partie de la baronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte (2).

Vers 1046, Néel de Saint-Sauveur se révolta contre Guillaume, duc de Normandie. Il fut vaincu et forcé de quitter la province. La baronnie de Saint-Sauveur fut confisquée; le duc en démembra la seigneurie de Néhou, et la donna avec titre de baronnie à Baudouin de Meules, mari de sa nièce Albereda (3).

Peu après, Néel obtint sa grâce, et revint en Normandie. Le duc lui rendit Saint-Sauveur; mais Néhou qui en avait été distrait, resta à Baudouin et à sa postérité (4).

Le fils de Baudouin prit le nom de Reviers,

(1) Arch. du chât. de Saint-Sauveur.

(2) *Ibidem.*

(3) Généal. des Reviers, dans l'histoire de l'ile de Wight, par Sir Richard Worsley.

(4) Archiv. de Saint-Sauveur.

et ses descendants celui de Vernon. Peu de familles furent plus richement dotées en Angleterre; les Reviers devinrent comtes de Devon et seigneurs de l'île de Wight. Les historiens anglais donnent de grands détails sur ceux qui ont résidé en Angleterre; nous nous occuperons seulement de ceux qui ont possédé la baronnie de Néhou.

Dans une lettre adressée à votre prédécesseur sur les abbayes du département, j'ai eu occasion d'indiquer ce que firent, dans le XIIe. et le XIIIe. siècle, les Reviers et les Vernon, pour l'abbaye de Montebourg. Leur principale résidence en Normandie était le château de Néhou. Pour imiter les barons de Saint-Sauveur, ils y établirent une collégiale.

Au commencement du règne d'Étienne-de-Blois en Angleterre, Baudouin de Reviers, comte de Devon, refusa de reconnaître ce prince pour son souverain; celui-ci lui fit la guerre, lui prit ses forteresses, et le contraignit à se refugier en Normandie, où il vint résider dans son château de Néhou.

A la révolution qui remit la Normandie sous la domination française, les Reviers Vernon, possesseurs de Néhou, restèrent en France. On voit, par le registre des fiefs de Normandie, rédigé par ordre de Philippe-Auguste, vers 1208, que

le baron de Néhou s'appelait alors Richard de Vernon, et que, pour cette baronnie, il devait au roi le service de cinq chevaliers (justement le même qui était dû pour les seigneuries de Saint-Sauveur et de Briquebec) (1).

Les Reviers-Vernon possédèrent Néhou jusqu'en 1283. Guillaume, le dernier de cette branche, ne laissa en mourant que des filles, qui partagèrent entre elles la baronnie; mais comme chacune d'elle voulut conserver le même titre que leur père, elles firent de Néhou trois baronnies, celle de l'Angle, celle d'Orglandes et celle du château.

J'ai les listes de ceux qui possédèrent chacune de ces nouvelles baronnies: à l'époque de la révolution, celle du château était réunie au domaine de la couronne; celle d'Orglandes, appartenant à madame de Montmorency, a été confisquée comme bien d'émigré; celle de l'Angle, qui, en 1790, était au même propriétaire que les seigneuries de Magneville et de Morville, appartient à M. le Fêvre de la Grimonnière, un de ses héritiers.

Les ruines du château bâti par Néel de Saint-Sauveur, sont entre les églises de Sainte-Co-

(1) Lib. feodorum Domini Regis Philippi, apd. Lib. Nigrum Constant.

lombe et de Néhou, au bord de la rivière d'Ouve. Le terrain contigu est marécageux, et l'on pouvait facilement en inonder les approches, excepté vers l'église de Néhou, où l'on voit encore des retranchements avancés et des fossés, qui servaient à en défendre l'accès. Le donjon s'écroula tout-à-coup, vers 1780, au milieu d'une tempête qui arriva durant le carnaval. On y voit encore des restes considérables, mais informes, de maçonnerie, que le propriétaire actuel fait démolir et convertir en de nouveaux bâtiments.

Robert de la Haye, possesseur de ce château, l'échangea avec le roi en 1366 (1). Les Anglais s'en emparèrent vers 1370. Depuis ce temps jusqu'au siècle suivant, cette forteresse suivit à peu près la fortune de celle de Saint-Sauveur. Les Anglais la reprirent en 1418, et la gardèrent jusqu'en 1450; elle repassa alors, avec le reste de la province, sous la domination française. Je ne vois pas qu'elle ait soutenu de siège bien sérieux.

La baronnie de Néhou était une de celles qui donnaient jadis à leurs possesseurs le droit de séance à l'échiquier de Normandie; mais l'exercice

(1) V. l'extrait du trésor des chartres. Archives de Normandie, page 174.

de ce droit prouve qu'elle avait eu une origine commune avec celle de Saint-Sauveur-le-Vicomte (1).

Le chef-lieu de la baronnie de l'Angle était au nord de la paroisse, et tellement rapproché de Magneville, qu'il est douteux si le château dont j'ai parlé (2) appartenait au fief de Magneville ou à celui de l'Angle. Le nom de *la Haulle*, que ce tertre porte sur la carte de Mariette, est peut-être plus ancien que l'établissement de la baronnie de l'Angle.

A l'extrémité nord-ouest de Néhou, à une lieue au moins des deux autres seigneuries, Jeanne, fille de Guillaume de Vernon, mariée vers la fin du XIIIe. siècle à Guillaume de Brucourt, plaça le siège de la troisième baronnie, qui fut connue sous le nom d'Orglandes ou de la Beurrière. Cette partie, formée généralement de bois défrichés, est la moins fertile de la paroisse. Depuis 250 ans, les possesseurs du château de Briquebec en étaient propriétaires. Si cette baronnie a eu un château-fort, je n'en connais pas l'emplacement ; en supposant même qu'il n'y en ait jamais eu, je ne devais pas me dispenser de faire mention

(1) V. Masseville, Hist. de Normand., tom. 3, p. 46.

(2) V. sup., page 14.

de cette baronnie. C'est dans le cartulaire de l'abbaye de Montebourg qu'il faut principalement rechercher les anciens renseignements sur Néhou; heureusement que c'est un de ceux qu'on a retrouvés.

18. SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE. A une lieue au-dessous du château de Néhou, en suivant le cours de l'Ouve, on trouve les ruines du château de Saint-Sauveur, dont celui-ci avait été un démembrement.

De tous les anciens châteaux du département, aucun ne réunit plus des circonstances qui sont faites pour attirer l'attention de ceux qui font des recherches sur cette sorte de monuments. Une grande antiquité, une importance constante, des ruines qu'on peut encore étudier, les moyens de défense usités au moyen âge, un plan presque entier, des renseignements positifs sur ses possesseurs, les sièges qu'il a soutenus, ses temps de splendeur et de décadence : tout concourt à rendre intéressant cet article. Je dois y donner une attention particulière.

En parlant de l'origine du château de Néhou, j'ai indiqué celle de Saint-Sauveur. Elle remonte à l'année même du traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui assura à Rollon la possession tranquille de la Normandie. On voit, dans les archives du

château, qu'à la division de la province, Richard, un des principaux capitaines normands, eut pour sa part le territoire de Saint-Sauveur avec de grandes dépendances, dont Néhou faisait partie (1).

Avant la révolution, on voyait, aux archives du château de Saint-Sauveur, une copie de la concession de ce domaine, *couvert de bois et composé de marais et de terres sèches, situé en Cotentin, près de la rivière d'Ouve*, donné à titre *d'honneur* avec obligation d'hommage et de service militaire (2); cet acte, écrit en latin comme tous ceux de cette époque, était daté de l'an 912, que fut conclu le traité de Saint-Clair.

Immédiatement après cette concession, Richard jeta les fondements du château de Saint-Sauveur. En 913, il y fit construire une chapelle, qui fut consacrée, en 914, par Herbert, Évêque de Coutances, sous l'invocation de la Sainte-Trinité et de Saint-Sauveur (3).

Quelques années après, Richard donna à son fils Néel le territoire qui prit le nom de Néhou (habitation de Néel) (4).

(1) V. Sup., page 15.

(2) Extrait des archives du château de Saint-Sauveur.

(3) *Ibid.*

(4) *Ib.* et Sup., p. 15.

Ce fut ce Néel qui, vers 938, fut honoré par Guillaume-longue-épée, du titre de *vicomte* du Cotentin, dignité qui devint héréditaire dans sa postérité, et qui a fait donner à Saint-Sauveur le surnom de *le-Vicomte* (1).

Il existait naguères (peut-être existe-t il encore), aux archives du Mont-Saint-Michel, déposées provisoirement à bibliothèque de la ville d'Avranches, une chartre de Néel, qui aumône à cette abbaye ses bois situés dans l'île de Serk (peut-être Guernesey, *Sarnia* ?). Cette chartre est de l'an 942.

Jusqu'au milieu de l'XIe. siècle, Saint-Sauveur avait été la résidence du chef héréditaire de tout le pays qui comprend aujourd'hui le département de la Manche. La révolte d'un de ses seigneurs,

(1) L'auteur d'une notice sur Saint-Sauveur, imprimée dans l'almanach du département pour 1822, a commis de grandes erreurs : il prétend qu'on n'a point de notes sur son origine ; que Saint-Sauveur tire son surnom de Geoffroy d'Harcourt, qui en était vicomte en 1328 ; il y a dans ce passage autant d'erreurs que de mots. On a beaucoup de renseignements sur l'origine de Saint-Sauveur: il était nommé quatre siècles avant Geoffroy d'Harcourt. Tous les anciens historiens de Normandie citent le titre de vicomte du Cotentin, et notamment Guillaume de Jumiège, en parlant de Néel, vainqueur des Anglais, en 1002, près de Barfleur. Geoffroy d'Harcourt ne se révolta pas en 1328. —Il n'y a aucune analogie entre son titre et celui de vicomte de Saint-Sauveur ; il en était *baron* et non pas *vicomte*.

qui portait encore le nom de Néel, le fit descendre au second rang. En 1047, le duc Guillaume, vainqueur à la bataille du val des Dunes, força Néel à s'expatrier, et donna la place qu'il occupait à Robert, comte de Mortain, qui commanda les troupes du Cotentin, destinées à suivre le Conquérant en Angleterre. A son retour en Normandie, Néel fut trop heureux d'y retrouver une partie de ses anciens domaines, le château de Saint-Sauveur, qui subsista long-temps après la démolition du château de Mortain, et devint une des plus importantes forteresses de la Normandie.

La première époque de l'existence du château est celle des Néel : quatre ou cinq portèrent ce nom ; celui qui bâtit, en 920, un château à Néhou, celui qui défit les Anglais près de Barfleur, en 1002, celui qui se révolta contre le duc Guillaume, en 1045, celui enfin qui en mourant vers 1092, ne laissa qu'une héritière. Je présume qu'on en trouverait aisément un cinquième.

Le XIIe. siècle vit cette grande baronnie passer dans la famille de Tesson, par le mariage de l'héritière des Néel avec Jourdain Tesson.

Un autre mariage la porta dans la famille d'Harcourt. La révolte de Geoffroy d'Harcourt y amena les Anglais, au milieu du XIVe. siècle:

ils s'y maintinrent avec quelques alternatives jusqu'en 1450. Après quelques concessions, ce domaine fut réuni à celui de la couronne : il fut de nouveau concédé par Louis XIV ; à l'époque de la révolution, il l'était encore : nous allons examiner ces différentes périodes de son histoire.

La descente des Anglais à Barfleur et leur défaite par Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Cotentin, sont rapportées par Guillaume de Jumiège (1). Cet historien s'étend avec beaucoup de complaisance sur la grandeur des préparatifs du roi Ethelred, sur l'extrême confiance que lui inspiraient ses forces, et sur leur destruction à peu près entière par les Cotentinois, sous le commandement de Néel de Saint-Sauveur. Je ne puis que vous indiquer ces détails, qui alongeraient trop ma lettre ; j'aurai d'ailleurs occasion de rapporter encore ce fait, à l'article de Barfleur.

Il n'y avait pas long-temps que ce Néel était seigneur de Saint-Sauveur ; car je trouve, dans les archives du château, que Richard, deuxième du nom, baron de ce lieu, y établit dans son château une collégiale en 998, que cette collégiale avait quatre prébendes, et que Hugues,

(1) Will. Gemet, apd. Duchesne, p. 250.

évêque de Coutances, confirma cet établissement. C'était alors une espèce de mode, d'avoir des collégiales dans les grands châteaux : nous en verrons une à Mortain, et nous avons déjà vu que les seigneurs de Néhou, ancien dédoublement de Saint-Sauveur, ne voulurent pas à cet égard rester en arrière de ceux qui avaient été leurs suzerains (1).

Dans une lettre sur nos abbayes, dont vous avez une copie à la préfecture, j'ai parlé de Néel, qui prit les armes contre le duc Guillaume ; de sa défaite et de celle des barons du Bessin et du Cotentin, au val des Dunes ; de sa fuite, de son retour, de la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur. Je ne répèterai pas ce que j'en ai dit : je passe à l'époque de la conquête.

Dans quelques listes de cette expédition, je trouve le nom de Saint-Sauveur ; Brompton écrit même Sauzaver (2). J'aurais balancé à faire l'application de ce nom à un seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, si Masseville n'avait dit positivement le *seigneur de Saint-Sauveur, vicomte* (3) *de Cotentin.* Masseville même ne ferait pas une autorité suffisante ; mais le poëte Wace dit encore :

(1) Sup., p. 16.

(2) Brompton apd. Twysden, col. 964.

(3) Masseville, Hist. de Normandie, tom. 1.

Et *Néel de Seynt-Sauveur*,
Assault Anglès a grant vigour.

Si je suis un peu embarrassé de dire quel rôle le baron de Saint-Sauveur joua à la conquête, je le suis encore plus de dire ce qu'il devint en Angleterre. Un seigneur qui, en Normandie, tenait un des premiers rangs, qui avait combattu *a grant vigour*, à Hastings, a dû être récompensé largement, dans un pays où le roi donnait à ses compagnons d'armes des seigneuries par centaines (1). Et cependant j'ai eu beau chercher Néel dans bien des comtés, je n'ai pu encore le trouver. Cela vient-il de ce que je n'ai pas le Domesday book, ou de ce que Néel aurait changé de nom en Angleterre? Il y a là pour moi un embarras qui n'est peut-être pas grand, mais je n'en aurais pas moins d'obligation à ceux qui voudraient m'aider à le surmonter. J'ai bien trouvé, dans un historien judicieux qui cite généralement ses autorités (2), que Néel, vicomte du Cotentin, fut tué en 1074, dans un combat près de Cardiff, dans le pays de

(1) Alain, duc de Brétagne, en reçut 440; Odon de Bayeux 439; le comte de Mortain, plus de 300; l'évêque de Coutances 280.

(2) M. Odolant Desnos, Hist. d'Alençon, tome 1, p. 149, dans une note au bas de la page.

Galles, contre Canut. Je me suis procuré tout exprès une histoire détaillée du comté où est Cardiff, et je n'y ai rien trouvé de semblable; cependant, je le répète, il n'est pas possible que Néel ait été relégué parmi d'obscurs concessionnaires. C'est une énigme dont je demande bien instamment le mot.

Le livre noir de l'évêché de Coutances nous apprend qu'un autre Néel de Saint-Sauveur mourut, en 1092, au mois d'août, et que Geoffroy de Montbray son parent, vint l'inhumer le jour de l'Assomption (1). Entre l'époque de la conquête et le dernier des Néel, je ne trouve rien de particulier au château, sinon que le monastère, qui était dans son enceinte, fut transféré au lieu où l'on en voit encore les restes.

L'héritière des Néel, nommée Lætitia, porta en mariage à Jourdain Tesson les grands biens de son père. La famille de ce dernier n'était ni moins riche ni moins puissante que celle des anciens seigneurs de Saint-Sauveur. Une ancienne chronique dit que les Tesson possédaient jadis le tiers *pied de la Normandie*; mais ce n'est pas

(1) V. Gall. Christ., tome XI, instrum. Dioc. Constant, col. 222, E. Les armes de ce dernier des Néel étaient, suivant Laroque; Hist. de la maison d'Harcourt, p. 320 : fascé d'argent et de gueules, semé de fléurs de lis de.... de l'un en l'autre.

ici le lieu d'entrer dans des détails sur l'origine et sur les grands biens de cette famille. La branche qui possédait Saint-Sauveur-le-Vicomte avait aussi dans le département une autre forteresse appelée *la roche Tesson*. En parlant de ce château, je donnerai quelques détails sur ceux dont il porte le nom; aujourd'hui je m'occuperai exclusivement du château de Saint-Sauveur, qu'ils acquirent à la fin de l'XIe. siècle, et que la dernière héritière de leur nom porta en mariage, à la fin du XIIe., dans la famille d'Harcourt.

Le siècle des Tesson (si je puis parler ainsi) fut pour Saint-Sauveur un siècle de paix et de bonheur. Leurs noms figurent bien plus dans les annales de l'abbaye que dans celles du château; ils se retrouvent à chaque page du cartulaire. La construction et la dédicace du monastère semblent avoir attiré toute leur attention; quelle différence entre leur temps et celui qui s'écoula depuis 1340 jusqu'en 1450! Mais n'anticipons pas sur ce siècle de calamités et de désastres.

On voit, par le livre rouge de l'échiquier, qu'un Jourdain Tesson, alors possesseur de Saint-Sauveur, avait dans le Bessin des seigneuries bien plus considérables; il devait pour la baronnie de Saint-Sauveur le service de trois chevaliers,

tandis qu'il était taxé à dix pour celle de Trévières.

Ce Jourdain Tesson mourut en 1178; son fils Raoul lui succéda (1); Mathilde (ou Jeanne), fille de celui-ci, épousa Richard d'Harcourt, en 1198, et lui apporta en mariage le grand domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte (2).

C'est probablement ce Richard qui possédait la baronnie, quand le roi Philippe-Auguste fit dresser l'état de ses fiefs de Normandie (3); le fief d'Anvers était alors séparé de celui de Saint-Sauveur, dont il formait la cinquième partie.

Si, au temps des Tesson et des premiers Harcourt, la baronnie de Saint-Sauveur perdit une partie de son importance, si la révolte de Geoffroy fit confisquer le domaine de cette châtellenie, il n'en fut pas ainsi du château. C'est aux suites de cette révolte qu'il fut en grande partie redevable de l'importance qu'il acquit pendant un siècle entier.

(1) Robert de Monte Contin. Sigebert., ad ann. 1178.

(2) Laroque, Hist. d'Harcourt.

(3) Ricardus de Harcourt tenet baroniam Sti. Salvatoris per servicium 4 militum, sed debebat 5, quando baronia sua integra.... item Dn. Ricardus tenet residuum illius feodi in dominio suo de Anvers cum pertinenciis.... facitq. servicium 1 militis. Lib. feod. Dn. Reg. Philippi, apd. Lib. nigr. episcop. Constant.

Ce fut particulièrement dans le XIVe. siècle que ce château devint une des plus redoutables forteresses de la Normandie. Les premiers Harcourt qui l'avaient possédé s'étaient plus occupés du soin paisible d'achever et d'embellir l'abbaye que d'augmenter les fortifications de leur château, à une époque où le pays n'avait aucune guerre à soutenir ; mais Geoffroy d'Harcourt, avec des inclinations guerrières, et des talents militaires qu'il avait développés dans la guerre de Flandre, en 1328, s'occupa du soin de fortifier Saint-Sauveur, et en fit une des meilleures places de ce pays (1).

Malheureusement tous ses travaux et ses talents furent bientôt tournés contre sa patrie. Geoffroy, mécontent du Roi, dont il crut avoir à se plaindre, entra dans une conspiration contre l'État : elle fut découverte, et, pour éviter le sort d'une partie de ses complices, qui furent décapités, il passa en Angleterre, excita les mécontentements du roi Édouard III, contre Philippe de Valois, et vint, en 1346, descendre à la Hougue, avec l'armée anglaise (2), avec laquelle il ravagea le Cotentin, et pilla ou brûla tout, hormis ses domaines.

Dans cet expédition cependant, les Anglais ne

(1) Laroque, Hist. de la maison d'Harcourt.

(2) Froissart.

formèrent aucun établissement dans le Cotentin, et n'y laissèrent aucune garnison ; mais, en 1356, la défaite de Poitiers et la prison du roi Jean donnèrent à Geoffroy la liberté de revenir impunément à Saint-Sauveur. Là, à la tête d'une garnison nombreuse et bien aguerrie, il devint bientôt le fléau de toute la basse Normandie, qu'il parcourait et ravageait sans opposition. Cependant les plaintes réitérées de la province engagèrent les états du royaume à lui opposer des forces supérieures ; elles le forcèrent à lever le siège de Coutances, l'atteignirent dans sa retraite et le défirent entièrement (1). Geoffroy fut tué en combattant avec une valeur digne d'une meilleure cause ; les débris de sa troupe se retirèrent au château de Saint-Sauveur, trop fort pour que les vainqueurs pussent les y attaquer.

Après la mort de Geoffroy, les Anglais conservèrent la possession de cette forteresse (2) ; ils en renforcèrent la garnison. Par le traité de Bretigny, il fut stipulé que le roi d'Angleterre pourrait (une fois seulement) donner à qui il lui plairait la jouissance des biens qui avaient appartenu à Geoffroy d'Harcourt.

(1) Froissart. Laroque, Hist. de la maison d'Harcourt. Masseville, tome 3, p. 259.

(2) Traité de Bretigny, article 24.—Rymer.

Conformément à ce traité, Édouard III donna le château de Saint-Sauveur au sir Jean Chandos, le plus fameux de ses guerriers ; avant cette donation, la garnison de Saint-Sauveur avait été renforcée de 400 Anglais, sous le commandement de Jehan de Lisle, qui fut remplacé par Étienne Lushington (1).

Peu de temps après la concession que lui en avait faite le roi d'Angleterre, Jean Chandos vint prendre possession du château de Saint-Sauveur, dont il fit refaire les fortifications (2). J'adoucis l'expression anglaise *bâtit* le château, car je ne crois pas qu'il l'ait entièrement bâti. Les parties les plus remarquables de son travail sont la grosse tour quarrée, appelée le Donjon, et la grande porte de l'enceinte intérieure ; l'une et l'autre subsistent encore aujourd'hui, et sont marquées sur le plan que je joins à cette lettre, avec une vue du château.

(1) Rymer, tome 6.

(2) The famous sir John Chandos.... was at the battle of Poitiers, and for his eminent services in the french wars had amongst many grants *the Barony of Saint-Sauveur-le-Vicomte*, and likewise all the possessions' of sir Godfroy d'Harcourt, after which *he built the castle of Saint-Sauveur-le-Vicomte.* Collins, Peerage, édit. 1711, tom. 2, part. 2, page 210. Jean Chandos est nommé vicomte de Saint-Sauveur., dans l'histoire des grands Officiers de la Couronne, tome 6, p. 179, ad ann. 1364. V. Banks, Extinct Peer. tom. 1, page 261.

Depuis ces nouveaux travaux, Saint-Sauveur devint, après Cherbourg, la place la plus importante que les Anglais eussent en Normandie; on voit, par les actes de Rymer, qu'ils y entretenaient avec soin une garnison nombreuse.

En 1374, sur les plaintes portées par les trois états de la province, le roi Charles V envoya l'amiral Jean de Vienne, avec une armée, pour bloquer d'abord, et puis pour assiéger le château de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Après un siège long et meurtrier, il se fit avec la garnison anglaise un compromis, portant qu'au moyen d'une somme d'argent, payable au mois de juillet 1375, la place serait remise au roi de France. L'amiral de Vienne réunit à Bayeux les trois états de la province (1).

Il existe, aux archives du département, un très-long rôle en parchemin, contenant une enquête où se trouvent des détails curieux et inconnus sur ce siège de Saint-Sauveur. En parlant des monastères du département, sur lesquels vous avez une copie de mon travail, j'ai indiqué cette pièce intéressante; je ne puis trop en recommander la conservation. J'en ai fait des extraits aussi copieux que le temps a pu me le permettre.

(1) V. un ouvrage intitulé: Normandie, pays d'États, publié par Dom-le-Noir, p. 52.

On voit, par un traité conclu à Bruges, en 1375, que les légats du pape furent choisis pour dépositaires de l'argent et de la forteresse (1); ils la rendirent à la France, et remirent aux Anglais la somme convenue.

. Quelques annés après, Charles V donna à son chambellan, le sir Bureau-de-la-Rivière, la châtellenie de Saint-Sauveur, Néhou, Anvers et autres dépendances (2).

Du sir Bureau-de-la-Rivière, la châtellenie de Saint-Sauveur passa, en 1392, à Jean, sir d'Ivry (3), qui, en 1415, fut tué à la la bataille d'Azincourt.

On trouve, dans les preuves de l'histoire de la maison d'Harcourt, une donation de Saint-Sauveur, faite par le roi Charles VI, au comte d'Harcourt, pour en jouir sa vie durant, ainsi que l'avait *fait le seigneur d'Ivry, dernier trespassé, à qui pareillement nous l'avions donnée sa vie durant* (4).

Cette donation, datée du 7 septembre 1418, fut sans effet. Les Anglais commandés par Jean de Robessart et Guillaume de Beauchamp, s'em-

(1) *Ibid*, page 53.

(2) Rymer, tome 7.

(3) Chambre des Comptes de Paris, mémorial, fol. 161. Villaret, Hist. de France.

(4) Archives du château.

parèrent du château. Robert de Tresville en était alors commandant (1).

Les Anglais le gardèrent jusqu'en 1450. Voici comment un historien contemporain rapporte ce dernier siège de Saint-Sauveur.

« Après la victoire de Formigny, le Conné-
« table se retira à Bayeux, et envoya Jacques
« de Luxembourg, son lieutenant, et Odet d'Aidye
« en sa compagnie, avec trente lances, mettre
« le siège devant Saint-Sauveur-le-Vicomte,
« *qui est une moult belle place et une des*
« *plus fortes de Normandie*, devant laquelle
« demourèrent trois jours. De laquelle place était
« capitaine le sire de Robessart, baron du Hay-
« nault, avec deux cents combattants anglais....
« et firent de grandes approches et tranchées;
« en faisant lesquelles fut tué *d'un canon* un
« vaillant écuyer du Berry, nommé Jean de
« Blanchefort, qui fut moult plaint.... et tantost
« après les Anglais voyant eux si oppressés....
« rendirent la place, et eurent leurs biens saufs
« et huit jours de vuidange (2). »

Chartier ajoute que les assiégeants ne tirèrent pas un coup de canon, car leur artillerie était restée à Bayeux.

(1) Rymer, tome 7. Archives du château.

(2) Monstrelet. Hist. de la mais. d'Harcourt, p. 1680.

Depuis ce siège, le château de Saint-Sauveur perdit toute son importance; l'introduction de l'artillerie dans l'attaque des places eût rendu inutiles toutes ses fortifications, élevées à une époque où elle était à peine connue, et commandées de tous les côtés à une petite distance.

Aussi voit-on qu'en 1562 le comte de Matignon le range parmi les places où il recommande de mettre seulement une garnison de trente hommes (1). En 1574, le comte de Montgommery s'en saisit avec la plus grande facilité; il fut repris de même par les troupes royales, après la réduction de Saint-Lô et la prise de Montgommery.

Depuis ce temps, je ne trouve pas qu'on ait regardé Saint-Sauveur comme une forteresse. En 1685, un hôpital fut établi dans l'enceinte même de ce château (2), par les soins du père Chaudran, jésuite : cet établissement subsiste encore; mais, extrêmement appauvri par la révolution, il est réduit à un triste état de dénuement.

Les anciennes fortifications, qui depuis deux siècles ont cessé d'être entretenues, se sont suc-

(1) Hist. du Maréchal de Matignon, pag. 54.

(2) Masseville, Hist. de Normand., tome 6, p. 382.

cessivement dégradées ; une grande partie est tombée en ruines. Cependant l'établissement de l'hospice a encore fait faire quelques travaux d'entretien et de clôture, qu'on ne trouve plus aux autres anciens châteaux. On peut encore suivre la trace de ses enceintes et en indiquer les principaux traits. Le plan que je vous envoie a été levé dernièrement avec beaucoup de soin par M. Langlois de Longueville, capitaine d'infanterie; le même en a dessiné et lithographié une vue, il y a peu d'années ; une autre vue avait été dessinée, quelques années avant la révolution, par M. de Montressel, officier d'infanterie ; plusieurs parties de son dessin ont le mérite de représenter des objets qui n'existent plus ; j'en ai fait dessiner une autre vue par M. le Maître, de Valognes. Enfin, j'en possède une belle gravure dans le grand ouvrage de M. Còtman, intitulé *Architectural Antiquities of Normandy*.

Après la reprise de Saint-Sauveur sur les Anglais, en 1450, la baronnie fut concédée à Adrien de Villequier, chambellan du roi Charles VII, et à ses descendants, jusqu'à défaut d'hoirs mâles (1). Artur, Antoine et Baptiste de Villequier, la possédèrent successivement jusqu'en

(1) Tous ces détails sont extraits des archives du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

1528, où, faute d'héritiers aptes à succéder, elle fut réunie à la couronne.

En 1572, elle fut engagée de nouveau par Charles IX, à Christophe de Bassompierre, et en 1596 à François de Bassompierre, maréchal de France. Celui-ci en fut dépossédé en 1607, par Jean Frédéric, duc de Wurtemberg. Elle revint en 1612 à la reine mère, qui l'aliéna en 1620 à Jean Phelipeaux de Villesavey; onze ans après, elle vint à la famille des La Guiche-Saint-Géran, qui la conservèrent jusqu'en 1669; elle fut alors réunie à la couronne, et engagée, en 1698, par Louis XIV, à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, son fils naturel, de qui elle passa au duc de Penthièvre, et enfin par mariage à Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans (Égalité), qui la possédait au moment de la révolution (1).

En vous parlant du château de Saint-Sauveur, j'ai était forcé d'abréger les renseignements copieux que je me suis procurés; si cet article vous semble encore trop long, il faut s'en prendre à l'embarras des richesses. Pour mon compte, je suis loin de me plaindre d'un pareil embarras; plût à Dieu que je l'eusse plus souvent! je ne serais pas réduit à vous offrir des probabilités ou à hasarder des conjectures; je ne serais pas quelquefois

(1) Archives du château.

obligé à garder le silence le plus absolu ou à vous dire simplement : « un compagnon de Guillaume-le-Conquérant était seigneur de telle ou telle paroisse ; on doit donc y retrouver au moins l'emplacement d'un ancien château, et cependant j'ai eu beau l'y chercher, je n'en suis pas plus avancé » ; mais comme mes conjectures même les plus hasardées peuvent conduire à des recherches plus heureuses, je continuerai à en hasarder quelquefois afin de mettre sur la voie.

19. Garnetot. Le château qui suit celui de Saint-Sauveur est justement un de ceux sur lesquels je ne puis vous donner que des renseignements vagues et incohérents. Tels qu'ils sont, ils pourraient encore avoir quelque utilité, s'ils engageaient ceux qui possèdent son chartrier ou ceux qui en connaîtraient des détails importants à les communiquer ; voilà ce que j'ai dit plus d'une fois et ce que je ne me lasse pas de répéter.

A la fin de l'XIe. siècle, un seigneur de Garnetot suivit le duc Robert à la croisade qui se termina par la prise de Jérusalem (1).

En 1370, il y avait à Garnetot un château occupé par les ennemis du roi Charles-le-Mauvais; sur ses plaintes, le roi d'Angleterre donna ordre

(1) Masseville, Hist. de Normandie, tom. 1, pag. 250.

d'en chasser. les Français et d'abattre la forteresse (1). J'ai lu, dans un mss. de M. le Franc, que Jean Chandos le prit la même année: il y avait erreur de date, car ce fameux capitaine était mort en 1369. Les Anglais, ajoûte M. le Franc, avaient eux-mêmes fait faire les fortifications qu'ils démolirent alors: cela se peut, mais c'est dommage que M. le Franc ne cite pas ses garants.

Les Tilly sont les plus anciens seigneurs de Garnetot que j'aie trouvés (2), à l'époque de la recherche de Montfaouc : le propriétaire s'appelait Castel, et portait d'or au château de sable. Dans celle de Roissy, en 1598, la seigneurie était possédée par un Duchâtel, qui portait de gueules au château d'or. Les Dufaoucq qui leur succédèrent, portaient d'azur à trois faux d'argent, emmanchées d'or. Le dernier de cette famille, qui mourut en 1734, ne laissa qu'une héritière ; elle porta cette grande terre dans la famille du duc de Grammont, où elle est restée depuis ce temps.

Garnetot ne présente rien de remarquable ; c'est une grande maison fort irrégulière et sans

(1) V. les actes publics de Rymer.

(2) Dumoulin, Hist. de Normandie. Tilly de Garnetot portait d'or à fleur de lis de gueules au lambel d'azur disante d'argent.

ornements, quoique d'une époque où l'on prodiguait les accessoires. La majeure partie semble être du XVIe. siècle ; quelques parties sont cependant plus anciennes, il y a à la chapelle quelques fenêtres étroites en ogive. Le reste présente plutôt l'apparence d'une grande maison fortifiée durant les guerres de religion, que celle d'un château fort.

La grande terre de Garnetot, située dans la paroisse de Ranville-la-Place, est sur la route de Saint-Sauveur à Orglandes, paroisse située entre Valognes et le Pont-l'Abbé. Elle a été le berceau d'une ancienne famille distinguée en Angleterre et en Normandie.

20. ORGLANDES. Un seigneur d'Orglandes (on écrivait jadis Oglandres) était à la conquête d'Angleterre, en 1066 ; il reçut dans ce royaume des concessions considérables dans différents comtés, et surtout dans l'île de Wight, où, depuis 750 ans, sa postérité a conservé sans interruption le manoir de Nunwell (1).

Cette famille a l'avantage rare de s'être con-

(1) Worsley's History of the isle of Wight. Baronetage of England, verb. Oglander. Kutchins, History of Dorsetshire, vol. 1, page 272. Dictionn. de la noblesse, par L. C. Desbois, tome 10, in-4°. 1775, verb. Orglandes. Cartulaire de Saint-Sauveur, p. 19.

servée en France et en Angleterre, depuis l'époque mémorable et reculée de la conquête, et d'avoir joui dans ces deux pays d'une considération qui n'a jamais cessé. Sir William Oglander de Nunwell, dans l'île de Wight, et de Parnham, dans le comté de Dorset, appartient à une des plus anciennes familles d'Angleterre, et la branche française n'a pas été moins considérable. Du berceau de ses ancêtres, après y avoir résidé long-temps, après avoir possédé beaucoup de seigneuries dans le Cotentin, elle a passé au château de Putot, d'où elle est allée s'établir dans le département de l'Orne. Le marquis d'Orglandes, chef de la branche française, est membre de la chambre des députés.

Les détails généalogiques de cette famille sont très-satisfaisants en France et en Angleterre; ces détails seraient trop longs ici. Je vous ai indiqué, dans une note au bas de cette page, les lieux où ils se trouvent. Je reviens à l'indication du lieu où fut autrefois le château d'Orglandes.

L'emplacement de ce château est à peine soupçonné par les habitants de la paroisse, encore qu'il soit tout près de l'église, et que tout le monde le connaisse, mais sans se douter quel en fut l'usage; il se nomme *la Hougue*: ce mot d'origine saxonne, a la signification de notre mot

tertre, ou hauteur; il est situé sur une terre qui forme le dernier débris d'une grande seigneurie.

Dumoulin, dans son histoire de Normandie (1), cite le château d'Orglandes parmi ceux que Henri, comte de Cotentin, fils cadet de Guillaume-le-Conquérant, fit fortifier, en 1090, et dont ses frères ne tardèrent pas à le dépouiller.

Le château d'Orglandes fut habité jusques dans le XVIe. siècle, par la famille qui en portait le nom. Depuis ce temps, des alliances l'ont fait passer dans différentes familles, et surtout dans celle des seigneurs d'Anfreville, qui, peu d'années avant la révolution, vendirent la terre de la *Hougue* d'Orglandes, faible reste d'un domaine jadis très-étendu. Les propriétaires actuels se doutent à peine qu'ils possèdent l'emplacement, le tertre et les fossés d'un château dont il est parlé dans l'histoire de l'XIe. siècle.

Je n'ai trouvé le nom d'Orglandes sur aucune des listes de la conquête d'Angleterre : il est cependant incontestable que Richard d'Orglandes était à cette expédition, et qu'il aida Guillaume

(1) Dumoulin, p. 255, d'après....

Fitzosbern à réduire l'île de Wight, où il obtint des concessions (1).

Dans le cartulaire du monastère de Saint-Sauveur-le-Vicomte (p. 39), se trouve le nom de Jourdain d'Orglandes, signé à une donation du XIIe. siècle, faite à cette abbaye, et confirmée par Guillaume de Vernon, seigneur d'Orglandes. Les possesseurs de la seigneurie d'Orglandes figurent souvent dans le cartulaire de Montebourg. La duchesse de Némours, baronne de Briquebec, en 1694, prenait le titre de baronne d'Orglandes : c'était à cause de ses possessions de Néhou, dont j'ai parlé plus haut.

Les armes des anciens d'Orglandes étaient d'hermines, avec trois losanges de gueules, avec la devise *candore et ardore.*

Nicolas d'Orglandes, fils de Jacques, qui vivait vers 1540, est le dernier de ce nom qui ait possédé la seigneurie de cette paroisse.

21. BEUZEVILLE-LA-BASTILLE. A deux lieues au midi d'Orglandes, à l'extrémité méridionale de l'arrondissement de Valognes, on trouve, dans la petite paroisse de Beuzeville-la-Bastille,

(1) Hutchins Dorset, à l'article de Parnham. Worsley, Hist. of the isle of Wight.

l'emplacement d'un château-fort, et la ruine de la tour quarrée dont la paroisse tire son nom. Le gué qu'on trouve en cet endroit de la rivière, y a fait placer la tour de la Bastille: le castel, autre forteresse, est un peu plus bas, dans la même paroisse.

J'ignore l'époque de la construction du château : celle de la Bastille remonte seulement au XIVe. siècle. Elle fit alors changer le surnom de la paroisse qui s'appelait auparavant Beuzeville-la-Chaussée (1).

Dans un acte de l'année 1376, cité par Dom Le Noir dans le livre intitulé *La Normandie, pays d'États* (2), on voit que, pour resserrer la garnison anglaise de Saint-Sauveur-le-Vicomte, l'amiral Jean de Vienne prit cette année plusieurs forteresses, et entre autres *la Bastille de Beuzeville*, qu'il avait *enforchiée* (fortifiée).

Quelques années après, le seigneur de la Ferté, chargé de répartir soixante-dix hommes d'armes dans les places-fortes du Cotentin qui en avaient le plus de besoin, en mit dix à Beuzeville.

(1) Archives de Varenguebec, au château de Coigny.

(2) Page 52.

L'histoire du connétable de Richemont indique le château et la Bastille de Beuzeville, parmi les forteresses du Cotentin qui furent reprises aux Anglais, en 1449 (1).

Les ruines de la *Bastille* consistent en un reste de tour quarrée, penchée au bord de l'Ouve, d'une manière assez pittoresque ; on y voit des fondations d'ouvrages accessoires.

Le castel est un peu plus bas, au midi de la rivière, à l'entrée du marais de Beuzeville ; une partie de son enceinte existe encore. Les fossés, qu'on pouvait à volonté remplir d'eau, et l'inondation du marais, en faisaient toute la force. On n'y retrouve aucune trace de maçonnerie.

La tour de la Bastille n'est pas tellement ruinée qu'on ne puisse encore bien reconnaître une partie de ses détails. Au commencement de la révolution, elle était presque entière : on y a monté la garde en 1792, et l'on a fait du feu dans la cheminée, dont on voit encore la place : le toît n'a été enlevé que depuis ce temps. Dans l'appartement où est la place de la cheminée, on remarque, vers le midi, les

(1) Hist. du connétable de Richemont, par G. Gruel, p. 139.

rainures qui servaient à passer les chaînes du pont-levis ; à l'extérieur, du même côté, on voit les restes de la maçonnerie d'une pile de pont : une partie de la rivière passait de ce côté, de manière que la Bastille était réellement dans une île.

La tour avait environ trente-cinq pieds de hauteur ; une platte-forme avec son parapet régnait autour du toît : je n'ai point trouvé de traces de crénaux ou de machicoulis.

Toutes les ouvertures étaient carrées ; les pierres de taille en ont été enlevées durant la révolution.

Il y avait, dit-on, deux autres tours à la Bastille ; ce qui est assez probable, car on voit les restes d'une enceinte dans une pièce contigüe, nommée les Terrasses, au levant de la tour actuelle.

Cette ruine a été dessinée par M. Dennys Herbert, fils du colonel anglais Herbert, qui réside depuis quelques années à Valognes, et par un dessinateur qui ne m'est pas connu. Je possède une copie du dessin de M. D. Herbert.

La Bastille était située sur le fief de Pleinmarais, dépendant de la baronnie de Varenguebec. Ce fief, possédé en 1400 par un

seigneur du nom de Carbonnel, passa par mariage à un d'Orglandes, fut long-temps possédé par les Simon, vint aux Gourmont, et enfin aux Thieuville. Madame la marquise de Thiboutot, née Thieuville, qui en est aujourd'hui propriétaire, y fait sa résidence.

J'aurai occasion de citer les armes des Carbonnel et des Thieuville, en parlant de Canisy et du Mesnil-Garnier. Les Simon-de-Pleinmaresg portaient de sinople à trois lionceaux d'argent, et les Gourmont, d'argent au croissant au chef de gueules, chargé de trois roses d'or.

Le castel de Beuzeville relevait directement de la châtellenie de Varenguebec, réunie, long-temps avant la révolution, au duché de Coigny. Cette châtellenie a été l'objet de mes recherches : je vous en parlerai quand nous serons arrivés à l'arrondissement de Coutances ; mais nous avons encore auparavant une longue tournée à faire dans celui de Valognes.

22. AMFREVILLE. Quoique le titre de marquisat ait été long-temps attaché à la seigneurie d'Amfreville, quoique le château soit ancien et considérable, je n'en parle ici qu'en passant, et parce que son histoire peut jeter quelques

lumières sur celle des barons des Biars, dont je vous parlerai dans la suite, et sur ceux de l'Angle-de-Néhou, dont j'ai déjà parlé.

En 1329, Guillaume Avenel, sire des Biars, était seigneur d'Amfreville, du chef de sa femme, fille de Guillaume de Cailletot et de Marie de Vernon, baron de l'Angle à Néhou.

Jean de Tardes était, en 1503, baron de l'Angle-de-Néhou et seigneur d'Amfreville, en conséquence de son mariage avec Françoise des Biars, descendue de Guyon, baron des Biars, en 1454.

Nicolas, baron de Mouy, épousa, en 1533, Françoise de Tardes, dame d'Amfreville-de-Néhou et des Biars : il en eut un fils qui fut après lui seigneur d'Amfreville, ainsi que son petit-fils (1).

Cette seigneurie passa ensuite dans la famille du Paérier ; deux de ceux-ci furent présidents au parlement de Normandie.

Les Davy, qui leur succédèrent, firent ériger cette seigneurie en marquisat ; je trouve dans

(1) Laroque, Hist. de la maison d'Harcourt.

(2) V. l'Hist. mss. des grands baillis du Cotentin, par M. de Chantereyne.

cette famille deux cardinaux et deux grands baillis du Cotentin.

Charles-François Davy, marquis d'Amfreville, lieutenant-général des armées du Roi, mort à Vincennes, en 1692, avait été un des compagnons d'armes et des meilleurs officiers du maréchal de Tourville (1).

Dans le siècle dernier, le marquisat d'Amfreville passa par héritage dans la famille du Mesnildot.

L'ancien château est considérable ; il a été abandonné pour une petite habitation moderne plus commode, bâtie tout auprès.

Je n'indiquerai pas les armes des seigneurs dont il est parlé dans les histoires de la maison d'Harcourt, ou des grands officiers de la couronne. Celles de la famille du Mesnildot, sont d'azur au chevron d'argent, bordé de gueules, accompagné de trois croisettes d'or, deux en chef, une en pointe.

23. La Fière. Voici dans la presqu'île du Cotentin et dans le canton de Sainte-Mère-Église, une seconde forteresse pour empêcher le passage du gué : celle-ci est au bord de la

(1) Hist. des grands officiers de la couronne, édition de 1712, tome 1, page 805. Masseville, tome 6, p. 493.

rivière qui partage Amfreville de Sainte-Mère-Église, sur le territoire de cette dernière paroisse; son nom la fait remonter aux Saxons ou aux Normands, dont les langues avaient entre elles beaucoup de rapports. Il signifie encore en allemand un bac, ou le lieu où l'on passe dans un bac (1); nom particulièrement applicable à ce passage très-fréquenté.

Si mes recherches sur l'étymologie de ce mot sont satisfaisantes, il n'en est pas ainsi de mes recherches historiques : je ne puis dans ce genre vous offrir aucun renseignement positif. La seule mention que j'en aie trouvée est dans le registre des fiefs de Normandie, fait par l'ordre de Philippe-Auguste; on y voit que les fiefs de Sainte-Mère-Église et de la Fière, dépendaient alors de la baronnie de Littehaire (2).

Le retranchement de la Fière n'a d'autre rapport avec la Bastille de Beuzeville que celui de la position; c'est un énorme rempart en terre sans apparence de maçonnerie.

(1) V. le Glossaire de Ducange, au mot *feria*, et le mot *fähre*, dans les dictionnaires allemands.

(2) Gallerus de Sta. Maria Ecclesia et Thomas de la Fière tenent inde feodum 1 militis; Lib. feod. Dni. Regis.

24. Boutteville. Pour ne pas quitter le canton de Sainte-Mère-Église, nous allons nous écarter un peu au levant de la ligne que nous avons suivie depuis la Bastille de Beuzeville ; les deux paroisses qui nous restent à examiner sont tellement rapprochées, qu'on a depuis la révolution réuni Boutteville à Sainte-Marie-du-Mont ; la première de ces paroisses, qui n'a pas plus de deux cents habitants, était jadis bien plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui ; elle avait deux curés. Un de ses seigneurs était à la conquête d'Angleterre avec le duc Guillaume, qui lui fit des concessions dans les comtés de Sommerset (1) et de Bedford.

En Normandie, c'est principalement parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, que j'ai trouvé le nom des anciens seigneurs de Boutteville : ils avaient donné à ce monastère une des portions de la cure et une partie des droits de la foire, qui existe encore.

Je vois, dans le livre rouge de l'échiquier, que, vers 1070, le fief de Boutteville était con-

(1) Lib. Nig. Constant. Listes de Brompton et de Masseville. Collinson, Somersetshire, tome 3, p. 19. Rob. de Butevill. debet servicium honori Walterii de Wahull. Lib. Nig. scacarii, p. 200. Bedfordshire.

sidérable. Gautier, qui en était seigneur, dépendait de l'*honneur* de Sainte-Mère-Église, et devait au Roi le service de deux chevaliers (1).

En 1264, la foire de Boutteville se tenait sur le fief de Guillaume de Vernon, chevalier; dans le XIIe. siècle, cette foire fut donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur, avec une partie de l'église par Ranulf le Bouteillier.

J'ai reconnu les traces de l'emplacement du château entre l'église et le manoir, appelé la Cour-de-Boutteville; ses retranchements étaient vers le levant contigus au cimetière.

L'église est du siècle de la conquête. Avec ma lettre sur l'architecture de nos églises, j'ai envoyé un dessin du portail de celle-ci.

25. Sainte-Marie-du-Mont. La grande et riche paroisse de Sainte-Marie-du-Mont, qui n'est séparée du Calvados que par le bras de mer appelé le Grand-Vay, fut jadis le siège d'une cour de justice dépendant du bailliage de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Elle a eu, depuis le temps des ducs de Normandie jusqu'au commencement du XVIIe. siècle, des seigneurs dont le nom était *Aux-Épaules* (ad humeros).

(1) Lib. Rub. scaccarii.

On dit qu'un d'eux suivit le duc Guillaume à la conquête. Je n'ai trouvé son nom sur aucun catalogue de cette expédition. Il est possible qu'il y ait porté un nom différent; mais cette supposition, qui peut tout au plus servir à faire faire de nouvelles recherches, n'est probablement guère fondée; car, à une époque très-rapprochée de la conquête, un Aux-Épaules se trouvait à la croisade avec le duc Robert Courteheuze.

Guillaume Aux-Épaules fut nommé abbé de Troarn en 1320 (1). En 1463, le seigneur de Sainte-Marie s'appelait Richard Aux-Épaules. Montfaoucq lui donne les titres de *Messire* et de *Chevalier*, titres qu'il n'a pas prodigués dans sa recherche (2).

Dans le siècle suivant, les Aux-Épaules furent des premiers qui se firent protestants. Ils devinrent les chefs du parti des *Huguenots* dans le Cotentin. Henri Robert, qui vivait en 1600, assista à la conférence tenue à Fontainebleau, entre Duplessis-Mornay et du Perron: ce dernier eut tout l'avantage, au rapport même d'un grand homme de son parti (3). *Sainte-Marie*

(1) Gall. Christ., tome XI, col. 418.
(2) Recherche imprimée par M. L'Abbé de Laroque, p. 74.
(3) Le duc de Sully. V. ses Mémoires par L. D. L. C.

se fit catholique ; ce fut lui qui bâtit le château de Sainte-Marie-du-Mont, qui vient d'être démoli, et qui, sous le régime de la terreur, fut la maison de détention du district de Carentan : ce château avait deux aîles ou pavillons fort alongés. On a conservé, à Sainte-Marie-du-Mont, la mémoire d'un mot de Henri IV, qui avait demandé à voir le plan de ce château. En voyant ces deux corps alongés, il dit au seigneur de Sainte-Marie : *Ventre-saint-gris, mon cousin, cela ressemble à une paire de haut-de-chausses.*

Vous êtes peut-être surpris de voir ici figurer Robert-aux-Épaules, comme cousin de Henri IV. Je sais que les *Aux-Épaules* avaient des alliances dans la famille royale, mais il me semble plus probable que son titre de capitaine de cinquante hommes d'armes de la garde du roi, lui donnait quelques droits à cet honneur ; mais ceci est étranger à mon sujet.

Henri Robert-aux-Épaules avait, dans l'église de Sainte-Marie-du-Mont, un très-beau monument, surmonté de sa statue à genoux, en marbre blanc. M. Frigoult de Liesville possède cette belle statue, qu'il a arrachée à la fureur révolutionnaire. En conservant, non sans danger, ce

monument précieux, il a acquis des droits à la reconnaissance des amis de leur pays et des beaux arts. La statue est un morceau de main de maître et d'une époque où il existait en France des sculpteurs distingués. L'épitaphe, qui est également conservée, nous apprend que Henri-Robert-aux-Épaules, outre sa place de capitaine de cinquante hommes d'armes, avait le titre de lieutenant gouverneur de Normandie et de gouverneur de Rouen. Henri IV l'aimait particulièrement, et l'appelait toujours *Sainte-Marie*.

Je n'ai pas besoin de vous donner le détail de sa postérité. Après sa mort, la terre de Sainte-Marie-du-Mont passa dans différentes familles, dont l'énumération serait trop longue pour cette lettre.

Le château fut démoli il y a quelques années par le sieur le Cauf, qui en avait fait l'acquisition ; il ne reste plus qu'une partie des basses-cours.

Les armes des *Aux-Epaules* étaient d'or à la fleur de lis de gueules remplissant tout l'écu.

26. Fréville. En quittant Sainte-Mère-Église pour aller à Valognes, on voit, à une lieue de là, sur la gauche de la grande route, l'église de Fréville, dont la nef fut bâtie dans le siècle de la conquête d'Angleterre. Un seigneur de Fré-

ville était à cette expédition (1) ; les Baronages et les Peerages Eteints d'Angleterre nous apprennent que la famille de Fréville était très-ancienne dans le comté de Cambridge, et citent entre autres deux Baudouin, un Richard et un Alexandre de Fréville, dont les armes étaient d'or à la croix potencée de gueules (2). Sous les règnes de Henri III, d'Édouard Ier. et d'Édouard III, plusieurs de ses seigneurs ont eu en Angleterre le titre de barons.

Cette famille n'était pas moins considérable en Normandie. Plusieurs des Fréville doivent être comptés parmi les bienfaiteurs des abbayes de Saint-Sauveur et de Montebourg (3); mais, malgré toutes mes recherches, je n'ai jamais pu retrouver l'emplacement de leur château.

27. MONTEBOURG. Je n'ai pas été plus heureux pour le chef-lieu de ce canton. Dans les listes de la conquête, et surtout dans celle de Brompton, je vois bien le nom de Montabours, qui est évidemment le même que Montebourg ; mais je doute que ce fût le nom d'une seigneurie. Le duc

(1) Liste de Masseville, dans le premier volume de son Hist. de Normandie, page 200.

(2) Banks, Extinct Baronage, t. 1, p. 310. Collins, Peerage, édition de 1711, tome 2, part. 2, page 272. Dugdale, Baron.

(3) Cartular. Sti. Salvat. et Montisburg, passim.

Guillaume en était seigneur à l'époque de la conquête, mais il n'est pas probable qu'il eût alors dans cette paroisse un château; quoi qu'il en soit, il n'est pas moins constant que, dans le XIVe. siècle, le bourg était fortifié; il fut pris et brûlé par les Anglais, en 1346. « Puys vindrent « devers Montebourg, sy la prindrent et robbè- « rent, puys l'ardirent. » (Froissart).

Trente deux ans après, le sir Guillaume des Bordes était capitaine de Montebourg; il y avait son quartier général (1).

L'année suivante, Guillaume des Bordes ayant été défait et pris par J. Harleston, le sir de Brémailles, qui fut envoyé pour le remplacer, y établit son quartier général; mais il se retira bientôt tout-à-fait hors de la presqu'île (2).

L'an 1405, une flotte anglaise, commandée par les comtes de Lancastre et de Kent, vinrent faire une descente à la Hougue. Montebourg, avec plusieurs autres villages et bourgs, fut pillé et brûlé (3).

28. TOURVILLE. Vous avez pu remarquer plus d'une fois que je citais des noms sur les listes de

(1) Hist. des Grands offic. de la couronne, tome II, p. 1114.
(2) V. Froissart et mon répertoire in-8°., pages 81 et 82.
(3) Hollingshed. Ledyard, Hist. navale d'Angleterre, p. 136.

la conquête, sans pouvoir indiquer l'emplacement de leur château. A Tourville en l'Estre, au contraire, je trouve l'emplacement d'un château ancien, sans pouvoir dire positivement qui en a été le possesseur. Si, comme aujourd'hui, Tourville eût autrefois fait partie de l'Estre, je dirais : voilà justement la place du château des seigneurs de l'Estre, qui furent jadis puissants en Angleterre et en Normandie ; mais il est certain que la paroisse de Tourville a toujours été distincte de celle de l'Être, et qu'en 1295, Raoul de Tilly en était patron (1). Est-ce l'emplacement de son château qu'on voit près de l'église, dans la *Goulardenie*, et dont un des fossés touche au cimetière ? Je n'en sais rien, mais c'est certainement une des *mottes* les plus entières que nous ayons dans le Cotentin.

Je trouve bien le nom d'un Tourville dans la liste des seigneurs de la conquête, suivant Hollingshed, d'après celle de Guillaume Taylor ; mais il y a une autre paroisse de Tourville dans le département.

Ce tertre ou cône évasé, était autrefois couvert d'arbres ; il s'appelle la butte, et est près de la rivière de Sinope.

(4) Registr. confectum Sup. Patronalib, ecclesiarum Dioc. Constant.

29. L'ESTRE. La commune de l'Estre, contigüe à la précédente, est à trois lieues au levant de Valognes. C'est probablement d'elle qu'il est parlé dans la chronique de Fontenelle, sous le nom de *Zaxtra in pago Constantiensi*, à l'époque des Mérovingiens (1).

Sur mes listes de la conquête d'Angleterre, je ne trouve pas de seigneur qui porte le nom de cette paroisse : il est cependant probable qu'il y en avait un ; mais je présume qu'il portait un autre nom ; il est constant, au moins, que le nom de l'Estre figure en Angleterre et en Normandie, et que la seigneurie de cette paroisse fut confisquée par Philippe-Auguste, avec beaucoup d'autres, dont les possesseurs préférèrent la domination du roi Jean à la sienne.

Je vois, dans l'histoire du comté de Dorset, par Hutchins, que, sous Richard-Cœur-de-lion, Richard de l'Estre fut taxé à 54 shelings et deux deniers pour sa part de la rançon de ce prince (2).

Vers celui de Henri Ier., le manoir de Stoke-Estre vint de H. Brêtel à Richard de *l'Estre* (a Baron of great account), qui tenait du comte

(1) Chronic. Fontanell., in Acherii Spicileg., in-folio, tom. 2. page 273. Gal. Christ. XI, col. 170?

(2) Hutchins, Dorset, vol. 1.

de Mortain plusieurs fiefs dans le comté de Sommerset, quelques-uns dans la baronnie de Montaigu (1).

Colyford-Estre, dans le Dorsetshire, tire son nom de cette famille. Hutchins en doutait un peu, parce qu'il ignorait qu'il y eût en Normandie une paroisse de ce nom ; mais ce qui confirme cette origine, c'est ce que dit au même lieu cet historien, que le nom du recteur de cette paroisse, sur la liste qu'il a transcrite, est Laur d'Englesqueville. On sait qu'Englesqueville l'ancien nom de la paroisse (2). V. le livre n du diocèse de Coutances.

La cinquante sixième année du règne Henri III (1272), Robert de l'Estre était *sheriff* du comté de Dorset (3).

Je ne suivrai pas plus loin cette famille en Angleterre. La seigneurie de l'Estre fut confisquée par Philippe-Auguste, au commencement du XIII[e]. siècle.

On voit, par une chartre de Charles VII, donnée à Taillebourg, le 15 septembre 1451, que le Roi avait, dans cette paroisse, la *fiefferme* de l'Estre,

(1) V. Collinson, Hist. of Somerset, tome 3, pag. 50.
(2) Hutchins, Dorset, tome 1, page 429.
(3) *Idem*, tom. 1, page 43.

que les rois ses prédécesseurs avaient inféodie pour une rente de 133 boisseaux de froment (1).

Les anciens seigneurs (ceux qui vivaient avant la confiscation) semblent avoir été dépendants des Reviers, fondateurs de l'abbaye de Montebourg. Sous le règne de Henri I[er]., au commencement du XII[e]. siècle, Richard de l'Estre signa un acte de différentes donations faites à l'abbaye de Montebourg, par Richard de Reviers (2).

Les seigneurs de l'Estre figurent parmi les principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Blanchelande. Outre l'église d'Anglesqueville en l'Estre, ils lui donnèrent celle de Doville, qui s'appelait alors *Escalecliff* (3).

Thomas Avenel, seigneur d'Octeville, confirma, en 1240, les donations faites à Blanchelande, par Odon le Bouteiller, Raoul son fils et Robert son petit-fils, seigneurs de l'Estre, dont il était suzerain (4).

Le château de l'Estre était à l'extrémité d'un village, connu sous le nom de *bourg* de l'Estre, sur une élévation nommée la Roque, au midi de

(1) Factum des habitants de l'Estre, contre M. d'Harcourt.

(2) Cartular. Montisburgi. Gallia Christiana, tome XI, col. 233.

(3) Ex Cartulario Blanchelandæ et cartis quibusdam penès nos, Recueil de chartres in-4°.

(4) *Ibidem.*

l'habitation de M. d'Harcourt. Dans plusieurs pièces de la cour de l'Estre, et notamment dans les jardins, le clos de *l'Herce* et les *Tots*, on retrouve beaucoup de traces d'habitation. Les habitants du *bourg* se doutent à peine qu'il ait jamais existé un château-fort dans leur commune.

29. Grenneville. Les paroisses de l'Estre et de Grenneville qui se touchent, sont littorales; il en est peu qui méritent de notre part une attention plus particulière que celle-ci. C'est le berceau d'une famille qui a fourni de braves guerriers et de grands hommes d'état en Angleterre; mais, celui qui doit être bien plus cher aux Français, forcés durant la révolution de chercher un asile en Angleterre, c'est le marquis de Buckingham, l'ami le plus constant, le plus généreux qu'aient eu nos compatriotes réfugiés dans son pays, le propriétaire du château de Harswell, celui qui fit tant pour adoucir les malheurs de Louis-le-Désiré, pour préparer son retour, pour le rendre aux vœux de la France.

Le berceau de cette famille est la petite commune dont je vais vous parler. La conformité de nom a fait penser qu'on pourrait le chercher dans une des paroisses de Normandie, qui ont le nom de Grainville : quelques généalogistes an-

glais (1) l'ont cherché même à Granville ; mais la conformité d'orthographe, la tradition de la famille du marquis de Buckingham et l'emplacement bien conservé de la *motte* du château ne laissent aucun doute à cet égard.

Suivant les preuves généalogiques citées dans la dernière édition du *Peerage* de Collins, on y trouve beaucoup d'exemples de cette manière d'écrire ce nom depuis le XIIe. siècle jusqu'à la fin du XVIe. (2) ; on traduit ce nom en latin par *Granvilla* (3).

Le feu marquis de Buckingham allait souvent voir les ecclésiastiques qui résidaient au château de Winchester ; durant leur exil, il leur a plusieurs fois parlé de l'origine normande de sa famille, et exprimé ses regrets que *son curé de Grenneville* ne fût pas avec eux : il connaissait la position de l'ancien château, et la désignait avec beaucoup de précision.

Le *Câtel* ou ancienne forteresse des seigneurs de Grenneville est sur une élévation peu éloignée du château actuellement habité. C'est un cône formé en partie artificiellement, et situé sur le

(1). Collins, Peerage, édition de 1711, tome 2, part. 1, page 443.

(2) Collins, Peerage, by sir E. Brydges, volume 2, page 390, 391.—1, 450, 456 et 457. Lib. Nig. Scaccarii, page 189.

sommet d'une colline. Ce cône est un des plus considérables de ce genre que je connaisse dans le Cotentin. Le puits de cet ancien château existait encore il y a soixante ans ; par ordre de celui qui était alors propriétaire, il fut comblé pour faire cesser les accidents qui arrivaient fréquemment, parce que son ouverture était à fleur de terre. Sur ce tertre on ne trouve aucune trace de maçonnerie.

Dans les listes de la conquête, je n'ai point vu le nom de *Grenevyle ;* cependant il y a, dans celle de Brompton (1), un nom de *Geynevyle*, accolé à celui de Giffart, qui peut être le même, et je le crois d'autant plus, que je ne trouve nulle part en Normandie un lieu nommé *Geynevyle ;* qu'il ne manque ici qu'une lettre, et que les Geynevyle et les Giffart se suivent dans toutes les généalogies. On voit dans les généalogies de la famille du *duc* de Buckingham (2), que Richard de *Grenevyle* était à la conquête, qu'il épousa une fille de Gautier Giffard, comte de Longueville, et premier comte de Buckingham (3), après la conquête, et qu'il possédait un

(1) Brompton, apd. Twysden, collect. Angl. Script., p. 963 et seqq.

(2) Le fils du marquis de Buckingham vient d'être créé duc.

(3) Collins, Peerage, last edit., tome 2, page 391.

grand nombre de fiefs et de manoirs dans le comté. Les généalogistes anglais (1) le font descendre du premier duc de Normandie, par Hamon (le dentu), seigneur de Torigny et de Creully. Les détails de cette généalogie seraient trop étrangers à mon sujet.

Je présume que le château de Grenneville fut confisqué par Philippe-Auguste; car, au milieu du XIIIe. siècle, le patronage de l'église appartenait à *Adam* de Port, Chevalier (2).

Outre cette famille de Port, deux autres, connues en Angleterre et en Normandie, ont possédé Grenneville, ce sont les Meurdrac et les Pierrepont. Les armes de ceux-ci sont d'azur au chef denché d'or. Adam de Port, suivant un baronage anglais, portait d'argent au chevron d'azur, au chef de même, chargé de deux étoiles d'or (3).

De l'église de Grenneville, on a une vue superbe de la Hougue et de tout le pays, autour de la baie la plus spacieuse du département.

3o. La hougue. Ce lieu devrait plutôt figurer dans les annales de la marine que dans celles des châteaux, et j'ai balancé à l'admettre ici. Cepen-

(1) Collins, Peerage; V. l'article, Marquis of Buckingham, tom. 2, page 390 et seqq.

(2) De patronatib. eccles. dioc. Constant. Livre Noir de l'évêché.

(3) Banks, tome 1, page 165.

dant, comme il est probable qu'il y avait une forteresse dès le temps des ducs de Normandie, comme il est constant qu'il y en a eu une depuis le XIVe. siècle, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de lui donner une place parmi les anciens châteaux-forts du pays: de grands souvenirs historiques se rattachent à cette localité; je vais les indiquer sommairement; ceux qui désireront des détails que le grand nombre de nos forteresses ne me permet pas de donner, pourront les trouver dans les auteurs et les renseignements que je vais citer.

Il n'est besoin que de voir la grande baie de la Hougue, pour se convaincre de la facilité d'y opérer, sur presque tous les points, des débarquements formidables; de là la nécessité d'y construire des forteresses pour garantir le pays. L'histoire a prouvé que les moyens de s'opposer aux ennemis maritimes y ont toujours été insuffisants. Je vais vous marquer l'époque des principales descentes opérées dans cette baie, les forteresses dont parlent les historiens, et surtout l'origine de ces belles tours bien mieux calculées, il semble, pour le plaisir des dessinateurs de marine que pour la terreur des ennemis.

La première mention que je trouve de la Hougue, est du XIIe. siècle: le roi Étienne y

vint descendre, en 1137 (1), avec une suite nombreuse.

Ceci, me direz-vous, fait bien voir que la Hougue était alors un lieu de débarquement; mais rien ne prouve encore qu'il y eût une forteresse. J'en conviens, et je ne donne ce fait que comme une indication qui suffira peut-être à rechercher, soit dans le cartulaire de *l'Abbaye-aux-Dames* de Caen, qui avait jadis la seigneurie de la Hougue, soit dans des titres particuliers, des preuves positives qu'il y avait alors des retranchements pour défendre le port.

Je ne trouve cette preuve que dans le XIVe. siècle, en 1346, quand Édouard III descendit à la Hougue: les anciennes éditions de Froissart disent que ce port était défendu par *un fort, nommé l'île madame;* je ne comprends pas assez parfaitement ce passage. Ce pouvait être l'emplacement du fort actuel de la Hougue, qui forme une espèce d'île, ou bien l'île de Tatihou, qui n'en est pas loin, et ce lieu pouvait tirer son nom, ou de ce qu'il était possédé par l'abbesse de Caen, ou de ce qu'il y avait une chapelle de la Vierge. Quoi qu'il en soit, il ne pouvait

(1) Ogas cum magno comitatu applicuit.; Ord. Vital, apd. Norm. Script., p. 909.

pas être loin du port, à une époque où il n'y avait probablement pas encore de canon dans une pareille forteresse.

Si j'ai quelque peine à indiquer bien positivement le fort qui défendait la Hougue alors, je pourrais facilement me dédommager sur les preuves de l'importance de son commerce. Quelques années avant la descente d'Édouard III, ce port avait fourni *dix* vaisseaux pour sa part de la flotte qui fut battue à l'Ecluse, en 1340 (1), tandis que Barfleur n'en fournit que *neuf* et Cherbourg *quatre*.

Un témoin oculaire qui accompagna le roi Edouard à cette expédition, dit qu'il y avait alors dans le port de la Hougue onze navires, *desquieux huit avaient Chastel devant et derrière* (2).

Le nombre des vaisseaux de la flotte anglaise qui opéra la descente est prodigieux. Le dernier éditeur de Froissart, d'après Knyghton, le porte

(1) Compte de François de l'Ospital, clerc des arbalestriers, cité par M. Traullé, dans son Hist. du commerce d'Abbeville. On a aussi en Angleterre la liste des vaisseaux qui assiégèrent Calais, et la contribution de chaque port.

(2 Michel de Northbury, cité par M. Dacier, dans le Froissart, édit. Buchon, tom. 2, p. 299 et suivantes.

à onze cents (1), non compris six cents petits bâtiments destinés à porter des approvisionnements.

Je ne donnerai pas le détail des autres descentes faites à la Hougue par les Anglais, en 1405 et 1412 (2). Le comte de Montgommery y descendit encore, en 1574, avec une armée de cinq mille protestants français et anglais, que la reine Elisabeth envoyait en Normandie, pour y rétablir les affaires de ce parti (3), qui fut anéanti peu après par le maréchal de Matignon.

Par une enquête faite, en 1578, devant le Juge de Valognes, pour constater les pertes éprouvées, en 1562, par le seigneur de l'Estre, on voit qu'il y avait alors du canon à Tatihou, puisque c'était en allant y en chercher pour battre le château de Valognes, que les huguenots pillèrent (4) celui de l'Estre.

Environ un siècle auparavant, l'amiral de Bourbon, seigneur de la Hougue, y avait fait faire des travaux, et avait présenté au gouvernement un projet pour fortifier davantage cette place, et

(1) Froissart, éd. Buchon, tom. 2, p. 294.

(2) Villaret, Hist. de Fr. Ledyard, Hist. Navale, tome 1, p. 136.

(3) Hist. du maréchal de Matignon, p. 120.

(4) Je possède l'original de cette enquête.

pour y établir un port très-considérable (1). On a eu plus d'une occasion de regretter que ces projets n'aient pas eu d'exécution.

L'insuffisance des fortifications se fit particulièrement sentir, en 1692, lorsqu'après la bataille de la Hougue les ennemis détruisirent le vaisseau principal de la flotte française, jusque sous le canon des forts. En 1694, la belle tour de la Hougue fut construite par M. de Combe, d'après le plan du fameux Vauban; celle (2) de Tatihou est du même temps. J'ignore jusqu'à quel point ces nouveaux ouvrages pourraient garantir la place d'une attaque sérieuse. Ce qu'il y a de plus constant, c'est que, depuis ces derniers travaux, l'ensemble de la Hougue offre aux dessinateurs une superbe prespective. La position du fort, les tours comparables aux plus pittoresques donjons, les variations de la mer, les effets de lumière, les côtes du Bessin dans le lointain, tout en fait un sujet digne du pinceau de Vernet, surtout quand le soleil passe au couchant, et que la mer est pleine.

Je pourrais rapporter les noms de plusieurs sei-

(1) Garnier, Hist. de France, tome 18, p. 105 et 106. On m'a dit que les plans de ce projet existent encore à l'hôtel de Soubise, à Paris.

(2) Renseignements du génie militaire.

gneurs de la Hougue, mais les renseignements que j'ai pu obtenir jusqu'à présent, fournissent une nomenclature trop vague et trop incertaine pour vous êtes offerte. Le nom de l'amiral de Bourbon, que je vous ai déjà cité, est sous tous les rapports le plus distingué et le plus recommandable : peu de personnes ont fait plus de bien que lui à l'arrondissement de Valognes, et notamment à la Hougue. Plût à Dieu que ses projets pour y faire le premier port de la Manche, à peu de frais, eussent été accueillis ! nous n'aurions probablement pas à déplorer les désastres d'une de nos plus fatales batailles, et la décadence successive de la marine française.

51. BARFLEUR. En examinant les avantages de la position de la Hougue, on est surpris qu'il n'y ait pas eu un des principaux ports du pays ; mais, quand on considère celle de Barfleur, au milieu des rochers et près d'un courant dangereux, on est encore plus étonné qu'il ait pu y exister, durant plusieurs siècles, un port important et peut-être le plus fréquenté de toute la Normandie. Voilà un fait qu'on n'inventerait pas, il n'en est cependant pas de mieux constaté ; je vais essayer de le prouver aussi succinctement que la nature d'une notice l'exige.

Dans un mémoire sur les camps romains du

département, j'ai avancé que, sous les ducs de Normandie, et particulièrement au temps de ceux qui furent rois d'Angleterre, le port de Barfleur fut bien plus fréquenté que celui de Cherbourg, et que celui-ci n'avait alors qu'une importance secondaire ; on m'a demandé les preuves de cette assertion, je vais les fournir: toutes mes autorités seront contemporaines; je ne donnerai ni raisonnements ni conjectures; si l'on juge à propos de me répondre, je crois pouvoir demander qu'on emploie les mêmes moyens.

Sous les Romains, les positions de la Hougue, de Barfleur et de Cherbourg étaient couvertes par les camps de Montebourg, du Vicel et de Tourlaville: y avait-il des ports de mer ? cela n'est pas impossible, mais je ne vois rien qui le prouve.

Durant les temps antérieurs aux invasions des Normands, on parle de l'arrivée de St.-Clair à Cherbourg, et de St.-Romphaire à Barfleur. c'était ici le lieu de peser les motifs de crédibilité : il y en aurait bien plus en faveur de St.-Romphaire, qui figure, comme successeur de Saint-Lô, sur toutes les listes des évêques de Coutances, qu'en faveur de Saint-Clair, dont l'histoire est on ne peut moins connue ; mais ce n'est pas ici le lieu de faire une dis-

sertation ; j'ai promis des faits authentiques, je vais en donner.

J'ai parlé du séjour d'Argrald à Cherbourg, vers le milieu du Xe. siècle (1), on en a peut-être conclu trop facilement que Cherbourg avait alors un port considérable ; rien ne le prouve : on peut présumer qu'il y résidait comme le fit deux siècles plus tard Henri II, parce qu'il y avait un château. Il est assez probable qu'il y avait un port, mais nous n'en avons pas de preuve authentique.

Au commencement de l'XIe. siècle, Ethelred, roi d'Angleterre, envoya une armée considérable pour ravager la Normandie (2) ; sa flotte vint descendre à Barfleur (3). . . . .

Dans un acte de mariage du duc Richard III, en 1026, ce prince donne en dot à Adèle, fille du roi Robert, plusieurs domaines dans le Cotentin, entre autres le val de Saires, avec un port de mer (4) : Barfleur est le seul port de ce pays. Il donne, dans le même acte,

(1) V. Supr. à l'article de Cherbourg, pag....

(2) Guill. Gemet, apud Duchesne, Norm. script., p. 250.

(3) Wace, Rom. de Rou.

(4) Pagum qui dicitur Sarnes *cum portu maris*. Il n'y en a pas d'autre que Barfleur. Acherii spicil., tom. VII, p. 203, éd. in-4°.

les ports d'Omonville et de Portbail, avec le château de Cherbourg, mais il ne parle pas du port.

Environ douze ans après cet acte, Édouard (le Confesseur), retiré en Normandie, y équipa une flotte *de quarante navires*, et passa en Angleterre pour y faire valoir ses droits à la couronne; son entreprise échoua, et il fut forcé de revenir en Normandie (1). Le poëte Wace nous apprend qu'il partit de Barfleur, et qu'il s'y retira avec sa flotte.

> Ewart de *Barbeflie* turna,
> Od quarante nès s'il mena.
> . . . .
> A *Barbeflot* fut son répaire.

Un historien de Guillaume-le-Conquérant, donne aussi des détails sur cette expédition, mais il est moins circonstancié que Robert Wace (2).

Je ne trouve ni Cherbourg ni Barfleur cités particulièrement à l'époque de la conquête.

(1) Roman de Rou.

(2) Guill. Putav, Gesta Guill. Ducis, apd Duchesne, p. 178.

Tous les ports et même le Mont-Saint-Michel rivalisèrent d'empressement ; mais nous n'avons rien de positif sur leurs contingents respectifs. Orderic Vital nous apprend que le pilote du Conquérant, celui qui le conduisit à Pevensey, était de Barfleur (1).

Guillaume-le-Roux, successeur du Conquérant, vint débarquer à Barfleur en allant secourir le Mans, et revint en Angleterre par la même route (2).

Henri Ier. débarqua au même lieu avec une flotte, en 1105 (3).

Le naufrage arrivé à Barfleur, en 1120, est un des évènements les plus épouvantables et les mieux constatés que nous ayons dans l'histoire de Normandie ; il est rapporté par tous les historiens anglais ou normands du XIIe. siècle (4). Plusieurs circonstances de leur récit prouvent quelle était l'importance du port, et

(1) Apd. Duchesne, Normann. Script., p. 868.

(2) Wace, vers 1475. Matth. Paris, ad ann. 1099.

(3) *Classem* parari præcepit..... portum, qui dicitur Barbeflot, applicuit ; Orderic Vital, apd Duchesne, p. 816.

(4) Orderic Vit. apud Duchesne, p. 868 à 870. Roger de Houeden, apd Savile, p. 273. Will. Malmesbury, *ib.* p. 93. Henric. de Huntingd, *ib.* p. 218. Simeon Dunelm apd Twysden, X script., col. 242. Brompton, *ib.* 1012.

qu'il en pouvait sortir de gros vaisseaux. Je regrette beaucoup d'être obligé d'abréger extrêmement leurs détails : ils méritent d'être lus dans les auteurs originaux, et particulièrement dans Orderic Vital.

Maître de la Normandie, Henri, après avoir défait, pris ou soumis ses ennemis, retournait triomphant dans son royaume ; il avait fait préparer, à Barfleur, une flotte considérable (1). Il arrive en Angleterre : un seul vaisseau reste derrière ; mais ce vaisseau contenait la fleur de sa cour, la famille royale, dix-huit femmes distinguées, parmi lesquelles plusieurs des parentes du Roi, ses nièces, ses filles ; ce vaisseau se brise contre un rocher en sortant du port ; tous périssent, hormis un malheureux boucher de Rouen.

Un des historiens que j'ai cités rapporte qu'il y avait eu à bord de ce vaisseau près de trois cents personnes (2) ; mais que plusieurs, parmi lesquelles il cite des moines de Tyron, Etienne de Blois et ses chevaliers, le quittèrent avant le moment du départ. Si de ce nombre

(1) *Ingenti classe* in portu qui Barbeflot dicitur aggregatâ, Orderic Vit. apd Duchesne, p. 868.

(2) *Ferè trecenti*, ut opinor, in infaustâ nave fuerunt : *id. ibib.*

on retranche celui de l'équipage, qui à proportion pouvait tenir moins de place, on voit qu'il fallait réellement un grand vaisseau pour contenir le nombre de seigneurs, de princes et de femmes illustres, qui étaient à bord de la *Blanche-Nef*.

Tous les historiens qui racontent cet évènement s'accordent à dire qu'il périt dans le désastre cent quarante passagers, cinquante matelots et trois pilotes.

Je me suis appesanti sur ces détails, pour prouver que le nom de gros vaisseaux, *magnæ naves*, donné (1) dans ce siècle, n'était point aussi relatif qu'on pourrait le dire, et qu'il en pouvait entrer de très-forts à Barfleur.

Après un pareil désastre, Henri vécut encore quinze ans, mais les historiens ne disent pas qu'il se soit embarqué à Barfleur. S'il a eu pour ce port une aversion particulière, on la conçoit facilement.

On en peut dire autant du roi Etienne, qui lui succéda; nous avons vu combien il s'en était peu fallu qu'il ne partageât le sort des autres. La seule fois que les historiens parlent

(1) Roger de Hoüeden, apud Savile, p. 421.

d'un débarquement de ce roi, ils le font aborder à la Hougue (1).

Il n'en fut pas ainsi du règne de Henri II : tous les contemporains semblent avoir pris à tâche de nous dédommager du silence qu'ils gardaient sur Barfleur, depuis le naufrage de la Blanche-Nef.

Henri n'était pas encore roi d'Angleterre, en 1151, et déjà il venait s'embarquer à Barfleur, pour y combattre celui qu'il regardait comme l'usurpateur de son trône (2).

Aux premières nouvelles de la mort d'Etienne, Henri accourut à Barfleur ; il y attendit des vents favorables pendant un mois, et alla à Noël se faire couronner à Westminster (3). Si le port de Cherbourg eût été aussi bon que celui de Barfleur, n'eût-il pas été bien plus simple d'aller attendre de bons vents dans un château royal qui en était tout près, que de *camper* à Barfleur ?

(1) Orderic Vital, apd Duchesne, script. p. 909. V. Supr. pag. 909.

(2) Cum esset apud *Barbefluvium* et vellet transfretare in Angliam *cum manu annotâ*. Chron. Normann. apud Duchesne, p. 985.

(3) Radulf, de diceto apd Twysden, col. 529.

En 1156, Henri passa encore de Barfleur en Angleterre (1).

Deux années plus tard, il passa les fêtes de Noël, au château de Cherbourg, avec la reine Eléonore, venue d'Angleterre depuis peu de temps (2). On en a conclu trop facilement que cette princesse était venue débarquer à Cherbourg; mais l'historien n'indique pas le lieu du débarquement.

Quelques pages plus loin, l'abbé du Mont-Saint-Michel nous apprend encore que Henri vint à Barfleur *avec l'intention* de passer en Angleterre *durant* l'Avent, mais que les vents lui furent contraires, et qu'il alla passer les fêtes de Noël à Cherbourg, avec la reine Eléonore (3).

Henri s'embarqua encore à Barfleur, en 1170 et 1173 (4).

Il s'y embarqua de nouveau, en 1174, avec la reine; ils arrivèrent le lendemain à Southampton, d'où il partit pour aller à Cantor-

(1) Robert de Monte, apd Duchesne, p. 993.

(2) Quæ paulo ante transfretaverat in Normanniam, *id. ibid.* p. 995.

(3) *Id. ibid.* p. 999.

(4) Roger de Houenden, apd Savile, p. 296; et Radulph de Diceto apd Twysden, X script., col. 575 et 576.

béry, au tombeau de St.-Thomas (1); peu après, il revint pour aller au secours de Rouen (2).

Il me serait facile de grossir la liste de ces exemples, surtout si je voulais citer Dumoulin et d'autres modernes ; mais en voilà bien assez ; je craindrais même d'en avoir trop dit, s'il n'était indispensable de prévenir l'incrédulité de ceux qui pourraient examiner l'état actuel du port du Barfleur.

Je ne puis cependant, en terminant le règne de Henri II, me dispenser d'ajouter son propre témoignage à celui de ses historiens : dans une chartre, en faveur de l'abbaye de Savigny, il ordonne à tous les commandants des ports de Normandie, de laisser passer librement en Angleterre, *et vice versâ*, les effets de cette abbaye ; il désigne tous les ports, et ne cite que *Barfleur* dans le Cotentin. Aurait-il oublié Cherbourg, où il avait un château, tandis qu'il n'oubliait pas même Oystreham (3)?

(1) Venit Rex ad Barbeflet ubi *multæ naves congregatæ erant* in adventum ejus. R. de Houeden ubi sup., p. 306. Brompton, apd Twysden, col. 1095.

(2) Brompton, *ib.* col. 1096; et R. de Houeden, ub. sup.

(3) Cartul. Saviniere, Abbat. Membranac Cart. XXXVI, de variis episcopatibus.

Les guerres, et les affaires de Richard-Cœur-de-lion l'appelèrent particulièrement en Orient, dans la Haute-Normandie, ou dans des pays encore plus éloignés de notre département. On ne doit donc pas s'attendre qu'il ait fréquenté les ports du Cotentin. Cependant il est encore parlé du port de Barfleur : ce prince y vint deux fois, et toutes deux sont remarquables.

Aux premières nouvelles de la mort de son père, Richard, après s'être fait reconnaître duc de Normandie, et avoir réglé les affaires de la province, *partit de Rouen pour venir s'embarquer à Barfleur ;* il en partit avec son frère Jean ; ils débarquèrent à deux ports différents, lui à Portsmouth, et son frère à Douvres (1).

Le second exemple est encore plus remarquable : en 1194, Richard vint d'Angleterre *avec cent gros vaisseaux et une armée ;* débarqua à Barfleur, et, sans perdre un instant, alla au secours de Verneuil, asiégé par Philippe-Auguste (2).

(1) Brompton, apd Twysden, X script., col. 1056.

(2) Transfretavit in Normanniam, et applicuit apud Barbeflet, *cum centum magnis navibus onustis viris bellicosis* et statim *properavit Vernolium*, quod Rex Franciæ obsederat. R. de Houeden, apd Savile, p. 421 *recto*.

Jean-Sans-terre régna peu de temps sur la Normandie ; les historiens contemporains que j'ai consultés ne parlent ni du port de Barfleur, ni de celui de Cherbourg, pendant ce temps. Cependant il est constant qu'il s'est embarqué à Portsmouth et à l'île de Wight, pour passer en Normandie (1) ; et il est facile de voir que c'était pour un port du Cotentin ; mais, comme l'auteur ne le nomme pas, la question resterait indécise entre Cherbourg et Barfleur, si le cartulaire de Cherbourg ne nous aidait pas à la décider. Ce cartulaire nous apprend que Jean était à Barfleur, le 10 février de la première année de son règne (1200) (on datait alors de 1199), et qu'il y confirma, à l'abbé et aux chanoines réguliers de Cherbourg, les patronnages de Barfleur et de Gatteville, donnés à cette abbaye par Henri II, et déjà confirmés par Richard (2).

Le XIIIe. siècle a dû amener des changements essentiels dans les relations du port de Barfleur : la Normandie rentra sous la domination française ; la communication avec l'Angleterre cessa ; les rois de France accordèrent

(1) R. de Houeden, apd Savile, p. 466 recto.

(2) Cité par L. de Billy, Hist. Mss. du Cotentin, *sub fine*.

des encouragements et des privilèges au commerce de Cherbourg. Rien ne prouve qu'ils se soient occupés de celui de Barfleur : les historiens n'en parlent plus ; les renseignements domestiques manquent ; tout porte à croire que les accroissements du commerce de Cherbourg sont rapides, et que celui de Barfleur est sur son déclin. Voilà ce que je me croyais fondé à penser, et plusieurs années de recherches semblaient me confirmer dans cette opinion, lorsque la liste des vaisseaux fournis, en 1340, par les ports de Normandie et de Picardie, pour s'opposer aux armements maritimes du roi Edouard III, vint me tirer de mon erreur (1). On sait que, suivant l'usage de ce temps, les armées navales se composaient d'un contingent des différents ports de mer, en proportion de leur importance respective (2); or, Barfleur fournit alors neuf vaisseaux, et Cherbourg seulement quatre.

(1) Compte de François de l'Hôpital, clerc des arbalêtriers du Roi (Philippe VI), des recettes et mises par lui faites à cause de la grande armée qui fut déconfite à l'Ecluse. Traullé, Hist. du commerce maritime d'Abbeville.

(2) On voit, à la bibliothèque Cotton, la liste des vaisseaux fournis par les ports d'Angleterre, pour le siège de Calais ; elle marque le contingent de chacun de ces ports ; Ledyard en donne une copie dans son histoire navale, p. 111 et seq.

En 1346, Edouard III descendit à la Hougue; quelques jours après sa descente, une partie de son armée vint piller et brûler Barfleur, qui ne fut pas défendu, encore que Froissard dise que c'était une *forte* place (1); il ajoute que la ville fut *robée sans ardoir* (2); mais Michel de Northbury, témoin oculaire, assure positivement que les *mariniers ardirent* la ville après que les *gentz* furent retirés (3). Il y avait dans le port neuf vaisseaux avec *châteaux devant et derrière*, et la ville était grande comme Sandwich (4), ville bien plus considérable alors qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Cette assertion est confirmée par une requête présentée au roi François Ier., en 1533, au nom des Augustins de Barfleur; ils y déclarèrent que la ville réduite alors à trente feux, en avait eu autrefois 1800 (5).

Ce couvent des Augustins avait été fondé, en 1286, par le roi Philippe-le-Bel. Avant la révolution, on y voyait un registre de la con-

(1) Froissart, édition de 1824, tome 2, page 303.

(2) *Id.* p. 304.

(3) *Ib.* p. 229.

(4) *Id. ibid.*

(5) Titre communiqué par feu M. Ermisse, maire de Barfleur.

frérie de St.-Thomas de Cantorbéry, fondée, en 1346, à ce monastère. On y voit figurer les noms de Louis d'Erquery, évêque de Coutances, de Jean Haut-Fumé, évêque d'Avranches, de Monseigneur Charles, roi de Navarre, en 1359, de Madame Jeanne de France, sa femme, de Monseigneur Philippe de Navarre, comte de Longueville, de Monseigneur Louis de Navarre, comte de Beaumont-le-Roger, de Monseigneur Thomas de Ladite, chancelier de Navarre, de M. Jacques Froissard (l'historien s'appelait Jean), secrétaire du roi, des Menestrels de Monseigneur de Navarre, de Monseigneur Robert d'Alençon, comte de Perche, etc (1).

Il ne serait pas difficile de prouver au dernier éditeur de Froissart (M. Buchon), qu'après avoir évité une erreur de la plupart des anciens éditeurs, qui mettaient toujours Harfleur au lieu de Barfleur, il y est tombé lui-même en faisant partir, de Harfleur, Evain de Galles, pour assiéger Guernesey, en 1372 (2); mais cette notice est déjà hors de proportion avec celles de nos autres forteresses, et je me contente d'indiquer ce fait.

(1) Extrait du registre communiqué par M. Ermisse.

(2) Froissart, 1824, tome 5, p. 286.

Barfleur fut encore pillé et brûlé par les Anglais, en 1405 (1) : voilà probablement le dernier coup qui fut porté au commerce de ce port ; car c'est par une erreur manifeste que M. Le Sage *(Las Cases)*, dans son Atlas Historique, les y fait encore descendre, en 1415 : pour cette fois, tous les historiens contemporains disent que l'armée anglaise descendit réellement à Harfleur.

Les doutes qu'on a élevés sur l'importance du port de Barfleur, ont entraîné une disgression pour indiquer les preuves de son ancienne célébrité. Il me reste à prouver qu'il y avait autrefois une forteresse ; car, le fort eût-il été bien plus célèbre, les détails que je viens d'en donner seraient étrangers à une recherche consacrée aux anciennes forteresses.

Dans le XII[e]. siècle, Barfleur était fortifié : le *chastel* appartenait à Ranulf d'Avranches. Nous avons une chartre de Henri II, peu d'années avant qu'il fût roi d'Angleterre ; ce prince y cite plusieurs des châteaux de Ranulf, en Nor-

(1) Ledyard, Hist. navale d'Angleterre, tom. 1, p. 136. Hollinghed, Reg. in-8°., p. 83.

(2) Hist. de Charles VI, par Le Fevre de St.-Remy, et la Préface de l'Hist. de Ch. VI, par Le Laboureur. V. le même, tome 2, p. 1002.

mandie, et entre autres celui de Barfleur (1).

En 1346, Barfleur était, suivant un contemporain (2), un bon port de mer et une *forte ville*.

En conséquence d'un ordre du roi Henri IV, au maréchal de Matignon, les fortifications de cette place furent démolies à fin du XVIe. siècle (3).

32. MONTFARVILLE. Depuis quelque temps, l'usage d'écrire *Montfarville* a prévalu; mais l'ancien, le vrai nom de cette paroisse est *Morfarville*.

Sur l'emplacement du manoir actuel, il y avait un château à *motte*, clos de murs et de fossés, qui fut détruit, en 1356.

Ce château, sur lequel j'ai peu de renseignements, appartenait, dans le XIIe. siècle, à une famille connue, en France et en Angleterre, sous le nom de Foliot. Sous l'épiscopat de Guillaume de Tournebu, qui occupa le siège de Coutances, à la fin du XIIe. siècle, Guil-

(1) Elle est donnée en entier dans l'Histoire Mss. du Cotentin, par l'abbé de Billy.

(2) Froissart de Buchon, tome 2, page 303.

(3) Histoire du maréchal de Matignon, par Caillières, p. 359.

laume Foliot, seigneur de Montfarville, bâtit une chapelle dans ce château ; je possède une copie de l'acte de fondation de cette chapelle, et de la confirmation qu'en fit l'évêque de Coutances (1). On trouve, dans ces actes, des détails curieux sur la fondation des chapelles domestiques à cette époque. On y voit en outre que le fondateur avait deux frères, Samson et Richard Foliot : tous les trois avaient alors de grands biens dans le Cotentin, et surtout dans le val de Saires. Je ne crois pas que Philippe-Auguste ait confisqué leurs châteaux, parce que je retrouve plusieurs seigneurs de ce nom sous le règne de St.-Louis, dans les cartulaires de nos abbayes ; et, pour ne pas trop nous éloigner de Morfarville, je trouve une donation, de 1227, faite à Barfleur, en faveur de l'abbaye de Cherbourg, par Samson Foliot, et une autre, de 1223, faite à l'Hôtel-Dieu de Barfleur, par Guillaume Foliot, fils d'un autre Samson (2).

Cette famille ne fut pas moins considérable

(1) Extrait du cartulaire de Montebourg, page CXXXVI.

(2) Ces deux actes sont transcrits dans l'Hist. Mss. de Cotentin, par l'abbé de Billy, *penès nos.*

en Angleterre qu'en Normandie ; j'y trouve un Samson Foliot, shérif du comté d'Oxford, la cinquante-deuxième année du règne de Henri III, et gouverneur du château d'Oxford. Sous le règne de Henri II, environ cent ans avant celui dont je viens de parler, Gilbert Foliot fut évêque de Hereford et ensuite de Londres. On trouve beaucoup de détails sur sa vie, dans l'histoire de Matthieu Paris.

Les Foliot d'Angleterre portaient de gueules à la bande d'argent (1).

Au manoir actuel de Montfarville, on voit encore l'emplacement de la motte, des fossés et de la chapelle de l'ancien château ; il appartient à M. du Mesnilda.

33. Anneville-en-Saire. Voici encore une paroisse qui a donné son nom à un des seigneurs contemporains de la conquête de l'Angleterre ; son nom est le second de tous sur la liste de Brompton : au lieu d'*Anneville*, il est écrit d'*Aundevyle* ; c'est l'ancienne manière de le prononcer, qui n'est pas encore perdue dans le Val-de-Saire. Le nom de *Mandevyle*, qui le précède sur la même liste, a

(1) Banks, Extinct Baronage, tome 1, pages 84, 85 et 86.

subi la même métamorphose ; il a été changé en *Magneville*.

Quoiqu'il en soit, le château qu'habitaient les seigneurs qui portèrent le nom de la paroisse a entièrement disparu ; ils ont fait tant de donations à l'abbaye de Lessay, que leur fief a beaucoup perdu de son importance primitive (1). Il s'étendait autrefois dans les paroisses du Vicel, Réville, Morfarville, Barfleur, Sainte-Gennevièvre, Valcanville et Saint-Flocel.

Sous le règne de St.-Louis, les seigneurs qui portaient le nom de la paroisse, passèrent à celle de Montaigu-la-Brisette ; la seigneurie d'Anneville passa, par un mariage, dans la famille de Montigny (2) ; puis dans celles de Villiers et de Colombières. Dans le XIVe. siècle, elle appartint quelque temps à la famille du Guesclin ; elle passa ensuite à Louis de France, duc de Guyenne, dauphin de Viennois, avec le comté de Longueville et la seigneurie de la Roche-Tesson (3).

(1) Généalogie de la famille d'Anneville, preuves des premiers degrés. Gall. Christ. XI. Neustr. Pia.

(2) Généal. de la famille d'Anneville, pièces justificatives.

(3) Hist. des grands Offic. de la couron., tome 6, pag. 187.

L'amiral de Bourbon, seigneur de Valognes et de la Hougue, le fut aussi d'Anneville ; en 1498, Jeanne de France, sa veuve, la vendit à Geoffroy Herbert, évêque de Coutances ; celui-ci, en 1500, donna encore une grande partie de ce domaine au chapitre de Coutances. Cette donation, qui a beaucoup appauvri le fief d'Anneville, a aussi beaucoup contribué à la démolition du château dont nous faisons la recherche. Ce château était près de la rivière de Saire, dans une prairie qui porte encore le nom de Pré de *la Motte* : ce nom est la seule indication qui nous en reste ; l'épanchement des eaux de la Saire en faisait la plus grande force.

L'histoire de Guernesey parle de la famille d'Anneville, comme de la plus ancienne de cette île. Avant 1050, elle était infestée par des pirates venus de la baie de Biscaye, qui, après l'avoir souvent ravagée, s'y étaient enfin établis : Guernesey faisait alors partie de la Normandie ; les habitants vinrent demander du secours au duc Guillaume, qui résidait alors au château de Valognes ; ce prince leur envoya des troupes commandées par Samson d'Anneville. Elle chassèrent les pirates, détruisirent

leurs fortifications, et firent si bien qu'ils n'y revinrent plus (1).

Un seigneur d'Anneville fut nommé gouverneur du Val-de-Saire, en 1066, durant l'expédition d'Angleterre, et sous la régence de la duchesse Malthide; son frère suivit le Conquérant, et obtint des concessions en Angleterre. Sa postérité s'établit dans le comté d'York et dans l'île de Wight (2). Richard d'Anneville signa, comme témoin, une chartre de Guillaume de Reviers, comte de Devon, seigneur de l'île de Wight, en faveur de l'abbaye de Lyre et du prieuré de Carisbrook.

Je pourrais suivre cette famille en Angleterre, dans les comtés d'York et de Sommerset; mais vous pourriez me reprocher un article bien long pour une paroisse qui n'offre plus les traces d'un ancien château. Je vais me hâter de dire quelques mots de ceux qui figurèrent en Normandie, au temps de la croisade du duc Robert Courteheuse et de Godefroy de Bouillon.

Dans l'acte de fondation de l'abbaye de Lessay, qui est un peu antérieur à la conquête

(1) Chronic. S. Stephani Cadom... Généal. de la famille d'Anneville. Worsleys, Hist. of the isle of Wight.

d'Angleterre (1), on trouve que Guillaume d'Anneville donne, à ce monastère, les églises d'*Asneville*, du Vicel et de Prétot. Un autre Guillaume, qui vivait en 1106, confirma ces donations : il reçut, de l'abbaye de Lessay, dix marcs d'argent, pour payer la rançon de son fils Michel, fait prisonnier à la croisade (2). *Ad redimendum filium meum eâ captione quâ captus erat.* Ces donations furent encore confirmées par Geoffroy d'Anneville, un des descendants de Guillaume, en 1139. Il y ajouta la chapelle *quæ est juxtà fluvium Saræ*. Le même Geoffroy donna, en 1153, à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, l'église de Saint-Pierre-d'Arthéglise (3).

Je pourrais donner beaucoup d'autres détails très-positifs sur cette famille, dont j'ai à ma disposition une excellente généalogie; mais cet article est déjà trop long : je me contenterai de dire qu'après avoir servi fidellement le roi Jean-Sans-terre, Guillaume d'Anneville se soumit à Philippe-Auguste (4).

(1) Ex cartular. Exaquii; Neustria pia, page 621.

(2) Cartular. Exaquii, p. 147.

(3) Cartul. Sti. Salv. Abbatiæ.

(4) Voici ce que je trouve sur Anneville, dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste : « Johannes de Anneville tenet inde

Des mariages forcèrent la famille d'Anneville à quitter son berceau ; des mariages lui donnèrent successivement la seigneurie de Montaigu et celle de Tamerville ; nous allons nous occuper de cette dernière place.

34. Tamerville. Avant que les d'Anneville aient possédé la seignenrie de Chiffrevast ou de Siffrevast, à Tamerville, cette seigneurie, sur laquelle il existait aussi un ancien château-fort, a eu plusieurs autres seigneurs. Celui qui la possédait sous le règne du Conquérant et de ses enfants, et même long-temps après le retour de la Normandie sous la domination française, portait le nom de ce fief. Ce nom est connu en France et en Angleterre.

Je ne trouve le nom de Chiffrevast sur aucnne des listes de la conquête, mais il existe sur celles de la croisade où se trouva le duc Robert ; il est écrit Siffrevast sur celles de la chronique de Normandie, imprimée à Rouen, chez le Mégissier, et sur celle de Masseville (1).

Si les Chiffrevast n'étaient pas à la conquête, il est au moins certain qu'ils étaient établis en An-

« (de Lithaire) feodum 1 militis apud Brolium de Asneville (Le Breuil). »

(1) Masseville, Hist. de Normandie, tom. 1, page 352. Chronique, p. 154.

gleterre, à une époque rapprochée de cette expédition. Voici ce qu'en dit un registre très-ancien, intitulé *Testa de Neville*: Ricardus de Cyfre-« vast tenet terciam partem militis de feodo « qui fuit Willi. Martel *à tempore Willi. Bas-* « *tardi*, per servicium, 3ª. partis 1 militis (1). »

Le même tenait plusieurs autres fiefs à la même époque dans le comté de Dorset, où il paraît que sa famille était venue d'Oxford (2).

Hutchins, dans son histoire du Dorsetshire, cite l'épitaphe d'un *Cyferwast*, seigneur de More-Crichel, qui mourut sous le règne de Henri VIII. Suivant cette épitaphe, ses ancêtres résidaient dans cette paroisse depuis plus de 300 ans (3).

La famille de Siffrevast s'éteignit en Normandie long-temps auparavant, mais elle avait aussi tenu un rang distingué dans le Cotentin, depuis l'XIe. siècle jusqu'au XVe. Je trouve ce nom parmi ceux des bienfaiteurs des monastères, et particulièrement de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Mais, ce qui a un rapport plus particulier au château de Chiffrevast, c'est l'histoire

(1) Apud Hutchins, Dorset, tom. 1.
(2) Hutchins, *ibid*, pag. 291.
(3) *Id.*, tom. 2, page 46.

du désastre qu'il éprouva dans le XIVe. siècle, par la violence de Geoffroy d'Harcourt.

Vers le milieu de ce siècle, les gens de Nicolas de Chiffrevast étant à la chasse, tuèrent par mégarde une biche apprivoisée, qui appartenait au sir Geoffroy d'Harcourt. Celui-ci pour s'en venger vint à Chiffrevast, à main armée, le premier dimanche de carême de l'an 1353; prit, pilla, démolit en partie le château, et en brûla les titres; Nicolas de Chiffrevast eut recours à l'autorité royale. La révolte de Geoffroy d'Harcourt, la perte de la bataille de Poitiers et la prison du roi Jean, ne permirent pas (1) de lui rendre justice aussi promptement qu'il le désirait; il mourut sans l'avoir obtenue.

Jean de Chiffrevast, son fils, obtint, du roi Charles VI, des lettres du 29 mars 1396, qui rétablirent et confirmèrent tous les droits de la seigneurie de Chiffrevast, qui par l'incendie des titres couraient le risque d'être bientôt entièrement perdus.

Ce Jean de Chiffrevast ne laissa point de postérité masculine. Huquette, l'aînée de ses deux filles, devint héritière du château; elle épousa

(1) Laroque, Hist. de la maison d'Harcourt. Généalogie de la famille d'Anneville

Robert de Percy. Leur fille, Guillemette de Percy, se maria, en 1412, à Robin d'Anneville, seigneur de Montaigu, et lui apporta en mariage la seigneurie de Chiffrevast, qui, jusqu'à la révolution, est restée dans la famille d'Anneville (1). Elle fut vendue il y a une vingtaine d'années à M. le Brun, alors troisième consul, devenu depuis ce temps architrésorier et duc de Plaisance (2).

Henri d'Anneville, encore mineur en 1588, marié en 1594, mort en 1649, *acheva la démolition de l'ancien château*, et bâtit le château actuel, avec une chapelle qu'il plaça dans le pavillon, au côté droit du jardin; il la fit bénir en 1618 (3).

La place de ce château était tout près de l'habitation, et particulièrement sur le terrain d'un petit enclos, fermé de murs, où les d'Anneville nourrissaient des daims, et où le propriétaire actuel en conserve encore quelques-uns.

Les armes des Siffrevast étaient, bande d'argent

(1) Généalogie d'Anneville.

(2) Par acte passé devant le Cerf, Tabellion à Valognes, le 23 janvier 1463, on voit que Robert de Percy, *encore* seigneur de Chiffrevast, céda à Guillaume d'Anneville, son neveu, le fief, terre et seigneurie de Chiffrevast.

(3) Généalogie d'Anneville.

et de sable de six pièces ; celles de Percy, de sable au chef denché d'or ; et celles d'Anneville, d'hermines à la fasce de gueules.

35. Valognes. En parlant d'un siège du château de Valognes, un des continuateurs de l'abbé Velly (1) dit qu'il avait été bâti par Clovis. Malheureusement pour moi il n'a pas cité son garant, et puis il ne dit pas non plus auquel des Clovis il veut en rapporter l'origine. Cependant, comme il indique ordinairement avec exactitude, j'ai cru devoir rapporter ici son assertion sans chercher à la blâmer ou à lui donner du crédit.

Je ne connais rien de positif sur ce château jusqu'au règne du duc Guillaume ; ce prince y résidait souvent : vingt ans avant la conquête, il y était lorsque les seigneurs du Cotentin et du Bessin, conjurés contre lui avec le comte de Brionne, voulurent le surprendre et l'assassiner (2): on sait par quel hasard il échappa, en fuyant à la hâte ; comment il regagna le château de Falaise, et comment il remporta sur ses ennemis une victoire décisive au val des Dunes.

(1) Villaret, Hist. de France, tome 9, édition in-12.

(2) Chronique imprim. par le Mégissier, p. 71. Roman de Rou. Masseville, 1, p. 173. Guill. Putav. ap. Duchên., p. 179. Guill. Gemet, *ibid*, p. 275.

A cette époque et durant les trois siècles suivants, rien ne prouve l'importance ou la force du château de Valognes. Les fils du roi Guillaume se disputèrent long-temps la Normandie; à la mort de Henry Ier., le plus jeune de ses fils, la province devint le théâtre d'une guerre longue et acharnée, entre Étienne de Blois et Geoffroy Plantagenêt; soixante ans après, elle repassa sous la domination de Philippe-Auguste, et jamais il n'est fait mention du château de Valognes, comme d'une place forte. En 1340, il ne fit aucune résistance à l'armée d'Édouard III, ce prince y vint tranquillement coucher; le lendemain, il en partit pour continuer sa route vers Caen; la ville fut pillée et brûlée (1).

Dix ans après cet évènement, Valognes et le Cotentin furent cédés au roi de Navarre, par un traité conclu dans cette ville même (2). L'alliance de ce prince avec les Anglais et avec Geoffroy d'Harcourt, garantit quelque temps Valognes des suites de la guerre; mais après sa

(1) Et le mardy (18 juillet) le roy alla à Vallongnes, et geust illecqnes tout la nuyct... et lendemain remua un graunt journey. V. Michel de Northbury, ap. Froissart de Buchon, tom. 1, p. 300 et 301.

(2) Martenne Miscellanea epistol., où l'on trouve tout au long le traité de *Valorgnes*, du 3 septembre 1355, p. 132 et seqq.

victoire à Cocherel, du Guesclin, maître de la campagne, vint en faire le siège ; il est probable que le roi de Navarre l'avait mis en état de défense, car la garnison brava d'abord tous les efforts des assiégeants. Enfin pourtant, elle capitula quand elle eût pu tenir encore long-temps, car une poignée d'Anglais, rentrés dans la forteresse, s'y défendit encore plusieurs jours, et n'y fut forcée que par surprise. Un historien de du Guesclin, qui peut avoir été témoin oculaire de ce siège, nous en donne beaucoup de détails, qu'on ne peut lire sans être convaincu que ce château de Valognes était alors très-fort (1).

Il ne resta pas long-temps au pouvoir de la France: Bertrand du Guesclin, appelé en Bretagne, y emmena ses meilleurs troupes. L'armée française fut défaite à Auray, du Guesclin y fut pris ; par le traité de Guerrande, Valognes et le Cotentin furent rendus au roi de Navarre (2).

Ce prince en perdit de nouveau la majeure partie, en 1398 ; son complot contre le roi de France fut découvert, et ses complices condamnés

(1) V. L'histoire de du Guesclin, écrite en 1387, mise en lumière par Claude Ménard, 1 vol. in-4°. ; Paris cramoisy, 1618 ; Mémoires de Secousse, tome 1, page 62. ; Villaret, ubi sup., p. 43; Masseville, tome 3, p. 327.

(3) Masseville, tom. 3, page 333 et seqq.

à mort : toutes ses forteresses du Cotentin furent reprises à l'exception de Cherbourg. Valognes, à ce qu'il paraît, ne soutint pas de siège ; la France n'en conserva pas long-temps la possession ; après des attaques longues et inutiles, du Guesclin fut obligé de se retirer de devant Cherbourg (1). Appelé ailleurs, il laissa quelques troupes dans le Cotentin ; celles-ci ne purent tenir long-temps la compagne contre la garnison de Cherbourg ; elles furent battues le 4 juillet (2) 1379, entre Valognes et Cherbourg, par Jean Harleston. Guillaume Bordes, qui les commandait, fut fait prisonnier ; d'autres troupes furent envoyées par le roi de France, pour réparer cet échec, mais Valognes n'est pas compté parmi les places fortes qu'elles occupèrent : Montebourg était le poste le plus avancé du sir de Bremailles, leur chef ; bientôt même il fut forcé d'évacuer le Cotentin (3).

En 1386, à la mort du roi de Navarre, toutes les villes de la presqu'île, excepté Cherbourg, repassèrent sous la domination française ; elles y restèrent jusqu'en 1418, que les Anglais s'emparèrent de toute la province, et s'y maintinrent durant plus de trente ans (4).

(1) V. sup. à l'article de Cherbourg.

(2) A la St.-Martin d'été, Froissart.

(3) Froissart, ad ann. 1179. Villaret. Masseville, ub. sup.

(4) V. mon répert. in-8°., p. 85.

Valognes leur avait été repris avant les autres forteresses du Cotentin. Sir Thomas Kiriel, général anglais, vint l'attaquer, et ne le prit qu'après trois semaines de siège (1). Il fut défendu par Abel Rouault, un des plus braves capitaines de son temps, et frère de Joachim Rouault, connu sous le nom de maréchal de Gamaches.

Peu de jours après, l'armée anglaise fut complettement battue à Formigny. Valognes et le reste de la province rentrèrent en peu de temps sous la domination française. Cent vingt hommes composaient la garnison anglaise, qui rendit le château de Valognes.

Durant plus d'un siècle après la victoire de Formigny, toute la province jouit d'une paix profonde; elle ne fut troublée qu'en 1562, par les protestants (2). Ils vinrent assiéger le château de Valognes. Par une enquête faite, en 1578, pour constater les pertes qu'ils firent éprouver à M. d'Ursus, alors seigneur de l'Estre, je vois que leur chef était M. de Sainte-Marie-d'Aigneaux; que, pour battre le château de Valognes,

(1) Vie du connétable de Richemont, p. 132, 139. — Grands Offic. de la couron., t. 7, p. 99. Monstrelet. Chartier... Répertoire in-8°., p. 90 à 92; *idem*, in-folio, p. 111 et 112.

(2) Enquête mss. communiquée par M. Hamelin, procureur du roi, à Valognes.

ils envoyèrent *chercher du canon à la tour de l'île de Tatihou ;* qu'ils vinrent avec cette artillerie devant Valognes, mais que M. de Matignon arriva, et leur en fit lever le siège.

Par d'autres mémoires, je vois que les protestants finirent par prendre le château de Valognes, en 1562, et qu'ils le rendirent, en 1563, en conséquence d'un traité de pacification, qui rendit à la basse Normandie quelques années d'une tranquillité très-précaire.

Dans l'histoire du maréchal de Matignon, je trouve l'extrait d'un mémoire qu'il envoya à la Cour, sur l'état du Cotentin et les moyens de le défendre : il y dit que le château de Valognes est un de ceux où *il convenait mettre une garnison de trente hommes* (1).

Le château de Valognes fut assiégé, en 1573, par le comte de Montgommery, chef du parti protestant en basse Normandie ; mais il fut obligé d'en lever le siège le 2 mars 1573 (1574), après vingt-quatre jours d'attaques inutiles. La place fut défendue par Guillaume d'Anneville, seigneur de Chiffrevast, son frère Henri, seigneur de l'Hommée, M. Le Fèvre, seigneur de Sortosville, et ses deux frères avec quinze autres gentils-

(1) Vie du Maréchal de Matignon, page 54.

hommes (1), les arquebusiers et quelques soldats. L'ennemi y perdit beaucoup de monde *et son canon*, dont Guillaume d'Anneville munit la place, avant d'aller joindre l'armée du comte de Matignon.

Environ vingt ans après ce siège, le maréchal de Matignon reçut du Roi l'ordre de démolir les fortifications de Carentan, les ponts d'Ouve, Barfleur et Valognes (2) : cet ordre ne fut exécuté que pour Barfleur et les ponts d'Ouve. Des raisons particulières firent conserver le château de Valognes, qui, durant les guerres de la Fronde, en 1649, soutint encore un siège pour le parti du Roi.

La place fut attaquée par le comte de Matignon, descendant de celui qui l'avait autrefois conservée dans les guerres des protestants : le marquis de Bellefont, qui en était gouverneur pour le Roi, la défendit depuis le 20 mars jusqu'au 5 avril, avec une garnison de cent hommes, et obtint une capitulation honorable (3). Par les registres de l'état civil de Valognes, il paraît que les habitants

(1) Certificat du duc d'Anjou, des Officiers du Roi, nobles et principaux habitants du pays, dans la généal. d'Anneville.

(2) Hist. du maréchal de Matignon, pag. 359.

(3) Masseville, tom. 6, pag. 166 à 170. V. Les registres de l'état civil de Valognes, pour l'année 1649.

de la ville souffrirent beaucoup durant ce siège, qui eut lieu justement deux siècles après la prise de Valognes sur les Anglais.

Quarante ans après le dernier siège du château de Valognes, ses fortifications furent démolies par l'ordre de Louis XIV : il en resta des débris jusqu'en 1788, qu'on en a fait disparaître les derniers restes et applanir le terrain. Son emplacement forme justement ce qu'on appelle aujourd'hui la place du château.

Je possède un plan de cette forteresse, levé par ordre du maréchal de Vauban, à la veille de sa démolition ; mais je n'ai pu m'en procurer aucune perspective, ni élévations, ni coupes des tours.

En parlant d'un château qui appartient souvent à l'histoire, j'aurais pu donner des détails plus étendus, mais c'est justement parce qu'il en est beaucoup parlé dans l'histoire de Normandie et même dans celle de France, que j'ai cru ne pas devoir répéter ce qu'on voit dans beaucoup de livres. Mon principal but est de rechercher ce qui se trouve dans les livres étrangers ou dans des manuscrits peu connus.

Une famille qui portait le nom de Valoignes ou de Valoines, passa en Angleterre avec le duc Guillaume, et s'établit particulièrement dans les

comtés d'Essex et de Middlesex, où elle fut très-puissante ; je ne fais que l'indiquer. Je présume que son nom indique son origine : ce qui me le fait croire, c'est que d'autres villes du département, telles que Coutances, Avranches et Saint-Lô, ont donné leur nom à des familles qui en partirent au temps de la conquête, sans avoir de grands biens dans ces villes.

Me voilà enfin arrivé au terme de mes recherches sur les anciens châteaux des deux arrondissements qui forment à peu près la presqu'île du Cotentin, et le tiers du département. Sur les deux autres tiers, mes recherches sont aussi avancées que celles que je vous adresse; mais, avant de vous les communiquer, j'ai cru devoir attendre quel sera le sort de la première partie de mon travail. Le terrain que j'ai entrepris de défricher ne l'a jamais été, il ne serait pas juste d'attendre des premiers essais qu'ils eussent le degré de perfection qu'on aurait droit d'exiger de ceux qui labourent un terrain préparé et cultivé depuis long-temps. Notre département est, pour ainsi dire, un pays vierge pour les faiseurs de recherches ; aucun des curieux étrangers qui sont venus visiter la Normandie, n'y a pénétré ; les habitants même du département le croient indigne d'être exploré ; en cherchant à détruire

la prévention des étrangers et de mes compatriotes, en cherchant à mettre les uns et les autres sur la voie, mes intentions ont été louables ; si l'exécution n'a pas répondu à votre attente, peut-être encore avant de me condamner faudra-t-il apprécier les difficultés de ma position, et considérer que, si j'ai fait bien des omissions, elles ne doivent pas être imputées à celui qui n'annonce que *ses recherches*, comme elles le seraient à celui qui entreprendrait de donner une *Histoire*. En continuant mes recherches, et publiant celles que j'ai déjà faites, j'espère acquérir les moyens de remplir bien des lacunes. Quant aux inexactitudes, aux répétitions, aux contradictions même qu'on pourrait me reprocher avec beaucoup d'apparence de raison, j'espère qu'on voudra bien attendre ma réponse avant de me condamner ; il y aura aussi des reproches qui seront fondés, et je promets d'en faire mon profit : dans tous les cas, je me flatte de pouvoir faire preuve de mon zèle à poursuivre une entreprise qui m'a été proposée par un de vos prédécesseurs, et de mon impartialité contre moi-même.

MÉMOIRE

Sur les Trouvères Normands ;

par M. PLUQUET.

Les Scaldes étaient, chez les peuples du Nord, ce que furent les Bardes chez les nations d'origine Celtique, et ce que furent bien plus tard les Trouvères (1) dans le nord de la France. Il n'y a point de doute que les Normands, en s'établissant en vainqueurs dans la fertile Neustrie, n'y aient introduit l'usage du chant héroïque : en effet, l'époque la plus brillante des Scaldes fut le IXe. siècle, si illustré par Rollon ; les exploits de ce grand

(1) On confond assez souvent les Trouvères avec les conteurs, les jongleurs, et même les ménestrels ou ménétriers. Il est assez difficile d'éviter cette confusion ; car la plupart des trouvères chantaient leurs propres ouvrages, et étaient à la fois poëtes, chanteurs, musiciens, et faiseurs de tours. Cependant il faut observer que le mot *trouvère*, *troveor*, *trovor*, c'est-à-dire trouveur, inventeur, qui répond au *trovador* ou troubadour des Provenceaux, est plus expressif, plus grave, et se prend en meilleure part.

homme furent chantés par eux en idiome danois, et ensuite par nos Trouvères en roman.

S'il ne nous est rien resté de ces chants héroïques, c'est que la poésie fut chantée et transmise de mémoire long-temps avant d'être écrite. Les Scaldes et nos premiers Trouvères étaient presque tous improvisateurs.

Il est probable que Dudon de St.-Quentin, le plus ancien et le plus crédule de nos historiens Normands, a puisé dans leurs chants traditionnels une partie des faits merveilleux dont son histoire est remplie.

La poésie des Normands porta d'abord l'empreinte du caractère fier et farouche de ces conquérants, qui venaient de s'établir par le fer et par le feu : partout la guerre, partout la mort, rien de gracieux, rien d'enjoué; mais un sol fertile, leur alliance avec des femmes françaises (1), et un souverain comme Rollon, adoucirent bientôt les mœurs.

Les poëtes composèrent des satyres, des contes dévots, des fables, et chantèrent même l'amour.

(1) M. Auguste Le Prevost pense que la principale cause qui fit si promptement abandonner aux Normands l'idiome Danois, fut leur alliance avec des femmes Neustriennes ou Françaises. Cette opinion me paraît tout à la fois neuve et remplie de justesse; car avec des femmes Françaises les enfants durent parler la langue maternelle, et les pères bientôt oublier la leur.

Dans les paragraphes suivants je passerai en revue les principaux genres dans lesquels se sont exercés nos Trouvères.

§ Ier.

DU CHANT HÉROIQUE.

Je comprends dans ce paragraphe les chants de guerre, les chants héroïques, et les poëmes historiques, dont les épisodes étaient souvent chantés à la table des princes (1).

Ayant pris pour point de départ de mes recherches le règne de Rollon, notre premier duc, j'indiquerai quelques poésies Scandinaves, qui ont rapport aux exploits de ce grand homme.

Snorro Sturleson, qui vivait dans le XIIIe. siècle, nous a donné un abrégé de l'ancien *Edda* (2), recueil de poésies Scandinaves, extrait du *Voluspa* (3), compilation plus ancienne et perdue. On trouve dans l'abrégé de

(1) Quant li Rois ot mangié, s'apela Elinant.
Por li esbanoier comande ke il chant;
Cil comence à noter, ainsi com li jaiant
Vourent monter el ciel................
(*Rom. d'Alexandre, composé vers 1184*).

(2) Ce mot signifie grand'mère, aïeule.

(3) C'est-à-dire prophétie de la sibylle.

Snorro un chant guerrier sur la querelle de Rollon et du roi de Norvège, et le chant de guerre qu'Einar, frère de Rollon, improvisa en l'honneur d'Odin, avant son combat contre Halfdan, meurtrier de leur père ; et celui qu'il composa en vers Norwégiens, dialecte Normand, après l'avoir tué. Voici un fragment de ce dernier chant ; c'est un monument précieux de la langue que parlaient nos ancêtres lorsqu'ils s'établirent dans la Neustrie :

Pekit hefe ec Ragnvallds dautha,
Enn retho thvi Norner,
Nu er folc stutill falinn,
At fjortbungi minom,
Becrpith snarper sveinar,
Thvi at sigri ver rathom,
Scatt voel ec hanom Harthann,
At hafoto grioti.

« J'ai vengé la mort de Ragnvald (le père
« de Rollon), les destins l'avaient prononcé :
« la colonne du peuple est tombée pour ma
« quatrième part : jeunes guerriers, la victoire
« est à nous, je lui ai choisi une demeure dure ;
« que les cailloux du rivage lui servent de tom-
« beau (1). »

(1) J'emprunte ce fragment à un de nos compatriotes, trop tôt enlevé aux sciences et à sa famille, M. Simon-Barthelmy-

Il est très-probable qu'il se trouvait des Scaldes parmi les compagnons de Rollon, lorsqu'il s'établit en Neustrie. Hilder et les autres qui, pendant la guerre qu'il soutint contre Harald, roi de Danemarck, composèrent des chants héroïques en sa faveur, durent encourir la haine de ce souverain, s'expatrier avec Rollon et partager sa fortune.

Le goût du chant héroïque ne s'éteignit point parmi les Normands dans leur nouvelle patrie. A peine la langue romane eut-elle acquis les formes nécessaires au rythme poétique, que nos Trouvères composèrent de longs poëmes destinés à célébrer les conquêtes et les exploits chevaleresques de leurs compatriotes. Dans le midi on chantait l'amour, dans les autres parties de la France, on composait des fables, des satyres, ou des contes obscènes; en Normandie on chantait les exploits de Rollon, de Guillaume-longue-épée, et de Richard-sans-peur.

A la bataille d'Hastings le chanteur, menestrel et jongleur Taillefer, entonna la chanson de Roland, qui fut le signal du combat. Guillaume de Poitiers dit qu'après la bataille les soldats ré-

Joseph-Noël De La Morinière, né à Dieppe le 16 juin 1765, et mort à Drontheim en Norwège, le 22 février 1822.

pétèrent cette chanson et en chantèrent d'autres en l'honneur du chef qui les avait conduits à la victoire (1).

Il est sans doute fort étonnant que les soldats du Conquérant en marchant à l'ennemi ne chantassent point de chants guerriers relatifs à leur histoire, si féconde en faits merveilleux; mais l'armée de Guillaume n'était pas exclusivement composée de Normands, et les chansons de Charlemagne étaient chantées dans toute l'Europe: aujourd'hui même les noms de Charlemagne, d'Olivier, et de Roland, rappellent encore l'idée d'exploits gigantesques, et pour ainsi dire au-dessus des forces humaines.

De ce que les Normands chantaient à la bataille d'Hastings des chansons guerrières à la gloire des français, il n'en faudrait point conclure qu'ils eussent renoncé à chanter des épisodes de leur propre histoire; Wace, que j'aime tant à citer, nous fournit la preuve du contraire:

A Jingleors oi à méféance chanter,
Ke li dus Willame (2) fit jadis essorber (3),
Et al conte Riouf li dous oils crever,

(1) Guillelm. Pictav. apud Duchesne, lib. II.

(2) Guillaume-longue-épée.

(3) Arracher.

Et Anquetil le proux par engien tuer,
Et Baute (1) d'Espaigne o un escuier garder.
Ne sai noient de ço, n'en pois noient trover;
Quant jo n'en ai garant, n'en voil noient conter.

(R. de Rou, vers 2107 et suivants.)

On voit par ce passage d'un poëme, composé vers le milieu du XIIe. siècle, que dès cette époque on ajoutait peu de foi aux prétendus récits historiques chantés par les jongleurs; cependant ils faisaient encore les délices du peuple, charmaient par leurs bouffonneries (2) les loisirs des seigneurs, et étaient admis à la Cour. Lorsque Richard Ier. encore enfant était retenu prisonnier à la cour de Louis d'Outremer, Raoul Torte, son seneschal, chassa les jongleurs de la Cour, ce qui excita un mécontentement général.

(1) Bathilde.

(2) Dans le fabliau des *deux Bordeors ribaus*, un jongleur dit :

Bien sait jouer de l'escanbot,
Et faire venir l'escharbot
Vif et saillant desus la table;
Si sai maint bel geu de table.
Jo sai bien chanter à devise
Du roi Pepin de Saint Denise,
De Karlemaine et de Rolant;
Et d'Oliver le combatant.

(Manuscrit de la Bib. Roy., n°. 7218, folio 213.)

Ne lessoit en la cort ne jugleor ne garchon,
La cort en fu tornée à grant destrucion;
Raol en desservi mainte maléichon.

(*R. de Rou*, *vers* 3926 *et suiv.*)

Les longs poëmes sur l'histoire de Normandie qui parurent dans le XIIe. siècle (1) contribuèrent à rendre les jongleurs moins utiles, et peu à peu l'histoire écrite en vers remplaça l'histoire chantée.

On trouve encore dans les siècles postérieurs quelques chansons guerrières et des romances historiques. L'occupation de la Normandie par les Anglais dans le XVe. siècle, inspira la verve de quelques poëtes Normands, et on trouve dans les Vaux-de-Vire de Basselin, et surtout dans un recueil de chansons normandes imprimé à la suite, plusieurs pièces de ce genre (2).

Un poëme sur la prise du Mont-Saint-Michel, par Jean de Vitel, Avranchais (3), et une romance sur la prise de St.-Lô, le 28 juin 1574,

(1) Par Geoffroy Gaimar, Wace, et Benoît-de-Sainte-More.

(2) Caen, Poisson, 1821, in-8°.

(3) *Les premiers Exercices Poëtiques de Jean De Vitel, Avranchois, contenant l'hymne de Pallas; la prinse du Mont St.-Michel, etc.* Paris, Estienne Prevosteau, 1588, petit in-12.

sont dans le XVIe. siècle les seules pièces qui m'aient paru avoir quelque rapport avec les chants de guerre des anciens Normands. Voici un fragment de la dernière :

Matignon y était et sa gendarmerie,
Rampan, Clerel, aussi Aigneaux Sainte-Marie,
Qui sans cesse disait : Coulombières, rends toi
Au grand Charles ton roi,
Ou tu perdras la vie.
Coulombières répond, tout rempli de furie,
De me rendre en poltron, qu'on ne me parle mie,
Jamais ne me rendrai, j'y veux perdre la vie.

§ II.

Des chansons pieuses, contes dévots, etc.

Les Normands, convertis au culte du vrai Dieu, devinrent de zélés chrétiens : la terre Normande se couvrit d'églises et de monastères, et leur cri de guerre fut : *Dex aïe*. Les Anglais et ensuite les Français leur donnèrent le sobriquet de *bigots*, c'est-à-dire gens qui font tout par Dieu, qui parlent toujours de Dieu ; des deux mots anglais *by god* par Dieu.

Les Trouvères ne restèrent point étrangers à ce zèle religieux; ils composèrent des chansons pieuses, des contes dévots et beaucoup de vies de saints, où l'on retrouve toutes les pieuses fables des légendaires.

Wace composa la vie de St.-Nicolas, et un poëme sur l'établissement de la fête de la Conception; Varnier du Pont, une vie de St.-Thomas de Cantorbery; Denis Pyrame, une vie de St.-Edmond; Marie de France, un poëme sur le purgatoire de Saint-Patrice. Mais celui qui exerça le plus sa muse sur des sujets pieux fut Chardry, poëte anglo-normand du XIIIe. siècle, auquel nous consacrerons plus bas un article.

Orderic Vital dit que de son temps on ne connaissait la vie de plusieurs saints que par les chansons des ménétriers (1).

Un reste de cet usage existe encore dans le Bessin. Des chanteurs accompagnés de vielles et de violons discordants chantent le soir la passion et la résurrection de J.-C. aux portes des maisons; ils mêlent souvent à leurs pieux cantiques des couplets goguenards, et reçoivent pour retribution quelques pièces de monnaie ou des œufs.

(1) *Ord. Vit. Apud Duchesne*, p. 598.

§ III.

Des poésies satyriques.

Ce fut vers la fin de l'XIe. siècle que la chanson satyrique prit naissance en Normandie : on donna à ces pièces le nom de *sirventes*, *sirventois*, ou *serventois*, qui cependant se donnait aussi quelquefois à des chansons pieuses et même amoureuses. Ces satyres étaient presque toujours dirigées contre des personnages éminents : les rois et les ecclésiastiques n'étaient pas même épargnés. On composa un sirvente très-piquant contre Arnold de Caen, chapelain de Robert Courte-Heuse, qui passait pour avoir des mœurs très-dissolues(1).

Luc de la Barre, gentilhomme né dans le Bessin, et attaché à la cour de Henri Ier., eut la témérité de composer un serventois très-mordant contre ce prince, qui s'en vengea d'une manière terrible en lui faisant crever les yeux. Les Trouvères Normands composèrent beaucoup de satyres contre les Français, qui de leur côté les

(1) Arnould ou Arnold, surnommé Malcouronne, fut nommé Patriarche de Jérusalem après la première croisade. Il mourut en 1118, laissant pour héritière une nièce qu'il avait mariée à Eustache Varnier, seigneur de Césarée et de Sidon, et à laquelle il avait donné pour dot la ville de Jéricho, dont le revenu était de 500 besans d'or.

accablaient de sarcasmes et de sobriquets. Wace lui-même a épanché sa bile contre eux dans une espèce de chronique ascendante des ducs de Normandie (1).

Le goût de la satyre ne s'éteignit point en Normandie, mais elle devint moins personnelle : les rois, les princes, les ecclésiastiques furent épargnés. Dans le XVe. siècle l'occupation de notre province par les Anglais fit éclore contre eux une foule de chansons satyriques, dans lesquelles les injures ne leur sont pas épargnées. En 1514 un écolier de Caen, nommé Jean de la Longne, composa une ballade satyrique contre les Lansquenets que Louis XII avait pris à son service et qu'il envoya en Normandie : cette pièce, qui rappelle les serventois de nos trouvères, se trouve dans les chroniques de la petite et de la grande Bretagne (2).

§ IV.

Des chansons badines, poésies érotiques, etc.

Quoique les troubadours soient nos maîtres en *gaie poésie* il n'en faut point conclure que ce

(1) Voyez *Notice sur la Vie et les Écrits de Robert Wace*. Rouen, 1824, in-8°.

(2) Elle a aussi été réimprimée dans le tome II des *Poemata* de Moisant-de-Brieux, et à la suite des *Vaux-de-Vire de Basselin*, Caen, 1821, in-8°.

genre n'ait pas été cultivé par les Trouvères normands. Nos ancêtres aimaient beaucoup les chansons badines, on en chantait jusques dans les processions ; la cessation des chants populaires était une signe de calamité publique. Wace, voulant peindre l'affliction des habitants de Rouen lorsqu'ils apprirent que Louis d'Outremer retenait prisonnier le jeune duc Richard, dit :

Mult a par la terre plors et dementoisons,
N'a vieles ne rotes rotruenges ne sons,
Tuit li enfez plorent par li mezons.

(R. de Rou, vers 3088 et suiv.)

Jean le Chapelain, dans son fablieau intitulé : *Le dit du Soucretain*, nous apprend que celui qui recevait l'hospitalité devait conte, fable ou chanson à son hôte.

Usaiges est en Normandie
Que qui herbergiez est, qu'il die
Fable ou chançon (1) lie à l'hoste :
Ceste coustume pas n'en oste
Sire Jehan li chapelain ;

(1) Chanson *lie* ; chanson joyeuse.

Voura conter dou Soucretain (1)
Une avanture sanz essoigne (2).

Il existe encore dans le Bessin des traces de cet usage. Lorsqu'un père de famille a réuni dans un joyeux banquet ses enfants et ses amis, au dessert tout le monde doit une chanson, c'est une loi de rigueur; le vieillard à la voix cassée, la jeune fille timide, n'en sont point exempts: le vieillard fredonne une vieille chanson bachique, et la jeune fille chante en rougissant les amours d'un beau chevalier.

On retrouverait peut-être dans nos rondes populaires (3) une partie des rotruenges des temps passés. C'était une espèce de ritournelle qui se chantait en s'accompagnant de la vielle, et qui faisait les délices de nos pères : la vielle ou rote, qui avait donné le nom à ce genre de chan-

(1) Sacristain.

(2) Sans excuse.

(3) Je me rappelle avec plaisir ce refrain d'une ronde que les jeunes filles chantaient à Bayeux il y a une trentaine d'années:

De bon het,
Et sans plet,
Beau chevalier rendez-vous à merci
Aux dames que veci.

sons, est encore aujourd'hui l'instrument favori des paysans normands (1).

Le Lai était un récit grave et souvent triste, qui se chantait ordinairement accompagné de la harpe. Le mot *Lai* vient des langues du Nord; ainsi *Leoth* en Anglo-Saxon, *Leikr* en ancien allemand, *Leege* en danois, signifient un jeu d'instruments, une pièce de vers chantée; *Leudus* en latin barbare a la même signification. D'autres le dérivent de *lessus*, plainte, lamentation. L'auteur d'une dissertation sur la chanson qui se trouve en tête des Vaux-de-Vire de Basselin, édition de 1821, le dérive de *Lex*, loi; mais cette opinion qui paraît n'être qu'une plaisanterie ne mérite point de réfutation.

Le Lai, tel que nous le connaissons, a pris naissance dans la Bretagne Armoricaine. Toutes les meilleures pièces de ce genre sont traduites ou imitées des poëtes Bretons, opinion parfaitement développée par M. l'abbé de La Rue, dans son excellent *mémoire sur les Bardes armoricains*.

Le Lai comme le Sirvente s'éloigna bientôt de sa destination primitive, et subit une infinité de

(1) En général, lorsque je parle de la conservation d'anciens usages, je n'entends guères parler que des campagnes. Dans les villes la mode et le luxe inspirent du mépris pour les choses anciennes, et la simplicité des mœurs y est presque un ridicule.

variations : aussi en trouve-t-on de tragiques, de gais, de pieux, d'amoureux, etc. Alain Chartier, poëte Normand du XVe. siècle, a composé *le Lai de Plaisance* et *le Lai de Paix* ; mais ces pièces qui ne sont que de fades éloges n'ont pas la moindre analogie avec les lais anciens.

La romance dans nos temps modernes semble avoir remplacé le Lai. On ne peut disconvenir que plusieurs de nos romances historiques ou amoureuses ne ressemblent beaucoup aux anciens Lais.

Il est à remarquer que les Trouvères Normands dans leurs lais, leurs contes, leurs fabliaux, leurs chansons, furent beaucoup moins obscènes que les Trouvères Français : on peut vérifier le mérite de cette assertion en consultant les recueils de Barbazan, de Legrand d'Aussy et de Méon.

Dans le XVe. siècle la chanson se perfectionna beaucoup en Normandie. L'occupation des Anglais, et surtout leur expulsion, fournirent le sujet de chansons qui furent long-temps populaires (1). Enfin Basselin vint et fut l'inventeur du Vau-de-Vire, genre éminemment français : ses chansons resteront comme des modèles de gaité, de malice, et de naïveté.

(1) Voyez *Recueil des Chansons Normandes*, à la suite des *Vaux-de-Vire de Basselin*, édition de 1821.

Après avoir rapidement passé en revue les principaux genres de poésie dans lesquels se sont exercés les Trouvères Normands, il ne me reste plus qu'à donner une liste des noms et des ouvrages de tous ceux que j'ai pu découvrir : heureux si ce travail tout incomplet qu'il est peut contribuer à sauver leurs noms de l'oubli.

Alexandre, poëte français du XIIe. siècle, naquit à Bernay, diocèse de Lisieux, et fut depuis surnommé *de Paris*, à cause du long séjour qu'il fit dans cette ville. Soit à cause de son nom ou de son poëme d'*Alexandre*, on lui a attribué l'invention des grands vers dits Alexandrins; mais plusieurs Trouvères, et notamment Wace, avaient employé ce mètre avant lui. Alexandre de Bernay est auteur :

1°. Du *Roman d'Athis et de Prophilias* (1).

2°. Du *Roman d'Hélène*, mère de St.-Martin, composé à la requête de madame Loyse de Crequi.

3°. du *Roman d'Alexandre*, commencé par Lambert Li Cort, et publié en 1184. C'est un récit des exploits du Conquérant Macédonien, entremêlé de faits relatifs à l'histoire contemporaine. On trouve une analyse très-étendue de ce

(1) Manusc. de la Bib. Roy., fonds de Cangé, n°. 73.

long poëme dans le tome XVe. de l'histoire littéraire de la France.

Alexis. Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre, nâquit aux environs de Lisieux, au commencement du XVe. siècle, et fut élevé par charité dans l'abbaye de Lyre, diocèse d'Évreux, où il se fit moine: il fut ensuite prieur du monastère de Bussy dans le Perche, et y mourut en 1489 (1). On a de lui plusieurs ouvrages en vers, qui sont d'une naïveté charmante ; aussi ce poëte faisait-il les délices du bon La Fontaine :

1°. *Le grant blason des faulses amours.* Paris, Pierre Levet, in-4°., gothique, de quinze feuillets.

2°. Quatre chants royaux composés pour le palinod de Rouen.

3°. *Le débat de l'homme et de la femme.* Paris, Jehan Trepperel, in-4°., gothique, de six feuillets.

4°. *Le passe-temps des deux Alexis, l'un religieux noir et l'autre prieur de Bussy, parlant chacun en quatre lignes en ryme.* Rouen, Jacques le Forestier, in-8°., gothique, sans date.

5°. *Le miroir des moines.* Rouen, in-8°., gothique, sans date.

(1) Je ne comprends dans liste que les poëtes antérieurs à 1500.

6°. *Le dialogue du crucifix et du pélerin, composé en Hiérusalem, à la requeste d'alcuns, bons pélerins de Rouen, estant avec luy au dict voyage.* Paris, Jehan Trepperel, in-4°., gothique, sans date (vers 1506).

7°. *Le martyrologe des faulses langues et le chapitre général d'icelles, tenu au temple de Danger.* Rouen, Jacques le Forestier, in-4°., gothique, sans date. Chaque couplet de cette pièce singulière finit par un proverbe:

Selon les bestes, les estables.
De mauvais arbre, mauvais syon (1).
De tel servise, tel loyer.
De proditeurs, traistres rapports.
De tel loyer, telle desserte, etc., etc.

8°. *Déclamation faicte par frère Guillaume Alexis, sur l'évangile missus est Gabriel* (en vers). Paris, Pierre Levet, 1485, petit in-4°. de douze feuillets.

9°. *Le passe-temps de tout homme et de toute femme.* Paris, Jehan St.-Denys, in-4°., gothique, sans date. Au frontispice on lit ces vers:

Ceulx qui vouldront au long ce livre lire
Le trouveront bien fondé en raison;

(1) Rejeton.

Aussi le feist le bon moine de Lyre,
Qui d'amours faulses composa le blason.

10°. L'A. B. C. *des doubles*, pièce en vers fort singulière, qui se trouve imprimée à la suite de la précédente.

Andreu ou André, né à Coutances vers la fin du XIIe. siècle, est auteur d'un poëme intitulé *le Rouman de la résurrection de Nostre-Signor-Jésus-Christ, par Mestre Andreu de Coutances*, contenant environ deux mille vers de dix syllabes.

M. Simon de Troyes, ancien bibliothécaire, traducteur de Martial, possédait un manuscrit sur vélin de ce poëme, qui à sa mort a passé dans la Bibliothèque du Roi. L'écriture m'en a paru être de la fin du XIIe. siècle; quant au style, il est fort grossier même pour le temps, et a quelque rapport avec celui d'une vie du bienheureux Thomas Hélie, dont je parlerai plus bas.

Annebault. Voyez Dourbault.

Barre. Luc de la Barre, gentilhomme attaché à la cour de Henri Ier., vivait à une époque où le goût des chansons satyriques était général, et où on n'épargnait point les personnes les plus illustres: il eut la témérité de s'attaquer à son maître, et composa un serventois très-piquant

contre Henri Ier., qui s'en vengea cruellement en lui faisant crever les yeux (1). Ce seigneur, qui avait beaucoup d'instruction à une époque où elle était fort rare parmi la noblesse, était né à la Barre, proche Beaumont-le-Roger, diocèse d'Évreux. En 1347, un Rogier de la Barre possédait encore des terres dans cette paroisse (2).

Basselin. Olivier Basselin ou Vasselin, nâquit à Vire sur la fin du XIVe. siècle; le passage suivant fait présumer qu'il fut tué par les Anglais lors de l'invasion de notre province en 1418 ou 1419:

Hélas Olivier Vasselin
N'orron point de vos nouvelles,
Vous ont les Engloys *mis à fin*.
Vous souliez gaiment chanter
Et demener joyeulse vie,
Et les bons compaingnons hanter
Par le pays de Normandie.

. . . .

. . . .

Les engloys ont faict desraison
Aux compaingnons du Vau-de-Vire,

(1) Archœologia, tome XII.
(2) Chartre du 17 novembre 1347.

Vous n'orrez plus dire chanson
A ceulx qui les souloyent bien dire (1).

Il était propriétaire d'un moulin à fouler les draps, connu encore dans le val de Vire sous le nom de *Moulin Basselin.* C'est là que sans soins, sans soucis, le père du vaudeville s'est fondé, probablement sans y penser, une réputation durable.

Il existe plusieurs notices plus ou moins détaillées sur Basselin ; ainsi je me contenterai d'indiquer les manuscrits et les diverses éditions de ses poëmes, ce qui, je pense, n'a pas encore été fait d'une manière exacte.

A Vire il existe un manuscrit in-8o. des Vaux-de-Vire de Basselin, écrit en caractères du XVe. siècle : on s'en est servi pour l'édition de 1811 ; mais on s'est quelquefois trop écarté de son texte, qui dans tous les cas devait faire autorité.

A Bayeux, M. Édouard Lambert possède un manuscrit petit in-folio sur vélin, d'une écriture de la fin du XVe. siècle. Il contient un recueil de chansons normandes avec la musique ; on y

(1) Ce passage curieux est extrait d'un recueil d'anciennes chansons normandes, manuscrit du XVe. siècle, appartenant à M. Édouard Lambert.

trouve quelques Vaux-de-Vire de Basselin, notamment celui qui commence par ces vers :

> En la duché de Normendye
> Il y a si grant pillerye.

dont M. de Bras n'avait cité que le début, et qu'on croyait perdu.

Il existe encore à Vire quelques manuscrits modernes des Vaux-de-Vire de Basselin, mais la plupart fourmillent de fautes, et offrent peu d'intérêt.

Jean le Houx, poëte et avocat de la ville de Vire, publia en 1576, une édition des Vaux-de-Vire de Basselin, qui fut entièrement supprimée par les prêtres, qui obligèrent l'éditeur d'aller se faire absoudre à Rome. On ne connait plus aujourd'hui d'exemplaires de cette première édition; cependant feu M. l'abbé Bisson, mort à Bayeux en 1820, m'a assuré en avoir vu un exemplaire à Vire, et c'est d'après son témoignage que j'assigne à cette édition la date de 1576.

La deuxième édition a pour titre : *le livre des chants nouveaux de Vaudevire, par ordre alphabétique, corrigé et augmenté outre la précédente impression.* A Vire, chez Jean de Cesne imprimeur, petit in-12, sans date. M.

Asselin a commis une erreur grave, en donnant à cette seconde édition une date antérieure à 1616, et en supposant que Jean le Houx en fût l'éditeur (1).

Jean de Cesne a imprimé à Vire, de 1660 à 1670; et en 1660 il y avait cinquante ans que Jean le Houx était mort. Cette édition paraît comme la première avoir été soigneusement supprimée; on n'en connaît que deux exemplaires, l'un dans la Bibliothèque du Roi, et l'autre dans celle de M. Flaust, maire de Saint-Sever.

M. Augustin Asselin, alors sous-préfet de Vire, publia, en 1811, une troisième édition de Basselin sous ce titre: *les Vaudevires, poésies du XVe. siècle, par Olivier Basselin, avec un discours sur sa vie, et des notes pour l'explication de quelques anciens mots.* Vire, 1811, in-8o. de 36 et 131 pages. Cette édition, imprimée à Avranches chez F. Le Court, aux frais de dix habitants de la ville de Vire, ne fut tirée qu'à 148 exemplaires qui n'ont pas été mis en vente. M. Asselin a suivi le texte de Jean de Cesne et le manuscrit Polinière: l'ortographe adoptée est la seule convenable, et la plupart des notes sont judicieuses.

La quatrième édition a été publiée par M.

(1) Voyez notice sur Basselin, en tête de l'édition de 1811.

Louis Du Bois de Lisieux, sous ce titre : *Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin, poëte Normand de la fin du XIVe. siècle* (1), *suivis d'un choix d'anciens Vaux-de-Vire, de bacchanales et de chansons, poésies Normandes, soit inédites, soit devenues excessivement rares; publiées avec des dissertations, des notes et des variantes*. Caen, Poisson, 1821, in-8°. de 271 pages.

On doit à l'éditeur une meilleure disposition des Vaux-de-Vire et quelques notes curieuses; mais il a adopté une ortographe vicieuse, et pour ainsi dire refait Basselin, tout cela d'après l'autorité de Nicot, qui semblait pourtant n'avoir rien à démêler avec un chansonnier du XVe. siècle. Malgré les imperfections que je viens de signaler, cette édition est précieuse en ce qu'elle contient plusieurs Vaux-de-Vire de Basselin qui ne se trouvent pas dans les éditions antérieures, et beaucoup d'anciennes chansons normandes inédites.

M. Richard Seguin, de Vire, a donné au public quelques Vaux-de-Vire de Basselin, dans son *histoire de l'industrie du Bocage* publiée en 1810, et a successivement publié le reste dans *l'histoire militaire des bocains*, et dans *l'histoire archéologique* des mêmes, 1816 et 1822; de sorte

(1) Il eût été plus exact de dire du commencement du XVe.

qu'on pourrait le ranger parmi les éditeurs de Basselin. Malheureusement des fautes graves et multipliées rendent ce travail peu utile.

Plusieurs recueils anciens contiennent des Vaux-de-Vire de Basselin : on y trouve des variantes curieuses; et un nouvel éditeur pourrait les consulter avec fruit.

S'ensuivent plusieurs belles chansons nouvelles et fort joyeuses. Paris, à l'Escu Notre-Dame, in-16, gothique, sans date (vers 1530): ce recueil contient quatre Vaux-de-Vire de Basselin.

Le trésor des chansons amoureuses. Lyon, Huguetan, 1584, in-16, en contient sept.

Recueil des plus beaux airs accompagnés de chansons à dancer, ballets, chansons folâtres et bacchanales, autrement dites Vaux-de-Vire, non encore imprimées, T. C., auxquelles chansons l'on a mis la musique de leur chant, afin que chacun les puisse chanter et dancer, le tout à une seule voix. A Caen, chez Jacques Mangeant, 1615, petit in-12. Ce rare volume, inconnu à la plupart des bibliographes normands, est divisé en trois parties; la première de quarante-sept feuillets, la seconde de cinquante-neuf, et la troisième de quatre-vingt-quatorze: il contient plusieurs chan-

sons en patois normand, et seize Vaux-de-Vire de Basselin, avec la musique.

Benoît de Sainte-More nâquit au commencement du XIIe. siècle, dans la petite ville de Sainte-Maure en Touraine : il fut attaché dès sa jeunesse à la cour des ducs de Normandie et rois d'Angleterre, et habita tour à tour ces deux pays ; il était contemporain de Wace, et fut chargé par Henri II, de mettre en vers l'histoire des ducs de Normandie, ce qu'il fit dans un long poëme intitulé : *l'estoire et la généalogie des ducs ki unt esté par ordre en Normandie*, dont il existe un exemplaire au musée Britannique, Bib. Harl., n°. 1717, désigné de la manière suivante, dans le catalogue de cet établissement: *A chronicle of the Dukes of Normendy, from the beginning to the death of Henri, the first king of England, written in very old French verses.*

Benoît de Sainte-More ayant terminé son poëme avant celui de Wace, ce dernier n'acheva point le sien :

Die en avant ki dire en deit,
Jo ai dit por mestre Beneit,
Ki cest ovre à dire a emprise
Com li reis l'a de sor li mise ;

Quant li reis li a roné faire
Leissier la dei, si m'en dei taire.

. . . .

. . . .

Qu'in velt avant faire, s'in face.

(Fin du Roman de Rou, par Robert Wace.)

Une foule de passages du poëme de Benoît de Sainte-More attestent combien il recherchait le suffrage de Henri II, son Seigneur :

Advantage ai en cest labur,
Ke al souverain et al meillur,
Escrit, translat, truis è rimei,
Ki el mund seit de nule lei
Ki miex conuist ovre bien dite
E bien scante (1) è bien escrite.
Deus m'i dont faire son plaisir,
Kar c'est la riens (2) ke plus desir.

(Fin de l'histoire de Rollon.)

Il termine ainsi l'histoire ou roman de Richard II :

A Fescam jut en l'abéie,
Là fu richement enterrez ;
Mais puis unc fu relevez

(1) Scandée, mesurée
(2) La chose.

Par li bon Rei, cil ki fu fiz,
Maheut la bone empéreiz,
Par li bon rei Henri secund,
Flor des princes de tot li mund.

Le Roman des ducs de Normandie, par Benoît de Sainte-More, se compose de près de vingt-trois mille vers. Il en existait un manuscrit dans la bibliothèque de M. Foucault, intendant de Caen à la fin du XVIIe. siècle; on ignore ce qu'il est devenu. Le seul manuscrit ancien que l'on connaisse aujourd'hui se trouve au musée Britannique: c'est un in-folio sur vélin, de 498 pages à deux colonnes, dont l'écriture paraît être de la fin du XIIe. siècle.

M. l'abbé de La Rue, qui a consacré les loisirs de son honorable carrière à l'illustration de notre province, a copié avec beaucoup d'exactitude le manuscrit de Londres; c'est à lui qu'on en doit la connaissance, et il rendrait un grand service aux amis de la littérature normande en publiant ce curieux ouvrage.

Benoît de Sainte-More est encore auteur d'un roman en vers, intitulé *le roman des guerres de Troye*. C'est une traduction de Darès de Phrigie; il se nomme au commencement de ce

poëme, dont la bibliothèque du Roi possède trois manuscrits (1).

Ceste estoire n'est pas usée,
N'en gaires livres n'est trovée
Jà retraite ne feust encore,
Mais Benois de Sainte-More
L'a translatée et fet et dite
Et o sa main l'a tote escrite.

Cet ouvrage, postérieur à *l'histoire des ducs de Normandie*, fut composé à Beauvais, où l'auteur séjourna quelque temps en revenant d'Angleterre : c'est dans la bibliothèque de la cathédrale de cette ville qu'il trouva le manuscrit de Darès le Phrigien, qui lui servit pour sa traduction.

On attribue encore à ce Trouvère une espèce de chanson ou cantique pour engager les barons anglais et normands à prendre la croix et à partir pour la Terre Sainte.

Berdic. Le menestrel ou jongleur Berdic accompagna le duc Guillaume lors de la conquête d'Angleterre ; il succèda à Taillefer, et fut ré-

(1) Sous les nos. 7189, 7624 et 7595 : au folio 158 du no. 7189, il se trouve une miniature qui représente le cérémonial de la création d'un chevalier.

compensé de ses services par le don de trois paroisses dans le Glowcestershire.

Bigne. Gace ou Gasse de la Bigne nâquit dans le diocèse de Bayeux en 1328 : le cardinal Pierre Desprez, son parent, prit soin de son éducation, et lui fit embrasser l'état ecclésiastique. Il fut successivement chapelain des rois Philippe de Valois, Jean, et Charles V ; il accompagna en 1356 le roi Jean en Angleterre, et partagea sa prison. Chargé de l'éducation de Philippe duc de Bourgogne, son quatrième fils, il composa pour son instruction un long poëme intitulé : *le Roman des oiseaux et des chiens*. Un chevalier nommé *Deduit de Chiens* y plaide longuement en faveur de la chasse aux chiens ; et un avocat nommé *Amour d'oiseaux*, non moins verbeux, y plaide en faveur de la chasse au vol. Il existe trois éditions de ce singulier ouvrage : la première petit in-folio, gothique, sans date ; la deuxième in-4°., gothique, 1520, et la troisième, qui n'est qu'un abrégé, se trouve à la suite de l'ouvrage de Gaston de Phœbus sur la chasse. Paris, Antoine Verard, petit in-folio, gothique, sans date.

Si on en juge par son poëme, Gace devait être un déterminé chasseur ; parlant du son des cors dans une partie de chasse, le bon chapelain dit :

Que il n'est home si les ot (1)
Qui voulsist autre paradis.

Plus loin il donne quelques détails sur sa famille et son pays :

Le prestre est nai de Normendye
De quatre costez de lignye,
Qui moult ont amé les oiseaux.
De ceulx de la Bigne et d'Aigneaux
Et de Clinchamps et de Buron
Yssit le prestre dont parlon ;
Depuis il a faict grant vaillance,
Car a servi trois roys en France
En leur chapelle souverain,
De tous trois maistre chapelain,
Lesquels lui ont faict tant de bien,
Qu'il m'a dict qu'il ne lui fault (2) rien.

Il termine ainsi son livre :

Gasses a fait ceste besoigne
Pour Philippe, duc de Bourgoigne,

(1) Les entend.
(2) Manque.

Son très-cher redoubté seigneur,
A qui Jhesu-Crist croisse honneur;
Si lui supplie à son povoir,
Qu'en gré la vieulle recepvoir,
En suppliant, quant le verra,
Les deffaulx qu'il y trouvera:
Et prie a ceulx qui l'orront lire,
Que de leur grace ilz vieullent dire
Que Dieu lui pardoint ses deffaux,
Car moult ama chiens et oiseaux.

La biographie universelle le fait naître en 1428 et mourir en 1474, c'est une erreur de cent ans.

Bikez. Robert Bikez, trouvère anglo-normand du XIIe. siècle, traduisit en vers français un très-ancien lai breton, attribué à Garaduc ou Garadeuc, dont on a fait par la suite le fabliau du *Court-mantel* et celui de *Cradeck ou l'heureux chevalier*. La traduction de Robert Bikez est conservée dans la Bibliothèque Bodléienne, n°. 1687.

Blond. Gasse Le Blond passa une partie de sa vie à la cour de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, dont il était le parent. Contemporain et ami de Luces du Gast, il eut part à ses travaux : on le regarde comme un des tra-

ducteurs en prose de *Tristan*, de *Léonnois*, de *Meliadus*, du *Saint-Graal*, de *Merlin* et de *Lancelot du Lac*.

Il existe peu de renseignements sur ce vieux romancier, et Rusticien de Pise est le seul qui indique d'une manière précise les travaux auxquels il a eu part (1). Il fleurissait vers 1180.

BORRON, *alias*, Boiron, Bouron, Burons (Robert de) fut contemporain de Gasse Le Blond, et traduisit aussi du latin quelques romans de la table ronde en prose française, notamment les prophéties de Merlin, qui furent imprimées à Paris, chez Antoine Verard, en 1494, in-folio, avec figures.

BORRON. Helis de Borron, frère ou proche parent du précédent, traduisit seul le *roman de Palamèdes*.

On présume qu'ils étaient nés dans le Cotentin, ou au moins d'une famille originaire de ce pays. On y trouve encore plusieurs familles du nom de Borron ou Bourron.

CAUPH. Voyez Dourbault.

CHAPELAIN. Le sire Jean Le Chapelain, Trouvère Normand du XIIIe. siècle, est auteur d'un conte ou fabliau intitulé : *Li diz dou Soucretain*.

(1) Catalogue de la Vallière, tome II p. 606 et 607.

Cette pièce, composée de 609 vers de huit syllabes, est écrite avec beaucoup de naïveté et de délicatesse. Elle a été publiée pour la première fois par M. Méon, dans un recueil intitulé: *Fabliaux et Contes inédits*. Paris, 1823, 2 vol. in-8°.

CHAPPERON. Maître Louis Chapperon, bourgeois et marchand de Rouen, remporta en 1486 le premier prix au palinod de Rouen, pour un chant royal en l'honneur de la Vierge. Farin, qui nous a conservé cette pièce, dit que dans le manuscrit d'où il l'a extraite elle était précédée de ce singulier avis:

« Ce présent a esté parfait obstant les negoces
« familières et empeschemens domestiques urgens
« et interpellans nostre poëtique estude quoti-
« diane, qui requerant un esprit libre et tran-
« quile a esté de la turbine du vent du fascherye,
« tempeste de mesnage et ravine de mariage
« destourné diverti et empesché. »

Voici un échantillon du style de ce bon Marchand de Rouen, qui remporta la première palme palinodique:

Si des Normands es tour et forteresse,
En leur besoin secours medicinal
Partant doibvent en triomphe et liesse

Solemniser partout en général
Ton sainct concept, car qui de cœur loyal
Feste en fera, luy seras secourable
Et à toujours champion defensable
Pour l'ennemy combattre et prelier;
Si dy de toy ce mot tant agréable
Vierge et mère, etc.

Chardry. Ce poëte anglo-normand, qui vivait au milieu du XIIIe. siècle, est un de ceux qui exerçaient leur talent sur des sujets de dévotion; on a de lui:

1°. *La vie de St.-Josaphat*, poëme composé d'environ trois mille vers; l'auteur après avoir dit à ses auditeurs qu'ils préféreraient le récit de la vie de Roland, et des hauts faits de Charlemagne et des douze pairs, termine ainsi:

Ici finist la bone vie
De Josaphat li duz enfant;
A cels ki furent escutant (1),
Mande Chardri saluz sans fin,
Et al seir et al matin.

(1) Plusieurs passages des ouvrages de Chardry indiquent qu'il était un de ces menestriers qui parcouraient les châteaux. Ses récits sont presque toujours adressés aux barons anglais.

2°. *La vie des sept Dormants* ou des *sept Martyrs*. Dans cette pièce, composée d'environ dix-neuf cents vers, le poëte prévient d'abord ses auditeurs qu'il ne va point les entretenir de sujets fabuleux, tels que Tristan, Galeran, Renard, Hersant, Isangrin, etc. Il termine cette pièce en se nommant, et à peu près de la même manière que la précédente.

3°. *Le petit-Plet* (1) est une pièce de dix-neuf cents vers, que d'après de très-bonnes raisons M. l'abbé de La Rue attribue à Chardry. C'est un dialogue entre un jeune-homme et un vieillard, sur les vicissitudes de la vie humaine, que l'on dit fort supérieur aux deux autres productions du même poëte. Ces trois ouvrages ne se trouvent qu'au Musée Britannique, où ils sont réunis dans le même manuscrit.

Chartier. Alain Chartier, frère puiné de Guillaume Chartier, évêque de Paris, et de Jean Chartier, chantre de Saint-Denis et chroniqueur de France, nâquit à Bayeux, dans la maison qui forme l'angle des rues Saint-André et du Goulet, en 1388, et mourut à Avignon le 17 mars 1442.

Doué d'un beau génie, parlant bien et écrivant élégamment en vers et en prose, il fit les délices

(1) Petit plaidoyer.

de son siècle et fut comblé d'honneurs. Ses principaux ouvrages en vers sont:

1°. *Le débat du Réveille-Matin ;*

2°. *La belle sans Mercy ;*

3°. Plusieurs *Lais* qui, comme je l'ai déjà dit, n'ont aucun rapport avec ceux de nos anciens Trouvères.

4°. *Le débat des deux Fortunes d'Amour.* Cette pièce de plus de douze cents vers se termine ainsi :

C'est livret voult dicter et faire escripre,
Pour passer temps sans courage villain,
Ung simple clerc que l'en appelle Alain,
Qui parle ainsy d'amours pour oyr dire.

5°. Le Breviaire des Nobles ;

6°. Le Livre des quatre Dames, ouvrage d'environ deux mille cinq cents vers, où l'on trouve une foule de descriptions gracieuses ;

7°. Le Parlement d'Amour ;

8°. Le Régime de Fortune en sept ballades ;

9°. La Ballade de Fougières, satyre fort vive contre les Anglais, qui se termine ainsi :

Si vous conseille de bonne heure
De Normandie de partir,

Et sans plus y faire demeure,
De vos meffaiz vous repentir.
Car j'ose dire sans mentir,
Que Dieu hait toute iniquite.
A la parfin vainc vérite.

De Carthage en ayez mémoire
Et de Troys la punition,
Que leur outrage et vaine gloire
Fit tourner à destruction.
De France en paix la nation
Laissez, sans plus vous y bouter,
La fin de guerre est a doubter.

10°. L'Hospital d'Amours.

Il existe plusieurs éditions gothiques des œuvres d'Alain Chartier ; j'en ai une sous les yeux imprimée à Paris, chez Philippe Le Noir, en 1523, au frontispice de laquelle on lit ce quatrain :

Tous charretiers tant parfaits que imparfaits
Qui charier veullent droit sans mesprendre
De Maistre Alain charretier les beaulx faits
En ce livre mis au vray doyvent prendre.

Mais la plus complète est celle publiée par André Duchesne. Paris, Samuel Thiboust, 1617,

in-4°. ; on y trouve des annotations de l'éditeur, et plusieurs pièces faussement attribuées à Alain Chartier.

Danfol. Pierre Danfol, poëte de la fin du XIIe. siècle, est auteur d'un fabliau intitulé : *le Revenant* (1). Je pense que ce Trouvère était Normand, et voici mes raisons :

1°. La scène se passe en Normandie et l'auteur y fait le plus grand éloge des Normands :

Sans plus lungement deslaier
M'estuet conter d'un chevalier
Et d'une dame l'avanture
Ki advint, ço dit l'escriture,
N'a pas lonc tens en Normendie.

2°. Le style de Pierre Danfol a beaucoup de rapport avec celui de Wace. On en jugera par le passage suivant, où il est question d'un tournoi :

Li dui ki pristrent li tornoi
En la place furent premiers,
Armé sor li coranz destriers,
Tuit prest de lances despescier.

(1) Nouveau recueil de contes et de fabliaux, publié par M. Méon, tome 1er., p. 174.

Lor saillent sus sans deslaier
Les escuz joinz, li lances baissent,
Lachent li regnes si s'eslaissent (1):
Noblement as estrieus s'afichent,
Li lances brisent et esclichent.

DOURBAULT. Richard Dourbault, poëte de la fin du XIIIe. siècle, traduisit en vers de huit syllabes la coutume de Normandie. Froland, dans son recueil d'arrêts, lui donne à la page 93 le nom de d'Annebault; mais c'est une faute d'impression, car à la page 98 il l'appelle Richard Dourbault, et c'est en effet son nom.

A la fin du manuscrit de M. l'abbé Favier, se trouve le passage suivant :

Mil ans deux centz quatre fois vingt,
Après ço que Jesu-Christ vint
En terre pour humain lignage,
Pour rendre nous nostre héritage,
Et nous donner le paradis
Que Adam nous tollit jadis,
Qui de mauvais venin ere ivre,
Mist Richard Dourbault cest livre

(1) Laschent li regnes, si s'eslaissent,
Lièvent escuz, lances baissent.
(*R. de Rou, par R. Wace, vers* 6780 *et* 6781.)

En rimes au mieulx qu'il put,
Pour commun et propre salut.

Le manuscrit de M. Foucault contenait le même passage avec quelque variante. Dans le manuscrit du marquis de Paulmy, au lieu de ce passage se trouvait le suivant :

Qui mon nom veut appercevoir
Par aiguille et pour me voir,
Le saura et le surnom sache,
S'il i mect C. A. U. P. H.

L'erreur de Froland et la variante du manuscrit de Paulmy, ont fait attribuer *la coutume de Normandie* en vers à d'Annebault et à Cauph, personnages imaginaires : il est évident que cet ouvrage est de Richard Dourbault, qui à n'en pas douter était né en Normandie, car il n'y a qu'un Normand qui ait pu songer à entreprendre un pareil travail.

Dufresne. Simon Dufresne, né en basse Normandie, était chanoine de Hereford, dans le pays de Galles, à la fin du XIIe. siècle. Il a composé des poésies latines dont Leland (1),

(1) *Collectanea de rebus* anglicis, etc.

l'évêque Tanner (1) et Leyser (2) ont parlé dans leurs ouvrages ; mais aucun de ces bibliographes n'a fait mention de son poëme intitulé : *le Roman de Dame Fortune* ou de *la Dame Fortunée*. C'est à M. l'abbé de La Rue que nous devons la connaissance de cet ouvrage, composé d'environ seize mille vers, dont le manuscrit n'existe pas à la Bibliothèque du Roi, mais seulement au Musée Britannique. Le sujet de ce poëme roule sur les vicissitudes de la fortune ; on y trouve quelques beautés poëtiques et même de l'érudition. On remarque entre autres un passage fort curieux où le Trouvère Normand parle positivement d'une quatrième partie du monde. Les lettres initiales des vingt premiers vers forment la phrase suivante : *Simon Dufreisne me fist*. C'est peut-être le plus ancien acrostiche français qui existe.

Étienne de Langton, poëte anglo-normand, devint archevêque de Cantorbery, en 1207, et mourut en 1228. Il est auteur d'un sermon sur les perfections de la Vierge, où il a intercalé des passages en vers ; ce qui prouve combien l'usage de la rime était répandu de son temps, et

(1) *Bibliotheca Britannico-Hibernica.*
(2) *Historia poëtarum latinorum medii ævi.*

plaisait au peuple. Voici une stance de ce singulier sermon :

Bele Aliz matin leva,
Sun cors vesti è para;
Enz un verger s'en entra,
Cink flurettes i truva,
Un chapelet fet en a
De rose flurie.
Par Deu, trachez vus en là,
Vus ki ne amez mie (1).

Le bon archevêque explique ensuite tout cela d'une manière mystique et applicable à la sainte Vierge. Il dit à ses auditeurs :

Ceste (la Vierge) est la belle Aliz;
Ceste est la flur, ceste est le liz.

On attribue encore à Etienne de Langton deux autres pièces : la première est un dialogue entre la *vérité*, la *justice*, la *miséricorde* et la *paix*, qui discutent sur le sort que mérite Adam après sa chute. La deuxième est un *cantique sur la passion* en cent vingt-trois

(1) Par Dieu, allez vous en là, vous qui n'aimez pas.

strophes de cinq vers à rimes entremêlées. Le manuscrit qui contient ces trois pièces se trouve dans la bibliothèque du duc de Norfolk, n°. 292.

Erceldoune. Thomas d'Erceldoune, ménestrel ou trouvère anglo-normand du XIIIe. siècle, paraît être auteur d'un roman de Tristan, en vers, beaucoup moins long que les versions en prose. Il en existe deux fragments dans la bibliothèque de M. Douce. Après avoir exposé l'histoire de Tristan comme on la racontait de son temps, il ajoute :

Thomas iço granter ne volt :
E si volt, par raisun, mustrer,
Qu'ico ne put pas esteer,
Il sunt de cunte forneisé,
E de la verun esluingné.
E se eo ne volent granter,
Ne voil vers éus estriver,
Gengent li lur, è jo li men :
La raison si provera ben.

Everard, moine de Kirkham en Angleterre, traduisit, en 1145, les *distiques de Caton*, en vers français, et fut nommé la même année abbé d'Holmecultram. C'est le plus ancien écri-

vain qui ait mêlé les rimes et employé les strophes dans la poésie française.

La traduction de ce trouvère anglo-normand se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque du Roi ; fonds de l'église de Paris, n°. 5. Elle occupe quinze feuillets à deux colonnes. La strophe suivante est remarquable par sa naïveté et sa précision :

Li tuen purchas despent (1)
Si mesurablement,
K'il ne te faille (2) :
Kar ki li suen desgate (3),
D'altrui mult en haste
Cunquerra la vitaille (4).

FERRIERES. Raoult de Ferrières nâquit au commencement du XIIIe. siècle, dans la commune de ce nom, à trois lieues d'Alençon. Il est auteur de quatre chansons, qui montrent, dit Fauchet, *qui fut bon maistre*. Il cite ce couplet :

(1) Dépense ton bien.
(2) Qu'il ne te manque pas.
(3) Prodigue.
(4) Recevra la nourriture, l'aumône.

Son dulz regard me pramet garison ;
Mais jo sui en doubtance
Se mon pensé li ozerai gehir ;
Asez aim mielx esprover que faillir.

Franc. Martin Franc, poëte, historien, orateur et secrétaire du pape Nicolas V, nâquit à Aumale au commencement du XVe. siècle ; on a de lui :

1°. *Le Champion des Dames, contenant la défense des Dames contre Male-Bouche*; Paris, Antoine Verard, 1490, in-folio gothique. Il en éxiste une autre édition ; Paris, Pierre Vidoue, 1530, in-8°.

2° *L'estrif de Fortune et de Vertu*, in-folio, gothique, sans date. On n'en connaît qu'un exemplaire qui se trouve dans la bibliothèque de Sainte-Gennevièvé. M. Brunet regarde cette édition comme antérieure à 1480. On cite deux autres éditions, Paris, Michel Le Noir, 1505 et 1519, in-4°.

Ce poëte avait du talent pour la satyre. Dans ce dernier ouvrage il attaque avec force les vices et les ridicules de son siècle.

Gaimard. Geoffroy Gaimar, trouvère Anglo-Normand, qu'on suppose né en Basse-Normandie,

où le nom de Gaimar, Guimard ou Vimard est fort commun, publia, de 1142 à 1145, une histoire, en vers romans de huit syllabes, des rois anglo-saxons, qu'il dit avoir traduite de l'anglois et du gallois : le passage suivant, où il décrit les prouesses de Taillefer à la bataille d'Hastings, fera connaître son style :

Armes aveit è bun cheval,
Si est hardiz è bun vassal.
Devant li altres cil se mist,
Devant engleiz merveilles fist.
Sa lance prist par li tuet,
Com se ço fust un bastunet,
Encuntre munt halt la geta,
E par li fer recéne l'a.
Treize feis issi geta sa lance,
La quarte feiz, mult près s'avance;
Entre li engleiz la lança;
Parmi li cors un en nafra;
Puis traist s'espée, arrère vint,
Geta s'espée k'il t int
Encuntre munt, puis la receit.
L'un dist à l'altre ki ço veit,
Ke co esteit encantement,
Ke cil fesout devant la gent.
Quant treis feis out geté s'espée, etc.

Cet ouvrage ne se trouve qu'au Musée Britannique, et c'est encore à M. l'abbé de La Rue que nous en devons la connaissance (1).

GUERNES. Garnier, Varnier ou Varniers est auteur d'une *Vie de Saint-François de Cantorbéry*, écrite en vers alexandrins, divisés en stances de cinq vers sur la même rime. Cet ouvrage, publié en 1177, est recommandable par l'exactitude des faits et par un style assez élégant pour son temps, comme on en pourra juger par cette stance :

Tuit li phisicien ne sont adès bons mire,
Tuit clers ne saivent pas bien chanter ne bien lire;
Asquanz des troveors faillent tos à bien dire;
Tel choisit li mielz ki li mielz kuide eslire,
Et tel kuide estre mieldre, des altres est li pire.

L'auteur se nomme à la fin de son poëme *Varnier, clerc du Pont;* ce qui a fait dire à Dom Julien Blaise, dans son catalogue manuscrit de l'abbaye de Saint-Evroult : « que « Guernes était Normand et né soit dans la « ville de Pont-Audemer, ou du Pont-l'Evesque, « ou dans celle du Pont-de-l'Arche, au diocèse « de Rouen. »

(1) *Archæologia*, tome XII, p. 312.

GUILLAUME DE NORMANDIE fleurissait au commencement du XIIIe. siècle ; il est auteur d'un joli fabliau intitulé : *Le Prestre et Alison;* cette pièce se compose de 452 vers de huit syllabes. A la fin il indique son nom et son pays :

Savoir poez par ceste fable
Que fist *Guillame li Normanz*,
Ki dist ke cil n'est pas sachanz,
Ki de sa maison ist par nuit,
Por fere chose ki ennuit,
Ne por tolir, ne por embler (1).

On a encore de lui une description en vers des animaux, intitulée : *Le Bestiaire*. C'est une espèce d'histoire moralisée où l'auteur adopte toutes les fables qu'on débitait de son temps sur les animaux. Il en existe plusieurs manuscrits à la bibliothèque du Roi. On lui attribue en outre le *Roman de Fergus et Galienne*, *alias* le roman du *Chevalier au bel escu*.

GUILLAUME DE SAINT-PIERRE, né dans le Cotentin, probablement à Saint-Pierre-Eglise, vivait sur la fin du XIIIe. siècle : il est auteur du *Roman du Mont-Saint-Michel*, en vers

(1) Fabliaux de Barbazan, tome IV, p. 441.

de huit syllabes. Son poëme se trouve à la suite de celui de maistre Andreu ou André de Coutances. Voyez Andreu.

GUILLAUME. Frère Guillaume dit l'Amand, prieur de Saint-Aubin, a traduit du latin en vers français un poëme à la louange de la maison de Matignon. Il nous apprend son nom et l'époque où il vivait, dans ces vers :

Et est ce beau livre en latin,
Que moi, prieur de Sainct Aubin,
Jadis de la fundation
Des aieulx de sire Gouyon
Frater Guillelmus, dict l'Amand
Ai translaté par le command
De dame Jehane de Bretagne,
De Bertran Gouyon la compagne,
Et fu mil deux cents quatre vingt,
Que de translater ço m'avint,
Le septième Juin et quand l'ame
De cele bonne et gente dame
Iessera de son noble cors,
Jesus li soit misericors.
Amen.

GUILLEBERT, Guilbert ou Ghilebert de Berneville, trouvère normand qui, suivant Fau-

chet, fleurissait en 1260, a composé de fort jolies chansons. Il est bien à regretter qu'elles ne soient pas imprimées, car elles sont remplies de délicatesse et même d'élégance. Voici le couplet d'envoi de sa onzième chanson:

Chanson tu t'en iras là
Ou j'ai tot mon cuer donné.
La dame du Mont t'aura,
Qui plus ame en vérité
Fei et loyalté,
Et qui plus en a.
En sa merci m'a,
Amors l'a jugié
Et l'ai otrié
Quanque li plaíra,
Mais qu'il n'i ait jà
Parlé de congié.

Hébert ou Herbert, poëte normand qui vivait sous St.-Louis, publia en 1260 une traduction en vers du *Roman de Dolopathos*, ouvrage composé de contes ou nouvelles, originairement écrit en Indien et traduit depuis en Persan, en Syriaque, en Grec, en Hébreu, en Latin, et dans la plupart des langues vi-

vantes. Herbert le traduisit du latin d'après un moine de l'abbaye de Haute-Selve.

Uns blancs moine de belle vie,
De Halte-Selve l'abéie
A ceste estoire novelée,
Par bel latin l'a ordenée,
Herbert le velt en romans traire (1),
Et de romans un livre faire.

Il termine ainsi son ouvrage :

Herbers défine ici son livre,
Au bon roi Loeis le livre
Cui Diex doint énor en sa vie.
Et s'aucuns est qui par envie,
Parolt de rien qu'il est escrite,
Ne de parole qu'il ait dite,
Gart raison à ce qu'il diroit;
Vilains iert qui en mesdiroit.
Li livres est fait de savoir,
Tote l'estoire est de voir (2).

(1) Traduire.
(2) De vrai, de vérité.

Henri d'Andeli, trouvère Normand du XIII[e]. siècle, ainsi nommé du lieu de sa naissance, est auteur d'un poëme intitulé : *La Bataille des sept arts*, dont Le Grand d'Aussi a donné l'analyse dans le tome V[e]. des manuscrits de la Bibliothèque du Roi où cet ouvrage est conservé sous le n°. 7218.

On a encore de lui le *Lai d'Aristote* et le curieux fabliau de la *Bataille des vins* ; pièces sur lesquelles je ne m'étendrai point parce qu'elles ont été publiées par MM. Barbazan et Méon.

Landri. Landri de Valognes fleurissait à la fin du XII[e]. siècle. Il passa la plus grande partie de sa vie à la cour de Baudouin, comte de Guines, qui aimait beaucoup les lettres, et traduisit à sa recommandation le *Cantique des Cantiques* en vers romans (1).

Luces du Gast, chevalier et seigneur du château du Gast, proche Salisbury en Angleterre, et non de Saint Denis-le-Gast dans le Cotentin, comme l'ont répété plusieurs biographes, traduisit en français, vers 1180, le fameux *Roman de Tristan de Léonnois*, et commença celui du *Saint-Graal*, qui fut achevé par Gautier Map. Il entreprit ces traductions à la recommandation

(1) Voyez *Histoire des maisons d'Ardres, de Gand, et de Coucy*, par André Duchesne, Paris, 1631, in-fol.

de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. En tête du *Saint-Graal* il s'exprime ainsi :

« Jo Luces, chevaliers et sire du chastel du « Gast veisins prochains de Salesbieres comme « chevaliers amoreus m'emprins à translater du « latin en françois une partie de ceste estoire ; « non mie por ço que jo sache granment de « françois, ainz apartient mult ma langue et « parleure à la manière de Engleterre que à celle « de France, com cel qui fu en Engleterre nez, « mais telle est ma voulentez et mon porpen- « sement, que jo en langue françoise iço trans- « laterai. »

MAP. Gautier Map, trouvère, conteur et romancier attaché à la cour de Henri II, roi d'Angleterre, composa plusieurs lais, et traduisit du latin le roman de *Lancelot du Lac*, et une partie de celui du *Saint-Graal*. Plusieurs biographes ont dit qu'il était prêtre et qu'il fut pourvu de bénéfices, mais Rusticien de Pise, son contemporain, dit positivement qu'il était chevalier. Gautier Map vivait encore en 1210.

MAISONS. Jean de Maisons, né probablement dans le village de ce nom près Bayeux, était bailli du Cotentin en 1238 (1) ; il a composé

(1) Histoire manuscrite des baillis du Cotentin, par M. de Chantereyne.

des poëmes et des chansons amoureuses ; il excellait surtout dans les *Jeux-partis*. Il existait dans la précieuse collection de M. Foucault le père, intendant de Caen, un manuscrit des ouvrages de Jean de Maisons, qui probablement a été perdu comme la plupart des autres choses précieuses qui composaient ce cabinet.

Marie de France : cette femme célèbre naquit en Normandie dans le XIIIe. siècle. Le surnom qu'elle prenait semble d'abord contredire cette assertion ; mais à cette époque les Normands prenaient assez fréquemment le titre de Français ; et en plusieurs endroits de ses ouvrages, Marie se considère comme sujette ou vassale des ducs de Normandie. Cette femme fit l'ornement de la cour des rois d'Angleterre et fut la Sapho de son siècle : elle a composé des lais et des fables qui sont d'une délicatesse et d'une naïveté charmantes. Denis Pyrame, son compatriote et son contemporain, dit que ses lais plaisaient beaucoup aux dames :

Ses lais soleient as dames plaire,
De joie les oient et de graé,
Kar sunt solunc lor volenté.

Un peu plus loin il ajoute :

Kar mult l'ament, si l'unt mult cher
Cunte, barun et chevaler,
Et si en ament mult l'escrit (1).

Marie de France composa ses fables à la recommandation d'un comte Guillaume qu'elle représente comme une modèle de vaillance et comme la fleur des chevaliers :

Pur amur le cunte Willaume
Le plus vaillant de cest royaume,
M'entremis de cest livre faire
Et de l'engleis en roman treire, etc.

(*Conclusion des fables de Marie.*)

Ce comte Guillaume auquel Marie dédia son recueil de fables intitulé : *Le dict d'Ysopet*, ne peut être, comme l'a dit M. de Roquefort, que Guillaume, fils naturel de Henri II, créé comte de Salisbury par Richard *Cœur-de-lion*, et mort en 1226.

M. de Roquefort a rendu un grand service aux lettres en donnant une édition des poésies

(1) Vie de Saint-Edmond.

de cette femme célèbre ; elle est précédée d'une notice fort étendue sur sa vie et ses ouvrages (1).

Osmont. Guillaume Osmont, né dans la Haute-Normandie, publia vers 1220 le *Volucraire* ou histoire des oiseaux, Mss. de la Bibliothèque du Roi, fonds de l'Eglise de Paris, n°. 18. Il termine ainsi cet ouvrage :

Dou latin a trait ceste rime
Osmons li clers par sei meisme,
Proiez por li, si ferez bien,
Kar ne vos a menti de rien.

On a encore de lui *le Lapidaire* ou traité de la force et vertu des pierres. Ces deux poëmes eurent beaucoup de succès, et suivant l'usage du temps on en fit plusieurs versions en prose. Celle de Jean de Beauveau, évêque d'Angers, mort en 1479, a été imprimée. Plusieurs autres trouvères Normands se sont exercés sur le même sujet. Tous ces *Lapidaires*, *Bestiaires* et *Volucraires*, les premiers livres écrits en français sur l'histoire naturelle, sont traduits du

(1) Paris, Chasseriau, 1820, deux vol. in-8°.

latin d'un certain Theobald, qui vivait dit-on dans le VIII[e]. siècle.

Pierre de Vernon, ainsi nommé du lieu de sa naissance, florissait au milieu du XII[e]. siècle. On a de lui un poëme d'environ deux mille vers sans distinction de rimes féminines ni masculines; il a pour titre : *Les Enseignements d'Aristote* ou le *Secret des secrets*. C'est un recueil de préceptes moraux et physiques adressés par Aristote à Alexandre.

L'auteur commence ainsi :

Primes saciez ke icest tretiez
Est le secré des secrez numez
Ke Aristotle, le philosophe idoine,
Le fiz Nicomache de Macedoine.
A sun deciple Alisandre en bonne fei,
Le grant, li filz à Phelippe li rei,
Le fist en sa grant vielesce (1).

La plupart des préceptes que Pierre de Vernon met dans la bouche d'Aristote sont fort triviaux; on en jugera par le suivant :

(1) Bib. roy. mss, fonds de l'église de Paris, n°. 5, fol. 173.

Se aucune grevance dunc sentez
Ou k'en estomac ou ventre avez
Fètes une kemise eschaufer,
Et ferme sur vostre ventre poser.

Il termine ainsi :

Mès ore priez par deu amur
En ceste fin pur le translatur
De cest livre ki Pierre ad nun,
K'estreit est de cels de Abernun (1),
Ke de bien fère li doint sa grace,
Et à nus tuz issi le face,
Ke li regne pussum mérir (2)
Ke done as suens à sun pleisir.
Amen.

PIRAMUS. Denis Piramus ou Pirame, qui vivait dans le XIIe. siècle, passa la plus grande partie de sa vie à la cour de Henri III. Il plaisait beaucoup aux seigneurs anglo-normands pour lesquels il composait des servantois et des chansons d'amours : admis à leurs jeux et à leurs festins, il usa, comme il le dit lui-même,

(1) Qui tire son extraction de ceux de Vernon.
(2) Mériter.

sa vie dans les plaisirs. Dans sa vieillesse il mena une vie plus régulière, devint dévot et composa deux ouvrages pieux : le premier composé de plus de 300 vers contient *la vie et le martyre du roi Saint-Edmond*; le second beaucoup moins long contient *les miracles* du même saint : ces deux ouvrages inconnus en France, se trouvent au Musée Britannique. M. l'abbé de La Rue a inséré dans le tome XIIIe. de l'*Archæologia*, une excellente notice sur ce trouvère.

RICHARD DE LISON nâquit dans la commune de ce nom arrondissement de Bayeux, au commencement du XIIIe. siècle. Le Grand d'Aussi et M. de Roquefort ont omis de le placer au nombre des auteurs du *Roman du Renard*, poëme burlesque et original qui a été traduit en plusieurs langues. Cependant il se nomme au commencement de la partie ou branche qu'il a composée :

Ço vos dict Richard de Lison,
Ki comencié a ceste fable;
Por donner à son connestable.
Il est Normanz, s'il a mespriz
Il n'en deibt jà estre repriz.

M. Méon vient de publier le prospectus d'une

édition complette du *Roman du Renard*, qui ne contiendra guère moins de trente mille vers.

Richard de Semilly florissait dans le XIIIe. siècle, il se distingua dans les jeux partis de son temps et composa de fort jolies chansons. Dans une il dit :

Mi chantz s'en vunt li grand chemin plenier,
Et mon cuer torne à un estreit sentier,
Einsi deibt l'en li gestes desvoyer.

Les poésies de Richard se trouvent à la Bibliothèque du Roi, fonds de Cangé, manuscrit in-8°.

Robert Grosse-Tête, poëte Normand du XIIIe. siècle, est auteur d'un poëme peu connu intitulé : *le Roman des Romans*. Il contient 250 strophes de quatre vers :

Ici comence le Roman des Romanz,
Mult deibt bon estre, kar li nun est granz
Et profitable è forment delitanz
Et as oreilles et as quers des oianz.

Il finit par ces vers :

Kar (Judas) s'il éust à Deu merci crié
Od bone fei et od simplecité,

Deus est si plain de sa grant pieté,
K'il li éust tut sun pechié parduné.
Amen (1).

Il est encore auteur d'un poëme moins long intitulé : le *Chastel d'amor*.

Rogerin d'Andeli, trouvère du XIIIe. siècle, a fait des chansons d'amour que Fauchet paraît avoir connues, mais dont il ne cite aucun passage (2).

Rusticien de Pise vivait à la cour de Henri II. Il fit paraître vers la fin du XIIe. siècle une traduction en prose du *Brut*, qui eut le plus grand succès. On lui attribue encore le roman de *Meliadus* et celui de *Giron-le-Courtois* ; il fut contemporain de Luces du Gast, de Gautier Map et de Robert de Borron, vieux romanciers qui unissaient leurs travaux et formaient une espèce de société de traduction.

Taillefer, menestrel et jongleur, attaché à Guillaume-le-Conquérant, entonna la chanson de Roland pour annoncer le moment où devait commencer la bataille d'Hastings.

(1) Bib. du Roi, mss., fonds de l'Église de Paris, n°. 5, fol. 139.

(2) Œuvres de Fauchet. Paris, 1610, in-4°.

Taillefer ki mult bien cantout
Sus un cheval ki tost alout,
Devant ax s'en allout cantant
De Karlemaigne è de Rolant
Et d'Olivier è des Vassals (1)
Ki morurent à Rainschevals.

(*Roman de Rou.*)

On ignore le genre de sa mort, mais il est probable qu'il fut tué pendant la bataille ou peu de temps après, puisqu'il fut remplacé par Berdic qui fut magnifiquement récompensé après la conquête.

THAN. Philippe de Than nâquit à la fin de l'XIe. siècle, dans le bourg de ce nom, canton de Creully, département du Calvados. Il est auteur de deux ouvrages fort remarquables : le premier est *le Livre des Créatures*, publié en 1107 ; il le dédia à Humfroi de Than, son oncle, chapelain de Hugues-le-Bigot, sénéchal de Henri Ier. On y trouve d'excellentes maximes de morale. En voici un exemple :

Al besuin est truved
L'ami et epruved,

(1) Des braves.

Unches ne fud ami,
Ki al besuin failli.
Pur cel di ne targez,
Mès ma raison oïez:
Prei vus del esculter
E puis del amender.

M. l'Abbé de La Rue pense qu'à l'imitation de beaucoup de poëtes latins du moyen âge, ce poëte a voulu faire rimer la fin de chaque vers avec l'hémistiche, et qu'on doit lire ainsi:

Al besuin est truved l'ami et epruved,
Unches ne fud ami ki al besuin failli.
Par cel di ne targez mès ma reisun oïez:
Préi vus del esculter è puiz del amender.

L'opinion de notre savant compatriote a d'autant plus de poids qu'il a vu les manuscrits anciens (1) dont la disposition et l'état matériel doivent décider la question. Comme ce *livre des créatures* contient une chronologie, quelques

(1) Les ouvrages de ce Trouvère n'existent qu'au Musée Britannique et dans la Bibliothèque du Vatican.

bibliographes en ont fait à tort deux ouvrages séparés.

Le deuxième ouvrage de Philippe de Thaon est intitulé : *le Bestiaire* ; c'est une traduction du *Liber Theobaldì de naturâ animalium, vel avium, seu bestiarum* (1).

Le poëte décrit ainsi les ruses du hérisson :

El tens de vendenger,
Lores munte al palmer
Là ù la grappe veit
La plus meure seit,
S'en abat li raisin,
Mult li est mal veisin ;
Puiz del palmer descent
Sur li raisinz s'estent
Puiz de sus se vulote
Ruunt cume pelote.
Quant est très-ben charget,
Li raisinz embrocet ;
Eissi porte pulture
A ses filz par nature.

(1) La bibliothèque publique de Berne en possède un manuscrit qu'on croit du VIIIe. siècle. Voyez *codic. manuscrip. Bib. Bernens.* tome 1er., p. 128 et 136.

Ce poëme parut en 1123, et l'auteur mourut vers 1126.

THIBAULD. Thibauld de Vernon, chanoine de la cathédrale de Rouen, composa en 1053, une vie de Robert, abbé de Saint-Vandrille, en vers romans. Il dit dans cet ouvrage qu'il s'appliquait aux bonnes lettres; qu'il avait traduit du latin en langue commune plusieurs vies des Saints, et que pour les rendre plus agréables au peuple il les avait écrites en rimes (1).

VINIERS. Gilles Le Viniers, poëte Normand du XIII[e]. siècle, a composé plusieurs chansons en rimes doubles ou en écho, où l'on trouve des idées gracieuses et des expressions délicates. On en jugera par les deux passages suivants:

Icelle est la très-mignote
notë (2)
K'amors fait savoir:
avoir
Ke puet belle amie
mie

(1) Acta Ord. Sanct. Bened., tom. III, pag. 378. Histoire de la cathédrale de Rouen, par le P. Pommeraye, p. 282. Le Bœuf, Dissert. tome II, p. 67.

2 Chanson.

Nel' deibt refuser.
user
En deibt sans folie.
lie
Est la paine à fins amans.

Beaux m'est printens al partir de fevrier,
Ke primerolle espanit el boscaige;
A dunc me vient talent d'envoisier (1),
Plus k'en iver, al félon tens sauvaige.

WACE. Robert Wace, Waice, Gace ou Gasse, nâquit dans l'île de Jersey, au commencement du XII[e]. siècle, et mourut en Angleterre vers 1184. Il fit ses premières études à Caen, et obtint un canonicat dans l'église de Bayeux en 1160. Il ne se nomme que maître Wace dans ses écrits, et Huet pourrait bien être le premier qui l'ait appelé Robert.

Wace a beaucoup écrit, et la plupart de ses ouvrages sont consacrés à célébrer les exploits des Normands ses compatriotes. Il a suivi Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges; mais il se montre moins crédule, ajoute de nouveaux détails, et a l'immense avantage d'avoir écrit

(1) Envie de me réjouir.

dans la langue que parlaient ses héros. Antérieur à Marie de France de près d'un siècle, il n'a ni son élégance ni sa délicatesse, mais il excelle dans le genre descriptif, et on trouve dans ses poëmes de grandes images, de la philosophie et beaucoup de naïveté. Après avoir parlé des monuments élevés par les conquérants, il dit :

Tote rien se torne en déclin,
Tout chiet, tout muert, tout vait à fin ;
Homs muert, fer use, fust porrist,
Tur font, mur chiet, rose flaistrit,
Cheval tresbuche, drap viésist ;
Tout ovre fet od mains périst.

On connaît de Wace les ouvrages suivants :

1°. *Le Brut d'Angleterre*, poëme composé de près de 18000 vers, qui contient l'histoire fabuleuse des premiers rois de la grande Bretagne. La date de la composition de ce roman est marquée par ces vers qui sont à la fin :

Poiz ke Dex incarnation
Prist por nostre redemption
M. C. L. et cinq anz
Fist maistre Wace (1) cest romanz.

(1) *Alias* Gasse.

La Bibliothèque du Roi en possède cinq manuscrits.

2°. *Le Roman de Rou*. C'est le plus important des ouvrages de Wace: il contient 16542 vers, et comprend l'histoire des normands et de leurs ducs jusqu'à Henri Ier.

On n'a encore publié que des fragments de cette grande composition historique, qui contient tant de faits curieux sur l'histoire de Normandie et d'Angleterre. On n'en connaît maintenant que deux anciens manuscrits: l'un est conservé dans la Bibliothèque du Roi, sous le n°. 6987, et l'autre plus ancien et plus complet est conservé au Musée Britannique.

3°. *La Chronique ascendante des ducs de Normandie*. Cette pièce composée de 314 vers alexandrins est postérieure à 1173: les manuscrits en sont fort rares, et je ne crois pas qu'elle ait été imprimée.

4°. *L'établissement de la fête de la Conception*, poëme en vers de huit syllabes. Il en existe trois manuscrits à la Bibliothèque Royale.

5°. *La vie de Saint-Nicolas*, poëme en vers du même mètre que le précédent. M. Hickes en a publié plusieurs extraits dans son *Thesaurus Litteraturæ Septentrionalis*, et il en existe un manuscrit dans la Bibliothèque de M. Douce,

membre de la société royale des antiquaires de Londres (1).

WADINGTON. Guillaume de Wadington, prêtre et poëte, né en Angleterre au commencement du XIII[e]. siècle, est auteur d'un poëme de plus de 6000 vers, intitulé *Manuel de la religion*, qui suivant M. l'abbé de La Rue est une traduction ou paraphrase du *Floretus*, poëme latin, imprimé à Caen en 1520. Le style de Guillaume de Wadington est dur et souvent barbare : il dit lui-même *qu'étant Anglais de naissance on doit lui pardonner sa rudesse dans une langue qui n'est pas la sienne*. Quoiqu'il en soit, ses ouvrages sont précieux en ce qu'ils contiennent une foule de détails sur les mœurs et les usages de son temps (2).

TROUVÈRES NORMANDS ANONYMES.

Blason et louenge des singularitez et excellences de la bonne ville de Dieppe. C'est un petit poëme de 80 vers de huit syllabes, composé en l'honneur de la ville de Dieppe dans le XIV[e]. siècle. Il est rempli de détails curieux et

(1) Voyez notice sur la vie et les ouvrages de Wace. Rouen, Frère, 1824, grand in-8°., avec gravure.

(2) Archæologia, tom. XIII, pag. 236.

paraît avoir été inconnu à tous ceux qui ont écrit sur cette ville : on y trouve une description de ce fameux paradis mécanique qui fut brûlé pendant le bombardement de 1694 :

Ung paradis faict et trassé
Contre les voultes compassé,
Qui ne s'euvre qu'une foys l'an,
Plus beau n'en a jusquà Milan.
Il est ouvert à moult grant coust
A la grant Nostre-Dame d'aoust,
Et met on sus le grant autel
L'imaige Nostre-Dame, tel
Qu'il represente son sainct cors,
Et les anges en mains acors
Descendent de ce paradiz
Et l'emportent aux bénédictz.

A bien parler c'est si grant chose
Qu'aultre chose dire n'en ose,
Car à celluy bel édifice
Ne veoyt-on corde d'artifice,
Ne fil d'archal aucunement,
Mais sont pourtraictz les monumens
Si subtilement en pratique,
Quil semble que soit art magique.

Poëme à la louange de Rhétorique. Manuscrit sur parchemin, petit in-folio de six feuilles, écriture de la fin du XVe. siècle. L'auteur anonyme se dit *escholier de la très-noble université de Caen*, et il s'adresse souvent à un sieur de la Chesnaye, *son très-honoré maître.* On pourra juger du style de l'auteur par ce passage :

Or sur ce poinct monsieur de la Chesnaye,
Vous me direz que à moy ne tient que n'aye
Cicero bien deffendu et purgé
Que il affectait trop estre advantagé.
Des homes granz je parle avec dévote
Religion et tous leurs diz je note (1).

Torf et ses descendants. Tel est le titre d'un petit poëme de 245 vers de huit syllables, que de La Roque a inséré dans le tome IIIe. de son histoire de la maison d'Harcourt. Quoique le style de cette pièce soit évidemment du XIVe. siècle cet auteur, doué de peu de critique, l'attribue à Wace qui, dit-il, *était contemporain de Guillaume-le-Conquérant.* Huet lui-même a partagé l'erreur de de La Roque, et cite un passage de cette pièce comme faisant partie du *Roman*

(1) Manuscrit de mon cabinet.

de Rou (1). Voici le début de ce poëme composé à la louange de l'illustre maison d'Harcourt.

Je ne suis mis tost à escrire
Du noble Humfray, dont veul dire
De son estat et mariage,
Et du lieu dont il print lignage.
Turluphus en fut le bon père,
Dudeline c'estoit sa mère,
Ainsi pour vray si me recors.
Le père Turluphus fut Tors
Dont en ce pays plusieurs villes
Si ont prins les noms de Tourvilles.
Tors estait un homme de magniere,
Il avait Turthetil son frère,
Qui père fut, pour faire court
De Hanchetil de Harecourt.

Suit l'aventure du duc Richard et de Gonnor; le poëte parle ensuite de Dudeline, de Humphrai, du mariage d'Albérée, de Roger de Beaumont, de ses deux fils, de la fondation de deux monastères, etc., etc.

Vie du bon Thomas Hélie. La vie du bienheureux Thomas Hélie, prêtre, mort en odeur de sainteté dans le Cotentin en 1257, fut écrite en vers quelques années après par un poëte du

(1) Origines de Caen. 2e. édition, p. 307.

pays, qui s'est désigné par ces deux vers énigmatiques :

Nomen Baptista cognomen nominis iste,
Gessit qui dudùm vestivit nudum contrà frigus(1).

Voici le début de ce poëme dont le style est rude et grossier même pour le temps où il fut composé :

En la duchey de Normendie
Fut ney le bon Thomas Hélie,
Ou il n'ut bobans ni vantanches,
En diocèse de Coutanches,
En une asez petite ville
A Saint-Pierre de Buinville.
Sen père Hélie fu nomey,
Qui fut homme bien renomey,
Si ut sornom du nom sen père,
Et Mahaut aveit nom sa mère,
Qui esteit moult prede fame
Et servit Dex et Nostre-Dame.
Si ço fut un léal mariage,
Et tant vint quant il fut en aage

(1) Ce dernier vers est estropié, mais il est ainsi dans le manuscrit original.

D'enfanche fu miz à aprendre,
Et il y out l'engin sì tendre
Qu'il devint si fort chrestien,
Tantost très-bon grammairien
Et très-bon cler et bien prolatif,
Tant qu'il fu le superlatif
Et du tout le plus de clergie,
Et prest à douctriner mesnie (1)
Par exemple et par paroles,
Puiz tint en mainz les escholes.

Je n'ai point prétendu donner une liste complette des Trouvères Normands, mais seulement indiquer ceux qui sont venus à ma connaissance. Ce travail ne doit donc être considéré que comme un essai destiné à éveiller l'attention de ceux de nos compatriotes que leur goût et leur position mettraient à même de se livrer à ce genre de recherches, qui jusqu'ici a été fort négligé.

(1) Famille, troupe, société.

CHRONIQUE

Ascendante des Ducs de Normandie, par maître Wace ; *publiée pour la première fois, avec quelques notes pour servir à l'intelligence du texte* ; par M. PLUQUET.

CETTE chronique rimée ne porte point de titre particulier dans les manuscrits ; elle est évidemment postérieure aux années 1173 et 1174, puisque Wace y fait mention des troubles que Louis-le-Jeune excita en Normandie à cette époque, en armant les fils de Henri II contre leur père. Parmi beaucoup de répétitions l'auteur raconte quelques faits d'une manière différente et donne quelques nouveaux détails. D'ailleurs, il est assez curieux de voir l'histoire de Normandie écrite d'une manière rétrograde en trois cent quatorze vers, par un poëte du XIIe. siècle, époque où l'on ne se piquait guère de précision. Si j'ajoute que les manuscrits de cet ouvrage sont fort rares, j'aurai, je pense, Messieurs, suffisamment justifié l'utilité de cette publication.

Mil chent et seisante anz out de tems et d'espace,
Pois que Dex en la Virge descendi par grace,
Quant un clerc de Caeu, qui out non mestre Vace
S'entremist de l'estoire de Rou et de s'estrace (1),
Qui cunquist Normendie, qui qu'en pois ne qui place (2),
Contre l'orguil de France qui encor nos manace :
Que nostre Roiz Henri la congnoisse è sace (3).
Quer gaires n'ai de rentes et gaires n'en porcace,
Mez avarice a frait (4) à largesce sa grace,
Ne pot li mains ovrir, plus sont gelez que glace;
Ne sai où est reposté, ne truis train ne place,
Qui ne seit lozengier n'en alcun lieu ne place (5),
A plusors il fait-on la coe lovinace (6)
Co ne fu mie el tems Virgile, ne Orace,
Ne el tems Alexandre, nc Cesar, ne Estace,
Lors aveit largesce vertu et efficace.
Du Rois Henri voil faire cel primiere page,
Qui prist Alianor Dame de haut parage :
Dex doint à ambedeuls de bien faire corage.
Ne me font mie rendre à la cort m'usage (7),
De dons et de pramèsses chescun d'euls m'asoage (8),
Mez busuing vient sovent qui tost sigle è tost nage
Et sovent me fait metre le denier el gage.

(1) Race, extraction.
(2) Que cela fit plaisir ou non.
(3) L'histoire de Rou.
(4) Brisé, détruit.
(5) Je ne trouve aucun lieu où l'on ne soit médisant.
(6) *Sic.* Je hasarde cette explication : A plusieurs on y fait la queue du loup, la moue.
(7) Le mien usage, ce qui m'est nécessaire.
(8) Me console.

De France est Alienor et debonaire et sage,
Roine fu de France en son primier aage;
Loeis l'esposa, qui out grant mariage,
En Jerusalem furent en lonc pelerinage;
Asez a traist chescun travail et ahanage (1)
Quant repairiez s'en furent, par conseil du Barnage
S'emparti la Roine o riche parentage;
De cele despartie n'out ele nul damage,
A Peitiers s'en ala, son naturel manage.
N'i out plus procain eir qu'il fu de son lignage,
Li Roiz Henri la prist o riche mariage,
Cil ki tint Engleterre et la terre marage (2),
Entre Espaigne et Escoce, de rivage en rivage.
Grant parole est de lui è de son vasselage,
Des felons k'il destraint com oisels clos en cage:
N'a Baron en sa terre o si grant herbergage,
Qui ost (3) la paiz enfraindre en plain ne en boscage,
S'il peust estre ataint, n'ait des membres hontage,
Ou qu'il ne i laist li cors ou l'alme en ostage.
La geste voil de Rou et des Normanz conter,
Lor faiz et lor proesces doi-jo bien recorder,
Les boisdies (4) de France ne sont mie à celer,
Toz tems voudrent Francheiz Normanz desheriter,
Et toz tems se penerent d'els veincre et d'els grever;
Et quant Francheiz nes poient par force sormonter,
Par plusors triceries les solent agraver.

(1) Fatigue.
(2) La terre marine, la Normandie.
(3) Ose.
(4) Tromperies.

Forligniez (1) sont, dont l'en soulbit (2) chanter,
Faus sont et soduianz (3) : ne nus ne s'i deit fier :
D'aveir sont convoitous, n'en nes peust avonder (4),
De doner sont escars (5) et demandent aver,
Es estoires peut l'en et es livres trover,
Qu'ouq Francheis ne voudrent as Normanz fei porter,
Ne por fiance fere, ne por sur Sainz jurer;
Ne porquant bien les solent Normanz refrener,
Non mie par traïsons, mez par granz colps doner.
Se les Francheiz poeient lor penser achever,
Ja li Roiz d'Engleterre n'avait rien decha mer,
A honte l'en feroient s'il pooient passer.
Au siege de Roen le quiderent gaber,
S'il le peussent prendre, ou par force enz entrer.
Toz temz lor feïssent par eschar reprover (6);
Mez quant Henri i vint n'i oserent ester
Ne il n'i peussent mie asséur séjorner.
Par nostre novel Rois, qui Rois ne peut regner,
Cuiderent Normendie tote prendre ou gaster,
Les filz meconseillierent, por le pere encombrer:
Donc voissiez Henri par ses marches (7) haster,

(5) Dégénérés.

(2) L'on avait coutume de chanter. Ce passage appuie fortement l'opinion de ceux qui prétendent que la chanson française est née en Normandie.

(3) Trompeurs.

(4) Rassasier, engraisser. Ce mot qui ne se trouve point dans le glossaire de la langue romane est encore employé dans ce sens par les paysans de Basse-Normandie. Il vient d'*abundare*.

(5) Avares.

(6) Reprocher par moquerie.

(7) Frontières.

De l'une terre à l'altre et venir et aler,
Treis jornées ou plus en un sol jor errer;
Co quidoent sa gent ke il deust voler.
Ne puiz li Chevaliers k'il out prisons nombrer,
En anels et en buies les fist enchaeiner,
Mez ne vout tant fust prendre ne desmembrer.
Li Barons de la terre jo ne voil nombrer
Ki li filz vers li pere firent desnaturer,
Et li pere et li filz firent entre medler:
Li pere por li filz voudrent désonorer,
Des gaaings ke il firent ne se porent vanter:
S'il voloient nos pertes provoier et esmer (1),
Jamez en lor aé (2) nes porroeint restorer,
Ne lor filz ne lor files nes porreient estorer,
Lor vignes et lor bois fist li Roiz estreper (3).
Et lor maisons ardoir et lor chastels gaster;
De lor gaaing ne poient for lor honte mostrer,
Bien lor vient s'il lor pot par itant eschaper.
Laist Henri des Franceiz le venir et l'aler
Kar par message out de loing les faie ester.
Mult li vont a enging, Dex l'en doint bien garder!
Tel envie ont de li k'il nel poent amer;
Volentiers li fereient le blanc el noir muer,
Mez Henris est tant sages, tant poissant et Ber (4),
Tant a terres, tant a viles, tant puet hons mander,
Loeis et toz les suens puet-il fere trembler.

(1) Réparer et évaluer.

(2) Vie.

(3) Arracher.

(4) La signification ordinaire de ce mot est Baron; ici il signifie brave, vaillant.

Henris out asez ki out Tors et Toroigne,
Anjou et li Maigne out de son dreit patremoigne,
Normanz et Engleiz out de son dreit matremoigne,
O la Roigne prist tout Peitou et Gascoigne.
Li Roiz dont ço vos dist est de bon testemoigne,
N'est mie perechoux d'aler en sa besoigne,
De l'escu pendre el col, et de vestir la broigne (1).
Boiz ama et rivieres quant il n'a del besoigne,
L'orguil des félons homes chastie et besoigne,
N'esperne justice à provoire (2) ne chanoigne;
Tel fèt en sa terre com en cloistre font moigne.
Henris esteit petiz quant la guerre li crut
Du Roiz Estevenun (3), qui à grant tort li mut.
Mahelt, l'Empereriz, ki mere Henris fut,
En soutint maint travail, mainte feiz s'en dolut;
El siege de Wincestre sa grant bonté parut,
Quarante jors i fu, Dam Diex li ajut (4),
Onques jor por asseur n'i menja ne ne but.
Mil armez i mena, dono tant lancé i fut.
N'i a si boen vassal ki de travail n'i sut (5):
Hons n'i pot altre ataindre qu'il nel prenge ou tut (6).
Priz fu li quens Robert (7) qui Malhelt secorut,
Por sa serour rescourre l'estor arestut,
Et Malhelt s'en ala come cheval corut.

(1) Cotte de mailles.
(2) Prêtre.
(3) Estienne.
(4) Lui aida.
(5) Sue.
(6) Qu'il ne le prenne ou ne le tue.
(7) Robert, comte de Glocestre, frère naturel de Mathilde, fait prisonnier à Stockbridge.

Dedenz Dexenefort treis meis et treis jors jut,
Por noit s'en escapa ke hons ne l'apercheut,
Fors cels qui l'emmenerent, qu'à conduire estut;
N'i a si boen ami que al partir salut (1).
Neif fu grant, mez geler sos la neif li estut (2),
Un lincheul afubla, ses anemiz dechut
Ad Walerige port en brieves là rechut (3).
Mult fu dolenz li Roiz quant il ne la consut (4).
Estienves n'out onques paiz ne aveir la dut,
Quer mal conseil créit et mal conseil li nut (5).
Tant fu destraint del Roiz ke son dreit recongnut,
Du regne l'herita qui à cels mult acrut
A qui la guerre pleist et à qui la paiz plut.
Dis et noef anz fu Roiz, à cel terme morut.
Henri fu filz Henri, filz sa fille Mahaut,
Empereiz des Romains, ne pout estre plus haut:
Cil fu Roiz poissant et n'out veisin tant plus haut
Ke il ne li fist s'il vousist prendre assaut,
N'esparna de justise bas home ne haut,
Por amistié de Dame out maint froit et maint chaut,
Maint bon chastel ferma (6) et prit maint par assaut.
Abéies a Radwigues une qui bien vaut.
Grant duil fu de sa mort, mez à félons n'en chaut;
Quer à els n'en est gaires ne qui vienge ne qui aut (7).
Trente set anz fu Roiz, preuf de demi en faut (8).

(1) Salue.
(2) La neige fut grande, mais il lui fallut geler sous la neige.
(3) Revint.
(4) Quant il ne put l'atteindre.
(5) Lui nuisit.
(6) Fortifia.
(7) Qui aille.
(8) En manque.

Henri fu filz Guillame que plusors ont vi (1),
Qui Sainte Iglise ama et mult i entendi,
Chevaliers out en lui coragous et hardi,
Mez quant primes tint terre n'out ke dis ans, croi.
Des Barons du païs li sont plusors failli,
Serement et fiance trespassé et menti;
Petit esteit et jemble, ne l'ont mie cheri;
N'orent por li garant ne manant ne mendi (2).
El doziesme an qu'il terre maintint et mainborni (3),
Es plains de Valesdune une estour envaï,
De Néel et d'Ernof sa terre deffendi,
Dous orguillos Vescuntes, ki l'orent envaï.
Tant out li Roiz de France et proié et servi,
K'il vint en sa busoigne, et maint colp i féri.
Un des Costentineis sor l'escu le féri,
De ceo l'en dist encore : de Costentin iessi
La lance qui li Roiz qui tint france abati.
Néel fu desconfit et Ernouf s'enfui,
E li Dus o sa gent li fuianz porsui :
En Ogne (4) en envéia maint, où il les embati,
Puiz prist Damfront par force, cinc meis l'assailli.
Treis chastels fist dehors, mult s'en tint ahonni
Martel, li Quens d'Anjou, qui le Chastel perdi;
La contrée teneit onques, puiz n'en joï.
Mult fu vaillanz et proz Guillame dont jo di,
Li Mans et li Maigne as Mansels tot tolli,

(1) Ont vu. A l'époque où Wace écrivait ceci, quelques vieillards pouvaient en effet avoir vu le Conquérant, mort le 6 septembre 1087.

(2) Ni riche ni pauvre.

(3) Gouverna.

(4) Dans l'Orne.

La tur i fist de pierre k'il tint pose et garni,
Et l'orguil as Bretons maint feiz confondi.
Engleterre veinqui et les Engleis confondi.
Co fu el meis d'otoure, al jor Saint Celesti',
Que la bataille fu là, où maint hom peri;
Donc fu Guillame Roiz, grant énor recoilli.
Mil ans out et seisante sis out de terme acompli,
Puiz que Dex de la Virge en Béléem nasqui,
Quant li Dus devint Rois et l'énor recoilli.
Là fist une abéie où il se combati,
Deus altres abéies à Caen establi:
La Roigne sa fame en une ensepveli,
En l'altre giest son cors, si com il le choisi.
Trente deus ans fu Dus et bien li eschaï
Et puis fu Roiz et Dus vingt un an et demi.
Par tote Normandie Paiz et treves bani (1),
Du mercredi el seir trèsqu'el main du lundi (2):
Cil qui entretant un home à sanc bati,
D'escumuniement en sentence chaï,
De noef livres fust envers l'Evesque en merchi.
Li Roiz en moriant ses terres desparti,
A Robert son ainzné Normendie guerpi (3),
Et Guillame li Roiz, d'Engleterre seisi.
Co esteit sun cunquest, si pout bien fere issi,
Ses tresors dona toz au puisné filz Henri,
Et Henriz out puiz tot, qui puiz longes vesquî.
A Roem jut malade et à Roem fini,
A Caen l'emporterent si hom et si ami.

(1) Fit publier.
(2) Jusqu'au lundi matin.
(3) Abandonna.

El mostier Saint Estienne ont li cors enfoï
Devant li mestre autel. Dex ait de li merchi !
Li Reiz Guillame fu filz Robert, un baron
Du fieu de Normendie, mult part fu gentiz hon,
Ço fu tot le plus large des Normanz, ço dit-on.
A chescun qu'il servi rendi son guerredon (1),
Li lieprouz revestoit et donoit garison,
Noble fu et cortoiz et de noble fachon.
Des noblesces qu'il fist, si come nos lison,
Et du contenement qui ert en sa meison
De chandele et de vin et d'altre livroison,
Porreit un sage clerc fere une grant lechon.
Cerisie (2) estora et mist religion,
En Jerusalem fist perégrination
En langes et nuz piez o grant devotion,
Li Sepulcre beisa et i fist s'oroison,
Puiz fu ociz à Niche (3) par envenimoison.
Un gars l'envenima par li conseil d'un félon
Qui esteit sis parenz, si fu grant traïson.
Set anz tint Normendie en sa subjection
Et Dam Richart son frere devant lui, ço savon.
Robert fu fils Richart qui les moignes ama,
Povres et bésoignoux doulcement conseilla,
As mendis vesteure et a mengier dona;
Vers Seignor ne vers hom guerre ne comencha,
Et se hom li fis tort son dreit en porcacha :
Qui mal fist à sis homs fierement les venja,
Religiose gent maintint et governa.

(1) Sa récompense.
(2) Abbaye entre Bayeux et Saint-Lô.
(3) Nicée.

Fescam ne abéie erût moult et essaucia (1),
Que sis perès Richart primierement fonda,
Chanoignes i mist cil, mez il les en osta;
Li moignes qu'il i mist de Dijon amena.
Vingt et noef ans tint terre el trentieme fina.
Richart fu filz Richart donc jo vos dirai jà,
Bien li porra congnoistre qui l'estoir lira,
Cest Richart li primier qui Gunor esposa
Et qui fu fille Esprote, dont maint gent parla;
Cil n'out onques poor ne ne s'en porpensa (2),
Maint merveille vit, maint fantosme trova,
Onques de nule rien son cuer ne s'esfreia;
Par noit si tost comme altre par jor erra.
Boiz ama et rivieres et moult se delita,
Si furent si fier tant com el païs dura.
Saint-Oen de Roem où il mult repaira
Et li Mont-Saint Michel richement estora,
Et Saint Vandrille en Caux de sis terres fieuffa,
Li mostier de Fescam fist fere et compassa,
Clers i mist por servir, rentes i asséia (3),
Puiz les orent li moignes quant la chose mua.
Les cors de Normendie à garder comenda,
N'esteit une costume, mez il le comencha;
Co fist il por un cors qu'en un mostier trova.
Par nuit vint au mostier, orer vout, enz entra,
Li cors ert en la bierre, li Quens ultre passa,
Devant l'autel s'en vint : endementiers (4) qu'il ora

(1) Exauca.
(2) Ne s'en inquiéta.
(3) Assigna.
(4) Pendant.

Li cors, bras estendit, en estant (1) se drescha,
Quant li Dus out oré et il se esgarda,
Vit li cors grant et gros, deables ressembla
Et Richart trait l'espée, si en saque si par là,
Un colp li a doné et li cors tresbucha.
Donc issi du mostier, en palefrei monta,
La gent fit assembler, l'adventure monstra,
Puiz fist li cors garder et bani et rona,
Que cors soul ne remaigne par nuit se gent ni a.
Chevelure out bloie (2), mez à roussor torna.
Cinquant treis anz et plus sa terre justisa,
Emprès la mort son pere qui vaslet (3) le lessa.
Mult fu li Quens cremu (4) por bon et por léal,
Mult ama ses Baronz et sa gent natural,
Et li firent Franchoiz maint paine et maint mal,
Mainte feiz le trairerent par haingne mortal.
Richart fu pros à pié et pros fut à cheval,
Mainte bataille fist et maint estor champal (5);
Fier esteit e hardiz en estor comunal :
Come sangliez cachiez, quant a doné estal (6)
Bien sout ses anemiz torner del mont el val.
En tote la lignie n'out un meillor vassal (7).
Primes fist à Fescam ordre chanoiguial,
Mez si filz i fist puiz metre ordre moignial.

(1) Debout.
(2) Blonde.
(3) Jeune garçon.
(4) Craint.
(5) Combat en champ clos.
(6) Combat.
(7) Brave.

Terre tint cinquante ans et trois plus par égal,
Dex crenist et ama li pere espiritual.
Richart li viez fu filz Guillame Longue Espée
Que li Flamencs traïrent, c'est chose provée,
En traïson l'ocistrent, n'i out nule medlée (1).
Par conseil as Franchoiz fu la chose achevée
Mez ja n'en iert pas meins son arroi (2) blasmée,
De cele traïson fu grant la renomée.
En tems Guillame fu Normandie detée,
Joie i out a planté et paiz asseurée,
Puiz que li Quens Riouf fu hors de la contrée,
Quer la gent et la paiz aveit tote troblée.
Fier fu et fort Guillame et de ruste posnée (3),
Graut cors out et lonc bras et enforcheure (4) lée,
Cheveleure bloie, auques recherchelée (5).
Juméges l'abéie, que Hastainz out gastée,
A de fieus è de rentes è d'aveir restorée;
De Pèiteu vindrent moingnes, furent amenée (6)
Par Gerbot sa seror qui là fu mariée.

(1) Combat.

(2) Arrangement, disposition.

(3) De rude, de grand pouvoir.

(4) Et large poitrine.

(5) Chevelure blonde aussi *recoquillée*, c'est-à-dire qui frisait naturellement :

Chevex ot blons recercelez.
(*R. de la Rose, vers* 813.)

(6) La rime fait faire ici à Wace un énorme solécisme; mais à cette époque nos trouvères usaient des plus grandes licences, et beaucoup de mots n'étaient forgés et tolérés que pour la rime.

Pope mere de Guillame, de Baex fu née ,
Vingt et cinc ans fu Dus , mult out corte durée ,
Longuement en fu puiz Normendie esfrée ;
Franchois lor firent mainte male jornée.
Guillame fut filz Rou , li bon Conquéréor ,
Li vassal , li hardi , li bon combatéor ,
Qui fist mainte bataille et soffrit maint estor :
Du lignage le claim et li chief et la flor (1).
Tant guerréa Franchoiz et tant lor fist poor ,
Qu'il s'entr'acorderent , paiz pristrent et amor :
Li Roiz qu'il teneit li fist si grant énor ,
Gille une soie fille li dona à usor (2) ,
Et tote Normendie et dedenz et entor.
Rou fu de grant noblesce et de mult grant valor ,
Plusors de ses veizins le tindrent por Seignor ,
Trente anz tint Normendie en sa bone vigor.

(Explicit.)

(1) De sa race je le proclame le chef et la fleur.
(2) A femme.

MÉMOIRE

Sur l'Église du prieuré de St.-Gabriel, département du Calvados; par M. DESHAYES.

L'ÉGLISE de St.-Gabriel, menacée d'une ruine (1) prochaine, est un des plus précieux monuments du moyen âge qui existent dans notre département. La certitude de la date, la parfaite conservation, le fini du travail, tout se réunit pour nous faire connaître dans cette petite fabrique l'état de l'art sous le règne de Guillaume-le-Conquérant.

Le site agréable qu'occupe cette ancienne église ajoute encore à l'effet pittoresque de son faîte ruiné, et à l'aspect imposant de son abside circulaire : entourrée de verdure, elle s'élève sur un

(1) Cet édifice intéressant pour l'histoire de l'art n'existera bientôt plus ; l'absence du toit, enlevé depuis deux ou trois ans, accélère la ruine des voûtes : celle de la grande nef résiste encore à l'infiltration des eaux ; mais les voûtes des bas côtés s'écroulent de toutes parts.

plan incliné qui s'abaisse insensiblement jusqu'aux rives de le Seule. L'inclinaison du terrain et l'abaissement de l'horizon semblent agrandir ce temple dont l'étendue est assez médiocre, puisque la longueur actuelle, prise en œuvre, n'excède point cinquante pieds, et que la largeur de ses trois nefs est à peine de quarante-huit. A la vérité, la hauteur du pignon un peu trop forte (quarante-quatre pieds) contribue à rendre l'effet plus piquant; elle devait s'accorder avec un plan plus vaste dont il ne reste plus que quelques vestiges. J'ai reconnu et mesuré sur une longueur de soixante-dix-huit pieds les fondations de la grande nef démolie; mais c'est en vain que j'ai cherché les débris de colonne et les chapiteaux provenant de cette démolition et qu'on dit avoir long-temps resté sur les lieux : tous ces objets ont disparu. On dit aussi qu'on voyait autrefois deux tours au portail de cette église : je n'ai point de document certain sur le nombre des tours; mais il est évident qu'il en existait au moins une, puisque la charte de fondation (1) de ce prieuré

(1) M. l'abbé de La Rue possède cette charte; elle contient des renseignements curieux sur le prix de divers objets dans le XI°. siècle : nous y trouvons ce qu'ont coûté les vitreaux et les cloches de St.-Gabriel, et la valeur du marc d'or représentant à cette époque, en Normandie, neuf marcs d'argent, etc., etc.

fait mention du prix des quatre cloches données par les fondateurs : j'ignore aussi l'époque de la démolition de la nef et des tours ; on pourrait seulement présumer qu'elle est ancienne et bien antérieure à la date qu'on lui assigne vulgairement. Ceci me paraît démontré par l'extrême (1) petitesse et le plein-cintre des trois portes ouvertes dans le mur transversal servant aujourd'hui de façade à cet édifice. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions décrire que ce qui existe, et c'est de quoi je vais vous entretenir.

J'appellerai d'abord votre attention sur l'extérieur de l'église de Saint-Gabriel : cette partie est la moins remarquable ; l'ensemble en plaît à l'œil, mais le travail des détails est fort négligé. La corniche n'est composée que d'un larmier grossièrement taillé et soutenu par des modillons ou corbeaux très-insignifiants et difformes (2) :

(1) La hauteur de l'ouverture de ces petites portes est à peine de cinq pieds, sa largeur de trente-deux pouces.

(2) En général l'entablement est la partie la plus mal entendue dans tous les genres d'architecture du moyen âge ; et si quelque chose l'emporte encore sur la difformité des corniches, c'est sans contredit la composition des chapiteaux ; c'est là que l'ignorance et le mauvais goût semblent avoir épuisé toutes les extravagances pour en former un ensemble hideux et repoussant : des têtes grimaçantes, des corps sans nulle proportion, des animaux monstreux, des enlacements mesquins et

les contreforts ou pilastres, couronnés d'une espèce de chapiteau corinthien, sont d'un meilleur effet; ils s'accordent assez bien avec les petites arcades qui interrompent la proportion trop alongée de ces contreforts : la fenêtre en ogive de l'abside est évidemment d'une date bien postérieure au reste de l'église; elle est surmontée de rinceaux composés de feuilles de vigne et disposés sur une ligne horizontale; c'est le seul ornement qu'on y remarque : la simplicité de cette ogive, un peu aigue, indiquerait assez qu'elle appartient au XIIIe. siècle.

Sur la partie extérieure et latérale de la grande nef on aperçoit un rang de petites arcades et de colonnes prises dans l'épaisseur du mur, et figurant des fausses fenêtres, ainsi qu'on en voit dans un grand nombre d'édifices du moyen âge (1) : les chapiteaux de ces petites colonnes sont pour la plupart cannelés; leur fût est d'une

bizarres, voilà les sujets choisis pour la composition de ces chapiteaux; et lorsqu'on en rencontre un ou deux, dans la multitude, qui nous offrent quelques formes tant soit peu régulières, quelque idée de proportions, ils commandent en quelque sorte notre admiration, tant il est rare d'en trouver de semblables.

(1) Cette manière d'interrompre la nudité des murs par de fausses galleries est fort ancienne : on en voit de pareilles dans le monument de Marcelhus Leo, faisant aujourd'hui partie des vieux murs de Constantinople (Choiseul Goufier, voyage en Grèce).

proportion plus svelte que ne le sont ordinairement ceux des colonnes du XIe. siècle. Cette singularité et le genre d'ornements qui décorent l'intérieur du chœur et de la nef, ne sont nullement en contradiction avec la date que leur assigne M. l'abbé de La Rue, puisque l'intérieur de l'église Sainte-Trinité de notre ville, dont la dédicace fut faite en 1066, nous offre des proportions et des ornements semblables. Ce savant antiquaire fixe l'époque de la fondation du prieuré de Saint-Gabriel vers le milieu du XIe. siècle. Il est toujours évident qu'elle a précédé la conquête, puisque le duc Guillaume ne prend pas encore le titre de Roi dans la chartre qui autorise cette fondation : elle doit donc être placée entre 1050 et 1066, époque à laquelle appartiennent les anciennes constructions de ce prieuré. Le peu de saillie des contreforts, la petitesse des pierres et la forme des chapiteaux, suffisent pour confirmer notre opinion ; ainsi, sans m'étendre davantage sur les détails que l'on peut remarquer au dehors de Saint-Gabriel, je vais vous soumettre les observations que j'ai faites sur l'intérieur.

Ce sanctuaire abandonné offre quelque chose de triste à la pensée, en même temps que l'œil se repose agréablement sur l'ensemble de ses proportions ; il y règne une sorte d'harmonie

que cette enceinte doit presque entièrement à la réduction qu'elle a éprouvée, et qui la ramène à des mesures plus convenables, en supprimant l'excessive longueur des nefs, défaut commun à la plupart des églises du moyen âge (1). A cet avantage il faut ajouter la parfaite conservation de toutes les moulures, conservation bien rare dans les monuments publics, et qui n'est ici que le résultat du peu de fréquentation de ce temple isolé : la trace des gouges et des dents du gratoir ou riflard, existe encore même dans les bases et le socle ; on dirait qu'ils sortent de la main de l'ouvrier. Tout a été soigné dans cet édifice, tout y est aussi parfait que le temps a pu le permettre : le choix de la pierre, les coupes simples et bien entendues, les assises bien nivellées, la finesse du travail des angles et des moulures, tout annonce un certain perfectionnement dans les

(1) Par cette réduction la grande nef présente un parallelograme dont la longueur est le double de la largeur. Cette proportion se retrouve souvent dans les temples antiques ; quelquefois même elle est moindre. La longueur du temple d'Ephèse était de 405 pieds, sa largeur de 207. Le Parthenon avait 100 pieds de large sur 227 de long ; et le chef d'œuvre de l'architecture du moyen âge, le temple de Sainte-Sophie, élevé dans le VIe. siècle, n'a que 252 pieds de long, sur une largeur de 228 pieds.

procédés mécaniques et des progrès marqués dans l'exécution ; mais la partie poétique de l'art est encore barbare : l'ordre, le goût, la pensée manquent partout ; on y voit même l'oubli fréquent des règles de construction les plus simples, les plus indispensables. C'est ainsi, Messieurs, que vous remarquerez souvent les baies supérieures portant à faux sur les ouvertures des étages de dessous ; les colonnes du second ordre plus lourdes, plus écrasées que celles qui les supportent ; des arcs inégaux, des colonnes inégales accouplées sans nul discernement, figurant ensemble de la manière la plus choquante. Il faut n'avoir nulle idée des principes de l'art pour blesser ainsi toutes les lois de la statique et du bon goût.

Cependant, pour l'honneur de l'architecture, nous avouerons que toute défectueuse qu'elle se montre encore dans le XIe. siècle, elle est incomparablement au-dessus des autres arts. A cette époque les ouvrages en sculpture ne s'élèvent guère au-dessus des productions des peuples sauvages, et la peinture est encore, s'il est possible, plus dégénérée et plus grossière.

Cette supériorité de l'architecture sur les autres arts doit nous porter à croire que les plus

beaux édifices de ce temps ont été construits par des ouvriers étrangers ; elle confirme, en quelque sorte, l'existence des confréries ambulantes de Frères-maçons (1), qui ont porté vers le nord les traditions de la pratique de l'art conservées par les peuples du midi, et quelques réminiscences des monuments du moyen âge qui existaient dans leur patrie (2).

Pour prouver cette assertion je n'entrerai point dans des détails longs et fastidieux ; les planches que j'annexe à ma dissertation vous en diront plus que la description la plus détaillée. Vous y verrez les ornements divers et les chapiteaux variés les plus en usage dans le XI[e]. siècle ; j'en ai fait une planche particulière sur un module assez grand pour en faire saisir facilement tous les détails : ils sont tous tirés de cet édifice. J'ai réuni sur le même tableau des

(1) L'existence des confréries de maçons, connues en Allemagne sous le nom de *Frères tailleurs de pierre*, n'est bien avérée que depuis la fin du XII[e]. siècle ; mais il est très-probable qu'elle est antérieure à cette époque.

(2) Cette opinion me paraît assez prouvée par les rapports intimes qui se trouvent entre les monuments de l'Italie du VI[e]., VII[e]. et VIII[e]. siècles, et nos églises du X[e]. et XI[e]. Le plein-cintre, la colonne écrasée, des chapiteaux corinthiens lourds et bizarres, des zigzags autour des arcs, des frises ornées d'un échiquier, voilà des ressemblances assez nombreuses avec notre architecture pour en faire reconnaître l'origine.

chapiteaux à volute de différentes espèces, très-communs dans l'architecture du moyen âge (fig. 1 et 6); d'autres couronnés diversement par un tailloir ou par un double rang de zigzags (fig. 2, 3 et 4); les uns avec des rosasses et des médaillons (fig. 4); les autres avec des denticules (fig. 5), et quelques chapiteaux composés de cannelures formant entr'elles des cônes renversés (fig. 4 et 8). Je n'ai rapporté aucun exemple des enlacements qu'on voit à quelques chapiteaux, parce que ce genre d'ornement est le plus barbare et qu'il se retrouve partout.

J'éviterai aussi de me servir de la longue nomenclature dont quelques étrangers ont honoré l'architecture du moyen âge. Ces mots aussi singuliers que peu connus, sont pour la plupart tirés du blazon; ils sont inintelligibles pour le vulgaire, et même pour un grand nombre d'hommes instruits; en conséquence je ne me servirai que d'expressions familières à tout le monde; et, en attendant que cette nouvelle nomenclature soit adoptée ou rectifiée, j'emploierai les mots depuis long-temps reçus dans l'architecture, en les appliquant à mon sujet autant que les similitudes pourront le permettre.

Le chœur de l'église de Saint-Gabriel se compose de trois nefs ; la largeur des bas-côtés est égale à la moitié de la largeur de la grande nef ; ils n'ont qu'un ordre de fenêtres en plein-cintre, accompagnées de colonnes cylindriques semblables à toutes celles qu'on aperçoit dans cet édifice. La hauteur de la grande nef est divisée par trois ordres superposés : le premier a deux grandes arcades, le second six petites et le troisième deux. L'arc du premier ordre est orné d'un simple rang de zigzags rectangles, dits étrusques, surmonté de petits glands encadrés dans un double filet (fig. 9). Ce grand arc repose sur des piliers composés de colonnes en faisceau, avec des chapiteaux très-variés et des bases toutes semblables ; les bases sont formées d'un listel, d'un tore, d'une astragale et d'un socle (fig. 10). On voit, sur le milieu des piliers qui supportent les grandes arcades, une colonne cylindrique en demi-relief, qui s'élève jusqu'à la corniche des galeries (1). Ces galeries du second ordre se composent

(1) Ces colonnes en demi-relief étaient quelquefois employées chez les anciens ; d'après la description du grand temple de Sicile, donnée par Diodore, on y voyait de semblables colonnes, et l'on en trouve encore du même genre au théâtre de Marcellus et à l'amphithéâtre de Vespasien.

d'arceaux de diverses grandeurs pris dans l'épaisseur du mur, et de colonnes accouplées. Les cintres de ces galeries sont ornés d'un double rang de zigzags ou dents-de-loup, de deux filets et d'une chaînette (fig. 11). Les chapiteaux de cette ordonnance nous offrent divers enlacements et des rosasses figurant des étoiles (fig. 4 et 7). Il règne au-dessus une sorte de corniche où l'on a réuni des losanges et des roses alternes et un double rang de zigzags (fig. 4). Le troisième ordre placé sous le cintre de la voûte, ne présente que deux fenêtres très-simples avec une colonne isolée de chaque côté.

Entre le premier et le second ordre on voit une espèce d'entablement formé de deux tores, ou grosses baguettes, enlacés par des bandelettes, et d'un double rang d'oves disposées en écailles de poisson (fig. 12).

Au côté sud de l'abside on trouve un chapiteau avec trois têtes en demi-relief plus correctes qu'on ne les faisait alors (fig. 13). C'est ce qu'il y a de mieux dans l'abside, beaucoup plus irrégulière et plus chargée d'ornements que le reste de l'église. On peut y remarquer l'inégalité des cintres, le disparate des colonnes, et plus particulièrement deux ogives obtuses

qui font époque, puisqu'il est évident qu'elles appartiennent à la construction primitive, et qu'on ne saurait les confondre avec l'ogive de la grande fenêtre du rond-point, ouverte deux siècles plus tard, et dont le mur a été très-mal raccordé avec l'ancienne maçonnerie. Ces deux arcs aigus nous prouvent d'une manière incontestable que, dès la moitié du XIe. siècle, l'ogive avait été introduite dans notre architecture, ainsi qu'on le voit dans plusieurs édifices de notre province et notamment à la cathédrale de Coutances, consacrée en 1056. Cela ne doit pas nous étonner puisque, dès les premières années du VIIe. siècle, l'Italie nous offre des exemples de l'emploi des arcs elliptiques dans les voûtes de quelques églises, et qu'à la même époque Omar faisait construire la fameuse mosquée qui porte encore son nom, et qui est, selon M. le comte Forbin, le chef-d'œuvre de l'architecture Arabe (1).

Les amateurs de détails pourront trouver dans

(1) Le genre arabe et le beau style grec se trouvent réunis dans cette mosquée ; on y voit des grandes arcades en plein cintre surmontées de rinceaux de feuilles palmacées, et des chapiteaux d'ordre corinthien des plus élégants. On n'aperçoit d'ogive qu'aux galeries supérieures ; elles sont tout-à-fait dans le genre que nous appellons moresque.

l'abside de Saint-Gabriel de quoi satisfaire leur curiosité. Ils y verront un plein-cintre orné de deux rang de zigzags, surmontés de fleurons et d'une espèce de casque à long nez ou tête à barbe (la chose n'est pas très-claire), et par dessus toute cette bigarrure, un rang de tyrses assez bien exécutés (fig. 15). Ils pourront y remarquer une ogive couronnée d'un double rang de zigzags formant des losanges, et des rubans enlacés figurant une chaînette (fig. 14). Ils pourront encore y observer beaucoup d'autres détails que je passe sous silence.

J'ai aussi rapporté sur mes planches le dessin du bénitier d'une forme particulière (fig. 18), et les figures de deux évêques ou abbés à mitre et crosse placés au haut de la grande arcade du chœur (fig. 16 et 17). Le dessin de ces deux figurines peut donner la mesure de l'art du statuaire sous les ducs de Normandie.

Les voûtes de cette église appartiennent au système de construction suivi jusqu'à la renaissance. Elles sont formées d'arcs en pierre de taille partant des colonnes et se réunissant au centre des voussures, tels qu'on en voit dans tous les édifices du temps. Ces arcs se dessinent par des moulures en relief, nommées vulgairement *nervures*, et qui servent à les renforcer et à les

rendre assez solides pour soutenir la mauvaise maçonnerie des plafonds en moellon.

En voilà plus que je ne comptais en dire sur ce sujet; mais une description un peu étendue m'a paru nécessaire pour faciliter l'intelligence de mes planches, et vous donner une idée de l'architecture telle que je la conçois dans l'XIe. siècle. A travers toutes les entraves de l'ignorance, je la vois déjà marcher vers son but le plus important, l'embellissement et la solidité; et si le génie, qui appartient à tous les siècles, n'a pas encore pu, au milieu des ténèbres du temps, découvrir le type du vrai beau, au moins a-t-il déjà obtenu l'avantage réel d'avoir rendu ses ouvrages commodes, solides et durables; qualités précieuses trop négligées de nos jours, et sans lesquelles les monuments les plus utiles et les chefs-d'œuvre de l'art ne sauraient atteindre un long avenir, et seraient perdus pour la postérité.

DESCRIPTION

De deux cachets, l'un trouvé à Vieux, et déposé au Muséum des antiquités de la Normandie; l'autre trouvé à Bayeux; par M. REVER.

Description du cachet de Vieux.

Ce cachet (N°. 3) fut, il y a quelques années, trouvé à deux lieues au sud-est de Caen, dans la commune de Vieux, où la capitale des *Viducasses*, existait autrefois. Il appartenait à M. l'abbé de La Rue, mon honorable confrère, qui a bien voulu me le prêter, afin que je pûsse le faire graver correctement, et en essayer l'explication (1).

(1) Je dois être d'autant moins inquiet sur l'explication de ce cachet, que je lui en soumis le projet peu de temps après qu'il me l'eut prêté, et que je reçus de lui une réponse encourageante.

La pierre (vert-noirâtre) a près de quatre millim. d'épaisseur (3 lig.) ; chaque côté est à peu près de quatre centimètr. (18 lig.) ; le carré n'est pas exact ; les angles sont de fausse équerre, et les côtés parallèles ne sont pas même égaux ; les chanfreins ne sont point parallèles aux bords ; le travail de la taille n'a point d'exactitude.

La pioche du terrassier qui tira cette pierre de la terre, en fit sauter un éclat dont l'effet est d'altérer désagréablement une des surfaces, et l'on ne peut que regretter les dégats que cet accident a causés dessus ; heureusement aucune des inscriptions n'est endommagée, quoique l'éclat en ait divisé une en deux parts dans toute la longueur (1).

Le premier prénom de l'oculiste qui se servait de ce cachet est indiqué par la seule initiale S. ; le second est *Martinus* ; le nom est ABLAPTUS, qui me paraît d'origine grecque, avec terminaison latine.

Une des tranches n'est gravée que du seul nom

(1) A peine s'aperçoit-on du raccordement que j'ai fait des deux pièces, à l'invitation de M. de La Rue. Je n'y ai employé qu'un peu de colle de poisson ; je ne me sers pas d'autre chose pour réunir les fragments antiques ; je préfère ce *gluten* à tous les mastics qui ont toujours plus ou moins dépaisseur, et dont l'effet est d'écarter les pièces.

d'un collyre, sans que le nom ou les prénoms de l'oculiste y soient gravés ni même indiqués (1). Le nom de ce spécifique est Diarhodon, le collyre à la rose, expliqué dans la description que j'ai faite du cachet de Lillebonne.

Les lettres de cette inscription sont presque doubles des lettres des trois autres, et elles occupent tout le champ de la tranche. On ne peut méconnaître, en cette particularité, une intention formelle, j'ai presque dit de l'affectation de la part d'*Ablaptus*, qui, sur les autres tranches, faisait graver son nom et le nom de ses collyres en deux lignes formées de petites capitales, et qui voulut que sur cette tranche le *Diarhodon* de sa fabrique fût écrit en majuscules et remplît seul le champ de l'inscription. Cela viendrait-il de ce qu'il était parvenu à mettre sa préparation tellement en vogue, que cette distinction d'étiquette paraissait lui suffire pour en rappeler à tout

(1) La fréquente répétition que je fais de la dénomination d'*oculiste*, et que je serai probablement encore forcé de renouveler, m'oblige, je crois, à rappeler qu'il y avait chez les anciens, comme chez nous, des oculistes *en titre*, qui s'occupaient uniquement ou spécialement de traiter les maladies des yeux. On cite des épitaphes qui en fournissent la preuve, quoiqu'il paraisse que chez les anciens, le même officier de santé exerçât presque toujours la médecine, la chirurgie et la pharmacie tout à la fois.

le monde le mérite transcendant ? Ou peut-on s'en tenir à supposer une méprise du graveur ? Quoiqu'il n'y ait pas d'importance à le rechercher, je m'arrête à la première supposition, plutôt que de lever mes incertitudes, en imputant à autrui des méprises qu'on ne supposerait point si l'on n'était dans l'embarras.

Sur la seconde tranche je lis pour étiquette SMECTICUM, que jusqu'à présent l'on n'a trouvé sur aucun cachet antique.

Avant d'en essayer l'explication, je dois rendre compte d'un enfoncement irrégulier qu'on remarque dans la pierre, entre les lettres M et E. J'ai engagé le graveur à rendre sur la planche, autant qu'il le pourrait, l'effet de la petite éminence que ce creux produit dans l'empreinte. Ne pouvant me figurer que cet endroit de la pierre, creusé par des coups de burin, sans ordre, eût été pratiqué pour marquer une séparation entre le sigle SM. et l'autre sigle ECTICUM, qui ne seraient alors intelligibles ni l'un ni l'autre ; observant aussi qu'on eût pu marquer cette séparation avec un trait pareil à ceux qu'on voit sur les autres tranches, et ne pas préparer pour l'empreinte, un relief plus saillant que les lettres mêmes; ne pouvant non plus apercevoir de défaut dans la pierre, et ne me rappelant avoir rien vu

de semblablement défectueux dans aucune pierre de cette espèce, où l'on ne rencontre que des fils en lignes simples ou ramifiées, sans aucune solution de continuité, j'ai reconnu, à l'aide d'une bonne loupe, les vestiges incontestables d'un second M, dont le dernier jambage ne fut pas entièrement achevé et qui est, comme les trois autres, biffé aux dépens de la pierre, par des coups de burin que l'ouvrier ne se donna point la peine d'adoucir.

Pour cette fois, je ne crains pas de l'accuser d'une inadvertance qu'il a lui-même avouée par les efforts qu'il a faits pour en pallier le mauvais effet. Je lis donc SMECTICUM, et je conviens, que d'après l'acception où l'on a coutume de prendre ce mot, j'avais regardé comme un *fondant*, le collyre qu'il annonçait. Toutefois, n'osant pas lui donner l'épithète de *savonneux*, à cause de la sensibilité de l'organe à la guérison duquel on l'employait, j'ai pensé qu'il fallait le regarder comme une préparation plus ou moins alkaline, absorbante et détersive, en prenant ce mot dans le sens que Pline lui a donné (1).

(1) *Omnium quidem cochlearum cinis spissat, calefacit* smecticâ *vi et ideò causticis commiscetur psorisque et lepris et lentigini illinitur.* (Plin. lib. 59, c. 4.)

C'est le long de cette tranche, et dans la direction de la première ligne, que l'éclat de la pierre a sauté sans nuire à l'écriture. Le nom de l'oculiste *Ablapti* s'y lit très-bien, c'est la seule où il soit écrit en toutes lettres.

Sur la troisième tranche, où, sans le secours de la précédente, le même nom eût peut-être été constaté difficilement, à cause des deux dernières lettres qui sont mal tournées, on lit THALASSEROS, nom connu d'un collyre qu'on appelait ainsi, soit parce qu'on y faisait peut-être entrer un peu d'eau de mer, soit plutôt parce que la couleur en était vert-de-mer. Je ne tiens aucun compte d'un trait figuré comme un I, qu'on voit au commencement de la première ligne, avant le S.

Sur la quatrième tranche, où le même nom *Ablapti* est écrit en abrégé comme sur la précédente, et présente aussi la même maladresse dans les dernières lettres, on lit le mot entier CROCODES qui se trouve sur d'autres cachets, plus souvent en abrégé qu'en toutes lettres, et qu'on a diversement entendu. On est maintenant à peu près convenu de regarder ce collyre comme une préparation de safran; ce ne sera donc qu'avec un peu de réserve, que je demanderai s'il n'est point possible que le nom de ce collyre ait tiré

son origine du règne animal, et que le collyre même ait été préparé avec le foie ou les intestins du crocodile. Je me hâte d'excuser cette idée, en citant le passage de Pline, à la lecture duquel elle m'est venue, car c'est à lui que je dois la conjecture que je présente.

« Il y a, dit-il, deux sortes de crocodiles, « dont l'un ne se repaît que des fleurs les plus « odorantes; on en réserve, à cause de cela, « très-soigneusement les intestins, qu'on triture « pour en faire la préparation connue sous le « nom de *crocodilæa*, dont l'odeur est exquise. « On l'emploie avec le jus de poireau, comme « liniment, dans les ophtalmies qui troublent « la vue et l'obscurcissent..... On ne connaît « rien, dans ces cas-là, de préférable *au fiel* de « ce reptile, préparé avec du miel..... *Le sang* « même des deux espèces de crocodiles est tout-« à-fait propre à éclaircir la vue et à remédier « aux mauvais effets des cicatrices (1). »

(1) *Duo genera (crocodylorum) alter in terrâ, tantùm odoratissimis floribus vivit. Ob id intestina ejus diligenter exquiruntur jucundo nidore fracta* crocodylœam *vocant cum porri succo inunctis et contrà suffusiones et caligines, etc... Felle (crocodylorum) inunctis oculis ex melle, contrà suffusiones nihil utiliùs prædicant... Sanguis utriusque claritatem visûs inunctis donat, et cicatrices oculorum emendat* (Plin. lib. 28, c. 8).

Personne aujourd'hui ne voudra croire à l'existence de ces crocodiles odorants, ni même aux prétendus succès que les empyriques annonçaient de cette préparation controuvée ; on sera seulement contraint d'avouer qu'ils avaient une substance équivoque, à laquelle ils donnaient une origine imposante et une vogue fallacieuse, et l'on ne peut contester que le *crocodes* du cachet a beaucoup de rapport avec le *crocodylæa*, base d'un collyre précieux. Je ne suis donc pas loin d'excuser le graveur d'un pareil cachet, sur le reproche que M. de Caylus lui faisait « d'avoir, « par gentillesse ou par ignorance, figuré une tête « de crocodile à la suite du sigle *crocod.* (1) »; et j'incline à trouver dans cette figure, l'hiéroglyphe même du *crocodes* et du *crocodylæa*, que l'empyrique put être bien aise de faire graver, afin qu'on ne se méprît point sur la prétendue base de son collyre, et qu'on ne crût pas qu'il avait été fait avec la plante *crocodylion* dont parle Pline (2). Je puis faire observer aussi que, dans aucune des préparations de collyres, bien connues pour avoir été faites avec plus ou moins de safran, on ne trouve point le D qui convient

(1) Caylus, t. 1, pag. 229.
(2) Plin, *lib.* 27, *c.* 8.

essentiellement à celle que je crois entrevoir, et qui en est en quelque sorte la caractéristique. Le collyre au safran des anciens, s'appelait *diacrocos*. L'onguent de safran était l'*unguentum crocinum*; une préparation particulière qu'on en faisait, portait le nom de *crocomagma* (1), et dans aucune de ces appellations on ne voit employé le D, sans lequel le *crocodylœa* n'eût point été suffisamment indiqué.

Outre ces inscriptions des quatre tranches, il y a, sur les deux surfaces de ce cachet, plusieurs lettres; des figures au simple trait, à peine visibles en quelques parties, et trois ou quatre caractères dont la gravure est au contraire large et profonde. Je ne trouve en ces lettres aucune indication raisonnable d'un sens quelconque, et ne vois nul mérite à ces figures, dont les traits sans profondeur et sans intelligence, sont de la plus mauvaise exécution : mais, quoique je n'entende rien ni aux lettres ni aux figures, je ne me ferai pas moins un devoir de les décrire avec toute l'exactitude dont je puis être capable, afin que des personnes plus instruites en trouvent

(1) ..... *Ex eo quoque expressa unguento crocino* crocomagma *appellant* (Plin. 21, 20).

Ex croco diacroca *appellata collyria.* (Paul. Æg. de ocul. morb.)

l'explication, si ces lettres et ces figures peuvent être expliquées.

Sur une des surfaces, est la figure d'un cheval marin tourné de gauche à droite, et dont le mouvement est celui d'un cheval qui s'élance. Cette figure n'est pas absolument *sans effet*, mais les détails n'en pourraient guères être plus mauvais; la jonction du corps du cheval avec la longue queue de poisson qui le termine, est masquée par une ceinture en feuilles de roseau; des lettres éparses sont comme jetées au hasard sur cette figure et autour d'elle. L'intention qui les a fait éparpiller ainsi, me paraît d'autant plus difficile à découvrir, qu'elles sont gravées, les unes dans le sens naturel de la lecture, et les autres dans une position renversée, comme pour former une empreinte; quelques-unes même, dans une direction différente, sont couchées horizontalement. Les premières sont, 1°. un S au milieu du *tracé* du poitrail; 2°. un L entre les sabots; 3°. deux lettres accolées LN, placées sur la même ligne que la précédente, près de l'origine du chanfrein ou biseau.

Les lettres renversées sont, 1°. un C sous la jambe, à gauche, au-devant de la ceinture; 2°. au-dessous de cette lettre et dans les feuilles, deux SS, un desquels est placé sur le profil de

la queue, au-dessous de la ceinture ; enfin les lettres gravées en travers sont, 1°. un O, au milieu de la queue, et un M près du genou, à gauche.

Sur la surface opposée on voit la figure, au simple trait, comme la précédente, d'un vase à goulot renversé, à col étroit et gros renflement dans la panse, accolé de deux anses, avec enroullements, dont la volute supérieure s'applique sur le bord du goulot, au-dessus duquel elle s'élève presque toute entière. Quelques hachures, mal taillées, autour du col, donnent l'idée d'un ornement, sans en marquer le caractère ; des traits en S sur le renflement, indiquent un godron circulaire ; et un sigle de trois lettres majuscules et profondément gravées, se voit au-dessus du vase. Deux de ces lettres G. A., sont bien conservées ; la troisième, dont la forme a souffert par l'enlèvement de l'éclat, me paraît autant avoir été un I qu'un L. Ces mêmes lettres sont répétées en plus petit format dans l'orifice même du vase, et l'enlèvement de l'éclat qui a rendu méconnaissable la troisième lettre du grand sigle, a totalement détruit la lettre correspondante de celui-ci. La place que la figure du vase occupe, non dans le milieu de la surface, mais vers le côté, à la gauche de l'observateur, et quelques traits qu'on

voit encore au côté opposé, me font penser qu'il y avait de ce côté une seconde figure que l'éclat a fait disparaître. Si le troisième caractère du sigle majuscule n'avait pas, dans l'état actuel, la forme d'un I, et si c'était positivement un L, on pourrait croire que l'oculiste était un galéniste prononcé, qui se plaisait à consigner son admiration pour le maître dont il suivait la doctrine, en inscrivant la première syllabe du nom de Galien sur un vase à onguent (1), dont il faisait apparemment l'emblême de sa profession ou l'enseigne de son *officine*.

Quelques autres lettres et des traits isolés sont gravés sur cette surface : 1°. un O entre le col et le vide de l'anse à droite ; deux S, dont l'un immédiatement au-dessus du G majuscule et l'autre vers la droite, presque au-dessus de l'A ; enfin, près de l'angle inférieur, à droite, un caractère profondément gravé, ressemble à un L renversé.

Plus j'examine ces lettres et ces figures, plus je suis porté à les trouver insignifiantes et bizarres.

(1) *Pyxis unguentaria*.

Description du cachet de Bayeux.

On trouva ce cachet, il y a plusieurs années, en démolissant le château de cette ville. J'en dois la connaissance à la politesse de M. Pluquet, pharmacien à Bayeux. La gravure que j'en ai fait faire d'après les empreintes en cire que je reçus de lui, exprime exactement les dimensions et la forme de ce cachet, que je crois être le plus petit de tous ceux que l'on connaît, et qui ne pèse que 4 grammes un quart (84 grains).

Il y a des lettres gravées sur les quatre tranches; mais la gravure des deux bouts ne paraît être que la continuation et la finale des sigles dont le commencement est sur les tranches latérales, à la suite des trois initiales par lesquelles sont très-vraisemblablement indiqués les prénoms et le nom du propriétaire. Ce cachet est, de tous ceux qu'on a publiés, le seul qui soit gravé de cette manière: je ne vois en cela nulle perfection; au contraire, on conçoit qu'il était assez difficile de mettre régulièrement en ligne les coupures d'un mot, qu'on ne pouvait totalement imprimer qu'en tournant le cachet et le faisant rouler d'une tranche sur l'autre. Ces deux portions d'un même mot, après leur réunion dans une

seule ligne, présentent les mots ou plutôt les sigles suivants:

M. A C. DIAGE-DIC.

et

M. A. C. ISOCRY-DIA.

Je ferai d'abord observer que ce cachet est d'un travail beaucoup mieux fini qu'aucun de ceux qu'on a publiés; la taille même de la pierre est soignée, les caractères ont une forme agréable, les traits sont assez purs, les creux bien vidés, les filets qui encadrent les lettres sont bien conduits et bien raccordés.

Ces inscriptions, qui ne sont textuellement gravées sur aucun des cachets connus, ne se trouvent dans aucun médecin de l'antiquité et n'offrent pas de rapport marqué avec des collyres. Peut-être serait-il prudent de laisser pour ce qu'elles valent des étiquettes qui tiennent de l'énigme: mais je puis en essayer l'explication, sans prétendre que je trouve la véritable.

La première, DIAGE-DIC, me paraît pouvoir être divisée en trois sigles, savoir: DIA; *avec*: préposition communément employée pour indiquer une préparation faite *selon l'art*: AGE; les

deux premières syllabes d'*ageraton*, et DIC, première syllabe de *Dictamnus*, dans la réunion desquels trois sigles, il y aurait élision d'un A pour ne former que le seul mot DIAGE-DIC.

Pline, qui décrit l'emploi de ces deux plantes, leur attribue des propriétés qui en rendent l'association convenable (1). Il est vrai que si l'on adoptait cette explication, ce ne serait point un collyre que ce cachet énoncerait, ce serait plutôt un spécifique utile pour des femmes en couches; et cette pierre gravée, au lieu d'avoir appartenu à un médecin-oculiste eût été le cachet d'un chirurgien ou d'une sage-femme. Or, comme on n'a jusqu'à présent trouvé que des cachets d'oculistes, je dois convenir que l'analogie devient une sorte de présomption contre l'explication que je présente. C'est un peu dommage: car le remède que la seconde étiquette ISOCRYDIA paraît indiquer, tient aussi à l'exercice de la même profession. En effet, la plante *idæa*, décrite par Paul d'Ægine (2) et par Pline (3), l'emploi qu'il paraît

(1) *Partus emortuos vel transversos ejicit* (dictamnus) *ideò ad hoc efficax ut ne in cubiculum quidem prægnantium inferatur* (Plin. 26, 15.) *Ageraton*; calmant et résolutif. (*Plin.* 27, 4. — *Orib. lib.* 15. — *Æg. lib.* 7, *c.* 3. — *Aëtius Tetr.* 1. *Serm.* 1. *Gal.*, *de simpl. remed.*, *lib.* 1, *A.* — et surtout *Diosc. lib.* 4, *c.* 54.

(2) Ægin. de re med., lib. 7. Litt. 1.

(3) Plin. 27, 11, Init. Au lieu de la plante *idæa*, que ses

qu'on en faisait alors, et les propriétés du *crinon* ou *lilium* décrites par Aëtius (1), Paul d'Ægine (2), et par Oribase (3), donnent lieu de croire que ces deux végétaux pouvaient être formulés ensemble et composer un spécifique dont le nom résultant des premières syllabes de ceux des plantes avec élision d'un ι, eût été *crydæa* ou en style de formule *crydia*. Il est encore possible qu'il y ait eu une modification de ce remède pour des accidents particuliers du même état de souffrance, et qui eût eu les mêmes effets, ce que la préposition *iso* eût fait entendre (4).

Au surplus, on ne peut méconnaître dans ce cachet mystérieux une réserve affectée de l'em-

propriétés peuvent faire regarder comme un des composants de l'étiquette, l'empirique n'aurait-il point désigné le *laurus idæa*, par le seul nom spécifique de cet arbrisseau? les vertus en seraient encore plus appropriées: *Idæa laurus partus celeres facit*; Plin. 32, 8.

(1) *Oleum liliorum prægnantibus facilem partum facit.* Aët. Tetr. 1. Serm. 1.

(2) Ægin. de remed. lib. 7.

(3) Orib. Med. coll. lib. 15. Litt. K.

(4) « Un antiquaire ne doit jamais se rebuter par les obstacles, « il ne doit pas rejeter les monuments dont l'objet lui est « inconnu. S'il se trompe, la postérité, plus heureuse, tirera « peut-être la vérité de ses erreurs mêmes ». *Cayl. tom.* 2, *p.* 27.)

C'est-là mon excuse!

pirique qui semble craindre la publicité et ne vouloir donner son adresse qu'en confidence. Quel autre motif eût-il eu pour ne marquer son nom que par des initiales toujours indécises ? Pourquoi réduire la pierre à de si petites dimensions, ou se servir de lettres d'un si grand format qu'il était impossible de les graver toutes sur une seule tranche, et que le nom du remède ne pouvait être écrit qu'en deux coupures dont l'impression disloquée le rendait presque inintelligible ? Voulait-on pouvoir ne sceller des préparations particulières et différant de la principale, qu'avec les initiales de l'étiquette, ou n'en marquer d'autres qu'avec les trois lettres de la fin, sans les garantir par l'attache du nom du confectionnaire, ce qui serait encore plus étrange ? etc.

Lorsque M. Pluquet m'en envoya les empreintes, il avait observé qu'au sommet des A et du côté gauche, il y avait de petits appendices semblables à ceux qu'on remarque aux mêmes lettres sur quelques monuments, et particulièrement sur l'inscription relative à Albinus, qu'on a trouvée à Lyon, et qui est figurée dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ainsi que je l'ai dit pag. 67 de mon mémoire, à l'occasion de la médaille de cet

Empereur. On pourrait donc conclure de ces observations, que la gravure de ce cachet fut exécutée vers la fin du second siècle ou le commencement du troisième, suivant les idées que j'ai développées dans l'exposé préliminaire, n°. 21.

DISSERTATION

Sur un tableau qu'on a dit représenter la bataille de Formigny, livrée le 15 *avril* 1450; par M. DELAUNEY.

Monsieur Lambert, dans une brochure qu'il vient de publier, a rappelé les diverses circonstances de cette mémorable action. Un morceau de poésie que je fis imprimer, il y a vingt ans, saisit l'occasion de retracer les mêmes détails, dans une de ses notes. Nos deux relations s'accordent : puisées l'une et l'autre dans les mémoires du temps, elles ont dû se rencontrer. Au surplus, même intention de notre part ; même justice rendue aux braves qui délivrèrent notre contrée ; même tribut de reconnaissance offert à leur mémoire.

Cependant une particularité bien digne d'occuper les curieux a porté M. Lambert à émettre des assertions que je ne crois pas fondées. Je lui demande pardon d'en faire la remarque. Personne ne rend plus que moi justice à ses connaissances

achéologiques et au talent dont il les accompagne. Son bon esprit sentira que, notre but réciproque étant d'éclairer, nous ne devons pas trouver mauvais que la vérité sorte de l'opposition de nos idées, quelles que soient celles qui seront le mieux acceuillies.

Un ancien tableau conservé aujourd'hui dans une des salles de la sous-préfecture de Bayeux, représente, suivant M. Lambert, la bataille de Formigny.

Si tel fut effectivement le dessein du peintre, il dut commencer par figurer le local. Son site actuel est encore ce qu'il était alors. Les voyageurs allant et venant de Paris à Cherbourg, reconnaîtront la description qui suit. Ceux qui n'ont jamais approché de l'endroit en prendront une idée approximative, en consultant le n°. 94 de la carte de Cassini, feuille intitulée : Bayeux.

A peu près à moitié chemin entre cette ville et celle d'Isigny, la carte présente au val de Formigny, le vrai lieu de la bataille indiqué par une chapelle située sur le bord de la grande route, et inscrite du nom de St.-Louis, élevée comme monument sur le terrain même où la victoire fut remportée : sa situation ne permet aucun doute sur le vrai champ de bataille. De là l'observateur

ne voit autour de lui que de médiocres coteaux en pente douce dont la hauteur lui dérobe l'horizon ; un ruisseau peu supérieur à la largeur d'un fossé ordinaire coule dans le vallon ; il est traversé par un pont mentionné dans les vieux récits, et près duquel la chapelle fut érigée. Tel est le local encaissé où les combattants se mesurèrent sans pouvoir être aperçus de la distance de plus d'un kilomètre, et cela d'un seul côté.

Il est à remarquer que la pente du coteau situé vers Bayeux, est de la valeur d'une portée de fusil plus éloignée du ruisseau que celle de l'autre bord qu'on peut dire contigue. C'est au fond de ce bassin régnant sur la rive gauche que le village de Formigny existait en 1450 comme de nos jours. Là s'arrêta l'armée anglaise, qui venait de passer le grand Vey. Le comte de Clermont, à la tête des Français, partit de Carentan pour la poursuivre, et fit halte sur le coteau de la rive droite : notre armée très-inférieure avait besoin de renfort ; elle en attendait de Saint-Lô, d'où s'avançait le connétable de Richemont. La direction qu'on savait qu'il allait prendre était par Trévières et Agnerville. Sur cette dernière commune s'élève l'une des deux rangées de maisons qui forment l'unique rue du village de Formigny. Avant l'at-

taque qui ensanglanta les deux territoires à droite et à gauche de leur commune limite, le comte de Clermont, pour appuyer l'approche du connétable et faciliter leur jonction, avait fait passer le ruisseau au midi du pont par un détachement chargé de garnir le coteau où l'espérance fixait son attente : avec le détachement ainsi porté sur la hauteur d'Agnerville, furent disposées deux couleuvrines au-dessous du moulin à vent, dont il est parlé dans le commencement de l'action.

Il ne s'agit pas de tracer ici sous le rapport de la tactique les évolutions de chaque armée : elles durent beaucoup varier pendant une mêlée de trois heures dont le peintre ne pouvait rendre qu'un seul incident. L'unique but est d'indiquer les accessoires dans lesquels le pinceau devait envelopper le sujet principal, quelle qu'ait été la minute choisie. Or, une petite vallée sinueuse, une vue bornée, un ruisseau, un pont, un grand chemin, un terrain incliné sur lequel les Français manœuvrèrent, un bas fond rempli des maisons du village, et de jardins garnis de haies et de pommiers où les Anglais, sur la défensive, eurent soin de se construire un retranchement; enfin un moulin à vent et deux pièces d'artillerie : voilà autant d'objets en vue que le tableau n'a pu né-

gliger sans renoncer à caractériser la bataille de Formigny (1).

Ne reconnaissant pas le pays, dans l'immense point de vue du tableau où la mer appelle l'œil jusqu'à son extrême et fastidieuse ligne d'horizon, M. Lambert se livre à des conjectures : il oublie l'étroit fond de cuve où la bataille s'est livrée, et admet un alibi. Le peintre, dit sa brochure, a choisi (2) l'emplacement du vigné de Formigny, c'est-à-dire un endroit d'où l'on jouit effectivement d'une vue très-belle, mais terminée, en sens contraire de celle du tableau, par les lignes montueuses et forestières de l'horizon méridional. Il résulte de cet arrangement qu'en dépit de l'histoire, ni le moulin d'Agnerville, ni le village de Formigny, ni le pont, ni le grand chemin n'ont pu voir les combattants se porter une seule blessure; et que, de son côté, le peintre n'apercevait pas la mer. Il ne pouvait jouir de cet avantage, si s'en était un, qu'en s'avançant beaucoup plus au nord du vigné, sur le territoire de Saint-Laurent.

Si les raisons de M. Lambert ne tendaient qu'à

(1) Vérifier la conformité de cette description avec le local et toutes les pages de la première partie du mémoire de M. Lambert.

(2) Troisième partie du mémoire, page 39.

excuser la fausse ordonnance du tableau, nous laisserions à d'autres le soin de décider jusqu'à quel point un art d'imitation peut se permettre de représenter l'enfoncement d'une petite gorge par une vaste plaine ne ressemblant même en rien à celle qu'on désigne : la chose malheureusement est poussée plus loin ; au lieu d'une simple tolérance à admettre pour justifier un caprice, tout tend à insinuer que réellement la bataille s'est livrée sur ce plateau.

D'anciens retranchements, dit-on, laissent sur le vigne des marques encore très-sensibles ; il y en a près de l'église de Surrain ; il y en a dans la commune de Colleville : peut-on méconnaître à ces vestiges qu'il n'y ait eu là du sang répandu (1) ?

Croyons à l'existence de ces ouvrages dans le pays, puisque M. Lambert l'affirme ; mais si ce furent des positions militaires, à quelle époque de nos annales faut-il les rapporter ? En vain la brochure, tâchant de fixer leur construction au 15 avril 1450, cite en garantie le passage de Monstrelet, qui dit que les Anglais firent *grands troux et fossez en terre*. Ce passage, au con-

(1) Mémoire de M. Lambert, pag. 39 et 40. Nul autre écrit public ne parle de ses terrassements.

traire éloigne d'une manière bien précise toute idée du Vigné, de Surrain et de Colleville. Nous invitons M. Lambert à relire sa page 15 : nous y voyons que, rendus à Formigny, les Anglais en partie se placèrent du côté du ruisseau près du pont; que les autres, se rangeant à un trait d'arc du village, s'appuyèrent sur le ruisseau et des jardins remplis de pommiers et autres arbres. C'est à ce point de la narration que Monstrelet dit : « *Là furent francoys et angloys les* « *uns devant les autres par l'espace de trois* « *heures, toujours en escarmouchant, et* « *pendant ce les angloys feirent grands troux* « *et fossez en terre aveo dagues et épées,* « *afin que ceulx qui les assaudraient peus-* « *sent tomber eulx et leurs chevaulx, etc.* » Il ne s'agit là d'aucun autre endroit que de Formigny.

Indépendamment d'un témoignage si clair, comment supposer qu'une petite armée à peine de sept mille hommes, fatiguée du passage du grand Vey, et arrivée le matin peu de temps avant le comte de Clermont qui la poursuivait, ait couru élever à Surrain un retranchement placé si loin sur ses derrières, et un autre à Colleville placé sur son flanc à une lieue et demie. Si l'on s'était battu là ou dans le Vigné, le sol creusé en

donnerait des preuves ; car à coup sûr on n'aura pas rapporté d'endroits si éloignés les quatre mille cadavres environ restés sur la place, et qui furent inhumés dans quatorze grandes fosses à Formigny, où tant de fouilles récentes attestent leur dépôt (1).

Malgré les intéressantes recherches de M. Lambert et les subtiles inductions qu'il en tire, tranchons net, et disons que rien dans le tableau n'a le moindre trait d'analogie avec les métamorphoses qu'il a combinées. Ce tableau, le voici :

Le plan où se passe une moitié de l'action consiste en une langue de terre parallèle au-devant, et dont la largeur, se projetant vers le fond, ne contient tout au plus qu'un espace de trente perches métriques. Le surplus de la perspective, déployé sous un plein ciel à une distance de sept ou huit lieues, n'est qu'une véritable vue marine. La longue ligne d'une grève monotone s'étend de la droite à la gauche, où elle se confond avec une dune légèrement indiquée. De ce profond éloignement une espèce d'anse ou de baie rentre dans les terres, et y forme un vaste terrain sabloneux, à travers lequel serpentent des levées et des digues ; cette anse se rapproche tellement

(1) Voir le Mémoire, pages 19, 37 et 38.

des combattants que la seconde moitié de la bataille a lieu sur l'une même de ces levées. Un lieu très-éloigné, bâti au niveau de la mer, et perdu en quelque sorte au milieu de cette solitude, se trouve entouré de certains affouillements symétriques, qui, plus ils s'approchent du spectateur, se dessinent à côté l'un de l'autre en forme d'échiquier, et indiquent sans équivoque les conches ou carrés d'un marais salant. Ces carrés ont l'air d'avoir été pris par M. Lambert pour les retranchements qu'il a dit exister sur les hauteurs; trois ou quatre cents pieds de différence dans l'élévation s'opposent à ce système: ajoutons que, si c'étaient des redoutes destinées à se garantir de l'ennemi, leur intérieur serait garni de troupes. Loin d'y trouver un seul personnage, on en voit deux qui, pour éviter, en fuyant, de s'y plonger dans l'eau ou dans des couches de sel, font soigneusement le circuit du marais; le groupe de bâtiments entrevu au loin dans le centre de ces salines ne peut guères être considéré que comme la résidence et le corps-de-garde des employés royaux, préposés à la police du lieu et à la perception des droits de gabelle. Est-ce en se repaissant de ce spectacle qu'on peut reconnaître nos paysages de Saint-Laurent et de Colleville, là où jamais on n'a

recueilli de sel, et où le gisement des côtes ne le permettrait pas? Tant de disparités locales forcent de sentir que le tableau concerne quelque autre rivage de la France.

Il y a mieux, notre prétendue représentation de la bataille de Formigny ne peut réellement en représenter qu'une autre postérieure au moins d'un siècle.

En 1450, les arcs et l'arbalète formaient la majeure partie des armes: le surplus des militaires était composé de lanciers à pied et à cheval. Cependant le tableau ne présente aucun arc, aucune arbalète, aucune flèche, quoique la narration n'entretienne, pour ainsi dire, que d'archers depuis le commencement de l'action jusqu'à la fin, et que, pour évaluer les distances, les traits d'arc et d'arbalète soient partout cités comme offrant la mesure la plus familière. Pas un seul mot n'indique que personne eût en main des armes à feu. Ce n'est pas que certain mode d'artillerie ne rendît déjà quelques légers services; le récit même atteste que le comte de Clermont, en faisant avancer quinze cents archers dans la partie voisine du moulin, les fit accompagner de deux couleuvrines qui furent tour à tour prises et reprises. Cet emploi de couleuvrines, si rare encore, si caractéristique de la bataille de

Formigny, est laissé de côté par le peintre, malgré l'assertion de la brochure, page 41, où il n'y a d'évident que du désordre, de la fumée, des morts, etc., sans la plus légère apparence de canons, d'affuts, ni d'aucune décharge enflammant l'orifice de ces petites pièces de campagne. Au lieu de les faire figurer parmi les arcs, les épées, les haches et les lances, seules armes manuelles alors admissibles dans les rencontres de la plaine, quel esprit d'anticipation aurait porté le peintre à armer les combattants de mousquets et de pistolets, lorsque, pour disputer un terrain de niveau, la mousqueterie ne fut réellement de quelque usage dans la manœuvre des armées que sous Philippe II, en 1567 ? Le duc d'Albe, son général dans les Pays-Bas, est le premier qui en ait risqué l'épreuve, en 1567. Estrada, contemporain de la lutte soutenue par les Flamands, en a écrit l'histoire en latin ; il dit en décrivant l'organisation de l'armée espagnole :

« Chaque compagnie, contre l'usage, avait à « sa tête, par un arrangement nouvellement « conçu, quinze soldats armés de mousquets: « pour appuyer, au moment de s'en servir, des « instruments si loin d'être maniables, ces soldats « portaient des bâtons surmontés d'une petite four-

« che. Jusque là personne n'avait cru que l'épaule « pût se charger de pareilles bouches à feu : elles « ne tiraient que du haut des murs où elles étaient « assujetties à de grosses pièces de bois (1). »

Comment après cela se figurer que l'artiste chargé d'exécuter le monument de notre victoire ait donné dans de pareils écarts ? Son tableau, au milieu de quelques fautes de composition, n'est pas dépourvu d'un vrai mérite ; il faut donc qu'il ait eu une autre affaire en vue ; il le faut, parce que ainsi l'ordonne la triple inspection du local, des armes et du costume. En même temps qu'une conception bizarre lui aurait fait employer, en 1450, des armes qu'on ne faisait qu'essayer 117 ans après, quelle autre incartade lui aurait inspiré de fouiller encore plus loin dans l'avenir pour les vêtements du temps de Henri IV et de Louis XIII (2) ?

(1) Privé de l'original, et réduit à la traduction espagnole qu'en a faite Melchor de Novar, je cite ses propres mots :

La Frente de cada compania cubrian, con nueva traza, fuera de orden, quinze soldados con mosquetes y horquillas ; que por ser de ninguna suerte manuales, no podian dispararse sin esse arrimo. Porque antes estas bocas de fuego, por parecer que no se podian llevar al ombro, no se solian disparar si o es desde los muros, collocadas sobre una banquetta de madera de trespies..... *Guerras de Flandes*...

... amberes. 3e. impress. vol 1, pag. 316.

(1) Voir le Mémoire, page 44.

Ce total oubli des convenances n'est sans doute qu'apparent : pour s'en assurer, il me semble que d'excellents juges seraient des personnes érudites habitant les rivages de la Saintonge. Probablement à la vue de leurs marais salants, et faisant les mêmes remarques que nous sur l'habillement et l'armure, elles diraient : voilà le tableau d'une rencontre dans notre pays, au XVIe. siècle, entre les royalistes et les ligueurs. A cette époque, de nombreux chefs de partisants étrangers jouaient, dans nos troubles, un rôle très-actif, tels que les Espagnols, les Lorrains, les Flamands. Il est impossible de méconnaître ces différents partis à leurs panaches et leurs écharpes jaunes, couleur distinctive de l'Arragon, de la Lorraine et des Pays-bas (1). Les Anglais, dans leurs étendards, leurs pavillons et autres insignes militaires, ont toujours donné la préférence au rouge. Si le tableau médiocre que M. Lambert dit avoir été transféré de la chapelle dans l'église paroissiale, ne s'est pas mépris sur le drapeau rouge des Anglais, c'est que, en saisissant quelques traits historiques plus rapprochés de la vérité, il voulait réellement peindre la bataille de Formigny, et

(1) Les récits de 1450 ne parlent point de cette couleur jaune. Le tableau seul en fait usage, et d'après lui toutes les pages de la 3e. partie du mémoire.

que le grand tableau de Bayeux n'y a jamais songé (1).

Une dernière remarque suffirait pour prouver que l'action de ce tableau ne peut se rapporter au 15 avril, et que sa date appartient à une saison beaucoup plus avancée. Le 15 avril, dans le Bessin, développe à peine quelque indice de végétation; l'herbe se refuse encore aux bestiaux: si les feuilles hâtives de quelques arbustes commencent à montrer une modique teinte de verdure, tous les arbres en général ne font qu'arrondir leurs bourgeons; leurs massifs répandus dans la campagne n'offrent, à peu de distance comme au loin, qu'un branchage dépouillé tel qu'il se fait voir au fond de l'hiver. Ce n'est donc pas la bataille de Formigny que le peintre a pu accompagner de grands arbres, à tête touffue, dont le feuillage condensé intercepte tout filet de lumière. Le peintre, malgré ses fautes, a trop bien traité certaines parties pour imaginer qu'il ait commis dans son feuillage une inadvertance si contraire à son sujet: un pareil conflit d'idées ne peut appartenir qu'au faire incorrect et au mauvais style que M. Lambert a lui-même signalés dans le tableau de la chapelle. Permis à celui qui l'a

(1) Le Mémoire, pag. 35.

fait d'offrir, à trois ou quatre perches du champ de bataille déjà hérissé de morts, un atelier de bonnes gens paisiblement occupés des travaux de la moisson : certes, il n'y a en cela que de quoi sourire et se taire (1). Les traits d'intelligence répandus dans le tableau de Bayeux, la règle d'unité à laquelle il s'est asservi, une heureuse entente du clair-obscur, et la facile application des teintes ôtent tout soupçon qu'il ait voulu mal à propos prêter au premier éveil du printemps les couleurs fortement prononcées de l'automne. Le verd rembruni de ses arbres certifie l'époque du fait qu'il nous a transmis : sans un excès d'égards on n'y lira jamais la date du 15 avril.

Reste à savoir comment le tableau d'une bataille inconnue se trouve dans notre ville, et par quelle singularité ses apprêts d'explication n'aboutissent à rien sur sa légende : puisque le champ des conjectures est le domaine des antiquaires, je vais y entrer aussi, sans attacher au cas que je présume une importance exclusive ; je tâcherai du moins que le plausible donne un peu d'assiette à la pensée.

Personne n'ignore les maux affreux dont les

(1) Mémoire, pag. 32.

querelles religieuses et la Ligue inondèrent les plus petits recoins de la France : point de localité qui n'eût ses défiances, ses haines, ses projets plus ou moins sinistres : Caen, Saint-Lô, Bayeux, passant alternativement sous la domination de chaque parti, étaient pillés, dévastés par tous les genres de frénésie. Rien ne répugne à ce qu'alors quelque habitant distingué de Bayeux, l'évêque, si l'on veut, ait reçu d'un parent ou d'un ami, lié au sort de la Guyenne, le tableau d'un fait d'armes, où cet ami, ou quelqu'un des siens, se serait distingué. Mais, en temps de révolution, ce qui est honorable dans une rue, dans telle autre est une tache. Le tableau n'est donc reçu qu'en secret et communiqué de même à des intimes; la peinture n'ose non plus s'exprimer qu'à demi : le blanc de sa légende a la prudence d'ignorer ce que lui veulent dire les caractères majuscules éparpillés sur la toile. La solution de l'énigme n'est confiée qu'à la lettre d'envoi dont la publicité compromettrait au milieu de l'espionnage et des manœuvres sourdes d'une foule d'énergumènes qui ne cherchent qu'à produire des explosions. Il en arrive : des provocations, des emprisonnements, des assassinats, des traits de la plus atroce barbarie obligent le possesseur du

tableau de se cacher ou de fuir (1). Son palais est brutalement visité. — Quel est ce tableau ? — Un subterfuge devient alors indispensable : c'est, répondent les gens de l'Évêque, la glorieuse image de la bataille de Formigny qui nous sauva tous, il y a plus d'un siècle. — La réponse ne déplaît pas, et de ce moment voilà la fausse bataille de Formigny établie sans contradiction dans un des appartements de l'évêché. Cependant la terreur continue, les vexations ne s'arrêtent pas, la lettre d'envoi disparaît, les confidents meurent, la légende reste muette.

Que cette cause d'illusion ou une autre équivalente ait vaguement séduit une multitude inattentive, l'inconvénient est mince ; mais que scientifiquement l'erreur trouve un appui dans M. Lambert, la chose devient trop digne de remarque pour qu'on s'en taise. Tout délicat qu'est le mouvement qui lui fait chercher l'illustration des armes normandes dans une scène qui leur est inapplicable, j'espère qu'après un examen plus mûr,

(1) Hist. de Bayeux, par Béziers, pag. 25 et suiv. : y voir notre évêque forcé de prendre la fuite et de se sauver en Picardie. Les inquiétudes durèrent jusqu'en 1590 ; c'est dans l'intervalle de cette date remontant à 1567, qu'il est possible d'assigner la confection du tableau : qui la ferait descendre sous Louis XIII, jusqu'en 1628, n'aurait peut-être pas tort.

son vœu comme le mien sera de voir figurer nos vengeurs dans quelque nouvelle œuvre qui leur soit spécialement consacrée. Ceux qui, pendant leur vie, ont acquis tant de gloire ne doivent pas être réduits, dans leur tombe, à n'emprunter qu'un chimérique trophée échaffaudé sur des oublis de toute règle, sur de chancelants *hors de doute* et d'invraisemblables *peut-être*. Nos récits renferment deux circonstances où les peintres pourraient saisir deux brillants sujets de tableaux faisant suite ; ce serait, si je peux m'exprimer ainsi, un poëme en deux chants du plus vif intérêt.

Quoiqu'il en soit de la contrariété de nos idées, M. Lambert est prié de croire que je me contente de les ranger sur la même ligne, et d'en laisser le choix aux lecteurs ; les miennes fussent-elles écartées, je n'en attacherai pas un moindre prix aux futurs essais d'un jeune et estimable antiquaire qui me verra toujours disposé à parler avantageusement de ses lumières et de son zèle.

Nos intentions sont conformes relativement à une restauration du monument qui existait à Formigny. Si j'ai donné à cette pensée une priorité de vingt ans, ce n'est qu'un faible mérite dû à la différence de nos âges ; qu'il me soit permis, en la renouvelant, d'insister pour que les déco-

MÉMOIRE

Sur la position de l'île nommée Oscellus dans les récits relatifs aux invasions des Normands; PAR M. AUGUSTE LE PREVOST.

APRÈS une trop longue indifférence, tous les regards se portent enfin vers notre histoire de Normandie, vers le phénomène que présente cette race, la dernière arrivée de toutes les tribus du Nord dans nos contrées, et en cette qualité ayant presque seule jusqu'à nos jours rempli l'Occident du bruit de ses ravages, puis, aussitôt qu'elle a touché le sol français, renonçant tout-à-coup à ses habitudes vagabondes et déprédatrices, pour devancer tous les peuples voisins dans les sentiers de la civilisation comme dans la carrière de la gloire : aussi n'est-ce pas seulement parmi les descendants des conquérants de la Neustrie, qu'un fait si extraordinaire occupe l'attention générale. En France, en Angleterre, tous les amis des sciences historiques en font l'objet de recherches approfondies, et feuillettent avec un intérêt tout

particulier les premières pages de nos annales. Dernièrement encore, la plus illustre compagnie savante du royaume appela les travaux des archéologues sur l'origine et les invasions des Normands. Déjà nous possédons l'un des mémoires qu'a produits cet important concours, et bientôt, nous l'espérons, celui qui, au jugement de l'Institut, a jeté le plus de jour sur ces questions obscures, viendra enfin, après une longue attente, nous enrichir de tous les trésors d'une érudition puisée aux sources les plus sûres et les plus lointaines. Bientôt aussi, des travaux non moins savants et plus chers encore à la compagnie, puisque c'est de son sein qu'ils sortiront, nous montreront les premiers points de débarquement, les premiers camps retranchés des hommes du Nord sur nos côtes; nous révéleront les caractères particuliers de leur système de fortification et jusqu'à quelques-uns des secrets les plus curieux de leurs arts. Il n'est personne parmi nous qui n'applaudisse à cet heureux et long-temps inespéré concours de recherches sur ces origines de notre histoire; personne qui ne doive, sinon prendre une part active à de si savants travaux, chercher au moins à fournir quelques matériaux de détail à leurs auteurs. Telles sont les considérations qui nous

ont porté à entretenir la compagnie dans les premières recherches que nous lui soumettrons, de quelques positions de lieux mentionnés dans le récit des invasions des Normands et sur lesquels on n'est pas encore d'accord. Précédés dans cette carrière par un illustre devancier dont nous nous ferons toujours gloire de suivre les pas (l'abbé Le Bœuf), nous ne ferons guères que rappeler et confirmer ses déterminations ; mais nous les avons vues trop souvent combattre ou méconnaître, pour ne pas croire à la nécessité de reproduire et d'entourer de quelques développements nouveaux les savants raisonnements dont il les a appuyées.

Lorsqu'on porte les yeux sur l'obscur et affligeant tableau des invasions des Normands dans le bassin de la Seine, on rencontre parmi plusieurs noms de lieux bien connus et ne pouvant être l'objet d'aucune méprise, ceux-ci, dont la détermination est plus difficile et plus contestée : *Oscellus*, *Givoldi-Fossa* et *Haldaus*.

Le premier, *Oscellus*, et en même-temps le seul dont nous nous occuperons dans le présent mémoire, est le nom par lequel les écrivains du temps désignent l'île dont les Normands du bassin de la Seine firent leur retraite et leur place d'armes pendant les années 858, 859 et

861. A cette dernière époque, ils en furent chassés par Charles-le-Chauve, assisté d'autres Normands que commandait Cocland, et nous ne voyons nulle part qu'ils s'y soient jamais retranchés de nouveau, dans leurs invasions postérieures.

Le nom de cette île se trouve consigné dans les annales de St.-Bertin (1); dans le traité d'Aimoin, sur les miracles de St.-Germain (2); dans

(1) DCCCLVIII, quandò ipse Carolus intravit in insulam Sequanæ, dictam Oscellum, ubi magnum sustinuit periculum, sicut à multis tunc fuit cognitum, et quandò frater suus Ludowicus super illum venit cum omni hostili apparatu. Sed largiente misericordiâ Dei cum honore non recessit.

Karlus rex insulam Sequanæ vocabulo Oscellum Danos in eâ commorantes obsessurus mense julio adgreditur, ubi ad eum Karolus puer filius ejus ab Aquitaniâ pervenit. Cum quo Pippinum jam laïcum suscipit et ei comitatus ac monasteria in Aquitaniâ tribuit. Lotharius etiam rex ad eamdem insulam mense Augusto properat, avunculo adjutorium conlaturus. Ubi usquè IX Kal. octobris absque profectu obsidionis demorantur.....

Dani.... de Anglis revertentes duce Welando cum ducentis et eò ampliùs navibus per Sequanam ascendunt et castellum in insulâ quæ Oscellus dicitur, à Nortmannis constructum et eosdem Nortmannos obsident..... intereà Danorum pars altera cum sexaginta navibus per Sequanam in fluvium Tellas ascendunt indèque ad obsidentes castrum perveniunt, eorumque societate junguntur..... Obsessi autem famis inediâ et miseriâ omni squalore compulsi sex millia libras inter aurum et argentum obsidentibus donant, eisque sociantur et sic per Sequanam usquè ad mare descendunt......

(2) Nortmanni verò apud eundem locum, qui dicitur Os-

une proclamation de Charles-le-Chauve, contre Wenilon (3); et dans le *gesta Normannorum antè Rollonem ducem* (4).

Le père Sirmond est le premier savant qui ait cherché à se rendre compte de l'emplacement de l'Oscellus des passages que nous venons de citer. Sans le déterminer d'une manière précise, il se contenta de dire que Pistes devait en être voisin. Valois ayant remarqué qu'il existait un Oissel aux environs de Rouen, crut y avoir trouvé le point indiqué par les historiens du IXe. siècle, et la fixation du Pistes des capitulaires à Pitres, près le Pont-de-l'Arche, qui n'est guères qu'à deux lieues d'Oissel, le confirma dans cette opinion, qui fut adoptée par Mabillon, Félibien, Daniel, Duplessis et autres. Baluse seul s'en était écarté, en voulant, contre toute raison, reporter Oscellus au-dessus de Paris, dans les environs de Melun.

cellus, in quâdam Sequanæ insulâ residentes, Parisiis sæpè dum prorsùs placebat, navali excursu veniebant......

(3) Deindè cùm contrà paganos ad insulam loci qui Oscellus dicitur cum fidelibus nostris et terreno itinere ac navigio, sicut scitis, perrexi......

(4) Deindè cum duce eorum Welando cum C. C. navibus per Sequanam ascendunt et castellum in insulâ quæ Oscellus dicitur, obsident.

Mais, vers le milieu du siècle dernier, l'abbé Le Bœuf s'étant occupé avec beaucoup de détail de la topographie du diocèse de Paris, à l'occasion de la notice ecclésiastique qu'il en rédigeait, fut conduit par ses recherches, et par la découverte d'un premier nom de lieu (Charlevanne) à reconnaître, dans le même endroit, des vestiges de l'existence d'un autre Oscellus, infiniment plus voisin de la capitale que l'Oissel sur lequel avaient porté jusque là les conjectures. C'est vers l'emplacement de la machine de Marly qu'il trouva la montagne à laquelle il pensa qu'avait été d'abord particulièrement appliqué ce nom, devenu commun depuis à l'île et à la presqu'île voisine, genre d'extension fort ordinaire à cette époque, comme il le prouva pour l'autre Oissel mentionné comme une île dans une charte du XIe. siècle, en même temps qu'on lui donne pour synonyme *couronne*, ce qui prouve qu'il ne s'agit réellement que d'une presqu'île. *Insulam Oscelli quæ alio nomine Corhulmus dicitur*. Il paraît au surplus qu'il existe en France plusieurs autres lieux de ce nom; par exemple, dans l'Orléanais, l'Auxerrois, la Franche-Comté et le Quercy.

Quoiqu'il en soit, c'est dans l'île même, voisine de la machine de Marly, et l'une des plus

longues et des plus vastes de tout le cours de la Seine, que le savant académicien plaça le poste militaire occupé pendant quatre ans par les Normands. Ses principales raisons pour s'éloigner de l'opinion généralement reçue, furent: 1°. l'identité de lieu qu'il crut remarquer dans Aimoin *(de miraculis S^{ti}.-Germani)*, entre Charlevanne (aujourd'hui la Chaussée, hameau de Bougival), et l'Oscellus en question, d'après ces expressions de l'écrivain. *Apud eumdem locum, qui dicitur Oscellus.*

2°. Le récit fait par le même auteur d'une surprise de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, un jour de Pâques au matin, par les Normands, partis dès le vendredi de leur station d'Oscellus, et qui avaient pris toutes les précautions propres à cacher leur marche. Ces précautions réussirent si bien que les moines ne furent prévenus par quelques-uns de leurs cavaliers qu'au moment même où les Barbares arrivaient. Si les Normands fussent partis de l'Oissel voisin de de Roncey, dit l'abbé Le Bœuf, leur marche n'aurait eu rien que d'assez naturel, et les espions des moines n'auraient eu aucune difficulté à la pénétrer; il est probable, au contraire, qu'ils firent quelque grand détour, de manière à faire supposer qu'ils étaient occupés fort loin de-là.

3°. Le grand voisinage de Paris, où ils allaient et venaient à leur gré : *sæpedùm prorsùs placebat, navali excursu veniebant*, ce qui ne saurait s'entendre d'un lieu distant de cinquante lieues par eau, comme est l Oissel des environs de Rouen.

4°. La marche progressive des Normands, qui ayant pour but et d'éloigner leur place d'armes, des pays déjà ravagés, et de la rapprocher de plus en plus de la capitale, s'étaient déjà portés successivement à Pistes et à Gefosse, et n'avaient aucune raison pour rétrograder vers Rouen.

5°. La circonstance de la rivière de Telles, que les Normands nouvellement arrivés remontent en 861, pour aller renforcer les assiégeants : *per Sequanam in fluvium Tellas ascendunt.* L'auteur, après avoir rappelé que, dans le même récit, l'Andelle et l'Eure sont désignées par leurs noms connus, établit que ce ne peut être que l'Epte, à laquelle on aura donné le nom de la contrée dans laquelle elle coule, nom encore reconnaissable dans ceux de Neuilly-en-Telle, d'Hénonville-en-Telle, de Jouy-en-Telle, que portent des villages voisins, de même que la Juine a quelquefois été appelée : *Fluvium Stampas*.

6°. Enfin, des circonstances locales, telles que

la grandeur de l'île située vis-à-vis de Bougival, et qui comprend au moins cent cinquante arpents (tandis que l'Oissel voisin de Rouen, et même toute la péninsule de couronne n'offre des îles que d'une étendue fort bornée), les fossés faits de main d'homme, qui en isolent le milieu, les vestiges d'un édifice de pierre, le nom de grande île de la vieille Loge (*magna insula de veteri Logia*) qu'elle portait au XIII[e]. siècle, et qui sert encore à désigner une de ses parties : l'île de la Loge. On sait d'ailleurs, ajoute-t-il, que ces mots de vieille loge équivalent à ceux-ci : vieille tour, vieux château.

L'opinion émise par l'abbé Le Bœuf contrariait trop d'idées reçues pour ne pas rencontrer beaucoup d'opposition. Immédiatement après la lecture même de son mémoire(1), nombre d'objections lui furent adressées de vive voix, et, deux mois après, M. Bonamy, qui s'était aussi beaucoup occupé de cette affligeante époque de notre histoire de France, en recueillit la plus grande partie dans une dissertation insérée au même volume de l'Académie des inscriptions (tome 30, p. 109), et tendant à soutenir l'ancienne détermination.

Les arguments qu'il apporta à l'appui de cette

(1) Mém. de l'Ac. des inscript. t. XXX, p. 91, 109.

détermination, et qui lui appartiennent à peu près tous en propre, aucun de ses nombreux devanciers n'étant entré dans l'explication de ses motifs, peuvent être compris sous les neuf chefs suivants :

1°. L'identité établie par la petite chronique de Fontenelle, entre le fort construit par Bernon, en 856, et celui où Charles-le-Chauve assiégea les Normands, non pas en 859, comme elle le dit par erreur, mais bien en 858 : *sequenti anno* (856).... *Berno in quâdam insulâ castrum ædificat, ubi à Catolo rege navali obsidione obsessus est anno* 859........ Or, en 856, dit M. Bonamy, les Normands partent de Gefosse, et y reviennent dans leur expédition de la fin de décembre, contre Paris. Il fallait donc qu'Oscellus, déjà fortifié, fût au-dessous de Gefosse, pour qu'ils ne l'aient pas choisi préférablement pour point de départ et de retraite de cette expédition.

2°. L'identité, ou au moins le grand voisinage que Charles-le-Chauve établit lui-même dans les actes du parlement de Pistes, en 862, entre le lieu où il tenait cette assemblée des grands du Royaume, et le séjour des Normands : *in loco qui Pistis dicitur, ubi exigentibus peccatis nostris, aliquandiù sedes fuit Nortmannorum, convenimus*. C'était donc à Pistes o

environs que les Normands avaient établi leur place d'armes ; c'était d'ailleurs à Pistes ou dans le voisinage qu'on prenait des mesures défensives pour prévenir leur retour. *Ad locum qui Pistis dicitur.... munitiones construens ascendendi vel descendendi navibus propter Nortmannos aditum intercludit.* Or Pistes est, de l'aveu de tout le monde, Pitres, près le Pont-de-l'Arche. C'est donc dans ce quartier qu'il faut chercher Oscellus. Mais le village actuel d'Oissel n'en est pas à une grande distance, et entre deux on trouve, vis-à-vis Freneuse, une grande île tout-à-fait propre à recevoir un établissement militaire, si étendu qu'on veuille le supposer, « et telle que M. l'abbé Le Bœuf la demande « pour y loger non-seulement les Normands, mais « encore une partie des troupes françaises qui « les y assiégèrent en 858. »

3°. L'identité complète et encore subsistante du nom.

4°. Le choix que les Normands font encore de Pistes pour s'y établir en 865 : *usque ad locum qui Pistis dicitur, ubi immorabantur Nortmanni* ; et Rollon du Pont-de-l'Arche ou Haldaüs, vers 865 : *Stationemque navium apud Haldaus quæ Archas dicitur, componunt.* Or, l'île ci-dessus mentionnée est située

entre Pistes, le Pont-de-l'Arche et Oissel, de manière à pouvoir être à peu près indifféremment désignée sous tous ces noms dans les récits vagues et confus du IXe. siècle.

5°. Les circonstances rapportées par Aimoin concernant la surprise de St.-Germain, par les Normands, et qui paraissent à M. Bonamy être de nature à prouver qu'Oscellus était à bien plus de trois lieues du couvent. Les Normands partent le vendredi pour arriver le dimanche au matin. Aimoin dit bien qu'ils avaient recours, pour assurer le succès des expéditions de ce genre, à un secret impénétrable, et même à la feinte relativement à leur départ, mais non point à un détour dans leur marche : *Et quotiescumque tale quid agere disposuissent, dissimulabant se multis diebus antè nullatenus quòquam ire, ne cui illorum furtivus innotescerit adventus*. C'est gratuitement aussi qu'on a prêté des espions aux moines, quand Aimoin ne parle que de quelques-uns de leurs cavaliers : *quidam nostrorum equites*.

6°. La légèreté du rapprochement entre Charlevanne et Oscellus, fondé sur ces seuls mots d'Aimoin : *apud eumdem locum*, séparés du nom auquel on veut les rapporter par

un grand nombre de chapitres formant sept pages in-folio de texte.

7°. La facilité avec laquelle tous les récits des auteurs, tous les mouvements des Normands et des Français s'expliquent en rapprochant Oissel de Pistes et de Rouen.

8°. La possibilité d'appliquer à l'Andelle tout aussi bien qu'à l'Epte la dénomination de *fluvium Tellas*, puisque Pistes était pareillement situé dans le pays de Telle, d'après une charte du roi Pepin : *in pago Tellao Pistas......*

9°. Enfin, le peu d'attention qu'il faut accorder à la distance, surtout par eau, les Normands étant accoutumés à faire des courses bien autrement considérables, même en présence de leurs ennemis, puisqu'ils remontèrent une fois jusqu'à Melun, quoique les deux rives fussent bordées de soldats français. Ainsi, ni la considération de la distance, ni celle des postes ennemis semés sur leur passage, n'étaient d'aucun poids pour eux, comme l'atteste encore l'insolente course et le tranquille retour de deux cents de leurs guerriers de Pistes à Paris, par terre, en 856, dans l'unique intention d'aller chercher du vin (1).

(1) Mém. de l'Acad. des inscript., t. XXX.

L'abbé Le Bœuf n'avait point communiqué son premier mémoire à M. Bonamy ; il paraît que celui-ci ne lui communiqua pas non plus le sien, puisque, dans de nouvelles observations à l'appui de sa détermination, ce savant académicien ne répondit qu'à quelques-unes des nombreuses et spécieuses objections qui s'y trouvaient renfermées. En revanche, le mémoire supplémentaire répond à d'autres observations faites de vive voix, comme nous l'apprenons par une note de l'éditeur.

Dans ce second mémoire assez court, l'abbé Le Bœuf passe sous silence la première objection de M. Bonamy, fondée sur l'identité des fortifications de Bernon en 856, avec celles d'Oscellus en 858. Quant au rapprochement établi par son adversaire entre Pistes et Oscellus, d'après le préambule des actes du parlement de 862, il remarque fort bien que tout ce qu'on peut inférer rigoureusement des expressions du rédacteur de ce préambule, c'est que les Normands, dans une de leurs incursions précédentes, avaient séjourné à Pistes, comme la chronique de Fontenelle le dit positivement, et non pas que c'était le lieu d'où Charles-le-Chauve venait d'obtenir leur expulsion. On ne peut rien inférer non plus du choix de la position du

Pont-de-l'Arche, comme poste fortifié contre les Normands en 862, par rapport à l'emplacement de leur précédente place d'armes. Il est naturel que les Français aient cherché à reculer le plus loin possible la barrière qu'ils établissaient contre eux, et à la porter au-delà des bassins de l'Epte, de l'Eure et de l'Andelle.

La différence notable qui se trouve entre ces mots : *eumdem locum* et le nom de Charlevanne, n'ébranle point, chez l'abbé Le Bœuf, la ferme conviction de leur identité ; il fait remarquer que l'espace intermédiaire n'est rempli que de récits de miracles, qui sont une manifeste interruption dans la narration de l'historien, et que, par ces mots, il avertit lui-même qu'il y rentre.

Enfin l'objection tirée de l'invraisemblance des trois jours employés à venir de Bougival ou Charlevanne à St.-Germain-des-Prés, est longuement discutée par lui, et il conclut de ces mots *furtivus adventus*, *malignus adventus*, qu'on a voulu caractériser une supercherie tout-à-fait extraordinaire, et qu'ils viennent puissamment à l'appui de son opinion sur le grand détour fait par les Normands. On voit d'ailleurs, dans un autre récit du même évènement, que les Normands rentrèrent dans leur retraite : *cum*

prædâ undecumque acquisitâ. Ce qui prouve qu'ils n'étaient pas allés en ligne droite d'Oscellus à St.-Germain-des-Prés. De qui d'ailleurs les moines auraient-ils si bien connu le jour du départ des Normands, si ce n'est de sentinelles chargés de les observer ? Or, ces sentinelles, s'ils étaient partis des environs de Rouen, auraient mis une grande négligence dans leur marche en n'arrivant que le dimanche matin.

Il termine en repoussant cette autre objection (probablement faite de vive voix, car nous ne voyons pas qu'elle appartienne au mémoire de M. Bonamy), qu'il est singulier que les Normands, placés aux environs de Bougival, aimassent mieux venir par eau à Paris, en faisant dix lieues, que d'abréger ce chemin de plus des deux tiers en prenant par terre. *Parisios, sæpedùm prorsùs placebat, navali excursu veniebant.* La difficulté, dit-il, serait la même, si l'on suppose les Normands établis aux environs de Rouen ou du Pont-de-l'Arche ; car leur route était encore moins sûre, plus longue et plus facile à observer. Mais tous ces inconvénients, dans l'une et l'autre situation, étaient abondamment compensés par l'immense supériorité de ces barbares dans la navigation. C'était aussi leur manière favorite de voyager, et la néces-

sité seule les engageait à y renoncer. On voit même, par les expressions d'Aimoin, qu'ils étaient peu familiarisés avec l'équitation, et qu'ils s'y exerçaient tour à tour : *Studebant vicissìm equis*.....

Il est à regretter que l'abbé Le Bœuf n'ait pas cru devoir répondre d'une manière plus complète et plus méthodique aux raisonnements de son confrère. Dans l'état actuel des choses, il est difficile de prendre un parti positif après avoir lu ces trois mémoires : aussi voyons-nous que la plupart des écrivains qui sont venus après ces deux savants, n'ont osé prendre sur eux de se déclarer franchement pour l'une ou l'autre détermination. Quelques-uns cependant entraînés par une considération tout-à-fait étrangère à la question (la découverte de quelques médailles romaines à Oissel), et surtout par l'identité du nom, n'ont pas même pensé à aller chercher ailleurs l'Oscellus du IXe. siècle ; c'est pour faire cesser l'indécision des premiers et l'erreur des seconds que nous avons cru nécessaire d'analyser la discussion et de compléter la réfutation des objections élevées par M. Bonamy, de manière à ce que justice entière soit rendue à l'heureuse découverte de son adversaire, et à

ce que chaque lecteur de nos annales du IXe. siècle ne soit plus obligé de se livrer par lui-même à un examen aussi fatigant.

La première des objections de M. Bonamy restées sans réponse, est fondée sur l'identité établie par la chronique de Fontenelle, entre le fort bâti par Bernon, en 856, et celui qu'assiégea Charles-le-Chauve en 858, et que les annales de St.-Bertin nomment Oscellus. Nous disons 858, quoique la chronique de Fontenelle place ce siège en 859, mais c'est une erreur manifeste, puisque c'est bien le même dans lequel l'armée française fut troublée dans ses opérations, et même la personne du Roi mise en grand péril par l'invasion inopinée de son frère Louis : *Sed factione Ludovici fratris et quorumdam seditiosorum ab eo repellitur*, *Chro. Fontanell.*, et que le roi rendit compte, au mois de juin 859, de ces évènements arrivés au mois de juillet : il fallait donc bien que ce fût juillet 858. L'étonnement de M. Bonamy porte sur l'invraisemblance qu'il trouve à prendre Gefosse pour point de départ et de retraite en 857, si Oscellus existait déjà dans une situation plus voisine de Paris. Mais il est facile de rétorquer cet argument et de lui dire : d'après

vos propres paroles, si Oscellus est de beaucoup plus au-dessous de Gefosse, que Gefosse n'est de Bougival, pourquoi les Normands de 858 l'avaient-ils pris pour place d'armes, préférablement à ce même Gefosse, qui est bien plus près de Paris ? Pourquoi, pendant les quatre années suivantes, restèrent-ils toujours timidement cantonnés à cette distance, quand leur sécurité ne fut troublée qu'un moment par le siège de 858, dont le peu de succès dut augmenter encore leur confiance, et quand leurs anciens retranchements les attendaient dans une situation bien plus favorable à leurs expéditions ? Il faut ajouter que ce n'est pas à la suite d'une retraite que Charles-le-Chauve vient les assiéger à Oissel, mais dans le lieu où ils étaient établis, *commorantes*, et parce qu'un point de départ si rapproché rendait leurs brigandages tout-à-fait insupportables à la capitale et aux abbayes voisines.

Nous voyons d'ailleurs que, dès 846, les Normands avaient eu un établissement temporaire à Charlevanne. Il est donc très-possible que Bernon ait fortifié en 856 l'île voisine, et tout-à-fait naturel que les Normands, de plus en plus confiants, y aient transporté leur quartier général en 858.

2°. L'identité de nom entre des lieux mentionnés dans les écrivains du moyen âge et ceux qui existent aujourd'hui est sans doute une chose fort commode quand elle ne peut occasionner de méprise, mais n'est jamais un argument d'un grand poids par elle-même, toutes les fois qu'on peut prouver qu'un autre lieu, placé d'ailleurs dans des circonstances plus analogues, a aussi porté ce nom. Le plus important est que le point auquel on veut rattacher un nom l'ait porté vers l'époque dont on s'occupe, et non qu'il l'ait conservé jusqu'à nos jours, au milieu des changements de toute espèce qu'ont éprouvés ces désignations. Or, il est suffisamment démontré par les faits qu'allègue l'abbé Le Bœuf, que des traces du nom *d'Oscel* se sont conservées sur les deux rives de la Seine, aux environs de Bougival, jusqu'à une époque assez récente. Que ces traces aient ou non disparu aujourd'hui, cela est indifférent; l'essentiel est qu'elles aient existé.

3°. Le séjour des Normands à Pistes, en 865, est une circonstance tout-à-fait étrangère à la question. Dans leurs expéditions sur la Seine, ces pirates paraissent avoir affectionné particulièrement les cinq stations ou étapes suivantes:

Jumièges, Rouen, Pistes, Gefosse et Oscel. Il est possible qu'arrivés à Pistes, et avertis de l'arrivée de Charles-le-Chauve, ils aient cru convenable de l'y attendre, ou que ce prince soit venu assez tôt à leur rencontre pour les empêcher d'aller plus loin, ou encore qu'ils se soient trouvés arrêtés par le nouveau système de défense de ce point de la Seine, déjà difficile à franchir par lui-même à cause de la chûte d'eau. Encore une fois, cela ne fait rien à la détermination du camp retranché de 858.

Quant à Rollon, il s'arrête au Pont-de-l'Arche, par une raison bien simple, c'est que les Français ne lui laissent pas le temps d'aller plus loin. Ni dans l'un ni dans l'autre cas, rien ne prouve qu'il fût question d'un établissement stable : *immorabantur Nortmanni....Stationem navium componunt.......* L'île où M. Bonamy est obligé de transporter les Normands, dans l'impossibilité d'en trouver une suffisamment étendue auprès de Oissel, en est à plus de deux lieues par eau, et n'a jamais rien eu de commun avec ce bourg pour le nom ni pour quoi que ce soit ; c'est ici que les suppositions deviennent tellement gratuites que l'absurdité en saute aux yeux.

4°. Les mouvements des Normands et des

Français s'expliquent encore plus facilement, dans la supposition de M. l'abbé Le Bœuf, que dans celle de M. Bonamy. Ce qui serait une invraisemblance choquante, c'est que les Normands, après avoir passé tranquillement l'hiver de 857 à Gefose, eussent rétrogradé gratuitement jusqu'à Oissel, en 858, avant d'être attaqués par Charles-le-Chauve. On conçoit bien que leur supériorité dans la navigation leur ait fait ordinairement préférer la route d'eau à celle de terre, quoique plus longue, mais rien n'autorise à supposer qu'ils aient gratuitement triplé la distance entre eux et les établissements exposés à leurs coups de main. Les Barbares connaissent tout aussi bien que les nations les plus civilisées, l'avantage qu'il y a pour le chasseur à se rapprocher de sa proie.

5°. L'observation de M. Bonamy, sur ce que l'Andelle était aussi bien que l'Epte comprise dans le pays de Telle, et pourrait par conséquent être aussi bien qu'elle désignée dans ce passage, *per fluvium Tellas ascendunt*, est encore tout-à-fait étrangère à la question. L'abbé Le Bœuf n'a pas exclu l'Andelle, parce qu'elle était hors du pays de Telle, mais parce qu'étant appelée de son vrai nom dans le même récit, il n'est pas

vraisemblable que l'historien l'eût désignée différemment quelques lignes plus haut. D'ailleurs, les Normands auxiliaires de Roland, n'auraient pas eu plus de besoin de remonter l'Andelle que l'Epte, pour arriver par la Seine à Oissel ou à l'île située vis-à-vis Freneuse, ni même pour aller se concerter avec Charles-le-Chauve à Pistes, comme l'insinue M. Bonamy. C'est encore un des points sur lesquels son système est insoutenable.

On conçoit assez bien au contraire que, s'il existait au-dessous de Bougival, à Gefosse par exemple, un poste de Normands alliés des assiégés, les auxiliaires des assiégeants aient pris un détour par l'Epte pour éviter de passer sous leurs retranchements. Nous ne quitterons point au reste ce sujet sans faire remarquer la singulière conformité de noms qui a existé à cette époque entre le pays de Telle, situé dans le Vexin et le Talou, portion septentrionale du pays de Caux, où il existait aussi une rivière de Telle. Ainsi, tandis que nous ne saurions douter qu'il ne s'agisse ici d'une rivière affluente à la Seine, ni que l'Epte ne soit comprise dans le pays de Telle, voisin de cette rivière, d'après ce passage d'un diplôme de Charlemagne : *in pago Tellao Sonarciaga villa* (Sinercy) *super flu-*

vium ista, nous trouvons dans la chronique de Fontenelle: *Ulmerum et Warinnam fiscos duos qui sunt in pago Tellau juxtà fluvios Tellas et Warinnam....*, où il s'agit incontestablement de lieux situés dans le Talou. Comme ce dernier est beaucoup plus connu que le pays de Telle, il a résulté de cette conformité de noms beaucoup de méprises parmi les modernes au préjudice de celui-ci.

Nous croyons avoir rempli la tâche que nous nous étions imposée, et n'avoir laissé aux amis de l'histoire et de la vérité l'occasion d'aucun doute sur la position de l'établissement normand d'Oscellus. En nous livrant à cette discussion, nous avons eu, nous le répétons, pour unique but d'achever de répandre, sur un point de quelque importance dans nos annales, autant de jour qu'en peuvent admettre les *ténèbres visibles* du IXe. siècle, et non de porter aucune atteinte à la mémoire d'un antiquaire aussi recommandable que M. Bonamy. Nous ne cesserons jamais au contraire de l'associer dans notre pensée à la vénération toute particulière dont nous faisons profession pour son illustre adversaire, l'abbé Le Bœuf. Honneur et reconnaissance éternelle à ces savants qui, au milieu d'une compagnie, peut-

être trop exclusivement occupée d'autres travaux, ont eu le courage de s'écarter des routes ordinaires, pour jeter un regard de prédilection vers leur propre contrée et leurs propres annales :

Vestigia græca
Ausi deserere, et celebrare domestica facta.

ERRATA POUR LE PRÉSENT MÉMOIRE.

Page 512, ligne 21, au lieu de *Haldans*, lisez *Hasdans*.
513, ligne 3, au lieu de *Coeland*, lisez *Weland*,
515, ligne 19, et page 518, ligne 4; *couronne*, lisez *Couronne*, (nom d'une commune voisine d'Oissel.)
516, ligne 22, au de *de Roncey*, lisez *Rouen*.
519, dernière ligne, ajoutez : *ou aux*.
520, ligne 25, au lieu de *Haldans, vers* 865, lisez *Hasdans, vers* 876.
Idem, ligne 26, au lieu de *Haldans*, lisez *Hasdans*.
524, ligne 8, au lieu de *différence*, lisez *distance*.
528, ligne 15, au lieu de *Oissel*, lisez *Oscel*.
532, ligne 3, au lieu de *Roland*, lisez *Weland*.
Idem, ligne dernière, au lieu de *Sinercy*, lisez *Sieurcy*.
533, ligne 1re., au lieu de *ista*, lisez *Itta*.

ESSAI

Sur l'Architecture religieuse du moyen âge, particulièrement en Normandie ; communiqué à la société d'Émulation de Caen, en décembre 1823, lu à la société des Antiquaires de la Normandie, le 8 *mai* 1824 ; PAR M. DE CAUMONT.

INTRODUCTION.

A une époque où l'étude des antiquités nationales est plus cultivée, où les monuments de notre pays, long-temps regardés avec dédain, sont appréciés à leur juste valeur, et où il n'est plus nécessaire que leur origine soit romaine pour exciter l'intérêt, il convient, ce me semble, d'avoir des règles fixes pour étudier l'architecture du moyen âge.

Personne en France jusqu'ici n'a entrepris de les tracer ; ce n'est qu'en lisant des ouvrages étrangers, en comparant, en voyageant long-temps, qu'on peut s'en créer d'un peu certaines.

Depuis quelques années surtout, on sent plus vivement le besoin pressant d'une histoire de l'architecture du moyen âge; de nombreux ouvrages descriptifs ont été publiés en Normandie; d'excellents mémoires sur les antiquités monumentales, ornés de gravures fidelles, ont paru sur tous les points de la France; et il est impossible de les lire avec intérêt sans connaître les formes qui caractérisent chaque époque dans l'architecture. J'ai été frappé de l'urgence d'un travail qui pût en simplifier l'étude, et j'ai entrepris de faire connaître, en peu de mots, les révolutions diverses que cet art a subies dans les différents siècles; de remplir, jusqu'à un certain point le vide qui existe dans les ouvrages d'archéologie. En offrant cet abrégé, je m'attache seulement à donner ici des notions suffisantes pour que l'on puisse reconnaître au moins d'une manière approximative, l'âge d'un monument à la première vue. J'ai pensé que, pour apprendre une chose quelconque, il fallait l'étudier d'abord dans des ouvrages d'une étendue médiocre, et j'ai réuni le plus brièvement possible les faits sur lesquels repose la connaissance des monuments du moyen âge; les lecteurs qui auront parcouru ce mémoire, pourront lire par la suite avec moins de fatigue

et plus de fruit les ouvrages où la science sera traitée à fond. En un mot, j'ai moins travaillé aujourd'hui pour des savants que pour le public; mon but est de rendre populaire, s'il est possible, la science des monuments.

La connaissance de l'architecture doit avoir un attrait particulier pour les Normands, puisque leur pays contient un grand nombre d'édifices religieux parfaitement conservés: aussi est-ce principalement à eux que j'adresse ce mémoire; il est le fruit de mes excursions en Normandie, et presque tous les exemples que j'ai cités existent dans cette province. Cependant l'architecture a suivi, dans ses modifications, une marche à peu près uniforme dans toute l'Europe, et son histoire est presque partout la même.

Cette étude est une source inépuisable de jouissances. Quand, à l'aspect d'un monument, nous pouvons déterminer à peu près l'époque de sa construction, il nous rappelle en même temps une foule de souvenirs, il vient se lier dans notre esprit avec les idées que nous nous formons du peuple qui l'a élevé, de ses mœurs, de ses institutions, de ses arts, et nous aimons à y rechercher les traces qu'il y a laissées de son goût et de son génie. Tout prend un intérêt nouveau, depuis les cathédrales les plus

riches jusqu'aux humbles églises de campagne (1).

Comment donc expliquer l'indifférence ordinaire pour cette étude aimable, qui multiplie nos jouissances en nous donnant une connaissance de plus, et qui nous procure, sans sortir de notre pays, un plaisir que nous cherchons ordinairement dans des excursions lointaines, autrement que par la difficulté où l'on a été jusqu'à présent de s'y livrer faute de guides et de types ? Aujourd'hui que la lithographie multiplie ces derniers, espérons que les antiquaires feront tous leurs efforts pour propager, le plus qu'il sera possible, une science agréable et facile, qui seule peut nous garantir la conservation des monuments que le temps, l'ignorance et les *bandes noires* font disparaître de jour en jour (2).

(1) Je me rappellerai toujours le plaisir que j'éprouvais à visiter des églises de campagne dans les départements du Calvados, de la Manche, de l'Eure et de l'Orne ; l'espoir de trouver quelque chose de curieux fait naître cette anxiété qui est la cause principale de tant d'impressions agréables.

(2) Je dois exprimer ma reconnaissance à M. de Gerville, qui le premier s'est occupé en Normandie d'étudier l'architecture du moyen âge, et dont je me fais gloire d'être disciple ; il m'a prêté des livres anglais que j'ai consultés, et dans lesquels j'ai souvent puisé ; ce sont, l'essai de Bentham, sur l'architecture saxonne et gothique ; celui du capitaine Grose,

DE L'ARCHITECTURE EN GÉNÉRAL.

Avant le XIIe. siècle, (1) presque tous les édifices de notre province ont des arcades semi-circulaires ; on y reconnaît l'architecture romaine dégénérée : c'est ce que j'appelle le genre *roman*.

Depuis le XIIe. jusqu'au XVIe. siècle, on

et de Wharton, sur le même sujet ; et enfin celui de Whittington. Quoique la plupart de ces ouvrages soient relatifs à l'histoire de l'architecture en Angleterre, ils n'en sont pas moins fort intéressants pour nous, puisque ce pays et le nôtre ont été soumis aux mêmes destinées, et l'on ne peut guère s'occuper de l'architecture normande, sans rappeler qu'elle servit de modèle aux Anglais, qui, jusqu'à la conquête de Guillaume, n'eurent que des monuments chétifs. Je dois aussi des remerciements à M. Delauney, de Bayeux, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, qui m'a fait connaître l'ouvrage de M. Milner, sur les progrès de l'architecture gothique en Angleterre.

Les conversations que j'ai eues avec M. Lambert, archéologue distingué, m'ont aussi été profitables : je saisis cette occasion de rendre justice à son mérite et à ses talents ; je le regarde comme un des antiquaires qui connaissent le mieux les monuments de la Normandie.

Je dois surtout des remerciements à M. Auguste le Prevost, qui a eu la complaisance de lire le manuscrit de ce mémoire et de me faire de nombreuses et utiles observations sur mon travail.

(1) Je dis *presque*, parce qu'il y a quelques monuments à ogives qui sont un peu antérieurs à cette époque, par exemple l'église de Mortain, qui a été bâtie avant 1093.

trouvé des arches aigües ou ogives, c'est ce que j'appelle le genre *gothique*, pour me conformer à l'expression reçue, quoiqu'impropre; mais il est facile d'arriver à plus de précision et de suivre l'architecture, pour ainsi dire, siècle par siècle. Afin de mettre quelque ordre dans les caractères qu'elle présente successivement, j'ai cru devoir subdiviser de la manière suivante les deux genres principaux que je viens d'établir:

Roman.	Primordial, depuis l'expulsion des Romains de la Gaule jusqu'au Xe. siècle.
	Secondaire. Fin du Xe. et XIe. siècle.
Transition.	Fin du XIe. et première moitié du XIIe. siècle.
Gothique.	Primordial. Fin du XIIe. et première moitié du XIIIe. siècle.
	Secondaire. Fin du XIIIe. siècle et XIVe.
	Tertiaire. XVe. et XVIe. siècles.

Je vais suivre l'ordre tracé par ce tableau.

ROMAN PRIMORDIAL.

Les beaux arts, aussi bien que la littérature, sont toujours en rapport avec l'état de la civili-

sation ; c'est une vérité bien sensible pour tous ceux qui ont examiné les monuments de l'ancienne Rome, et les ont comparés avec l'histoire des temps où ils furent élevés. Tour à tour, grande, magnifique, dégénérée et barbare, l'architecture atteignit son plus haut degré de perfection sous le règne d'Auguste ; depuis cet empereur jusqu'à Adrien et les Antonins, elle conserva sa splendeur, mais elle perdit la simplicité de l'architecture grecque dont elle avait tiré son origine ; elle dégénéra ensuite graduellement par le surcroît d'ornements, et plus tard la décadence fut complète. Le palais de Dioclétien, à Spalatro, montre l'état de l'art dans le IIIe. siècle. Plusieurs parties de ce vaste et riche édifice portent les marques de la barbarie qui devait bientôt tout dégrader. L'arc de triomphe de Constantin, élevé par le sénat et le peuple de Rome, en mémoire de la victoire de ce prince sur Maxence, fut orné de colonnes, de statues et de bas-reliefs arrachés à l'arc de Trajan. Les artistes du temps ne surent pas même coordonner ces ornements, et il régna de l'irrégularité dans leur assemblage.

Telle était l'architecture, lorsque l'établissement du christianisme, protégé par Constantin, fit ériger des églises dans toutes les pro-

vinces de l'empire ; alors la détérioration fut plus visible ; il est curieux d'en observer les progrès dans les siècles qui suivirent.

FORME DES ÉGLISES.

Les églises bâties sous Constantin, en Orient et en Occident, étaient construites sur le modèle des anciennes basiliques, qui, particulièrement destinées à contenir une grande affluence de peuple, convenaient parfaitement aux cérémonies chrétiennes. Les basiliques servaient à Rome aux cours de justice et aux réunions de marchands. Un grand nombre d'entre elles furent consacrées au culte catholique, par Constantin et ses successeurs ; ces monuments différaient des temples sous plusieurs rapports. Les colonnes, au lieu d'être à l'extérieur, étaient dans l'intérieur de l'édifice ; de-là vinrent les ailes ou bas-côtés des églises qui furent naturellement formées par les deux rangs de colonnes intérieures (Voyez planche 1re., fig. 1, le plan d'une ancienne basilique transformée en église). Le portique n'était pas couvert ; la principale entrée était par un bout, l'autre était ordinairement terminé en demi-cercle. C'était là que siégeaient les juges ou les magistrats comme y siégèrent ensuite les prêtres et l'évêque,

la face tournée vers l'assemblée. C'est dans cette position que l'évêque célébrait les saints mystères. Cette portion semi-circulaire portait le nom d'abside. En général, les temples, plus petits, n'étaient pour ainsi dire qu'un sanctuaire où le peuple ne pénétrait pas (1). Les chrétiens, au contraire, se réunissaient dans la même enceinte; ils participaient tous aux sacrifices et aux cérémonies, excepté les pénitents et les catéchumènes. Les églises devaient donc différer des temples.

Sous le règne de Constantin, les constructions avaient encore de la légèreté, mais elles la perdirent entièrement à la fin du IVe. siècle. L'église de Saint-Paul, bâtie hors des murs de Rome, sous Valentinien, Théodose et Arcadius, ne présenta que des murailles épaisses avec des fenêtres étroites et arrondies.

Les églises fondées au Ve. siècle à Rome, à Ravène et ailleurs, furent construites sur le même plan et également remarquables par le défaut de goût.

Le sénat de Rome avait donné l'exemple de piller les anciens monuments, pour décorer les nouveaux, lorsqu'il orna l'arc de triomphe de

(1) Mémoire de M. Quatremère de Quincy, sur les temples antiques.

Constantin aux dépens de celui de Trajan; les chrétiens suivirent aveuglément cet exemple, en dépouillant les temples et les tombeaux de leurs ancêtres. Ils regardèrent les édifices de l'ancienne Rome comme une mine féconde à exploiter; les métaux furent fondus, les marbres arrachés (1); mais tout ce vandalisme ne servait qu'à produire un assemblage informe, à montrer que la sculpture n'existait plus, et que la science de l'architecte se réduisait à savoir élever un mur.

Les églises construites dans les autres contrées de l'Europe, et notamment en Normandie, jusqu'au XIIe. siècle, furent une imitation de ce style corrompu; c'est pourquoi il était indispensable de donner d'abord une idée de la structure et de la disposition des premiers monuments religieux élevés sous le Bas-Empire.

La principale différence qui exista entre les églises romanes et les basiliques romaines consiste, 1°. dans l'extension que l'on donna au chœur, d'où il résulta un alongement considérable et une division des églises en deux parties; 2°. dans la forme de croix que ces dernières prirent de bonne heure précisément entre le chœur et la nef.

(1) Ce fut surtout les colonnes qu'on pilla.

La religion chrétienne paraît avoir été introduite dans les Gaules vers la fin du II[e]. siècle; à cette époque, plusieurs assemblées de chrétiens s'établirent dans les provinces méridionales; Lyon eut pour évêque le disciple de Polycarpe, l'un des écrivains le plus célèbre de son temps. Dans le III[e]. siècle, plusieurs missionnaires partirent de Rome pour faire des prosélytes dans les pays de Tours, Toulouse, Narbonne, Paris, Limoges, Clermont; mais, nonobstant leur zèle, ils n'avaient pas encore d'églises, et célébraient l'office divin dans la maison des nouveaux convertis: s'il en exista quelques-unes en France dans dans le III[e]. siècle, nous ne savons rien sur leur forme (1).

La conversion de Constantin produisit un grand changement; ce prince fit construire lui-même une église en Auvergne, plusieurs autres s'élevèrent ailleurs sur des plans adoptés à Rome et dans le reste de l'Italie.

(1) Il arriva aussi des missionnaires en Normandie, dans la seconde moitié du III[e]. siècle. On place ordinairement l'arrivée de St.-Mélon vers 260; il est difficile qu'il n'y ait pas un peu d'exagération dans les cinquante années d'apostolat qu'on lui attribue; mais il y en aurait aussi à les réduire à 11 ou 12 ans. St.-Nicaise et ses compagnons paraissent avoir cherché à pénétrer en Normandie dès 250; mais ils furent arrêtés et martyrisés en chemin. Notre première date certaine est la présence d'Avitien au concile d'Arles en 314.

(*Note de M. Aug. Le Prévost.*)

Il est probable que les premiers évêques qui prêchèrent l'évangile en Normandie au IVe. siècle élevèrent plusieurs oratoires ; mais la crypte de St.-Gervais, à Rouen, est peut-être le seul monument religieux du IVe. siècle, qui subsiste encore. St.-Mélon, mort avant 314, et Avitianus son successeur, y furent enterrés (1).

Nous trouvons plus de détails sur cette époque dans l'historien Grégoire de Tours; il nous apprend ce que nous chercherions vainement ailleurs.

St.-Martin de Tours bâtit dans cette ville une église en l'honneur de St.-Pierre et de St.-Paul ; il détruisit l'idolâtrie, et baptisa les habitants des campagnes. Briccius et Eustochius, ses successeurs, animés du même zèle, élevèrent plusieurs églises à Tours et dans le voisinage, mais elles étaient petites (2) et proportionnées au nombre et aux facultés des chrétiens, qui étaient pauvres pour la plupart.

Dans le Ve. siècle, l'art de bâtir semble avoir été pratiqué dans les Gaules avec plus de magnificence. Grégoire de Tours rapporte que Perpétuus, évêque de cette ville, sous le règne de Childéric, trouva que la petite église bâtie par Briccius, sur le tombeau de Saint-Martin, était

(1) Gallia Christiana, volume 11.

(2) Briccius ædificavit ecclesiam parvulam super corpus beati Martini; Greg. de Tours, hist. de France.

un monument trop modeste pour la mémoire d'un si grand saint, et qu'il en fit construire un plus vaste. Grégoire en donne une description que l'on doit regarder comme bien certaine. Elle avait, dit-il, cent cinquante-cinq pieds de long, soixante de large et quarante-cinq de haut; dans tout l'édifice il y avait cinquante-deux fenêtres et cent vingt colonnes (1).

Le même prélat Perpetuus bâtit l'église de St.-Pierre et de St.-Paul, où il déposa la châsse en marbre qui avait renfermé les reliques de St.-Martin. Eufronius, évêque de la même ville, fit construire l'Eglise de St.-Simphorien (2); et, vers la même époque, Namatius, évêque de Clermont, semble avoir rivalisé avec Perpetuus, et l'avoir surpassé par la magnificence avec laquelle il rebâtit sa cathédrale. Elle était construite en forme de croix,

(1) Qui cùm virtutes assiduas ad sepulchrum ejus fieri cerneret cellulam quæ super eum fabricata videns parvulam, indignatam talibus miraculis indicavit. Quâ submotâ, magnam ibi basilicam quæ usquè hodiè permansit, fabricavit. Quæ habetur à civitate passus DL. habet in longum pedes centum sexaginta in latum sexaginta; Habet in altum usque ad camperam, pedes quadraginta quinque. Fenestras in altario triginta duas, in capso vigenti columnas, quadraginta unas in toto edificio, fenestras lji, columnas CXX, ostia octo, tria in altario, quinque in capso. Greg. de Tours, hist. de France, livre 2, § 14.

(2) Grég. de Tours. Hist. de France. Liv. 2. § 15.

avec des ailes, et terminée par une abside ronde; les murs du sanctuaire étaient revêtus de marbre (1).

Dans d'autres provinces, l'invasion des Francs avait d'abord été signalée par la destruction; mais plus tard le baptême de Clovis fortifia le christianisme. Ce monarque fonda plusieurs mo-

(1) Sanctus verò Namatius post obitum Rustici episcopi apud Arvernos, in diebus illis Octavus erat episcopus. Hic ecclesiam quæ nunc constat, et veterrima intra muros civitatis habetur, suo studio fabricavit, habentem in longum pedes centum quinquaginta, in latum pedes sexaginta in altum infra capsum usque cameram, pedes quinquaginta : in ante absidem rotundam habens, ab utroque latere oscellas eleganti constructas opere, totumque edificium in modum crucis habetur expositum. Habet fenestras XLII, columnas LXX, ostia octo. Terror namque ibidem Dei et claritas magna conspicitur : et verè plerumque inibi odor quasi aromatum suavissimus advenire à religiosis sentitur. Parietes ad altarium opere sarsurio, ex multo marmorum genere exornatos habet. Exacto ergò in duodecimo anno beatus pontifex ædificio, Bononiam civitatem Italiæ sacerdotes dirigit, ut ei reliquias sanctorum Vitalis et Agricolæ exhibeant, quos pro nomine Christi Dei nostri manifestissimè crucifixos esse cognovimus.

Grégoire de Tours raconte ensuite que l'épouse de Namatius fonda une église en l'honneur de St.-Etienne, et qu'elle lisait d'anciennes histoires aux peintres et aux sculpteurs qui décoraient les murailles, afin qu'ils en fissent le sujet de leurs peintures. Cujus conjux Basilicam sancti Stephani suburbano murorum ædificavit. Quam fucis colorum adornare vellet, tenebat librum in sinu suo, legens historias actionis antiquas pictoribus, indicans quæ parietibus fingere deberent. Grég. de Tours. Hist. de France, Chap. 2. § 16 et 17.

nastères et des églises, dont les principales sont l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul, élevée hors des murs de Paris, et commencée en 507, l'église et l'abbaye de Saint-Père à Chartres, et celle de Saint-Mesmin près d'Orléans. D'autres encore furent construites par son ordre. Après la mort de ce prince, Childebert, son fils et son successeur, bâtit, près de Paris, l'église et l'abbaye de Saint-Vincent, appelée depuis Saint-Germain-des-Prés, et Clotaire Ier. fonda, à Soissons, l'église de Saint-Médar, que termina son fils Sigebert.

Toutes les constructions de cette époque ressemblaient à celles dont Grégoire de Tours nous a laissé la description ; oblongues, terminées circulairement à l'est, elles prenaient quelquefois la figure d'une croix ; les voûtes étaient supportées par des arcades ; les fenêtres étaient arrondies : en un mot, on reconnaissait dans toutes les parties une imitation plus ou moins grossière de l'architecture romaine : cette ressemblance se conçoit facilement ; en effet, comme l'a dit M. de Gerville, dont les savantes recherches ont jeté tant de jour sur le sujet que je traite aujourd'hui, les Romains, maîtres de notre pays durant plusieurs siècles, laissèrent des modèles aux peuples qui les remplacèrent ;

les missionnaires qui y annoncèrent l'évangile étaient envoyés de Rome ; plusieurs d'entre eux avaient des noms latins ; ils faisaient à Rome de fréquents voyages, ils en rapportaient des instructions pour l'administration de leur troupeau, des modèles pour construire leurs églises.

Tels sont les moyens par lesquels le genre roman s'est répandu dans tout le monde chrétien. Ce mot *roman*, employé pour exprimer l'architecture cintrée, postérieure à la domination romaine, et antérieure au XIIe. siècle, a été consacré par M. de Gerville ; il est bien plus exact que les autres. Avant qu'il fût adopté, on n'avait que des mots vagues et impropres pour désigner l'architecture de cette époque. En Normandie, elle était principalement connue sous le nom de *lombarde*, *saxonne*, *normande* ; en Angleterre sous le nom d'*anglo-normande*. Le nom de *romane* que nous donnons à cette architecture, qui n'en doit avoir qu'un, puisqu'elle est partout la même, sauf de légères différences de localité, a d'ailleurs le mérite d'en indiquer l'origine, et il n'est pas nouveau puisqu'on s'en s'en sert déjà pour désigner la langue du même temps. La langue romane est la langue latine dégénérée, l'architecture romane est l'architecture romaine abâtardie.

En Normandie et dans les autres provinces septentrionales de la France, l'idolâtrie subsista encore long-temps après que le christianisme y eut pénétré ; il est certain qu'au commencement du VIIe. siècle, le paganisme régnait encore dans plusieurs endroits de notre province. Le pays de Caux était rempli d'idolâtres, et St.-Romain, qui fut évêque de Rouen en 626, trouva encore dans son territoire des idoles et des temples à détruire (1) ; il y en avait de consacrés à Jupiter, Mercure, Apollon, et même un dédié à Vénus (2), dans la ville de Rouen. A Bayeux, l'idolâtrie se maintint sur le mont Phaunus jusqu'au commencement du VIe. siècle; il en fut à peu près de même dans les autres cantons de la Normandie. Concluons donc que les églises chrétiennes furent très-peu considérables et peu nombreuses chez nous jusqu'au VIIe. siècle, où nous voyons St.-Regnobert fonder quatre paroisses à Caen, et St.-Romain renverser les restes du paganisme à Rouen. Elles étaient d'ailleurs conformes à celles qui existaient alors dans les autres parties de la France.

(1) L'abbé Le Bœuf.

(2) Extabat juxtà urbem, ab aquilone, fanum Veneris, in modum amphitheatri, arâ titulo, arcanâque libidinum sede famosum. Act. S. Rom. V. farin, Norm. Chrét,

Je ne crois pas qu'aucune des églises qui ont été construites en Normandie, depuis le VIIe. siècle jusqu'au Xe., ait subsisté jusqu'à nous (1). Les peuples du nord qui dévastèrent ce pays, détruisaient avec acharnement les édifices religieux; plus tard, devenus chrétiens, le zèle qui les animait, les porta à renverser ceux qui avaient survécu pour en reconstruire d'autres plus vastes. S'il en existe encore qui soient antérieurs au Xe. siècle, il n'est guère possible de les distinguer des autres ; c'est pourquoi je passerai rapidement sur le roman primitif (2); il ne différera d'ailleurs du roman secondaire que par des dimensions moins vastes, pas des ornements moins nombreux et moins variés, et peut-être plus de rudesse dans l'exécution.

On doit douter que, dans les siècles antérieurs à l'XIe, il y ait eu en France des architectes de profession, le clergé seul avait conservé quelque idée des arts et de la littérature ; c'est parmi les ecclésiastiques qu'il faut chercher des

(1) Il est resté, de quelques-unes de ces églises, des descriptions qu'il serait bon de recueillir et de rassembler. J'ai appris avec grand plaisir que M. Aug. le Prevost s'occupe de ce travail ; personne n'est plus capable que lui, de tirer de ce sujet tout le parti possible.

(2) Voyez ma division en roman primordial et secondaire.

architectes, les autres classes ne produisirent que des maçons.

Et d'abord, les anciens écrivains font mention de plusieurs abbés qui donnaient le plan de leurs couvents, et qui travaillaient eux-mêmes à les bâtir.

Grégoire de Tours cite plusieurs de ses prédécesseurs et particulièrement Dommatius, qui rebâtit l'église de St.-Gervais et de St.-Protais, comme étant des artistes habiles; il dit positivement que Leo, évêque de Tours, était bon charpentier.

Agricola, évêque de Châlons-sur-Saône, dirigea lui-même l'érection de plusieurs églises et particulièrement de sa cathédrale, ornée de colonnes de marbre et de mosaïques, etc. (1).

St.-Ouen, écrivain du VIe. siècle, parle en ces termes du monastère de Solognac, aux environs de Limoges: « Est autem congregatio « magna, diversis gratiarum floribus ornata; « habentur ibi et artifices plurimi, diversarum « artium periti (2).

(1) Multa in civitate illâ ædificia fecit, domos composuit, ecclesiam fabricavit, quam columnis fulcivit, variavit marmore, musivo depinxit. (Greg. de Tours: hist. de Fran., liv. X, ff. 31.)

(2) Vita Sti. Eligii, 16.

Dans le VII[e]. siècle, St.-Éloi acquit une grande célébrité. Ayant été appelé à la cour pour faire une selle au roi, ses talents lui méritèrent la faveur du monarque ; il s'occupa avec succès de bijouterie et d'architecture, pendant les règnes de Dagobert et de Clovis II. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, et fut nommé évêque de Noyon, par Clotaire III.

Au IX[e]. siècle, les religieux de l'abbaye de Saint-Gal cultivaient l'architecture, la peinture, la musique, la sculpture, l'orfèvrerie, la menuiserie, en un mot, tous les arts (1).

Je ne terminerais pas, si je voulais citer toutes les autorités de ce genre que l'on trouve partout dans les anciens écrivains.

L'invention des cloches est une des causes qui occasionnèrent plus tard un changement dans l'architecture ; l'époque où elles commencèrent à être mises en usage est très-obscure : on croit communément que ce fut au V[e]. ou au VI[e]. siècle ; d'abord peu volumineuses, il n'était pas besoin d'un bâtiment particulier pour les suspendre ; mais dès le VIII[e]. siècle (2) leur grande pesanteur rendit les tours indispensables.

(1) L'abbé Le Bœuf; État des sciences.

(2) Dans ce siècle, le pape Étienne III fit bâtir une tour sur l'église de Saint-Pierre, comme le prouve le passage suivant:

On employa les vitres de bonne heure dans les églises chrétiennes (1) ; Grégoire de Tours parle de voleurs qui s'introduisirent dans l'église de Saint-Martin, en cassant une vitre, *effractâ vitreâ sunt ingressi* ; cependant il paraît que, jusqu'au Xe. siècle, plusieurs édifices en furent dépourvus ; dans quelques églises, on ne pouvait maintenir les cierges allumés à cause du vent ; il en était de même en Angleterre. Le roi Alfred reçut de grands éloges pour avoir inventé des lanternes qui empêchaient les cierges de s'éteindre (2).

Les arts étaient moins florissants en Angleterre qu'en Normandie ; les habitants de cette île avaient souvent recours à des artistes français : le fameux Biscopius, qui éleva l'église de Saint-Pierre, dans le monastère de Wermouth, près de Gyrwi, vers l'an 675, avait fait venir de France des ouvriers, pour bâtir à la manière romaine, *opere romano*, et, lorsqu'on eut ter-

« Stephanus III. A.D. 770 fecit super basilicam S. Petri turrim, « in quâ tres posuit campanas quæ clerum et populum ad officium dei convocarent (Anastas. Biblioth. in vitâ Steph. III.) »

(1) D'après Pline, l'invention des vitres est due aux Phéniciens.

(2) Bentham's Essay.

miné l'église, il fallut mander des ouvriers français pour faire des vitres, art qui était encore inconnu en Angleterre (1).

Malgré ce retard, il y eut quelques grands édifices en Angleterre dans le VIIe. siècle; la cathédrale d'Hexham, bâtie vers 673, était fort belle pour le temps. Eddius dit qu'on y voyait des colonnes et des ornements en grand nombre, qu'elle était remplie d'arcades et de fenêtres, et qu'il y avait plusieurs cryptes (2).

(1) He sent over to France for artificers skilled in the *mystery of making glass*, an art till that time unknown to the inhabitants of Britain (Bentham's Essay on the Saxon churches).

(2) Cujus profunditatem in terrâ, cum domibus, mirificè politis lapidibus, fundatam, et super terram, multiplicem domum, columnis variis et porticibus multis suffultam, mirabilique longitudine et altitudine, murorum ornatam et variis, linearum anfractibus, viarum aliquandò, deorsum, per cochleas, circumductam, non est meæ parvitatis hoc sermone explicare, quod sanctus ipse præsul animarum à spiritu Dei doctus, opere facere excogitavit; neque ullam domum aliam citrà Alpes montes talem ædificatam audivimus. Eddii vita Wilfridi, cap. XXII, pag. 62.

On peut voir, par cette citation, combien les auteurs du moyen âge étaient exagérés dans leurs descriptions. Richard, prieur d'Hexham, qui vivait vers 1180, époque à laquelle cette église subsistait, en fait une description encore plus pompeuse que l'auteur précédent: il dit positivement que Wilfrid avait amené des ouvriers de France et d'Italie pour faire ce bel ouvrage, « de Romà « quoque et Italià et Franciâ, et de aliis terris ubicumque « invenire poterat, cæmentarios et quoslibet alios industrios « artifices secum retinuerat et ad opera sua facienda, secum « in Angliam adduxerat. Richard prior Hagulst., lib. 1, cap. 5 »

Quelques personnes pensent que, dans le IXe. siècle et les précédents, il y eut en Normandie beaucoup d'églises construites en bois, et que ce mode de construction subsista même dans le Xe. siècle; elles ajoutent que le bas en était maçonné jusqu'à une certaine hauteur pour empêcher l'humidité. Cette opinion paraît assez fondée pour les églises de campagne, surtout si l'on considère que, dans l'enfance des arts, on a toujours commencé par bâtir en bois, et que d'ailleurs presque aucune des maisons de ce temps n'était construite en pierre. Cependant il ne faut pas donner trop d'extension à ce système, car on pourrait se tromper grossièrement. Plusieurs antiquaires avaient pensé qu'aucune église d'Angleterre n'avait été bâtie en pierre avant la conquête des Normands, et le contraire est démontré jusqu'à l'évidence.

En résumé, nous dirons que généralement les églises romanes primitives étaient construites sur une petite échelle, que souvent même elles furent très-exigües, que, s'il en existe encore, elles sont en bien petit nombre, et que peut-être il n'en reste que quelques cryptes (1) ou des

(1) La crypte de Saint-Gervais, à Rouen, paraît de construction romaine, et ne peut par conséquent être confondue avec les constructions romanes. M. Lambert y a reconnu le même

pans de murs enclavés dans des constructions plus récentes ; qu'elles étaient d'ailleurs bâties comme les églises romanes secondaires, qui vont faire le sujet du chapitre suivant.

ROMAN SECONDAIRE.

Les Normands, après avoir renversé tous les édifices et pillé le pays, ne tardèrent pas à se civiliser et à prendre les mœurs du peuple vaincu. Ils devinrent des chrétiens aussi fervents qu'ils avaient été de fougueux dévastateurs : aucune nation ne présente autant de fondations d'églises et d'abbayes dans un intervalle aussi court. Les ducs donnèrent l'exemple à leurs vassaux, et ce fut entre eux une lutte extraordinaire, à qui ferait le plus et le mieux. Voici comment Guillaume de Jumiège s'exprime, en parlant du zèle des Normands à bâtir des églises et à fonder des monastères, quelques années avant la conquête de l'Angleterre : « In diebus illis maxima pacis « tranquillitas fovebat habitantes in Normanniâ, « et servi Dei à cunctis habebantur in summâ « reverentiâ ; unusquisque optimatum certabat

système de maçonnerie que dans les thermes antiques de Bayeux, à la découverte desquels il a si puissamment contribué en 1821.

« in prædio suo ecclesias ædificare et monachos « qui pro se Deum orarent rebus suis locuple- « tare (1). »

Après la conquête de l'Angleterre, les seigneurs normands possédèrent des biens immenses dans cette île; ils redoublèrent de zèle à fonder et à doter des monastères, ils en couvrirent à la fois l'Angleterre et la Normandie : souvent le même seigneur faisait bâtir en même-temps des deux côtés de la Manche. Guillaume de Malmesbury peint éloquemment cette ardeur des Normands à décorer le pays qu'ils venaient de soumettre : « Videas, dit-il, ubique in villis « ecclesias, in vicis et urbibus monasteria, novo « ædificandi genere consurgere, recenti ritu « patriam florere, ità ut perisse diem quisque « opulentus existimet, quem non aliquâ præ- « clarâ magnificentiâ illustret (2). »

Probablement il existe encore en Normandie plusieurs églises du Xe. siècle, mais il est difficile de les reconnaître; je ne sache pas de titre qui prouve incontestablement qu'aucun

(1) L'auteur fait ensuite une longue énumération des abbayes qui furent bâties à cette époque : ce détail comprend tout le chapitre 22e. du sixième livre de Gu. de Jumiège, *de ducibus Normanniæ*, dans les collections de Duchêne et de Cambden.

(2) De regibus Angliæ, pag. 102.

édifice appartienne à cette époque, et n'ait pas été reconstruit postérieurement : on peut seulement tirer des présomptions d'ancienneté, de la rudesse de l'architecture. M. de Gerville, dans son mémoire sur les anciennes églises du département de la Manche (1), expose les motifs qui le portent à en regarder quatre ou cinq comme antérieures à l'XIe. siècle ; on pourrait alléguer les mêmes raisons pour prouver l'ancienneté d'un petit nombre d'églises du Calvados et des départements voisins.

Si nous sommes pauvres en monuments du Xe. siècle, en revanche notre pays est peut-être le plus riche du monde en architecture de l'XIe. Dans les arrondissements de Caen, Bayeux et Valognes, on ne peut parcourir une demi-lieue sans en rencontrer. La pierre qui se trouve dans le voisinage de ces trois villes est commode à tailler, se prête facilement à la sculpture, et cette circonstance favorable explique suffisamment pourquoi ces lieux sont plus riches en monuments anciens que d'autres contrées où l'on trouve seulement des roches rebelles au ciseau, ou dans

(1) Premier volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie.

lesquelles le manque absolu de pierres force encore aujourd'hui à bâtir en bois (1).

Les constructions de l'XIe. siècle furent grandes et vastes; une nouvelle ère commença pour l'architecture et pour les arts accessoires, c'est ce qui rend nécessaire de distinguer deux époques dans l'architecture romane normande (2).

Les cloches avaient fait naître sans doute la nécessité de construire des tours, mais bientôt ces dernières devinrent un ornement. Leur légèreté et leur forme élancée ayant quelque chose de noble et de surprenant inspira ce sentiment de respect qui accompagne ordinairement l'admiration et la surprise; par leur direction vers le ciel, elles avaient quelque chose de conforme au culte de Dieu, qui fut généralement approuvé; de là on bâtit sans nécessité des tours sur plusieurs parties des fabriques. Pour mettre ces tours en

(1) Toutes choses égales d'ailleurs, le nombre des églises romanes élevées en basse Normandie, semble en général être en raison inverse de l'éloignement de la mer : tandis que les édifices fourmillent dans le nord du Calvados, on en trouve bien moins dans les environs de Falaise; ils sont rares dans le département de l'Orne.

(2) La division que j'ai établie dans l'architecture romane ne peut convenir qu'à la Normandie, où tout avait péri au IXe. siècle, et où tout renaît à la fin du Xe. et au commencement de l'XIe. Dans les autres provinces de France, on ne doit reconnaître qu'une époque dans l'architecture romane.

harmonie avec les autres parties, il fallut donner plus d'élévation à tout l'édifice, et, d'un autre côté, pour établir une juste proportion entre la hauteur et la longueur, on fut forcé de bâtir les églises sur une échelle plus vaste qu'on ne l'avait fait jusqu'alors : ces causes principales produisirent le changement qui s'opéra à la fin du Xe. siècle et au commencement de l'XIe., époque à laquelle les Normands devinrent habiles architectes et mirent beaucoup de pompe dans leurs édifices publics. N'étant pas encore atteints de l'égoïsme des nations civilisées, les Normands commençaient des édifices vastes et superbes, sans s'embarrasser de l'époque à laquelle ils seraient terminés, et il était rare que le même homme vît finir une église dont il avait vu jeter les fondements. On commençait ordinairement par construire le chœur, on le consacrait ensuite, et l'on y célébrait l'office divin; le reste n'était quelquefois achevé qu'au bout d'un siècle; c'est ainsi que la plupart des cathédrales et des églises paroissiales ont été bâties dans le moyen âge, non seulement en Normandie, mais dans toute la France et dans les autres contrées de l'Europe.

Dans l'XIe. siècle, les églises furent disposées comme auparavant; la forme ordinaire était celle d'une croix, dont les branches s'étendaient

au nord et au midi, et dont la tête était figurée par le chœur placé à l'est et terminé en demi-cercle. L'entrée principale était à l'ouest au bout de la nef (1) ; de chaque côté s'élevait ordinairement une tour qui correspondait à chacun des bas-côtés (2) (Saint-Etienne de Caen, l'abbaye de Sainte-Trinité, Jumiège, prieuré de Saint-Gabriel, Fécamp, etc., etc.). Une autre était souvent placée sur l'intersection de la croix, où elle ajoutait à la solidité en pesant sur le centre, auquel les murs et les arches viennent aboutir (mêmes églises, et à Cerisy, Lessay (Manche), Bocherville, Seine-Inférieure, etc., etc.).

Il y avait souvent, sous chaque tour romane, une chapelle séparée de la nef (Bayeux, église de Saint-Etienne de Caen) ; cette chapelle

(1) L'usage de placer le sanctuaire du côté du levant est fort ancien ; Vitruve le prouve en prescrivant de tourner vers le couchant la statue de la divinité. *Signum quod erit in cellâ collocatum spectet ad vespertinam cæli regionem*, afin, dit-il, que ceux qui sacrifient ou prient au dehors, envisagent tout à la fois le temple et l'orient, en même temps que les Dieux sembleront se lever, et, comme des astres, s'avancer de l'orient pour les regarder ; *et ita vota suscipientes contueantur ædem et orientem cæli, ipsaque simulacra videantur exorientia intueri supplicantes et sacrificantes.*

(2) Il est inutile d'observer que les églises de campagne, qui n'eurent presque jamais de chapelle latérale, ne présentèrent pas toujours la forme d'une croix ; je dois choisir les plus beaux édifices pour type de mes descriptions.

et la tour étaient sous l'invocation d'un Saint. Le moine Gervase nous apprend que le même usage existait en Angleterre (1).

La forme des tours romanes est carrée : elles sont percées des quatre côtés par des arches semi-circulaires plus ou moins étroites, et l'on voit souvent des corbeaux sous la corniche (voyez planche 5, fig. 1re., la tour romane de Vienne, arrondissement de Bayeux); collées à l'édifice sans être liées avec lui, ou même entièrement séparées (2); il s'ensuit qu'elles sont souvent placées de côté. Les plus anciennes sont peu élevées, leur pyramide terminale est écrasée (Voyez la tour de Ver, planche 1re., fig. 2). Sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, ces tours devinrent très-hautes et plus élégantes, mais leur pyramide terminale fut toujours à quatre pans; c'est un caractère certain qui

(1) Sub medio aulæ ecclesiæ cantuariensis duæ erant turres prominentes ultrà ecclesiæ alas, quarum una, quæ in austro erat, sub honore B. Gregorii altare dedicatum habebat et in latere principale hostium (ostium) ecclesiæ, quod *Suthdore* dicitur. Alia vero turris in aquilonari plagâ, è regione illius, condita fuit in honore B. Martini. Gervas. Dorob. de Combust. et reparat. Ecc. Doroo. Apud Twisden, X script.

(2) La tour de Ver, arrondissement de Bayeux, dont je donne une partie, planche 1re., figure 2e., est placée à deux ou trois pieds de distance de l'église, de sorte qu'on pourrait en faire le tour.

les distingue des tours gothiques, comme je vais le démontrer plus loin.

Dans les tours romanes, on trouve souvent un escalier formant à l'un des angles une saillie ou tourelle arrondie, qui se termine à la naissance de la pyramide (tours de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, tours de la cathédrale de Bayeux, etc).

Les premiers chrétiens célébraient l'office divin dans des souterrains, et, lorsque leur religion devint dominante, ils continuèrent à pratiquer des cryptes sous leurs églises. Cet usage subsista tant que l'architecture romane fut en vigueur, mais il cessa dès que l'architecture à ogives fut adoptée. J'ai donné, planche 2, une vue intérieure de la crypte souterraine de la cathédrale de Bayeux, elle est sous le chœur; elle avait été bouchée de tous côtés lorsque l'on reconstruisit la cathédrale au XII[e]. siècle, et elle ne fut découverte qu'en l'année 1412, en creusant une tombe, comme on le voit par une inscription gothique qu'on lit sur le linteau de la fenêtre qui y fut pratiquée à la même époque (1). Cette crypte a 48 pieds 1/2 de long, 23 de

(4) Voici l'inscription qui atteste que la crypte de Bayeux ne fut découverte qu'en 1412. L'abbé Beziers l'a rapportée dans son histoire de Bayeux :

En l'an mil quatre cens et douze
Tiers jour d'Avril que pluye arrouse

large et 9 1/2 de hauteur ; la voûte en est soutenue par huit colonnes sur deux rangs. Il y a aussi des cryptes sous le chœur de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, sous l'église Saint-Marcouf (Manche), et dans plusieurs églises romanes de France et d'Angleterre.

Le genre de maçonnerie usité dans l'architecture romane mérite principalement l'attention ; il a été abandonné aussitôt que le style gothique a été adopté. Lorsqu'on se servait de pierres plattes ou moëllon, on les rangeait sur le côté en les inclinant alternativement à droite et à gauche, d'où l'on a appelé cette manière de construire, *maçonnerie en arête de poisson* (Voy. la fig. 11, planche 3, qui représente une partie de l'église d'Anisy, arrondissement

Les biens de la terre, la journée
Que la Pasques fut célébrée.
Noble homme et Reverend pere
Ichan de Boissey, de la Mere
Eglise de Bayeux Pasteur
Rendi l'ame à son Créateur
Et lors en foissant la place
Devant le grand Autel de grace
Trova l'on la basse Chapelle
Dont il n'avait été nouvelle
Ou il est mis en sépulture
Dieu veuille avoir son ame en cure.

Amen.

de Caen, et la figure 1re., plan. 5, qui montre une portion de l'église de Vienne, adossée à la tour). Lorsqu'on employait des pierres de taille, on les rangeait horizontalement; on peut remarquer qu'elles étaient d'un petit volume et toujours d'une grosseur égale. Il en fut autrement du temps des ogives. Depuis le XIIe. siècle, les pierres employées furent plus volumineuses et inégales en grosseur; le changement dans les formes avait amené un changement dans la coupe des pierres et dans la manière de les assembler.

On voit aussi, dans l'architecture romane, des pierres disposées de manière à figurer un damier (Ver, Mouen, etc., l'abbaye aux Dames, (planch. 3, fig. 12).

Les contre-forts ou pilliers extérieurs, destinés à fortifier les murs (on en voit aux angles de la tour de Vienne, planch. 5, fig 1re.) sont peu saillants dans l'architecture romane, tandis qu'ils le sont beaucoup dans l'architecture gothique. En général, ils sont d'autant moins saillants que le monument est plus ancien : dans quelques-uns, ils n'existent que pour mémoire ou pour ornement.

Les voûtes à plein-cintre présentent des arceaux croisés, ordinairement sans moulures,

en pierre de taille, et un remplissage en moëllon.

Les arcades sont toutes semi-circulaires (plan. 4, fig. 2) plus ou moins larges et entourées d'ornements variés; on en voit trois rangs superposés dans les grands édifices; celles qui servent de fenêtres sont ordinairement plus alongées et plus étroites que les autres; enfin, leurs dimensions varient beaucoup, on en voit plusieurs réunies sous une autre arcade plus grande (1).

Les cintres surhaussés, ou qui offrent plus d'un demi cercle dans leur courbure, sont appelés *en fer à cheval*; ceux qui sont surbaissés, ou dont la courbure ne dessine pas un demi-cercle entier, s'appellent *en anse de panier*.

Les portes sont à plein-cintre, l'archivolte est chargée d'ornements dont les plus ordinaires sont les zigzags, les frétes-crénelées, des zigzags en regard, des cables, des torsades, des étoiles, etc. Ces portes sont pour la plupart placées au bout occidental des églises, où on les voit quelquefois au nombre de trois; il y en a aussi de percées latéralement. Quelquefois au milieu

(1) Cette combinaison se retrouve dans l'architecture gothique du XIIe. et du XIIIe. siècle, comme nous le verrons plus loin.

d'un cintre bouché, on voit une petite porte carrée ; l'espace semi-circulaire qui reste entre le cintre et cette porte, est alors rempli par des bas-reliefs grossièrement sculptés (Marigny, Colleville, arrondissement de Bayeux ; Bully, Cambe, arrondissement de Caen ; Urville, département de la Manche).

On voit, très-rarement à la vérité, des portes cintrées sans colonnes, et ornées de zigzags depuis le haut jusqu'en bas : Mortain (Manche), Bourg-Achard (Eure).

On trouve encore autour des cintres, surtout autour des portes, un ou plusieurs rangs de pierres formant l'archivolte, taillées ordinairement en forme de coin, et rangées de manière à s'emboiter les unes dans les autres, ce que l'on concevra en jetant les yeux sur les fig. 15 et 16, pl. 7. Si ces pierres étaient de couleurs différentes, elles formeraient des mosaïques, et je ne doute pas qu'elles n'en soient une réminiscence : on n'y voit jamais d'autres ornements que des étoiles. Ce genre de portes n'est pas rare dans le Calvados : je citerai principalement celles de Frenouville, de Busly, et du Plessis-Grimoult, dont j'ai représenté une partie, fig. 14, pl. 7.

Quelquefois des portes romanes se trouvent

dans des édifices modernes ; ce qui peut embarrasser d'abord, quoique l'explication soit bien simple : ces portes avaient fait partie d'une église antérieure, et elles ont été replacées dans la nouvelle construction, chose facile en numérotant les pierres ; les corbeaux ont été conservés de la même manière. Quelquefois aussi les murailles nouvelles ont été rajustées avec les parties déjà existantes, sans déplacement de celles-ci.

La porte principale est presque toujours la partie la plus ornée (voyez la porte de l'église de Tours, Calvados, planch. 1re., fig. 3); et, dans les campagnes, c'est là qu'on peut espérer de trouver quelque chose de remarquable.

Les fausses portes ou fausses fenêtres, figurées sur les murs extérieurs, produisent un effet agréable : on en voit à Notre-Dame de Blagny (planch. 6, fig. 1re.), à Vaux-sur-Seulles, Mouen, à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, au prieuré et à l'église paroissiale de Saint-Gabriel, à Cheux, à Than, à Bény, etc., Calvados. Ce genre de décoration était en usage chez les Romains.

Les colonnes romanes sont des cylindres pleins ou des demi-colonnes réunies entre elles et appliquées sur un pilier ; leur grosseur est égale

depuis le haut jusqu'en bas (Voyez les arches de la nef de la cathédrale de Bayeux, figure 4, planch. 2, qui sont soutenues par des colonnes romanes) ; elles ont pour base une espèce de plinthe, élevée de quelques pouces. Des espèces de pattes existent souvent aux quatre angles de la base, à la naissance du fût des colonnes.

Les chapiteaux affectent le plus souvent la forme corinthienne ou composite, plus rarement la forme ionique (1) ; quelquefois unis (2), ils sont ordinairement variés, les uns ornés de grosses canelures en relief, ou garnis jusqu'à moitié d'un rang de palmes alongées ; d'autres couverts de moulures nattées (Sainte-Croix de Saint-Lô) ; d'autres enfin représentent des obscèna, des gryphons, des lacs d'amour, des têtes grotesques, des monstres avec de longues queues qui se divisent à l'extrémité (presque toujours ils ont la tête tournée en arrière et se mordent le bout de la queue) ; il y a des chapiteaux dont les angles présentent la tête d'un ani-

(1) A Saint-Gervais de Rouen, il y a un chapiteau grossièrement dorique ; c'est le seul que je connaisse.

(2) M. Auguste le Prevost, dont les recherches viennent chaque jour enrichir les sciences, et dont les voyages ont toujours un résultat si avantageux pour elles, a observé dernièrement que, dans le département des Vosges, les chapiteaux romans sont souvent terminés par quatre faces plates, tantôt nues, tantôt chargées d'ornements de peu de relief, et semblables à celui que j'ai figuré plan. 3, n°. 2.

mal à deux corps, placés l'un à droite et l'autre à gauche (St.-Georges de Bocherville, (Seine-Inférieure), Bully, Huppain (Calvados). Sur d'autres chapiteaux on voit des chimères, des serpents, des dragons, et toutes les inexplicables créations de l'imagination du sculpteur; toutefois on retrouve quelques figures allégoriques et même des scènes tirées de l'histoire religieuse (1). J'ai réuni dans la planche 3 *bis*, douze chapiteaux romans qui donneront une idée de la manière dont on traitait ces détails architectoniques dans l'XIe. siècle. Les numéros 1, 2, 3, 4, 7 et 8, sont tirés de l'église de Rye près Bayeux; les numéros 1, 2, 3, sont surtout curieux par leur style barbare et par le sujet qu'ils représentent, sujet que je trouve exprimé à peu près de même à Colleville (2), et à Huppain, arrondissement de Bayeux, à Bully, arrondissement de Caen, et à Cérisy, Manche; c'est un homme dévoré

(1) On peut voir les chapiteaux curieux décrits par M. Marquis, premier volume des mémoires de la société des antiquaires de Normandie.

(2) A Colleville j'ai trouvé aussi un poulpe sculpté sur un chapiteau; on reconnaît très-bien ses bras et ses ventouses qu'on y a figurées par des points. Il n'est pas étonnant que l'image de ce céphalopode se trouve dans une église si voisine de la mer: la vue de cet animal singulier avait probablement plusieurs fois frappé les habitants du lieu, qui en firent le sujet d'une sculpture.

par des monstres. Les numéros 5, 6, 9, 10, 11 et 12 sont bien différents des premiers ; c'est ce que j'ai vu de plus correct en ce genre ; ils sont tirés de la crypte souterraine de la cathédrale de Bayeux ; ils offrent quelque ressemblance avec les colonnes romaines qui ont été trouvées dans les fondements du château de la même ville (1), et que M. Edouard Lambert a sauvées de l'oubli en les dessinant. Les Normands, après avoir dispersé les débris des monuments romains qu'ils trouvèrent encore, les prirent ensuite pour modèles, lorsque le goût des arts eut germé dans leurs cœurs ; cette conséquence si naturelle vient à l'appui de ce que nous avons établi plus haut.

Les colonnes romanes n'eurent aucunes proportions fixes : tantôt pesantes et courtes, tantôt très-alongées, on les vit quelquefois s'élever jusqu'à la voûte (2) ; leur diamètre varie également beaucoup.

(1) La différence essentielle que l'on remarque dans une des colonnes de la crypte de la cathédrale de Bayeux (la colonne nº. 5, pl. 3 *bis*), avec celle trouvée sur l'emplacement du château de la même ville, consiste dans le déplacement des ornements qui passent du fût des colonnes romaines sur le chapiteau de la colonne du moyen âge. (*Note de M. Ed. Lambert.*)

(2) C'est intérieurement et principalement entre chaque arche que l'on voit une colonne en demi-relief, dont le long fût s'élève jusqu'au sommet du mur (Cérisy, Saint-Gabriel, l'abbaye aux Hommes.)

L'entablement est très-mal entendu, l'architrave et la frise sont oubliées, d'énormes tailloirs reposent ordinairement sur les chapiteaux.

Les principaux ornements de l'architecture romane sont placés autour des portes, des fenêtrès, des arches, sous la corniche, etc.; voici les plus remarquables :

1°. Les zigzags, ou bâtons rompus (planch. 3e., fig. 1ère., et planch. 4e., fig. 1ere.) : cet ornement est le plus commun ; c'est en même-temps celui qui paraît le plus ancien et celui qui fut abandonné le dernier. Lorsqu'il y en a plusieurs rangs, on les appelle, suivant leur nombre, zigzags doubles, triples, quadruples, etc.; leurs angles sont plus ou moins aigus, et leur assemblage est susceptible de produire un effet agréable, comme on peut le voir fig. 1ere., planch. 3.

2°. Ornement zigzagué, contre-zigzagué, composé de deux rangs de zigzags, dont les angles sont opposés (planch. 3e., fig. 13); quelquefois on figura un gland entre chaque angle, comme on le voit à l'une des arches de la cathédrale de Bayeux (planch. 4e., fig. 2), ce qui fut très-élégant.

3°. Frète crénelée (planch. 3e., fig. 3); c'est un cordon croissant toujours à angle droit et formant alternativement les trois côtés d'un

carré : on trouve des frètes crénelées, autour des arches dans la nef de la cathédrale de Bayeux, aux églises de Meuvaines, Vaux-sur-Aure, Vienne, Rye, Fresnay, Saint-Gabriel, Bernières-sur-Mer, Tours, l'abbaye de Sainte-Trinité, Calvados ; dans les églises de Briquebec, Urville, Sémilly, Sainte-Croix, etc., Manche.

4°. Pomme de pin, fascicule : ces moulures sont ordinairement placées autour des arcades et au-dessus des frètes crénelées et des zigzags, etc., comme on peut le voir aux trois arches de la cathédrale de Bayeux (planch. 4e., fig. 2), et à la porte latérale de l'église de Sommervieux, Calvados (fig. 1ere., même planche).

5°. Les têtes de clous (planch. 3e., fig. 4) ressemblent à des têtes de grands clous, qui seraient chassés à des distances égales.

6°. Les billettes (planch. 3e., fig. 2) ressemblent aux morceaux d'un bâton cylindrique qui serait scié en plusieurs pièces d'égale longueur ; on les plaça principalement autour des arches, sous les corniches et au haut des murs ; la même figure en creux s'appelle contre-billette, on voit aussi des billettes anguleuses.

7°. Les hachures, ou moulures hachées (planch. 3e., fig. 8), ressemblent à des entailles, faites à coups de hache et à des distances

égales. On les voit le plus souvent sur les corniches, les cordons, etc.; elles sont communes dans l'arrondissement de Bayeux.

8°. Moulures à facettes (planch. 3e., fig. 9).

9°. Les nébulles (planch. 3e., fig. 7) sont des lignes ondulées (1).

10°. Étoiles simples (planch. 3e., fig. 10).

11°. Étoiles doubles (planch. 3e., fig. 5); elles sont très-communes dans les environs de Caen; on en trouve à la Maladrerie, à Cambe, à Frenouville, à l'Abbaye de Sainte-Trinité et à l'ancienne église du château de Caen. On en voit moins dans l'arrondissement de Bayeux.

12°. Festons et moulures prismatiques (planch. 3e., fig. 6).

13°. Cordons et torsades; ces ornements sont employés presque partout.

14°. Les têtes plates servent à orner l'entourage des portes, des arches et des fenêtres, comme on le voit à Mouen, Saint-Gabriel, Marigny, Huppain, Engranville, Calvados, et par l'une des arches figurées planch. 4e., fig. 2. On en trouve aussi à Brucheville, Manche (2) et

(1) On trouve des nébulles sur plusieurs monuments romains du IIIe. siècle.

(2) Voyez la planche qui représente quelques fragments d'architecture des églises du département de la Manche.

dans beaucoup d'autres lieux en Normandie. Il est à remarquer que ces têtes grimaçantes et aplaties ont ordinairement de longues barbes.

15°. Les becs d'oiseaux se placèrent autour des arcades comme les têtes plates : les exemples en sont rares dans le Calvados, on en trouve dans le département de la Seine-Inférieure ; M. de Magneville a vu à Bonnebosq-en-Auge une très-belle porte romane, entourée de têtes d'oiseaux.

16°. Moulures nattées ; elles tirent leur nom de la ressemblance qu'elles offrent avec des nattes ou les enlacements d'un panier, on en voit de deux espèces différentes entre les arches (planch. 4e., fig. 2.); plusieurs chapiteaux élégants, de l'église Sainte-Croix de Saint-Lô, sont ornés de moulures nattées.

17°. Les guirlandes de pampres de vigne, de laurier, de lierre, etc., se voient aussi quelquefois (Mouen, Tours, planch. 1ere., fig. 3).

De la corniche extérieure.

Les Corbeaux ou Modillons (planch. 3e., fig. 12) méritent une attention particulière ; ils sont un des caractères les plus constants et les plus visibles, comme un des ornements les plus

remarquables de l'architecture romane ; la variété des objets qu'ils représentent jette quelque lumière sur les mœurs du siècle : on ne peut douter que, dans l'origine, le bout des solives supportant le plancher, et formant saillie sous la corniche, n'aient donné la première idée des corbeaux, dont on fit ensuite un ornement, en les chargeant de sculptures ; le plus souvent les corbeaux figurent des têtes d'hommes grotesques et grimaçantes, des têtes de monstres ou d'animaux domestiques, des gryphons, des oiseaux, des volutes, des étoiles, des sautoirs, des angles de corniche, des obscèna, etc. ; ces corbeaux ou consoles sont placés sous la corniche extérieure, sous les parapets, etc. (Voyez un fragment du mur extérieur de l'Abbaye-aux-Dames de Caen, planch. 3e., fig. 12) ; quelquefois ils ornent le sommet des fenêtres (même fig.).

Les corbeaux ont subi des changements qui font connaître leur âge : les plus anciens sont grossiers, très-saillants et surmontés d'une grosse corniche plate ; d'autres, supportant de petites arches (planch. 3e., fig. 11), sont moins anciens que les premiers ; ceux-là sont à leur tour plus vieux que ceux qui ne présentent plus de têtes sculptées (planch. 6e., fig. 6), ou qui forment entre eux de petites ogives (même planche, fig. 7).

A l'époque de la transition du plain-cintre aux ogives, les modillons s'aplatirent, et les variétés en devinrent plus nombreuses. Celui qui est en forme de dents de scie (planch. 6e., fig. 5), et celui qui est figuré planch. 7e., fig. 17, ainsi que plusieurs autres variétés se rencontrent très-souvent dans les monuments de transition et dans les monuments à ogive de la fin du XIIe. siècle; on en trouve même encore à quelques églises de campagne du commencement du XIIIe. siècle.

J'appelle contre-corbeaux des reliefs quelquefois placés entre les modillons; on en voit à la tour de Vienne (planch. 5e., fig. 1ere.).

La corniche qui surmonte les corbeaux est souvent assez élégante, comme on le voit planch. 3e., fig. 12; quelquefois elle est ornée de zigzags, de billettes, de cables, de moulures hachées, de moulures à facettes, de torsades, de pommes de pin, etc. (1): d'abord très-saillantes, comme les plus anciens modillons, les corniches diminuèrent progressivement comme eux, à l'époque de la transition, et bientôt elles furent entièrement changées, par la présence de

(1) M. Auguste Le Prevost a trouvé, dans le département de la Seine-Inférieure, une corniche fort élégante, que je n'ai pas vue ailleurs; elle se compose de quatre ou cinq rangs de modillons en miniature.

ces balustrades qui couronnèrent l'entablement gothique.

Tels sont les principaux caractères de l'architecture romane dans l'XIe. siècle ; on peut ajouter qu'il n'y eut jamais de niches, de pinacles, on y vit seulement quelques tourelles. Les statues, qui, dans les siècles suivants, firent l'ornement des églises gothiques, ne décorèrent jamais l'architecture romane, à moins que l'on n'appelle statues, des figures comme on en trouve quelquefois au-dessus des portes (Sainte-Croix de Saint-Lô, Manche ; St.-Loup de Bayeux, Meuvaines, Calvados (Voyez les deux statues de Meuvaines, planche 1ere., fig. 2). Mais ces sculptures, qui sont de la plus barbare exécution, sont bien plutôt des demi-reliefs que des statues, et les bas-relifs ont été employés dans l'architecture romane. Enfin, on ne voit presque jamais d'armoiries ou d'écussons.

Tous ces détails, quoique minutieux en apparence, sont cependant très-utiles pour reconnaître l'âge d'un monument à la première vue : j'en ai probablement omis beaucoup encore, mais il sera facile à l'observateur de trouver aux ornements que j'ai pu omettre des rapports plus ou moins rapprochés avec ceux que j'ai décrits.

Voici la liste des églises normandes dans lesquelles on trouve des parties d'architecture romane ; il est probable que des recherches plus étendues en découvriront un plus grand nombre par la suite.

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Eglises de Ranville(1) Colombelles, Vaucelles, Lyon, la Délivrande, Douvres, Cambe, le Bény, Than, Cairon, Colombie, Creully, Saint-Gabriel, Allemagne (la haute), Alle-

(1) Parmi les églises que j'indique ici, il y en a de plus remarquables que les autres, et qui n'ont encore excité l'attention de personne. Je me propose d'en faire connaître quelques-unes et notamment la belle église de Cheux que je viens de dessiner. Le chœur très-court et l'abside qui le termine, offrent le caractère des plus anciennes constructions romanes secondaires ; on y trouve des colonnes dont le fût est chargé de zigzags depuis le haut jusqu'en bas, ce que je n'avais pas encore vu dans le Calvados. Plusieurs chapiteaux sont ornés de petites figures en pied, bien barbares.

La nef est moins ancienne que le chœur ; c'est un bel exemple de transition. Les arcades intérieures, qui sont en ogive, reposent sur des colonnes romanes ; les murs extérieurs sont garnis d'une longue suite d'arcades à plein-cintre bouchées, d'un effet très-agréable, et dont les colonnes sont très-minces ; en un mot, tout est à étudier dans cette vaste église ; je me réserve à en parler plus longuement par la suite.

magne (la basse), Mouen, Clinchamps, Fierville, Avenay, Bully, Vieux, Tilly-sur-Seulles; Quilly, de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, bâtie avant 1066; de l'abbaye de Sainte-Trinité, de même date; de Saint-Nicolas de Caen, un peu plus ancienne; de Sainte-Paix, antérieure à 1066; du prieuré de Saint-Gabriel, bâtie avant la conquête; de Bernières-sur-Mer, Saint-Contest, Mathieu, Biéville, Beuville, Carpiquet, Cheux, etc.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Eglises de Maisons, Etreham, Commes, Ver, Rye, Colleville, Meuvaines, Tours, Vaux-sur-Seulles, Vaux-sur-Aure, Marigny, Vienne, le Manoir, Gueron, Saint-Loup, Littry, Surain, Formigny, Fresnay, Huppain, Trévières, Vouilly, Cottun, Osmanville, Saint-Clément, Sully, Noron, Hottot.

Dans d'autres parties du département, les églises de Saint-Gervais et la chapelle du collége, à Falaise, les églises de Guibray, Jors, Bonnebosq, Courcy, St.-Sever, Harcourt.

Dans le département de la Manche, les églises de Semilly, Sainte-Croix, Saint-Gilles, Sainte-

Marie-du-Mont, Saint-Côme-du-Mont, Brucheville, le Ham, Urville, Bricquebec, etc. (Voyez pl. 11). Il y en a environ soixante dont on trouve les noms et la description dans le mémoire de M. de Gerville, sur les églises romanes de la Manche ; il y a aussi dans ce département plusieurs églises abbatiales de la même époque, également décrites par M. de Gerville ; je me dispense de les citer.

Dans le département de la Seine-Inférieure, les principaux édifices romans sont les suivants, qui, presque tous, appartiennent à des communautés religieuses ; églises de Saint-Georges de Boeherville, Fécamp, Montivilliers, Gràville, Jumiège, un bâtiment attenant à l'église Saint-Ouen de Rouen, appelé Chambre aux clercs; le prieuré de Saint-Julien, les églises du Mont aux Malades, du Clair, la Vaupalière, Pavilly, Gournay.

Dans le département de l'Eure, la nef de la cathédrale d'Evreux, une portion de l'église de Saint-Taurin, l'abbaye de Bernay, les églises de Broglie, Chambrais, Boisney, Fontaine-Lasoret, le portail de Cerquigny, le portail de Saint-Victor d'Epine, l'ancienne église Saint-Germain de Pont-Audemer, celles de Foullebec, Saint-Samson, le Vaudreuil, Léry, etc.

Quoique dans le X[e]. siècle on élevât proportionnellement moins d'édifices religieux dans les autres parties de la France qu'en Normandie, l'architecture prenait cependant partout un certain essor, partout elle présentait à peu près les mêmes caractères. L'église de la célèbre abbaye de Cluny fut élevée à cette époque; l'église de Saint-Lucien, à Beauvais, fut réparée en 1078; en 1056, Girard, prieur de la Charité-sur-Loire, fit construire l'église de son couvent, qui fut terminée à la fin de l'XI[e]. siècle; on y voyait quelques ogives romanes mélangées avec les plains-cintres; en 1050, Humbert, archevêque de Lyon, fit construire sur la Saône un pont de pierre, dont il fut lui-même l'architecte (1).

En Angleterre, il y avait si peu de monuments avant la conquête de Guillaume, que presque aucune église ancienne n'est antérieure à 1066; parmi les plus belles bâties dans le style roman, je citerai de préférence la cathédrale de Durham, la partie de l'église de Winchester, élevée en 1080; les deux tours de l'église cathédrale d'Exeter, bâties en 1112; une porte au nord de la cathédrale de Peter-

(1) Whittington's Essai.

borough ; une partie de la cathédrale d'Oxfort, de 1180 ; une portion de la cathédrale de Glocester, qui est de 1100 ; l'église Sainte-Croix, près de Winchester, bâtie par Henri de Blois, en 1130 (1).

On voit, par ces dates, que la transition des cintres aux ogives s'est opérée plus tard en Angleterre qu'en Normandie ; nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

TRANSITION DE L'ARCHITECTURE ROMANE OU A PLEIN-CINTRE, A L'ARCHITECTURE GOTHIQUE OU A OGIVES.

Il y a trois systèmes différents sur l'introduction de l'architecture à ogives en Occident.

Les uns prétendent qu'elle existait depuis longtemps en Orient, et que les croisés, enthousiasmés de ce qu'ils avaient vu en Syrie et dans les pays voisins, apportèrent cette architecture en Europe, où elle fut généralement adoptée peu de temps après. Et comment, disent-ils, pourrait-on expliquer autrement la grande révolution qui s'opéra, au XIIe. siècle, dans l'art

(1) Whitton's Essay.

de bâtir ? Croira-t-on qu'un architecte de France, d'Angleterre ou d'Allemagne, ait inventé tout d'un coup le genre gothique, et que, malgré la difficulté des communications, malgré le penchant à suivre les anciennes routines, tous les architectes d'Europe se soient entendus pour adopter les nouvelles formes à peu près dans le même temps ? Croira-t-on, d'un autre côté, que tous les architectes aient spontanément inventé l'ogive dans tous les pays : cette supposition serait aussi incroyable que la première ; il est bien plus naturel de penser que le débordement de la population européenne en Orient, qui d'ailleurs a produit une amélioration générale dans les arts et les sciences, amena aussi un changement dans l'architecture ; les croisés, partis de tous les points de l'Europe, rapportèrent, dans leurs patries respectives, l'idée de ce qu'ils avaient vu, ils voulurent en retracer l'image ; aussi l'architecture gothique s'introduisit en Europe, précisément dans le temps des croisades.

Les seconds sont d'accord avec les premiers quant à l'origine du genre gothique, mais ils prétendent que les Maures l'avaient introduit en Espagne long-temps avant les croisades, et que de là il se répandit dans toute l'Europe aussi

bien que la philosophie arabe; c'était l'opinion de Fénélon.

Les troisièmes, dont le nombre s'accroît de jour en jour, et à la tête desquels paraît M. Milner, savant antiquaire anglais, rejettent les deux systèmes précédents, et pensent que l'ogive est née chez nous de l'intersection des cintres (pl. 3, fig. 14); ils invoquent d'abord le témoignage de plusieurs savants voyageurs qui ont exploré l'Orient avec soin, et qui n'y ont trouvé aucun monument à ogive d'une date reculée (1). Rien ne prouve, ajoutent-ils ensuite, que les Maures d'Espagne aient employé l'ogive avant

(1) M. Boisserée, antiquaire allemand, qui promet de publier prochainement un traité sur l'architecture du moyen âge, est aussi convaincu qu'il faut chercher l'origine de l'ogive dans le nord de la France ou dans l'ouest de l'Allemagne, et non en Orient; il prétend que l'arc pointu ne se trouve pas dans les monuments d'Orient, avant le XIIIe. siècle; selon lui, les données historiques s'opposent formellement à ce qu'on puisse faire dériver notre architecture à ogives, de l'architecture mahométane; car les arabes ont pris dans les cloîtres bysantins, et dans la coupole de Ste.-Sophie, le type principal de leurs mosquées. Cet auteur ne pense pas que l'on puisse expliquer l'invention de l'ogive au moyen des intersections; il aime mieux croire que l'élévation que prirent les édifices dans l'XIe. siècle amena un resserrement dans les arcades, et un changement sensible dans le rapport de la largeur à la hauteur, qui était d'un à deux dans le XIIe. siècle; il pense que les cintres ainsi surhaussés prirent enfin la forme elliptique.

les autres peuples ; on ne peut trouver aucun édifice qui en donne une preuve certaine, et d'ailleurs on sait qu'ils se servaient d'architectes bysantins. La cathédrale de Cordoue, où l'on voit des arches romanes en fer à cheval et des ogives, fut, dans l'origine, une mosquée, commencée par Abdoulrahman Ier., et terminée par son fils Iscan, vers l'an 800 ; mais il est certain que cet édifice a été agrandi par la suite, et l'on ne peut rien affirmer positivement sur la date des différentes parties qui le constituent. Le palais de l'Alhambra, à Grenade, est bien à ogives, mais il fut bâti depuis 1273, et, par conséquent, long-temps après que l'ogive eut été adoptée dans toute l'Europe. En un mot, beaucoup d'édifices moresques, antérieurs au XIIe. siècle, sont bâtis dans le genre roman, et pas un édifice gothique n'est prouvé appartenir à une époque plus ancienne que les autres monuments du même genre qui existent dans le reste de l'Europe.

Aucune de ces trois opinions sur l'origine des ogives, et de l'architecture élancée, dont elles sont le principal caractère, ne me semble suffisamment prouvée pour être préférée ; toutefois, soit que cette architecture soit née chez nous, ou qu'elle ait été apportée d'Orient, il est toujours

certain qu'elle ne remplaça pas subitement l'architecture romane. Dans cet art comme dans tous les autres, il y eut une hésitation inévitable entre l'ancienne méthode et celle que l'on voulait introduire, un mélange curieux de l'ancien genre et du nouveau.

L'hypothèse de ceux qui pensent que l'architecture gothique est née chez nous, est basée sur l'étude approfondie des monuments, et sur la gradation bien observée des changements opérés dans l'architecture, pendant la période que nous appelons Transition. En rapportant tout aux intersections, elle rend bien mieux raison de la génération des formes, et si elle est fausse quant à la première origine qu'elle assigne à l'architecture gothique, il n'en est pas de même quant à la théorie de la formation et du perfectionnement de ce genre.

En exposant cette théorie, nous suivrons d'une manière plus facile et plus méthodique l'histoire de l'architecture : je m'attacherai donc à la reproduire ici, quoique je ne l'embrasse point exclusivement; mais l'opinion ne fait rien, pourvu que les faits et les dates soient rapportés avec soin.

Formation de l'ogive.

Ce fut de 1050 à 1150, que la transition s'opéra complètement. Dans l'XI[e]. siècle, des cintres croisés formèrent des intersections (pl. 3[e]., fig. 15) dont l'aspect intéressa ; on y trouva la forme de l'ogive, qui devint le type du genre (1). D'abord ces demi-cercles entrelacés n'eurent pour but que d'orner les murs, intérieurement ou extérieurement (Courcy, Huppain, Allemagne : Calvados ; (voyez les fig. 14, 15 et 16, pl. 3). Bientôt la nouvelle forme fut appliquée aux portes et aux fenêtres ; mais le cintre prédominait toujours, et, après une fenêtre terminée en pointe, il s'en présentait une autre terminée en rond (planche 6[e]., fig. 1 et 2). Vers le temps de la conquête, on vit fréquemment les

(1) Il paraît cependant qu'il y avait eu des ogives romanes en France, bien avant cette époque ; mais on en cite à peine quelques-unes, qui se trouvaient dans des absides ou à d'autres places, où un rétrécissement avait déterminé la forme elliptique. On peut donc dire que ces ogives se trouvaient accidentellement, et qu'elles étaient pour ainsi dire dues au hasard. On en voyait intérieurement à l'abside de Saint-Germain-des-Prés, qui était de la première moitié du XI[e]. siècle, et on prétend qu'il y en avait aussi dans la crypte de Saint-Denis, bien plus ancienne encore.

intersections et les ogives romanes (1) (planche 3e., fig. 13, 14 et 15); l'église de Saint-Gabriel, bâtie avant 1066, présente plusieurs de ces ogives: celle que j'ai donnée (planche 3e., fig. 13) est placée sous la tour de l'église de Meuvaines, qui est toute à plein-cintre; et qui paraît aussi ancienne que celle de Saint-Gabriel; on voit des ogives semblables à l'hôpital de Caen, Étavaux, Vaux-sur-Seulles, Nonant, etc. (Calvados).

Après la conquête, les colonnes perdirent leur pesanteur; on essaya de les rapprocher d'avantage, mais ces innovations partielles ne produisaient encore qu'un mélange peu agréable de formes différentes, qui dura jusqu'au commencement du XIIe. siècle, époque à laquelle l'ogive se dégagea des ornements romans et devint tout-à-fait légère. La plupart étaient très-étroites et allongées (planche 6e., fig. 4), elles ressemblaient à un fer de lance, d'où on les nomme lancettes; mais leur forme résultant du point plus ou moins élevé, où s'opérait le croisement

(1) J'appelle ogives romanes, celles qui furent employées les premières, et qui, ornées de zigzags, frètes crénelées, etc. (planche 3e., fig. 13), ou soutenues par des colonnes romanes (planche 6e., fig. 5), n'ont encore rien de la légèreté du genre gothique.

des lignes, il arriva que des cintres sur-haussés produisirent des ogives plus aiguës que les cintres sur-baissés, et que des cintres en fer à cheval produisirent des ogives bombées (1). En un mot, ces arches ne se fermaient pas sous un angle déterminé, de manière que d'un pilier à l'autre, le système variait et présentait quelquefois des hauteurs inégales; on vit aussi des ogives très-obtuses, car il fallait se conformer à la hauteur des monuments et des arches, dont l'ouverture devait nécessairement être large; comme celles qui communiquent de la nef dans les ailes, auraient produit un mauvais effet, si elles eussent été étroites et élevées.

Ornements formés au moyen des intersections.

Le succès des innovations précédentes inspira le goût d'en faire encore; les ornements de l'architecture romane ne convenaient guères au nouveau genre; on en chercha d'autres plus en rapport avec lui, qui furent encore pour la plupart le résultat des intersections. Des cercles

(1) J'appelle ogives bombées, celles qui sont un peu creusées ou arrondies près des impostes.

entrelacés produisirent ces figures que le compas fournit, en décrivant ce qu'on appelle vulgairement *des croix de Dieu*, et qui, variées différemment, en amenèrent d'autres à peu près semblables, qui furent employées avec profusion dans le XIIe. siècle et les temps postérieurs. Telles sont les quatre-feuilles (1), les trèfles et les rosaces; les ogives se régularisèrent, quelques-unes se terminèrent en tête de trèfle (planche 4e., fig. 3); les colonnes, devenues minces et longues, se groupèrent : voilà dans quel état se trouvait l'architecture vers 1150; alors elle était tout-à-fait formée. On peut encore ajouter que, depuis la fin de l'XIe. siècle, on abandonna l'usage de placer des têtes de monstres sous l'entablement; vers 1080, les corbeaux étaient moins gros, quelquefois sans sculpture (planche 6e., fig. 6 et 7). Au commencement du XIIe. siècle, on leur substitua les dents de scie (pl. 6, fig. 5) et différentes espèces de modillons que l'on n'abandonna tout-à-fait que dans le XIIIe. siècle; les corniches perdirent cet aspect pesant qu'elles avaient eu; on les supprima même presque entièrement, en mettant à leur place d'élégantes

(1) Les quatre-feuilles étaient connus avant la conquête, car on en trouve à Saint-Gabriel et ailleurs.

balustrades, que l'on n'avait point encore employées (1).

Voilà un système bien établi, et d'autant plus séduisant que tous ces faits, quant à la progression des changements, sont en général conformes à la vérité, mais cet examen scrupuleux des faits prouve-t-il que l'architecture gothique soit née chez nous, comme l'ont pensé quelques Normands; c'est ce que l'on a examiné, et ce que l'on a cherché à détruire. Pour y parvenir, on a dit : la théorie étant basée sur la progression observée dans les innovations, il suffira d'établir qu'il y a en Normandie des monuments d'un gothique très-pur, contemporains des premières ogives et des premières intersections. De ce moment, il n'y aura plus de gradation dans les innovations, il n'y aura plus de transition proprement dite, et il sera impossible d'appeler inventeurs, ceux qui ne faisaient que concevoir l'ogive, au moment où l'architecture gothique tout entière était formée. Or, M. de Gerville prétend qu'une partie de la cathédrale de Cou-

(1) L'hôpital de Caen, est un monument de transition; c'est le seul où j'aie encore vu une balustrade, surmontant une lourde corniche supportée par des corbeaux.

tances, qui est à lancettes, a été bâtie avant 1056, et que l'église de Mortain, également à lancettes, est antérieure à 1093 (Voyez l'église de Mortain, planche 11e.).

La cathédrale de Seez, qui est d'un gothique assez élégant, est cependant de la seconde moitié de l'XIe. siècle et de la première moitié du XIIe.; elle fut bâtie sur les ruines de l'ancienne cathédrale, incendiée au milieu des guerres féodales. Ives de Bellême qui l'avait d'abord établie sur les murs calcinés de l'ancienne, eut la douleur de la voir crouler dans l'année même de la réédification; il fallut songer à une reconstruction nouvelle; ce prélat se transporta en Pouille et même jusqu'à Constantinople, pour y faire une quête; il en rapporta beaucoup de richesses qu'il obtint de la générosité des fameux Tancrède, ses alliés; il jeta, en 1053, les fondements de cette église, qui fut consacrée en 1126; mais elle ne fut achevée qu'environ 80 ans après sa mort: il y fut inhumé en 1070.

Tous ces monuments, qui sont de la plus grande importance pour l'histoire de l'architecture, puisqu'ils fixent l'introduction de l'ogive à une époque plus reculée qu'on ne le croit généralement, et qu'ils montrent dans

l'XIe. siècle des édifices semblables à ceux que l'on bâtissait un siècle plus tard, peuvent être regardés comme des exceptions rares à la règle générale; mais à la rigueur ils ne favorisent pas plus une opinion que l'autre, par rapport à l'origine de l'architecture gothique, qui est ensevelie dans des ténèbres profondes. L'opinion la plus raisonnable est peut-être celle qui établit que l'architecture à ogives est née chez nous, mais que les grands rapports qui existèrent avec Rome et Constantinople, au XIIe. siècle, amenèrent un perfectionnement général dans les arts, et surtout dans la sculpture et dans l'architecture, et favorisèrent les nouvelles conceptions des artistes du Nord.

S'il y a eu précocité dans l'architecture gothique par rapport aux cathédrales de Coutances, de Seez et à l'église de Mortain, il y a eu retard par rapport à l'église de l'abbaye de la Luzerne (Manche), qui est de 1164, et où l'on trouve encore des cintres, de l'hôpital de Caen, qui est d'une grande pesanteur, et qui cependant est de la seconde moitié du XIIe. siècle.

Ne voulant adopter exclusivement aucune opinion, me bornant à distinguer l'âge d'un monu-

ment, par ses formes et ses ornements, je conclus seulement des faits précédents, que la transition de l'architecture à plein-cintre à l'architecture aiguë n'a pas suivi partout une marche uniforme, comme on pourrait l'imaginer d'abord, et que des faits bien avérés viennent contrarier nos idées sur la progression des changements; mais qu'en général la transition est renfermée en Normandie dans les limites d'un siècle, environ de 1050 à 1150. L'Angleterre était plus retardée; les premières ogives qu'on y ait vues sont les vingt fenêtres contruites par Henri de Blois, évêque de Winchester, frère du roi Étienne, entre 1132 et 1136 (1).

Outre les églises de la transition que je viens d'indiquer, on peut encore citer en Normandie celles de Cheux, Ouestreham, Villiers-le-Sec, la tour de Trévières, etc. (Calvados.)

DE L'ARCHITECTURE A OGIVES OU GOTHIQUE.

Chez tous les peuples, l'architecture semble avoir été créée et perfectionnée par la religion; c'est la religion qui a rassemblé les hommes

(1) Milner.

dispersés dans les forêts ; leur premier besoin fut de rendre hommage à l'être surnaturel qui a tout produit , et d'élever des monuments à son culte. Depuis la roche informe soulevée par le Celte, pour attester sa croyance à l'existence d'un Etre suprême, jusqu'aux temples magnifiques de la Grèce et de Rome , et ces monuments gigantesques de l'Egypte , tout ce qu'il y a de grand en architecture semble avoir été inspiré par un sentiment religieux. Dans le moyen âge , lorsque les habitants des villes mêmes occupaient encore des maisons qui méritaient à peine ce nom , des églises vastes et superbes s'élevaient de toutes parts , et l'architecture était dans tout son lustre. Les différentes religions influèrent donc nécessairement dans tous les temps sur cet art , qui leur dut pour ainsi dire son existence.

Il serait bien curieux de rechercher combien les idées religieuses et les idées abstraites peuvent exercer d'influence sur celles qui se rapportent à des objets matériels. Ce qu'il y a de bien sûr , c'est que la marche de l'esprit humain passant des religions matérialistes aux religions spiritualistes, a influé puissamment sur les arts et principalement sur l'architecture.

La religion des anciens, toute matérielle, je pourrais dire toute naturelle, a produit et devait produire une architecture basée sur des proportions qui ne dépassaient pas ce qu'on est convenu d'appeler le bon goût. L'ensemble des parties devait montrer cette grâce, cette élégante simplicité, et en même temps cette richesse que nous admirons dans les édifices des anciens, parce que l'imagination était fixée sur des choses naturelles, et que le type du vrai beau, par rapport à eux, ne sortait pas de la nature physique. La pensée, mue par une religion dont tous les dogmes étaient à la portée de l'intelligence humaine, n'avait rien d'inspiré ; ainsi, dans l'architecture antique, tout était méthodique, simple et raisonné : il n'en est pas de même dans l'architecture gothique, que l'on pourrait justement appeler architecture chrétienne. Tout y est exaltation, tout y est hors des idées ordinaires ; la religion chrétienne, divine et surnaturelle, a tout spiritualisé, en élevant la pensée au-delà des limites de l'intelligence ; l'esprit humain, trop borné pour concevoir les mystères et les grandes vérités religieuses, a été nécessairement exalté ; il en est résulté une influence remarquable sur tout ce que l'homme a inventé ou perfectionné, principalement à

l'époque où l'enthousiasme religieux a tout embrasé, à l'époque des croisades (1).

L'architecture religieuse fut donc de tous les arts le plus visiblement influencée : dans la nouvelle religion, ce n'était plus une statue que l'on adorait comme chez les payens, c'était un Dieu incorporel, invisible, immense; le génie de l'homme mit tout en œuvre pour que la maison du Seigneur fût en relation avec son objet. De ce moment tout fut hors de proportion avec les idées terrestres ; tout prit une direction vers le ciel. L'esprit de spiritualité parut dans l'architecture, au point que tous les édifices furent à jour ; et l'on éleva ces monuments dont l'étonnante légèreté est une des plus grandes merveilles du moyen âge.

Et combien est visible l'influence différente des deux religions : les temples antiques étaient en forme de carré long, ou bien arrondis ; c'était une enceinte que l'œil embrassait du pre-

(1) Quand l'ogive aurait été connue dans l'Orient avant le XIIe. siècle, cela ne détruirait pas mon opinion; car, dans cette supposition, il est probable que l'architecture à ogives n'était pas encore entièrement formée en Orient, et qu'elle prit un nouveau développement en Europe ; et d'ailleurs la religion mahométane est une religion spiritualiste.

mier coup ; rien d'exalté ni de mystérieux : l'architecture gothique, au contraire, a quelque chose de mélancolique ; ce sont des voûtes prodigieusement hautes, de longues allées, sous lesquelles l'œil se promène long-temps avant que d'en voir tous les détours ; ce sont ces broderies, ces ciselures, ces ornements de tout genre, si éloignés de la simplicité antique, et qui semblent rivaliser avec les subtilités de la pensée.

Si je voulais faire une comparaison qui me semble frappante, je comparerais l'architecture antique à la littérature classique, et l'architecture gothique à la littérature romantique. Ce rapport vient encore à l'appui de mon opinion : en effet, comme l'a dit un célèbre auteur, en parlant de la littérature classique et de la littérature romantique (1), « les anciens avaient pour ainsi dire une âme corporelle, dont tous les mouvements étaient forts, directs et conséquents ; il n'en est pas de même du cœur humain développé par le christianisme : les modernes ont puisé, dans le repentir chrétien, l'habitude de se replier continuellement sur eux-mêmes, et, dans leurs pieuses méditations, une tendance à

(1) Madame de Staël.

s'écarter de la nature et à tout exalter. Ils ne peuvent se passer d'une certaine profondeur d'idées dont une religion spiritualiste leur a donné l'habitude. »

DU GENRE GOTHIQUE.

La dénomination de *gothique*, donnée à l'architecture à ogives, est tout-à-fait impropre, en tant qu'elle fait entendre que les Goths furent les inventeurs de ce genre. Les Goths, les Vandales et les autres peuples barbares qui, au Ve. siècle, inondèrent l'empire romain, n'avaient aucune idée des arts. Loin d'être créateurs, ils ne furent que des imitateurs maladroits (1); et, quand ils auraient pu créer, ne savons-nous pas que l'architecture à ogives n'a été formée que dans le XIIe. siècle, bien long-temps après que le peuple dont on lui a donné le nom, fut disparu de la scène du monde; ce nom est encore impropre sous un autre rapport, car, pendant la

(1) Les Goths ne connaissaient pas plus l'architecture que les Saxons, qui savaient à peine bâtir des cabanes, et auxquels on a pendant long-temps attribué, dans notre pays, la création de l'achitecture romane.

première moitié du moyen âge, on a aussi donné le nom de *gothique* à l'architecture romane. Fridegode, historien, qui écrivait en 950, dit, en parlant de l'église Saint-Ouen de Rouen, qu'elle était bâtie en pierres carrées, avec une sorte de magnificence, *à la manière gothique*, « miro opere quadris lapidibus manu gothicâ... « olim nobiliter constructa. » Si donc nous avons continué à employer le nom de gothique, c'est afin de nous conformer à l'usage, et pour ne point augmenter les difficultés de la sience en substituant une expression nouvelle, à un terme que tout le monde entend. Encore aujourd'hui, plusieurs écrivains appellent indistinctement gothique, l'architecture romane et l'architecture à ogives; cependant la majeure partie n'appliquent qu'au style pointu, cette dénomination qui, à la la renaissance surtout, fut donnée en signe de mépris à toute l'architecture du moyen âge. Dernièrement quelques antiquaires ont appelé l'architecture à ogives, genre oriental, genre sarrasin, etc.; moi-même j'avais balancé à lui donner le nom de romantique, par opposition à l'archichitecture romane qui offre encore quelque chose de classique, puisque ses principaux caractères sont tirés de l'antiquité. Mais, quoique toutes ces dénominations puissent être beaucoup plus justes

que celle qui est employée vulgairement, j'ai pensé que le nom ne faisait rien à la chose, et qu'il valait mieux conserver une expression généralement reçue, que d'en proposer une nouvelle, qui, peut-être, ne serait jamais adoptée. Quoiqu'il en soit, l'architecture à ogives, qui va faire le sujet des chapitres suivants, est d'un haut intérêt à étudier : elle a été dépréciée par beaucoup d'architectes qui n'en ont vu que les nombreuses discordances avec le style classique; pour être justes, ils auraient dû également en remarquer les grandes beautés. Il se sont trompés en jugeant d'après les règles de l'architecture antique, incompatibles avec celles de l'architecture à ogives; il n'y a qu'une chose à répondre à leurs critiques, exagérées par la prévention : qu'ils visitent nos beaux édifices gothiques, et, s'ils ne leur rendent pas la justice qu'ils méritent, ils seront incapables de juger, par cela même qu'ils n'auront pas senti.

Christophe Wren, architecte de Saint-Paul de Londres, est convenu, dans ses mémoires, qu'il serait impossible de construire plus habilement et de produire autant d'effet dans un autre système avec aussi peu de matériaux, que les artistes du moyen âge ont su le faire dans leurs constructions à ogives. Quant à moi, je suis loin de com-

parer l'architecture gothique à l'architecture antique, avec laquelle elle n'a aucun rapport, mais je pense qu'elle a un genre de beautés qui lui sont propres, qu'elle a même souvent quelque chose de sublime, et qu'elle convient parfaitement aux édifices religieux. L'architecture des anciens est plus pure comme art, celle des modernes est plus touchante : c'est l'opinion de beaucoup d'antiquaires. Voici comment c'est exprimé à ce sujet M. de Jolimont, membre de la société des antiquaires de Normandie (1) : « Il suffit (dit-il) « d'observer sans prévention l'aspect magnifique « des grandes églises élevées par les architectes « du moyen âge, pour se convaincre que le « style gothique convient plus particulièrement « à nos temples, auxquels il inspire un caractère « solemnel et religieux, que n'offrent point en « ce genre les imitations plus ou moins heu- « reuses de l'architecture antique. Les basiliques « de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Paul de « Londres, de Sainte-Gennevièvе de Paris, « chefs-d'œuvre de l'école moderne, sont loin, « malgré leur grandiose et leur somptuosité, « d'exciter en nous ce sentiment involontaire de « vénération et de grandeur, cette émotion

(1) Histoire des cathédrales de France.

« indéfinissable qui s'empare de notre âme quand « nous contemplons, même avec des dispositions « indifférentes, l'intérieur des édifices étonnants « bâtis dans les XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles. »

Division du genre gothique.

Pour peu que l'on observe l'architecture gothique, on est frappé des différentes variétés qu'elle présente dans le XIIe., le XIIIe., le XIVe., le XVe. et le XVIe. siècle; les antiquaires anglais, observateurs judicieux (1), ont senti qu'il fallait établir des divisions dans l'architecture à ogives, et tous ceux qui ont écrit sur cette matière en ont établi : j'en propose moi-même une nouvelle; mais je préviens d'avance que l'on ne doit point attacher à ces classifications plus d'importance qu'elles ne méritent; il faut se rappeler que l'art n'a point eu de repos marqués dans sa marche, qu'il n'y a point eu de transition subite, qu'enfin nos classes sont purement artificielles, et qu'elles ne sont établies

(1) Je cite les antiquaires anglais, parce que je n'en connais pas d'autres qui se soient occupés de l'architecture du moyen âge. Il y a cependant aussi M. Boisserée de Stuttgard, qui vient de faire un superbe ouvrage sur la même matière ; mais il est rare et d'un grand prix ; je n'ai pu me le procurer.

que pour faciliter l'étude. Parmi les divisions du style gothique, adoptées par les Anglais, celle de M. Dallaway, et surtout celle de M. Milner, se rapprochent davantage de ma classification : ce dernier antiquaire a distingué trois ordres dans l'architecture gothique, il a prétendu qu'elle s'était formée en Angleterre avant d'avoir été connue ailleurs. Outre que cette prétention est insoutenable, le mot *ordre* me semble peu convenable pour exprimer trois modifications d'un même genre: en effet, les ordres dans l'architecture ont des caractères essentiels et très-différents qui les distinguent; mais, dans les trois époques principales de l'architecture gothique, il n'y a que des modifications dans les ornements et dans les formes. Le mot ordre ne pourrait, ce me semble, s'appliquer aux différents styles de l'architecture à ogives, qu'autant qu'elle aurait eu plusieurs genres usités en même-temps; mais des passages presque insensibles d'une forme à une autre, ne peuvent être marqués autrement que par des différences d'époque, ce qui a déterminé ma division en gothique primordial, secondaire et tertiaire. M. Auguste le Prevost, que je me plais à citer, désigne les premières constructions gothiques sous le nom de gothique à lancettes, l'architecture du XIIIe. et du XIVe. sous le nom de gothique

rayonnant, à cause de la forme rayonnante des roses, des cercles et des quatre-feuilles qui ornent les fenêtres et les autres parties de l'édifice dans ces deux siècles. Enfin, il désigne les constructions du XVe. et du XVIe. sous le nom de gothique flamboyant, dénomination prise encore des compartiments en forme de flammes ou de langues, des roses, des fenêtres et des balustrades. Cette nomenclature est d'autant meilleure qu'elle peint pour ainsi dire d'un seul mot, le caractère des trois époques principales de l'architecture gothique, et je l'ai jointe à la mienne en tête de chaque chapitre.

Avant de commencer l'exposé des caractères de l'architecture gothique dans les différents siècles où elle a été en vigueur, je crois nécessaire de dire par quels moyens on parvenait à bâtir ces immenses basiliques répandues en si grand nombre dans toutes les parties de l'Europe. De nos jours, il serait impossible d'en élever de pareilles : les ouvriers manqueraient, et des millions ne suffiraient pas.

Le clergé possédait de grands biens, au moyen desquels il pouvait quelquefois entreprendre des travaux considérables, sans réclamer de secours étrangers ; d'ailleurs la main d'œuvre ne coûtait

presque rien, et beaucoup d'ouvriers étaient nourris pour tout salaire ; mais il fallait cependant recourir souvent à la générosité des fidèles: voici le moyen le plus puissant et le plus ordinairement employé pour l'exciter.

Le pape, au moyen d'une bulle, accordait le pouvoir de donner des indulgences à ceux qui contribueraient de leur bourse ou même de leur industrie à la construction d'une église ; la bulle obtenue, les moines, si c'était une abbaye, les chanoines, si c'était une cathédrale, envoyaient plusieurs de leurs confrères prêcher dans les villes, dans les villages, quelquefois dans plusieurs royaumes à la fois ; souvent ces frères prêcheurs emportaient avec eux les reliques les plus précieuses de leur maison ; ils s'arrêtaient dans les carrefours, racontaient tous les miracles et les guérisons opérées par l'intercession du saint auquel ces reliques avaient appartenu ; ils finissaient par faire une peinture pathétique de l'état malheureux de leur communauté, et par promettre des indulgences à ceux qui fourniraient une certaine somme d'argent pour aider à restaurer leur église. Cette exhortation produisait beaucoup d'effet sur les spectateurs ; chacun se hâtait de déposer son offrande entre les mains de ces religieux, et de baiser la châsse qui ren-

fermait les reliques. Il y avait encore un autre moyen de recueillir beaucoup d'argent : le jour de la fondation d'une église était celui d'une cérémonie annoncée long-temps auparavant ; les seigneurs, les évêques et une multitude de personnes riches de tout le pays y assistaient ; la cérémonie se terminait toujours par un discours pathétique, après quoi, chacun des assistants plaçait une pierre dans les fondements et déposait en même temps de l'or, de l'argent, ou un acte de donation, ou une offrande quelconque. Ce genre de collecte fournissait souvent des sommes énormes pour le temps ; quelquefois aussi les princes accordaient des secours, ou autorisaient des coupes de bois extraordinaires, ou remettaient certaines redevances (1). Voilà par quels moyens on subvenait aux frais nécessaires à la construction de la plupart des églises cathédrales, abbatiales ou paroissiales dans les XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles ; je pourrais citer pour exemple l'église Saint-Nicaise de Rheims,

(1) L'usage de vendre les indulgences a subsisté jusqu'au XVIe. siècle inclusivement : tout le monde sait que ce fut à ce genre de ressources que Léon X eut recours pour élever la basilique de St.-Pierre, et que les abus qui en résultèrent en Allemagne furent l'occasion du grand schisme qui eut lieu au XVIe. siècle.

l'abbaye de Croilan en Angleterre, et un grand nombre d'autres églises de France et d'Angleterre; la plus grande partie de la cathédrale de Bayeux est gothique, ayant été presque entièrement détruite au commencement du XII[e]. siècle: Philippe de Harcourt commença à la rétablir en 1159, elle fut continuée par son successeur Henri II; mais celui-ci, ne pouvant subvenir aux dépenses, accorda les grâces spirituelles à tous ceux qui fournissaient environ dix francs de notre monnaie pendant cinq ans. Il paraît que les secours ne furent pas suffisants, car de 1250 à 1254, le pape accorda des indulgences à ceux qui fourniraient des sommes pour terminer la cathédrale et les augmentations qu'on voulait y faire (1). A Rouen, l'abbaye de Saint-Ouen fut obligée malgré ses immenses domaines d'avoir plusieurs fois recours à la vente des indulgences pour la continuation des travaux de sa magnifique église.

On peut ajouter à ce qui précède que tous les édifices un peu importants n'ont été terminés qu'un demi-siècle, quelquefois même un siècle entier après avoir été commencés, ce qui donna

(1) Je dois ces renseignements à la bonté de M. l'abbé de La Rue.

plus de facilité pour subvenir aux dépenses, c'est ce qui fait aussi qu'on trouve rarement une unité parfaite dans les grandes églises et les cathédrales, parce que souvent elles étaient l'ouvrage de deux ou trois architectes (1); presque toujours on finissait par les chapelles de la croisée et par la grande porte de l'ouest.

Il sera peut-être difficile de concevoir comment les ouvriers du moyen âge étaient aussi habiles que les constructions de ce temps l'annoncent, comment, sans connaître les moyens que nous employons aujourd'hui, ils parvenaient à une aussi grande perfection dans des ouvrages aussi longs, aussi vastes et aussi compliqués; il est certain cependant que les architectes n'étaient pas rares, il y eut même des confréries de maçons; voici ce qu'on sait de leurs travaux et de leur organisation (2): cette association de maçons et d'artistes était partagée en plusieurs compagnies, qui parcouraient les différentes parties

(1) On pratiquait presque toujours un autre genre d'économie; c'était de conserver les portions des églises précédentes qui pouvaient cadrer avec les nouvelles constructions, quelles que fussent les discordances de style; il y a peu d'édifices aussi bizarrement mipartis sous ce rapport que la principale église de Falaise.

(2) J'ai puisé une grande partie des détails suivants dans l'ouvrage de Norris-Brewer, sur les antiquités d'Angleterre.

de la France, et des autres royaumes chrétiens, édifiant des églises dans les villes, dans les campagnes, et qui furent particulièrement protégés du pape vers la fin du XIIe. siècle, d'où ils prirent le nom de francs-maçons; ayant été organisés en corporation religieuse, ils furent soumis à une règle, et jouirent de quelques priviléges. Lorsqu'ils voulaient construire un église, ils formaient un camp de cabanes sur le lieu même où elle devait être élevée; un surveillant gouvernait en chef, mais sur dix hommes il y en avait un nommé le gardien qui veillait sur les neuf autres; les différents travaux n'étaient point indistinctement exécutés par tous les membres: les uns étaient chargés de sculpter des chapiteaux de colonnes, les autres des statues, d'autres des feuillages, chacun avait une partie dont il s'ocupait exclusivement et dans laquelle il excellait. Les gentils-hommes du voisinage fournissaient les matériaux par esprit de piété, et les charriaient (1). Les riches abbayes entrete-

(1) Il y eut aussi en France dans le moyen âge une confrérie moins nombreuse, mais qui rendit de très-grands services. Ces religieux sous le nom de frères pontifes, construisaient des ponts dans beaucoup d'endroits et sur des rivières fort larges: le passage de ces rivières était toujours difficile, les marchands et les voyageurs étaient souvent exposés à y être volés ou assassinés. Les travaux des religieux pontifes

naient aussi des ouvriers ; c'est ce qui fait que l'on remarque souvent une conformité frappante entre les églises qui furent bâties à la même époque aux frais des abbayes dont elles dépendaient.

Gothique primordial ou à lancettes, de 1150 *à* 1250.

Vers la fin de la première moitié du XII[e]. siècle, on abandonna généralement (1) la forme semi-circulaire pour adopter la forme aigüe ; tout ce qui appartenait au style roman disparut, et le genre gothique fut exclusivement adopté. Des ogives, des colonnes grêles et alongées caractérisèrent principalement l'architecture : le goût des nouvelles formes alla si loin, que l'on démolit des édifices romans, pour les rebâtir dans le style nouveau ; mais cette architecture n'avait pas encore acquis la légèreté ni l'élévation que l'on y remarque dans les deux siècles suivans. Les

eurent pour résultat de diminuer le nombre des voleurs, en détruisant leurs repaires, et de hâter les progrès de la civilisation, en établissant des communications plus faciles.

(1) Je dis généralement, parce qu'il y avait du style pointu dès le XI[e]. siècle à Coutances, Mortain, Seez et Fécamp, ce qui est une exception à la règle ; par exemple, celui de Fécamp est très-pesant.

proportions, les formes, les ornements se modifièrent sensiblement; c'est par-là que nous pouvons distinguer des époques différentes dans les constructions postérieures au XII[e]. siècle.

Les arts, comme les sciences, procèdent toujours du simple au composé; aussi les premiers édifices gothiques sont-ils moins ornés que les autres: nous allons successivement examiner leurs différentes parties.

La forme générale des églises gothiques fut à peu près la même que celle des églises romanes; mais une addition bien remarquable changea, dans les premières, la partie tournée vers l'est. Avant le XII[e]. siècle, jamais on ne construisait de chapelle de la vierge au bout du chœur, et jamais les bas-côtés ne faisaient le tour de l'abside: après s'être prolongés le long de la nef, ils se terminaient ordinairement à la croisée, et, s'ils passaient outre, ils venaient aboutir au milieu du chœur (1). Depuis la fin de ce siècle, au contraire, on trouve constamment autour du chœur des chapelles auxquelles les collatéraux servent d'accès: ce changement, l'un des plus importants qui aient eu lieu dans la distribution

(1) Quelquefois ils se terminaient circulairement, et formaient deux petites absides.

des églises, puisqu'il déplaça pour ainsi dire le chœur, pour le reporter plus au centre de l'édifice, devint bien plus remarquable au XIIIe. siècle, époque à laquelle on trouve, à l'extrémité des bas-côtés du chœur, une grande chapelle dédiée à la Ste.-Vierge, et formant une seconde abside, appliquée contre l'abside principale; par cette nouvelle disposition, la tête de la croix (1) fut prolongée, l'œil ne s'arrêta plus aux colonnes du roud-point, un majestueux lointain s'offrit à la vue : avant les églises à chapelles de la Vierge, et même avant celles dont les bas-côtés font le tour de l'abside, on en trouve qui se terminent par trois fenêtres sur une muraille plate, et d'autres dont le chœur finit à l'orient par une abside anguleuse. Les premières ne se rencontrent guères que dans les campagnes, mais les dernières pourraient peut-être servir à caractériser le XIIe. siècle.

Une autre innovation eut lieu à la fin du XIIe. siècle et au commencement du XIIIe. : jusque-là on n'avait point élevé cette multitude de chapelles collatérales qui bordent les ailes; on s'était contenté des chapelles de la croisée, de l'extré-

(1) J'appelle tête de la croix, la partie tournée vers l'est, au-delà de la croisée.

mité des collatéraux et d'un petit nombre d'autres, disposées suivant les lieux : jamais on n'en avait placé le long des bas-côtés de la nef ; mais, à la fin du XIIe. siècle, et surtout dans le XIIIe. et le XIVe., de petites chapelles ajoutées latéralement accédèrent aux ailes, de telle sorte que les arches de la nef correspondaient à l'ouverture de chacune des chapelles. Il s'ensuivit que de tous côtés l'œil trouva cette suite d'arcades dont la perspective flatte si agréablement la vue; et, dès le XIIIe. siècle, une grande fenêtre placée dans ces chapelles éclaira et décora convenablement tous ces lieux où l'œil devait s'arrêter (1). La plupart des églises qui primitivement n'eurent point de chapelles semblables, en furent garnies par la suite : celles que l'on trouve dans beaucoup d'églises sont postérieures au reste de l'édifice ; on peut voir, par les églises de Sainte-Trinité et de Saint-Nicolas de Caen, de Cerisy, de Saint-Gabriel, en un mot, par les édifices

(1) Dans certaines églises qui font exception, on peut faire remonter très-haut l'usage de chapelles autour du chœur. A Fécamp, par exemple, il en existe deux qui paraissent être de la construction de Richard Ier., au Xe. siècle, et qui pourtant ne sont ni des absides de la croisée, ni des extrémités de collatéraux. Mais, quant aux chapelles des bas côtés de la nef, on ne les rencontre jamais dans les églises romanes.

(*Note de M. Aug. Le Prévost.*)

romans qui ont conservé leur pureté et qui peuvent servir de points de comparaison, combien les deux innovations que je viens de signaler, agrandirent les constructions religieuses et les éloignèrent de la forme des anciennes basiliques, qu'elles avaient conservée sans beaucoup d'altération, jusqu'au XIIe. siècle.

Dans les églises romanes le chœur est toujours plus court que la nef; tandis que dans les églises gothiques il est quelquefois plus long qu'elle.

On cessa aussi de se servir de petites pierres taillées carrément, comme on l'avait fait à l'imitation des constructions romaines. Des pierres plus grandes et de forme irrégulière furent généralement employées; on abandonna tout-à-fait l'usage de bâtir en arête de poisson.

Dans le XIIe. siècle, les fenêtres étroites ressemblent à un fer de lance, d'où elles ont reçu le nom de *lancettes* (planc. 6, fig. 4; planc. 7, fig. 1 et 2); c'est le principal caractère de l'architecture du XIIe. et du XIIIe.: dans les siècles suivants, l'architecte plus hardi perça des ouvertures d'une largeur quelquefois démesurée. Les premières lancettes ne présentaient point d'ornements, et plusieurs étaient sans colonnes; celles qui vinrent ensuite furent d'abord

entourées d'une seule cannelure ou surmontées d'un cordon garni de dents de scie (pl. 7, fig. 2); ce cordon formant couronnement ne descendait pas toujours jusqu'aux impostes (même planche): les cannelures se multiplièrent autour de la tête des ogives (1), mais on ne vit jamais aux fenêtres plus d'une colonne de chaque côté, supportant les impostes : il n'en fut pas de même au XIII°. siècle (pl. 6, fig. 8, 9 et 10).

On peut distinguer plusieurs proportions différentes dans les lancettes : les unes sont courtes, les autres très-longues, d'autres d'une hauteur moyenne. Je n'oserais affirmer lesquelles sont les plus anciennes, c'est le style général de l'architecture qui doit en déterminer l'âge plutôt que la forme ; en général cependant, les lancettes très-longues sont postérieures aux lancettes courtes, et antérieures aux lancettes moyennes.

A cause de la grande hauteur des fenêtres et de leur ouverture étroite, on les rapprocha beaucoup, et l'on conçut bientôt l'heureuse idée d'en accoler plusieurs dans l'intérieur d'une ogive principale, ou portique ; le plus souvent ces lancettes furent réunies deux à deux (Voyez pl. 6, fig. 8 et 9, deux fenêtres

(1) J'appelle tête la partie aiguë qui termine une ogive.

qui sont tirées de la cathédrale de Bayeux (1) ou trois à trois (même pl., fig. 10). On en voit jusqu'à quatre dans les galeries intérieures du chœur de la cathédrale de Bayeux. Lorsqu'elles étaient réunies au nombre de trois, celle du milieu était ordinairement plus élevée que les deux autres; quel que fût leur nombre, dès qu'il y avait réunion, l'espace vacant entre les têtes des lancettes était rempli de roses, de quatre-feuilles, ou de trèfles, comme on le voit (pl. 6, fig. 8, 9 et 10). J'ai remarqué que, dans les grands édifices, où l'on trouve plusieurs rangs de fenêtres superposés, l'ordre et l'arrangement de ces dernières varient en quelque sorte suivant la place qu'elles occupent. Dans l'étage le plus élevé, il y a ordinairement trois lancettes réunies (pl. 6, fig. 10); au second étage, les fenêtres sont géminées ou deux à deux (même planche, fig. 8 et 9); les plus basses enfin sont isolées.

Les lancettes réunies amenèrent l'idée de construire de larges fenêtres avec ces divisions en compartiments, qui, dessinant de vraies découpures, ornèrent les édifices postérieurs. Les fenêtres du XIIIe., du XIVe. et du XVe. siècle

(1) Ces fenêtres sont probablement du XIIIe. siècle; néanmoins on en voit de pareilles dès la fin du XIIe.

ne sont pour ainsi dire que la réunion de plusieurs lancettes, dont les séparations sont encore tracées par les méneaux qui forment des compartiments. On voit fréquemment, au bout des églises de campagne du XIIe. siècle, trois lancettes rapprochées sans cependant être réunies. On avait placé de la même manière trois fenêtres cintrées au bout de quelques églises romanes : je pense que le nombre trois qui se présente si souvent dans l'architecture était l'emblême de la Trinité.

Les portes, au nombre de trois dans les grandes églises, sont en ogive, le haut en est garni de cannelures soutenues par plusieurs colonnes. La tête de l'ogive au haut de la porte est quelquefois trilobée (pl. 4, fig. 4 (1); on trouve encore, quoique très-rarement, des portes cintrées, comme on peut le voir par la figure que je viens de citer.

On a vu plus haut que, dans l'architecture romane, on ornait l'entourage des cintres de têtes plates grimaçantes : on en voit encore quelquefois autour des ogives dans le XIIe. siècle et la première moitié du XIIIe. ; mais elles sont très-

(1) Plusieurs antiquaires appellent les ogives ainsi terminées, ogives trilobées, pour les distinguer des ogives à tête de trèfle, pl. 7, fig. 10, et pl. 4, fig. 3 ; j'adopte leur nomenclature.

petites, et elles ont une physionomie particulière; on y remarque toujours deux grandes oreilles qui donnent à quelques-unes l'aspect d'une tête de chauve-souris. Du reste, elles sont en miniature aussi bizarres et aussi variées que les têtes entablées de l'architecture romane, dont elles sont une imitation; on en voit de pareilles à Bretteville-l'Orgueilleuse, à Christot, à Norey, à Nonant (Calvados), etc., etc.

Les arcades, quelquefois larges et obtuses, sont le plus souvent étroites et aiguës, sans cependant l'être autant que les fenêtres, il y en a plusieurs rangs superposés; quelques-unes sont accollées et réunies sous une autre plus grande; souvent elles figurent de fausses fenêtres ou des galeries bouchées, intérieurement et extérieurement (pl. 7, fig. 5 et 10), et sont terminées en tête de trèfle.

Les colonnes sont minces et alongées, très-rarement isolées, presque toujours groupées de manière à garnir et entourer complètement les piliers dont elles sont le principal ornement (pl. 7, fig. 7); de là cette forêt de colonnes qui caractérisent l'architecture gothique. Les piliers sont de forme irrégulière, et les colonnes réunies sont de différentes grosseurs, quoique d'une hauteur égale. Leurs chapiteaux se distinguent par une élégante simplicité, et approchent

beaucoup de l'ordre corinthien. Ils sont garnis de feuilles alongées, recourbées ou roulées à leur extrémité, de manière à figurer des volutes (pl. 7, fig. 3 et 4). Lorsqu'il y a plusieurs étages de colonnes, au-dessus de l'entablement, qui recouvre les chapiteaux, existent d'autres colonnes pareilles aux premières, et du sommet desquelles plusieurs nervures s'élèvent en ogive pour aller assujétir la voûte (voyez pl. 7, fig. 10, des colonnes et des arches de l'intérieur du chœur de la cathédrale de Bayeux); mais au milieu de ces divers étages de colonnes, il y en a presque toujours qui s'élancent d'un seul jet jusqu'au haut de l'édifice, pour aller soutenir les nervures principales: on peut ajouter que, dans le XIIe. et le XIIIe. siècle, on trouve des colonnes annelées (pl. 7, fig. 6); ce sont des colonnes qui semblent attachées par le milieu avec plusieurs anneaux; j'en ai trouvé dans un bâtiment attenant à la cathédrale de Bayeux (Le Vestiaire), dans l'église de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen et dans beaucoup d'autres lieux. On en voit un grand nombre dans la nef de l'abbaye de Westminster, qui est du XIIIe. siècle. Dans le XIIe. et le XIIIe. siècle, les colonnes, quoique faisant ordinairement corps avec les piliers, étaient cependant bien arrondies et presque entières, quelquefois même, quoique

rarement, elles étaient tout-à-fait détachées, et assujéties au moyen de crampons, tandis que postérieurement, leur fût devint d'une maigreur ridicule, et se réduisit à un demi-relief.

Les balustrades placées intérieurement et extérieurement fournissent aussi des caractères utiles pour découvrir l'âge d'un monument, par les modifications constantes et successives de leur forme. Dans le gothique primordial, trois espèces furent employées presque seules; elles consistèrent en une suite de petites arcades, dont les unes furent simplement terminées en ogive, les autres en tête de trèfle (pl. 4, fig. 3) ou trilobées (pl. 4, fig. 5). On trouve la première et la troisième espèce extérieurement autour du chœur de la cathédrale de Bayeux, et la seconde dans l'intérieur de cette église, au-dessus des arches romanes que j'ai figurées (pl. 4, fig. 2).

Les voûtes gothiques sont d'une hardiesse et d'une légèreté admirables, et supportées par des arceaux souvent croisés en forme d'X. Les forces, habilement combinées par cette disposition, produisirent un solidité presque impossible à concevoir, lorsqu'on voit ces légers faisceaux de longues colonnes qui supportent tout l'édifice. On commença dans le XIIe. siècle à orner le

point de l'intersection des arceaux avec des fleurons (1).

Il y a des différences frappantes entre les tours gothiques et les tours romanes ; celles-ci sont terminées par une pyramide à 4 pans (2), celles-là par une flèche octogone ; dans les premières, la base de la pyramide déborde sur les murs de la tour carrée, tandis que c'est le contraire dans les secondes (3) ; d'un autre côté, les tours gothiques étant composées d'une flèche

(1) M. Bentham prétend que les Anglais construisirent leurs voûtes avec de la craie, à cause de la légèreté de cette pierre. En Normandie, on a employé indistinctement les mêmes matériaux aux murs et aux voûtes ; mais on avait soin de ne charger ces dernières qu'avec un mélange de mortier et de pierres d'une petite dimension, quelques-unes même présentent des morceaux de tuf : dans le département du Calvados, c'est le tuf de Sainte-Honorine qui a été employé ; dans la Manche, une espèce de calcaire grossier que l'on extrait principalement à Gorges et à Sainteny.

(2) On peut dire que presque toutes les tours romanes sont terminées par une pyramide à quatre pans, et conformes à celles que j'ai figurées (planch. 5, fig. 1re ; et planch. 1re., fig. 2). Cependant on pourrait en trouver un très-petit nombre qui furent octogones, par exemple, les tours de Jumiège, le clocher de Tamerville près Valognes, celui de Trévières près de Bayeux ; mais ces exceptions sont bien rares, et dans ce cas la tour prenait elle-même la forme octogone avant d'arriver à la base de la pyramide terminale.

(3) Ce seul caractère m'a souvent servi à distinguer de très-loin, si une tour était romane ou gothique.

octogone élevée sur une tour carrée, il resta aux quatre angles de celle-ci des vides que l'on remplit par des tourelles, dont l'accompagnement d'un bon effet est sans exemple dans les tours romanes. On concevra bien mieux ce que je dis, lorsque l'on aura jeté les yeux sur la planche cinquième. La figure première représente une tour de l'XIe. siècle (la tour de Vienne, arrondissement de Bayeux); la figure deuxième représente une tour gothique du XIIe. siècle, où l'on voit encore des corbeaux; elle est tirée de l'église de Tour, arrondissement de Bayeux. Les tours du XIIe. et du XIIIe. siècle sont percées de quatre côtés par des fenêtres très-longues et très-étroites en forme de lancettes; les plus anciennes présentent encore quelques pleins-cintres, des corbeaux, et ensuite plusieurs variétés de modillons que l'on remplaça par une bordure de feuillages, de trèfles, ou de quatre-feuilles. Elles ne tardèrent pas à acquérir une grande légèreté; leur hauteur égala souvent la longueur entière de l'édifice.

Un trait hardi du nouveau style fut d'élever en l'air ces arcs-boutants, qui soutiennent le haut des grands murs extérieurs, et qui contribuent si puissamment à l'élégance, en même temps qu'ils ajoutent à la solidité, en neutralisant

la pesanteur des voûtes. Ce moyen ingénieux de consolider le sommet des grands édifices était presque inconnu dans l'XIe. siècle (1), ce ne fut que vers la fin du XIIe. que l'on commença à en tirer parti; jusque-là les arcs-boutants avaient été dérobés à la vue sous la toiture des bas-côtés de l'édifice. Rendus visibles par ce dégagement, on les revêtit d'ornements convenables, on surmonta de clochetons ou de pinacles, les piliers qui servirent à les supporter; on pratiqua le long de ces piliers des niches dans lesquelles on plaça des statues (pl. 7, fig. 9). Il faut bien observer que les arcs-boutants ne furent pas communs avant le XIIIe. siècle.

Lorsqu'on réfléchit à la grossièreté et à la rareté, dans l'XIe. siècle, de ces demi-reliefs que j'ai figurés (pl. 1ere.; fig. 5), on est étonné de voir, dès la première moitié du XIIIe., un grand nombre de statues, dont quelques-unes ne sont pas sans mérite, et qui toutes doivent certainement être regardées comme des chefs-d'œuvre, comparativement aux premières. Cette amélioration subite dans l'art du statuaire ne

(1) Il n'était pas nécessaire, tandis qu'il le devint à l'époque des constructions pointues.

peut s'expliquer qu'en l'attribuant aux grands rapports qui existèrent avec Constantinople et Rome, depuis les premières croisades. Tous les arts furent dans un état de splendeur au XIIIe. siècle, comme le prouvent tant de beaux ouvrages de cette époque, et notamment les sceaux de St.-Louis, l'admirable châsse de St.-Taurin d'Évreux, et les deux portes latérales de la façade occidentale de Rouen.

Les petites tours ou clochetons se multiplièrent et ornèrent les parties extérieures les plus remarquables des églises; elles étaient très-rares dans l'architecture romane.

On fit pour les statuettes des niches surmontées d'un dais.

Les principaux ornements architectoniques du gothique primordial sont: les rosaces, dont l'effet est si agréable à l'œil; d'abord simples et entourées de dents de scie, elles devinrent bientôt larges, riches et élégantes (pl. 7, fig. 12). On employa aussi les feuilles de chêne, et surtout les trèfles et les quatre-feuilles (pl. 4, fig. 5 et 7); il y eut des trèfles à feuilles aiguës et lancéolées (pl. 4, fig. 6), d'autres à feuilles rondes.

Tels sont les principaux caractères de l'archi-

tecture du XIIe. siècle et de la première moitié du XIIIe.

D'après ce que je viens d'établir, il faut conclure qu'en général on peut distinguer deux époques dans le gothique primordial ; la première comprendra le temps des lancettes isolées, c'est-à-dire, toute la dernière moitié du XIIe. siècle ; les lancettes isolées se divisent en lancettes courtes, lancettes longues, lancettes simples, et lancettes à plusieurs cannelures ; la seconde comprendra le temps des lancettes réunies deux à deux ou trois à trois, durant la première moitié du XIIIe. ; rappelons-nous cependant que rien n'est absolu dans nos divisions, qu'elles sont purement artificielles, et qu'il faut se garder de s'y attacher trop scrupuleusement, sans quoi on pourrait être induit en erreur : en effet, quoiqu'elles soient basées sur la progression des formes remarquées dans la plupart des monuments, il y en a quelques-uns qui sortent de la règle commune ; nous avons déjà vu combien sont étonnantes les cathédrales de Seez et de Coutances ; il est d'autres monuments plus avancés ou plus retardés que tous les autres de la même époque. Il ne faudra donc pas être surpris de trouver, dès le commencement du XIIIe. siècle, presque tous les caractères que nous allons assigner à la fin

de ce siècle, et *vice versâ*; par exemple, les caractères que nous assignons au XIIe. siècle ne conviennent souvent qu'aux églises du XIIIe., pour les campagnes, où les progrès des arts ont toujours été plus lents que dans les villes. C'est ainsi que dans les campagnes on ne trouve guères, pendant la première moitié du XIIIe. siècle, que des lancettes isolées, souvent très-simples et très-étroites, ordinairement avec une seule colonne de chaque côté (1).

La cathédrale de Bayeux offre un exemple du style que j'ai appelé gothique primordial; une partie en a été bâtie par l'évêque Philippe de Harcourt et par son successeur, dans la deuxième moitié du XIIe. siècle; les travaux se prolongèrent long-temps, et ne furent achevés que dans le XIIIe., comme je l'ai dit plus haut; il est bien difficile de distinguer quelles parties de ce monument appartiennent au XIIe. siècle, et de savoir lesquelles appartiennent au XIIIe.; il serait possible que les fenêtres 8 et 9, pl. 6, ne fussent pas antérieures à 1230. La cathédrale de Bayeux offre aussi quelques parties du XIVe. et du XVe. siècle, que je vais indiquer plus bas.

On trouve encore de l'architecture gothique primordiale dans les églises de Frenouville,

Soliers, Saint-Laurent-de-Condelles, Saint-Aubin, Croisilles, Athis, Harcourt, Bretteville-l'Orgueilleuse, Cristot, Brouay, Norey (1), Saint-Manvieux, Bretteville-sur-Laise, Langrune (arrondissement de Caen), dans les églises de Géfosse, Fontenay, Isigny, Saint-Loup, Sainte-Honorine, Huppain, Ver, Vire (2) (Calvados), de Sainte-Croix, de Saint-Lô, de Saint-Gilles près Saint-Lô, de Coutances, de Mont-Martin, de Colombi, de Mortain, etc. (Manche), dans le chevet et le transsept septentrional de la cathédrale de Rouen, la nef de l'église d'Eu, la nef de l'abbaye de Fécamp, le portail de Gournay (Seine-Inférieure), dans la cathédrale d'Évreux, etc.; les églises de l'ancien couvent de l'Isledieu, du petit Andelis, de Conches, etc. (Eure), dans l'ancienne

(1) L'église de Norrey est très-remarquable pour une église de campagne. Elle est fort élevée et avec de jolies lancettes. Elle paraît être de la première moitié du XIIIe. siècle. Il faut excepter seulement une grande partie de la tour, le porche qui est du côté du nord, et une grande fenêtre bouchée au midi, à l'extrémité de la croisée. Ces parties sont évidemment du XIVe. siècle. Je donnerai quelques détails sur l'église de Norrey, dans un travail à part, que je consacrerai à décrire les églises les plus remarquables de l'arrondissement de Caen.

(2) La partie ancienne de l'église de Vire est de la première moitié du XIIe. siècle.

église Sainte-Geneviève de Paris, dans la cathédrale de Cantorbéry, en Angleterre.

Une grande partie des églises du Calvados que je viens de citer, sont du commencement du XIII°. siècle; la plupart offrent, au-dessous de la corniche extérieure, des modillons qui sont à peu de chose près semblables à ceux que j'ai figurés (pl. 7, fig. 17); on trouve les mêmes à la nef de Cheux et sur beaucoup d'autres monuments de transition; on voit aussi des modillons en forme de longues dents de scie à beaucoup d'églises gothiques primitives du Calvados. On peut donc conclure que les modillons ont été en usage, au moins dans les campagnes, jusqu'à la deuxième moitié du XIII°. siècle, c'est-à-dire, pendant tout le temps que j'assigne au gothique primordial. Vers la fin de la première moitié du XIII°., l'architecture fit de grands progrès en France; le règne de St.-Louis est le plus fécond de tous en constructions; ce prince fit bâtir une grande quantité d'églises à Paris et dans différents lieux de son royaume. Les abbayes de Longchamp, près Saint-Cloud, et de Saint-Mathieu, près de Rouen, une grande partie de l'église de Saint-Denis, l'église de l'abbaye de Maubuisson, les hôtels-dieu de Vernon, Pontoise, Compiègne; le monastère et l'église de

Royaumont, la Sainte-Chapelle de Paris, et un grand nombre d'autres monuments sont dus à sa munificence. Il encouragea l'architecture, et les noms des plus célèbres artistes de son temps sont parvenus jusqu'à nous ; parmi eux on peut citer Eudes de Montreuil, qui accompagna le Roi en Orient, et y fortifia la ville de Joppé. Revenu en France, il construisit à Paris un grand nombre d'édifices (1), et c'est à lui que l'on doit l'église Notre-Dame de Mantes, qui est bien remarquable ; une inscription placée sur sa tombe, dans le couvent des Cordeliers de Paris, apprend qu'il mourut en 1289.

Un autre artiste appelé Jousselin-de-Courvault, accompagna St.-Louis à la croisade, et inventa plusieurs machines de guerre (2).

Partout l'architecture prenait un caractère de grandeur et de magnificence ; à Reims, une superbe cathédrale s'élevait pour attester la perfection de l'architecture gothique en France, dès la première moitié du XIIIe. siècle ; elle fut consacrée en 1241. Dans la même ville, Hugues Libergier donnait ses soins aux travaux de l'église

(1) On cite comme son ouvrage les églises de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, les Quinze-Vingt, les Cordeliers, les Mathurins et autres établissements de Paris.

(2) Joinville, hist. de St.-Louis,

de Saint-Nicaise (1), qui ne fut terminée qu'au commencement du siècle suivant, par Robert de Coucy.

On connaît aussi quelques noms d'architectes normands ; on voit, dans la chronique de l'abbaye du Bec, qu'Ingelramme, qui avait travaillé à l'église Notre-Dame de Rouen, fut engagé, en 1212, par l'abbé Richard, à rebâtir l'église de cette abbaye. Un autre artiste, nommé Waultier-de-Meulan, continua l'ouvrage ; cette église fut ensuite brûlée et rétablie pendant l'abbatiat de Pierre Caniba, vers 1273.

Malgré cela, beaucoup de monuments magnifiques qui nous attestent le génie de leurs auteurs, ne nous ont point transmis leurs noms ; il est même extrêmement rare d'en trouver d'inscrits sur les murs ; cela n'est pas cependant sans exemple dans l'architecture gothique (2), tandis

(1) Hugo Libergier pronaon ecclesiæ perfecit, utrasque alas, rontem, propylæum, et turres ; Chr. S. Nicas., p. 636.

Cet architecte habile mourut en 1265, comme le prouve son inscription tumulaire : « Cy gist maistre Hugue Libergier, qui a « commencé cette église l'an de l'incarnation 1229, mercredy « d'après Pâques, et mourut l'an 1263, le vendredi d'après « Pâques ; pour Dieu priez pour lui.

(2) M. Lambert a découvert plusieurs noms d'architectes dans les églises de l'arrondissement de Bayeux ; je viens moi-même d'en trouver quelques-uns dans l'arrondissement de Caen ; je les ferai connaître dans un prochain mémoire.

que je ne connais encore qu'une inscription semblable dans les églises romanes de Normandie. Elle se trouve sur un chapiteau roman de l'abbaye de Bernay, qui est évidemment de l'époque de sa fondation (première moitié du XIe. siècle); on y lit ces mots : *me fecit Isembardus* (1).

GOTHIQUE SECONDAIRE OU RAYONNANT.

Première époque; de 1250 *à* 1300.

L'heureuse impulsion donnée à l'architecture sous le règne de St.-Louis, amena un grand perfectionnement dans cet art : les monuments présentèrent des caractères particuliers, sur lesquels ma division est basée; le plus saillant de tous est la substitution des larges fenêtres aux étroite lancettes.

Les fenêtres acquirent des proportions plus gracieuses, qui résultèrent de la règle qu'on établit de diriger les arcs de cercles, de manière que leurs deux origines aux impostes et leur point

(1) Je dois la connaissance de cette inscription à M. Aug. Le Prévost.

d'intersection au sommet de l'ogive, coïncidassent avec les angles d'un triangle équilatéral. Les colonnes, qui n'avaient été qu'en petit nombre de chaque côté, s'élevèrent en faisceau pour supporter les impostes ; à la fin du XIIe. et au commencement du XIIIe. siècle, on n'introduisait le jour, comme on sait, que par deux ou trois ouvertures en forme de lancettes, renfermées dans une grande ogive. Entre leurs sommités aiguës, l'usage n'avait admis que de petites ouvertures, percées en cercle ou en trèfle, ayant par fois quatre festons (pl. 6, fig. 8, 9 et 10). La nouvelle méthode fut plus hardie ; les colonnes de séparation se multiplièrent et devinrent plus minces, ce qui produisit une grande quantité de jours ou de baies dans une même fenêtres ; d'autres jours, couronnant ceux-ci, furent ménagés par des arceaux et des traverses que le caprice dessina, en cherchant particulièrement à figurer des fleurs. Enfin, entre les ogives on plaça des roses comme on en voit (pl. 6, fig. 8), mais plus grandes et plus ornées. J'ai figuré (pl. 7, fig. 11) une fenêtre de la seconde moitié du XIIIe. siècle, dans les proportions les plus ordinaires, mais on en voit de plus larges du même temps. Celles qui sont placées aux deux bouts de la croisée et au-dessus de la grande

porte d'entrée, ont quelquefois une largeur considérable.

Les grandes roses, dont l'aspect est si flatteur, imitent des soleils par les rayons qui les divisent et entre lesquels la lumière pénètre (pl. 7, fig. 12); on en mit en plusieurs endroits à la place des fenêtres, surtout à l'est, à l'ouest, et aux deux bouts de la croisée; on en figura partout sur les murs, intérieurement et extérieurement. Les plus petites rosaces sont souvent à six feuilles, et quelquefois disposées en forme de triangle sous des frontons aigus (pl. 7, fig. 13).

Lorsqu'on ne plaça pas de grande rose au-dessus du portail de l'ouest, on y mit une grande fenêtre de forme ordinaire, ce qui eut lieu quelquefois en Normandie, mais bien plus fréquemment en Angleterre; c'est une des causes pour lesquelles les églises anglaises sont en général moins élégantes que les églises françaises.

Les portes présentent des ogives d'une forme gracieuse, couronnées d'un fronton triangulaire et couvert de ciselures. Les voussures, les timpans, les parois latéraux et les trumeaux sont ornés de sculptures diverses, et quelquefois chargés de petites figures en bas-relief représentant pour la plupart différentes scènes de l'écriture sainte; la même chose eut lieu dans le XIVe. siècle. Souvent des consoles, placées à hauteur d'appui,

supportèrent des statues entre les portes. Dans les églises de campagne, où l'on ne trouve pas la même richesse d'ornements que dans les villes, les portes, plus simples, sont accompagnées de quelques colonnes, et leurs voussures garnies d'arcs multipliés.

En examinant attentivement les colonnes, on remarque qu'elles sont plus minces que les précédentes, et que leurs chapiteaux moins alongés sont plus riches en feuillage (pl. 8, fig. 2).

Des moulures de nouvelle invention et d'un heureux fini décorent les différentes parties de l'édifice, et principalement les frontons et les autres genres de corniches qui couronnent les arcades. Les jambes mêmes de celles-ci sont quelquefois chargées de sculptures, et supportent des statues de grande proportion, élevées sur des consoles, et surmontées de dais ou de frontons triangulaires. Mais ce qui contribua le plus au charme du coup-d'œil, ce furent ces galeries, communes dans le XIIIe. et le XIVe. siècle, dont la rectitude des lignes contribua puissamment à l'unité; on en trouve plusieurs étages superposés sur la façade et dans l'intérieur des grands édifices; les galeries extérieures présentent presque toujours des niches en forme de lancettes simples, ou de lancettes trilobées (pl.

7, fig. 8) en tête de trèfle, ou enfin de lancettes géminées (même planche, fig. 5); souvent chaque arcade des galeries extérieures sert à placer une statue. Les arcades des galeries intérieures sont en général plus larges que celles des galeries extérieures; lorsqu'il y a trois étages dans un édifice, le plus élevé et le plus bas sont ordinairement percés de fenêtres, mais celui du milieu est occupé par une galerie obscure, comme on peut le voir pl. 7, fig. 10.

L'ingénieuse et savante disposition des arcs-boutants et des contre-forts, surmontés de pyramides et de clochetons (pl. 7, fig. 9), mérite surtout de fixer l'attention; leur force est toujours combinée avec art. Comme ils soutenaient le haut des murs, on en fit en même temps des aqueducs pour l'écoulement des eaux pluviales, qui en tombant du toît se répandaient d'abord dans une espèce de gouttière en pierre, au sommet du mur, et coulant ensuite dans une dalle pratiquée au-dessus des arcs-boutants, venaient enfin se répandre en cascades par des pierres en saillie appelées gargouilles, et qui servaient en même temps à orner les contre-forts.

Les balustrades sont à peu près semblables à celles que j'ai indiquées dans le précédent chapitre; on commença cependant à les orner avec

de petites roses et des quâtre-feuilles encadrés (pl. 8, fig. 4 et 5) (1).

Nous avons vu plus haut que l'architecture à ogives avait été pratiquée en France avant de pénétrer en Angleterre ; il en est résulté pendant long-temps une différence entre les édifices gothiques élevés à la même époque en France et en Angleterre, et un retard dans ce dernier pays. Cette différence est peut-être moins visible en Normandie qu'ailleurs, à cause des grands rapports que cette province a eus avec l'Angleterre. Elle est même presque imperceptible dans les églises de campagne, mais il n'en est pas de même dans les grands édifices.

En Angleterre, les arcs-boutants étaient encore cachés sous les toîts dans le XIII[e]. siècle, tandis qu'en France ils s'élevaient légèrement au-dessus de la toîture, dès la fin du XII[e]. siècle.

Dès le XIII[e]. siècle, on faisait en France de larges fenêtres divisées par trois ou quatre meneaux, et surmontées d'un nombre égal de roses; en Angleterre, on ne connaissait encore que les

(1) J'appelle quatre-feuilles encadrées les roses qui n'ont que quatre feuilles, et qui sont entourées d'un cercle. C'est pour ne pas les confondre avec les roses proprement dites, qui étaient beaucoup plus grandes et très-ouvragées.

lancettes géminées avec une petite rose entre deux, comme le dit positivement M. Milner, et comme le prouvent l'église de Westminster, la cathédrale de Salisbury, et d'autres monuments de la même époque. La cathédrale d'Amiens et celle de Salisbury, commencées toutes deux dans la même année (1221), semblent l'avoir été à soixante ans de distance. Le premier édifice ne fut entièrement terminé qu'à la fin du XIIIe. siècle, et l'on y fit encore des travaux au commencement du XIVe.; mais le plan qui fut exécuté avait été conçu dès le commencement des travaux, c'est-à-dire, vers 1221; on y voit néanmoins deux rangs de belles fenêtres, celles de la nef sont divisées par trois meneaux, surmontés d'un nombre égal de roses, et aux chapelles de la croisée on en trouve qui ont jusqu'à cinq meneaux, et qui paraissent du même temps que les autres. Mais l'exemple le plus frappant de tous est la cathédrale de Rheims, où il y a de très-grandes fenêtres aux deux bouts de la croisée, et qui est un des plus beaux monuments gothiques de l'Europe entière; cet édifice fut élevé dans la première moitié du XIIIe. siècle.

Nous sommes arrivés à l'époque la plus brillante de l'histoire de l'architecture gothique. La plupart de nos cathédrales et de nos belles églises

de France ont été construites dans le cours du XIIIe. siècle, et terminées dans le XIVe. Dès la fin de celui-ci, il y eut surcroît d'ornements, défaut de rectitude dans les lignes, et moins d'harmonie dans l'ensemble ; l'architecture gothique perdit de sa noblesse et de son élévation (1); dans le XIIIe. siècle et le XIVe., il y eut fréquemment des églises de plus de 400 pieds de longueur sur 150 de largeur, et environ 100 de hauteur ; on peut juger de l'effet que doivent produire de pareils vaisseaux, où l'on a déployé tout le luxe et toute la grâce de l'architecture du temps.

Si nous voulons réfléchir un peu sur les principales beautés de l'architecture gothique, lorsqu'elle était dans tout son lustre, il faudra mettre au premier rang les proportions observées par les anciens architectes, la longueur des édifices, la forme des arcades, la légèreté des colonnes, ces fenêtres, ces roses découpées avec tant d'art, que la pierre semble être devenue flexible pour prendre au gré de l'ouvrier les formes les plus gracieuses. Ces pinacles aigus et cette multitude

(1) Il y a cependant des exceptions à cette règle générale ; par exemple, l'église Saint-Ouen de Rouen, qui est un des chefs-d'œuvre du genre, n'a été commencée qu'en 1318, et n'a été terminée que plus d'un siècle après.

d'ornements de tout genre, donnent à l'édifice une physionomie élancée, impriment à l'ame un sentiment à la fois romantique et religieux. L'effet de perspective qui résulta de l'uniformité des colonnes et du nombre des arches répétées à des distances égales, formant pour ainsi dire de longues et majestueuses avenues, inspirent l'étonnement, la sensibilité et la mélancolie.

L'œil est enchanté du point de vue grand et magnifique qui se déroule devant lui, et se promène agréablement sous ces longues voûtes aiguës, et sous ces galeries parallèles appelées bas-côtés. Le chœur, le sanctuaire et la chapelle de la Vierge se présentent dans l'éloignement; c'est là que l'artiste a déployé tous ses moyens d'exécution, c'est là que l'œil est forcé de s'arrêter, c'est là que tout se dirige, que tout vient aboutir (1).

(1) On a reproché, mais à tort, aux monuments gothiques, d'être trop étroits; c'est un des caractères essentiels de l'architecture élancée. Il y a quelque chose de plus religieux, de plus mystérieux, de plus touchant dans ces édifices, où l'œil se promène long-temps avant d'en apercevoir toutes les parties; les églises gothiques sont certainement plus propres à toucher l'ame que les édifices modernes, dont on aperçoit tout d'un coup l'étendue, et qui par leur forme peu alongée diffèrent entièrement des monuments gothiques; d'ailleurs, si ces derniers eussent été plus larges, il eût été difficile, peut-être même impossible, d'établir ces voûtes déjà surprenantes par leur élévation et leur légèreté.

On doit rapporter à la seconde moitié du XIIIe. siècle, une portion de la cathédrale de Rouen, la chapelle de la Vierge de la cathédrale d'Evreux, une partie des chevets d'Andelis et de Gisors, une partie de l'église de Saint-Pierre de Caen, et de l'ancienne église de Saint-Sauveur de la même ville; on trouve encore de l'architecture du XIIIe. siècle dans les églises de Mosles, Ranchi, Cahagnes, Tours, etc. (Calvados); dans l'église royale de Saint-Denis, dans la cathédrale de Paris, dans celle d'Amiens, dans l'église de Saint-Nicaise et dans la cathédrale de Rheims, etc.; en Angleterre, dans la cathédrale de Salisbury, dans l'église de Westminster, etc.

GOTHIQUE SECONDAIRE (1).

Deuxième époque; de 1300 *à* 1400.

Dans le XIVe. siècle, beaucoup de caractères sont les mêmes qu'à la fin du XIIIe. Je me bornerai donc à indiquer les innovations.

(1) Quoique l'architecture gothique secondaire soit d'un haut intérêt, je n'ai donné que le nombre de figures indispensables

Depuis le commencement du XIVe., on trouve un trotoir garni d'une rampe entre la flèche et la tour, ce qui n'avait guère eu lieu auparavant. On voit (planch. 8, fig. 11), une tour de la première moitié du XIVe. siècle ; il est facile d'apercevoir qu'elle diffère sensiblement des tours du XIIe. et du XIIIe. siècle (1) ; cette innovation vint de ce que les flèches étant mieux filées et plus minces, leur base fut moins évasée, il resta un intervalle entre elle et la tour qui leur servait de support (2). Les pyramides n'avaient encore reçu aucun ornement, on s'était borné à tracer sur les pierres de leur toît des tuiles en forme de dents de scie et de festons, etc. ; on les perça à jour par des trous en forme de petites roses et de trèfles ; on couvrit leurs angles de crochets, comme on le voit par la figure précitée.

pour l'intelligence de mon texte, parce que la plupart des belles églises gothiques ont été gravées ou lithographiées, et que tout le monde peut se procurer de nombreux exemples de ce genre d'architecture. Il n'en est pas de même du genre roman, qui est presque inconnu dans certaines provinces.

(1) Il est probable que l'on avait placé des balustrades pareilles dès la seconde moitié du XIIIe. siècle ; mais en général ce fut au commencement du XIVe. qu'elles furent employées.

(2) On voit que cette disposition est tout-à-fait opposée à celle des pyramides romanes.

Les balustrades ne présentent plus de petites arcades comme dans le XIIe. et le XIIIe. siècle, mais des quatre-feuilles encadrés (plan. 8, fig. 3, 4, 5), de petites roses et des cercles différemment combinés.

Les frontons (pl. 8, fig 7), les tours, les tabernacles (pl. 8, fig. 6) et les contre-forts (pl. 8, fig. 9) sont garnis de crochets.

Les cordons destinés à soutenir les voûtes, ne furent plus des arcs simples formant une seule intersection, ils se ramifièrent, et formèrent des compartiments où l'élégance du dessin se montra toujours. Partout où ces cordons se rencontraient, ils étaient liés par une pièce en saillie formant un cercle ou un écusson.

Les fenêtres s'élargirent beaucoup et perdirent de leur hauteur ; la tête avait souvent la moitié de la hauteur totale de l'ogive ; des cordons constamment applatis et garnis de crochets dessinèrent souvent des frontons autour des fenêtres, et ornèrent différentes parties des murs : on peut voir, planch. 8, fig. 1, une fenêtre du XIVe. siècle ; il suffira de la comparer à la fenêtre du XIIIe., figurée planche 7, pour en voir la différence. Dans les églises qui n'étaient pas terminées par une abside, il y eut presque tou-

jours, du côté de l'est, une grande fenêtre qui occupa presque toute la largeur du chœur; ce fut la même chose dans le XV[e]. siècle.

Les colonnes groupées devinrent maigres, et ne se détachèrent pas comme auparavant; à la fin du XIV[e]. siècle, ce n'était plus que des demi-reliefs; d'un autre côté, on employa souvent à soutenir les grandes arcades, de gros pilliers ronds et peu élevés, surmontés d'un étroit chapiteau (planch. 8, fig. 10); ces pilliers furent unis ou entourés de nervures anguleuses, ou enfin ornés de colonnes très-fines, réunies sous un même chapiteau.

Les contre-forts étaient comme auparavant surmontés de pinacles, et servaient d'appui aux arcs-boutants; mais ils devinrent trop saillants, et par conséquent moins légers; ils eurent même un aspect de pesanteur qui nuisit à la beauté de l'ensemble. Dans la seconde moitié du XIV[e]. siècle et dans le XV[e]., le goût des contre-forts devint si général qu'on en ajouta aux murs les moins élevés et aux constructions les plus solides (1): les églises bâties antérieure-

(1) J'ai vu à plusieurs églises de campagne des contre-forts qui ont presque autant de saillie que de hauteur; je citerai de préférence ceux de l'église de Castillon, arrondissement de Bayeux; je les crois du XV[e]. siècle.

ment n'en furent pas exemptes, et ces applications postérieures pourraient tromper un œil peu exercé.

Les tabernacles (planc. 8, fig. 9) devinrent extrêmement communs dans le XIVe. siècle, et s'appliquèrent sur les murs.

On trouve de l'architecture du XIVe. siècle, dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Jean, et dans l'ancienne église Saint-Etienne à Caen, dans l'église Trinité de Falaise, dans quelques chapelles latérales de la cathédrale de Bayeux et de celle de Coutances, dans la belle église Saint-Ouen de Rouen, la collégiale d'Ecouis, dans la cathédrale de Bourges, dans celle de Strasbourg, etc., dans l'église collégiale du Saint-Sépulcre à Paris, commencée en 1326, par Guerin de Lorcigne (1); plusieurs chapelles de l'église Notre-Dame de la même ville, la Sainte-Chapelle de Vincennes, fondée vers 1379, dans la cathédrale de York-Minster en Angleterre, ainsi que dans la plupart des grandes églises.

(1) L'inscription suivante, placée sur le portail, apprenait le nom de cet architecte : « L'an de grâce MCCCXXVII, le vendredi devant Noël, fut chantée la premiere messe de cette « église et les fondemens levez : si comme il appert, par maistre « Guerin de Lorcignes, qui eregea ce portail et le fonda premie- « rement. »

GOTHIQUE TERTIAIRE OU FLAMBOYANT.

Première époque ; de 1400 *à* 1460.

Nous venons de voir que déjà l'architecture gothique commençait à dégénérer à la fin du XIVe. siècle ; elle déclina plus sensiblement encore pendant le cours du XVe. : sa beauté essentielle avait consisté dans le degré d'élévation convenable, donné aux différentes parties de l'édifice, et surtout aux ogives. La largeur considérable de celles-ci et l'abaissement général furent les principales causes qui produisirent la chûte du genre ; on ne trouva plus l'esprit qui l'avait fait naître, c'est-à-dire, une tendance à l'élévation ; les colonnes, si agréables à l'œil, devinrent de simples filets ; les formes prismatiques furent souvent préférées aux formes rondes.

Voici en peu de mots les principaux caractères de l'architecture dans le XVe. siècle.

Les colonnes, si l'on peut encore donner ce nom à de maigres filets, sont pour la plupart d'une extrême finesse ; leurs chapiteaux figurent souvent deux bouquets de feuillage, l'un au-dessus de l'autre (planch. 9, fig. 9) ; elles

sont souvent remplacées par de simples nervures anguleuses d'un effet peu agréable, qui avaient déjà commencé à se montrer dans le XIV[e]. siècle.

Au lieu de colonnes pour soutenir les impostes, on employa aussi des consoles chargées de feuillages (planch. 9, fig. 11).

Les fenêtres ont perdu leur forme gracieuse. Dans le XIII[e]. siècle, le triangle, formé des impostes au sommet, occupait à peu près le tiers de la hauteur de l'ogive entière (planch. 7, fig. 11) : dans le XV[e]., au contraire, le même triangle en occupe plus de la moitié, et quelquefois presque les deux tiers, défaut de proportion qui choque péniblement la vue (1) ; d'un autre côté, depuis les impostes jusqu'au sommet, il règne souvent une bordure de feuillages frisés, formant des crochets de distance en distance, et dont le prolongement dessine une espèce de croix, de fleuron, ou de fleurs de lis, au-dessus de la tête de l'ogive ; on peut voir, par la figure 7, planche 9, qui représente une fenêtre du XV[e]. siècle, combien cette bordure écrase les fenêtres, déjà trop courtes, et trop éloignées des formes

(1) Quoique ce défaut soit très-fréquent dans les monuments du XV[e]. siècle, on trouve cependant encore des fenêtres bien proportionnées, par exemple, à l'église Saint-Ouen de Rouen.

sveltes du XIIIe. siècle. Les mêmes défauts de proportion, quoique moins saillants peut-être, se retrouvent néanmoins dans les arcades et les portes.

On voit souvent les bords intérieurs des ogives festonnés ; cet ornement est d'une grande élégance, j'en donne un exemple dans les fenêtres de l'abside (planch. 10, fig. 1) de l'église Notre-Dame de Caen. On sera peut-être étonné, en voyant cette planche, de trouver de véritables lancettes dans le XVe. siècle ; mais il faut se rappeler que, dans les absides dont la courbure est très-prononcée, on a toujours été forcé de placer des ogives étroites ; en pareil cas, il faut que les accessoires servent de guides, car les formes sont trompeuses.

Au-dessus du sommet des ogives, il y a toujours une espèce de prolongement formé par les nervures qui l'entourent, et qui partent des impostes ; ce prolongement, formant un pédicule plus ou moins élevé, supporte quelquefois des bouquets de feuillage.

On voit à peu près la même chose au haut de tous les frontons ; j'en ai figuré (planch. 9, fig. 8) qui se trouvent sur la tour de l'horloge de la cathédrale de Bayeux ; ils sont couronnés d'un bouquet de feuilles de choux frisés.

Les feuilles de vigne, de chicorée (planch. 9, fig. 11), de chardon, de choux frisés etc. (planch. 9, fig. 1, 2), sont des sculptures très-communes dans le XVe. siècle.

Les compartiments et les découpures qui remplissent la tête des fenêtres, et les grandes roses présentent rarement des dessins arrondis comme auparavant; ils ressemblent à des flammes, des cœurs allongés, des langues, ou à certaines feuilles. Tous ces dessins sont contournés, et diffèrent essentiellement des rosaces, des quatre-feuilles encadrés, et des grands trèfles; c'est ce qui a déterminé à appeler ce système d'ornement des fenêtres, le système flamboyant, par opposition au système rayonnant des deux siècles précédents. Les balustrades ou rampes présensent les mêmes changements dans leurs découpures (planch. 9, fig. 3, 4, 5, 6).

Les contre-forts sont multipliés et trop saillants, comme je l'ai fait observer plus haut.

Les tours n'offrent pas beaucoup de changements; dans quelques-unes seulement, on trouve que la pyramide est exhaussée, et commence à quelques pieds au-dessus de la balustrade de la tour; jusques-là cette balustrade et la base de la pyramide avaient été de niveau. Aux églises de campagne du XVe. siècle, on voit beaucoup

de tours carrées terminées en bâtière (1) (pl. 8, fig. 12).

Les arceaux des voûtes deviennent prismatiques, avec des nervures déjà d'un grand relief, et forment beaucoup de compartiments, caractère qui est plus saillant encore dans le XVIe. siècle.

On trouve de l'architecture du XVe. siècle dans la tour de l'horloge de la cathédrale de Bayeux, dans plusieurs chapelles de l'église Saint-Jean, de l'église Saint-Pierre et dans l'église Notre-Dame de Caen, dans celles de Cagny, de Carpiquet, dans une chapelle voisine de Saint-Laurent de Condelles (Calvados), dans l'église de Saint-Lô, dans celle de Valognes, dans une petite chapelle de l'ancien couvent de Saint-Taurin d'Evreux. Les églises d'Alençon, Argentan, le Treport, Harfleur, une portion de l'église de Gisors et un portail de Saint-Ouen de Rouen, présentent encore des exemples du même style, ainsi que beaucoup d'autres monuments religieux de Normandie : néanmoins le XVe. siècle ne fut pas très-riche en constructions ; il faut en attribuer la cause aux malheurs qui affligèrent

1) Ce mot est consacré pour exprimer la forme de ces tours.

la France pendant l'occupation anglaise, et au prix de la main-d'œuvre, qui avait augmenté.

GOTHIQUE TERTIAIRE.

*Deuxième époque ; fin du XV*e*. et XVI*e*. siècle (époque de la Renaissance).*

Depuis 1460 environ, on voit, dans l'architecture gothique, des altérations sensibles qui annoncent son déclin : cette architecture est surchargée d'ornements ; on y trouve en même-temps une imitation plus ou moins éloignée de l'architecture antique ; ce dernier changement, qui devait ramener peu à peu au goût classique, et faire abandonner entièrement l'architecture à ogives, eut principalement lieu sous Louis XII ; et, sous François Ier., il fut opéré en grande partie par des artistes italiens qui parcoururent la France à la fin du XVe. siècle et au commencement du XVIe. ; mais, en même-temps qu'on revenait aux formes rondes, et que la transition du genre gothique à l'architecture antique produisait un style nouveau, on continuait à bâtir comme dans le XVe. siècle; nous en avons la preuve dans le grand portail de l'église Saint-Ouen

de Rouen, construit en 1530, dans une fontaine de la même ville, bâtie en 1500 (la fontaine de la Croix de pierre), et dans plusieurs autres monuments de Normandie ; il y eut donc deux styles différents dans le gothique tertiaire du XVIe. siècle ; je n'en ai qu'un à indiquer, puisque l'autre n'offre rien de plus que dans le XVe. siècle.

A la fin du XVIe., l'architecture antique, tout-à-fait dégagée des ornements gothiques, recouvra ses proportions, ses formes et sa simplicité naturelle. Il faut cependant classer dans le gothique tertiaire quelques monuments religieux du XVIIe. siècle, qui font exception à la règle commune, et qui sont encore bâtis dans le style qui était en vigueur durant le siècle précédent.

Jusqu'à la fin du XVe. siècle, on trouve partout des ogives ; c'est à cette époque que les cintres vinrent se mélanger à elles, et cette forme, renouvelée de l'architecture antique, ne tarda pas à prévaloir. A la fin du XVe. siècle et dans le XVIe., toutes les ogives sont extrêmement larges, il s'ensuit qu'elles sont très-obtuses, et que l'on y voit à peine la forme ogivée ; la quantité des baies répond à la grande largeur des fenêtres. Les compartiments sont

compliqués au point que l'on ne distingue pas toujours l'ensemble d'un dessin régulier.

Dans le XVe. siècle, on avait placé des bouquets de feuillage au-dessus des ogives ; il semble que, dans le XVIe., l'architecte ait voulu imiter ce même ornement en le renversant. De là ces nombreux pendantifs (pl. 9, fig. 12, 17), ces culs-de-lampe qui sont suspendus partout à la fin du XVe. et dans le XVIe. siècle, et qui retracent l'image des stalactites dont la nature tapisse certaines grottes ; ce ne fut pas sans surprise que le spectateur se promena sous ces voûtes frangées d'où pendaient, pour ornement, des pierres pesant plusieurs mille livres ; ces masses originairement employées à servir de clef et à soutenir les voûtes, furent au contraire soutenues par elles. Au lieu de s'élever suivant le génie primitif, les arcades offrirent une tendance à s'abaisser. Les compartiments des voûtes se multiplièrent à l'excès, et devinrent extrêmement saillants. Tous les points de réunion se couvrirent d'une quantité disproportionnée de pendantifs, d'écussons, d'armoiries, de chiffres, d'emblêmes, etc. ; il résulta de cet ensemble que les arcades, déjà trop surbaissées, n'en parurent que se rapprocher davantage de la vue, et prirent un aspect bien éloigné du genre d'élan-

cement des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles. La dépression générale se montra au-dehors dans toutes les parties : au lieu de tours élancées, on éleva des coupoles hémisphériques : au lieu de tourelles, on plaça des candelabres ou des espèces de vases (pl. 9, fig. 14). Au commencement du XVIe. siècle, on trouve encore des contre-forts d'une forme élégante, qui supportent des arcs-boutants (pl. 9, fig. 16 et 18); mais ils ne tardèrent pas à disparaître ; on vit à leur place des chambranles (planch. 9, fig. 15), qui décorèrent les murs entre chaque fenêtre.

Dès le commencement du XVIe. siècle, la plupart des fenêtres furent à plein cintre, sans compartiments, et conformes à celles de l'abside n°. 2 de l'église Notre-Dame de Caen, que l'on voit planch. 10 (1). Ce caractère établit une différence bien marquée entre les monuments du XVIe. siècle et ceux du XVe., comme on peut le voir planch. 10, par les deux absides de l'église précitée, dont l'une appartient au

(1) Il y a encore assez souvent des meneaux, surtout dans les fenêtres à ogive, mais ils sont bizarres et arrondis, sans caractère déterminé. Une des raisons qui portèrent à leur donner ces formes élargies, fut de laisser un plus vaste champ aux peintres sur verre.

premier et l'autre au deuxième de ces deux siècles.

Les trèfles disparurent entièrement; ils furent remplacés par des arabesques, des découpures et des broderies de la plus grande finesse; les médaillons furent assez communs; il y eut des tabernacles, des lanternes, des dais; mais tous ces ornements prirent une forme nouvelle, comme on peut le voir par ceux qui sont entre les fenêtres de l'abside n°. 2 de l'église Notre-Dame de Caen. Toutes les portes furent divisées en deux par un pilier central.

Un caractère fort remarquable des dernières productions gothiques, c'est la profondeur et la délicatesse avec laquelle on découpait la pierre dans les ornements en guirlandes et les culs-de-lampe, et cette saillie énorme des arceaux prismatiques de la voûte.

On plaça souvent, comme dans le XIVe. et le XVe. siècle, des nervures ou filets en guise de colonnes, qui se prolongeaient tout autour des arcades, sans qu'il y eût d'entablement au-dessous des impostes; cependant on donna en général aux colonnes des proportions plus régulières qu'auparavant; mais, jusqu'à la fin du XVIe., elles furent presque toutes éfilées comme dans le XIIIe. siècle: on en voit dans plusieurs édifices qui présentent des renflements;

j'en ai figuré de pareilles (planch. 9 , fig. 19), qui sont tirées de la grande porte de l'église Trinité de Falaise. Le chapiteau corinthien et le chapiteau ionique dominèrent presque partout dans le XVIe. siècle.

On chercha aussi à former un entablement plus correct ; on distingua l'architrave, la frise et la corniche. On mit peu de balustrades, et elles offrirent des dessins différents de ceux du XVe. siècle, comme il est facile de le voir par les figures 14, 18 et 20, planche 9.

On employa beaucoup de guirlandes ; on tapissa les murs de petites rosaces : la figure 13, planche 9, tirée de l'intérieur de l'église Saint-Pierre de Caen, donnera une idée juste de ce genre d'ornements.

Les édifices du XVIe. siècle ne sont pas communs; ils se bornent en général à quelques chapelles et à des tombeaux. Leurs dimensions peu étendues et peu élevées contrastent avec la grandeur des constructions gothiques secondaires ; ils ont néanmoins, depuis le retour aux formes rondes, quelque chose de gracieux, et ils plaisent généralement par d'élégantes proportions, et par la délicatesse des nombreux ornements qui les décorent. L'abside de l'église Saint-Pierre à Caen est un des plus beaux modèles de ce genre

d'architecture, et on doit la citer en première ligne, d'autant plus que l'on connaît précisément la date de sa construction. Louis XI accorda le terrain sur lequel elle a été élevée, lorsqu'il alla en pélerinage à la Délivrande, en 1473; mais cette abside ne fut commencée qu'en 1521 (1). On trouve encore du gothique tertiaire dans l'église de Notre-Dame, dont j'ai figuré les deux absides (planch. 10), dans l'église Saint-Sauveur, l'église de Vaucelles, l'ancienne église Saint-Etienne et l'église Saint-Jean de Caen, dans l'église de l'abbaye d'Ardennes(2), dans la grande porte de l'église Trinité de Falaise, dans la chapelle de l'ancien évêché de Bayeux, convertie maintenant en salle pour le tribunal, dans les églises d'Arques, de Caudebec, de Canteleu, de Lillebonne, dans l'église Saint-Macloud de Rouen, et la plupart des autres églises paroissiales de cette ville, dans celles de Gisors, Andelis, etc.

En Angleterre, dans la chapelle de Notre-Dame de l'abbaye de Glocester, bâtie vers la

(1) Elle est l'ouvrage d'Hector Sohier, architecte de Caen.

(2) Il est inutile de dire que, lorsque je cite ces églises, je n'entends indiquer que quelques-unes de leurs parties, car le reste appartient presque toujours à d'autres époques, comme j'ai eu déjà occasion de le dire.

fin du XV[e]. siècle, la chapelle de Westminster, bâtie par Henri VII, en 1502, etc. Beaucoup d'autres monuments de la même époque offrent tous les caractères du gothique tertiaire.

TOMBEAUX.

Dans le XV[e]. et XVI[e]. siècle, on mit plus de luxe aux tombeaux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors ; les plus élégants furent placés dans des niches, et recouverts d'une statue couchée, représentant le défunt avec les insignes de sa dignité ; les autres étaient de grands pavés, sur lesquels on voyait souvent le défunt gravé au trait, avec quelques ornements architectoniques du temps, et des inscriptions. Avant le XIV[e]. siècle, les pierres tumulaires étaient presque toujours sans sculptures et sans inscriptions.

Je termine ici mon travail sur l'architecture religieuse du moyen âge ; il me reste à faire connaître l'architecture militaire et l'architecture séculière : ce sujet intéressant sera développé dans un prochain mémoire.

DE LA PEINTURE SUR VERRE.

L'histoire de la peinture sur verre se rattache à celle de l'architecture : pendant long-temps, on

avait revêtu les murailles de peintures à fresque et de mosaïques, lorsque l'idée vint d'imiter ces mêmes peintures sur les vitres. De là cette transparence si agréable, cet effet surprenant, produit dans certaines églises gothiques, et, pour ainsi dire, cette teinte religieuse qui résulte de la variété des couleurs présentées à l'œil.

L'usage des vitraux peints contribua certainement à faire adopter celui des grandes fenêtres, qui devinrent communes à la fin du XIIIe. siècle; car la peinture, voilant la lumière, permit de pratiquer de vastes ouvertures sans donner trop de jour, tandis qu'auparavant, pour conserver aux grands édifices cet air sombre qui leur convient si bien, il avait fallu employer des fenêtres étroites et laisser beaucoup de massifs. C'est ainsi que, dans le même temps, la peinture sur verre se perfectionna, et les édifices prirent une légèreté telle que leurs murailles furent pour ainsi dire transparentes.

On ne sait pas positivement quelle est l'origine de la peinture sur verre, ni dans quel pays elle fut inventée (1); plusieurs antiquaires pen-

(1) Dans IXe. siècle, les vitraux peints étaient en usage en Italie, car Léon III fit vitrer l'église de Saint-Jean de Latran avec du verre de différentes couleurs. Fleury, l. XLVI.

sent qu'elle a pris naissance en France ; on peut dire au moins avec certitude qu'il n'y a pas de contrée où elle ait été plus cultivée et mieux appréciée (1) ; la Normandie surtout a été richement décorée de ces tableaux translucides, et la ville de Rouen en conserve encore de précieux restes. M. Langlois, littérateur et artiste distingué, les a fait connaître par les gravures et l'intéressant mémoire qu'il a publiés dernièrement sur les vitraux peints.

Dans l'XIe. siècle, on n'employait que rarement et partiellement les vitres coloriées : on n'y voyait point encore de personnages ; mais seulement des pièces de verre peint taillées de différentes manières, et formant une mosaïque transparente, par la variété de leurs vives couleurs (2).

Dès la fin du XIIe. siècle, on commença à trouver, au milieu de ces mosaïques, quelques petites figures, et même des scènes entières,

(1) Plusieurs peintres sur verre obtinrent des priviléges de Charles V, de Charles VI, de Charles VII et de Charles VIII. (Mém. de M. Hyacinthe Langlois, sur les vitraux de Rouen.)

(2) Sur la tapisserie de la reine Mathilde il y a deux eglises où l'on a cherché à rendre l'effet des vitraux peints dans l'XIe. siècle, en employant alternativement de la laine bleue et de la laine rouge. (Observation communiquée par M. Lambert.)

dessinées et encadrées dans des espèces de médaillons (1), mais on y remarque une grande barbarie de dessin.

L'art fit des progrès bien marqués sous le règne de St.-Louis ; néanmoins on trouve encore un dessin sec et roide, des formes inarticulées et sans relief, des têtes naïves, mais grossières, informes et sans expression (2). Les vitraux de la cathédrale de Rouen, que M. Langlois a publiés et rapportés au règne de Philippe-le-Hardi, se distinguent par la confusion des objets qu'il représentent.

Pour donner une idée nette de l'état de ce genre de peinture dans le XIIIe. siècle, il me semble indispensable de citer le passage suivant, tiré du traité de la peinture sur verre, par Pierre Levieil (3).

« On vit paraître, dit-il, dans le XIIIe. siècle,
« sur les vitres, beaucoup de sujets tirés de
« l'ancien testament ou des actes du patron du
« lieu, d'un goût conforme à la manière de

(1) Il est bon de remarquer le rapport qui existe entre la sculpture et la peinture sur verre. Nous avons dit plus haut qu'à peine on trouve quelques demi-reliefs dans l'XIe. siècle (pl. 1, fig. 5, 6), et qu'au contraire les statues se multiplièrent à la fin du XIIe. et au XIIIe. siècle. De même, dans la peinture, on ne trouve de figures sur les vitres, que depuis la même époque.

(2) Mémoire de M. Langlois, sur la peinture sur verre.

(3) Le même passage est rapporté dans l'ouvrage de M. Langlois.

« dessiner de ce temps-là ; d'abord un simple « trait sans ombre, comme dans le siècle pré« cédent. On essaya ensuite d'y former quel« ques hachures, qui donnèrent plus de relief « aux draperies ; ces vitres étaient ordinairement « retenues dans des vitraux de fer d'une seule « et même forme, ou séparés en plusieurs « parties par des meneaux de pierre. Ces tableaux, « dont la figure et la superficie étaient souvent « différentes dans les mêmes vitraux, rondes ou « ovales, posées en losanges ou coupées à « pans, étaient, quant à la partie historique, « appliqués sur un fond de vitres, composées « de pièces de rapport de toutes couleurs, d'un « dessin varié et d'un assez bel effet, qui, par « l'ordre et la disposition des pièces, et par « le mélange heureux et bien entendu de ces « couleurs brillantes, formaient une mosaïque « transparente et très-gracieuse à la vue ; l'ex« acte symétrie qui règne dans cet assemblage, « cette correspondance et le jeu des parties, « donnent au corps de l'ouvrage, cet ensemble « qui séduit le spectateur, plus arrêté par le « charmant effet de ces fonds, que par les ta« bleaux qu'ils entourent. »

Dans le XIVe. siècle, la peinture sur verre se perfectionna ; on donna aux figures une plus

grande extension, qui fut favorisée par la largeur des fenêtres, et on abandonna l'usage de les encadrer dans des médaillons ou des cercles, et on les isola dans les compartiments des fenêtres. Mais ce fut surtout à la fin du XVe. siècle et dans le XVIe. que l'on peignit les plus beaux vitraux, que le dessin acquit de la correction, et que les personnages eurent de la grâce et de grandes proportions ; à cette époque, on figura beaucoup de dais et de tabernacles sur les vitres, et quelquefois on en couronna les personnages.

On trouve maintenant en Normandie fort peu de vitres peintes antérieures au XVe. siècle; outre les belles peintures de Rouen et des environs, décrites par M. Langlois, on peut encore rapporter à la fin du XVe. ou au XVIe. siècle, c'est-à-dire, au temps du gothique tertiaire, celles des églises de la Couture à Bernay (Eure), de Saint-Jacques, de Lisieux, de Pont-l'Évêque, de Notre-Dame de Caen, de Notre-Dame de Saint-Lô, de l'église de Carentan, etc.

DE L'ORGUE.

Les orgues, placées dans nos églises dès le XIIe. siècle, ne peuvent être passées sous silence. Ces instruments gigantesques doivent

exciter l'admiration générale : il est facile d'y reconnaître le même génie qui a présidé à la création de l'architecture gothique; même complication, même exaltation. Les faibles vibrations d'une lyre et les sons de la flûte faisaient les délices des anciens ; un instrument énorme, qui réunit tous les instruments en un seul, qui imite également bien les sons inspirés par l'amour et la volupté, les éclats du tonnerre et les mugissements de la tempête, peut à peine exprimer l'infini dont l'ame des chrétiens est remplie ; la lyre n'avait que sept cordes, la flûte que sept tons, l'orgue renferme sept et huit mille tuyaux, c'est un orchestre entier dont la riche harmonie remplit toute l'enceinte des plus vastes églises.

Les anciens paraissent avoir connu deux espèces d'orgues (1), les orgues hydrauliques et les orgues pneumatiques ; les unes et les autres n'ont pu jouer que par le moyen d'un fluide aériforme, qui, dans les premières, devait être excité par une chûte d'eau comme dans nos for-

(1) J'ai puisé, dans l'excellent ouvrage de don Bedos de Celles sur la facture d'orgues, plusieurs des faits que je rapporte ici ; je dois des remerciments à M. le Roi, professeur de musique à Caen, et compositeur distingué, qui a eu la complaisance de me procurer cet ouvrage.

ges, ou par un courant d'eau qui faisait tourner une roue qui elle-même donnait le mouvement à une manivelle inconnue, ou plutôt par la vapeur de l'eau bouillante comme dans nos pompes à feu, ou enfin par des soufflets que l'eau faisait mouvoir (1).

L'orgue hydraulique, qui est le plus ancien, est tout-à-fait inconnu; on en croit l'invention antérieure à l'ère chrétienne. La description que Vitruve en a donnée est inintelligible; pro-probablement il n'avait jamais vu ce dont il parlait.

L'orgue pneumatique est moins ancien, mais on n'en connaît point l'inventeur; on sait seulement qu'il y en eut dans le Ve. siècle, car St.-Augustin en parle; il est à présumer que la seule différence qui exista d'abord entre ces deux espèces d'orgues, était dans la manière de faire résonner les tuyaux. Dans l'orgue hydraulique, l'eau était nécessaire; dans l'orgue pneumatique, on employa des soufflets sans le secours de l'eau, afin d'éviter les grands inconvénients qui résultaient de l'humidité.

On sait fort peu de chose sur les orgues soit

(1) De toutes ces suppositions, il n'y a guères que les deux dernières d'admissibles.

hydraulique, soit pneumatique, dans les premiers siècles du moyen âge. L'histoire fait mention d'un orgue hydraulique que Louis-le-Débonnaire fit construire dans son palais à Aix-la-Chapelle, par un prêtre vénitien, nommé Georges (1) : l'historien ajoute que cet orgue fut construit à la manière des Grecs, d'où l'on peut croire que l'usage s'en était perdu en Occident et s'était conservé en Orient. Je pense que la plupart des orgues hydrauliques résonnaient au moyen de la vapeur de l'eau chaude, qui, après avoir été comprimée dans une espèce de grand sommier, s'échappait ensuite par des tuyaux, dès que les touches faisaient ouvrir les soupapes qui les tenaient bouchés (2). Je me fonde sur l'autorité de Guillaume de Malmesbury, écrivain du XIIe. siècle ; il nous apprend que de son temps on se servait encore d'un orgue hydraulique dans une église d'Angleterre. Il dit positivement que cette orgue résonnait au moyen de la vapeur

(1) Hic est Georgius veneticus qui de patriâ suâ ad Imperatorem venit, et in Aquensi palatio, organum, quod græcè hydraula vocatur, mirificâ arte composuit. Eghinard, de translatione S. S. Martyr. Petri et Marcelli. Cap. 16.

(2) Les autres suppositions qu'on a faites me paraissent fort peu croyables. Comment penser en effet que l'on ait eu dans une église des ruisseaux et des chûtes d'eau pour faire mouvoir des roues?

d'eau, et que les tuyaux en étaient de cuivre: voici ses propres expressions, elles méritent d'être connues.

« Extant etiam apud illam ecclesiam organa « hydraulica, ubi mirum in modum aquæ cale- « factæ violentia ventus emergens implet con- « cavitatem barbiti, et per multiforalites tran- « situs æneæ fistulæ modulatos clamores emit- « tunt (1). »

Les orgues hydrauliques furent très-rares dans les églises, et inconnues en Occident jusqu'au VIIIe. siècle; en effet, lorsque l'empereur Constantin Copronyme envoya un orgue au roi Pépin, en 757, et même, lorsque Charlemagne en reçut un autre de l'empereur Curopalate, on les regardait comme des instruments nouvellement inventés, et inconnus en France jusqu'alors.

Le premier orgue à soufflets sans le secours de l'eau, ou orgue pneumatique, qui paraisse avoir été en usage dans les églises, est celui que Louis-le-Débonnaire fit placer dans celle d'Aix-la-Chapelle: il était différent de l'orgue

(1) Villelm. Malmesb. apud Ducange, ad vocem. Organum. Il résulte de ce passage qu'il devait y avoir un fourneau voisin de l'orgue pour réduire continuellement l'eau à l'état de vapeur.

hydraulique, dont on se servait dans le palais impérial, et avait été construit par le même prêtre vénitien. Walafride Strabon observant que cet ouvrage était un de ceux dont la Grèce se vantait d'être en possession, donne à entendre que c'était un orgue pareil à celui que Charlemagne avait reçu en présent de l'empereur d'Orient, et qui était à soufflets (1).

« In queis præcipuè jactabat Græcia se se
« Organa rex magnus, non inter maxima ponit.

L'art de faire de pareilles orgues se propagea assez promptement ; trente ou quarante ans après la mort de Louis-le-Débonnaire, l'Allemagne fournit à Rome des orgues et des facteurs, comme on l'apprend par une lettre du pape Jean VIII, mort en 882, à Annon, évêque de Frisingue dans

(1) Il est certain que cet orgue était bien imparfait, et il faut croire que l'enthousiasme poétique entraîne Walafride Strabon au-delà du vrai, lorsqu'il dit que l'harmonie de l'orgue d'Aix-la-Chapelle était si ravissante, qu'un femme perdit la vie dans les transports qu'elle éprouva en l'entendant pour la première fois.

Dulce melos tantum vanas deludere mentes
Cœpit, ut una suis decedens sensibus ipsam
Fæmina perdiderit vocum dulcedine vitam.

(*Walaf. Strab. apud Abb. S. Blasii, p. 140.*)

la haute Bavière : *Nous vous prions* (*dit-il*) *de nous envoyer le meilleur orgue avec un artiste capable de le bien gouverner.* L'art de faire des orgues passa bientôt après de Rome dans tout le reste de l'Italie. Des lettres de Gerbert, qui se trouvent dans le 4e. tome des annales de Mabillon, pages 34 et 40, prouvent que, dans le Xe. siècle, les orgues d'Italie avaient de la réputation, et qu'elles étaient connues en France; mais le premier orgue de ce royaume, dont on ait une connaissance bien assurée, ne remonte pas au-delà du XIIe. siècle : alors il y en avait un en Normandie, dans l'église de l'abbaye de Fécamp. Baudri, évêque de Dol, écrivant aux religieux de cette abbaye, témoigne la satisfaction qu'il a eue de l'entendre : une courte description qu'il en fait, apprend que c'était un orgue à soufflets comme les nôtres. De plus, il prend la défense de l'orgue contre certaines gens qui, n'étant pas en état de s'en procurer de semblables, trouvaient mal qu'on en eût introduit l'usage dans les églises (1).

(1) L'introduction des orgues dans les églises essuya quelques difficultés au XIIe. siècle. Leur son bruyant, encore peu agréable, et les distractions qu'il causait aux fidèles, étaient probablement la cause principale de l'opposition qui eut lieu.

L'usage des orgues a commencé plutôt en Angleterre qu'en France ; je pourrais apporter plusieurs autorités pour le prouver ; mais il me suffira de citer quelques vers de Wolstan, moine de Westminster, en l'honneur d'Elfage, évêque de cette église, vers le milieu du Xe. siècle : ces vers nous apprennent qu'il y avait un orgue considérable dans l'église de Westminster, et ils nous autorisent à penser que les soufflets de cet orgue étaient bien grossiers, et sa mécanique bien informe ; que les conduits laissaient échapper bien du vent, puisqu'il y avoit vingt-six soufflets pour quatre cents tuyaux que contenait cet orgue, et qu'aujourd'hui on fait jouer un orgue de trois mille tuyaux avec quatre ou cinq soufflets ; mais ce qui est plus étonnant, c'est qu'il fallait soixante-dix hommes vigoureux pour mettre en mouvement les vingt-six soufflets de Westminster ; le vent était reçu dans une grande caisse ou sommier, d'où il se distribuait aux quatre cents tuyaux par autant de trous. Voici les vers de Wolstan :

Bisseni suprà sociantur in ordine folles,
Inferiùsque jacent quatuor atque decem,
Quos agitant validi septuaginta viri
Brachia versantes, multò et sudore madentes.

Certatim que suos quisque movet socios,
Viribus ut totis impellant flamina sursùm,
Et rugiat pleno capsa referta sinu,
Sola quadragintas quæ sustinet ordine musas (1).

Il ne paraît pas que l'on ait connu les registres avant le XVIIe. siècle (2), et l'on peut se figurer combien il y avait de confusion dans les sons, puisque tous les jeux devaient parler en même temps : il y avait autant de soupapes que de tons, et un clavier destiné à les faire ouvrir à volonté ; mais ce clavier était fort grossier dans le commencement (3), il n'avait d'abord

(1) Wolstan. Apud Ducange.

(2) On appelle registres d'un orgue des pièces mobiles, ménagées dans le sommier, qui bouchent ou débouchent l'ouverture des tuyaux, de manière à donner passage au vent, ou à l'intercepter, selon la volonté de l'organiste. C'est par ce moyen qu'on fait raisonner un jeu d'orgues, tandis qu'un autre se tait, et que l'on parvient à varier beaucoup les sons en mélangeant différemment les jeux.

(3) Le clavier est une des plus heureuses inventions de l'esprit humain, une de celles qui font nécessairement révolution dans un art. En effet, cette machine bien simple mit un grand nombre de sons pour ainsi dire sous les doigts du musicien, qui produisit toute la série des accords au moyen de ses deux mains. Elle avait le double avantage de présenter à ses yeux tous les intervalles de l'échelle harmonique, en même temps qu'elle en reproduisait les sons à son oreille. De là ces nouvelles conceptions qui vinrent enrichir la musique précisément à l'époque où le clavier se perfectionna. Tous les grands compositeurs étaient organistes aux XVe., XVIe., XVIIe. et XVIIIe. siècles. Et si

qu'une octave d'étendue; les touches, de cinq à six pouces de large, étaient si dures qu'on ne les touchait qu'à coups de poing. On ajouta ensuite une octave, et les touches n'eurent plus que trois pouces de large. Vers le commencement du XIIIe. siècle, on commença à faire la gamme chromatique; le premier clavier chromatique n'eut que deux octaves; peu à peu on augmenta le nombre des touches et on les fit moins larges, on plaça plusieurs claviers.

nous voulons remonter à des temps plus reculés, à l'époque où Gui d'Arezzo et peut-être d'autres encore inventaient le contrepoint, nous serons encore portés à croire que, malgré sa grossièreté, l'orgue a fait naître l'idée de cette belle invention, qui suffirait seul pour illustrer le moyen âge. C'est donc à la musique religieuse, et peut-être aux habitudes contemplatives, inspirées par le christianisme, que l'on doit la musique moderne, si savante et si agréable en même temps, et l'orgue est un instrument classique.

Mais telle est notre nature, que la sensibilité de nos sensations s'émousse et que nous perdons cette espèce d'entousiasme qui fait le charme des arts, dès que nous jouissons d'avantage. On pourrait comparer notre sensibilité physique et morale à une corde tendue qui se relâche d'avantage après chaque vibration. Ces réflexions découlent des faits historiques. En Grèce, la musique, toute simple qu'elle était, avait une influence étonnante, puisqu'une corde ajoutée à la lyre était un attentat à la morale, un changement introduit dans le gouvernement. Chez nous, au contraire, il faut un orchestre tout entier pour nous émouvoir; il nous faut les admirables combinaisons dune mélodie et dune harmonie inconnue aux anciens; et combien de fois encore n'entendons-nous pas avec froideur les éloquentes compositions de notre école moderne!

On ignore complètement la quantité de jeux dont les orgues étaient composées aux différentes époques que nous venons de mentionner, on ne sait pas non plus quel son chacun d'eux rendait; cependant, l'orgue imitait la flûte, le bruit du tonnerre, et le son perçant de la cimbale.

Ce grand et bel instrument, que l'on regarde à juste titre comme le plus harmonieux de tous, ne commença à être bien perfectionné que dans le XVe. siècle; c'est alors qu'il devint commun dans nos temples, c'est à cette époque qu'on régla les proportions des tuyaux, que les jeux furent choisis et heureusement combinés, et que le clavier put être touché avec les doigts (1).

Nous voyons par ce qui précède que l'orgue, comme toutes les grandes inventions de l'esprit humain, a été l'ouvrage d'un grand nombre d'artistes, qui ont successivement contribué à le porter au degré de perfection où nous le voyons

(1) Ces détails paraissent peut-être bien longs; néanmoins j'espère que cette digression ne déplaira pas; car l'histoire de l'orgue est presque inconnue, et peu de personnes, même à présent, ont eu la curiosité de visiter l'intérieur d'un orgue. On y trouve cependant un mécanisme bien curieux. Lorsque je vis cette machine pour la première fois, je fus tellement saisi d'admiration que je voulus en connaître la facture.

aujourd'hui ; il embrasse maintenant toute l'étendue des sons perceptibles à l'oreille.

Dans les églises, on plaça les orgues au-dessus de la grande porte de l'ouest, ou de côté, dans l'une des chapelles de la croisée, et quelquefois même dans la nef, tout près du chœur ; cela était plus commode pour l'organiste, qui est obligé d'écouter le chant pour jouer lorsqu'il le doit ; mais on finit par placer presque invariablement les orgues au-dessus de la grande porte de l'ouest où elles formaient un point de vue agréable, par leurs riches boiseries, et la symétrie de leurs tuyaux extérieurs.

ERRATA.

Page 536, ligne 22, des ouvrages *d'un*, lisez : des ouvrages *d'une*.
566, quatrième ligne de la note *Ichan*, lisez : *Ichai*.
574, 26, au lieu de *croissant*, lisez : *croisant*.
584, 1re, dans le Xe. siècle, lisez : dans le XIe. siècle.
630, 10, supprimez le renvoi de note.
631, 26, la note est marquée 1 ; c'est 2 qu'il faut.
637, 11, *six feuilles*, et *quelquefois*, supprimez *et*.
639, 23, *gargouilles*, et *qui*, supprimez *et*.
641, 16, *égal de roses*, et *aux*, supprimez *et*.
Idem, 22, *et qui est un*, lisez : *cet édifice qui est un*.
Idem, 23, Supprimez : *cet édifice*.
643, 4, *qui résulta*, lisez : *qui résulte*.
Idem, 10, *devant lui*, et *se*, lisez : *devant lui*, il *se*.
646, 7, au lieu de (pl. 8, fig. 6), c'est (pl. 8, fig. 9).
Idem, 8, au lieu de (pl. 8, fig. 9), c'est (pl. 8, fig. 6).
648, 17, *plusieurs chapelles*, lisez : *dans plusieurs chapelles*.
661, 19, *séculière*, lisez : *civile*.

RÉPONSE

A la dissertation de M. Delauney, *sur le tableau de la bataille de Formigny*; par M. Éd. LAMBERT.

> Pictoribus atque poetis
> Quid libet audendi semper fuit æqua potestas.
>
> *Horace, art poétique, vers 9.*

Dans la troisième partie d'un mémoire sur la bataille de Formigny, publié au commencement de l'année 1824, je donnai la description, et tentai même d'expliquer une ancienne peinture que l'on conserve dans la ville de Bayeux, et que la tradition constante du pays indique comme étant la représentation de cette circonstance mémorable de nos annales. Personne n'avait élevé de doutes sur l'authenticité de cette peinture, et M. J.-B.-G. Delauney est le premier qui ait pris la plume pour réfuter l'opinion générale. L'auteur commence son écrit, en disant : « Un « morceau de poésie que je fis imprimer il y a « vingt ans, saisit l'occasion de retracer les

« mêmes détails dans une de ses notes ; nos « deux relations s'accordent : puisées l'une et « l'autre dans les mémoires du temps, elles ont « dû se rencontrer. » Cette note, qui contient en tout quatre pages in-8°., est assurément assez détaillée pour expliquer le passage du poëme, mais pourra paraître bien courte pour l'importance du sujet, et pour que M. Delauney puisse revendiquer l'avantage de la priorité.

Je n'entreprendrai pas de discuter si le site actuel de Formigny est encore ce qu'il était en 1450 ; mais ce que je puis dire, c'est que, à l'exception de la chapelle, bâtie en 1486 (1), il n'existe plus ajourd'hui, au val de Formigny, une seule construction du XVe. siècle.

Peu importe que la pente du côteau situé vers Bayeux soit *de la valeur d'une portée de fusil plus éloignée du ruisseau que celle de l'autre bord*, c'est encore une circonstance qui n'est pas essentielle ; mais que l'auteur de la dissertation, en faisant l'énumération des objets que l'œil du spectateur pouvait embrasser, dise que le moulin à vent, dont parlent les anciens historiens, ait été placé sur le territoire d'Ai-

(1) Voyez à la suite de cette réponse l'acte de fondation de la chapelle.

gnerville, c'est un fait inexact ; car dans un contrat de l'année 1720, passé devant le notaire de Formigny, il est établi que la delle de *guerres* ou du *moulin à vent*, est située à Formigny (1): *vergée et demie de terre labourable, sise en ladite paroisse de Formigny, delle du moulin à vent ou guerres, aux jouxtes du côté du levant MM. Jacques et Jean Regnault, représentants Thomas Mabire, et du côté du couchant Henry-Louis Yver, fils de Robert Yver.*

Je crois qu'il serait difficile de donner une preuve plus concluante que celle-ci.

Passant ensuite à l'examen de la peinture, objet principal de la discussion, je répéterai ici ce que j'ai déjà avancé dans mon mémoire, que le tableau n'est point du temps, qu'il est d'une époque bien postérieure, et que cette époque se trouve indiquée par le costume que le peintre a donné à ses guerriers. Or, il est incontestable qu'il appartient au règne de Louis XIII; l'usage de grands chapeaux pour l'infanterie, le juste au corps, le haut de chausse,

(1) Mémoire pour le sieur Curé de Veret, contre le sieur Jacquelin de Prépont, pag. 20.

la moustache et cette portion de barbe au-dessous de la lèvre inférieure, ne peuvent laisser aucun doute. Et comment, en effet, pouvoir supposer qu'un tableau sur toile, peint à l'huile, pourrait appartenir au XVᵉ. siècle, lorsque chacun sait que le premier tableau peint à l'huile de la main d'un français est celui du jugement dernier, que fit, dans le milieu du XVIᵉ. siècle, Jean Cousin, pour la sacristie des Minimes de Vincennes ?

Les anciens peintres d'histoire n'apportaient point dans leurs compositions le même soin et la même exactitude que ceux de nos jours ; moins savants dans l'étude de leur art et dans la connaissance des costumes particuliers à chaque siècle, ils donnaient à leurs personnages les ajustements de l'époque où ils vivaient. Les grands maîtres d'Italie ne sont point eux-mêmes à l'abri de ce reproche ; j'en pourrais citer un grand nombre qui ont commis des anachronismes graves dans leurs ouvrages, témoin Le Parmesan, qui, dans un tableau où la Vierge présente l'enfant Jésus à Ste.-Marguerite, a introduit St.-Benoît, abbé, avec sa mitre et les ornements pontificaux; St.-Jérôme est aussi présent avec un crucifix à la main. Le célèbre Titien (Tiziano Vecellio), dans son tableau de la Vierge tenant l'enfant

Jésus sur ses genoux, n°. 1085 de la collection du Musée de France, n'a-t-il pas fait figurer St.-Étienne, premier martyr, en Dalmatique, St.-Ambroise occupé de la lecture, et St.-Maurice couvert de son armure. Quelques *répréhensibles* que puissent paraître ces deux productions, elles n'en sont pas moins considérées comme l'ouvrage capital de deux grands maîtres. Si des peintres du premier ordre commettaient de pareilles erreurs, en se permettant de faire figurer ensemble des personnages qui ne vivaient point à la même époque, et en prêtant à quelques-uns des costumes qui n'ont été en usage que plusieurs siècles après, il pouvait bien être permis à un peintre du troisième ou du quatrième ordre, comme était celui de notre tableau, d'employer dans le costume de ses guerriers les ajustements de son temps.

Les exemples que je viens de citer suffiront, je pense, pour établir d'une manière incontestable que les anciens artistes mettaient beaucoup d'inexactitude dans l'ensemble de leurs compositions.

Malgré les assertions de M. Delauney, il est encore très-facile de reconnaître aujourd'hui que l'auteur du tableau de Bayeux a choisi son

site sur l'emplacement même où se tient la foire Saint-Martin, et toutes les personnes qui y sont allées pourront attester l'exactitude de ce fait. En effet, le spectateur, fixant ses regards vers le nord, aperçoit une longue ligne uniforme, terminée à l'horizon par la mer; à sa gauche, quelques arbres rompent un peu l'effet de cette vue monotone; et, en revenant à la droite, sur le quatrième plan, on reconnaît évidemment la *ferme du Carré*. Certainement le peintre s'est livré à quelques licences; mais qui ignore que tout est permis aux peintres et aux poëtes? L'auteur de la dissertation a dit que le peintre ne pouvait apercevoir la mer de l'emplacement du *Vigné*; il faut ne pas connaître la topographie du lieu, pour avancer un pareil fait.

L'artiste de notre tableau a traité son paysage en espèce de mi-plan, afin de pouvoir mieux présenter le développement des troupes qu'il avait à placer, et cette méthode était encore suivie sous Louis XIV, ainsi qu'on peut le voir dans les batailles de ce prince, peintes par Van-der-Meulen.

On a mal interprété le sens d'un passage où je signalais l'existence d'une redoute près de

l'église de Surrain, et qui porte encore aujourd'hui un nom dont l'étymologie, pour le dire en passant, se retrouve dans la langue anglaise pour signifier *profond*, *creux*, *bas* (1). Je n'ai jamais eu l'intention d'assigner pour époque précise de la construction de ces retranchements, le moment de la bataille, et il faudrait être dépourvu de toute espèce de critique, pour avoir avancé une pareille assertion. M. Delauney va jusqu'à douter de l'existence de ces terrassements, en disant, dans sa note, que nul autre écrit public n'en parle ; mais il lui était facile de constater les faits, il ne s'agissait pour cela que de se transporter sur les lieux et de vérifier. Puisque les circonstances nous amènent à ce point, j'ajouterai encore ici, qu'il existe dans la commune de Saint-Laurent, limitrophe de celle de Formigny, et en face de l'église, des restes de maçonnerie qui indiquent une redoute carrée, environnée d'un fossé profond ; que cette tour est appelée *la Haulle* comme celle de Surrain, et que pour celle-ci on pourra s'assurer de la

(1) *Hole*, un creux, une ouverture, un trou, dont on a fait notre mot *haulle*, pour exprimer une redoute, un retranchement.

réalité en consultant le plan cadastral de la commune ; mais, je le répèterai encore, je suis loin de vouloir assigner à ces redoutes la date précise du 15 avril 1450, quoique je sois persuadé qu'il faut reporter l'époque de leur construction au moment de l'occupation anglaise, puisque nous retrouvons chez cette nation la racine du mot qui a servi à les désigner.

En faisant la description de notre peinture, l'auteur de la dissertation avance que le champ de bataille contient tout au plus trente perches métriques, et que le surplus de la perspective est à une distance de sept ou huit lieues : je n'ajouterai qu'une senle réflexion pour détruire ce passage : je demanderai comment l'artiste, qui voulait indiquer la mer d'une manière non équivoque, en y plaçant une flotte, aurait pu faire voir les mâts et les pavillons de ses navires à une distance de sept ou huit lieues, et comment encore aurait-il pu figurer des soldats qui évacuent une redoute placée sur le huitième plan, à l'extrémité du tableau, si la distance eût été aussi éloignée ? Non; ces faits ne sont point exacts : il paraît que M. Delauney n'a pas aperçu la redoute située à l'extrémité des retranchements, sur laquelle existent deux drapeaux rouges et jaunes, dont un est cantonné d'une croix rouge.

Je ne m'attacherai pas à refuter l'opinion de voir dans des levées de terre des marais salants ; l'auteur est ici complettement en opposition avec ce qu'il a précédemment avancé sur la distance ; car, si la vue se prolonge sur une ligne de sept à huit lieues pour atteindre l'horizon, il est clair que des marais salants, qui seraient placés sur le cinquième plan du tableau, se trouveraient à trois lieues dans les terres. Cette opinion est donc insoutenable ; mais, si l'on persiste à voir des marais salants sur le tableau, je dirai qu'il en existait dans la commune de Saint-Laurent, il y a moins d'un siècle.

Les plus fortes objections faites par M. Delaunney sont fondées sur le peu de rapport qui existe entre les armes employées en 1450 et celles que le peintre a données à ses guerriers ; mais il a usé, dans cette circonstance, de la même liberté qui lui avait fait donner à ses personnages les habillements de son temps. Quant à ce qui regarde le fait avancé, que, dans la partie marquée Q et I, *il n'y a d'évident que du désordre, de la fumée, des morts, sans la plus légère apparence de canons, d'affûts, ni d'aucune décharge enflammant l'orifice de ces petites pièces de campagne*, je répondrai qu'il ne s'agit que de la simple inspec-

tion de notre peinture pour se convaincre qu'il y a bien réellement de l'artillerie, puisqu'on voit des roues, des affûts, du feu, de la fumée, des hommes renversés, etc.

Relativement à l'introduction de l'artillerie, je dois dire ici que c'est sous le règne de Philippe de Valois que l'on a commencé à se servir en France de canons. Ce fait est établi par un compte de Barthelemy du Drach, trésorier des guerres de l'année 1338 (1), où il est dit dans un article : *A Henri de Faumechon, pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui étaient devant Puy-Guillaume* (2). Ce passage extrêmement curieux prouve que plusieurs années avant cette époque on connaissait en France l'usage des armes à feu.

Le nom de canon a été aussi employé dans les premiers temps pour désigner des armes à feu d'un très-petit calibre, et que l'on pouvait porter et remuer avec la main. Juvénal-des-Ursins, qui vivait sous Charles VI, appelle ces espèces

(1) Hist. de la milice française du P. Daniel, t. 1er., pag. 441.

(2) Ce lieu était un château en Auvergne.

d'armes *canons à main*, et Monstrelet *couleuvrines à main*.

Dans un compte rendu, en 1461, par un trésorier des guerres du duc de Bretagne, on voit que, dans une fourniture de différentes pièces d'artillerie et de poudre, on donne à Philippe de Malestroit, capitaine de Champtocé, et l'un des chevaliers qui formaient l'avant-garde du Connétable à la journée de Formigny, six petites couleuvrines pesant 140 livres de cuivre; or, ces six pièces étaient très-maniables, puisqu'elles ne pesaient que 20 livres chacune (1).

Mais ce fut sur la fin du règne de Louis XII que l'on commença à donner le nom d'arquebuse à une espèce d'arme, dont le canon était monté sur un fût qui avait une crosse pour coucher en joue, ainsi que l'atteste le père Daniel, dans son *Histoire de la milice française*. Dans un manuscrit du commencement du XVIe. siècle, que possède la bibliothèque publique de Caen, il est dit que *la harquebuse a été trouvée de peu d'ans*, et l'auteur ajoute que tout le monde voulait être arquebusier; mais il observe que

(1) Dom Lombineau, hist. génér. de Bretagne, tom. 2, pag. 1263.

ces armes font plus de bruit que de mal, et il les réprouve (1).

Suivant Du Bellay, ce fut au siège de Parme, en 1521, lorsque le maréchal de Foix défendait cette place contre les troupes de Léon X et de Charles-Quint, liguées contre la France, que *furent inventées les arquebuses que l'on tirait sur une fourchette.*

Je me bornerai à ce que je viens de rapporter touchant l'invention des armes à feu, et ces citations sont suffisantes pour établir positivement qu'avant l'année 1567, l'usage des arquebuses était déjà assez répandu en France.

Il serait fort inutile de vouloir suivre l'auteur dans toutes ses hypothèses, relativement aux couleurs qu'il donne aux différents partis d'une rencontre qui aurait eu lieu au XVIe. siècle, entre les catholiques et les protestants; je me contenterai de faire remarquer que, suivant l'observation même du critique, la couleur rouge est celle qui domine dans les drapeaux

(1) Je dois à l'obligeance de M. Hébert, bibliothécaire de la ville de Caen, la communication de ce manuscrit précieux, qui a pour titre : *Divertissemens touchant le fait de la guerre, extraits des livres de Polybe, Frontin, Vegece, Cornazzan, Machiavel et autres bons auteurs*, trois vol. in-fol. sur vélin, très-bien écrit, sans ornements.

étrangers figurés par notre artiste. Je citerai encore, dans cette circonstance, un passage de *l'Histoire de la milice française*, où l'auteur dit : « Il n'y avait rien de réglé pour la couleur « et pour les ornements des étendards, et tout « cela dépendait des capitaines : mais commu- « nément ils étaient de la couleur de ce qu'on « appellait les robes ou les livrées du capitaine, etc. (1). »

J'ignore si le verd rembruni des arbres de notre tableau certifie l'époque du fait qu'il nous a transmis ; mais je sais que les anciens artistes étaient encore fort inexacts sur ce point, et, pour le prouver de nouveau, je vais indiquer encore un exemple. Dans la salle des audiences du tribunal de commerce de Bayeux, on voit trois panneaux d'une ancienne tapisserie qui représente les divers amusements que peut offrir la campagne aux différentes saisons de l'année. Celui qui est consacré aux mois de mars et d'avril (ainsi que l'indique l'inscription *martius et aprilis*, placée au-dessus), présente de beaux arbres couverts de leurs feuillages et une végétation active. Le peintre, auteur des cartons qui ont servi de modèles pour faire cette tapis-

(1) Tome premier, pag. 486.

serie, homme de talent, mais non rigoureux observateur de ce que la nature lui indiquait dans cette saison, n'a donc pas craint de sacrifier les convenances, afin de pouvoir offrir un paysage plus agréable ? M. Delauney, qui a cultivé autrefois avec avantage les arts d'imitation, sait mieux que personne combien est triste et désagréable la vue d'un paysage privé de son plus bel ornement. De nos jours encore, les artistes, lorsqu'ils représentent les différents mois de l'année, ne s'astreignent pas toujours à priver leurs paysages d'hiver de feuillage et de verdure, et ce n'est, à proprement parler, que dans le mois de janvier qu'ils font figurer des arbres et des branchages dépouillés.

Je ne m'efforcerai pas de combattre l'hypothèse supposée par l'auteur de la dissertation, pour établir comment le tableau d'une bataille inconnue serait arrivé dans notre ville; le lecteur pourra juger de cette partie de son travail.

La communication qui m'a été faite, depuis peu, d'un journal manuscrit sur l'histoire de Bayeux, m'a appris que M. d'Angennes, nommé par Henri IV, en 1606, à l'évêché de cette ville, fit exécuter les lambris et les peintures de rois, princes, princesses, cardinaux, ainsi que les

portraits de ses prédécesseurs, évêques de Bayeux, placés dans la salle où était notre tableau. Il est donc naturel de penser que c'est à cet évêque que l'on doit aussi la représentation de notre bataille, surtout si l'on considère qu'il sortait d'une maison noble et ancienne, dont les ancêtres avaient rendu des services importants contre les Anglais. Le style de la peinture est parfaitement en harmonie avec cette dernière époque; rien ne paraît donc plus s'opposer à ce que l'on regarde M. d'Angennes comme l'auteur du tableau de Bayeux. Adossé au grand escalier, et placé à côté de la porte d'entrée qui conduit actuellement au tribunal et à la mairie, il n'a pu avoir été fait que pour cet emplacement, qu'il remplissait avec sa bordure et le lambris.

Provoqué par la dissertation de M. Delauney, je dois déclarer ici que ce n'est qu'avec un sentiment de répugnance que je me suis vu forcé à prendre la plume pour réfuter les idées d'un homme dont je respecte infiniment le caractère et les lumières. Quoiqu'il en soit de cette divergence de nos opinions, M. Delauney est prié de croire que je ne rends pas moins justice à ses connaissances et aux talents dont il a fait preuve aux différentes époques de sa carrière littéraire. Persuadé que je ne devais point laisser

sans réponse un écrit qui tendait à détruire tout l'intérêt que doivent y porter les habitants d'une ville dans le territoire de laquelle a eu lieu l'action glorieuse qu'il représente, M. Delauney sentira que mon uuique intention a été de justifier l'explication que j'ai tenté de donner de notre peinture; parce que je ne saurais croire que la tradition des habitants puisse être fautive relativement à un monument qu'ils ont eu constamment sous les yeux, et dont l'existence remonte à une époque si peu éloignée de nous.

Je profite de cette occasion pour faire connaître l'acte de fondation de la chapelle.

ACTE DE FONDATION

DE LA CHAPELLE SAINT-LOUIS, A FORMIGNY.

Jehan duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Cleremont, de Forest, de l'isle Jourdain et de Villars, sieur de Chastel-Chinon et Nonnay, pair et chamberier de France, scavoir faisons à tous présentz et advenir que, comme en l'an mil quatre centz cinquante nous étantz lors lieutenant général de feu de très louable mémoire Monsieur le Roi Charles septième de ce nom que Dieu absoulle, par la grâce et misé-

ricorde de Dieu notre créateur, nous eussions gagné une journée au lieu de Formigny, au diocèse de Baieux, à l'encontre des Anglois, anciens ennemis de la couronne de France, et d'icelle journée obtenu la victoire pour mondit feu seigneur. A cause de quoi ayant à mémoire la grâce à nous faicte par notre dict créateur, et lui rendant grâces d'icelle, eussions dès lors voué de fonder deux vicaires audict lieu de Formigny, pour dire et célébrer perpétuellement à tousiours certaines messes et divin service ainsi que adviserons. Et depuis ayant acquis de Robert de Manneville Es[er], sieur de la Bigneet de damoiselle Catherine Portefais, sa femme, la somme de cent livres tournois, à prendre chacun an par voie d'exéeution sur tous et chacuns leurs biens et chevance, et jusques à ce qu'ilz les auraient assises et assignées en fief ou fiefs-nobles, en intention d'employer icelles choses en la fondation dessudite. Pour ce estil, que nous mectant notre dicte délibération à effect en accomplissement de notre dict veu, avons fondé, ordonné et étably, fondons, ordonnons et établissons par ces présentes les dictz deux vicayries ainsy par nous vouez ensemble le dict service divin en la manière qui s'ensuit.

Premierement, que doresnavant, perpetuellement et à tousiours aura deux chapelains ou vicaires en la chapelle que faisons présentement construire et édifier au champ et lieu où fut ladicte journée auprès dudict villaige de Formigny, lesquels deux vicaires chanteront et célébreront chacun jour une messe. C'est à scavoir l'un une sepmaine et l'autre l'autre sepmaine, en la manière que chacun jour de l'an y aura une messe dicte et célébrée par l'un d'iceux vicaires comme cy-après est déclaré. C'est à scavoir, le dimanche du jour selon le temps et ainsy que l'office en saincte église le portera selon le diocèse de Baieux ou ledict lieu de Formigny est assis. Item le lundy des trépasséz, le mardy de Monsieur saint Loys, chef et protecteur de la couronne de France, le mercredy des dix mille saincts Chevaliers Martirs, le jeudy de Monsieur saint Loys, le vendredy de la sainte Croix et le sabmedy de la glorieuse Vierge Marie mère de notre rédempteur. Item le jour de la feste de Monsieur saint Loys qui est le vingt cinquième jour du mois d'aoust, le curé dudict lieu de Formigny ou celui d'Aignerville, c'est à scavoir celuy d'eux sur lequel lad. chapelle que faisons bastir et édifier aud. champ, sera trouvée estre assise, ou le vicaire en l'ab-

sence du curey, sera tenu de venir chanter et célébrer la messe à note et haulte voix en lad. chapelle, et luy ayderont à ce faire lesdictz vicaires d'icelle chapelle, et aura iceluy curey ou vicaire en ce faisant chacun an la somme de trente solz T.; lesquels lesdictz vicaires de ladicte chapelle seront tenus de paier et bailler comptant, ensemble les oblations qui surviendront ledict jour St. Loys. Et ce en disant et célébrant ladicte messe haulte comme dict est. Et quant au surplus de toute l'année les oblations et aultres droits provenant en ladicte chapelle appartiendront, seront et demeureront esdictz vicaires d'icelle chapelle, et n'y pourront lesd. curez ou leurs vicaires prétendre aucune chose, quereller, ne demander; le tout selon que plus à plain est contenu en l'apointement sur ce prins avec eulx. Item et led. jour saint Loys et aussy au jour de la feste des mortz lendemain de la Toussaintz lesdictz vicaires de ladicte chapelle seront tenus de chanter un *Libera me* avecque les oraisons et commémorations accoutumées, pour les trepassez sur le lieu du champ ou fut le conflict de ladicte journée. Item et de tous lesdictes rentes, oblations et autres choses quelconques qui sont et seront appartenant à ladicte chapelle, lesd. vicaires seront communs et pren-

deront chacun sa part par esgable portion et pareillement ès charges participeront chacun pour la moictier. Item et seront tenus iceux vicaires et leurs successeurs d'entretenir ladicte chappelle en état bon et convenable tant en la fabrique et édifice que des ornemens, livres et joyaux d'icelle. Et à ce pourront être contrainctz par le diocesain et poursuivis par nous et nos successeurs toutes fois et quantes qu'il en sera besoin. Item desd. deux vicaires et chacun d'iceux toutes et quantes fois que vacation y écherra par mort résignation ou autrement, la nomination et présentation en sera et appartiendra à nous et à noz successeurs ducz de Bourbon, et la collation et instruction à l'Evesque de Baieux qui pour le temps sera comme diocesain, et pour led. office et autres choses dictes faire et célébrer et pour la vie et entretenement desdictz deux vicaires. Nous avons donné, cédey, transporté et délaissey, donnons, octroions, ceddons, transportons et delaissons par ces présentes perpetuellement et à tousiours, maiz à ladicte chappelle et ausdictz vicaires desserviteurs d'icelle jainsy par nous établis comme dessus est dict, ledict fief, terre et sieurie de Coulombières, pleige, court et jurisdiction, rentes, doumaines et aultres droitz et appartenances d'icelle quel-

conques et ensemble lesdictz vingt livres tournois de rente, acquis et restant à asseoir sur le biens desdictz Robert de Manneville et de demoiselle Oatherine, sa femme, ensemble les deux vergées de terre acquises audict champ et joignant à ladicte chapelle : et icelles choses et chacunes d'icelles promectons en parolle de Prince, par la foy et serment de notre corps et soubz l'obligation de tous et chacuns nos biens présentz et advenir quelconque faire bonne, maintenir et garantir à ladicte chapelle et ausdictz vicaires desserviteurs d'icelle perpetuellement et à tousjours, mais et renonchons en ce faict à tous droitz et coustumes qui pourraient aider et servir au contraire : et afin que ces choses soient fermes et stables à tousjours mais. Nous avons faits mectre et appozer notre sceel à ces présentes. Donné à Saint-Joyn en Poitou, au mois d'apvril l'an de grâce mil quatre centz quatre vingtz et six avant Pasques. Et XX ₶ tournois de R. donné au surplus *ut Supra*. Ainsy signé sur le reply, par Monsieur le Duc, l'Evêque di Orenge, les sieurs Delage, de Follet et aultres présentz.

FIN.



